



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



Université de Lorraine
Humanités Nouvelles Fernand Braudel
Langues, littératures et civilisations

THÈSE

présentée par
Sandy-Rémy PASKIEWICZ
soutenue le 12 février 2021
Discipline : Langues et littératures slaves

Unité de recherche : CERCLE – Centre de Recherche sur les Cultures Littéraires
Européennes : France, Europe Centrale, Europe Orientale EA 4372 - **Nancy**

L'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France de 1989 à 2017. Approche comparée

Thèse dirigée par :

M. Stanisław Fiszer, Maître de conférences HDR, Université de Lorraine

Rapporteurs :

Mme Iwona Pugaczewicz, Professeur des universités, Université de Varsovie

Mme Małgorzata Smorąg-Goldberg, Professeur des Universités, Sorbonne Université

Membres du jury :

M. Stanisław Fiszer, Maître de conférences HDR, Université de Lorraine

M. Didier Francfort, Professeur des Universités, Université de Lorraine

Mme Sylvie Grimm-Hamen, Professeur des Universités, Université de Lorraine

Mme Iwona Pugaczewicz, Professeur des universités, Université de Varsovie

Mme Małgorzata Smorąg-Goldberg, Professeur des Universités, Sorbonne Université

Mme Małgorzata Sokołowicz, Docteur, Université de Varsovie

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

Cela fait bientôt 30 ans que la fin de la guerre froide a ouvert la voie à la nouvelle Europe. La construction européenne est ainsi relancée avec de nouveaux élargissements à l'Est, notamment l'entrée de la Pologne à l'UE en 2004. Dès 1989, la Pologne s'est rapidement rapprochée des pays occidentaux, dont la France avec laquelle elle entretenait des relations passionnées avant 1945. Dans cette Europe où le plurilinguisme a vocation à devenir la norme, quelles sont les répercussions des transformations politiques en Pologne depuis 1989 sur l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France ? Comment l'évolution des relations franco-polonaises entre 1989 et 2017 influe-t-elle sur l'enseignement des deux langues dans ces deux pays ? Dans quels lieux étudie-t-on ces deux langues ? À quels publics ces enseignements profitent-ils ? Comment les méthodologies d'enseignement et les moyens d'apprentissage ont-ils évolué ? Quelles sont les représentations sociales des deux langues et des deux pays ? Quelles sont les motivations d'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France ? C'est à ces questions que nous envisageons de répondre dans cette thèse. Constitué de quatre parties, notre travail commence par un bref historique de l'enseignement du français en Pologne et du polonais en France, des origines à 1989. Les parties 2 et 3 portent respectivement sur l'enseignement du français en Pologne et du polonais en France après 1989. Dans la 4^e et dernière partie de cette thèse, nous présentons les perspectives de ces deux enseignements et nous terminons par une réflexion sur les stratégies à adopter pour rendre l'enseignement du français en Pologne et du polonais en France plus attractifs. Outre les ouvrages scientifiques, articles de presse et données statistiques, nous nous appuyons également sur des interviews d'apprenants et d'enseignants ainsi que des enquêtes réalisées en présentiel et à distance.

MOTS-CLÉS EN FRANÇAIS

France, Pologne, français (langue), polonais (langue), relations franco-polonaises avant et après 1989, langues vivantes étrangères, enseignement scolaire, enseignement supérieur, apprentissage, méthodologie d'enseignement, moyens d'apprentissage, motivations des apprenants, lieux d'apprentissage, représentation sociale.

TITRE EN ANGLAIS

The teaching and learning of the French language in Poland and the Polish language in France in the years 1989-2017. A comparative analysis.

RÉSUMÉ EN ANGLAIS

It will soon be 30 years since the end of the Cold War which opened the way for new Europe. Thanks to this, the European structure was rebuilt once more with new extensions, especially to the East, and in particular Poland. Starting from 1989, Poland quickly progressed towards the Western countries, including France, with which it had intense relations before 1945. When considering such a European structure, where multilingualism is supposed to become a standard, what are the repercussions of the political changes in Poland after 1989 for the teaching and learning of French in Poland as well as Polish in France? How has the evolution of the Polish-French relations between 1989 and 2017 affected the teaching of both languages in these two countries? In what places are these two languages taught? What kind of audience benefits from such teaching? How have the teaching methodologies and teaching resources evolved? What are the social representations of both languages and both countries? What are the motivations to learn French in Poland and Polish in France? Such questions shall be answered in this paper. The paper comprises four parts, it begins with a brief historical outline of teaching French in Poland and Polish in France from its beginning to 1989. Parts 2 and 3 respectively relate to education and teaching French in Poland and Polish in France after 1989. The fourth and last part of this paper presents the perspective of these two educational systems and ends with a reflection on the strategies to be used to make the teaching of French in Poland and Polish in France more attractive. In addition to scientific literature, newspaper articles, works and statistical data, we also focus on interviews and surveys with learners and teachers.

MOTS-CLÉS EN ANGLAIS :

France, Poland, French (language), Polish (language), cooperation between France and Poland since 1989, modern foreign languages, school education, higher education, learning, teaching methodology, media (means) of learning, motivations of learners, places of learning, social representations.

TITRE EN POLONAIS

Nauczanie języka francuskiego w Polsce i języka polskiego we Francji w latach 1989-2017. Analiza porównawcza.

RÉSUMÉ EN POLONAIS

Niemal 30 lat temu koniec zimnej wojny otworzył drogę do nowej Europy. Od 1989 roku Polska zacieśniała swoje stosunki z Zachodem, zwłaszcza z Francją, z którą do 1945 roku utrzymywała ożywione kontakty. W 2004 roku wraz z kilkoma innymi krajami Europy Środkowej wstąpiła ona do Unii Europejskiej. Jaki jest wpływ przemian politycznych w Polsce po roku 1989 na nauczanie języka francuskiego w Polsce i polskiego we Francji w kontekście Europy, w której wielojęzyczność ma stać się normą? W jaki sposób ewolucja relacji francusko-polskich między rokiem 1989 a 2017 wpływa na nauczanie obydwu języków w tych krajach? W jakich miejscach uczy się tych dwóch języków? Jaki rodzaj publiczności korzysta z tej nauki? W jaki sposób ewoluowały metodologie i środki nauczania? Jakie są wizerunki języka, kraju? Jakie są motywacje uczących się nauki francuskiego w Polsce i polskiego we Francji? To właśnie na te pytania zamierzamy odpowiedzieć w tej pracy. Nasza praca, składa się z czterech części, zaczyna się od krótkiego zarysu historycznego nauczania języka francuskiego w Polsce i polskiego we Francji od początków do roku 1989. Części 2 i 3 dotyczą odpowiednio nauki i nauczania języka francuskiego w Polsce i polskiego we Francji po roku 1989. W 4-tej, i ostatniej części tej pracy, przedstawiamy perspektywy tych dwóch systemów nauki i kończymy refleksją dotyczącą strategii, którą należy przyjąć, aby uczynić bardziej atrakcyjną naukę języka francuskiego w Polsce i polskiego we Francji. Poza pracami naukowymi, artykułami prasowymi i danymi statystycznymi, przeprowadzamy również ankiety z uczącymi się i nauczycielami.

MOTS-CLÉS EN POLONAIS :

Francja, Polska, francuski (język), polski (język), współpraca między Polska a Francja po 1989, współczesne języki obce, edukacja szkolna, szkolnictwo wyższe, metodologia i środki nauczania języków obcych, motywacje uczących się, miejsce nauczania, Francuzi i Polacy : wzajemne postrzeganie

REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à mon directeur de thèse, le professeur Stanislaw Fiszer, qui a toujours répondu présent et qui m'a apporté de précieux conseils durant ces nombreuses années.

Je remercie également les professeurs de français en Pologne et de polonais en France qui, grâce à leur concours, ont participé à la réalisation de cette thèse. Je pense notamment à Kamila Bobrowska, Barbara Carlier, Margot Carlier, Emilia Janus, Kinga Joucaviel, Alice Kosmalski, Anna Masson, Malgorzata Piermattei-Zakrzewska, Kinga Siatkowska-Callebat, Magda Szambelan, Aleksandra Wojda, Małgorzata Wołkiewicz, Charles Zaremba.

Un grand merci aussi à Kazimierz Deryło, directeur de l'Alliance française de Lublin, pour son accueil au sein de sa structure durant la première quinzaine de juillet 2019.

Enfin, je ne pourrais finir ces remerciements sans penser à mes amis et à ma famille dont l'affection, l'amour, le soutien et l'encouragement constants m'ont été d'un grand réconfort et ont contribué à l'aboutissement de ce travail.

LISTE DES TABLEAUX

- 1.1. Effectifs d'étudiants des collèges jésuites de Pologne-Lituanie apprenant l'allemand et le français en 1740
- 1.2. Effectifs d'étudiants des collèges jésuites de Pologne-Lituanie apprenant l'allemand et le français en 1770
- 1.3. Liste des matières enseignées à l'école des cadets de Varsovie, programme en vigueur en 1768
- 1.4. Volume horaire hebdomadaire consacré à l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école des cadets entre 1771 et 1794
- 1.5. Effectifs d'élèves des écoles secondaires de Pologne en 1934 par langue vivante étrangère
- 1.6. Nombre de films étrangers importés en Pologne en 1962
- 1.7. Nombre d'élèves des écoles élémentaires et secondaires apprenant une ou plusieurs langues vivantes étrangères en 1986/87 (en milliers)
- 1.8. Nombre d'étudiants inscrits dans les Instituts français de Pologne en octobre 1985
- 1.9. Nombre d'étudiants inscrits à l'École des Batignolles entre 1843 et 1918
- 1.10. Nombre d'élèves suivants des cours de polonais à Lallaing et Guesnain entre 1910 et 1914
- 1.11. Nombre de résidents polonais en France entre 1921 et 1936
- 1.12. Nombre de moniteurs polonais en activité en France entre 1924 et 1939
- 1.13. Situation officielle de l'enseignement du polonais dans l'enseignement élémentaire en France entre 1923 et 1939
- 1.14. Nombre d'élèves du lycée Cyprian Norwid de Paris entre novembre 1939 et mai 1940
- 1.15. Situation globale de l'enseignement du polonais en France dans le cadre des cours élémentaires en 1939/40
- 1.16. Situation globale de l'enseignement officiel du polonais en France dans le cadre des cours élémentaires en 1947/48
- 1.17. Situation globale de l'enseignement officiel du polonais en France dans le cadre des cours élémentaires en 1953/54
- 1.18. Évolution du nombre de Polonais résidant en France entre 1946 et 1990
- 1.19. Effectifs d'élèves du lycée polonais de Paris en 1954/55
- 1.20. Effectifs des élèves répartis par langue vivante étudiée – Année scolaire 1988/89 dans tous types d'établissements secondaires
- 1.21. Académie d'origine des élèves inscrits en polonais dans des établissements secondaires (tous types) au cours de l'année scolaire 1988/89
- 1.22. Académie d'origine des étudiants de polonais au cours de l'année universitaire 1985/86
- 2.1. Évolution de la sympathie des Polonais envers différents peuples de 1993 à 2017 (en %)
- 2.2. Évolution de l'antipathie des Polonais envers les Français de 1993 à 2017 (en %)
- 2.3. Les principaux partenaires commerciaux de la Pologne en 2019
- 2.4. Les principaux partenaires commerciaux de la France en 2017
- 2.5. Langues demandées dans les annonces d'offres d'emploi en Pologne en 2016 (en % d'annonces)
- 2.6. Montant moyen de la rémunération mensuelle des employés ayant des compétences linguistiques en 2016 (en zloty)
- 2.7. Pourcentage de la population polonaise (toutes catégories d'âge) qui parle les langues étrangères en question
- 2.8. Pourcentage de la population polonaise de plus de 55 ans (nés en/avant 1962) qui parle les langues étrangères en question
- 2.9. Pourcentage de la population polonaise de 35 à 54 ans (nés entre 1963 et 1982) qui parle les langues étrangères en question
- 2.10. Pourcentage de la population polonaise de 15 à 34 ans (nés entre 1983 et 2002) qui parle les langues étrangères en question
- 2.11. Horaires d'enseignement des écoles élémentaires en Pologne – Étape 1 (Classes I - III) en vigueur jusqu'à la rentrée 2017
- 2.12. Horaires d'enseignement des écoles élémentaires en Pologne – Étape 2 (Classes IV - VI) en vigueur jusqu'à la rentrée 2017
- 2.13. Horaires d'enseignement des collèges en Pologne, en vigueur jusqu'à la rentrée 2017
- 2.14. Niveaux du CECRL atteint après chaque étape de l'apprentissage avant la rentrée scolaire 2017/18
- 2.15. Niveaux du CECRL atteint après chaque étape de l'apprentissage à partir de la rentrée scolaire

2017/18

2.16. Nombre d'établissements primaires et secondaires qui proposent l'enseignement de l'anglais, de l'allemand, et du français comme matière obligatoire en 1993/94

2.17. Évolution du nombre d'établissements primaires et secondaires qui proposent l'enseignement de l'anglais, de l'allemand, du russe, du français, de l'espagnol et de l'italien comme matière obligatoire de 2007 à 2017

2.18. Évolution du nombre d'établissements primaires et secondaires qui proposent l'enseignement de l'anglais, de l'allemand et du français comme matière facultative de 2007 à 2017

2.19. Nombre d'enseignants de langues vivantes étrangères en Pologne en 1992/93, 2006/07 et 2014/15

2.20. Nombre d'élèves des écoles primaires et secondaires apprenant une ou plusieurs langues vivantes étrangères (en milliers) comme matière obligatoire en 1993/94

2.21. Nombre d'élèves des écoles primaires et secondaires apprenant une ou plusieurs langues vivantes étrangères (en milliers) comme matière obligatoire entre 1997/98 et 1999/00

2.22. Nombre d'élèves des écoles primaires et secondaires apprenant une ou plusieurs langues vivantes étrangères (en milliers) comme matière obligatoire entre 2000/01 et 2007/08

2.23. Nombre d'élèves des écoles primaires et secondaires apprenant une ou plusieurs langues vivantes étrangères (en milliers) comme matière obligatoire entre 2008/09 et 2016/17

2.24. Nombre d'élèves des écoles primaires et secondaires apprenant une ou plusieurs langues vivantes étrangères (en milliers) comme matière facultative entre 2006/07 et 2016/17

2.25. Enseignement des langues vivantes étrangères en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes en 2016/2017 (en %)

2.26. Répartition géographique de l'apprentissage des LVE en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes en 2016/2017

2.27. Répartition des élèves (en milliers) en fonction de la localisation de leurs établissements scolaires et de la langue étrangère étudiée en 2016/17

2.28. Évolution du nombre d'écoles primaires où sont enseignés l'anglais, le français, l'allemand, le russe, l'espagnol et l'italien comme matière obligatoire entre les rentrées scolaires 2016/17 et 2017/18

2.29. Évolution du nombre d'élèves des écoles primaires où sont enseignés l'anglais, le français, l'allemand, le russe, l'espagnol et l'italien comme matière obligatoire entre les rentrées scolaires 2016/17 et 2017/18

2.30. Enseignement des langues vivantes étrangères en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes en 2017/2018 (en %)

2.31. Points du programme d'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire, au collège et au lycée (programme de 1999)

2.32. Choix linguistiques des candidats à l'épreuve de LE à l'examen de fin de collège en 2015 (en % de candidats)

2.33. Nombre de collégiens qui choisissent chaque année l'épreuve de français à l'examen de fin de collège entre 2009 et 2016

2.34. Choix linguistiques des candidats à l'épreuve de LVE à l'examen de maturité en 2015 (en % de candidats)

2.35. Nombre de lycéens qui choisissent chaque année l'épreuve de français à l'examen de maturité entre 2006 et 2016

2.36. Profils des candidats inscrits aux épreuves orales et écrites de français à l'examen de maturité en 2015

2.37. Le nombre d'étudiants polonais en philologies par langue(s) étudiée(s) en 1990/1991

2.38. Le nombre d'étudiants polonais en philologies par langue(s) étudiée(s) en 1993/94

2.39. Le nombre d'étudiants polonais en philologies par langue(s) étudiée(s) entre les rentrées universitaires 2002 et 2016

2.40. Répartition des étudiants polonais en philologie française ou romane suivant les villes entre 2008 et 2016

2.41. Répartition territoriale du nombre de lectorats d'anglais, d'allemand, de russe, d'espagnol, et d'italien dans les universités et autres établissements supérieurs en 2017

2.42. Évolution du nombre de lectorats d'anglais, d'allemand, de russe, de français, d'espagnol, de russe et d'italien dans les universités et autres établissements supérieurs polonaise entre 2007 et 2017

2.43. Effectifs d'étudiants (en milliers) dans les universités et autres établissements supérieurs polonaise (toutes formations supérieures confondues) par langue vivante étudiée entre 2006 et 2016

2.44. Nombre d'étudiants polonais partis à l'étranger dans le cadre d'Erasmus entre 1998 et 2014

2.45. Principales destinations Erasmus choisies par les étudiants polonais de 1998 à 2004 (séjour d'étude et stage)

- 2.46.** Principales destinations Erasmus choisies par les étudiants polonais de 2004 à 2007 (séjour d'étude et stage)
 - 2.47.** Principales destinations Erasmus choisies par les étudiants polonais de 2007 à 2014 (séjour d'étude et stage)
 - 2.48.** Principales destinations Erasmus choisies par les étudiants polonais de 2007 à 2014 (stage uniquement)
 - 2.49.** Principales destinations Erasmus choisies par le personnel universitaire polonais de 2000 à 2013
 - 2.50.** Répartition des étudiants polonais dans les universités publiques françaises par discipline et par cursus de 2006 à 2014
 - 2.51.** Évolution des effectifs d'élèves du lycée français de Varsovie entre 2004 et 2017
 - 2.52.** Effectifs d'étudiants des Alliances françaises en Pologne entre 1991 et 1995
 - 2.53.** Effectifs d'étudiants des Alliances françaises en Pologne entre 2009 et 2016
 - 2.54.** Effectifs d'étudiants des Instituts français de Varsovie et de Cracovie entre 1985 et 2017
 - 2.55.** Classement des 10 langues les plus étudiées par les apprenants de l'ESKK entre 2002 et 2012
 - 2.56.** Langues vivantes étrangères les plus enseignées dans les écoles de langues en Pologne en 2017
 - 2.57.** Enseignement des langues vivantes étrangères dans les écoles de langues en fonction de la voïévodie d'exercice
 - 2.58.** Raison de l'apprentissage du français (en %)
-
- 3.1.** Les chiffres du commerce extérieur avec la Pologne en 2018 (par régions de France métropolitaine, hors Corse, en milliers d'euros)
 - 3.2.** Langues demandées dans les annonces d'offres d'emploi en 2017 en France (en %)
 - 3.3.** Pourcentage de la population française (toutes catégories d'âge) qui parle les langues étrangères en question
 - 3.4.** Pourcentage de la population française (+ de 55 ans) qui parle les langues étrangères en question
 - 3.5.** Pourcentage de la population française 35-54 ans) qui parle les langues étrangères en question
 - 3.6.** Pourcentage de la population française 15-34 ans) qui parle les langues étrangères en question étrangère
 - 3.7.** Effectifs d'élèves du 2nd degré des sections internationales polonaises entre 2004 et 2016
 - 3.8.** Nombre d'établissements du 2nd degré proposant une LE par langue vivante à la rentrée 2016/17 (établissements publics et privés)
 - 3.9.** Évolution du nombre d'enseignants de polonais (hors vacataire) entre 1994/95 et 2016/17
 - 3.10.** Académie d'exercice des enseignants de polonais (hors vacataire) en 2016/17
 - 3.11.** Effectifs des élèves du 1^{er} et du 2nd degré (en milliers) en collège et lycée par langue vivante étudiée en 2016/17 (établissements publics et privés)
 - 3.12.** Nombre d'inscrits à l'épreuve obligatoire ou facultative de langue étrangère du baccalauréat par langue
 - 3.13.** Effectifs de candidats à l'épreuve de polonais du baccalauréat de 2004 à 2016
 - 3.14.** Zone de scolarisation des candidats à l'épreuve de polonais du baccalauréat de 2004 à 2016 (en %)
 - 3.15.** Académies de scolarisation des candidats à l'épreuve de polonais du baccalauréat de 2004 à 2016 (en %)
 - 3.16.** Type de Baccalauréat préparé par les candidats à l'épreuve de polonais du baccalauréat de 2004 à 2016 (en %)
 - 3.17.** Série du baccalauréat des candidats présentant une épreuve de polonais au baccalauréat de 2004 à 2016 (en %)
 - 3.18.** Sections de langues des candidats présentant une épreuve de polonais au baccalauréat de 2004 à 2016 (en %)
 - 3.19.** Origines scolaires des candidats présentant une épreuve de polonais au baccalauréat de 2004 à 2016 (en %)
 - 3.20.** Catégories socioprofessionnelles des parents des candidats présentant une épreuve de polonais au baccalauréat de 2004 à 2016 (en %)
 - 3.21.** Liste des établissements d'enseignement supérieur proposant le polonais comme filière de langue en 2013
 - 3.22.** Effectifs d'étudiants ayant pour spécialité de langue le polonais par université de 2000 à 2016
 - 3.23.** Évolution de la population des enseignants chercheurs sur 20 ans, section 13, langues et littératures slaves
 - 3.24.** Nombre d'étudiants français partis à l'étranger dans le cadre du programme d'échange Erasmus de 2008 à 2014

- 3.25.** Principales destinations choisies par les étudiants français dans le cadre du programme d'échange Erasmus entre 2008 et 2013 (séjours d'étude)
- 3.26.** Principales destinations choisies par les étudiants français dans le cadre du programme d'échange Erasmus entre 2008/09 et 2013/14 (stage)
- 3.27.** Région d'origine des étudiants français (en %) en mobilité en Pologne entre 2008 et 2014
- 4.1.** LVE les plus enseignées après l'anglais dans les pays d'Europe centrale et orientale

TABLE DES DIAGRAMMES

- 2.1. Évolution annuelle du nombre total de doubles diplômes franco-polonais entre 1993 et 2017
- 2.2. Évolution annuelle du nombre total d'accords de jumelages entre des villes françaises et polonaises entre 1989 et 2007
- 2.3. Nombre de jumelages franco-polonais par région française (France métropolitaine) en 2017 (en %)
- 2.4. Nombre de jumelages franco-polonais par voïévodies en 2017 (en %)
- 2.5. Nombre de Français vivant en Pologne par voïévodies en 2016.
- 2.6. Évolution du nombre d'entreprises françaises implantées en Pologne entre 1994 et 2017
- 2.7. Présence des entreprises à capitaux français par voïevodie en 2017 (en %)
- 2.8. Connaissance du français selon la catégorie d'âge (en % de la population)
- 2.9. Répartition géographique des établissements scolaires primaires et secondaires qui proposent le français en 2016/17 comme matière obligatoire
- 2.10. Répartition géographique des établissements scolaires primaires et secondaires qui proposent le français en 2007/08 comme matière obligatoire
- 2.11. Évolution du nombre d'auditeurs des écoles primaires et secondaires inscrits en français LVE comme matière obligatoire entre 1993/94 et 2016/17 (en milliers)
- 2.12. Répartition géographique des collégiens se présentant à l'épreuve de français de l'examen (total des élèves de 2009 à 2017)
- 2.13. Représentations sociales de la langue française, selon le sexe des enquêtés (en %)
- 2.14. Représentations sociales de la France, selon le sexe des enquêtés (en %)
- 2.15. Motivations d'apprentissage du français, selon le sexe des enquêtés (en %)
- 2.16. Origine géographique des étudiants polonais séjournant en France dans le cadre d'Erasmus de 2008 à 2013
- 2.17. Répartition géographique des professeurs particuliers de français en 2017, selon le site internet e-korepetycje.net
- 2.18. Répartition géographique des écoles de langues en Pologne en 2017

- 3.1. Évolution de l'émigration polonaise en France entre 2002 et 2016 (en milliers de personnes)
- 3.2. Connaissance du polonais selon la catégorie d'âge (en % de la population)
- 3.3. Évolution de la population scolaire en France (1^{er} et 2nd degrés) entre 1990 et 2016 (en milliers)
- 3.4. Représentations sociales de la langue polonaise, selon l'origine des enquêtés (en %)
- 3.5. Représentations sociales de la Pologne, selon l'origine des enquêtés (en %)
- 3.6. Motivations d'apprentissage du polonais, selon l'origine des enquêtés (en %)
- 3.7. Évolution des effectifs d'étudiants polonisants entre 2000 et 2016 (ces effectifs ne concernent que les secteurs disciplinaires LEA, LLCE et pluri-langues)
- 3.8. Évolution du nombre d'étudiants français ayant choisi la Pologne comme destination Erasmus dans le cadre d'un séjour d'étude entre 1998/99 et 2013/14
- 3.9. Évolution du nombre d'étudiants français ayant choisi la Pologne comme destination Erasmus dans le cadre d'un stage entre 1998/99 et 2008 et 2014
- 3.10. Nombre d'étudiants français séjournant en Pologne dans le cadre de leurs études (hors Erasmus) entre 2012/13 et 2015/16

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1.1. Part de la population ayant comme langue maternelle l'allemand en Pologne en 1931

1.2. Population polonaise en France en 1931

2.1. Répartition géographique de l'enseignement du français en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes en 2016/17

2.2. Évolution de répartition géographique de l'enseignement du français en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes entre 2007/08 et 2016/17 (en points)

2.3. Répartition géographique de l'apprentissage du français en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes en 2016/2017

2.4. Évolution de répartition géographique de l'apprentissage du français en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes entre 2000/01 et 2016/17 (en points)

2.5. Répartition géographique de l'enseignement du français dans le cadre d'un lectorat en 2016/17

2.6. Évolution de la répartition des lectorats de français dans les universités et autres établissements supérieurs entre 2007 et 2017 (en points)

TABLE DES ANNEXES

- Annexe 1.** Corps enseignant à l'École des cadets de 1765 à 1794
- Annexe 2.** Contenu de l'ouvrage de Condillac, *La logique, ou les premiers développements de l'art de penser*
- Annexe 3.** Liste des principaux enseignants du Lycée polonais de Villard-de-Lans
- Annexe 4.** Liste des masters conjoints franco-polonais en 2016/17
- Annexe 5.** Liste des doubles-diplômes franco-polonais en 2016/17
- Annexe 6.** Liste des voïvodies de Pologne classées par nombre d'habitants, par taux de chômage et par PIB par habitant
- Annexe 7.** Liste des sections bilingues francophones en Pologne après la réforme du système éducatif de 2017
- Annexe 8.** Grille de compétences du CECRL
- Annexe 9.** Nombre d'étudiants polonais par voïvodies en 2017
- Annexe 10.** Liste des monitrices de polonais en fonction en 2011/12
- Annexe 11.** Quelques mots d'origine française ayant influencé le polonais au cours des derniers siècle

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS	III
RÉSUMÉ EN ANGLAIS	IV
RÉSUMÉ EN POLONAIS.....	V
REMERCIEMENTS	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
TABLE DES DIAGRAMMES.....	XI
TABLE DES ILLUSTRATIONS	XII
TABLE DES ANNEXES	XIII
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
 PARTIE 1 : BRÈVE HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE ET DU POLONAIS EN FRANCE AVANT 1989	24
CHAPITRE 1.1. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE DES ORIGINES À 1989.	25
I. LE FRANÇAIS DANS UN CADRE INDIVIDUEL OU DOMESTIQUE	25
1. LES VOYAGES	25
2. LES COURS INDIVIDUELS	25
3. LES COUVENTS.....	27
II. LE FRANÇAIS DANS UN CADRE INSTITUTIONNEL	27
1. LES ORIGINES DU FRANÇAIS EN POLOGNE : DU XVII ^e SIECLE À 1644	27
2. LE FRANÇAIS EN POLOGNE DE 1644 À 1740.....	27
3. LE FRANÇAIS EN POLOGNE DE 1740 À 1773.....	29
3.1. LE COLLEGIUM NOBILIUM	30
3.2. L'ÉCOLE DES CADETS DE VARSOVIE (1765).....	31
3.2.1. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS A L'ÉCOLE DES CADETS.....	33
4. LE FRANÇAIS EN POLOGNE DE 1773 À 1795.....	34
4.1. LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE (1773-1794)	34
4.2. LA SOCIÉTÉ POUR LES LIVRES ÉLÉMENTAIRES.....	35
5. LE FRANÇAIS DANS LA POLOGNE ANNEXÉE ENTRE 1795 ET 1918.....	36
5.1. LE LYCÉE DE KRZEMIENIEC (LICEUM KRZEMIENIECKIE)	37
6. LE FRANÇAIS EN POLOGNE DE 1918 À 1939.....	39
7. LE FRANÇAIS EN POLOGNE DE 1939 A 1945.....	43
8. LE FRANÇAIS EN POLOGNE DE 1945 A 1989.....	44
8.1. LE FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES, SECONDAIRES ET SUPÉRIEURES POLONAISES	44
8.2. AUTRES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS	47
9. ÉVOLUTION DE LA DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE ENTRE 1945 ET 1989.	49
9.1. MÉTHODOLOGIES D'ENSEIGNEMENT DU FLE EN POLOGNE COMMUNISTE	49
9.2. ANALYSE D'UN MANUEL DE FLE : JĘZYK FRANCUSKI DLA POCZĄTKUJĄCYCH, 1974	54
CHAPITRE 1.2. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS EN FRANCE DES ORIGINES À 1989	56
I. LES ORIGINES DE L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS EN FRANCE : 1831 -1918.....	56
1. LA GRANDE ÉMIGRATION.....	56
2. LA MIGRATION DE TRAVAIL.....	59
II. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS EN FRANCE DE 1918 A 1989.....	61
1. LE POLONAIS EN FRANCE DE 1918 A 1939	61
1.1. LE LYCEE CYPRIAN NORWID DE PARIS	64
1.2. LE COLLÈGE NOTRE-DAME DES APÔTRES	65
2. LE POLONAIS EN FRANCE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE	66
2.1. LA SECONDE NAISSANCE DU LYCÉE CYPRIAN NORWID	67
3. LE POLONAIS EN FRANCE DE 1944 A 1989	68
3.1. LES COURS COMPLÉMENTAIRES DE POLONAIS	69
3.2. DANS LES ÉTABLISSEMENTS POLONAIS.....	71

3.3. LE POLONAIS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES FRANÇAISES	73
3.4. LE POLONAIS DANS LE SUPÉRIEUR.....	75
3.5. AUTRES ÉTABLISSEMENTS.....	77
4. MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT DU POLONAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (PLE) EN FRANCE ENTRE 1945 ET 1989.....	77
4.1. ANALYSE D'UN MANUEL DE PLE : Z POLSKIM NA CO DZIEŃ : COURS MOYEN DE LANGUE POLONAISE POUR LES FRANCOPHONES (1979).....	77
CONCLUSION DE LA PARTIE	79

PARTIE 2 : L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE POST-COMMUNISTE (1989-2017)	81
CHAPITRE II.1. LES RELATIONS FRANCO-POLONAISES APRÈS 1989	82
I. DOMAINES DE COOPÉRATION.....	82
1. RELATIONS DIPLOMATIQUES	82
2. RELATIONS ÉCONOMIQUES.....	85
3. RELATIONS ÉDUCATIVES ET SCIENTIFIQUES.....	86
4. RELATIONS CULTURELLES	88
4.1. LES JUMELAGES	88
4.1.1. RENNES (BRETAGNE) ET POZNAŃ (GRANDE-POLOGNE).....	90
4.1.2. LILLE (HAUTS-DE-FRANCE) ET WROCŁAW (BASSE-SILÉSIE)	91
4.1.3. GDAŃSK (POMÉRANIE) ET MARSEILLE/NICE (PACA)	92
CHAPITRE II.2. PRÉSENCE FRANÇAISE EN POLOGNE	93
I. PRÉSENCE HUMAINE.....	93
II. PRÉSENCE ÉCONOMIQUE.....	94
III. PRÉSENCE ÉDUCATIVE ET CULTURELLE.....	97
CHAPITRE II.3. LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE MONDE ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN POLOGNE	98
I. GÉNÉRALITÉS	98
II. POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA POLOGNE.....	100
III. ÉVOLUTIONS DES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES DES POLONAIS EN FRANÇAIS	101
CHAPITRE II.4. PLACE DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF POLONAIS	104
I. AVANT LA RÉFORME DE 2017	104
1. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU NIVEAU PÉRISCOLAIRE	105
2. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU NIVEAU PRIMAIRE	105
3. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU NIVEAU SECONDAIRE	107
4. LES COURS FACULTATIFS	108
5. PARCOURS SPÉCIFIQUES : LES SECTIONS BILINGUES.....	108
II. APRÈS LA RÉFORME DE 2017	109
CHAPITRE II.5. LE FRANÇAIS ET SON ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE SCOLAIRE EN POLOGNE APRÈS 1989	111
I. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE	111
1. LES ÉTABLISSEMENTS	111
2. LES ENSEIGNANTS	117
3. LES EFFECTIFS D'ÉLÈVES.....	118
4. PREMIÈRES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF (2017) SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES	127
5. LES MÉTHODOLOGIES D'ENSEIGNEMENT APRÈS 1989.....	129
6. LES PROGRAMMES SCOLAIRES APRÈS 1989	132
6.1. LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DES LVE DE 1999	132
6.2. LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DES LVE DE 2009	135
7. ÉVOLUTIONS MÉTHODOLOGIQUES DES MANUELS DE FLE APRÈS 1989	138
7.1. CAFÉ CRÈME, 1997	138
7.2. ALTER EGO 1, 2012	140
8. LES ÉPREUVES OFFICIELLES DE FRANÇAIS.....	141
8.1. L'EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES DU COLLÈGE	141
8.2. L'EXAMEN DE MATURITÉ.....	144
8.2.1. PROFILS DES CANDIDATS.....	146
9. REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA LANGUE FRANÇAISE, DE LA FRANCE ET MOTIVATIONS D'APPRENTISSAGE	146

9.1. ENQUÊTE.....	147
9.1.1. METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	147
9.1.2. LES ENQUÊTÉS	148
9.1.3. MÉTHODE D'ANALYSE DES DONNÉES.....	148
9.1.4. ANALYSE DE L'ENQUÊTE.....	149
9.1.5. CONCLUSION DE L'ENQUÊTE.....	154
CHAPITRE II.6. LE FRANÇAIS ET SON ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE SUPÉRIEUR EN POLOGNE APRÈS 1989.....	155
I. LES ÉTUDES DES PHILOGIES.....	155
1. LES EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS	155
1.2. PROFILS DES ROMANISANTS	160
II. LES LECTORATS	161
III. MOBILITÉ UNIVERSITAIRE EN FRANCE.....	165
1. LE PROGRAMME D'ÉCHANGE ERASMUS.....	165
2. LES ÉTUDIANTS POLONAIS EN FRANCE HORS ERASMUS.....	172
CHAPITRE II.7. LE FRANÇAIS, SON ENSEIGNEMENT ET SON APPRENTISSAGE DANS LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS.....	173
I. LE LYCÉE FRANÇAIS DE VARSOVIE (LFV)	173
II. LES ALLIANCES FRANÇAISES.....	175
III. L'INSTITUT FRANÇAIS.....	177
CHAPITRE II.8. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS DANS UN CADRE EXTRASCOLAIRE.....	178
I. PRINCIPALES FORMES D'ENSEIGNEMENTS ET D'APPRENTISSAGE.....	178
1. LES COURS PARTICULIERS	178
2. LES COURS PAR CORRESPONDANCE	179
2.1. EXEMPLE DE CAS : ESKK	179
3. LES ECOLES DE LANGUE	181
4. L'AUTOFORMATION.....	185
4.1. AUTRES STRATÉGIES ET FORMES D'APPRENTISSAGE PLÉBISCITÉS.....	186
4.1.1. LES APPLICATIONS WEB OU MOBILES.....	186
4.1.2. LA LECTURE	187
4.1.3. VISIONNAGES DE FILMS ET SÉRIES EN VERSION ORIGINALE.....	188
4.1.4. L'ÉCOUTE DE CHANSONS FRANÇAISES	188
5. L'IMMERSION LOCALE	189
5.1. CHIFFRES DU TOURISME POLONAIS EN FRANCE APRÈS 1989.....	189
II. PUBLICS ET MOTIVATIONS D'APPRENTISSAGE	190
CONCLUSION DE LA PARTIE	192
 PARTIE 3 : L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS EN FRANCE APRÈS 1989	 197
CHAPITRE III.1. PRÉSENCE POLONAISE EN FRANCE	198
I. PRÉSENCE HUMAINE.....	198
II. PRÉSENCE INSTITUTIONNELLE.....	199
1. L'INSTITUT POLONAIS DE PARIS	199
2. LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE POLONAISE	199
3. LA BIBLIOTHÈQUE POLONAISE DE PARIS.....	200
4. L'ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES DE PARIS.....	200
5. LE CENTRE DE CIVILISATION POLONAISE.....	201
6. LA LIBRAIRIE POLONAISE.....	201
III. PRÉSENCE ÉCONOMIQUE.....	202
IV. PRÉSENCE ÉDUCATIVE	205
CHAPITRE III.2. LA LANGUE POLONAISE DANS LE MONDE ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN FRANCE	206
I. GÉNÉRALITÉS	206
II. POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA FRANCE	207
III. ÉVOLUTIONS DES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES DES FRANÇAIS EN POLONAIS	207
CHAPITRE III.3. PLACE DES LVE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS	212
I. GÉNÉRALITÉS	212
1. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU NIVEAU PÉRISCOLAIRE	212
2. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU NIVEAU PRIMAIRE	212

3. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU NIVEAU SECONDAIRE	213
4. DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES.....	215
4.1. CLASSES BILANGUES.....	215
4.2. SECTIONS EUROPÉENNES OU DE LANGUES ORIENTALES (SELO)	215
4.3. LES SECTIONS INTERNATIONALES.....	215
CHAPITRE III.4. LE POLONAIS, SON ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE SCOLAIRE EN FRANCE APRÈS 1989	217
I. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE : ÉTAT DES LIEUX	217
1. LES SECTIONS INTERNATIONALES POLONAISES.....	217
2. LES COURS « TRADITIONNELS » DE POLONAIS.....	219
2.1. LES ENSEIGNANTS	222
3. LES COURS PAR CORRESPONDANCE	223
4. LES ÉTABLISSEMENTS : BILAN	223
5. LES EFFECTIFS D'ÉLÈVES : BILAN.....	224
6. LES MÉTHODOLOGIES D'ENSEIGNEMENT APRÈS 1989.....	225
7. LES PROGRAMMES DE LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES	226
7.1. LE PROGRAMME DU PALIER 1 DU COLLÈGE, 2011	226
7.2. LE NOUVEAU PROGRAMME DE 2016.....	227
7.3. LES PROGRAMMES DE LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	229
7.3.1. LES PROGRAMMES DE 2002, 2003 ET 2004.....	229
7.3.2. LE PROGRAMME DE 2010	230
8. ÉVOLUTIONS MÉTHODOLOGIQUES DES MANUELS DE POLONAIS LANGUE ÉTRANGÈRE	232
8.1. DZIEN DOBRY (1994)	232
8.2. HURRA PO POLSKU 1 (2014).....	234
9. L'ÉPREUVE DE POLONAIS AU BACCALAURÉAT	236
10. ENQUÊTE	243
10.1. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	243
10.2. LES ENQUÊTÉS	244
10.3. MÉTHODE D'ANALYSE DES DONNÉES.....	244
10.4. ANALYSE DE L'ENQUÊTE.....	245
10.5. CONCLUSION DE L'ENQUÊTE	249
II. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS DANS LES ÉTABLISSEMENTS POLONAIS.....	250
1. LES ÉCOLES POLONAISES.....	250
III. AUTRES STRUCTURES.....	252
1. LES ÉCOLES SOCIALES.....	252
CHAPITRE III.5. LE POLONAIS ET SON ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE SUPÉRIEUR EN FRANCE DEPUIS 1989	252
I. LES FILIÈRES POLONAISES	252
1. EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS POLONISANTS	254
1.1. PROFILS DES ÉTUDIANTS POLONISANTS.....	255
II. LE POLONAIS DANS LE CADRE D'UN MODULE OPTIONNEL OU DE LA FORMATION CONTINU	257
III. LE CORPS PROFESSORAL	258
IV. MOBILITÉ UNIVERSITAIRE EN POLOGNE.....	259
1. LE PROGRAMME D'ÉCHANGE ERASMUS.....	259
2. MOBILITÉ ÉTUDIANTE EN POLOGNE HORS ERASMUS.....	264
CHAPITRE III.6. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS DANS UN CADRE EXTRASCOLAIRE.....	265
I. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE	266
1. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	266
2. LES ENQUÊTÉS.....	267
II. ANALYSE DE L'ENQUÊTE	267
1. PROFILS DES ENQUÊTÉS.....	267
2. PRINCIPALES FORMES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE	268
2.1. LE BILINGUISME FAMILIAL	269
2.2. PRINCIPALES STRATÉGIES ET FORMES D'APPRENTISSAGE INDIVIDUELLES	270
2.2.1. LES MÉTHODES DE POLONAIS	272

2.2.2. LE CONTACT AVEC LES NATIFS.....	272
2.2.3. LA NAVIGATION SUR INTERNET.....	272
2.2.4. LES APPLICATIONS WEB ET/OU MOBILES	273
2.2.5. L'IMMERSION LOCALE : LES CHIFFRES DU TOURISME FRANÇAIS EN POLOGNE APRÈS 1989.....	275
2.2.6. LES COURS ASSOCIATIFS.....	276
2.2.7. LES COURS PARTICULIERS.....	276
2.2.8. LES ÉCOLES DE LANGUE	277
3. LES MOTIVATIONS D'APPRENTISSAGE.....	278
CONCLUSION DE LA PARTIE	279
 PARTIE 4 : PERSPECTIVES ET STRATÉGIES.....	 283
CHAPITRE IV.1. PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE ET DU POLONAIS EN FRANCE.....	284
I. PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE	284
II. PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS EN FRANCE	289
CHAPITRE IV.2. AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE ET DU POLONAIS EN FRANCE : PISTES DE RÉFLEXION	293
I. STRATÉGIES POUR DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU FRANÇAIS EN POLOGNE	293
II. STRATÉGIES POUR DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU POLONAIS EN FRANCE	299
CONCLUSION DE LA PARTIE	301
 CONCLUSION GÉNÉRALE	 302
ANNEXES.....	XIX
BIBLIOGRAPHIE	XXXVI
SITOGRAPHIE	XLV

INTRODUCTION GÉNÉRALE

0.1. CHOIX DU THÈME DE LA THÈSE

« Une langue vous place dans un couloir pour la vie. Deux langues vous ouvrent toutes les portes le long du chemin ». Cette citation de Franck Smith¹ résume parfaitement la politique linguistique de l'Union européenne. En effet, « ... l'Union européenne a fait de l'apprentissage des langues une grande priorité ... Le multilinguisme est, pour l'Union, un facteur déterminant de la compétitivité européenne. Aussi l'un des objectifs de la politique linguistique de l'Union européenne est-il que tous les citoyens européens maîtrisent deux autres langues en plus de leur langue maternelle ». C'est pour cette raison que j'ai décidé dans cette thèse de parler de deux langues officielles de l'Union européenne qui me tiennent particulièrement à cœur, le français ma langue maternelle et le polonais la langue de mes origines. Cet intérêt affectif pour ces deux langues et ma passion pour l'histoire en général m'ont naturellement conduit vers ce travail de recherche, consacrée à l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France après 1989.

L'année 1989 est une année qui a changé le monde² puisqu'elle est synonyme de réconciliation et de pragmatisme. En effet, la chute du mur de Berlin survenue le 9 novembre est sans doute l'événement le plus marquant. Elle met fin ainsi à 45 ans de Guerre froide et donc à l'opposition entre l'Occident et l'Est. La chute du mur de Berlin marque également la naissance du projet de l'Union européenne, approuvé à Maastricht en 1991 et entré en vigueur en 1993. De plus, outre les raisons personnelles, l'idée de cette thèse s'est affermie à la suite de lectures diverses (articles de presse, interventions parlementaires, ...) et d'échanges oraux et manuscrits avec des enseignants de français en Pologne et de polonais en France, qui aboutissent tous à un constat aujourd'hui alarmant de l'enseignement et l'apprentissage de ces deux langues dans les deux pays.

0.2. OBJECTIFS DE LA THÈSE

Les objectifs de cette thèse sont multiples. Premièrement, face aux échos inquiétants que nous avons quant à l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France depuis quelques années, nous voulons comprendre quelle est la réalité sur le terrain, comment nous en sommes arrivés là et comment nous pouvons y remédier. Deuxièmement, à travers cette thèse, nous souhaitons approfondir l'état des connaissances

¹ Frank Smith est un producteur de radio, écrivain, auteur de poésie, et vidéaste, réalisateur, né en 1968. Il est représenté par la Galerie Analix Forever, Genève.

² Plusieurs événements ont eu lieu cette année, on pense notamment au retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, à la révolte de Tiananmen, à la célébration du bicentenaire de la Révolution française.

sur l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France qui ne se résument depuis quelques années maintenant, bien souvent, qu'à de rares interventions et références statistiques sans entrer en détail dans les origines des problèmes. En outre, en traitant le thème du polonais en France après 1989, nous continuons les travaux d'Edmond Gogolewski, Professeur des universités et Directeur du Centre d'études de la culture polonaise de l'université Charles-de-Gaulle - Lille III (en 1996). Celui-ci a consacré plusieurs études très minutieuses à cette question pour la période 1833-1989. Troisièmement, ce travail est également l'occasion pour moi de poursuivre mes recherches commencées à l'époque de mon Master. En effet, en vue de l'obtention de mon diplôme, j'ai effectué un stage de quatre mois dans un lycée général où j'ai pu observer en pratique le cas de l'hétérogénéité des élèves polonais inscrits en français LV2. Quatrièmement, ma volonté est également d'interpeller et/ou de rappeler à nos lecteurs que les relations franco-polonaises de tous types n'ont pas toujours été tendues comme elles peuvent l'être aujourd'hui. En d'autres termes, il s'agit ici pour moi de faire (re) découvrir aux lecteurs l'histoire des liens franco-polonais. Enfin, la réalisation de cette thèse représente pour moi en quelque sorte un aboutissement. Rien ne me destinait à un tel parcours universitaire, puisqu'à l'origine, je suis titulaire d'un BEP et d'un baccalauréat professionnel dans le domaine de la chimie.

0.3. DÉFINITION DU SUJET

Comme nous l'avons énoncé en ouverture de l'introduction générale, cette thèse porte sur l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France de 1989 à 2017. Nous nous intéresserons donc d'une manière détaillée à plusieurs notions et concepts que nous proposons ici de définir afin de familiariser le lecteur avec ces termes spécialisés.

- **La politique linguistique**

On appelle politique linguistique, ou aménagement linguistique, toute politique conduite par un État ou une organisation internationale à propos d'une ou plusieurs langues parlées sur son territoire³.

- **L'enseignement**

L'enseignement focalise (le rôle de) la personne, l'institution, la machine,

³ PHILIPPSON Robert, *La domination de l'anglais*, Paris, Libre et Solidaire, 2019, p. 108-111.

l'environnement... qui permet d'apprendre. La perception de l'apprenant (par l'enseignement) est influencée par les évolutions historiques et scientifiques. Non seulement la perception, mais aussi la finalité de l'éducation et la perception de l'acte d'apprendre changent. L'enseignement est un des thèmes principaux de la pédagogie. En rapport à des écoles de pensée différents l'enseignement traite prioritairement la matière à enseigner (plutôt behavioriste) ou bien il contre les représentations mentales de l'apprenant pour essayer de les adapter à de nouvelles situations (plutôt constructiviste)⁴.

- **Les méthodologies d'enseignement des langues**

Une méthodologie d'enseignement est un terme polysémique. Dans notre cas, il désigne des ensembles solidaires de techniques d'enseignement qui constituent une stratégie d'ensemble pour structurer l'enseignement d'une langue. Elles sont destinées à accompagner l'apprentissage. Dans l'enseignement des langues vivantes étrangères (LVE), plusieurs méthodologies se sont succédé ces derniers siècles, on pense notamment aux méthodologies suivantes : traditionnelle (ou grammaire-traduction), directe, audio-orale, audio-visuelle, ainsi qu'aux approches communicative et actionnelle⁵.

- **L'apprentissage**

L'apprentissage est une activité intellectuelle qui aboutit à l'acquisition de connaissances non innées. Cela nécessite donc une activité guidée. Un apprentissage peut aussi désigner un savoir ou un savoir-faire acquis. Les apprentissages formels et semi-formels sont les apprentissages contraints et organisés (ex : l'école). Les apprentissages informels résultent d'une action régulière mais ne sont pas contraints (ex : famille).

- **Les stratégies d'apprentissage**

Selon Parmentier et Romainville : « les stratégies sont des activités dans lesquelles l'apprenant s'engage de manière consciente. Elles sont au minimum accessibles à la conscience, explicables. Elles peuvent être l'objet de verbalisations. Ensuite, elles sont par définition orientées vers un but. Les stratégies ne sont pas accidentelles : l'étudiant les met en œuvre pour atteindre un but, un objectif défini en termes de processus, de résultat ou de

⁴ NOTARI Michèle, VOISARD Romain, « Dimensions d'un dispositif de formation entièrement ou partiellement à distance » [En ligne] http://tecfaetu.unige.ch/staf/staf-h/notari/staf17/periode2/Definition_concepts.html, Consulté le 9 septembre 2020.

⁵ Ces différentes méthodologies et approches seront définies dans les différentes parties de cette thèse.

performance. Enfin, une stratégie est plus une séquence d'actions qu'un événement isolé. La notion de stratégie suppose que l'apprenant mette en œuvre une suite ordonnée d'actions »⁶.

- **Les formes (ou méthodes) d'apprentissage**

Une forme d'apprentissage est un ensemble de techniques organisées (scénario) dans une structure d'apprentissage. Elle repose essentiellement sur des objectifs pédagogiques fixés. Pour obtenir une véritable méthode d'apprentissage, il sera donc nécessaire de connaître les particularités et avantages, selon le contexte de leur utilisation, de chaque technique d'apprentissage pour employer la bonne technique, au bon moment et d'assembler toutes les techniques choisies dans un univers global cohérent et efficace. La forme d'apprentissage est donc très liée au concept d'objectif car elle dépend entièrement des objectifs fixés.

- **Le lien entre l'enseignement et l'apprentissage**

L'enseignement et l'apprentissage sont complémentaires. On parle d'enseignement-apprentissage. Pour autant, il n'y a pas de cause à effet entre l'enseignement et l'apprentissage. Au jeu de l'offre et de la demande, c'est rarement la demande qui gagne et, souvent, la demande épouse l'offre ingénuement. En effet, le service public d'éducation n'échappe pas à la logique financière des intérêts privés. De plus, en milieux scolaire et supérieur, de nombreuses recherches ont prouvé que le désir d'apprendre une langue dépend d'éléments extérieurs comme les attitudes et représentations forgées par les apprenants ou leurs parents à l'égard des langues.

- **Les attitudes linguistiques**

Ce n'est qu'à partir des années 1960 que les études portant sur les perceptions des locuteurs concernant les langues et leurs usages ont été traitées à travers la notion d'attitude. Le terme « attitude » comporte plusieurs définitions. Dans sa forme la plus courante, une attitude désigne « un affect positif ou négatif envers un objet psychologique »⁷. Dans le cas de l'apprentissage des langues étrangères, les attitudes linguistiques (AL) sont : « l'évaluation faite par des individus sur les objets langues, cultures (celles que les langues véhiculent) et

⁶ FRENAY Mariane, NOEL Bernadette, PARMENTIER Philippe, ROMAINVILLE Marc, *L'étudiant-apprenant. Grille de lecture pour l'enseignant universitaire*, Paris/Bruxelles : De Boeck Université, 1998, p.63-80.

⁷ GARRETT Peter, *Attitudes to Language*, Cambridge University Press, 2010, p.37-52.

(leurs) locuteurs »⁸. Les trois éléments langues, cultures et locuteurs deviennent donc les cibles par rapport auxquelles l'individu réagit, développe certains sentiments et sensations. Les AL résultent du vécu expérientiel et du produit de l'interaction des individus avec des composantes constitutionnelles, éducatives, culturelles et personnelles⁹.

- **Les représentations sociolinguistiques**

La scientifique Denise Jodelet définit la représentation sociale (RS) comme « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourante à la construction d'une réalité commune à un ensemble social »¹⁰.

Michel Candelier, professeur émérite de politiques linguistiques éducatives et didactiques du plurilinguisme de l'université du Maine (Le Mans, France), définit les représentations linguistiques (RL) comme « les images et les conceptions que les acteurs sociaux se font d'une langue, de ce que sont ces normes, ses caractéristiques, son statut au regard d'autres langues »¹¹.

La formation de ces représentations sociales s'opère au niveau des apprenants dans un milieu formel (école) ou informel (hors école) et s'acquiert notamment grâce à l'expérience personnelle, l'observation de faits et l'accumulation d'idées.

- **Les stéréotypes**

C'est à Walter Lippmann que l'on doit la notion de stéréotype dans son acception psychologique. Ce terme de « stéréotype » existe depuis 1798 et désigne un coulage de plomb dans une empreinte destiné à la création d'un « cliché » typographique. Lippmann désigne par là les images que nous nous construisons au sujet des groupes sociaux, des croyances dont il veut souligner la rigidité par le recours à ce terme d'imprimerie. Selon lui, ces images nous sont indispensables pour faire face à la complexité de notre environnement social ; elles nous permettent de simplifier la réalité pour nous y adapter plus facilement¹².

⁸ MATOS ALDANA Tepey Sarai, *Études des Attitudes Linguistiques des étudiants vénézuéliens apprenant le français langue étrangère à l'Université des Andes, à Mérida (Venezuela)*, Thèse de Doctorat délivrée par l'université Toulouse 2 – Jean Jaurès, 2017, p.21.

⁹ GALISSON Robert, COSTE Daniel, *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette, 1976, p.703-705.

¹⁰ JODELET Denise, « À propos des attitudes à l'égard de la science », in TUBIANA Maurice, PELLICIER Yves, JACQUART Albert, *Images de la science*, Paris, Économica, 1984, p.331-355.

¹¹ CANDELIER Michel, « Catégoriser les représentations », in ZARATE Geneviève, *Les représentations en didactique des langues et des cultures*, Ed Notions en Question 2, 1997, p.43-67.

¹² LIPPMANN Walter, *Public Opinion*, Wilder Publications, 1922.

En linguistique, un stéréotype est une association stable d'éléments, groupe de mots formant une unité devenue indécomposable, réemployée après avoir perdu toute expressivité et avec une fréquence anormale.

Les stéréotypes peuvent être positifs ou négatifs. Ils peuvent également être nuisibles lorsqu'ils s'avèrent inexacts ou lorsqu'ils sont suremployés, puisqu'ils mènent souvent à des jugements erronés. Les stéréotypes peuvent se former à partir : d'expériences personnelles, du cadre scolaire ou des médias.

- **La motivation**

La motivation fait depuis des années l'objet de plusieurs littératures et intéresse de nombreux spécialistes. Elle est définie « comme le processus qui détermine comment l'énergie est utilisée pour satisfaire des besoins »¹³.

Edward. L. Deci et Richard. M. Ryan distinguent essentiellement trois types de motivation : la motivation intrinsèque, la motivation extrinsèque et l'amotivation¹⁴.

- la motivation intrinsèque est liée aux conditions intérieures de l'apprenant. C'est-à-dire que l'apprenant apprend intrinsèquement et volontairement une langue étrangère, sans attendre de récompenses. L'activité est alors réalisée pour le plaisir et la satisfaction qu'elle procure ;
- la motivation extrinsèque se trouve à l'opposition de la motivation intrinsèque. Elle intervient dans les situations où le comportement répond à des objectifs instrumentaux ; l'amotivation est l'absence de motivation ;
- on distingue deux types d'amotivation. On parlera d'amotivation externe si la résignation dépend d'un facteur extérieur à l'individu et d'amotivation interne si la source de résignation provient du soi.

0.4. ÉTAT DES RECHERCHES AVANT 1989

0.4.1. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE

¹³ PRITCHARD Robert, PAYNE Stéphanie, « Motivation and performance management practices », in HOLMAN David, WALL Toby-D, CLEGG Chris-W, SPARROW Tom, HOWARD Ann, *The New Workplace : People, Technology and Organisation : A Handbook and Guide to the Human Impact of Modern Working Practices*, New York, 2003, p.219-244.

¹⁴ LOUCHE Claude, BARTOLOTTI Cindy, PAPET Jacqueline, « Motivation intrinsèque et présentation de soi à différentes instances dans une organisation », *Bulletin de psychologie* 2006/4, p.351-357,

Dans l'état des recherches et des connaissances sur l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne avant 1989, on constate une quantité de références plus importante concernant la période antérieure à 1795.

Commençons par citer Halina Lewicka qui est à l'origine d'un article très complet, intitulé « L'enseignement du français en Pologne au XVI^e et dans la première moitié du XVII^e siècle » (1982)¹⁵, où elle expose quelles sont les origines de la langue française en Pologne, dans quels lieux l'enseignait-on, qui l'enseignait, comment l'enseignait-on et qui l'apprenait. Dans un genre similaire, nous pouvons également évoquer l'article de Nina Ociepka. Dans cet article nommé « L'enseignement du français en Pologne jusqu'au XIX^e siècle » (2010)¹⁶, l'auteure s'intéresse, comme son nom l'indique, à une période plus large, à savoir jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

D'autres auteurs sont à l'origine de travaux plus détaillés, on trouve notamment des exemples concrets d'enseignement et d'apprentissage du français dans les écoles polonaises de l'époque. Nous pensons d'abord à Ludwik Piechnik, auteur de l'ouvrage *Jezuickie Collegium Nobilium w Warszawie* [Collegium Nobilium à Varsovie] (1971)¹⁷, où il y a une partie assez importante sur l'enseignement du français. Un autre auteur, Michał Cieśla, est à l'origine d'un article : « Nauczanie języków obcych nowożytnych w Szkole Rycerskiej w Warszawie » [L'enseignement des langues vivantes à l'école des cadets de Varsovie] (1958)¹⁸. Michał Cieśla traite le même thème que celui abordé par Ludwik Piechnik, mais dans une autre école, à savoir, l'École des cadets de Varsovie.

Quelques autres auteurs se sont également intéressés au thème spécifique des précepteurs français en Europe. S'agissant de la Pologne, on pense surtout à Małgorzata Kamiecka qui a rédigé l'article : « Les précepteurs francophones dans la Pologne du XVIII^e siècle » (2013)¹⁹.

Après 1795, la Pologne disparaît de la carte du monde pendant 123 ans. Elle a en effet

¹⁵ LEWICKA Halina. « L'enseignement du français en Pologne au XVI^e et dans la première moitié du XVII^e s », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°15, 1982.

¹⁶ OCIEPKA Nina, « L'enseignement du français en Pologne jusqu'au XIX^e siècle », *Zeszyty Glottodydaktyczne*, Université Jagellon, n° 2, 2010.

¹⁷ PIECHNIK Ludwik, *Jezuickie Collegium Nobilium w Warszawie (1752-1777)*, Wydawnictwo Instytutu Teologicznego Księży Misjonarzy, 1971.

¹⁸ CIEŚLA Michał, « Nauczanie języków obcych nowożytnych w Szkole Rycerskiej w Warszawie 1766–1794 », *Rozprawy z Dziejów Oświaty*, Wrocław, 1958.

¹⁹ KAMECKA Małgorzata, « Les précepteurs francophones dans la Pologne du XVIII^e siècle », in RIÉOUTSKI Vladislav, *Le précepteur francophone en Europe*, Éducatons et Sociétés, 2013, chapitre 2.

été partagée entre ses puissants voisins (la Prusse, l'Autriche et la Russie). Aussi, l'enseignement et l'apprentissage du français sur les territoires ayant appartenu à la Pologne dépend-il de la politique linguistique des trois pays susmentionnés. Nous nous sommes appuyé sur les travaux de Franz Roider et Reinfried Marcus afin de déterminer quelle était la place de l'enseignement et l'apprentissage du français en Autriche²⁰, puis en Prusse. Ces deux hommes sont respectivement les auteurs de *Autriche* et de l'article « Institutionnalisation et concurrence. La langue française et anglaise dans les écoles secondaires en Allemagne (1837-1945) » (2014)²¹. S'agissant de la Russie, nous nous sommes essentiellement référé à l'ouvrage de Maria Danilewicz *Życie naukowe dawnego Liceum Krzemienieckiego* [La vie éducative dans l'ancien lycée de Krzemieniec] (1932)²². Elle y consacre une partie à l'enseignement des langues étrangères, notamment le français, dans un lycée fondé par des Polonais au début du XIXe siècle.

Entre 1918 et 1939, les travaux sur l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne se font plus rares. On trouve cependant quelques références consacrées aux langues en général ou à des langues particulièrement plébiscitées comme l'allemand. À ce titre, une auteure a particulièrement su retenir notre attention : Emilia Podpora-Polit, avec son article « Nauczanie języka niemieckiego wczoraj i dziś – kilka refleksji po lekturze przedwojennych podręczników » [L'enseignement de l'allemand hier et aujourd'hui : quelques réflexions après la lecture de manuels d'avant-guerre] (2016)²³. Grâce à cet article, nous avons pu recueillir des informations très pertinentes sur l'enseignement du français en Pologne entre 1918 et 1939, de sa position face à l'allemand, l'anglais et le russe, ainsi que des données statistiques très pertinentes sur son apprentissage.

L'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne entre 1945 et 1989, notamment au niveau scolaire et dans les établissements français, est un thème qui est traité brièvement grâce à l'apport de données statistiques par Krystyna Wroblewska-Pawlak et Iwona Strachanowska dans leur article : « Preferencje językowe młodzieży polskiej: 1990-1999 » [Les préférences linguistiques des jeunes polonais 1990-1999]. (2000)²⁴. Helena

²⁰ ROIDER Franz, « Autriche » [En ligne]. INRP, Disponible sur <http://inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2128>, Consulté le 29 septembre 2015.

²¹ REINFRIED Marcus, Institutionnalisation et concurrence. La langue française et anglaise dans les écoles secondaires en Allemagne(1837-1945) , *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 2014.

²² DANILEWICZ Maria, *Życie naukowe dawnego Liceum Krzemienieckiego*. Warszawa, 1937.

²³ PODPORA-POLIT Emilia, « Nauczanie języka niemieckiego wczoraj i dziś – kilka refleksji po lekturze przedwojennych podręczników », *Języki Obce w Szkole* (JOWS), Wydawnictwa CODN, n°3/2016.

²⁴ WRÓBLEWSKA-PAWLAK Krystyna, STRACHANOWSKA Iwona, *Preferencje językowe młodzieży polskiej: 1990-1999*, Studia Europejskie-Centrum Europejskie Uniwersytetu Warszawskiego, n°1, 2000.

Okęcka , par sa contribution à l'ouvrage *Le français en Pologne : mythes et réalités »* (1996)²⁵ apporte elle aussi quelques statistiques très intéressantes au niveau des établissements français : Alliances françaises et Instituts français.

Si la période antérieure à 1795 semble intéresser le plus les auteurs c'est pour trois raisons principales. Premièrement, à cette époque le statut du français était différent de celui d'aujourd'hui, puisque le français avait le statut de *lingua franca*²⁶. Deuxièmement, à cette époque, et ce depuis 200 ans au moins, les relations franco-polonaises sont plutôt amicales. Troisièmement, au XXe siècle la langue et la culture françaises ont commencé à s'effacer pour des raisons politiques et affectives aux profits de l'allemand, du russe et de l'anglais²⁷.

0.4.2. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS EN FRANCE

Plusieurs sources d'inspiration française et polonaise nous ont aidé à mieux aborder le sujet de l'enseignement et l'apprentissage du polonais en France jusqu'en 1989. Nous pensons tout d'abord à Edmond Gogolewski, auteur de nombreux travaux sur ce thème parmi lesquels : *L'enseignement polonais et l'enseignement de la langue polonaise dans les établissements scolaires et universitaires en France : 1833-1989* (1991)²⁸, *La langue polonaise dans l'enseignement élémentaire et secondaire en France : 1833-1990* (1994)²⁹ et « *L'enseignement de la langue polonaise dans les écoles primaires en France* » (1981)³⁰

Nous nous sommes également référé à une quantité d'autres auteurs qui, quant à eux, à la différence du premier auteur cité, traitent uniquement de la question de l'enseignement du polonais langue maternelle ou seconde en France jusqu'en 1989. C'est le cas notamment de Roman Dzwonkowski, auteur d'un ouvrage intitulé *Szkolnictwo Polskie we Francji po II wojnie swiatowej* [L'enseignement polonais en France après la Seconde Guerre mondiale] (1983)³¹ de Jan Kukuryka et le sujet de son colloque consacré à « La contribution des écoles

²⁵ OKĘCKA Helena, « Les établissements français », in BOUTET Josiane, WRÓBLEWSKA-PAWLAK Krystyna , *Le français en Pologne : mythes et réalités*, Varsovie, 1996.

²⁶ Langue véhiculaire utilisée sur une aire géographique assez vaste.

²⁷ Ce point sera détaillé dans les pages suivantes, notamment dans la 1^e partie de cette thèse.

²⁸ GOGOLEWSKI Edmond, *L'enseignement polonais et l'enseignement de la langue polonaise dans les établissements scolaires et universitaires en France (1833-1989)*, université de Paris IV, 1991.

²⁹ GOGOLEWSKI Edmond, *La langue polonaise dans l'enseignement élémentaire et secondaire en France : 1833-1990*, Centre d'étude de la culture polonaise, 1994.

³⁰ GOGOLEWSKI Edmond, « L'enseignement de la langue polonaise dans les écoles primaires en France », *Revue du Nord*, 1981.

³¹ DZWONKOWSKI Roman, *Szkolnictwo Polskie we Francji po II wojnie swiatowej*, Studia Polonijne, Lublin, 1983.

polonaises au Patrimoine polonais dans la région parisienne »³², ainsi que de Patrick Pluchot, auteur de l'article « Histoire des écoles polonaises au début du 20^e siècle en France »³³. La question de l'enseignement polonais en France a également été traitée par Henri Gielec, auteur d'une thèse soutenue en 2011, à l'université de Lorraine sur le thème *Le lycée polonais Cyprian Norwid de Villard-de-Lans (1940-1946) : articulation des liens historiques franco-polonais*³⁴, mais aussi par Monika Salmon-Siama dans son article « Le lycée polonais Kamil Cyprian Norwid de Villard de Lans » (2016)³⁵.

0.5. ÉTAT DES RECHERCHES APRÈS 1989

0.5.1. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE

Nos informations quant à l'évolution de la situation de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne après 1989 sont issues de plusieurs sources. Elles nous viennent tout d'abord de rapports statistiques publics, publiés chaque année par le GUS, l'équivalent polonais de l'INSEE. Ces rapports, de plusieurs centaines de pages, intitulés *Oświata i Wychowanie* [L'éducation] ont commencé à être publiés en 2005, au moment de la nouvelle réforme de la *Matura*, l'équivalent polonais du baccalauréat français. Les données statistiques qui y sont présentées concernent les niveaux primaire et secondaire. On y trouve une partie consacrée aux langues vivantes étrangères, dont le français. En effet, on découvre par exemple des données très pertinentes concernant les indices de généralisation de l'enseignement du français selon le type d'établissement, les territoires, ainsi que le nombre d'apprenants inscrits en français en matière obligatoire et en matière facultative.

S'agissant des données statistiques manquantes, qui concernent essentiellement le niveau supérieur, nous avons été contraint de les commander auprès du GUS.

Une autre source d'informations bien précieuse a été la consultation de courts articles sur internet. Trois d'entre eux ont particulièrement retenu notre attention. Le premier a été rédigé par Anna Darska en 2013. Intitulé : « L'enseignement des langues étrangères en

³² KUKURYKA Jean, « La contribution des écoles polonaises au Patrimoine polonais dans la région parisienne », Colloque international, Paris, 18-19 février 2011.

³³ PLUCHOT Patrick, « Histoire des écoles polonaises au début du 20^e siècle en France » [En ligne]. Musée de l'école à Montceau-les-Mines, Disponible sur : <https://musee-ecole-montceau-71.blogspot.com/2018/04/les-ecoles-polonaises.html>, Consulté le 5 septembre 2015.

³⁴ GIELEC Henri, *Le lycée polonais Cyprian Norwid de Villard-de-Lans (1940-1946) : articulation des liens historiques franco-polonais*, Thèse de doctorat, Nancy, 2011.

³⁵ SALMON-SIAMA Monika, « Le lycée polonais Kamil Cyprian Norwid de Villard de Lans », In CONDETTE Jean-François, *Les écoles dans la guerre*, Villeneuve d'Ascq, 2016.

Pologne : place du français et ouverture sur le monde »³⁶, l'auteure expose quelques faits concernant l'apprentissage du français en Pologne entre 1989 et 2012. Parmi les faits les plus marquants, nous en retiendrons trois en particulier :

1) la désaffection pour le russe après 1989 n'a pas été compensée par un regain d'intérêt pour le français. En effet, pour justifier ces propos, l'auteure s'appuie sur des données statistiques qui indiquent que de 1998 à 2011, en Pologne, le nombre d'élèves apprenant le français a été divisé par deux.

2) le développement des relations culturelles et scientifiques entre la Pologne et la France après 1989 ainsi que le développement des affaires n'ont pas conduit les étudiants polonais à se mettre à l'apprentissage du français ;

3) les raisons pour lesquelles les Polonais n'apprennent pas le français sont purement pragmatiques. L'auteure ajoute en effet que « l'apprentissage du français ne donne aucune perspective d'emploi intéressante ».

Le second article, intitulé « Pourquoi diable les Polonais apprennent-ils (encore) le français ? (2015)³⁷ » a été rédigé par Marie-Jeanne Delepaul. Comme le nom de l'article le laisse supposer, l'auteure de celui-ci s'intéresse à l'apprentissage du français en Pologne. A cet effet, elle a interrogé un professeur de français en poste à Varsovie, Benoît Vilette, ainsi que le secrétaire général de l'Institut français (IF) Ludovic Duponchel. Ces trois personnes font, elles aussi, un triste constat. En effet, nous apprenons que la Pologne est l'un des pays européens où la densité de francophones est la plus faible : moins de 5%, contre 18 à 26% au Portugal ou aux Pays-Bas, et 5 à 18% dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest, en Roumanie et en Grèce. En outre, selon Benoît Vilette, « Le français est une langue en perte de vitesse en Pologne ... Les Polonais apprennent l'anglais pour le travail, le français pour la classe ». Il ajoute que « Le fantasme français est toujours bien présent : l'image-clichée de la France en Pologne, c'est le romantisme de Paris, le soleil de la Côte d'Azur, et le goût de la gastronomie française ». Pour Ludovic Duponchel, si la langue française attire peu les Polonais, c'est notamment à cause de l'idée tenace que cette langue est difficile. En effet, ce mythe persiste encore aujourd'hui puisque le français « a longtemps été la langue de l'élite ». On retiendra également qu'à la différence de Anna Darska, Ludovic Duponchel se montre plus

³⁶ DARSKA Anna, « L'enseignement des langues étrangères en Pologne : place du français et ouverture sur le monde » [En ligne], Disponible sur : <https://www.communaute-franco-polonaise.org/?p=1189>; Consulté le 16 mai 2020.

³⁷ DELEPAUL Marie-Jeanne , « Pourquoi diable les Polonais apprennent-ils (encore) le français ? » [En ligne] Le Petit Journal, Disponible sur : <https://lepetitjournal.com/varsovie/actualites/francophonie-pourquoi-diable-les-polonais-apprennent-ils-encore-le-francais-58401>, Consulté le 6 mars 2020.

optimiste sur le lien entre la langue française et l'employabilité. Pour le secrétaire général de l'IF de Varsovie, « La pratique du français est un vrai plus sur le CV des Polonais qui postulent dans des entreprises françaises, mais aussi dans les sociétés polonaises qui exportent sur le marché francophone ... c'est une véritable langue professionnelle (le français), car la France est un important investisseur en Pologne ».

Le dernier article, écrit par Agnieszka Wrzesien intitulé : « Na językach. Czy warto studiować filologię ? » [Sur les langues. Vaut-il la peine d'étudier la philologie ?] (2013)³⁸, s'applique aux études supérieures de philologie. L'auteure rapporte ici les paroles de Świątkowska Marcela, spécialisée en linguistique du français à l'université Jagellonne de Cracovie. La professeure ne consacre que quelques lignes à la situation des études françaises. Elle indique en effet, qu'à son plus grand regret, de moins en moins d'élèves apprennent le français à l'école. En conséquence, certains étudiants romanisants sont recrutés sans même connaître les bases du français

Notre dernière source d'informations est la consultation de rapports, d'articles de revues et de contributions à des ouvrages collectifs. Citons tout d'abord Beata Ciężka et son rapport *La langue française en Pologne : compétences et attentes des Polonais et offre des écoles de langues* » (2003)³⁹. Dans ce manuscrit d'une cinquantaine de pages, commandé par l'Ambassade de France en Pologne, l'auteure fait un bilan de l'enseignement et l'apprentissage du français dans le cadre scolaire et extrascolaire. On y apprend plusieurs choses, notamment :

1) Le français se place parmi les quatre langues les plus souvent enseignées dans les écoles, aux côtés de l'anglais, de l'allemand et du russe. Cependant, l'indice de sa généralisation n'est pas très élevé puisqu'il ne concerne qu'environ 4% de l'ensemble des apprenants et de moins en moins d'établissements le proposent. Les élèves apprennent le français le plus souvent dans les lycées d'enseignement général et le plus rarement dans les écoles primaires ;

2) Le français est la quatrième langue connue des Polonais ;

3) L'enseignement du français se concentre dans les grandes et très grandes villes, il est mené par des écoles de langues et par les universités ;

4) La très grande majorité des établissements qui ont fait l'objet de cette étude

³⁸ WRZESIEŃ Agnieszka , «Na językach. Czy warto studiować filologię?» [En ligne] Disponible sur : <https://www.newsweek.pl/polska/czy-warto-studiowac-filologie-na-newsweekpl/>, Consulté le 7 mars 2019.

³⁹ CIĘŻKA Beata, *La langue française en Pologne : compétences et attentes des Polonais et offre des écoles de langues*, Warszawa, Instytut Spraw Publicznych, 2003.

proposent l'enseignement de cette langue au niveau débutant et intermédiaire, plus rarement au niveau avancé.

5) En analysant des données socio-démographiques concernant les personnes enquêtées, on peut conclure qu'il y a nettement plus de femmes que d'hommes apprenant le français, il s'agit en général de gens jeunes, avant tout d'élèves et d'étudiants.

Helena Okęcka, que nous avons déjà évoquée à travers sa contribution à l'ouvrage : *Le français en Pologne : mythes et réalités*, continue de fournir des données statistiques sur les Alliances françaises et les Instituts français en Pologne, mais cette fois-ci pour la période 1989-1996. La remarque de la professeure Marcela Świątkowska nous a conduit à repérer quelles peuvent être les motivations d'apprentissage de ce public. Nos recherches nous ont amené à un article d' Helena Okęcka publié dans la revue *Języki Obce w Szkole* [Les langues étrangères à l'école]. Intitulé « Studia romanistyczne na UW dla osób nieznających francuskiego » [Les études romanes à l'université de Varsovie à destination des personnes qui ne connaissent pas le français] (2013)⁴⁰, l'auteure expose dans son article, entre autres, des chiffres sur le nombre et les profils, notamment les motivations des nouveaux étudiants romanisants (ceux qui n'ont aucune base en français) à l'université de Varsovie. Pour continuer dans le thème des motivations d'apprentissage, nous pouvons également mentionner Maria Michalik, auteure d'une contribution intitulée : *Motywacje i motywowanie uczniów klas dwujęzycznych gimnazjum i liceum z językiem francuskim* [Les motivations et motiver les élèves des classes bilingues francophones au collège et au lycée] (2008)⁴¹ dans un ouvrage consacré à la motivation en didactique des langues. Nous terminons cet état des recherches sur l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne après 1989 en citant deux contributions de Jolanta Zając parues en dans l'ouvrage que nous avons déjà évoqué *Le français en Pologne : Mythes et réalités*. La première contribution comporte des données statistiques sur le nombre d'établissements dans lesquels est enseigné le français et le nombre d'apprenants inscrits en français langue étrangère au niveau scolaire. A la suite de cela, l'auteur expose quelques chiffres sur le nombre d'étudiants romanisants. Toutes ces données concernent la première partie de la décennie 1990. Sur cette même période, Jolanta Zając s'est également intéressée aux enseignants de français. Dans sa seconde contribution *Enseignants de Varsovie et de Łódź (1996)*⁴², en plus de données statistiques

⁴⁰ OKĘCKA Helena, « Studia romanistyczne na UW dla osób nieznających francuskiego », *Języki Obce w Szkole* (JOWS), Wydawnictwa CODN, 2013/01

⁴¹ MICHALIK Maria, « Motywacje i motywowanie uczniów klas dwujęzycznych gimnazjum i liceum z językiem francuskim », in WĄSIK Zdzisław, *Nowe spojrzenia na motywację w dydaktyce języków obcych*, Tom 1, Wyższa szkoła filologiczna we Wrocławiu, 2008

⁴² ZAJĄC Jolanta, « Enseignants de Varsovie et de Łódź », BOUTET Josiane, WRÓBLEWSKA-PAWLAK Krystyna, *Le français en Pologne : Mythes et réalités, Varsovie, 1996*, p.79

nationales, l'auteur interroge directement, via une enquête, leur avis sur l'évolution de l'enseignement du français en Pologne après 1994. Cette enquête a été remplie par 29 enseignants de français des Philologies Romanes et des Collèges des centres universitaires de Varsovie et de Łódź. Sur les 29 enseignants, 16 ont indiqué que selon eux la position du français en Pologne se maintiendra au niveau actuel, 12 ont répondu qu'elle va augmenter et une personne seulement a indiqué qu'elle va diminuer.

0.5.1.1. QUESTIONNEMENTS

L'état des recherches sur l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne après 1989 que nous venons d'exposer révèle une ambiguïté. On pense plus particulièrement à l'article d'Anna Darska et à l'intervention de Ludovic Duponchel. La première auteure indique que « l'apprentissage du français ne donne aucune perspective d'emploi intéressante », tandis que le second pense le contraire en affirmant que « la pratique du français est un vrai plus sur le CV des Polonais ... ». On regrette que les motivations d'apprentissage du français au niveau scolaire (hors sections bilingues francophones) n'aient pas fait l'objet, à notre connaissance, de recherches plus poussées. En effet, certains auteurs parlent de motivations non pragmatiques. Mais quelles sont ces motivations ? Et quelles sont dans ce cas les motivations pragmatiques ? Nous déplorons également le fait qu'il n'existe pas, à notre connaissance, d'études sur ce que pensent les apprenants de la langue française et de la France (représentations sociales). On constate également un réel manque d'informations sur l'enseignement et l'apprentissage du français au niveau supérieur. Finalement, les auteurs que nous avons cités se contentent, le plus souvent, d'exposer des faits, appuyés par des données statistiques, mais ils n'expliquent pas les causes réelles du déclin de l'enseignement et l'apprentissage du français. En conséquence, toutes les ambiguïtés, les travaux partiels et le manque d'informations nous ont encouragé encore plus vers l'écriture de cette thèse.

0.5.2. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS EN FRANCE

L'enseignement et l'apprentissage du polonais en France après 1989 est considéré, comme pour les années passées sous deux angles : le polonais langue maternelle ou seconde et le polonais langue vivante étrangère, qui bénéficient d'un suivi annuel régulier.

Celui-ci est conduit par la Société française d'études polonaises (SFEP)⁴³, créée en 1983. Cette organisation est entre autres à l'origine des *Assises de l'enseignement du polonais en France*⁴⁴ qui ont lieu en moyenne une fois tous les cinq ans⁴⁵. Chaque édition donne en général lieu à la rédaction d'un ouvrage dans lequel des spécialistes de l'enseignement du polonais en France apportent leurs contributions sous la forme de conférences prononcées lors des Assises, et d'articles nouveaux ou modifiés. Ainsi, on peut citer :

- *L'enseignement du polonais en France, Assises 2001*⁴⁶ ;
- *L'enseignement du polonais en France, Assises 2006*⁴⁷ ;

A ces deux volumes, nous pouvons encore en ajouter un dernier intitulé *Enseigner et apprendre le polonais langue étrangère* (2014)⁴⁸, paru à la suite de la conférence parisienne « Enseigner le polonais langue étrangère. Méthodes, contenus, pratiques » (les 13 et 14 juin 2013), organisée conjointement par le Centre de civilisation polonaise de la Sorbonne et le Centre de langue et de culture polonaises « Polonicum » de l'Université de Varsovie.

Ces différents volumes constituent pour nous une source incontestable d'informations notamment sur les données statistiques et nous présentent également un point sur la situation général ainsi que la tendance de l'enseignement du/en polonais en France et ce à tous les niveaux (primaire, secondaire et post-secondaire) que ce soit en enseignement/apprentissage facultatif ou obligatoire. Nous pensons en particulier à quatre auteures qui ont

⁴³ La Société Française d'Études Polonaises, est une société savante qui regroupe les enseignants et chercheurs en langue, littérature et civilisation polonaises en France (présidente depuis janvier 2019 : Mme la Professeure Małgorzata Smorag-Goldberg de Sorbonne Université). Son rôle est de développer des projets scientifiques, culturels et pédagogiques (appels à contribution, compte-rendu des travaux et manifestations) et de mener une réflexion sur la présence du polonais dans l'enseignement primaire et secondaire en France, etc.).

⁴⁴ Ces événements constituent depuis plusieurs années une plateforme de discussion et d'échange sur les traditions, les défis actuels et les perspectives de l'enseignement dans le domaine français de la langue, de la littérature et de la civilisation polonaises.

⁴⁵ La première édition des *Assises de l'enseignement du polonais en France* a eu lieu en 2001. Trois autres éditions ont suivi : 2006, 2012 et 2018.

⁴⁶ DELAPERRIÈRE Maria, WŁODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France le Assises 2001*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2002.

⁴⁷ GRUDZINSKA Agnieszka, SIATKOWSKA-CALLEBAT Kinga, *L'enseignement du polonais en France Ile Assises 2006*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2008.

⁴⁸ KOLANKIEWICZ Leszek, ZIENIEWICZ Andrzej, *Enseigner et apprendre le polonais langue étrangère*, Centre de Civilisation Polonaise Paris, Polonicum Varsovie, 2014.

attiré notre attention : Maria Delaperrière⁴⁹, Ewa Optołowicz⁵⁰, Iwona Pugacewicz⁵¹, Kinga Siatkowska-Callebat⁵². La synthèse de toutes ces interventions tend vers la démonstration d'une situation quelque peu inégalitaire entre l'enseignement du polonais et l'enseignement en polonais en France. À titre d'exemples dès le début du XXe siècle, Ewa Optołowicz fait état d'une situation de l'enseignement du polonais LVE fortement fragilisée, puisque celui-ci n'est enseigné comme matière obligatoire que dans onze établissements (un collège et dix lycées), essentiellement situés dans l'académie de Lille. Comparé au début des années 80, l'auteure observe une nette régression due notamment à des réformes telles que : la création d'options nouvelles, la disparition de l'option 2^e langue dans les collèges et la limitation des options à l'entrée en seconde. A ces réformes qui portent atteintes au développement de l'enseignement du polonais en France, des années plus tard, Kinga Siatkowska-Callebat voient d'autres causes qui viennent compléter celles déjà stipulées, comme les économies budgétaires, les difficultés d'ordres administratives et les menaces de fermetures des « petites sections ». A l'inverse, Iwona Pugacewicz argue un portrait de l'enseignement en polonais en France très positif. En effet, celui-ci est très bien représenté territorialement (dix centres d'enseignement, notamment à Paris, Lyon, Grenoble, Strasbourg et Lille). Cet enseignement est par ailleurs complété par des associations ou des paroisses polonaises qui contribuent beaucoup au développement de l'enseignement en polonais en France.

Outre les Assises de l'enseignement du polonais en France et autres conférences sur ce thème, nous explorons également les comptes-rendus des Assemblées Générales de la SFEP, publiés chaque année sur internet depuis 2014⁵³. Ces documents comportent en effet plusieurs volets consacrés à l'enseignement et à l'apprentissage du polonais en France aux niveaux scolaire et supérieur. Nous y apprenons par exemple que :

⁴⁹ DELAPERRIÈRE Maria, « Apprendre le polonais en France », in DELAPERRIÈRE Maria, WŁODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France le Assises 2001*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2002, p. 23-28.

⁵⁰ OPTOŁOWICZ Ewa, « L'enseignement du polonais dans les établissements primaires et secondaires », in DELAPERRIÈRE Maria, WŁODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France le Assises 2001*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2002, p. 31-34.

⁵¹ PUGACEWICZ Iwona, « L'école polonaise de Paris et ses filiales », in DELAPERRIÈRE Maria, WŁODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France le Assises 2001*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2002, p. 35-37.

⁵² SIATKOWSKA-CALLEBAT Kinga, « L'enseignement du polonais en France dans les établissements supérieurs », in DELAPERRIÈRE Maria, WŁODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France le Assises 2001*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2002, p. 41-48 ; SIATKOWSKA-CALLEBAT Kinga, « L'histoire de l'enseignement du polonais en France », in KOLANKIEWICZ Leszek, ZIENIEWICZ Andrzej, *Enseigner et apprendre le polonais langue étrangère*, Centre de Civilisation Polonaise Paris, Polonicum Varsovie, 2014, p. 192-204

⁵³ Documents disponibles en ligne sur <https://sfep.hypotheses.org/documents>.

1) l'enseignement du polonais au niveau supérieur est menacé par des coupes budgétaires drastiques et une conjoncture ministérielle allant dans le sens de la suppression des postes (Compte-rendu SFEP 2014).

2) la situation du polonais dans les établissements scolaires secondaires en France encore bien plus compliquée et très périlleuse, car il semblerait que nous assistons à un démantèlement pur et simple de la filière. En 2014, il n'y a plus que six établissements qui proposent les cours de polonais (Compte-rendu SFEP 2014).

Dans le cadre de nos recherches, notamment statistiques sur l'enseignement du polonais LVE en France à tous les niveaux, nous avons été amenés à plusieurs reprises à contacter directement le Ministère de l'Éducation nationale⁵⁴. Celui-ci a été très réactif et nous a fourni assez rapidement les données demandées. S'agissant de l'enseignement en polonais qui a lieu en France (écoles polonaises et sections internationales), l'ORPEG, l'équivalent de l'AEFE a été particulièrement coopératif.

S'agissant de nos autres sources de recherches, nous avons accédé à des interventions parlementaires, des articles de presse et à des ouvrages. Commençons par les interventions parlementaires. Ces dernières ont comme point commun de :

1) demander que le nombre de places au concours d'agrégation de polonais ainsi que celui des postes correspondants à pourvoir au sein de l'éducation nationale, soit revu à la hausse ;

2) s'interroger sur les raisons pour lesquelles le polonais ne fasse pas partie des langues enseignées dans le cadre de l'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO)⁵⁵.

Deux réponses de sénateurs ont particulièrement retenu notre attention. Au sujet du premier point, dans sa réponse au sénateur des Alpes Maritimes Jean-Pierre Leleux, le 16 avril 2015, le Ministère de l'éducation nationale⁵⁶, de l'enseignement supérieur et de la recherche annonce la création de deux postes proposés à l'agrégation de polonais, au titre de l'année 2015. Il avance en outre, une augmentation de l'ordre de 23 % du nombre d'élèves

⁵⁴ Il existe bien une publication annuelle de référence pour les domaines de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui s'appelle Repères et références statistiques (R.E.R.S.), mais, malheureusement, aucune donnée relative au polonais n'y figure.

⁵⁵ L'Enseignement Langue et Culture d'origine (ELCO) est un dispositif conçu en France en 1977 dans le but de permettre aux enfants de parents immigrés de garder un lien avec leur pays d'origine. Les cours sont assurés par des enseignants recrutés, payés et encadrés par les pays d'origine. Ce sont des cours facultatifs dispensés au sein de l'école publique.

⁵⁶ Réponse du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche publiée dans le JO Sénat du 16/04/2015 - page 885.

qui étudient le polonais dans le secteur public et qui s'élève donc à 330. La deuxième réponse, concerne l'éventualité d'intégrer le polonais dans le cadre des ELCO. Le Ministère⁵⁷ répond au sénateur du Nord, Jacques Legendre, que malgré la volonté persistante du gouvernement de créer une véritable diversification linguistique à l'école, l'intégration du polonais comme ELCO aux côtés de l'arabe, du turc, du portugais, de l'italien, de l'espagnol, du serbe et du croate, n'était pas à l'ordre du jour⁵⁸. Le Ministère se justifie du fait notamment que des monitrices assurent actuellement et depuis de longue date, des cours facultatifs de polonais à la demande des familles.

Les articles de presse en ligne ou en format papier qui évoquent le thème de l'enseignement et l'apprentissage du polonais en France sont très rares. Deux d'entre ont cependant captivé notre attention. Ces derniers concernent la fragilité de cet enseignement dans les sections polonaises des universités de Lille et de Lorraine. Le titre du premier article est évocateur : « Lille : La section de polonais de l'Université de Lille menacée ? »⁵⁹. L'auteur de cette publication y annonce en introduction le non-remplacement d'une cinquantaine de postes, parmi lesquels Madame le professeur Laurent Maryla, Directrice de la section de polonais. Cette dernière qui a fait l'objet d'une interview pour l'article dont il est question craint que son départ menace la survie de la section, qui accueille en moyenne chaque année une trentaine d'étudiants spécialistes et quelques 80 autres inscrits en module optionnel. Cette menace qui pèse sur la section polonaise de l'université de Lille a conduit ces étudiants à une pétition signée par 1000 personnes⁶⁰. On y apprend en outre que l'année qui a suivi le départ de l'ex-directrice, trois autres postes d'enseignants de polonais ont été supprimés : un pour cause de départ à la retraite et deux pour cause de non-renouvellement. Ainsi, entre 2018 et 2020, la section polonaise de l'université de Lille a vu son équipe réduite de plus de moitié ! Dans un article du même genre paru dans l'Est Républicain, le professeur Stanislaw Fiszer, évoque une situation quelque peu similaire à l'université de Lorraine⁶¹. En effet, face à des restrictions budgétaires croissantes qui affectent essentiellement les petits départements, le

⁵⁷ Réponse du ministère : Éducation, publiée dans le JO Sénat du 03/05/2001 - page 1521.

⁵⁸ À titre d'information, Dans son discours sur le "séparatisme islamiste", Emmanuel Macron a annoncé la suppression des ELCO, critiqués de longue date. Ils seront remplacés à la rentrée 2020 par un dispositif mis en place dès 2016, les EILE (enseignements internationaux de langues étrangères), qui mettra notamment fin à la nomination et à la rémunération des enseignants par des États étrangers.

⁵⁹ CARLIER Morgane, « Lille : La section de polonais de l'université de Lille menacée ? » [En ligne] La Voix du Nord, Disponible sur : <https://www.lavoixdunord.fr/522213/article/2019-01-16/la-section-de-polonais-de-l-universite-de-lille-menacee>, Consulté le 16 mai 2019.

⁶⁰ Cette pétition est disponible en ligne sur : <https://www.change.org/p/universit%C3%A9-de-lille-p%C3%A9tition-des-%C3%A9tudiants-de-la-section-polonaise-de-l-universit%C3%A9-de-lille> , Consulté le 4 janvier 2020.

⁶¹ MAZEAUD Guillaume, *Les études polonaises en péril*, L'Est Républicain, 16 juin 2009.

professeur Fiszer craint lui aussi la disparition à terme du département de polonais⁶². Ces situations que nous venons de décrire sont on ne peut plus regrettables quand on sait qu'elles ont lieu dans des régions qui ont des liens historiques forts avec la Pologne : les Hauts-de-France (université de Lille) et la Lorraine (université de Lorraine). De plus, il est important de saluer dans cette introduction la détermination du corps professoral des deux universités (et bien d'autres par extensions), qui malgré des restrictions budgétaires importantes continuent de promouvoir la Pologne et sa langue à travers des événements culturels majeurs comme l'exposition « Polonica » organisée chaque année en janvier à l'université de Lille⁶³ ou la Semaine de la culture polonaise, organisée chaque année au mois de mars à l'Université de Lorraine⁶⁴.

S'agissant des autres articles et ouvrages que nous avons consultés, il est bon de savoir que ceux qui font référence à l'enseignement et l'apprentissage du polonais après 1989 en France sont extrêmement rares. Władysław Miodunka, professeur dans le département de polonais langue étrangère à l'université Jagellonne est sans doute la personne qui a contribué le plus à faire avancer les recherches. On peut par exemple citer plusieurs de ces contributions à des ouvrages comme *Język polski poza Polską* [La langue polonaise au-delà de la Pologne]⁶⁵, *Język polski w Unii Europejskiej* [La langue polonaise en UE]⁶⁶, *Historia polszczyzny jako języka obcego. O potrzebie i koncepcji opisu* [Histoire du polonais langue étrangère : besoins et conceptions] (2010)⁶⁷, *Polszczyzna jako język drugi. Definicja języka drugiego* [Le polonais langue seconde : définition de langue seconde] (2010)⁶⁸.

0.5.2.1. QUESTIONNEMENTS

⁶² La crainte du professeur Fiszer de voir le département de polonais disparaître de l'université de Lorraine est on ne peut plus fondée étant donné que le département des langues scandinaves a été supprimé un an avant la rédaction de cet article.

⁶³ L'exposition « Polonica » retrace la présence polonaise dans les Hauts-de-France au travers d'une sélection de quelques pièces majeures, choisies parmi les 21 700 documents recensés qui constituent le fonds polonais conservé à la Bibliothèque universitaire de Sciences humaines et sociales de l'université de Lille.

⁶⁴ Au cours de cet événement sont présentés des vernissages, des conférences, des projections de films, des débats et des expositions.

⁶⁵ MIODUNKA Władysław, « *Język polski poza Polską* », in PISAREK Walery, *Polszczyzna 2000. Orędzie o stanie języka na przełomie tysiącleci*, , Kraków, p. 306–325.

⁶⁶ MIODUNKA Władysław, « *Język polski w Unii Europejskiej* », in ROHOZIŃSKA Ewa, SKURA Marta, PIASECKA Anna, *Na chwałę i pożytek nasz wzajemny. Złoty jubileusz Polonicom*, Warszawa, p. 177-186.

⁶⁷ MIODUNKA Władysław, « *Historia polszczyzny jako języka obcego. O potrzebie i koncepcji opisu* », in PRZYBYLSKA Renata, KAŚ Józef, SIKORA Kazimierz, *Symbolae grammaticae in honorem Boguslai Dunaj*, Kraków, 2010, p. 119-131.

⁶⁸ MIODUNKA Władysław, « *Polszczyzna jako język drugi. Definicja języka drugiego* », in GRUCHALA Janusz, KUREK Halina, *Silva rerum philologicarum. Studia ofiarowane prof. M. Strycharskiej-Brzezynie z okazji Jej jubileuszu*, Kraków, 2010, p. 233-245.

Plusieurs questions se posent à la suite de ces recherches bibliographiques et de conversations avec les principaux acteurs de l'enseignements du polonais en France. Premièrement, la situation telle qu'elle est présentée par les enseignants de polonais dans les établissements secondaires publics en France ne correspond pas du tout à ce qu'affirme le sénateur Jean-Pierre Leleux, à savoir qu'il y a pour rappel une augmentation de 23 % du nombre d'élèves qui étudient le polonais après 2010. Nous aimerions donc comprendre l'origine de ce décalage. Deuxièmement, nous voudrions savoir pourquoi dans un pays qui prône ouvertement une diversité linguistique à l'école, le polonais qui est la 6^e langue la plus parlée en Europe, n'est enseignée comme LV1, LV2 ou LV3 dans une dizaine d'établissements secondaires publics tout au plus ainsi que dans quelques universités. Troisièmement, nous souhaiterions savoir qui étudie le polonais aujourd'hui en France et pourquoi, ainsi que ce qu'ils pensent de la Pologne et de la langue polonaise. Enfin, nous désirerions savoir s'il existe des solutions afin de rendre l'enseignement du polonais en France aussi compétitif que d'autres langues comme l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien ou le chinois.

0.6. MÉTHODOLOGIES

L'objet de cette thèse étant d'étudier sous toutes ses formes l'évolution de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France de 1989 à 2017, nous avons choisi d'adopter trois approches : une approche hypothético-déductive, une approche prospective et une approche comparative.

Notre approche hypothético-déductive se décompose en deux phases. La première phase, dite « phase de recherche », consiste à recueillir un maximum de données à partir de trois sources principales : la recherche documentaire, la recherche statistique et les contacts avec des apprenants, des enseignants ou des personnes liés à l'enseignement des deux langues dans les deux pays. À la suite de cette première phase intervient la « phase de traitement et l'exploitation des données ». Lorsque toutes les données auront été traitées et exploitées, l'approche suivante, que nous appelons « approche prospective », peut intervenir. Elle nous amènera, sur la base des résultats découverts précédemment, à identifier les principaux problèmes et à trouver des solutions pour les résoudre. Enfin, nous adopterons une dernière approche dite « comparative » où il s'agit ici de mettre en évidence les points communs et les différences entre l'enseignement du français en Pologne et du polonais en France.

Outre les méthodes mentionnées ci-dessous, nous avons recours également aux méthodes historiques, en particulier: l'histoire de l'éducation, des politiques éducatives et culturelles, des relations politiques entre la France et la Pologne. Nous pouvons également citer d'autres méthodes, comme les méthodes sociologique et linguistique.

0.7. ORGANISATION DE LA THÈSE

Compte tenu de l'objet de cette thèse, à savoir l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France de 1989 à 2017, la première partie de ce travail présente brièvement l'historique de ces enseignements avant 1989. Nous verrons plus particulièrement sur quels territoires ces enseignements et apprentissages ont eu lieu et quels publics en ont bénéficié. En outre, nous nous intéresserons à l'influence de l'histoire politique au fil du temps sur l'enseignement et l'apprentissage de ces deux langues dans ces deux pays respectifs. Enfin, nous prêterons attention à l'évolution de ces enseignements et apprentissages en fonction des changements historiques.

Dans la seconde partie, nous établirons un bilan sur l'évolution de la situation de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne après les transformations politiques de 1989. Nous nous intéresserons à trois niveaux : le niveau scolaire, le niveau supérieur, le niveau extrascolaire, ainsi que les établissements français. En outre, nous répondrons à plusieurs questions visant à savoir qui parle français aujourd'hui en Pologne, quel est le lien entre la connaissance du français et l'employabilité, quelles sont les représentations des élèves sur la langue française et la France, quelles sont les motivations des élèves et quelles sont les causes du désintérêt de la langue française en Pologne depuis quelques années maintenant.

Une fois que nous en saurons plus sur l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne après 1989, nous pouvons passer à la troisième et avant-dernière partie de cette thèse. Cette troisième partie suit une structure globale sensiblement identique à la deuxième partie. Nous nous intéresserons à travers six chapitres à la question principale, à savoir celle de l'évolution de l'enseignement et de l'apprentissage du polonais en France entre 1989 et 2017 au niveau scolaire (dans les établissements relevant des autorités françaises, puis des autorités polonaises), au niveau supérieur et au niveau extrascolaire. Nous ferons également un état des lieux de la présence polonaise en France.

Les chapitres des parties 2 et 3 sont agrémentés de données statistiques officielles et/ou

d'enquêtes et entretiens réalisés en présentiel et à distance.

Arrivé à ce stade de notre travail de recherche, nous saurons désormais quelles sont les causes d'une part du déclin de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et d'autre part du non-développement durable de l'enseignement du polonais en France après 1989. L'ultime partie de cette thèse répondra donc à deux questions. Dans un premier chapitre, nous verrons quels sont les principaux dangers qui menacent l'enseignement du français en Pologne et du polonais en France après 1989. Nous examinerons également quels sont les points positifs de ces deux enseignements. Cette forme de bilan constitue un point de départ indispensable pour le chapitre suivant dans lequel nous annoncerons quelles stratégies sont intéressantes à appliquer pour rendre ces deux enseignements plus attractifs.

Enfin, cette thèse se clôturera par une conclusion générale dans laquelle nous résumerons les résultats de nos recherches et où nous les discuterons.

**PARTIE 1 : BRÈVE HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT
ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN
POLOGNE ET DU POLONAIS EN FRANCE AVANT
1989**

Compte tenu de l'objet de cette thèse, à savoir l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France de 1989 à 2017, la première partie de ce travail présente brièvement l'historique de ces enseignements et apprentissages avant 1989. Nous verrons plus particulièrement sur quels territoires ces enseignements et apprentissages ont eu lieu et quels publics en ont bénéficié. En outre, nous nous intéresserons à l'influence de l'histoire politique au fil du temps sur l'enseignement et l'apprentissage de ces deux langues dans les deux pays respectifs. Enfin, nous prêterons attention à l'évolution de ces enseignements et apprentissages en fonction des changements historiques.

CHAPITRE I.1. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE DES ORIGINES À 1989.

I. LE FRANÇAIS DANS UN CADRE INDIVIDUEL OU DOMESTIQUE

1. LES VOYAGES

Autrefois, avant qu'ils ne revêtent la forme touristique que nous leur connaissons aujourd'hui, les voyages avaient principalement une visée éducative. Les fils, et plus rarement les filles, des hautes sociétés européennes pratiquaient depuis le milieu du XVI^e siècle ce que l'on appelait le Grand Tour. Le but principal de ce voyage était de parfaire l'éducation des jeunes avant ou pendant leurs études. Ils pouvaient ainsi, tout en immersion, pratiquer une langue étrangère et observer le fonctionnement sociétal et politique des pays étrangers. Les Polonais pratiquent le Grand Tour depuis son avènement. Toutefois, la France, comme destination, ne commence à véritablement susciter de l'intérêt qu'à la moitié du XVI^e siècle⁶⁹. En effet, les Polonais ne choisissent pas leurs destinations par hasard, elles doivent correspondre aux intérêts des grandes familles. Or, ce n'est qu'à partir de 1645 que les traits d'une alliance politique entre la France et la Pologne se dessinent.

2. LES COURS INDIVIDUELS

Les précurseurs dans le domaine de l'enseignement individuel du français en Pologne sont les protestants. En effet, à la suite des guerres de Religion qui sévirent en France et dans le reste de l'Europe au XVI^e siècle, de nombreux réfugiés fuyant les persécutions ont trouvé asile en Angleterre, en Prusse, en Suisse, aux Pays-Bas, ou plus loin encore en Pologne⁷⁰.

⁶⁹ WOLAŃSKI Filip, « Zagraniczne podróże edukacyjne przedstawicieli elit społecznych Rzeczypospolitej Obojga Narodów i ich specyfika w XVIII wieku », *In Społeczne i kulturowe uwarunkowania edukacji Rzeczypospolitej XVI–XVIII wieku*, Warszawa, 2018, p. 207-215.

⁷⁰ À cette époque la Pologne et la Lituanie forment la République des Deux-Nations (1569-1795). La Pologne-Lituanie attire un certain nombre de réfugiés protestants notamment pour sa tolérance religieuse. En effet, bien que sa population soit essentiellement catholique, d'importantes minorités religieuses y vivaient (orthodoxe, juive, luthérienne et musulmane).

Composés essentiellement de l'élite intellectuelle, ces réfugiés religieux s'installèrent principalement à Gdańsk, grand port de la Baltique, et à Elbląg. Dès lors, les premières classes de français font leur apparition comme celle du Bruxellois Paul Marco (1588) où les matières enseignées (lecture, expression orale, expression écrite, comptabilité, rédaction de lettres commerciales en français) visent à faciliter les échanges commerciaux, notamment avec les Pays-Bas où le français est la deuxième langue. D'autres maîtres suivirent l'exemple de Paul Marco. Nous pouvons notamment citer le Hollandais Jean Van Deelen (1596), Jean Pasquier Goessens (1608), François Adriani (1610) ou Henri Van Baccum (1624)⁷¹. Ainsi, au début du XVIIe siècle, on ne compte pas moins de trente cours particuliers dans la ville de Gdańsk⁷².

D'autres professeurs particuliers ont œuvré en Pologne, notamment entre le XVIIe et le XIXe siècle. En effet, la Pologne à cette époque n'était pas une destination très prisée par les Français comme avaient pu l'être la Prusse, l'Angleterre ou l'Italie. Les rares voyageurs français en Pologne avaient des motivations essentiellement professionnelles⁷³, à l'image des précepteurs et des gouvernantes. Nous pouvons citer comme exemple l'auteur Louis-Adrien Duperron de Castera qui fut de 1740 à 1745 le précepteur du prince Adam Kazimierz Czartoryski, César Félicité Pyrrhys de Varille et Etienne-Dieudonné Chardon de Rieule, tous deux recommandés par le Comte de Broglie ou encore Hubert Vautrin. Ces professeurs particuliers, parfois inexpérimentés, étaient bien souvent critiqués. Un des plus vifs détracteurs de ce moyen d'apprentissage fut Marcin Fiałkowski, docteur en philosophie et professeur à l'Académie de Cracovie. Ce dernier est convaincu que la seule méthode correcte pour faire raisonner l'enfant est de le conduire du connu à l'inconnu, des détails aux notions générales. Ainsi, le professeur Fiałkowski formulait des doutes quant aux capacités des précepteurs français (et étrangers) à connaître les règles et les principes de la pédagogie moderne. De plus, il partageait l'avis d'un certain Condillac, que nous évoquerons dans les pages suivantes, pour qui il fallait commencer par comprendre la construction de sa langue maternelle pour pouvoir apprendre une langue étrangère. Or, nombreux sont ceux qui se posaient la question de savoir comment ferait un précepteur ou une gouvernante pour enseigner la grammaire à son élève. Cette pratique a disparu au XIXe siècle avec l'émigration de l'élite polonaise – l'intelligentsia – à partir de 1831, notamment en France. Les cours individuels redeviendront à la mode et finiront par se démocratiser à toutes les couches sociales dans la seconde moitié du XXe siècle.

⁷¹ OCIEPKA Nina, « L'enseignement du français en Pologne jusqu'au XIX siècle », *op.cit*, p. 147-156.

⁷² LEWICKA Halina, « L'enseignement du français en Pologne au XVIe et dans la première moitié du XVIIe s », *op.cit*, p.12-17.

⁷³ La Pologne est à cette époque le pays d'Europe qui recrute le plus d'enseignants.

3. LES COUVENTS

La période qui nous intéresse voit également accéder à la Cour de Pologne⁷⁴ deux reines françaises : Louise-Marie de Gonzague (1611-1667) entre 1645 et 1667, et Marie-Casimir d'Arquien (1641-1716), entre 1674 et 1696⁷⁵. Ces deux grandes dames ont joué un rôle déterminant dans la diffusion de la langue française au XVII^e siècle en Pologne. D'une part, elles ont introduit le français à la cour. Puis, d'autre part, elles sont à l'origine de l'introduction en Pologne des Visitandines (1654) et des Demoiselles du Saint Sacrement (1687). Ces deux congrégations religieuses, qui étaient spécialement vouées à l'éducation des jeunes filles de familles nobles⁷⁶, implantèrent plusieurs pensionnats, notamment à Varsovie, Cracovie, Lublin, Vilnius et Lwów, dans lesquels on enseigne principalement les travaux pratiques et le français. Les jeunes pensionnaires pouvaient y apprendre le français grâce à la méthode conçue par le père F.D. Duchênebillot à la demande des Demoiselles du St Sacrement (1699). Son manuel, intitulé « Nouvelle méthode très facile pour comprendre en peu de temps à lire, écrire et parler français », connut plusieurs rééditions, notamment au XVIII^e siècle : Lublin (1755), Cracovie (1768), Lwów (1785). Il présentait, outre les principales règles de grammaire, du vocabulaire et des dialogues.

II. LE FRANÇAIS DANS UN CADRE INSTITUTIONNEL

1. LES ORIGINES DU FRANÇAIS EN POLOGNE : DU XVI^e SIECLE À 1644

On retrouve les traces de l'enseignement du français au XVI^e siècle dans des écoles tenues par les protestants comme à Gdańsk, Elbląg, Pińczów, Secemin, Bełżyce et Cracovie. Toutefois, dans ces quelques établissements, l'enseignement du français était négligé. En effet, il tenait une place mineure face aux langues anciennes comme le latin ou le grec.

2. LE FRANÇAIS EN POLOGNE DE 1644 À 1740

L'enseignement du français en Pologne s'institutionnalisera dès 1644 avec l'arrivée des pères Théatins. Ils y implantèrent deux collèges de nobles, l'un à Varsovie et l'autre à Lwów.

⁷⁴ Une des particularités de la République des Deux-Nations est l'élection du roi par les membres de la noblesse (en polonais : *szlachta*) par acclamation.

⁷⁵ Les contacts franco-polonais sont marqués du XVI^e au XVIII^e siècle par une série d'échanges royaux. En effet, nous pouvons citer Henri de Valois (1551-1589) élu roi de Pologne en 1573 et ayant régné 148 jours à peine, puis Louise-Marie de Gonzague épouse de Ladislas IV Vasa et de Jean-Casimir Vasa, ainsi que Marie-Casimire d'Arquien épouse de Jean II Sobieski. Notons également Maria Leszczyńska (1703-1768) devenue reine de France à la suite de son mariage avec Louis XV et enfin Stanislas Leszczyński (1677-1767), père de Maria Leszczyńska et ancien roi de Pologne, qui fut duc de Lorraine de 1737 à 1766.

⁷⁶ Les jeunes filles d'origine noble sont instruites soit à la maison par des précepteurs et des gouvernantes soit dans des couvents principalement dans ceux tenus par les Visitandines et les Demoiselles du St Sacrement.

Les langues vivantes étrangères, dont le français, y eurent une place fondamentale. En effet, l'usage du polonais était formellement proscrit. Les étudiants dont les effectifs furent souvent très bas, apprenaient le latin de 8 h à 10 h, puis le français de 10 h à 12 h et enfin l'allemand de 14 h à 16 h⁷⁷.

Le français était également enseigné dans les académies de Cracovie, Zamość et Vilnius⁷⁸, ainsi que dans d'autres congrégations enseignantes comme chez les jésuites, qui représentent 56 % du nombre total des établissements supérieurs et secondaires de Pologne en 1740⁷⁹. Toutefois cet enseignement ne revêt pas un caractère prioritaire ni systématique. En effet, bien que l'intérêt pour la culture latine s'amoindrît de plus en plus, le latin est encore massivement enseigné, tout comme le catéchisme catholique. Par ailleurs, les étudiants qui ont la possibilité d'apprendre des langues vivantes étrangères préfèrent de loin apprendre l'allemand, comme l'indiquent les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1.1. Effectifs d'étudiants des collèges jésuites de Pologne-Lituanie apprenant l'allemand et le français en 1740⁸⁰

Année 1740	Langue allemande	Langue française
En Pologne	77	24
En Lituanie	148	16
Total	225	40

Les raisons qui expliquent cet engouement pour la langue allemande sont diverses. En effet, pour beaucoup de Polonais de cette époque, l'allemand est la langue étrangère la plus utile. D'une part, la connaissance de l'allemand facilite les échanges commerciaux notamment avec les pays voisins tels que la Prusse ou l'Autriche. D'autre part, les Allemands représentent une partie non négligeable de la population des grandes villes polonaises. Enfin, les personnes qui étudient le français sont très souvent des nobles⁸¹, or, les effectifs d'étudiants, notamment ceux des collèges jésuites, sont composés aussi bien de nobles que de fils de familles bourgeoises.

⁷⁷ CARAVOLAS Jean-Antoine, *Histoire de la didactique des langues au siècle des Lumières*, Presses de l'université de Montréal, 2001, p. 259.

⁷⁸ Nous parlons ici d'un enseignement facultatif.

⁷⁹ « Pologne » [En ligne] . INRP, Disponible sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3407>, Consulté le 28 septembre 2015.

⁸⁰ MACKIEWICZ Maciej, « Język niemiecki w Polsce » [En ligne]. Interakcje Leksykon komunikowania polsko-niemieckiego, Disponible sur <http://www.polska-niemcy-interakcje.pl/articles/show/29>, Consulté le 13 juin 2016.

⁸¹ Les nobles représentaient entre 6.6 – 10 % de la population totale polonaise, contre 1 à 3 % en Allemagne, France et Russie.

3. LE FRANÇAIS EN POLOGNE DE 1740 À 1773

La situation de l'enseignement du français en Pologne connaîtra un nouvel élan vers la fin de la première moitié du XVIII^e siècle. À cette époque les idées des philosophes des Lumières pénètrent en Pologne, notamment en matière d'enseignement, elles sont alors considérées comme un élément moteur dans l'émancipation des peuples et comme responsables du bonheur collectif. Ainsi, Stanislas Konarski, considéré comme le précurseur du siècle des Lumières en Pologne, est chargé de réformer l'éducation de Piaristes présents en Pologne depuis 1642. Une de ses principales mesures fut l'apprentissage obligatoire d'une langue vivante étrangère (l'allemand ou le français).

Par ailleurs, tout au long du XVIII^e siècle, on note une véritable gallomanie de l'élite polonaise. Premièrement, les contacts franco-polonais qui ont été initiés par Louise-Marie de Gonzague et Marie-Casimire d'Arquien se sont intensifiés grâce à la cour des Leszczyński à Nancy, qui devient le centre de rencontre des deux cultures⁸². Deuxièmement, la France elle-même est sujette à admiration. En effet, avec plus de 20 millions d'habitants, elle est le pays le plus peuplé d'Europe (hors Russie). De plus, dix de ses villes (Paris, Lyon, Marseille, Rouen, Lille, Bordeaux, Versailles, Toulouse, Strasbourg et Orléans) font partie des soixante plus grandes villes d'Europe en 1750. Troisièmement, la France joue à cette époque un rôle de premier plan dans l'arène politique européenne, notamment grâce à Louis XIV. En outre, la culture française rayonne dans l'Europe tout entière, plus particulièrement en Pologne où elle touche des sphères diverses comme les manières, la mode, la gastronomie, les beaux-arts, l'architecture, la littérature⁸³ et surtout la langue. En effet, la connaissance du français devient capitale. Elle est devenue progressivement la langue officielle de toutes les Cours européennes. Ainsi, comme le montre le tableau 1.2, on remarque un engouement pour la langue française, bien que l'allemand reste la langue vivante étrangère la plus enseignée, notamment dans les collèges jésuites.

Tableau 1.2. Effectifs d'étudiants des collèges jésuites de Pologne-Lituanie apprenant

⁸² Pendant les 30 années où Stanislas Leszczyński règne sur le Duché de Lorraine, il marqua de son empreinte la culture lorraine et à plus grande échelle la culture française dans des domaines tels que l'architecture, les lettres, les arts, les sciences ou encore la gastronomie. En effet, nous lui devons entre autres l'érection de l'actuelle Place Stanislas à Nancy, la construction de nombreuses résidences royales, parmi lesquelles figurent le château de Commercy, la Malgrange, Jolivet et Einville, le réaménagement du château de Lunéville où le duc reçut notamment les principales figures de Lumières comme Voltaire ou Montesquieu, ainsi que la fondation de l'Église Notre-Dame-de-Bon-Secours, située à Nancy. Stanislas Leszczyński est également à l'origine de la création de la Bibliothèque municipale de Nancy, de l'Académie Stanislas et de l'École de cadets-gentilshommes de Lunéville qui avait pour vocation d'instruire les jeunes nobles de Lorraine, de Bar et de Pologne-Lituanie pour fondre les uns dans la grande armée française et préparer les autres à devenir des citoyens de la patrie polonaise.

⁸³ Les premières œuvres littéraires françaises arrivent en Pologne dès la fin du XVII^e siècle : le Cid (1661), ainsi que les traductions des fables de la Fontaine par Niemirycz (1699).

Année 1770	Langue allemande	Langue française
En Pologne	95	74
En Lituanie	188	125
Total	283	199

3.1. LE COLLEGIUM NOBILIUM

Stanislas Konarski a décidé d'ériger le Collegium Nobilium en 1740 au moment où la République des Deux-Nations s'effondrait⁸⁵. Il avait pour volonté d'instruire de jeunes nobles et ainsi de préparer le redressement de la Pologne. Pour que cette mission puisse être menée à bien, l'enseignement devait être réformé, ce qu'il entreprit de mettre en place au sein de son école. Les jeunes nobles qui fréquentaient le Collegium Nobilium venaient principalement de Pologne centrale, de Lituanie, de Silésie, voire de Hongrie. Les places étaient limitées et s'élevaient à 60. Parmi les nouvelles mesures entreprises par Stanislas Konarski, on peut citer une atténuation de l'enseignement du latin et du grec et une dimension plus importante donnée à l'étude de la nature, des mathématiques, des langues (français et allemand), et de la philosophie. Il révolutionna la formation des professeurs et étendit les matières enseignées en proposant par exemple l'histoire, l'économie, le droit, ou la rhétorique. Le Collegium se divisait en cinq classes. L'enseignement durait huit ans (classes V-I).

En classe de première, les élèves pouvaient apprendre le latin et l'histoire de la Bible. En IIe, la grammaire du latin et l'histoire de la Pologne ; en IIIe, la rhétorique et le droit ; en IVe, la rhétorique et la politique ; et, enfin, en dernière année, la philosophie. En plus de toutes ces matières, les jeunes nobles devaient suivre des cours de langue et, par la suite, d'algèbre, de géométrie, de physique, d'astronomie ainsi que de géologie, tout ça dans l'esprit des Lumières. En parallèle à cet enseignement général, les élèves suivaient un enseignement militaire et devaient suivre des cours de danse, de gymnastique, d'équitation et d'exercices militaires. Le Collegium Nobilium a été la première école de Pologne à utiliser de nouvelles méthodes d'enseignement. Elle dut cependant déménager à Żoliborz, à la suite de l'occupation de Varsovie par les armées napoléoniennes en 1807 et fonctionna jusqu'en 1832.

⁸⁴ MACKIEWICZ Maciej, *Język niemiecki w Polsce*, op.cit.

⁸⁵ La République-des-Deux-Nations entame le XVIIIe siècle affaiblie par les guerres, notamment contre l'Empire ottoman et la Suède et par des problèmes internes. Cette situation fit de ce pays une proie facile pour les grandes puissances qui l'entourent, à savoir : la Russie, l'Autriche et la Prusse. Ainsi, tout au long du XVIIIe siècle, l'influence et la domination des trois nations susmentionnées sera croissante et se traduira par trois partages successifs (1772, 1793 et 1795). De ce fait, dès 1795, la République-des-Deux-Nations cesse d'exister.

Les professeurs de français qui exerçaient au Collegium Nobilium étaient tous des natifs. Les cours de français avaient lieu chaque matin pendant deux heures. Les élèves étaient divisés par classe (au nombre de quatre) en fonction de leurs niveaux, de leurs compétences et de leurs progrès.

La première classe est destinée aux grands débutants, ils apprennent essentiellement à lire. La seconde classe est composée des personnes qui progressent vite en français. Ils apprennent à comprendre les choses et explorent notamment l'histoire ancienne. En outre, ils étudient par-cœur et font des traductions du polonais ou du latin vers le français. La troisième classe renferme des élèves qui ont fait des progrès médiocres en français. Ils étudient la langue grâce à des textes sur l'histoire de la Pologne rédigés en français et discutent dans cette même langue sur des thèmes traduits en polonais ou en latin et appris par cœur. Enfin, ceux qui sont capables de parler français sont placés dans la quatrième classe. Ils étudient les œuvres de Gaspard de Réal⁸⁶, plus particulièrement les parties qui touchent aux sciences politiques comme le droit public, le droit des nations, la politique, etc. En pratique, le professeur lit un texte, puis l'explique. L'élève écoute attentivement et résume, par écrit, tout ce qui a été dit. Le professeur ramasse tous les travaux, les lit, corrige les fautes d'orthographe et de grammaire, puis les rend. À la suite de cela, l'élève recopie son texte corrigé au propre⁸⁷.

La langue française fera également son entrée dans les écoles nobiliaires telles que le Collegium Nobilium (1740) fondé par Stanislas Konarski et l'École des cadets (1765) créée par Auguste Poniatowski⁸⁸, dernier roi de Pologne.

3.2. L'ÉCOLE DES CADETS DE VARSOVIE (1765)

À travers la création de l'École des cadets de Varsovie (en polonais : *Szkoła Rycerska*), le roi Stanislas Auguste Poniatowski souhaitait donner une instruction générale et militaire à de jeunes enfants (âgés de 7 à 12 ans) issus de la noblesse afin de les préparer à intégrer les plus grandes instances militaires et in fine de participer au redressement de la Pologne. Chaque brigade comptait environ 20 cadets. En 1779, l'école avait trois brigades et 80 cadets

⁸⁶ Gaspard de Réal (1682-1752) est un juriste français. Il est réputé pour avoir rédigé *La Science du gouvernement. Ouvrage de morale, de droit et de politique*, qui contient les principes du commandement et désobéissance.

⁸⁷ PIECHNIK Ludwik, *Jezuickie Collegium Nobilium w Warszawie (1752-1777)*, op.cit, p. 137-138.

⁸⁸ Stanislas Auguste Poniatowski (1732-1798) élu roi de Pologne en 1764 est un fervent francophile. Ce dernier a en effet séjourné à Paris entre août 1753 et février 1754. Au cours de son voyage dans la capitale, il rencontre l'élite intellectuelle et fréquente les salons, dont celui de Marie-Thérèse Rodet Geoffrin et dans lequel se réunissait l'élite sociale, scientifique et artistique dont certains des plus grands philosophes des Lumières. Lors de son règne sur la Pologne-Lituanie, Stanislas Auguste Poniatowski mit en application plusieurs exemples qu'il a observés à Paris notamment dans les domaines éducatifs et économiques, mais aussi dans des domaines plus larges comme l'architecture et les beaux-arts.

au total. L'instruction durait sept ans (classes VII-I). Les quatre premières années étaient consacrées à un enseignement général et les trois dernières à un enseignement professionnel. John Lind, de nationalité anglaise et concepteur du programme de l'école, a souhaité donner de l'importance à l'histoire de la Pologne. Il pensait à travers cette dernière développer un certain patriotisme des cadets et des externes, qu'il percevait comme fort utile pour l'avenir de la Pologne. Les matières enseignées sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1.3. Liste des matières enseignées à l'école des cadets de Varsovie⁸⁹, programme en vigueur en 1768

Classe	Matières
I	Langues : latin, français et allemand / arithmétique / lecture et écriture en polonais
II	Géographie et histoire en allemand et en français / latin / écriture/ arithmétique / danse
III	Littérature latine, française et polonaise / arithmétique/ histoire polonaise et romaine/ danse
IV	Littérature latine, française et polonaise /Logique/ éthique/ art oratoire / arithmétique / géométrie / histoire
V	Histoire universelle/ géographie / mathématiques / physique expérimentale / escrime/ dessins
VI	Droit : naturel, public, canonique, polonais/ anglais / italien, documents juridiques/ équitation
VII	Plans architecturaux / trigonométrie/ architecture civile et militaire/ mathématiques/ droit/ arpentage/ fortification/ équitation

Concernant l'équipe pédagogique⁹⁰, elle se composait de 44 personnes, essentiellement des étrangers, parmi lesquels 24 étaient de nationalité française⁹¹ comme le professeur de danse Louis d'Auvigny ou le professeur de français Nicolas Chopin, connu pour être le père du très célèbre compositeur Frédéric Chopin.

L'École des cadets de Varsovie fonctionna jusqu'au 30 novembre 1794, soit deux semaines après la chute de l'insurrection de Kościuszko⁹². Elle accueillit ainsi, en presque 40 ans d'existence, près de 650 cadets, parmi lesquels 34 ont pris part à l'insurrection

⁸⁹ CIEŚLA Michał, « *Nauczanie języków obcych nowożytnych w Szkole Rycerskiej w Warszawie 1766–1794* », *op.cit*, p. 46.

⁹⁰ Corps d'enseignement et d'éducation à l'École des cadets de 1765 à 1794 – Annexe 1.

⁹¹ KAMECKA Malgorzata , « Les précepteurs francophones dans la Pologne du XVIIIe siècle », *op.cit*.

⁹² L'insurrection de Kościuszko est un soulèvement mené par Tadeusz Kościuszko en Pologne et Lituanie en 1794. Il échoua à libérer la République des Deux Nations de l'influence russe après le deuxième partage de la Pologne (1793).

susmentionnée, dont son organisateur, Tadeusz Kościuszko.

3.2.1. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS A L'ÉCOLE DES CADETS

Comme en témoigne le tableau 1.4, une place importante est consacrée aux langues vivantes étrangères. En effet, tous les élèves des classes I à IV ont l'obligation d'apprendre trois langues : le latin, l'allemand et le français. Toutefois, l'apprentissage du latin (à partir de la classe III) ainsi que de l'allemand et du français (à partir de la classe II) est poursuivi en étudiant la littérature ou des matières non philologiques en langues vivantes étrangères. En outre, malgré l'absence de toute relation officielle, notons que l'anglais et l'italien sont enseignés de manière facultative, vraisemblablement les jours non scolaires, en classe VI. Cet enseignement des langues vivantes étrangères a rapidement été jugé insuffisant et a dû en conséquence être réformé. Ainsi, dès 1771, le latin, l'allemand et le français sont enseignés dans les classes I à VI.

Parmi les trois langues vivantes étrangères enseignées à l'école des cadets à partir des années 1770, le français est celle qui dispose du volume horaire hebdomadaire le plus important, à égalité avec le latin, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 1.4. Volume horaire hebdomadaire consacré à l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école des cadets entre 1771 et 1794⁹³

	I	II	III	IV	V	VI	VII
Latin	6+3	6	3+3	6	3	3	-
Français	6	6	6+3	3+3	3	3	-
Allemand	3	6	3	3+3	3	3+3	-

Dans l'enseignement du français (et des autres langues), les professeurs avaient recours à trois méthodologies, utilisées tantôt en exclusivité, tantôt combinées. La première d'entre elles est la méthodologie naturelle. Celle-ci a très souvent été employée par les précepteurs dans le cadre de l'enseignement individuel ou domestique. Elle consiste en des conversations continues avec leurs apprenants et ce dès leur plus jeune âge. Grâce à cette méthodologie, l'apprenant parle le français mais commet de nombreuses fautes. La seconde méthodologie est la méthodologie grammaire-traduction (ou méthodologie traditionnelle). Celle-ci prend racine au XVI^e siècle et est à l'origine utilisée dans l'enseignement des langues mortes (latin et grec) puis a pris sa place dans l'enseignement des langues vivantes

⁹³ CIEŚLA Michał, « *Nauczanie języków obcych nowożytnych w Szkole Rycerskiej w Warszawie 1766–1794* », *op.cit.*, p.53.

étrangères. La méthodologie traditionnelle privilégie les compétences de compréhension et de production écrite. L'oral est alors placé au second plan. La langue cible est présentée à travers des textes littéraires. Chaque texte permet d'aborder des points de grammaire (enseignée de manière déductive et explicite) et de vocabulaire (liste de mots à apprendre par cœur). L'enseignant domine entièrement la classe (interaction à sens unique : enseignant - élève). Il a souvent recours à la langue maternelle, notamment pour expliquer des notions grammaticales et lexicales, il choisit les textes ainsi que les activités qui consistent le plus souvent en des traductions ou des mémorisations de phrases⁹⁴. La combinaison des deux méthodologies susmentionnées donne une troisième et dernière méthodologie, la méthodologie indirecte (ou mixte), qui vise donc à une parfaite maîtrise du français tant sur le plan oral qu'écrit. La grammaire est enseignée de manière inductive, c'est-à-dire qu'avant d'expliquer des règles, le professeur présente des exemples. Pour expliquer ces règles, le recours à la langue maternelle et à la langue cible est autorisé.

4. LE FRANÇAIS EN POLOGNE DE 1773 À 1795

L'année 1773 marque un véritable tournant dans l'histoire de l'enseignement du français en Pologne. En effet, à la suite de la suppression de l'ordre des Jésuites, le roi Stanislas Auguste Poniatowski crée la Commission de l'éducation nationale (en polonais : *Komisja Edukacji Narodowej*), la première administration de l'instruction publique moderne et indépendante des Églises qui prévoit, entre autres, l'introduction des langues vivantes étrangères (dont le français) dans les programmes officiels.

4.1. LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE (1773-1794)

À cette époque, l'objectif principal de la Commission de l'éducation nationale est de réformer les écoles polonaises en suivant l'esprit des Lumières ; c'est-à-dire en retirant à l'enseignement sa dimension religieuse et en proposant un système scolaire unique. Le principal artisan de la Commission fut Hugo Kołłątaj⁹⁵, qui pouvait compter sur le travail d'une équipe composée de 8 membres (4 sénateurs et 4 députés) et de plusieurs experts tels que le prince Adam Kazimierz Czartoryski, Ignace Potocki, les écrivains Dawid Pilchowski et Grzegorz Piramowicz ou le philosophe français Pierre Samuel du Pont de Nemours, qui vécut

⁹⁴ La méthodologie traditionnelle perdurera jusqu'à la fin du XIXe siècle et sera remplacée progressivement par la méthodologie directe.

⁹⁵ Hugo Kołłątaj (1750-1812) est un des principaux représentants des Lumières en Pologne. Dans le cadre de ses activités pour la Commission de l'éducation nationale, il réforme l'Académie de Cracovie dont il est le recteur (1783). Au début du XVIIIe siècle, l'Académie de Cracovie était en crise. Pour y améliorer l'instruction, on décida de proposer aux étudiants l'apprentissage systématique d'une langue étrangère : le français ou l'allemand. Puis, de nouvelles matières ont fait leurs apparitions comme le droit, la géographie, l'ingénierie militaire. Hugo Kołłątaj, a rendu possible l'action d'engager des professeurs de l'étranger.

sa première véritable expérience politique comme secrétaire de la Commission jusqu'en 1774. Il y présenta par ailleurs un projet complet d'organisation scolaire décliné en différents degrés, des écoles de paroisses aux universités. Les principales mesures qui ont été prises par cette Commission de l'éducation nationale sont :

- la réorganisation des écoles et du système scolaire dans son ensemble⁹⁶ ;
- le développement de nouveaux programmes dans l'esprit des Lumières ;
- la création de séminaires de formation des maîtres dans les universités et académies ;
- l'édition de manuels scolaires innovants : 27 livres en tout ont été publiés, dont certains pour la première fois ;
- la création d'une terminologie scientifique en polonais et non pas en latin (comme ce fut le cas avant) dans des matières comme la physique, les mathématiques, la chimie, la logique ou la grammaire ;
- l'introduction de l'histoire de la Pologne dans les programmes officiels ;
- l'introduction de l'histoire naturelle dans les programmes officiels de l'histoire naturelle ;
- l'introduction d'éléments d'éducation physique ;
- la décision de donner l'enseignement en polonais et non plus en latin ;
- la réforme des Académies de Cracovie et de Vilnius⁹⁷ ;
- la création de la Société pour les livres élémentaires (en polonais : *Towarzystwo do Książ Elementarnych*), point que nous développerons dans le paragraphe suivant ;
- l'introduction de l'enseignement systématique des langues vivantes étrangères (allemand, russe et français) dans les programmes officiels.

4.2. LA SOCIÉTÉ POUR LES LIVRES ÉLÉMENTAIRES

La Société pour les livres élémentaires (en polonais : *Towarzystwo do Książ Elementarnych*) œuvra de 1775 à 1792 pour le compte de la Commission de l'éducation nationale. Elle regroupait des chercheurs qui avaient comme objectif d'éditer de nouveaux manuels scolaires à destination des élèves et des professeurs, en corrélation avec les nouveaux programmes adoptés par Hugo Kołłątaj et son équipe. En 17 ans d'existence, cette

⁹⁶ On compte en 1794 quelque 97 établissements supérieurs ou secondaires, soit une école pour 82 000 habitants.

⁹⁷ Les réformes qui ont été apportées à l'Académie de Vilnius entre 1780 et 1783 par M. Poczubut sont semblables à celles menées à la même époque à l'Académie de Cracovie à la différence près que certaines matières telles que la littérature et l'histoire traitaient de la Lituanie. De plus, certains cours étaient donnés en lituanien. Les réformes ont permis à l'Académie de Vilnius de devenir florissante et d'établir des relations étroites avec d'autres universités européennes, en particulier dans le domaine des sciences.

institution accueillit 631 réunions, soit environ trois par mois. Au total, ce sont 27 manuels qui furent rédigés, notamment par des chercheurs polonais, mais aussi étrangers comme les Français Nicolas Furgault qui rédigea *Dykcjonarz starożytności dla szkół narodowych* ou le philosophe Étienne Bonnot de Condillac, qui rédigea quant à lui : *La logique, ou les premiers développements de l'art de penser*⁹⁸ (en polonais : *Logika, czyli pierwsze zasady myślenia*) publié en 1780. Condillac y établit plusieurs liens avec ce langage. En effet, nous pouvons voir dans son raisonnement qu'il fait l'analogie entre une idée et le langage et l'opposition entre les idées abstraites et la représentation. Pour lui, le langage n'est pas seulement un don de Dieu, mais c'est un outil contemporain des hommes et du temps. Pour illustrer son idée générale, Condillac prend l'exemple du mot « homme ». Si l'on considère uniquement ce mot comme étant une dénomination, on se fait de celui-ci une idée circonscrite (ou idée toute faite). À l'opposé, si pour un individu le mot « homme » n'est pas seulement une dénomination, mais s'il parvient à se le représenter, l'image de l'homme n'est donc plus abstraite et générale. Pour avoir une image claire et précise de ce qu'est un homme, il est primordial pour Condillac que la dénomination des classes soit ordonnée, en bref que la langue soit bien faite pour que l'idée et la représentation le soient aussi. À travers cet ouvrage et ses théories, Condillac pousse ses lecteurs à réfléchir, agir et ainsi sortir de l'ignorance. Cette approche s'inscrit directement dans la lignée de la pensée des Lumières.

5. LE FRANÇAIS DANS LA POLOGNE ANNEXÉE ENTRE 1795 ET 1918

Le troisième partage de la République des Deux Nations (1795) entraîne la disparition de la Pologne de la carte européenne. Ainsi, la question de l'enseignement du français en Pologne annexée est complexe, car elle dépend en effet des politiques pédagogiques des pays qui se partagent la Pologne, à savoir la Prusse, l'Autriche et la Russie.

Dès le premier partage de la Pologne (1772), les Autrichiens procèdent à la germanisation de l'école polonaise. La langue polonaise est autorisée seulement dans les écoles paroissiales. À cette époque, l'enseignement en Autriche a la réputation d'être faible, bien que la scolarité soit obligatoire dès 1770. Les professeurs sont majoritairement originaires d'Allemagne. Les programmes sont pauvres et axés sur la religion et la connaissance de la langue allemande. L'enseignement secondaire ou moyen se donnait dans les gymnases et les Realschule (école pratique). Ils ont pour but de donner une éducation complète et de préparer à la fréquentation des établissements supérieurs. Les langues vivantes étrangères qui y étaient enseignées furent le français (à partir de la première classe)

⁹⁸ Détails des différentes parties et des différents chapitres en Annexe 2.

et l'anglais (à partir de la cinquième classe). En 1903/1904, on compte sur l'ensemble du territoire 231 gymnases et 78093 élèves, dont 10544 Polonais. Pour cette même année, on compte 123 Realschule et 41877 élèves dont 3584 Polonais⁹⁹. Enfin, en ce qui concerne les études universitaires, les études romanes sont introduites dans deux universités de Galicie, à savoir Cracovie (1892) et Lwów (1897).

La situation scolaire dans les territoires contrôlés par la Prusse est quelque peu similaire. Les écoles polonaises sont progressivement liquidées et sont remplacées par des écoles élémentaires où les écoliers polonais pouvaient apprendre l'allemand dès leur plus jeune âge. La langue vivante étrangère la plus étudiée dans les établissements secondaires était le français, qui prit le statut d'enseignement obligatoire à partir de 1837. Quoiqu'il en soit, il était établi une certaine hiérarchie entre les langues modernes. En effet, tout au long du XIXe siècle jusqu'au début du XXe siècle, la langue française était assignée en général à la première position devant l'anglais qui était alors enseigné le plus souvent de manière facultative ou réduite à quelques heures. En règle générale, sur l'ensemble de la scolarité, les cours de français disposaient du double d'heures en comparaison des cours d'anglais¹⁰⁰.

Les Polonais bénéficiaient d'une certaine liberté pédagogique dans les territoires rattachés à la Russie¹⁰¹ où le prince A. J. Czartoryski fut nommé commissaire à l'éducation pour la région de Vilnius et ministre des Affaires étrangères-président du Conseil des ministres de Russie en 1804. Avec le soutien de S. Potocki et T. Czacki, les trois hommes jouèrent un rôle important en poursuivant les travaux pédagogiques menés dans le cadre de la Commission de l'éducation nationale. Ils créèrent d'abord le Gimnazjum Wołyńskie en 1805, puis le Liceum Krzemienieckie (avec la collaboration de H. Kołłątaj) dans la paisible ville de Krzemieniec située en Volhynie.

5.1. LE LYCÉE DE KRZEMIENIEC (LICEUM KRZEMIENIECKIE)

L'école sera installée dans les anciens locaux d'un monastère fréquenté par les Jésuites. La scolarité durait 10 ans et celle-ci était payante¹⁰². En effet, entre le 15 août et le 1er septembre de chaque année, les familles devaient s'acquitter de 463,10 zlotys si l'enfant

⁹⁹ ROIDER Franz, *Autriche, op.cit.*

¹⁰⁰ REINFRIED Marcus, *Institutionnalisation et concurrence. La langue française et anglaise dans les écoles secondaires en Allemagne(1837-1945), op.cit.*

¹⁰¹ Du moins jusqu'en 1831 où cette « liberté pédagogique » est rompue suite à l'insurrection de novembre 1830 qui marqua la fin de l'autonomie du Royaume de Pologne et toucha toutes les sphères, notamment l'éducation où une politique de russification fut alors sévèrement menée.

¹⁰² DANILEWICZ Maria, *Życie naukowe dawnego Liceum Krzemienieckiego, op.cit.*

séjournait à Krzemieniec pendant les vacances ou 414,10 zlotys si l'enfant retournait au domicile familial pour les vacances. Les cours avaient lieu de 8 h du matin à 10 h et de 14 h à 16 h de l'après-midi. En plus des matières habituelles, les élèves devaient choisir des cours supplémentaires qui étaient payants (langue grecque, anglais, bibliologie, dessin, mécanique théorique et pratique, architecture et gymnastique). Le programme, qui fut réalisé par Hugo Kołłątaj, était fortement inspiré des idées du mouvement des Lumières et des travaux de la KEN. L'ancien recteur de l'Académie de Cracovie a souhaité à travers ce programme développer l'esprit intellectuel, moral, culturel et patriotique des élèves. La scolarité se déroulait en deux étapes : quatre classes d'une année chacune et trois cours de deux ans. Lors des quatre premières années, les élèves devaient apprendre le polonais, le russe, le français, le latin, la religion, la géographie, l'arithmétique et les bases de la géométrie. Par la suite, les élèves quittaient le *gimnazjum* pour entrer au lycée. Les cours du lycée étaient enseignés selon la même méthode utilisée à l'université. Durant la première année du premier cours, les élèves continuaient la géométrie et apprenaient la trigonométrie. L'année suivante, la logique, la prononciation et l'histoire médiévale. S'ajoutent par la suite la physique, les mathématiques supérieures ainsi que l'économie-politique. Lors des deux dernières années de leur scolarité au lycée, les élèves s'initiaient également à la chimie, l'histoire naturelle, la botanique et le droit. Les élèves devaient également fréquenter des cours magistraux où les professeurs enseignaient la littérature grecque, latine, polonaise et française. En plus de toutes ces matières, H. Kołłątaj, proposa dans son programme des cours de musique, de chant, de danse, d'équitation et d'escrime comme ce fut le cas par exemple au *Collegium Nobilium*. Le lycée de Krzemieniec se démarqua notamment des autres écoles du pays, mais aussi d'Europe, en ayant dans ses locaux un observatoire astronomique et une bibliothèque ne contenant pas loin de 50000 ouvrages. Mais c'est bien le jardin botanique qui marqua le succès de cette école. En effet, Wilibald Besser, professeur à Innsbruck, a réussi à réunir près de 12000 sortes de plantes. T. Czacki et H. Kołłątaj, espéraient développer l'esprit et le goût des élèves notamment pour l'art en y exposant des tableaux de Raffaello Santi ou même Léonard de Vinci. Le lycée a malheureusement dû fermer ses portes en 1832 à la suite de l'insurrection de novembre 1830 menée par les Polonais contre les Russes. La bibliothèque fut transportée à Kiev. Les arbres, fleurs et plantes ont été déracinés. Les professeurs ont été évacués. Par la suite, en signe de protestation, aucun d'eux ne faisait cours en russe (comme le voulait désormais l'occupant) mais en latin. De célèbres professeurs polonais et étrangers ont enseigné au lycée de Krzemieniec, nous pouvons citer par exemple Aleksander Mickiewicz, professeur de droit et frère de l'écrivain Adam Mickiewicz, Euzebiusz Słowacki, père de l'écrivain Juliusz Słowacki, Karol Kaczkowski, futur général lors de l'insurrection de novembre. Parmi les étudiants les plus célèbres, on peut trouver Ernest Malinowski qui

s'illustra quelques décennies plus tard en construisant une ligne de chemin de fer au Pérou et en Équateur. Le soulèvement raté de novembre 1830 a fait que de nombreux anciens étudiants du lycée Krzemieniecki ont émigré, principalement en France. Malgré la fermeture du lycée, ce dernier continuait à vivre dans le cœur des jeunes émigrés. En effet, ces derniers, dont Juliusz Słowacki, Karol Sienkiewicz, Tomasz Olizarowski, Joachim Lelewel, Stefan Witwicki, Ksawery Godebski, Henryk Choński, Stanisław Worcell, Michał Czajkowski, Ludwik Jastrzębski, Hipolit Błotnicki, Narcyz Olizar, le prince Adam Czartoryski, le général Józef Wysocki, les colonels Karol Różycki et Mikołaj Kamieński et enfin les frères Jełowicki, Budzyński, Plater se sont réunis en 1847, 1852, 1857, 1858 et 1859 dans ce qu'on appelle les *Biesiady Krzemienieckie*. Lors de ces rencontres, les anciens s'efforçaient d'entretenir l'âme du lycée de Krzemieniec.

6. LE FRANÇAIS EN POLOGNE DE 1918 À 1939

Comme nous l'avons évoqué dans le sous chapitre précédent, les systèmes éducatifs dans les territoires annexés à la Pologne différaient considérablement. En effet, si la scolarité primaire obligatoire était de vigueur en Prusse et en Autriche, ce n'était pas le cas en Russie. On estime en effet que 100 % des enfants fréquentaient l'école dans le territoire rattaché à la Prusse, 85 % en Autriche et seulement 20 % en Russie¹⁰³, ce qui s'est traduit par un taux d'analphabétisme élevé qui était, d'après le recensement de 1921, de l'ordre d'environ 33 %. En conséquence, après son indépendance retrouvée (1918), le gouvernement polonais s'est donné comme mission de permettre à tous les jeunes polonais de 7 à 14 ans de bénéficier d'une instruction gratuite et obligatoire. Toutefois, dans les premières années, cette réforme eut des difficultés à être appliquée, notamment à cause de la pénurie de professeurs et de la mauvaise préparation de ceux qui étaient disponibles. Ainsi, en 1920/21, il existe en Pologne en moyenne 6,9 écoles sur 100 km², dont la plupart se situent dans des villes¹⁰⁴, avec de grandes différences selon les voïvodies¹⁰⁵, ce qui est très en deçà des pays d'Europe occidentale¹⁰⁶.

Les jeunes Polonais avaient l'obligation de fréquenter l'école élémentaire pour une

¹⁰³ ADAMKIEWICZ Sebastian, « Edukacja w II Rzeczypospolitej » [En ligne]. Niepodległa- stulecie odzyskania niepodległości, 2018, Disponible sur <https://niepodlegla.gov.pl/o-niepodleglej/edukacja-w-ii-rzeczypospolitej/>, Consulté le 25 novembre 2019.

¹⁰⁴ 34.7 % des enfants originaires des campagnes sont scolarisés en 1922/23.

¹⁰⁵ Les écoles sont bien supérieures en nombre dans les anciens territoires autrichiens ou prussiens que russes. Par conséquent, les taux de scolarité varient eux aussi : 94.7 % en Silésie, 86.3 % en Galicie, 76 % dans les régions du Centre, 66.2 % à l'Est.

¹⁰⁶ En 1920/21, la Belgique compte 25 écoles sur 100 km², soit 10 de plus que la France et 14 de plus que l'Allemagne.

durée de sept ans¹⁰⁷. Les classes V à VII occupaient la place de classes complémentaires, si bien que la grande majorité des enfants arrêtaient l'école aux classes IV ou V. Au terme de la classe IV de l'école élémentaire à la suite d'un examen, les enfants pouvaient être admis dans un collège. Les collèges, payants, étaient divisés en collège inférieur (classes I à III) et en collège supérieur (classes IV à VIII). Le collège supérieur aboutissait à un examen qui donnait alors aux études supérieures¹⁰⁸. Les collèges n'étaient aucunement liés aux écoles primaires. Ils avaient comme but essentiellement de préparer aux études supérieures.

Concernant la place des langues vivantes étrangères dans les écoles mentionnées précédemment, elles étaient enseignées à partir de la 5^e classe de l'école élémentaire ainsi qu'au collège. À partir des éléments cités dans ce paragraphe, nous pouvons en effet estimer que les premières années après 1918, peu de gens étudiaient le français en Pologne (et par extension les langues vivantes étrangères) pour des raisons notamment financières. Ce système scolaire empreint d'inégalités sociales, qui a tout de même permis d'abaisser le taux d'analphabétisme de 33 % à 23 % en 1921, a subi une importante réforme en 1932. La volonté principale du gouvernement était alors d'unifier le système scolaire polonais. Pour cela, il a été décidé de lier l'éducation secondaire (collèges et lycées) à l'éducation primaire. En outre, les écoles primaires sont réorganisées : elle se présentent sous trois niveaux (I : 4 ans, II : 6 ans, III : 7 ans)¹⁰⁹, les collèges et les lycées se déclinent en enseignement général et en enseignement professionnel. L'enseignement des langues vivantes étrangères est par ailleurs supprimé des écoles élémentaires pour cause de volume horaire hebdomadaire insuffisant pour maîtriser les bases. La deuxième raison avancée est que les avantages pratiques ne sont pas suffisamment importants. En conséquence, à partir de 1932, l'enseignement d'une première langue vivante étrangère intervient au collège et se poursuit au lycée. En outre, les lycéens commencent l'apprentissage d'une deuxième langue vivante. Parmi les langues vivantes étrangères qui étaient alors proposées on trouve l'allemand, le français et l'anglais. Le russe était uniquement enseigné dans huit écoles privées. Ainsi, comme le souligne le tableau 1.5, la langue étrangère la plus étudiée en 1934 est l'allemand devant le français et l'anglais¹¹⁰.

Tableau 1.5. Effectifs d'élèves des écoles secondaires de Pologne en 1934 par langue vivante étrangère

¹⁰⁷ Cela concernait donc les jeunes polonais de 7 à 14 ans.

¹⁰⁸ Ce n'est qu'à partir de 1932 que les lycées ont été créés.

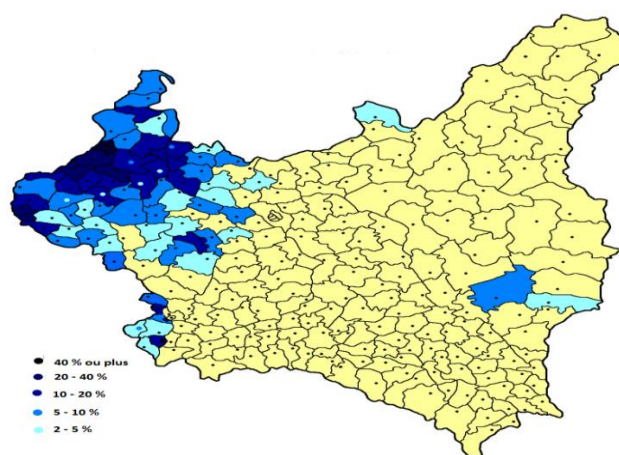
¹⁰⁹ Le niveau II est à destination des jeunes qui veulent poursuivre leurs études au collège. Quant au niveau III, celui-ci est affecté à ceux qui ne souhaitent continuer leurs études après l'école élémentaire.

¹¹⁰ PODPORA-POLIT Emilia, « Nauczanie języka niemieckiego wczoraj i dziś – kilka refleksji po lekturze przedwojennych podręczników », *op.cit.*

Langue étudiée	Nombre d'élèves
Allemand	108 867
Français	52 993
Anglais	2903

La langue française est étudiée dans la première moitié du XXe siècle pour des raisons sensiblement identiques à ce qui était constaté avant la partition de la Pologne. Le français est toujours considéré comme le principal véhicule de la pensée et de la culture française ainsi que la langue de la diplomatie. Toutefois, la population qui l'étudie en 1931 n'est plus la même que celle qui l'étudiait avant 1795. En effet, avant 1795, le français était appris avant tout par la société nobiliaire polonaise qui était par ailleurs une des rares couches de la société qui bénéficiait d'une instruction. Lorsque la Pologne a retrouvé son indépendance en 1918, celle-ci a considérablement diminué. En outre, l'école s'est démocratisée et on assiste de facto à une démocratisation de l'enseignement du français. Celui-ci n'est plus réservé aux couches sociales les plus aisées, il est, en théorie, accessible à tous. Néanmoins, les jeunes préfèrent apprendre l'allemand pour des raisons essentiellement pratiques (contacts politiques et diplomatiques, contacts économiques et commerciaux, contacts culturels et scientifiques). De plus, l'allemand jouit d'une grande popularité en Pologne, car nombreuses sont les personnes, notamment celles installées à l'ouest de la Pologne, qui ont l'allemand comme langue maternelle¹¹¹, comme nous pouvons le voir sur l'illustration suivante.

Illustration 1.1. Part de la population ayant comme langue maternelle l'allemand en Pologne en 1931



Durant la courte période qui nous intéresse, la conception des programmes et les

¹¹¹ La Pologne s'est reconstruite en 1918 en partie grâce à des territoires ex-allemands comme la majeure partie de la Posnanie, de la Prusse orientale, l'est de la Haute Silésie et une petite partie de l'est de la Prusse occidentale.

objectifs fixés étaient similaires dans tous les cas. Les auteurs des nouveaux programmes avaient fixé comme objectifs la capacité de communiquer oralement et par écrit dans le domaine de la vie quotidienne, l'auto-traduction de textes simples et difficiles, l'utilisation d'un dictionnaire, apprendre à connaître et appliquer correctement les règles de grammaire les plus importantes. En outre, les enfants devaient apprendre à connaître la vie d'une autre société. Pour atteindre ces objectifs, les réformateurs avaient préconisé la méthodologie directe. Née au début des années 1900, elle est considérée par beaucoup de didacticiens, notamment Christian Puren¹¹², comme la première méthode spécifique à l'enseignement des LVE, elle consiste à s'exprimer dans une langue étrangère, à sélectionner soigneusement le matériel en tenant compte des capacités de l'élève et à utiliser le matériel pédagogique approprié. Il est également souligné la nécessité pour l'élève d'adopter une attitude active, consistant notamment à participer à la réalisation d'exercices, à la tenue de dialogues, à la mise en scène, à la formulation de commentaires. Il était par ailleurs supposé que le vocabulaire de l'élève terminant la quatrième année devrait comprendre environ 1 800 mots.

La méthodologie directe privilégiant ainsi la mise en acquisition de l'oral et de la prononciation, le matériel grammatical devait être limité à l'énoncé des principales régularités du langage courant quotidien. Pour l'enseignement de la grammaire, une méthode d'induction a été recommandée. Elle consiste à se familiariser avec les règles uniquement après les avoir appliquées dans la pratique.

La période de l'entre-deux-guerres voit également de nombreuses universités et autres établissements supérieurs s'implanter sur le territoire polonais¹¹³, ce qui permet d'introduire des lectorats et des spécialités de langues, dont le français, à une plus grande échelle. En effet, la philologie romane est ainsi proposée dans de nouvelles universités, notamment implantées à Varsovie, Poznan et Lublin qui s'ajoutent donc à celles de Cracovie et Lwów. En outre, on note également le développement d'échanges universitaires. En effet, on estime qu'entre 1918 et 1939, quelque 5000 étudiants étrangers sont venus étudier en Pologne et 8000 étudiants polonais sont allés à l'étranger, dont une grande majorité en France (32 %), mais aussi en Allemagne (18 %), en Italie (9 %), en Autriche (6 %), aux États-Unis (5 %) et au Royaume-Uni¹¹⁴.

¹¹² Christian Puren est un didacticien des langues-cultures, spécialiste en espagnol et en français langues vivantes étrangères. Il est professeur émérite de l'université de Saint-Étienne (France) depuis sa retraite en septembre 2008.

¹¹³ On en compte 32 en 1939.

¹¹⁴ FALICKI Jerzy, « Romaniści na dawnym uniwersytecie wrocławskimé », *Kwartalnik Neofilologiczny*, 1958, V, p. 135.

En outre, l'enseignement du français en Pologne prend une nouvelle dimension dès 1919 avec la création d'un lycée français à Varsovie. Cet établissement est principalement destiné à un public français¹¹⁵, mais il a également compté des effectifs Polonais, des Tchèques, des Hongrois, des Anglais ou des Américains parmi ses rangs. La première année de son activité, l'école compta 70 inscrits et ce nombre ne cessa de croître au cours du temps.

Enfin, quelques années plus tard en 1924, les autorités françaises et polonaises signent un accord qui vient marquer un renouveau dans les relations franco-polonaises en matière d'éducation. Cet accord permet la création sur le territoire polonais de deux Alliances françaises situées à Gdańsk et à Katowice, ainsi que la fondation d'un Institut français à Varsovie.

7. LE FRANÇAIS EN POLOGNE DE 1939 A 1945

La Seconde Guerre mondiale et l'occupation de la Pologne par l'Allemagne nazie et la Russie a considérablement freiné l'expansion de la langue française dans le pays. En effet, dans les territoires directement incorporés au Reich, les jeunes Polonais durent fréquenter des écoles allemandes où les cours étaient dispensés en allemand, ce qui induit l'apprentissage de cette langue pour celles et ceux qui ne la parlaient pas avant la guerre.

Dans la zone sous contrôle allemand (le Gouvernement général), les enfants polonais se virent alors privés de toute forme d'éducation post-élémentaire¹¹⁶. Ainsi, en 1940, des écoles allemandes (écoles primaires et professionnelles) ont été créées, il y était enseigné le strict minimum : l'obéissance envers l'occupant, l'ordre et la propreté, les calculs mathématiques élémentaires, ainsi que l'apprentissage de l'allemand. La population polonaise scolarisée dans les écoles primaires du Gouvernement général était deux fois inférieure aux chiffres d'avant-guerre. Ainsi, cette population scolarisée s'élève à 1 226 700 – 1 475 000 personnes¹¹⁷.

Dans les zones occupées par les Soviétiques, les écoles privées et les couvents furent liquidés. Les écoles élémentaires, secondaires et supérieures continuèrent de fonctionner mais furent placées sous influences communistes. Les directeurs d'écoles furent également

¹¹⁵ Les enfants d'officiers et militaires français étaient alors nombreux en Pologne.

¹¹⁶ Pour contrer cette oppression éducative, beaucoup d'enseignants, professeurs et personnes du monde de l'éducation, organisèrent ce que l'on appelle l'enseignement clandestin. Professeurs, élèves et étudiants utilisaient comme supports des manuels et des textes imprimés par des maisons d'édition clandestine. Les chiffres connus à ce jour indiquent qu'en 1944, il y avait près d'un million de lycéens clandestins. En outre, on estime qu'environ 10000 étudiants ont reçu leur diplôme de maîtrise et certains leur doctorat.

¹¹⁷ GUS, *Pro Memoria 1939/45*, Warszawa, 2015, p 21

remplacés par des directeurs russes, ukrainiens ou lituaniens. Dans les écoles élémentaires, l'enseignement de l'histoire de la Pologne, la religion et la géographie polonaise furent abrogés tout comme l'apprentissage du latin. Les professeurs faisaient leurs cours en russe, biélorusse, ukrainien ou polonais, selon leur nationalité. L'apprentissage du russe devient obligatoire. À la suite de l'opération Barbarossa (22 juin 1941 - 5 décembre 1941), les territoires pris aux Soviétiques connurent le même sort que ceux du Gouvernement général.

La politique en matière d'éducation menée par les deux occupants suivait la même ligne : arrestations, internements et exécutions de professeurs et enseignants, destruction culturelle de la Pologne. Ainsi, le Lycée français de Varsovie, les Alliances françaises de Gdańsk et Katowice, puis l'Institut français de Varsovie cessèrent leurs activités.

8. LE FRANÇAIS EN POLOGNE DE 1945 A 1989

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Pologne est détruite, humainement¹¹⁸ mais aussi institutionnellement. Il a donc fallu reconstruire l'école pour construire la future société polonaise. Grâce aux initiatives des populations locales polonaises, les écoles ont pu rapidement rouvrir leurs portes. Cependant, la liquidation de nombreux enseignants et professeurs¹¹⁹, les fermetures des collèges, lycées et universités, l'affaiblissement du niveau dans les écoles élémentaires ont fait que les jeunes Polonais ont un niveau très faible. En conséquence, l'État a dû rapidement réformer le système éducatif. Dès avril 1945, l'enseignement obligatoire¹²⁰, gratuit et public fut instauré. Un réseau d'écoles primaires, d'écoles professionnelles et techniques, de lycées et d'universités fut aménagé.

8.1. LE FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES, SECONDAIRES ET SUPÉRIEURES POLONAISES

Dans un premier temps, les programmes en vigueur furent ceux d'avant-guerre, mais la confirmation des communistes au pouvoir à la suite des élections de 1947 vint apporter quelques modifications. En effet, vers la fin des années 40, les préparatifs d'une grande offensive idéologique dans le domaine de l'éducation ont commencé. Les hypothèses de travail didactique et éducatif dans les écoles devaient s'inspirer des fondements marxistes-léninistes. L'école était censée consacrer la supériorité du socialisme, relier le patriotisme à l'internationalisme et permettre la familiarisation avec l'Union soviétique en tant que partenaire principal et allié de la Pologne populaire. En outre, les nouveaux programmes introduisaient

¹¹⁸ La population polonaise passe de 35-36 millions d'habitants en 1939 à 23 millions en 1945.

¹¹⁹ Les pertes parmi les enseignants du primaire s'élèvent à 13 000.

¹²⁰ Jusqu'à la dernière classe de l'école élémentaire.

l'apprentissage obligatoire de la langue russe dès la 5e classe de l'école primaire. Les langues vivantes étrangères occidentales (allemand, français et anglais) étaient enseignées dans le secondaire. L'allemand était le plus souvent enseigné dans les écoles techniques, tandis que le français et l'anglais étaient enseignés au lycée. Ainsi, compte tenu de son statut de langue obligatoire, le russe s'est imposé comme la langue étrangère la plus étudiée devant l'allemand. En effet, après quelques années de réticences dues au souvenir de la guerre, l'allemand gagne de nouveau en popularité notamment du fait de l'ouverture avec la RDA dans les années 70¹²¹.

En ce qui concerne la langue française, celle-ci était, jusque dans les années 60, la 3^e langue vivante la plus étudiée en Pologne devant l'anglais qui est considéré comme la langue de l'impérialisme. Cependant, l'affection pour la langue française faiblira aux dépens de l'anglais, du fait de la position de la France après 1945, qui a été reléguée au rang de puissance moyenne, mais aussi grâce à la libéralisation culturelle commencée sous Gomulka (1956-1970). Le premier secrétaire du parti ouvrier entra à plusieurs reprises en contradiction avec Moscou et ses chefs, car il souhaitait construire le socialisme en tenant compte des particularités de la Pologne et non se conformer totalement à la politique de l'URSS. Il est aujourd'hui considéré comme le père fondateur du « national-communisme¹²² ». En outre, il est clairement apparu sous Gomulka une certaine forme de libéralisation qui toucha les programmes scolaires, mais aussi la vie culturelle. La pénétration d'une culture et d'une langue étrangère se fait encore grâce à la littérature, mais ce moyen commence à perdre de sa valeur depuis l'importation de musiques, notamment via le festival de Sopot¹²³ (1961) et de films étrangers en Pologne. C'est grâce notamment à ces deux moyens que naît la mode de la culture anglo-saxonne et de la langue anglaise. En effet, si l'on observe les chiffres avancés par l'Ambassade de France en Pologne en 1962, on constate que les films exportés des USA et du Royaume-Uni sont près de 2,5 fois plus nombreux que les films français.

Tableau 1.6. Nombre de films étrangers importés en Pologne en 1962¹²⁴

¹²¹ Parmi les signes d'ouverture entre les deux États, citons par exemple l'abolition des visas, le recrutement de spécialistes polonais en RDA, ainsi que la multiplication des contacts scientifiques et culturels.

¹²² Le national communisme, souvent désigné par l'expression « rouge-brun » est une idéologie associant le nationalisme avec le socialisme. Les références et les thématiques sont celles attribuées traditionnellement à la gauche. Refusant à la fois le capitalisme libéral et le communisme soviétique, d'où le terme « troisième voie » ou tercérisme.

¹²³ Le Festival de Sopot est un festival annuel de musiques de variétés tenu à Sopot en Pologne. Il accueille de nombreux musiciens polonais mais aussi internationaux. La France gagna ce concours à deux reprises (1963, 2013).

¹²⁴ CHALINE Olivier, DUMANOWSKI Jaroslaw, FIGEAC Michel, *Le rayonnement français en Europe centrale du XVIIe siècle à nos jours*, MSHA, Pessac, 2009, p.537.

Pays	Long métrage	Court métrage	Total
URSS	73	72	145
USA	38	-	38
Tchécoslovaquie	14	21	35
RDA	8	24	32
Hongrie	7	16	23
France	19	3	22
Grande-Bretagne	16	-	16
Autres pays (Argentine, Bulgarie, Chine)	4	10	14

Cette libéralisation culturelle se poursuivra dans les années 70 grâce au successeur de Gomulka, Edward Gierek (1970-1980). Ses liens avec la France¹²⁵ et son idée même de la politique le poussent naturellement à s'engager sur la voie de l'ouverture à l'Occident. Mais cette période que l'on peut qualifier de « détente » dans les relations franco-polonaises sera de courte durée. En effet, en 1980, la révolte sociale et la crise économique¹²⁶ auront fini par avoir raison d'Edward Gierek, qui sera remplacé par Wladyslaw Kania (1980-1981) puis Wojciech Jaruzelski (1981-1989). Arrivé au pouvoir, il décida de réprimer le syndicat Solidarnosc en internant des milliers de ses membres, dont son principal meneur Lech Walesa, et instaura l'état de siège ou loi martiale en Pologne de 1981 à 1983. Ces événements ont contribué à dégrader les relations franco-polonaises où le porte-parole du gouvernement polonais ira jusqu'à menacer les autorités françaises de « réduire l'enseignement du français en Pologne qui n'est plus une langue mondiale »¹²⁷ si la France ne fait pas les efforts nécessaires dans le maintien de ses positions, notamment économiques en Pologne, c'est-à-dire une collaboration économique plus accrue. Ainsi, à la fin des années 80, le français qui n'intéresse qu'une « élite intellectuelle » est la 4^e langue la plus étudiée en Pologne derrière le russe, l'allemand et l'anglais.

Tableau 1.7. Nombre d'élèves des écoles élémentaires et secondaires apprenant une ou

¹²⁵ Edward Gierek est arrivé en France accompagné de sa famille à l'âge de 10 ans. Après avoir travaillé dans l'agriculture et dans les mines françaises, il adhère au Parti communiste français en 1931 et retourne en Pologne pour y effectuer son service militaire.

¹²⁶ Le choc pétrolier entraîne une pénurie et une inflation en Pologne, ce qui pousse le syndicat Solidarnosc à faire grève. Après avoir dans un premier temps réprimé les grèves, Edward Gierek finit par accorder le droit de grève au syndicat.

¹²⁷ Cf. Le Figaro, 14 novembre 1984, p2.

*plusieurs langues vivantes étrangères en 1986/87 (en milliers)*¹²⁸

	Anglais	Allemand	Russe	Français
1986/87	269,4	338,1	3646	100,5

S'agissant des études supérieures de langue française, l'immédiat après-guerre fut bénéfique pour les études romanes. En effet, en 1945, en plus des universités de Cracovie, Varsovie, Lublin et Poznan, les universités de Lodz et Wroclaw, créés toutes deux en 1945, proposent cette spécialité. Malheureusement, le développement des études romanes fut touché par la mise en œuvre du modèle de fonctionnement soviétique de l'université (en 1952) qui visait à supprimer le droit d'autonomie des universités à l'exception de la Silésie et des territoires attribués à la Pologne après les accords de Yalta et de Téhéran. Il faudra alors attendre le début des années 70 et la « détente » pour voir d'autres universités proposer des cours de français. En outre, il existe au début des années 60 des lectorats de français à Varsovie à l'université et à l'École polytechnique, à Poznan, Cracovie et Lodz. Cependant, le recul de la langue française est ici aussi une réalité. En effet, la jeunesse polonaise est de plus en plus attirée par la culture anglosaxonne, ce qui la motive à apprendre l'anglais. La motivation culturelle n'est toutefois pas la seule responsable de ce déclin du français. En effet, il s'explique aussi et surtout par une insuffisance des échanges économiques entre la France et la Pologne.

8.2. AUTRES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

La vie culturelle et éducative française en Pologne se développe au rythme des relations franco-polonaises. En effet, l'immédiat après-guerre voit l'Institut français de Varsovie reprendre ses activités (1946) et naître un nouvel Institut français à Cracovie (1946). Si, dans un premier temps, les équipes des Instituts français de Pologne travaillèrent normalement, l'accalmie fut de courte durée. L'année 1947 marque un véritable tournant dans les relations franco-polonaises. Une « ligne dure » vis-à-vis de la Pologne est adoptée, décidée par les autorités françaises. En effet, La Pologne connut un climat d'espionnage qui toucha toutes sortes de gens dont des diplomates occidentaux, notamment français¹²⁹. Les arrestations de

¹²⁸ WRÓBLEWSKA-PAWLAK Krystyna, STRACHANOWSKA Iwona, *Preferencje językowe młodzieży polskiej: 1990-1999, op.cit.*, p.102.

¹²⁹ En 1949 on ne note pas moins de 29 condamnations pour acte de collaboration avec les services de renseignements français. La première personne inculpée d'espionnage fut Yvonne Bassaler, secrétaire au Consulat

diplomates français eurent comme conséquence une réaction très forte des autorités françaises qui s'en prirent aux diplomates polonais en France. Ainsi, la décision fut prise le 23 novembre 1949 de perquisitionner les locaux des organisations polonaises relevant de l'Ambassade de Pologne, suivie d'arrestations et d'expulsions d'instituteurs et d'inspecteurs polonais. En conséquence, le 13 décembre de la même année, les autorités polonaises expulsèrent de leur territoire 11 professeurs des Instituts français de Pologne. De ce fait, l'Institut français de Cracovie suspend ses activités cette même année et sera suivi un an plus tard de l'Institut français de Varsovie.

En ce qui concerne les autres établissements français implantés en Pologne avant la guerre, il faudra attendre la fin de l'époque stalinienne pour que le lycée français de Varsovie puisse reprendre ses activités (1954). La fin de l'époque stalinienne ne rendit pas pour autant les relations entre la France et la Pologne chaleureuses. En effet, la période 1956-1970 peut être qualifiée de neutre. Ce calme a été encouragé par le président de Gaulle qui connaît déjà la Pologne et ses particularités¹³⁰. Devenu président de la république, il continua à s'engager dans cette voie¹³¹. C'est dans ce climat qu'ont été créés le Centre de civilisation française intégré à l'université de Varsovie (1962) ainsi que la salle de lecture française de Cracovie (1966) et la salle de lecture française de Varsovie (1967) en lieu et place des deux Instituts français. Les bonnes relations entretenues par le premier secrétaire Gierek et le président français Giscard d'Estaing au cours de la décennie suivante sont particulièrement prolifiques pour les établissements français en Pologne. En effet, notons tout d'abord en 1979 la reprise totale des activités des Instituts français de Varsovie et de Cracovie, qui comptent en 1985 quelque 4012 étudiants répartis comme suit :

Tableau 1.8. *Nombre d'étudiants inscrits dans les Instituts français de Pologne en octobre 1985*¹³²

Année	IF Varsovie	IF Cracovie
Octobre 1985	2575	1437

Mentionnons également qu'outre les Instituts français, on note la réouverture des

de France à Wrocław, arrêtée le 13 mars 1949. D'autres personnes connurent le même sort. C'est le cas notamment d'André Simon Gustave Robineau, fils du secrétaire général de l'Institut français à Varsovie condamné à 12 ans de prison et d'Étienne Decaux, slavisant et titulaire d'une bourse du gouvernement polonais, arrêté le 23 avril 1949.

¹³⁰ De Gaulle, alors jeune capitaine, s'était en effet déjà rendu en Pologne par le passé notamment d'avril 1919 à mai 1920 et de juin 1920 à janvier 1921 et a par la suite toujours soutenu la cause polonaise.

¹³¹ Charles de Gaulle devint le premier chef d'État occidental à se rendre en Pologne communiste.

¹³² OKECKA Helena, « Les établissements français », in BOUTET Josiane, WRÓBLEWSKA-PAWLAK Krystyna, *Le français en Pologne : mythes et réalités*, Varsovie, 1996, p. 56.

Alliances françaises situées à Gdańsk et Katowice ainsi que le développement de ce réseau à travers toute la Pologne. Ainsi, en 1985, on compte sept Alliances françaises sur le territoire polonais.

9. ÉVOLUTION DE LA DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE ENTRE 1945 ET 1989.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, un des grands chantiers des organisations internationales fut la réconciliation des peuples. L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)¹³³, fondée le 16 novembre 1945, a effectué une démarche qui vise à développer les « langues de civilisation »¹³⁴ pour faire en sorte que les peuples puissent communiquer et se réconcilier, comme en témoignent les premières lignes du message du directeur de l'UNESCO, Luther Evans, au stage de Nuwara Eliya (Ceylan¹³⁵, 1953). « L'Unesco nourrit le plus sincère respect pour la diversité des langues, qui sont l'un des moyens d'expression les plus subtils et les plus personnels du génie. . . L'Unesco entend encourager la connaissance des langues de grande diffusion, qui permettent de communiquer avec de plus larges fractions de l'humanité. Il s'agit pour elle de faciliter à tous les peuples l'accès à l'universalité des cultures, tout en sauvegardant et même en développant l'originalité profonde de chacune d'elle ».

C'est dans ce contexte qu'est née la discipline de la didactique du français langue étrangère (FLE). Son origine a un double objectif. D'une part, elle permet de répondre positivement aux exigences de l'UNESCO. D'autre part, les politiques français y voient le moyen de lutter contre l'essor de l'anglais dans le monde (l'anglais devient de plus en plus la langue de communication internationale après 1945) en renforçant l'implantation de la langue française dans les colonies et en restaurant le prestige de la culture et de la langue françaises à l'étranger.

9.1. MÉTHODOLOGIES D'ENSEIGNEMENT DU FLE EN POLOGNE COMMUNISTE

Nous verrons dans ce sous-chapitre que l'évolution de la didactique des langues vivantes étrangères en Pologne entre 1948 et 1989 est liée aux événements politiques

¹³³ Elle a pour objectif selon son acte constitutif de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples ».

¹³⁴ En linguistique, une « langue de civilisation » sert de langue littéraire et de moyen d'adoption de la civilisation, comme le latin, le grec ancien, le chinois classique, le français et l'anglais.

¹³⁵ Plus connu aujourd'hui sous le nom de Sri Lanka.

intérieurs. Les professeurs et les auteurs de manuels de l'époque s'inspiraient essentiellement de trois méthodologies différentes : la méthodologie traditionnelle (ou grammaire – traduction), de la méthodologie combinée et des méthodologies audiovisuelles.

Comme nous l'avons mentionné dans les pages précédentes, avant la Seconde Guerre mondiale, les professeurs de langues vivantes étrangères en Pologne avaient recours principalement à la méthodologie directe. Celle-ci a été remplacée à partir de 1945, puis a été renforcée en 1948, avec l'avènement du stalinisme, par la méthodologie traditionnelle (ou grammaire-traduction), pourtant désuète depuis la fin du XIXe siècle. Plusieurs raisons expliquent ce retour en arrière.

La raison principale est la pénurie de personnel pour l'enseignement dans les écoles, en particulier pour le personnel ayant des qualifications méthodologiques élevées après 1945. Comme nous l'avons évoqué dans les pages précédentes, de nombreux enseignants qualifiés ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale, mais il faut ajouter également que peu d'individus susceptibles de devenir enseignants ont survécu à la guerre. On pense notamment aux jeunes diplômés des facultés universitaires d'avant-guerre, officiers, sous-officiers ou civils pendant la guerre, ainsi qu'à tous les lycéens et étudiants qui ont été tués, notamment lors de l'Insurrection de Varsovie.

Les conditions de travail dans les écoles, qui devaient composer avec le grand nombre de classes et le manque de matériel pédagogique, sont des facteurs qui ont entravé l'enseignement des langues vivantes étrangères. Dans ces conditions, la méthodologie directe ne fonctionnait plus.

Ce qui a également renforcé l'utilisation de la méthodologie traditionnelle, c'est le sentiment de sécurité qu'elle pouvait dégager. En effet, après 1948, les arrestations et les dénonciations ont fait craindre la liberté de parole. Or, utiliser la méthodologie directe pouvait entraîner les apprenants à parler d'eux-mêmes, de leurs opinions, de leurs points de vue, de leur famille, etc. La méthodologie traditionnelle amène les étudiants à la lecture, à la compréhension et la traduction de textes littéraires¹³⁶.

Les changements politiques survenus en Pologne en 1956 seront immédiatement suivis d'une réflexion très sérieuse sur les réformes du système éducatif et des programmes¹³⁷. En

¹³⁶ KOMOROWSKA Hanna, *Kształcenie językowe w Polsce*, Fundacja Rozwoju Systemu Edukacji, Warszawa, 2017.

¹³⁷ Jusqu'à la fin des années 80, il existait un système éducatif centralisé en Pologne, avec un programme scolaire,

1959, de nouveaux programmes d'enseignement des langues vivantes étrangères apparaissent. Ils stipulent que les apprenants qui étudient des langues occidentales doivent être capables de parler et écrire dans des situations de la vie quotidienne, ainsi que de lire des textes populaires, journalistiques et littéraires. En outre, ces nouveaux programmes ajoutent que les sujets traités doivent se concentrer sur la vie et la culture du pays. A cet effet, ils préconisent aux enseignants de s'écarter de la méthodologie traditionnelle. Si celle-ci reste pourtant très largement plébiscitée, on note toutefois l'apparition de méthodologies connexes comme celle créée par Włodzimierz Gałęcki dans la seconde moitié des années 1950 : la méthodologie combinée (en polonais : *metoda kombinowana*)¹³⁸. Initialement créée pour l'enseignement du russe, la méthodologie combinée inspirera également les auteurs de manuels et les enseignants d'autres langues vivantes étrangères, comme le français. La méthodologie combinée, comme son nom l'indique, est la combinaison de deux méthodologies : la méthodologie traditionnelle et la méthodologie directe.

De la méthodologie traditionnelle, la méthodologie combinée conservera : un enseignement déductif de la grammaire (les règles de grammaire sont présentées et illustrées par des exemples), l'usage de la traduction, notamment à travers des exercices de thèmes et versions, ainsi que la formulation des règles grammaticales et autres explications dans la langue maternelle.

De la méthodologie directe, la méthodologie combinée conservera : l'usage limité de la langue maternelle par l'enseignant (celui-ci doit en effet donner la plupart des instructions et des explications dans la langue étrangère), l'introduction d'exercices de conversation qui prennent appui sur des supports imagés et l'accès au sens par des supports, des mimes, des paraphrases.

La méthodologie traditionnelle et la méthodologie combinée arriveront à bout de souffle au courant des années 1970 où l'on observe une certaine ouverture du pays à l'étranger, ce qui crée notamment de nouvelles motivations pour l'apprentissage des langues d'Europe occidentale de leur pays et de sa culture. C'est également à cette époque que la didactique des langues vivantes étrangères devient une véritable discipline en Pologne. Les auteurs de manuels et les professeurs de langues vivantes étrangères s'inspireront des méthodes

appelé « programme minimum » qui contenait des directives concernant le contenu de l'enseignement des différentes matières scolaires. L'enseignant était obligé de l'exécuter intégralement, il pouvait décider des méthodes d'enseignement.

¹³⁸ ZAJĄC Halina, *Ewolucja teorii nauczania języka rosyjskiego w szkole polskiej w latach 1950-2000. Cz. 1, Metody glottodydaktyczne*, Wydawnictwo Naukowe Uniwersytetu Pedagogicznego, Kraków, 2008, p. 15-34.

d'enseignement utilisées en Occident depuis les années 1950, notamment les méthodologies audiovisuelles (MAO et SGAV). L'utilisation très tardive des méthodologies audiovisuelles en Pologne est le résultat d'une politique de coupure des informations et des contacts avec les pays occidentaux. La politique étrangère d'Edward Gierek facilite donc son introduction.

La méthodologie audio-orale (MAO) a été créée au début des années 1950 par des spécialistes américains de la linguistique appliquée dont Robert Lado et Charles Carpenter Fries. Cette nouvelle méthodologie, qui vient remplacer la méthodologie traditionnelle qui dominait à cette époque aux États-Unis, s'inspire de la « méthode des armées » créée pendant la Seconde Guerre mondiale et qui avait pour objectif de répondre aux besoins de l'armée en formant rapidement des soldats parlant d'autres langues que l'anglais.

La MAO s'appuie sur des théories behavioristes créées initialement par John Broadus Watson et développées postérieurement par Burrhus Frederic Skinner, qui suppose dans sa forme la plus simple que « le langage, n'est qu'un type de comportement humain et son schéma de base est le réflexe conditionné : stimulus-réponse-renforcement. Les réponses déclenchées par les stimulus sont supposées devenir des réflexes, c'est-à-dire des acquis définitifs »¹³⁹.

La MAO repose essentiellement sur « l'acquisition d'un ensemble de structures linguistiques au moyen d'exercices (en particulier la répétition) qui favorisent la mise en place d'automatismes »¹⁴⁰. La langue est présentée à partir d'un document de base dialogué conçu pour présenter le vocabulaire et les structures à étudier. Le vocabulaire est relégué au second plan par rapport aux structures syntaxiques. L'apprentissage de la grammaire se fait de manière inductive. En effet, c'était aux étudiants de réciter les modèles et les structures grammaticales de phrases simples.

Bien que la MAO vise les quatre habilités (compréhension orale et écrite et expression orale et écrite), l'écrit est relégué au second plan. Les exercices écrits sont peu nombreux ils « se limitent le plus souvent à des exercices de transformation et de substitution » dans lesquels le sens est négligé au détriment de l'aspect syntaxique » ou bien se limitent « à une composition où l'on s'attend à ce que l'apprenant reprenne les structures linguistiques présentées à l'oral »¹⁴¹. Les auteurs des exercices oraux recourent à des nouvelles

¹³⁹ LEPETIUKHA L.V, *Cours de méthodologie de l'enseignement du français langue étrangère*, NK Publishers, 2019, p.18.

¹⁴⁰ CORNAIRE Claudette, RAYMOND Patricia Mary, *La production écrite*, CLE international, 1999, p.5.

¹⁴¹ *Ibid*, p.5-6.

technologies de l'époque, comme les enregistrements. Ils consistent le plus souvent en des exercices de répétitions, de flexions, de remplacements et de reformulations.

La méthodologie audio-orale n'eut que très peu d'influence sur la didactique du FLE. Par ailleurs, elle fit rapidement l'objet de vives critiques notamment pour le manque de transfert hors de la classe et pour l'ennui et la démotivation que pouvaient causer les exercices structuraux.

La méthodologie structuro-globale audiovisuelle (SGAV) est l'équivalent européen de la MAO. Elle a été élaborée à partir de la fin des années 1950 par Paul Rivenc et Petar Guberina de l'université de Zagreb. À son origine, la SGAV repose sur la même doctrine behavioriste que la MAO. Cependant, nous relevons des différences notables entre les deux méthodologies notamment dans :

- l'utilisation d'une bande sonore et d'un film fixe ;
- une communication orale en interaction ;
- la prise en compte de l'expression des sentiments et des émotions ;
- l'accès au sens se fait par des images, par le son, par les gestes, etc. ;
- la favorisation d'une approche situationnelle.

Au moment où la MAO et la SGAV sont utilisées en Pologne, la plupart des pays occidentaux ont tendance à s'en détacher. En effet, au début des années 1970, il y a de la part du Conseil de l'Europe une reconnaissance de la mobilité en Europe (tourisme, migration) et une focalisation sur l'intégration linguistique par un niveau Seuil (1975). Le Niveau Seuil est un document rédigé par un groupe d'experts du Conseil de l'Europe dont l'objectif était de créer une base de communication qui se présente sous la forme « d'énoncés de connaissances et aptitudes qu'un apprenant doit acquérir pour pouvoir s'affirmer de manière simple mais efficace en tant qu'individu dans un environnement étranger », par exemple : "se présenter", "demander son chemin", "acheter un billet de train". Ainsi voit le jour l'approche communicative¹⁴² que nous définirons dans la seconde partie de cette thèse. Cependant, celle-ci ne sera pas utilisée en Pologne avant 1989, compte tenu d'une situation nationale défavorable au développement des sciences et de l'éducation (notamment au moment où la loi martiale est en vigueur).

¹⁴² Malgré la lancée théorique de 1975 avec la définition du Niveau Seuil et l'introduction des notions et fonctions par le Conseil de l'Europe, l'Approche Communicative mit dix ans à être réellement mise en application dans les cours de langues au sein du système scolaire.

Nous avons analysé le contenu d'un manuel de FLE très utilisé dans l'enseignement du FLE en Pologne entre les années 1970-1990 afin de constater de quelle(s) méthodologie(s) il s'inspire.

9.2. ANALYSE D'UN MANUEL DE FLE : JĘZYK FRANCUSKI DLA POCZĄTKUJĄCYCH, 1974

*Język francuski dla początkujących*¹⁴³ se présente sous la forme d'un épais ouvrage de 492 pages, composé d'annexes et de leçons. Nous notons l'absence de couleurs et d'illustrations.

Trois annexes sont placées avant la première leçon. Il s'agit essentiellement de conseils méthodologiques, d'informations générales sur la langue française et d'une introduction à l'orthographe et à la prononciation. Les cinq dernières annexes se trouvent après la dernière leçon. Outre un mémento grammatical, on trouve les traductions des textes en polonais ainsi que les corrigés des exercices, un dictionnaire des noms communs et un dictionnaire des noms propres.

Les leçons se comptent au nombre de 60. Chaque leçon porte un titre de quelques mots (en gras) et laisse peu de mystère quant à son contenu. De plus, en dessous de chaque titre se trouve une série de notions grammaticales qui y seront abordées. Les leçons ont chacune la même structure. En effet, elles sont composées de 5 parties : une partie « texte » (en français), toujours présentée sous la forme d'un dialogue, une partie « vocabulaire / expression » où certains mots et phrases sont traduits en polonais, une partie « explications » qui se décline en trois points (phonétique, linguistique et culturel), une partie « grammaire » dans laquelle la ou les notions grammaticales sont expliquées en polonais et enfin une partie « exercices » à caractère lexicale et grammaticale et essentiellement de types structuraux qui consistent surtout à répéter et à imiter.

La conceptrice de ce manuel de français recommande d'aborder chaque leçon étape par étape. À cet effet, elle propose deux modes d'emploi. Le premier exemple est un plan constitué de quatre étapes présentées ainsi :

Étape 1 : a. Lire le texte à voix basse et alterner avec les pages qui suivent consacrées au vocabulaire/ expression ainsi qu'aux explications phonétiques.

¹⁴³ SZYPOWSKA Maria, *Język francuski dla początkujących*, Wiedza Powszechna, 1976.

- b. Lire le texte à voix haute.
- c. Traduire le texte à voix basse, phrase par phrase.

Étape 2. a. Lire le texte à voix haute.

- b. Sans regarder le texte, réécrire sur une feuille à part certains mots dont l'apprenant se souvient.
- c. Apprendre par cœur certains mots et phrases courtes du texte.

Étape 3. a. Lire les explications culturelles (s'il y en a) ainsi que le point de grammaire.

- b. Apprendre par cœur la conjugaison des verbes.
- c. Rechercher dans le texte tous les exemples présentés dans le point de grammaire.

Étape 4. a. Lire le texte à voix haute.

- b. Faire les exercices.
- c. Vérifier l'exactitude des réponses dans le corrigé.

Le second mode d'emploi est un plan en six étapes sensiblement différentes du premier.

Étape 1 : a. Apprendre à prononcer correctement des mots et expressions simples.

- b. Lire le texte à voix basse à plusieurs reprises.

Étape 2. a. Lire le texte à voix haute.

- b. Traduire le texte en polonais.

Étape 3. a. Lire le texte à voix haute.

- b. Écrire sur une feuille à part des mots retenus par cœur.

Étape 4. a. Lire le point de grammaire.

- b. Apprendre la conjugaison des verbes.

Étape 5. a. Lire une fois de plus le texte à voix haute.

- b. Répondre aux questions de chaque exercice.
- c. Vérifier l'exactitude des réponses dans le corrigé.

Étape 6. a. Terminer le reste des exercices.

- b. Vérifier l'exactitude des réponses dans le corrigé.

Malgré sa parution en 1976 dans un climat politique favorable, l'auteur de *Język francuski dla początkujących* ne s'inspire pas des « nouvelles » méthodes d'enseignement, notamment des méthodologies audiovisuelles. En effet, l'usage excessif des exercices de

traduction tant à l'oral qu'à l'écrit, l'emploi de la langue maternelle notamment dans les explications grammaticales, la traduction des dialogues dans la langue maternelle, la langue présentée à travers un dialogue (sans image), la progression grammaticale, le vocabulaire relégué au second plan par rapport aux structures syntaxiques, l'abondance d'exercices structuraux tant à l'oral qu'à l'écrit évoquent plus la méthodologie combinée.

CHAPITRE I.2. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS EN FRANCE DES ORIGINES À 1989

I. LES ORIGINES DE L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS EN FRANCE : 1831 -1918

En comparaison avec l'enseignement du français en Pologne, l'enseignement du polonais en France est introduit bien plus tard, vers la première partie du dix-neuvième siècle¹⁴⁴. À son origine, l'enseignement du polonais en France n'eut pas un statut de langue étrangère comme pouvait le prétendre le français en Pologne, mais était enseignée comme langue maternelle. En effet, ses pionniers furent les Polonais eux-mêmes.

1. LA GRANDE ÉMIGRATION

Les répressions sévères, qui sont la conséquence de l'insurrection de Novembre¹⁴⁵ et de l'insurrection de Janvier¹⁴⁶, conduisent une partie de l'élite polonaise (hommes politiques, musiciens, écrivains, scientifiques, etc.) à émigrer dans d'autres pays, notamment en Angleterre et en Suisse, mais aussi en France qui est alors une destination privilégiée pour ces émigrés politiques, car d'une part cette population d'origine noble parle déjà le français et d'autre part la France et la Pologne ont noué des liens très forts par le passé (échanges royaux et militaires notamment¹⁴⁷). En outre, ces émigrés politiques peuvent compter sur la solidarité

¹⁴⁴ Pour information, la première grammaire polonaise fut rédigée en latin en 1568 par Piotr Stratorius, alias Stojenski, le calviniste Français, né à Tonneville, qui s'était installé en Pologne.

¹⁴⁵ L'Insurrection de Novembre de 1830 est un soulèvement polonais contre la domination de la Russie qui débute le 29 novembre 1830 et se termine en septembre 1831.

¹⁴⁶ L'insurrection de Janvier, ou insurrection polonaise de 1863, est un ensemble de mouvements qui ont eu lieu durant la période 1861-1864, principalement en 1863.

¹⁴⁷ Étant donné que la France et la Pologne avaient des ennemis communs, les deux pays se sont naturellement rapprochés sur le plan militaire. Ainsi, nombreux sont les Polonais qui se sont battus à de multiples reprises aux

de l'opinion publique française. Dès lors installés à Paris, les émigrés polonais s'efforcèrent d'y créer un important centre culturel polonais et ainsi préserver le patriotisme. Ainsi ils fondèrent à Paris :

- la Société littéraire (1832) qui avait pour but de collecter les documents en rapport avec l'histoire et la culture polonaise pour lutter ainsi contre la germanisation et la russification ;
- la Librairie polonaise de Paris (1833) qui fut, depuis sa création, un lieu d'échanges intellectuels, culturels et politiques ;
- la Mission catholique polonaise (1836) qui eut pour principal lieu de cultes l'Église de l'Assomption, rue St Honoré à Paris ;
- la Bibliothèque polonaise de Paris (1838), construite grâce aux fonds d'émigrés polonais, considérée à l'époque comme la plus importante institution culturelle polonaise à l'étranger. Elle fut en outre un haut lieu de rencontre et de discussion où se mêlèrent culture polonaise et pensée politique libre ;
- l'Académie polonaise des sciences (1893), dont le but fut de préparer l'avenir de l'émigration polonaise en France du XIXe siècle. Aujourd'hui ses missions se déclinent en trois axes : la promotion de la science polonaise, le développement de la collaboration scientifique entre la Pologne, la France et les pays francophones, et enfin l'aide aux chercheurs, aux stagiaires et aux étudiants de France et de Pologne ;
- Mentionnons aussi l'Hôtel Lambert acquis par le prince Czartoryski, où auront lieu les fêtes les plus somptueuses qui attireront grand nombre de Polonais mais aussi de Français et qui fera de cet établissement un grand foyer culturel polonais. L'établissement devint rapidement un lieu d'échanges culturel, intellectuel, politique et social entre l'élite polonaise et française. On pouvait y croiser Marguerite d'Orléans, fille aînée du duc de Nemours, l'écrivain George Sand, le pianiste et compositeur Frédéric Chopin, le peintre Eugène Delacroix, l'écrivain Zygmunt Krasiński, le poète Alphonse de Lamartine, l'écrivain Honoré de Balzac, le compositeur Hector Berlioz, le compositeur austro-hongrois Franz Liszt et le poète Adam Mickiewicz.

Une des autres priorités de ces émigrés politiques, et qui va dans le sens du maintien du patriotisme, était de permettre aux plus jeunes de s'instruire. Un des plus importants bienfaiteurs dans ce domaine fut le prince Adam Jerzy Czartoryski. En effet, il décida de créer,

côtés des Français, pour la France et dans le but ultime que la Pologne retrouve sa souveraineté. Nous pensons notamment aux légions polonaises qui ont combattu aux côtés du général, puis l'empereur Napoléon Ier.

via la Société de Secours aux Étudiants (créée en 1832) des cours militaires des Polonais¹⁴⁸ à Bourges, Besançon, Dijon, Avignon, Châteauroux, Cahors et Paris. C'est également à cette époque que des écoles polonaises sont ouvertes à Nancy (en 1833) et Orléans (1834). Cependant, faute de moyens, elles n'œuvrent que peu de temps. Le prince Czartoryski fut également à l'initiative de la création en 1849 d'une école préparatoire : la Haute École polonaise. Elle comptera en 1867 quelque 115 élèves. L'établissement dut malheureusement fermer à la suite de la Commune de Paris. En parallèle, et toujours à l'initiative d'Adam Jerzy Czartoryski, une chair de Langue « La langue et la littérature slave » où l'on enseigne le polonais est créée en 1840. Plusieurs professeurs essentiellement polonophiles s'y succèdent, notamment Adam Mickiewicz (jusqu'en 1844), Cyprien Robert jusqu'en 1857) et Alexandre Chodźko (jusqu'en 1883). Mentionnons également l'institut des jeunes filles polonaises (1844) fondé par la princesse Anna Czartoryska, épouse du prince Czartoryski. Son but à travers la création de cet institut était de permettre à ce que les jeunes filles de bonne famille, mais peu fortunées, bénéficient d'une instruction gratuite. Entre 1844 et 1865, 230 jeunes filles y ont achevé leur formation. Un quart d'entre elles sont reparties en Pologne pour devenir gouvernantes¹⁴⁹.

Une des institutions scolaires les plus connues est l'école polonaise des Batignolles (1842) destinée aux jeunes Polonais des familles nobles nés en France. Les étudiants y réalisaient le programme mis en œuvre dans les écoles françaises et étudiaient en parallèle le polonais et l'histoire de la Pologne. Au cours de la première année de son activité, 19 étudiants ont été admis à l'école des Batignolles. Vingt ans plus tard, ils seront près de 300 à y étudier. Toutefois, les événements qui auront lieu en France au début des années 1870 provoquèrent l'effondrement de l'école. En effet, nombreux furent les élèves et les professeurs à participer à la guerre franco-prussienne et à la Commune de Paris. Ainsi en guise de répression, le gouvernement français cessa d'apporter son aide financière et obligea l'école à déménager dans un bâtiment bien plus petit. En conséquence, les effectifs d'étudiants en 1870 sont près de trois fois inférieurs à ceux de 1860 et ne cesseront pas de baisser jusqu'en 1922, année de sa fermeture.

Tableau 1.9. Nombre d'étudiants inscrits à l'École des Batignolles entre 1843 et 1918¹⁵⁰

¹⁴⁸ Les premiers jours de la Grande émigration, les soldats polonais arrivés en France ont été placés dans des dépôts.

¹⁴⁹ KUKURYKA Jean, *La contribution des écoles polonaises au Patrimoine polonais dans la région parisienne*, op.cit. p.3.

Période	Nombre d'étudiants
1843	19
1844	35
1860	300
1872	95
1900-1918	30-40

2. LA MIGRATION DE TRAVAIL

Après 1870, les réfugiés politiques polonais qui désirent s'expatrier ne voient plus la France comme une destination privilégiée, ce qui s'explique notamment par son rapprochement politique avec la Russie. Il faudra attendre 1906 pour voir à nouveau des émigrés polonais affluer en France. Toutefois les émigrés de 1906 sont bien différents de leurs prédécesseurs et ce à de nombreux égards. Premièrement ces « nouveaux émigrés » sont d'une catégorie sociale différente. En effet, ce ne sont plus des réfugiés politiques, mais des réfugiés économiques. La révolution industrielle qui sévit en Europe dans la seconde moitié du XIXe siècle peine à s'installer en Pologne russe. En conséquence, des millions de Polonais quittent leurs terres à la recherche d'une vie meilleure. Dans le même temps, après la crise économique de 1873-1896, la France entre dans une période de croissance. Mais bien qu'étant la quatrième puissance mondiale, le pays présente un retard économique et souffre d'une pénurie de main d'œuvre due à une baisse de la natalité. Ainsi, entre 1906 et 1914, 10 000 Polonais venus essentiellement de territoires occupés par la Russie, mais aussi par l'Autriche, s'installeront d'abord comme saisonniers, puis, pour certains, définitivement dans des régions françaises à vocation agricole comme la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne et la région parisienne. En parallèle, à partir de 1909, une première vague d'ouvriers polonais arrive en France. Ces derniers viennent d'Allemagne, plus particulièrement de Westphalie et de Rhénanie et s'installent essentiellement dans des régions minières telles que le Nord et le Pas-de-Calais. Ainsi, avant 1914, sur le million d'étrangers qui vit en France, 10 000 sont Polonais¹⁵¹, soit 1 %.

Deuxièmement, les réfugiés économiques sont différents des réfugiés politiques, car ils ne sont pas nés en Pologne, mais dans les territoires incorporés à la Russie, la Prusse ou à

¹⁵¹ GOGOLEWSKI Edmond, « Les Polonais en France avant la Seconde Guerre mondiale », *Revue du Nord*, 1979, p 649-662.

l'Autriche.

Troisièmement, les réfugiés économiques sont pour la plupart peu cultivés. En effet, comme nous l'avons évoqué dans le sous-chapitre précédent, l'instruction était obligatoire seulement en Pologne autrichienne et en Pologne prussienne. En conséquence, très rares sont les agriculteurs et les ouvriers polonais qui parlent français.

C'est dans ce contexte que l'enseignement du polonais en France connaîtra un nouvel élan. En effet, les Polonais du Nord ont émis le souhait de voir s'établir ici même dans leur département des cours de polonais à destination de leurs enfants¹⁵². Ainsi, en novembre 1910, le prince Witold Czartoryski fonde le premier cours de polonais à Lallaing (département du Nord) où vivent une centaine de familles polonaises. Ces cours ont lieu quelques fois par semaines et sont assurés par une institutrice polonaise qui se rend dans les deux établissements communaux de la ville. Une fois par semaine, l'institutrice conduit également des cours de polonais dans la ville de Guesnain (département du Nord). D'année en année, les effectifs d'élèves ne cessent de croître comme en témoigne le tableau ci-dessous, si bien qu'il fallut employer deux institutrices supplémentaires et acquérir des locaux indépendants.

Tableau 1.10. *Nombre d'élèves suivants des cours de polonais à Lallaing et Guesnain entre 1910 et 1914*¹⁵³

Année scolaire	1910/1911	1911/1912	1913/1914
Nombre d'élèves	132 (88 à Lallaing, 44 à Guesnain)	153 (95 à Lallaing, 58 à Guesnain)	250 (140 à Lallaing, 110 à Guesnain)

Toutefois, en pratique, ces cours ne sont pas réglementés. En effet, comme le prévoit la loi, les cours de polonais sont autorisés si et seulement si les chefs d'établissement possèdent la nationalité française et si les institutrices ont obtenu l'autorisation d'exercer de la part du Ministère de l'instruction publique. Or, ce n'est le cas ni à Lallaing, ni à Guesnain. De plus, la Loi Ferry de 1881 qui rend l'enseignement primaire public, gratuit et obligatoire ne fait nulle mention des étrangers. En conséquence, les jeunes qui fréquentent les cours de polonais sont nombreux à renier l'école française.

Face à l'accroissement de la population polonaise, d'autres cours de polonais seront également créés dans les villes d'Arenberg et de Dechy, dans le département du Nord ainsi

¹⁵² L'enseignement du polonais était interdit en Prusse.

¹⁵³ PONTY Janine, *Polonais méconnus : Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'Entre-deux-Guerres*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2005, p.28.

qu'à Barlin et à Nœux-les-Mines dans le Pas-de-Calais. En conséquence, avant 1914 il existe sur l'ensemble du territoire français six cours de polonais au niveau élémentaire, répartis dans deux départements : le Nord et le Pas-de-Calais. Tous ces cours durent malheureusement s'arrêter durant toute la période de la Première-Guerre mondiale.

II. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS EN FRANCE DE 1918 A 1989

1. LE POLONAIS EN FRANCE DE 1918 A 1939

La Première Guerre mondiale a eu des conséquences démographiques très importantes sur la France. En effet, le pays compte 1.7 million de morts et 4.3 millions de blessés. De plus, les territoires situés dans les zones de combats, au Nord et à l'Est, sont ravagés : certaines villes sont rayées de la carte, les terres agricoles sont inexploitable et les usines sont à reconstruire. Par conséquent, la France souffre une fois de plus d'une pénurie de main d'œuvre. En parallèle, la Pologne qui a retrouvé son indépendance au sortir de la guerre souffre d'un surpeuplement rural qui a pour conséquence un chômage très élevé notamment dans le secteur agricole¹⁵⁴. Ainsi, le 3 septembre 1919, Paris et Varsovie signent une convention d'immigration qui prévoit le recrutement collectif et organisé de travailleurs polonais. La population polonaise en France passe alors de 46 000 en 1921 à 423 000 en 1936.

Tableau 1.11. Nombre de résidents polonais en France entre 1921 et 1936¹⁵⁵

Année	Nombre de résidents polonais en France
1921	46 000
1926	309 000
1931	508 000
1936	423 000

D'après un recensement de 1931¹⁵⁶, sur les 508 000 Polonais qui résident en France,

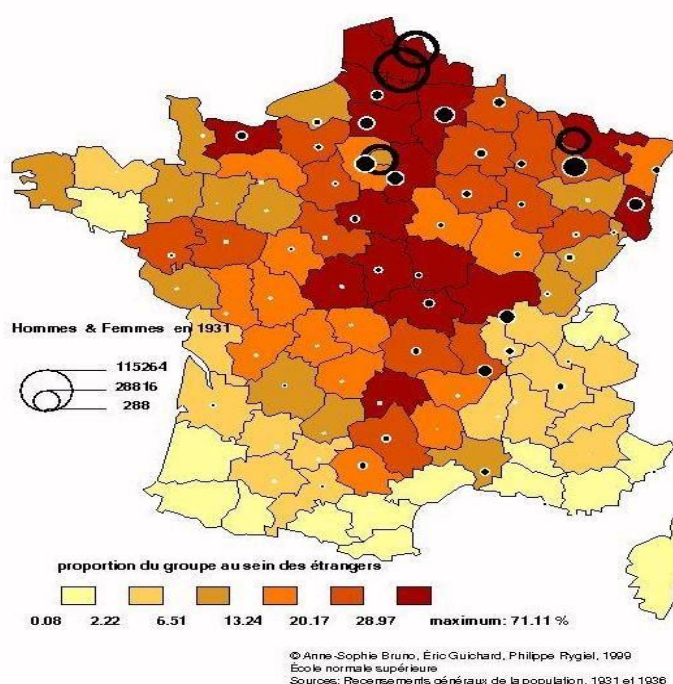
¹⁵⁴ D'après un recensement de 1921, la population agricole en Pologne s'élevait à 64 % contre 30 % en France et 6 % en Grande-Bretagne.

¹⁵⁵ INSEE, « Population selon la nationalité d'après les recensements » 1921-2007 [En ligne], Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381757>, Consulté le 21 septembre 2019.

¹⁵⁶ SZELONG Alain, « L'immigration polonaise des années 20 » [En ligne], Gazeta Beskid, 2007, Disponible sur : <https://www.beskid.com/szelong2.html>, Consulté le 4 février 2019.

252 000 sont actifs. Les ouvriers agricoles (18 % des actifs) vivent essentiellement dans neuf départements : l'Aisne, la Somme, l'Oise, le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine-et-Oise, la Seine-et-Marne, le Loiret et la Marne. Les Polonais employés dans l'industrie (37 % dans la mine, 28 % dans les secteurs divers et 17 % dans la métallurgie) résident pour la grande majorité dans le Pas-de-Calais, dans le Nord, mais aussi en Lorraine et dans le Centre. Si l'on se rapporte à l'illustration 1.2 on remarque en effet que la population polonaise qui réside en France est concentrée dans une partie du pays seulement.

Illustration 1.2. Population polonaise en France en 1931



Les travailleurs polonais n'ont pour la plupart pas l'intention de rester définitivement en France. En effet, ils espèrent retourner un jour en Pologne et y retrouver un emploi. Ainsi, l'idée d'un enseignement spécifique en polonais, déjà initiée en 1910, redevient d'actualité.

Si les cours de polonais ayant existé avant 1914 reprennent leurs activités après la guerre et que d'autres ont été créés, notamment à Freyming (Moselle) en 1921, à Knutange (Moselle) en 1922 ou à Rosières (Cher) en 1924, les cours de polonais ne sont réglementés qu'à partir de 1924. Cette année-là, le ministère de l'instruction publique permet le recrutement de moniteurs étrangers (ou instituteurs) titulaires qui enseignent leur propre langue et parfois l'histoire et la géographie aux enfants de même origine. Employés soit par des entreprises privées soit par le Consulat polonais, les moniteurs assurent des cours

essentiellement au niveau élémentaire à raison de quelques heures par jour (deux en moyenne) le soir, en dehors de l'emploi du temps normal des écoles communales ou jusqu'à la moitié de l'emploi du temps dans les écoles privées des Houillères. Le nombre de moniteurs connaît une croissance exceptionnelle entre 1924 et 1930 (+ 348 %), avant de diminuer.

Tableau 1.12. *Nombre de moniteurs polonais en activité en France entre 1924 et 1939*

Année	Nombre de moniteurs
1924	39
1926	95
1928	120
1930	175
1932	166
1934	145
1936	137
1938	121

Le nombre de jeunes en âge d'être scolarisés (6-13 ans) qui bénéficient d'un enseignement complémentaire du polonais est représenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1.13. *Situation officielle de l'enseignement du polonais dans l'enseignement élémentaire en France entre 1923 et 1939*¹⁵⁷

Année scolaire	Nombre d'écoles	Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés
1923/24	42	2520
1926/27	206	11 773
1929/30	253	22 160
1932/33	219	18 933
1935/36	238	22 790
1938/39	262	27 487

En parallèle, il existe également des cours du jeudi assurés par des enseignants non-titulaires, des cours au niveau préélémentaire (garderies) dirigés par des religieuses et des enseignantes laïques non-titulaires¹⁵⁸, ainsi que des cours extrascolaires mis en place par des associations polonaises. Ces cours profitent à 7000 jeunes à l'aube de la Seconde Guerre

¹⁵⁷ GOGOLEWSKI Edmond, *L'enseignement polonais et l'enseignement de la langue polonaise dans les établissements scolaires et universitaires en France (1833-1989)*, op.cit, p. 743-744.

¹⁵⁸ À la rentrée 1939/40, on compte 58 écoles maternelles et 2536 enfants d'âges périscolaire.

mondiale¹⁵⁹.

La période de l'entre-deux guerres marque également la naissance de l'enseignement officiel du polonais en France au niveau supérieur. En effet, celui-ci est d'abord introduit à l'INALCO en 1919 à l'initiative de Zygmunt Lubicz Zaleski. Ensuite, les études de polonais sont introduites à l'université de Lille. Par la suite, des lectorats furent créés à l'université de Strasbourg, de Lyon, de Nancy, de Dijon, de Toulouse, Montpellier, Bordeaux et Grenoble. Des cours de polonais se tenaient également à l'Institut d'études slaves de la Sorbonne. Ces cours de polonais ne rencontraient que très peu d'affluence. En effet, à titre d'exemple on compte, 12 auditeurs à l'INALCO (1930), 19 auditeurs à Lille (1934) 8 auditeurs à Strasbourg (1934), 15 auditeurs à Lyon (1932), 8 auditeurs à Nancy (1934), environ 10 auditeurs à Dijon (1934), entre 3 et 14 auditeurs à Toulouse (1935), 4 auditeurs à Montpellier (1939) et 18 auditeurs à la Sorbonne (1934)¹⁶⁰.

Les enfants des travailleurs immigrés polonais sont en effet très peu nombreux à poursuivre leurs études après l'école élémentaire. Étant donné que la plupart des familles espèrent retourner en Pologne, il leur semblait absurde d'envoyer leurs enfants dans des écoles secondaires. Par ailleurs, l'enseignement secondaire est payant (jusqu'en 1933). L'absence d'écoles secondaires polonaises inquiétait particulièrement les parents, mais aussi les autorités polonaises. Par conséquent, dès 1924, des démarches ont été effectuées pour créer un lycée polonais. Ce n'est que quinze années plus tard en 1939 que la décision fut prise d'ouvrir un établissement polonais à Amiens où une soixantaine d'élèves avaient été admis. L'inauguration de cette nouvelle école n'aboutira pas à cause du déclenchement de la guerre entre l'Allemagne et la Pologne. Le projet ne fut toutefois pas abandonné. En effet, il a été décidé la même année d'ouvrir cette école à Paris, à l'initiative du père Franciszek Cegielka, Recteur de la Mission Catholique Polonaise depuis 1937. L'établissement fut baptisé « Lycée Cyprian Norwid » en hommage au poète polonais mort à Paris en 1883.

1.1. LE LYCEE CYPRIAN NORWID DE PARIS

En plus des enfants de mineurs et d'ouvriers, on compta un nombre important de réfugiés de guerre dont les parents pensaient que la guerre serait courte et ainsi espéraient regagner rapidement leur patrie. Ils voulaient également que leurs enfants puissent poursuivre leurs études et ne perdent pas leur année scolaire. Dans ce lycée mixte, les programmes en

¹⁵⁹ PLUCHOT Patrick, *Histoire des écoles polonaises au début du 20^e siècle en France*, op.cit.

¹⁶⁰ GOGOLEWSKI Edmond, *L'enseignement polonais et l'enseignement de la langue polonaise dans les établissements scolaires et universitaires en France (1833-1989)*, op.cit, p. 781-793.

vigueur étaient ceux appliqués en Pologne avant la guerre, c'est-à-dire la religion, le latin, le français, l'histoire, la géographie, la géologie, la biologie, la physique, les mathématiques, la philosophie, le dessin, la musique, le chant et le sport. À cela s'ajoute naturellement le polonais. Le nombre d'élèves fréquentant le lycée Cyprian Norwid augmenta au rythme du nombre d'exilés polonais arrivant sur le territoire français. Ainsi, on passe de 40 élèves, début novembre 1939, à environ 350/400 élèves en mai 1940, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 1.14. *Nombre d'élèves du lycée Cyprian Norwid de Paris entre novembre 1939 et mai 1940*¹⁶¹

Date	Nombre d'élèves
Début novembre 1939	40
Fin novembre 1939	70
Début janvier 1940	180
Début mars 1940	250
Début mai 1940	350-400

Concernant les enseignants, en janvier 1940, on en compte une dizaine, dont deux Français et huit Polonais (Czubkowski, Kazimierz Gerhardt, l'abbé Tadeusz Kirschke, Zofia Lukaszewicz, Pawel Skwarczyński, Tadeusz Świątek, Mme Witwicka et l'abbé Jozef Zawadzki, sans oublier la secrétaire et la trésorière de l'établissement Mme Mélandre et le directeur Fabierkiewicz), tous nommés par le père Franciszek Cegiełka.

Les premières épreuves du baccalauréat se déroulèrent le 5 juin 1940 avec l'épreuve de polonais, suivi le 6 juin de l'épreuve de mathématiques et physique, puis le lendemain des autres matières. Le jury se réunit le 10 juin. Le même jour, le gouvernement français quitta Paris pour Bordeaux. Quatre jours plus tard, les Allemands entrèrent dans Paris. Face à la menace, la direction de l'école décida d'évacuer les élèves vers le sud. Le père Cegiełka, resté à Paris, fut arrêté par les Allemands pour ses activités patriotiques et passa plusieurs années en camp de concentration.

1.2. LE COLLÈGE NOTRE-DAME DES APÔTRES

Un second exemple représentatif des efforts menés dans l'enseignement du polonais

¹⁶¹ GIELEC Henri, *Le lycée polonais Cyprian Norwid de Villard-de-Lans (1940-1946) : articulation des liens historiques franco-polonais*, op.cit, p.90.

en France fut la fondation du Collège Notre-Dame des Apôtres en 1943 par les pères Pallotins dans la ville de Chevilly (Loiret). Son public était uniquement constitué de jeunes garçons issus de l'émigration polonaise. Outre les matières officiellement enseignées dans les établissements scolaires, ils étudiaient également le polonais comme langue vivante étrangère, l'histoire et la géographie de la Pologne. Cet enseignement fut très prisé, car la finalité était que ces élèves puissent s'intégrer dans leur pays d'accueil, la France, tout en ayant acquis les connaissances culturelles sur la Pologne. À ses débuts, le Collège compte 36 élèves¹⁶².

2. LE POLONAIS EN FRANCE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Le déclenchement de la guerre germano-polonaise et, quelques mois plus tard, franco-allemande vinrent bouleverser l'enseignement du polonais en France. Au niveau élémentaire, on ne compte plus que 23 000 élèves à la rentrée 1939/40, soit 4000 de moins qu'en 1938/39. Cette diminution s'explique d'abord par l'évacuation de la population civile, mais aussi par la fermeture de certains cours qui se retrouvent sans moniteur. En effet, des dizaines d'entre eux ont rejoint les rangs de l'Armée polonaise de l'Ouest dès le début des hostilités. On en compte 127 dans cette situation en 1939/40, dont 80 rien que dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, mais beaucoup ont été remplacés depuis, notamment par des personnes non-qualifiées. La situation des cours de polonais à la rentrée 1939/40 se présente comme suit :

Tableau 1.15. *Situation globale de l'enseignement du polonais en France dans le cadre des cours élémentaires (en 1939/40)*¹⁶³

Consulats	Moniteurs	Garderies	Cours du jeudi	Écoles	Nombre de jeunes
Lille	59	-	-	47	14 096
Paris	14	-	-	27	1725
Strasbourg	20	-	-	53	3282
Lyon	27	-	-	42	2548
Toulouse	5	-	-	3	746
Marseille	2	-	-	7	326
Total	127	58	180	179	33 177

¹⁶² KUKURYKA Jean, *Histoire des écoles polonaises au début du 20^e siècle en France*, op cit, p.5.

¹⁶³ *Ibid*, p.7.

Lorsque la France capitule en juin 1940, l'enseignement du polonais au niveau élémentaire suit deux vitesses. Dans la zone occupée, sa situation s'aggrave. En effet, les cours fermés dans les premiers mois de la guerre peinent à redémarrer malgré le retour de certains moniteurs. D'autres cours disparaissent à leur tour. C'est notamment le cas dans les écoles d'Alsace et de Lorraine, dont les deux régions sont incorporées au Reich. Les cours de polonais qui sont du ressort du consulat de Lille et d'Arras voient leurs volumes horaires réduits. Ensuite, les Polonais qui voulaient voir leurs enfants apprendre leur langue maternelle devaient au préalable en faire la demande écrite aux autorités allemandes et de ce fait étaient soumis à un contrôle plus âpre, notamment de la Gestapo. Malgré cela, 69 moniteurs polonais assurèrent des cours qui profitèrent à quelque 10 000 Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais soit une baisse de 29.06 %.

Dans la zone libre, la situation des cours de polonais est tout autre. En effet, ceux-ci se développent. Cet enseignement est assuré par 69 personnes et profite à 6000 enfants, soit plus du double par rapport à avant la capitulation. En ce qui concerne l'enseignement du polonais dans les établissements supérieurs en France pendant les années d'occupation, nous ne disposons malheureusement pas de chiffres. Toutefois nous pouvons penser que les mesures discriminatoires prises par le régime de Vichy (incarcérations et/ou déportations des professeurs juifs ou hostiles aux Allemands, numéros clausus des étudiants juifs, etc.) ont été préjudiciables à son expansion. C'est également durant cette triste période de l'histoire que le Lycée Cyprian Norwid, fermé en juin 1940, connaîtra sa renaissance.

2.1. LA SECONDE NAISSANCE DU LYCÉE CYPRIAN NORWID

À la suite de l'évacuation des élèves du lycée polonais Cyprian Norwid de Paris, la nécessité de fonder un nouvel établissement en Zone libre se posa. Zygmunt Lubicz-Zaleski, délégué en France du ministère polonais de l'Instruction publique et superviseur de l'ancien lycée, et Wenceslas Godlewski, lecteur de langue polonaise à l'université de Lille et ami de longue date, s'attelèrent à cette tâche. Il fallait tout d'abord trouver la région où implanter le lycée. Les deux hommes pensèrent d'abord aux Pyrénées et la ville de Toulouse dont la localisation offre une ouverture sur l'Angleterre et l'Amérique, mais la proximité avec l'Espagne et le régime de Franco, hostile à la France, dissuada finalement Lubicz-Zaleski et Godlewski. Alors, leur choix se porta sur la région de Grenoble qui présente de nombreux points positifs. Tout d'abord, Grenoble est une ville universitaire qui compte un nombre important d'étudiants polonais. De plus, de nombreux militaires démobilisés et une partie de l'intelligentsia d'avant-guerre y a trouvé refuge. Enfin, Grenoble est située dans un département où l'émigration

polonaise fut importante. C'est ainsi que le lycée polonais Cyprian Norwid fut refondé en octobre 1940 à Villard-de-Lans (à une quarantaine de kilomètres de Grenoble), choisi notamment pour son relatif calme et ses nombreux hôtels, pouvant convenir à l'internat.

Le Gouvernement polonais étant en exil à Londres, le lycée est alors placé sous la tutelle du secrétariat d'État à l'Éducation nationale. Bernard Hamel, lecteur de français à Cracovie jusqu'en 1939, est choisi pour superviser l'enseignement qui y est donné. Les enseignants sont dirigés par Zygmunt Lubicz-Zaleski et sont de nationalités française et polonaise¹⁶⁴.

Chaque année, 200 élèves en moyenne sont accueillis au lycée¹⁶⁵. Ils sont d'origines sociales, de formations et d'âges variés. En effet, on compte parmi eux de jeunes soldats démobilisés, des évadés de camps de prisonniers, d'adultes profitant de leur inaction professionnelle pour terminer leurs études secondaires, de jeunes enfants réfugiés de guerre arrivés en France entre 1939 et 1940, enfants d'émigrants d'avant-guerre, originaires de la région ou d'autres régions comme la Lorraine, le Pas-de-Calais ou de Saône-et-Loire qui s'expriment dans un polonais approximatif ainsi que des enfants de familles nobles.

S'agissant du cursus, les élèves sont répartis en deux cycles. À la fin du premier cycle, les élèves passaient un examen : la « Mała Matura » (*le petit baccalauréat*), un équivalent du Brevet d'études. À la fin du second cycle, les élèves pouvaient se présenter à l'examen de la « Matura », reconnu par les autorités françaises comme l'équivalent du baccalauréat et donnant droit à l'accès aux universités, hormis pour des études de médecine. Les cours étaient basés sur le programme de l'enseignement secondaire en vigueur en Pologne avant la guerre et étaient adaptés au programme français, le système de notation choisi est un système intermédiaire (entre 0 et 10) entre le système polonais (entre 0 et 5) et le système français (entre 0 et 20). La durée d'un cours (50 minutes) est là aussi différente de ce qui se faisait en Pologne (45 minutes) et de ce qui se fait en France (60 minutes).

3. LE POLONAIS EN FRANCE DE 1944 A 1989

Les crispations diplomatiques dans les relations franco-polonaises durant la période 1945-1989 auront, elles aussi, des répercussions sur l'enseignement du polonais en France.

¹⁶⁴ Liste des principaux enseignants – Annexe 3

¹⁶⁵ SALMON-SIAMA Monika, « Le lycée polonais Kamil Cyprian Norwid de Villard de Lans », *op.cit.*, p. 527-542.

3.1. LES COURS COMPLÉMENTAIRES DE POLONAIS

À mesure où la France se libère de l'occupant nazi, les cours de polonais reprennent. Cet enseignement est géré dans un premier temps par le gouvernement polonais en exil à Londres qui se charge de redémarrer l'activité des anciens cours, d'en créer de nouveaux et de recruter des moniteurs. Ainsi, en juin 1945, 30 000 jeunes étaient concernés par cet enseignement complémentaire du polonais et 350 moniteurs étaient recrutés¹⁶⁶. Ces chiffres, nettement supérieurs à ceux d'avant-guerre, s'expliquent notamment par l'enthousiasme ambiant au sein de la population, des professionnels de l'éducation et des autorités polonaises après la guerre. Mais la situation jusque-là exceptionnelle commença à se troubler en juillet 1945 quand les alliés internationaux, dont la France, retirèrent la reconnaissance internationale au gouvernement polonais exilé à Londres. Dès lors, les moniteurs devaient s'en remettre au régime de Varsovie, auquel la plupart étaient hostiles. En conséquence, on note une scission dans le domaine de l'organisation même de l'enseignement du polonais en France. En effet, deux des plus grandes organisations polonaises de l'époque : l'Union centrale des Polonais en France (Centralny Związek Polaków) et l'Union des Catholiques Polonais (Polskie Zjednoczenie Katolickie) créèrent leurs propres cours non-officiels de polonais qui se déroulaient le plus souvent dans des lieux de fortune, comme dans des maisons ou des cafés¹⁶⁷. Ces Cours existèrent jusqu'au début des années 1950.

En outre, cette situation générale, très fragile, se compliqua en 1945 avec la nationalisation des mines et de ce fait des écoles privées des houillères. Depuis, les cours de polonais se tiennent uniquement en dehors de l'emploi du temps de l'école, c'est-à-dire, le soir ou le jeudi. Les événements évoqués ont eu comme conséquence une baisse drastique du nombre de jeunes bénéficiant des cours officiels de polonais, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 1.16. Situation globale de l'enseignement officiel du polonais en France dans le cadre des cours élémentaires en 1947/48¹⁶⁸

Consulats	Moniteurs	Garderies	Cours du jeudi	Écoles	Nombre de jeunes
Lille	101	8	5	218	10 698
Paris	75	-	2	107	2563

¹⁶⁶ Niezależny Związek Nauczycielstwa Polskiego. *Jednodniówka*. Francja 1925--1955. Lens 1955, p.9

¹⁶⁷ Ces deux organismes employaient en 1947/48, 68 enseignants et géraient 81 cours du jeudi, 24 garderies ou écoles maternelles, 15 cours pour adultes et seulement 9 écoles.

¹⁶⁸ GOGOLEWSKI Edmond, « L'enseignement de la langue polonaise dans les écoles primaires en France », *op.cit*, p.473-474.

Strasbourg	47	2	10	59	2725
Lyon	48	2	7	55	1983
Toulouse	23	2	3	18	797
Alès	12	2	7	14	406
Total	306	16	34	471	19 172

Afin de limiter l'influence procommuniste des agents consulaires sur l'émigration polonaise, la France décide en 1949 d'expulser 83 personnes d'origine polonaise dont 18 instituteurs ; d'en suspendre 19 et de retirer le droit d'enseigner en France à 40 autres¹⁶⁹. Les expulsions et les révocations de moniteurs polonais auront naturellement un effet néfaste sur l'enseignement élémentaire du polonais en France puisqu'en 1953/54, on ne compte plus que 150 moniteurs consulaires (contre 306 en 1948) qui dispensent des cours à 5967 enfants.

Tableau 1.17. *Situation globale de l'enseignement officiel du polonais en France dans le cadre des cours élémentaires en 1953/54*¹⁷⁰

Consulats	Points d'enseignements	Moniteurs consulaires	Nombre de jeunes
Lille	106	64	3316
Paris	68	30	995
Lyon	68	31	876
Nancy	19	17	540
Toulouse	13	8	235
Total	274	150	5967

La baisse du nombre de points d'enseignements et de moniteurs n'explique qu'en partie la réduction du nombre de jeunes. En effet, compte tenu des événements politiques, nombreux sont les émigrés polonais d'avant 1945 à abandonner l'idée d'un retour au pays. De plus, les enfants d'émigrés sont nés pour la plupart en France et ne ressentent pas nécessairement le besoin d'apprendre le polonais. Enfin, ce qui contribue certainement le plus au déclin de l'enseignement élémentaire du polonais en France, c'est bien la diminution du nombre de résidents polonais en France, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous.

¹⁶⁹ Niezależny Związek Nauczycielstwa, p. 9-10.

¹⁷⁰ GOGOLEWSKI Edmond, *L'enseignement polonais et l'enseignement de la langue polonaise dans les établissements scolaires et universitaires en France (1833-1989)*, op.cit, p. 753-754.

Tableau 1.18. *Évolution du nombre de Polonais résidant en France entre 1946 et 1990*

Année	1946	1954	1962	1975	1982	1990
Population polonaise en France	423 470	269 269	177 181	93 655	64 804	47 127

Dans le même temps, pendant que les autorités françaises excluent et révoquent des moniteurs polonais procommunistes, les autorités polonaises rappellent ceux qui font preuve d'hostilité envers le régime. Sensible à leur cas, la France décida de les employer et de les rémunérer elle-même. Ainsi, à partir de 1950, l'enseignement élémentaire du polonais en France est assuré par des moniteurs consulaires payés par la Pologne et par des moniteurs employés par le gouvernement français. Cette situation durera jusqu'en 1963, l'année au cours de laquelle la Pologne décida de liquider tous les postes de moniteurs en France. Dès lors, la France supervise seule l'enseignement du polonais. Depuis ce moment-là, le nombre de moniteurs en exercice ne cessera de baisser. En effet, il s'élève à 110 en 1963/64 et recule à 33 en 1977/78 répartis dans 70 points d'enseignements et accueillant 900 enfants. Dans les années 80, il existe encore une dizaine de moniteurs dont 4 dans le Nord-Pas-Calais, 3 dans le Nord, 1 à Paris et 1 à Troyes¹⁷¹.

3.2. DANS LES ÉTABLISSEMENTS POLONAIS

À la suite de la libération de l'Isère en septembre 1944, le lycée polonais Cyprian Norwid connaît, pour la première fois depuis son existence, une situation normale. Cette soudaine stabilité n'a pas d'incidence sur les effectifs d'élèves qui se situent toujours autour de 200 en 1944/45 et 1945/46. Toutefois, ces élèves ont des profils différents de ceux des années 1940/44. En effet, exit les jeunes soldats démobilisés, les évadés de camps de prisonniers, les jeunes enfants réfugiés de guerre arrivés en France ainsi que les adultes, les élèves accueillis au lycée depuis septembre 1944 sont pour une grande majorité d'entre eux issus de l'émigration ancienne.

Si l'année scolaire 1944/45 se passe sans encombre, les problèmes apparaissent l'année scolaire suivante. En effet, l'établissement qui était jusque-là sous l'influence de Londres passe sous contrôle procommuniste (avec le comité de Lublin). Dès lors, la situation financière du lycée se complique. En effet, l'établissement peine à trouver de l'argent, notamment depuis juin 1945, date à laquelle la Croix-Rouge a renoncé à son financement.

¹⁷¹ *Ibid*, p. 764-765.

De plus, outre les problèmes financiers, des problèmes politiques surgissent. En effet, des tensions internes apparaissent depuis l'arrivée de Varsovie d'un nouveau vice-directeur, Stefan Wrona, qui a pour ultime but de bouleverser l'organisation même de l'école en dénonçant le système existant. Les dissensions créées par Wrona divisent aussi bien les élèves que les professeurs, notamment les plus anciens, qui seront nombreux à remettre leur démission. C'est dans ce climat de fortes tensions que l'année scolaire 1945/46 fut la dernière et que la décision a été prise de transférer le lycée à Paris, dans ses anciens locaux, rue Lamandé.

Le nouveau lycée polonais, revenu à Paris, ouvre ses portes en 1947. Il pouvait compter jusqu'au début des années 1950 près de 200 élèves chaque année avant de voir ce nombre se réduire à 180 au début des années 1950, puis à 150 en 1954 et 140 en 1957. Il existe deux raisons essentielles qui expliquent la réduction de ces effectifs. D'abord, l'obtention du diplôme délivré par le lycée polonais de Paris ne permettait pas aux lauréats de s'inscrire dans les universités françaises. Ceux qui aspiraient à des études supérieures devaient par conséquent retourner en Pologne. En outre le lycée polonais de Paris avait de plus en plus de mal à attirer les jeunes Polonais qui se sentaient peu concernés par la langue polonaise, étant donné que la plupart sont nés en France, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1.19. Effectifs d'élèves du lycée polonais de Paris en 1954/55¹⁷²

Année d'études	Nombre d'élèves	Nés en France	Nés en Pologne	Nés dans un autre pays
6e	29	23	5	1
7e	30	22	5	3
8e	21	16	5	-
9e	22	17	4	1
10e	25	21	3	1
11e	23	16	6	1
Total	150	115	28	7

Cette réduction croissante des effectifs engendrera d'importants problèmes financiers qui contraindront l'établissement à fermer ses portes en 1963. L'école sera toutefois réactivée

¹⁷² GOGOLEWSKI Edmond, *L'enseignement polonais et l'enseignement de la langue polonaise dans les établissements scolaires et universitaires en France (1833-1989)*, op.cit, p. 768-776.

en 1976 et comptera 140 élèves à la fin des années 80¹⁷³.

Face au Lycée polonais de Paris, d'autres écoles polonaises indépendantes œuvrèrent, comme le Collège Notre-Dame des Apôtres que nous avons déjà évoqué dans le sous-chapitre précédent. De 36 élèves en 1943, l'effectif passe à 150 en 1950. Cette même année, l'école est transférée à Osny (Val-d'Oise) et est placée sous le patronage d'un saint : Stanislas Kostka. La désormais Institution Saint Stanislas dispensera des cours de polonais une quinzaine d'années.

Citons également le Lycée Polonais Indépendant, créé en 1947 à Ageux à une cinquantaine de kilomètres de Paris. Cet établissement était pris en charge par l'Association des Anciens Combattants Polonais en France et avait pour principale vocation d'accueillir les jeunes réfugiés polonais du monde entier. Les matières y étaient enseignées en français pour ainsi permettre aux élèves d'accéder plus facilement aux études supérieures en France. Durant les 4 premières années d'existence, le Lycée Polonais Indépendant accueille jusqu'à 465 garçons et filles¹⁷⁴. Faute de moyen, l'établissement dut malheureusement fermer ses portes en 1974.

Enfin, il est important d'évoquer l'Internat Saint-Casimir, fondé en 1947 par les pères Oblat à Béthune (Pas-de-Calais). Les effectifs se portent cette année-là à 30 garçons, tous fils de mineurs polonais qui avaient pour vocation d'intégrer une université française. Toutefois, la demande fut telle que les locaux furent trop petits. En conséquence, l'établissement fut transféré à Vaudricourt, une commune voisine où de nouveaux locaux furent construits, ce qui a permis d'accueillir plus d'élèves. En effet, à la rentrée 1952/53, on compte 100 garçons, puis 130 quelques années plus tard¹⁷⁵.

3.3. LE POLONAIS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES FRANÇAISES

Compte tenu de la tradition de l'enseignement des langues vivantes étrangères dans les établissements secondaires français, l'introduction officielle du polonais est un événement relativement récent puisque ses origines remontent à 1975. Le polonais est depuis enseigné comme première, deuxième ou troisième langue et peut être choisi comme LVE pour les épreuves du baccalauréat, il est étudié en moyenne par 200-300 élèves chaque année, ce

¹⁷³ Szkoła Polska im. Adama Mickiewicza w Paryżu- Ecole polonaise de Paris, « Trochę historii » [En ligne]. *Szkoła Polska im. Adama Mickiewicza w Paryżu - Ecole polonaise de Paris*, Disponible sur : http://www.paryz.orpeg.pl/?q=historia_szkoly, Consulté le 11 juin 2017.

¹⁷⁴ KUKURYKA Jean, *Histoire des écoles polonaises au début du 20^e siècle en France*, op cit, p.4-5.

¹⁷⁵ *Ibid*, p 5-6.

qui reste bien en deçà des effectifs relatifs aux autres langues comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous pour l'année 1988/89.

Tableau 1.20. Effectifs des élèves répartis par langue vivante étudiée – Année scolaire 1988/89 dans tous types d'établissements secondaires¹⁷⁶

	Collège (LV1 et LV2)	Lycée (LV1, LV2 et LV3)	Total
Allemand	583 548	484 403	1 067 951
Anglais	2 259 546	1 509 393	3 768 939
Arabe	4992	3739	8731
Espagnol	510 810	456 620	967 430
Italien	61 572	98 794	160 366
Portugais	8270	4699	12 969
Russe	7469	17 732	25 201
Polonais	31	237	268
Autres langues	456	3206	3662

Il se dégage de ce tableau une certaine hégémonie dans les choix linguistiques des élèves. En effet, 99 % étudient l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien. Cette uniformisation est en partie due au fait que ces quatre langues sont enseignées dans toutes les académies, ce qui n'est pas le cas des autres langues (ou langues rares), notamment le polonais qui est proposé par trois académies seulement : Lille, Paris et Versailles. Sur ce dernier point on note une inégalité, puisque près de 8 élèves sur 10 sont originaires de l'académie de Lille.

Tableau 1.21. Académie d'origine des élèves inscrits en polonais dans des établissements secondaires (tous types) au cours de l'année scolaire 1988/89¹⁷⁷

Académie	Collège	Lycée
Lille	LV1 : 0 LV2 : 27	LV1 : 2 LV2 : 57 LV3 : 124
Paris	LV1 : 0 LV2 : 0	LV1 : 3 LV2 : 4 LV3 : 40
Versailles	LV1 : 0 LV2 : 0	LV1 : 0 LV2 : 0 LV3 : 4

¹⁷⁶ Étude personnelle sur la base des tableaux statistiques présentés sur le portail SILENE.

¹⁷⁷ *Ibid.*

Cours par correspondance	4	3
--------------------------	---	---

À propos des enseignants de polonais, on compte 12 agrégés depuis l'activation de l'agrégation de polonais en 1978¹⁷⁸. Leur situation en 1987/88 se présente comme suit : 6 d'entre eux exercent dans des lycées : à Paris (Montaigne), à Douai (Corot), à Lens (Condorcet), à Béthune (Blaringhem et CES George Sand), Argenteuil (R. Rolland), 1 agrégé a obtenu un poste d'assistant à l'université de Lille, 1 agrégé est en stage au sein d'un centre pédagogique régional et enfin 3 agrégés ont demandé un congé pour convenance personnelle.

3.4. LE POLONAIS DANS LE SUPÉRIEUR

Après 1945, le développement de l'enseignement du polonais au niveau supérieur se fera lentement. En effet, il faudra attendre le début des années 60 pour que la situation évolue favorablement avec la création, en 1961, de deux chaires de professeurs de polonais : l'une à la Sorbonne à Paris et l'autre à Nancy, ce qui portera leur nombre à trois en comptant celle de Lille créée au début des années 30. À cela s'ajoutent d'autres universités qui assureront un enseignement du polonais en option. Ainsi, en 1974/75, seize établissements d'enseignements supérieurs proposent un enseignement du polonais : le Centre de civilisation polonaise, l'INALCO, Aix Marseille 1, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble 3, , Lille 3, Lyon 2, Nancy 2, Paris 3, Paris 4 la Sorbonne, Strasbourg 2, Toulouse 2.

La plupart des seize établissements d'enseignements supérieurs possédant un lectorat de polonais ont mis en place un système d'enseignement sur trois niveaux :

- le premier niveau est à destination des auditeurs qui ne possèdent aucune connaissance du polonais. Ils y étudient systématiquement la grammaire et le vocabulaire de base. Les exercices étaient principalement des exercices structuraux. Les auditeurs assistant à ces cours étaient le plus souvent des Français motivés pour des raisons familiales et/ou professionnelles ;
- le second niveau est à destination des étudiants ayant des bases en polonais acquis dans le milieu familial ou ayant participé au cours du premier niveau. L'enseignement comprend l'acquisition des structures grammaticales, des exercices grammaticaux,

¹⁷⁸ L'agrégation de polonais est activée 40 ans après sa création le 29 juillet 1938. Ce retard s'explique par la guerre qui a sévi en Europe et dans le monde à partir de septembre 1939 et par des relations franco-polonaises ambiguës entre 1945 et 1989. L'activation de l'agrégation de polonais peut être vue comme une décision politique voulue par Valéry Giscard d'Estaing dans le but de « cimenter » relations franco-polonaises.

des traductions et des entraînements à la conversation courante ;

- le troisième et dernier niveau est à destination des auditeurs possédant une bonne connaissance du polonais tant à l'oral qu'à l'écrit. Les cours portent essentiellement sur la conversation et la traduction.

Toutefois face aux autres langues vivantes étrangères enseignées dans les seize établissements d'enseignements supérieurs, le polonais fait figure de petit-poucet. En effet, en 1985/86, on ne compte que 217 étudiants inscrits à une formation linguistique de polonais et 299 non-spécialistes, soit un total de 516 étudiants. En outre, 45 % des étudiants sont originaires des académies de Paris ou Lille¹⁷⁹, deux lieux forts de l'immigration polonaise.

Tableau 1.22. Académie d'origine des étudiants de polonais au cours de l'année universitaire 1985/86

Académie	Effectif	%
Paris	169	32,8
Lille	71	13,8
Toulouse	56	10,9
Caen	36	7
Lyon	33	6,4
Aix	29	5,6
Amiens	28	5,4
Clermont	24	4,7
Grenoble	24	4,7
Strasbourg	19	3,7
Nancy-Metz	15	2,9
Bordeaux	12	2,3

Les étudiants sont d'origines aussi bien polonaises que françaises. En effet, la population française est de plus en plus nombreuse à s'intéresser à la Pologne et à sa langue vers la fin des années 1970. Jusque-là, la Pologne était plutôt méconnue, mais celle-ci commence à être plus largement médiatisée depuis l'élection en 1978 de Karol Wojtyla (Jean Paul II) comme pape. D'autres événements suivront et contribueront à cette médiatisation

¹⁷⁹ Étude personnelle sur la base des tableaux statistiques présentés sur le portail SILENE.

notamment : le prix Nobel de littérature décerné à Czesław Miłosz (1980), la Palme d'Or du Festival de Cannes décernée au réalisateur Andrzej Wajda (1981), le mouvement de grève Solidarność et enfin l'état de siège (1981-1983).

3.5. AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Les périodes de neutralité (ou calme) et de détente dans les relations franco-polonaises entre 1956 et 1980 ont également été bénéfiques aux établissements polonais en France. En effet, la fondation du Centre de civilisation française en 1962 instituait également la fondation d'un Centre de civilisation polonaise. Ainsi est créé en 1962 le Centre de civilisation polonaise auprès de la Sorbonne. En outre, un Institut polonais est fondé à Paris en 1979, soit la même année que la réactivation des Instituts français en Pologne.

4. MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT DU POLONAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (PLE) EN FRANCE ENTRE 1945 ET 1989

Comme nous avons pu le voir dans ce chapitre, l'enseignement du polonais en France entre 1945 et 1989 profite à plusieurs publics. En effet, le polonais est enseigné comme une langue maternelle, comme une langue seconde et comme une langue étrangère. Dans la période qui nous intéresse, il n'existait pas de programme officiel consacré au polonais langue étrangère (PLE). Le PLE était enseigné comme une langue maternelle. En effet, les concepteurs de manuels appliquaient leurs connaissances sur la structure du polonais à l'enseignement du PLE. La conception des manuels était très souvent réservée aux personnels universitaires (linguistes) qui proposaient leurs écrits dans leur maison d'édition universitaire respective. Tous les manuels de PLE à l'usage du second cycle en France sont publiés en Pologne¹⁸⁰. L'apprentissage y était construit sur une progression grammaticale orientée vers les méthodologies directes ou audio-orale (MAO). Quelques rares méthodes, inspirées de celles existantes en France, avaient opté pour la méthodologie SGAV¹⁸¹.

À l'image de l'analyse d'un manuel de FLE présentée dans le premier chapitre, nous proposons ici une analyse d'un manuel de PLE utilisé en France, afin dans le même but, de constater de quelle(s) méthodologie(s) il s'inspire.

4.1. ANALYSE D'UN MANUEL DE PLE : Z POLSKIM NA CO DZIEŃ : COURS MOYEN DE LANGUE POLONAISE POUR LES FRANCOPHONES (1979)

*Z polskim na co dzień*¹⁸² [Le polonais au quotidien] a été conçu par Wanda Przywarska,

¹⁸⁰ La première méthode de polonais à l'usage du second degré à être publiée en France date de 1994.

¹⁸¹ MIODUNKA Władysław, *Glottodydaktyka polonistyczna*, Księgarnia Akademicka Kraków, 2016, p. 314.

¹⁸² GRALA Maria, PRZYWARSKA Wanda, *Z polskim na co dzień : cours moyen de langue polonaise pour les francophones*, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, Warszawa, 1979.

Maria Grala et a été édité à la maison d'édition de l'université de Varsovie en 1979. Ces deux auteures sont également à l'origine d'autres publications, elles aussi spécialisées dans le PLE, comme *W Polsce po polsku*¹⁸³ [En Pologne en polonais], éditées entre les années 1970 et 1980 et qui ont fait l'objet de traduction, notamment en français et en anglais.

Z polskim na co dzień est un manuel de 272 pages qui compte au total 22 leçons. La première leçon est précédée d'une brève révision de certaines notions de grammaire de base (14 notions différentes), comme l'alphabet, le genre des noms et les cas, la conjugaison des verbes, etc.

Le contenu de chaque leçon est déterminé par un titre de quelques mots. En dessous de chaque titre, on trouve une ou plusieurs notions de grammaire qui y seront traitées. Au vu de ces premiers éléments, nous pouvons déjà affirmer que *Z polskim na co dzień* offre une progression grammaticale. Chaque leçon suit un schéma identique. La langue est présentée à travers un dialogue entre deux ou plusieurs personnes qui traitent d'un sujet de la vie courante. On remarque à travers le contenu des différents dialogues que l'accent a été mis sur un enseignement de la langue parlée usuelle. En effet, ils ne contiennent que de très rares expressions idiomatiques et argotiques. Chaque dialogue est suivi de sa traduction en français. Ensuite, le troisième point de la leçon intitulé « Exercices sur le texte » comprend trois exercices qui visent à apprécier la compréhension de l'étudiant du texte étudié. Le quatrième point de la leçon « Dialogues à retenir » contient deux à quatre petits dialogues, qui ont pour visée de permettre à l'étudiant, grâce à des substitutions, de réemployer certains mots et structures. Le point suivant de la leçon « Mots et locutions » présente une liste des mots et expressions, difficilement traduisibles dans la traduction en français et/ou fréquemment employés. À la suite de ces exercices essentiellement lexicaux, on trouve une leçon de grammaire qui traite de problèmes grammaticaux relatifs au texte de départ. Les règles de grammaire sont présentées, puis sont expliquées et décrites par des exemples précis. À la fin de chaque leçon se trouvent des exercices oraux et écrits qui visent à vérifier si les formes et les structures étudiées sont acquises. Ces exercices sont essentiellement fondés sur la substitution, la traduction, mais aussi sur la formation des questions, des dialogues et la composition.

Enfin, après la 22^e et dernière leçon, on trouve des tableaux qui contiennent les points importants de grammaire à retenir.

¹⁸³ GRALA Maria, PRZYWARSKA Wanda, *W Polsce po polsku : cours élémentaire de langue polonaise pour les francophones*, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, Warszawa, 1981.

Z polskim na co dzień présente sur plusieurs points de nombreuses similitudes avec *Język francuski dla początkujących*, analysé dans le premier chapitre. En effet, si l'on compare ces deux manuels, on retrouve une structure générale assez ressemblante. On pense notamment :

- aux annexes qui précèdent ou qui suivent la première et dernière leçon ;
- à la progression grammaticale ;
- au dialogue qui sert de point de départ et également à concilier un ensemble grammatical et lexical ;
- à la grammaire qui est enseignée de manière explicite et qui prime nettement sur le vocabulaire/lexique ;
- aux exercices oraux et écrits, essentiellement de types structuraux et qui mettent l'accent sur la répétition comme moyen d'apprentissage.

Cependant, on note également quelques différences, comme :

- l'oral qui est mis au premier plan devant l'écrit, ce qui est nettement visible si l'on compare le nombre d'exercices qui leur est consacré ;
- l'absence d'exercices de traductions (thèmes et versions).

Tous ces éléments réunis nous indiquent que *Z polskim na co dzień* s'inspire profondément de la méthodologie audio-orale et de la méthodologie indirecte, qui pour rappel, à l'opposé de la méthodologie directe, autorise l'usage de la langue maternelle.

CONCLUSION DE LA PARTIE

Pour conclure cette première partie, il semble pertinent de souligner les repères qui ont été faits au cours de ces deux chapitres. Nous retiendrons d'une manière générale que l'évolution de l'enseignement du français en Pologne et du polonais en France est très fortement tributaire de l'histoire. En effet, les changements historiques qui ont eu lieu entre le XVI^e siècle et 1989 ont eu des conséquences importantes sur cet enseignement. Ces conséquences sont avant tout perceptibles sur les territoires où ces deux langues sont enseignées. Les territoires sur lesquels le français a été enseigné en Pologne a très fortement évolué au cours des siècles. En effet, il fut enseigné aussi bien en Pologne, qu'en Lituanie, mais aussi en Autriche, en Prusse et en Russie, tandis que l'enseignement du polonais en France s'est fait sur un territoire compact. Il s'agit des régions où l'immigration polonaise fut importante, à savoir essentiellement le Nord, le Pas-de-Calais et la région parisienne.

Ensuite, les changements historiques ont également eu une influence sur les publics qui étudient les deux langues en question. En effet, l'enseignement du français en Pologne profite depuis son origine et jusqu'en 1918 à la population la plus aisée qui est par ailleurs la plus gallomane. Après 1918, la Pologne, de nouveau indépendante, a perdu une bonne partie de sa population issue de la noblesse. Depuis ce moment-là, le français s'est démocratisé, notamment grâce aux premières réformes qui rendent l'instruction obligatoire. On remarque également une évolution du public qui étudie le polonais en France. En effet, cet enseignement du polonais en tant que langue maternelle profite d'abord aux émigrés politiques exilés en France qui font partie de la noblesse polonaise. Par la suite, ce sont les émigrés économiques ainsi que les exilés de guerre qui en bénéficieront. Enfin, l'enseignement du polonais en France connaîtra une mutation importante, car il passera d'un enseignement de la langue maternelle à un enseignement en langue étrangère et sera étudié aussi bien par les Français d'origine polonaise que par les Français de souche.

Enfin, les changements historiques ont un effet sur l'évolution même de l'enseignement du français en Pologne et du polonais en France. En effet, la partition totale de la Pologne (1795), la Seconde Guerre mondiale et l'avènement du communisme ont considérablement nuit à son expansion. A la suite de la Seconde Guerre mondiale, l'enseignement du français en Pologne s'essouffle en raison des dissensions politiques, de la concurrence de l'enseignement du russe rendu obligatoire ainsi que par l'intérêt porté par les jeunes à la culture anglo-saxonne. Concernant l'enseignement du polonais en France, celui-ci est, après la Seconde Guerre mondiale, fragilisé lui aussi par les dissensions politiques, mais aussi et surtout par la réduction très importante du nombre de résidents polonais en France qui ne seront plus que 64 804 (1.7 % de la population étrangère) en 1982 contre 423 470 (24 % de la population étrangère) en 1939.

PARTIE 2 : L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE POST-COMMUNISTE (1989-2017)

Dans cette seconde partie, nous établirons un bilan sur l'évolution de la situation de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne après les transformations politiques de 1989. Nous nous intéresserons à trois niveaux : le niveau scolaire, le niveau supérieur, le niveau extrascolaire, ainsi que les établissements français. En outre, nous répondrons à plusieurs questions visant notamment à savoir qui parle français aujourd'hui en Pologne, quel est le lien entre la connaissance du français et l'employabilité, quelles sont les représentations des élèves sur la langue française et la France, quelles sont les motivations des élèves et quelles sont les causes du désintérêt de la langue française en Pologne depuis quelques années maintenant.

CHAPITRE II.1. LES RELATIONS FRANCO-POLONAISES APRÈS 1989

I. DOMAINES DE COOPÉRATION

1.RELATIONS DIPLOMATIQUES

Les relations politiques entre la France et la Pologne sont dans un premier temps satisfaisants : annulation de 50 % de la dette polonaise envers la France, création de la BERD¹⁸⁴ et instauration d'une rencontre annuelle entre la France, la Pologne et l'Allemagne. Cet instrument de coopération trilatéral, appelé Triangle de Weimar, vise à renforcer la coopération franco-germano-polonaise. Toutefois, malgré cette « amitié » (re)naissante, la France reste prudente quant à l'adhésion de Pologne à la CEE en s'y opposant et en la retardant. La première présidence de Jacques Chirac à la tête de l'État français marque une nette amélioration des relations entre les deux pays : renforcement des relations économiques franco-polonaises, adhésion de la Pologne à l'OTAN en 1999, la France devient même le principal soutien de la Pologne à son adhésion à l'UE. Pourtant, à moins d'un an de l'adhésion effective de la Pologne à l'UE (2004), les relations franco-polonaises prennent une tout autre forme. En effet, la seconde présidence du président Chirac verra plusieurs conflits politiques naître entre la France et la Pologne.

Le premier de ces conflits fera suite à l'intervention armée des États-Unis en Irak (2003). En effet, la France se montre farouchement opposée à une intervention armée, ce qui provoque l'émoi des États-Unis. La Pologne quant à elle, se range du côté américain. Cette décision prise par Varsovie est source de colère chez le président français qui déclarera le 17 février 2003 à Bruxelles : « Honnêtement, je trouve qu'ils [les Polonais] se sont comportés

¹⁸⁴ La Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou BERD (en anglais, *European Bank for Reconstruction and Development* : EBRD) créée en 1990 à l'initiative de François Mitterrand est une organisation internationale chargée de faciliter le passage à une économie de marché dans les pays d'Europe centrale et orientale.

avec une certaine légèreté. Car entrer dans l'Union européenne, cela suppose tout de même un minimum de considération pour les autres, un minimum de concertation. Si, sur le premier sujet difficile, on se met à donner son point de vue indépendamment de toute concertation avec l'ensemble dans lequel, par ailleurs, on veut entrer, alors, ce n'est pas un comportement bien responsable. En tous les cas, ce n'est pas très bien élevé. Donc, je crois qu'ils ont manqué une bonne occasion de se taire»¹⁸⁵

À la suite de cet événement, les relations franco-polonaises sont tendues et le phénomène s'aggrave sur fond du traité établissant une constitution européenne. En effet, pour que le traité européen entre en vigueur, ce dernier devait être ratifié par chacun des 25 pays membres de l'UE. Or, plusieurs sujets opposent la France et la Pologne, dont celui de la directive Services¹⁸⁶. En effet, certaines personnalités politiques s'y opposent, à l'instar de Philippe de Villiers qui va jusqu'à inventer la tristement célèbre expression « plombier polonais ». Nicolas Sarkozy, élu président de la République, s'efforcera tout au long de son mandat à resserrer les liens entre la France et la Pologne. A ce titre, il encouragera le dialogue avec Donald Tusk, président du Conseil des ministres de Pologne, avec lequel Nicolas Sarkozy partage la même vision de l'Europe et ouvrira le marché du travail français aux citoyens polonais (2008).

Les années suivantes redonnent naissance à de vives tensions entre la France et la Pologne notamment à partir de 2014 lorsque le parti polonais Droit et Justice (PIS) accède au pouvoir. En effet, la France reproche au gouvernement polonais conservateur des actions anti européennes comme :

- l'épisode des hélicoptères Caracal¹⁸⁷ ;
- le refus d'accueillir les migrants selon le système de quotas voulu par l'UE ;
- le refus de négocier une réforme de la directive des travailleurs détachés ;
- le refus d'intégrer l'euro à moyen ou long terme ;
- le refus de construire une Europe « à plusieurs vitesses » chère à François Hollande.

¹⁸⁵ Extrait de la conférence de presse de M. Jacques CHIRAC, Président de la République, à l'issue de la réunion informelle extraordinaire du Conseil européen, 13 février 2003.

¹⁸⁶ Cette directive autorise des travailleurs d'un pays européen à effectuer une mission temporaire dans un autre pays-membre en payant ses cotisations sociales dans son pays d'origine mais bénéficiant du salaire minimum de son pays d'accueil.

¹⁸⁷ L'affaire des hélicoptères Caracal fait référence à la non commande en 2016 par la Pologne de 50 hélicoptères de transport Caracal fabriqués par Airbus Helicopters en France.

Les crispations politiques que la France et la Pologne ont connues depuis 2003 ont eu comme effet une baisse considérable de la sympathie des Polonais envers les Français comme le rapporte une enquête évaluant les sentiments des Polonais pour les différents peuples¹⁸⁸.

Tableau 2.1. *Évolution de la sympathie des Polonais envers différents peuples de 1993 à 2017 (en %)*¹⁸⁹

	CZ	I	SK	US	H	GB	F	D	HR
1993	38	63	33	62	46	47	61	23	-
1995	43	66	44	63	56	51	67	35	-
1997	45	63	39	64	47	55	60	38	-
1999	44	53	34	54	44	45	53	31	-
2001	47	54	42	50	47	44	55	32	25
2002	50	54	42	58	48	51	51	38	29
2003	50	53	43	56	45	49	48	36	28
2005	46	52	36	46	39	50	43	34	-
2007	53	51	48	44	45	53	52	30	-
2010	53	52	51	45	49	50	51	39	40
2012	58	55	57	51	52	54	53	43	44
2014	50	48	47	41	43	43	44	39	38
2016	50	49	48	46	45	47	43	37	-
2017	59	57	57	54	54	51	48	46	46

En effet, cette enquête révèle que depuis 2001, les Français pouvaient compter sur au moins 50 % de sympathie de la part des Polonais. Les Français étaient même le peuple le plus apprécié en 1995 et 2001. Depuis 2003, le taux de sympathie vacille entre 43 et 53 %, en 2017 il s'élève à 48 %, ce qui place les Français à la septième place (sur 22) derrière les Tchèques, les Italiens, les Slovaques, les Américains, les Hongrois et les Anglais.

L'antipathie des Polonais envers les Français a quant à elle aussi augmenté à partir de 2003. Son taux le plus élevé atteint même 25 % en 2005. Depuis, ces chiffres ne seront plus jamais atteints mais restent toutefois bien trop élevés. En effet, ils s'élèvent en 2017 à près de 14 %, ce qui place les Français à 12^e place du classement (sur 22) des peuples les moins appréciés par les Polonais.

¹⁸⁸ OMYŁA-RUDZKA Małgorzata, *Stosunek do innych narodów*, CBOS, Warszawa, Nr 37/2018.

¹⁸⁹ *ibid.*

Tableau 2.2. Évolution de l'antipathie des Polonais envers les Français de 1993 à 2017 (en %)¹⁹⁰

	Arabes	Roms	RO	RU	UA	Juifs	BY	D	RPC	LT	GB	F
1993	-	-	66	56	65	51	47	53	-	43	16	9
1995	-	73	68	59	63	45	53	38	-	33	17	8
1997	-	71	66	53	60	41	46	30	-	30	12	8
1999	-	64	63	57	58	49	50	39	37	29	15	11
2001	-	56	56	47	49	47	40	36	35	24	18	9
2002	54	60	55	43	48	46	36	31	32	24	15	12
2003	60	61	58	49	51	47	44	38	39	26	19	19
2005	70	65	62	61	50	50	51	38	47	31	19	25
2007	55	59	51	46	39	40	34	39	38	22	14	14
2010	43	47	35	31	29	27	23	28	27	15	12	10
2012	46	50	39	33	32	29	26	24	31	23	15	13
2014	-	55	45	42	33	33	31	30	36	27	20	18
2016	67	67	47	50	34	37	32	26	28	27	16	18
2017	59	50	35	38	32	26	23	22	21	20	16	14

2. RELATIONS ÉCONOMIQUES

La France fait aujourd'hui partie des 5 principaux partenaires commerciaux de la Pologne comme le montre le tableau suivant :

Tableau 2.3. Les principaux partenaires commerciaux de la Pologne en 2019¹⁹¹

Pays	Exportations (en milliards d'€)	Importations (en milliards d'€)
Allemagne	65.1	50.9
République-Tchèque	14.4	7.8

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ BUSINESS INSIDER POLSKA, « Mapa polskiego eksportu i importu. Więcej sprzedajemy za granicę niż sprowadzamy » [En ligne]. Disponible sur : <https://businessinsider.com.pl/finanse/handel/import-i-eksport-polski-mapa-handlu-zagranicznego-dane-gus-2019/q6phd38>, Consulté le 5 juin 2020.

Royaume-Uni	14.1	-
France	13.8	8.5
Italie	10.8	11.7
Pays-Bas	10.4	8.7
Russie	7.4	14.4
États-Unis	6.8	7.6
Suède	6.6	-
Hongrie	6.5	-
Chine	-	29.1
Espagne	-	5.4
Belgique	-	5.3

La Pologne constitue aujourd'hui le 10^e partenaire commercial de la France comme en témoigne le tableau suivant :

Tableau 2.4. Les principaux partenaires commerciaux de la France en 2017¹⁹²

Pays	Exportations (en milliards d'€)	Importations (en milliards d'€)
Allemagne	68.8	86.1
Espagne	35.6	35.1
Italie	35.2	41.8
États-Unis	34	35.3
Belgique	32.3	36.5
Royaume-Uni	31.1	27.6
Chine	18.8	49.2
Pays-Bas	17	25.5
Suisse	15.7	14.6
Pologne	9.1	10.1

3. RELATIONS ÉDUCATIVES ET SCIENTIFIQUES

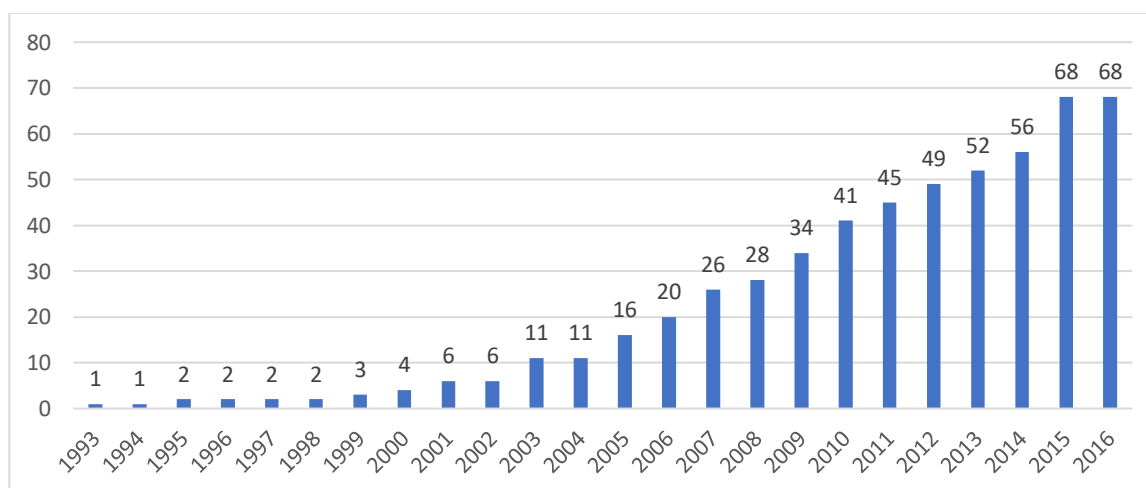
Outre une amélioration des relations diplomatiques et culturelles après 1989, on note également la reprise de la coopération éducative et scientifique entre la France et la Pologne, qui se traduit notamment par :

¹⁹² IDIX, « Les principaux partenaires de la France à l'exportation et à l'importation en 2017 » [en ligne]. Disponible sur : <https://www.boursorama.com/actualite-economique/actualites/les-principaux-partenaires-de-la-france-a-l-exportation-et-a-l-importation-en-2017-7ad53fb2db61a681a6ca98ce94298915>, Consulté le 24 juin 2018.

- la création de sections bilingues francophones en Pologne (1992) ;
- la création de sections internationales polonaises en France (1995) ;
- l'entrée au cours de l'année universitaire 1998/99 de la Pologne dans le programme d'échange Erasmus. Il existe 15 Masters conjoints en 2016/17¹⁹³ ;
- la mise en place de formations croisées dans des établissements universitaires français et polonais dans le cadre de doubles diplômes. Il existe 70 doubles franco-polonais en 2016/17¹⁹⁴, dont la plupart peuvent également être suivies en anglais. Leur développement a été favorisé semble-t-il par l'adhésion de la Pologne à l'UE en 2004 comme en témoigne le diagramme ci-dessous.

Les doubles-diplômes franco-polonais sont proposés à 91 % au niveau master, contre 7 % en licence et 2 % en doctorat. Trois domaines d'études sont essentiellement représentés, il s'agit en effet de la gestion, management (38 % des doubles-diplômes), les sciences pour l'ingénieur (16 %) et les langues (11.5 %). Les établissements supérieurs parisiens sont particulièrement actifs en ce qui concerne l'introduction des doubles-diplômes franco-polonais. En effet, ces établissements, dont de nombreux sont privés, se partagent pas moins d'une vingtaine de formations (sur 70). La capitale polonaise, Varsovie, abrite, elle aussi, un nombre très élevé d'établissements supérieurs forts en accord bilatérales avec des établissements français. (Environ 23)¹⁹⁵.

Diagramme 2.1. Évolution annuelle du nombre total de doubles diplômes franco-polonais entre 1993 et 2017¹⁹⁶



¹⁹³ Liste des Masters conjoints en 2016/17 – Annexe 4.

¹⁹⁴ Liste des doubles-diplômes franco-polonais en 2016/17 – Annexe 5.

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ Annuaire des doubles diplômes franco-polonais 2016/17, Varsovie, 2016.

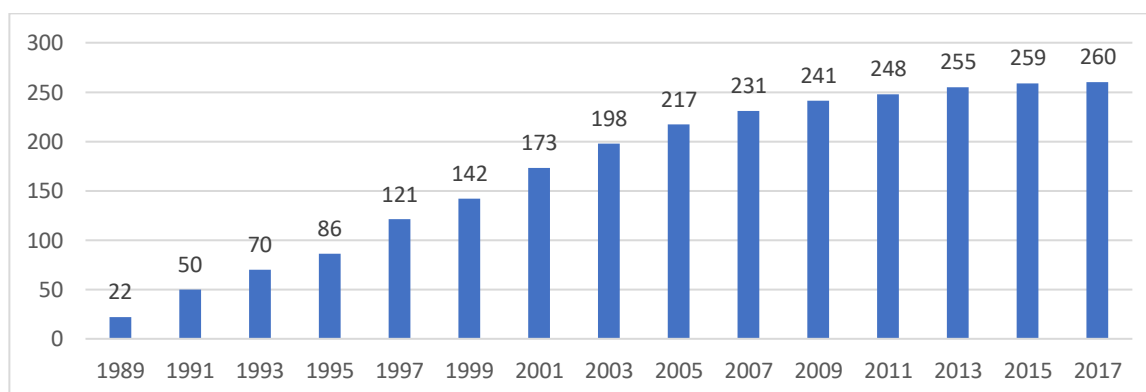
4. RELATIONS CULTURELLES

Les relations culturelles franco-polonaises après 1989 s'opèrent en grande partie grâce aux jumelages.

4.1. LES JUMELAGES

L'origine des jumelages remonte au début des années 1950. Ils avaient alors pour but de réconcilier les peuples et de ramener la paix sur le continent européen. Aujourd'hui, la vocation des jumelages a quelque peu changé. En effet, ils servent d'instrument d'intégration européenne. L'AFCRE (Association française du conseil des communes et régions d'Europe) définit le jumelage comme : « la rencontre de deux communes qui entendent s'associer pour agir dans une perspective européenne, pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits ». Ainsi, depuis 1989 et la chute du régime communiste en Pologne, les accords de jumelages entre des villes françaises et polonaises se sont multipliés¹⁹⁷. Cette recrudescence est d'abord soutenue entre 1989 et 2004 avant de connaître un ralentissement, notamment depuis que la Pologne est entrée dans l'espace Schengen (décembre 2007). La Pologne est donc le septième pays (sur 36 pays au total) avec lequel la France compte le plus de jumelages derrière l'Allemagne (2281), la Grande-Bretagne (1065), l'Italie (881), la Roumanie (601), l'Espagne (518) et la Belgique (294). La France quant à elle se place derrière le trio de tête des pays avec lequel la Pologne a signé le plus d'accords de jumelages. Celui-ci se compose de l'Allemagne (1021), l'Ukraine (449) et la République-Tchèque (331)¹⁹⁸.

Diagramme 2.2. Évolution annuelle du nombre total d'accords de jumelages entre des villes françaises et polonaises entre 1989 et 2007¹⁹⁹



¹⁹⁷ Avant 1989, nous comptons 19 accords de jumelages franco-polonais.

¹⁹⁸ COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS, « Table showing the number of twinnings in the wider Europe in 2010 » [En ligne]. Disponible sur : <http://www.twinning.org/>, Consulté le 30 juin 2020.

¹⁹⁹ AFFCCRE, « Annuaire des villes jumelées » [En ligne]. Disponible sur : <http://www.afccre.org/fr/nos-membres/annuaire-des-villes-jumelees#.XoifVnI69PY>, Consulté le 24 janvier 2020.

Toutes les régions de France métropolitaine à l'exception de la Corse comptent au moins une ville qui a accordé de jumelage avec la Pologne. La région française qui compte le plus de jumelages franco-polonais est les Hauts-de-France, eu égard notamment de ses liens avec la Pologne. On en dénombre également un nombre important en Bretagne ainsi qu'en Normandie et en Nouvelle-Aquitaine, des régions françaises connues pour leur intérêt touristique. Seules huit villes comptent plus de 100 000 habitants²⁰⁰ : Besançon, Bordeaux, Dijon, Lille, Marseille, Rouen, Saint-Étienne et Toulouse.

Près de 50 % des villes polonaises jumelées à des villes françaises se trouvent dans trois voïévodies, à savoir la Grande-Pologne, la Silésie et la Poméranie. La Grande-Pologne et la Silésie sont respectivement les 3^e et 2^e voïévodies les plus peuplées. La Poméranie est au 2^e rang des voïévodies les plus visitées de Pologne. En outre, 23 villes polonaises de plus de 100 000 habitants sont jumelées à des villes françaises parmi lesquelles²⁰¹ : Kalisz, Sosnowiec, Poznań, Varsovie, Rybnik, Bielsko-Biała, Cracovie, Olsztyn, Elbląg, Chorzów, Opole, Wrocław, Kielce, Częstochowa, Gdańsk, Katowice, Gliwice, Toruń, Płock, Koszalin, Łódź, Lublin et Bydgoszcz.

Diagramme 2.3. Nombre de jumelages franco-polonais par région française (France métropolitaine) en 2017 (en %) ²⁰²

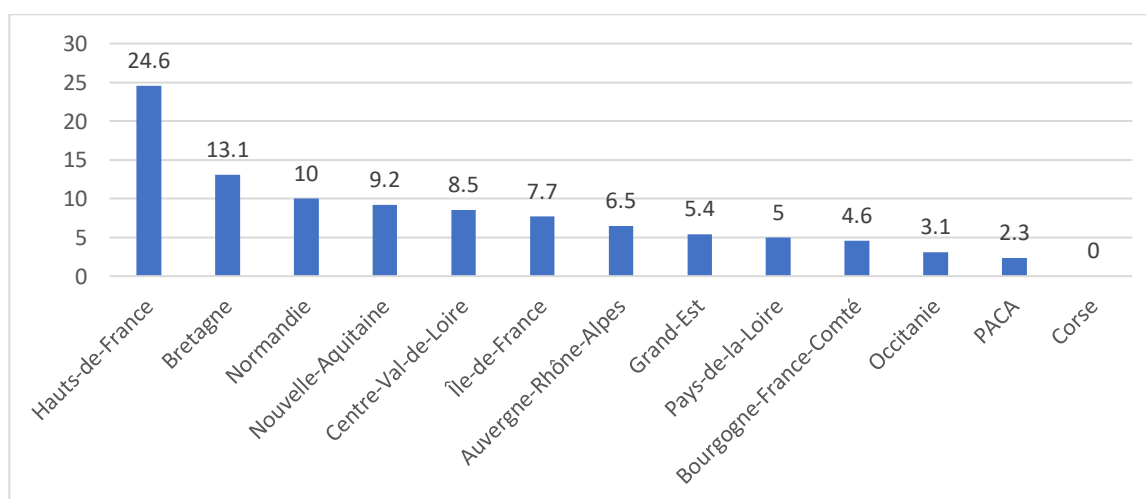


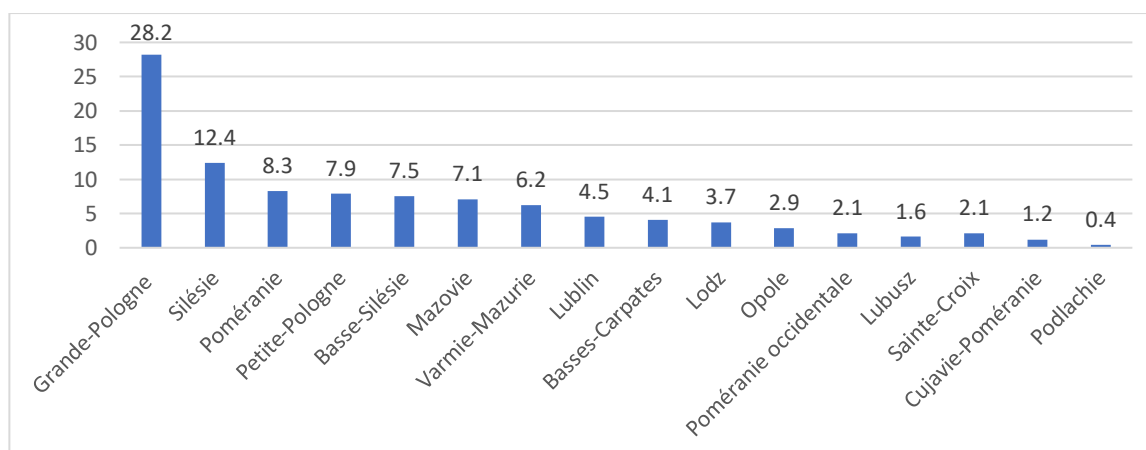
Diagramme 2.4. Nombre de jumelages franco-polonais par voïévodies en 2017 (en %) ²⁰³

²⁰⁰ En 2014, on compte 43 villes françaises de plus de 100 000 habitants.

²⁰¹ En 2014, on compte 38 villes polonaises de plus de 100 000 habitants.

²⁰² AFFCCRE, *Annuaire des villes jumelées*, op.cit.

²⁰³ *Ibid.*



Aux vues des diagrammes 2.3 et 2.4, il semble que les jumelages franco-polonais sont liés à plusieurs facteurs, comme :

- les liens historiques franco-polonais (par exemple l'immigration polonaise dans les Hauts-de-France ou le règne de Stanisław Leszczyński sur le duché de Lorraine et de Bar) ;
- les intérêts touristiques (par exemple la Bretagne, la Normandie, la Nouvelle-Aquitaine, la PACA, la Poméranie, la Petite-Pologne, la Basse-Silésie) ;
- les intérêts économiques (par exemple l'Île-de-France ou la Mazovie, la Grande-Pologne, la Basse-Silésie et la Silésie) ;
- le partage d'un intérêt commun (par exemple un intérêt religieux comme Lourdes et Czestochowa ou un passé minier comme Valenciennes et Gliwice) ;
- la richesse culturelle (par exemple Cracovie, Orléans et Nancy).

Les activités qui émanent des jumelages sont multiples. Aussi, afin d'observer en pratique comment cette coopération franco-polonaise est mise à l'épreuve, nous allons étudier trois cas concrets : Rennes / Poznań, Lille / Wrocław et Gdańsk /Marseille, Nice.

4.1.1. RENNES (BRETAGNE) ET POZNAŃ (GRANDE-POLOGNE)

Le rapprochement entre la région Bretagne et la voïvodie de Grande-Pologne date de septembre 1989 à la suite de la rencontre entre Pierre Méhaignerie, alors président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, et Lech Walesa, cofondateur du syndicat *Solidarność* en septembre 1989. L'idée de cette rencontre a été d'arrimer la Pologne, devenue démocratique, à l'Union européenne. Dans ce but, il a été créé à Poznań, capitale de la Grande-Pologne, la Maison de la Bretagne (1993). Cette organisation veille activement à la coopération entre les deux régions, à la promotion de la culture bretonne, celtique, romane et européenne à Poznań et à

la promotion de la francophonie. Ainsi, en près de 25 ans d'activité, 8000 personnes y ont appris le français grâce aux cours qu'elle a dispensés. La coopération entre la Bretagne et la Grande-Pologne se poursuivra notamment grâce à des accords de jumelages, c'est le cas de Rennes et Poznań qui actent leur association en 1998. Depuis, et notamment grâce au concours actif de la Maison de la Bretagne, cette association entre Rennes et Poznań a favorisé :

- la création d'un poste de consul honoraire de France à Poznań et d'un poste de consul honoraire de Pologne à Cracovie ;
- la création des doubles-diplômes franco-polonais ;
- le développement des cours d'été notamment l'université de Rennes ;
- l'organisation d'événements culturels annuels à Poznań à l'image des Journées de la Culture Française et de la Francophonie (20 éditions), des Journées de la Bretagne (17 éditions) ;
- l'organisation d'événements culturels à Rennes comme les concerts franco-polonais, les rencontres artistiques, les rencontres sportives, ainsi que les rencontres théâtrales ;
- l'échange entre des écoles des communes de Bretagne et de Grande-Pologne, qui ont profité à 15 000 jeunes Polonais et à 15 000 jeunes Bretons ;
- la Coopération des deux villes dans la mise en œuvre du programme ECOS - PHARE, visant à économiser l'énergie dans les transports publics.

4.1.2. LILLE (HAUTS-DE-FRANCE) ET WROCŁAW (BASSE-SILÉSIE)

L'accord de jumelage entre Lille et Wrocław a été signé en 2013. Il est fondé sur l'amitié franco-polonaise qui relie les Hauts-de-France à la Pologne et il repose également sur la volonté de développer des projets culturels fondés sur l'expérience de Lille en tant que Capitale Européenne de la Culture 2004 et Wrocław en tant que future Capitale de la Culture en 2016. Les priorités de cette association entre ces deux capitales de régions sont :

- le développement et la coopération dans le domaine économique, la recherche, l'innovation technologique et la formation professionnelle ;
- la culture et le patrimoine ;
- le développement urbain durable ;
- la coopération universitaire.

En pratique, le jumelage entre Lille et Wrocław s'est traduit depuis 2013 par :

- l'échange de bonnes pratiques en matière de revitalisation, de transformation des équipements post-industriels et de rénovation de quartiers ;
- l'organisation, l'échange de savoir-faire et la planification de projets communs de Lille et Wrocław sur la base de l'expérience de Lille en tant que capitale européenne de la culture 2004 ;
- un soutien plus important à la coopération existante entre l'université de Lille 3 et l'université de Wrocław et le développement de projets de coopération entre les autres universités des deux villes, notamment dans des domaines tels que le journalisme, l'urbanisme et l'architecture ;
- un soutien aux programmes d'échanges scolaires et universitaires (notamment Erasmus) et stages professionnels ;
- l'échange de jeunes dans le cadre d'activités périscolaires pour favoriser l'acquisition de nouvelles compétences et l'ouverture aux autres cultures ;
- l'échange de volontaires dans le cadre des programmes de volontariat européens.

4.1.3. GDAŃSK (POMÉRANIE) ET MARSEILLE/NICE (PACA)

La Poméranie et la PACA présentent un point commun. En effet, elles sont toutes deux considérées comme les régions les plus visitées dans leur pays notamment grâce à leurs nombreuses plages. Naturellement, cette ressemblance les a incitées à se rapprocher. Tout d'abord, Gdańsk signera en tout deux accords de jumelages avec des villes françaises : Marseille (1992) et Nice (1998). L'association entre Gdańsk et Marseille doit notamment servir :

- à l'administration de l'agglomération et développement économique et social de la ville ;
- au développement urbain, urbanisation ;
- à la protection de l'environnement, avec un accent particulier sur le traitement des eaux usées.

Les champs disciplinaires du jumelage entre Gdańsk et Nice sont plus importants. Ils concernent principalement :

- la coopération économique et commerciale ;

- l'échange d'expériences dans les domaines suivants : culture et art, tourisme, éducation et sport ;
- les échanges économiques, touristiques, culturels et artistiques ;
- la favorisation des échanges entre les populations.

À travers ces trois exemples, nous avons démontré l'efficacité des jumelages notamment dans les domaines de la coopération universitaire (création de nouveaux partenariats dans le cadre de doubles-diplômes ou du programme d'échange européen Erasmus, etc), de l'échange de jeunes (dans le cadre d'échanges et de voyages scolaires, de stages, etc), la création d'événements culturels (exemples : conférences, expositions, concerts, etc) et par des échanges d'expériences entre différents réseaux notamment professionnels.

CHAPITRE II.2. PRÉSENCE FRANÇAISE EN POLOGNE

I. PRÉSENCE HUMAINE

Depuis que la Pologne a adhéré à l'UE, le pays attire de plus en plus d'étrangers qui ont l'intention de s'y expatrier. En effet, la Pologne a de nombreux atouts, notamment touristiques, mais aussi et surtout économiques. En effet, le coût de la vie est y moins élevé que dans la plupart des autres pays européens. De plus, de nombreuses entreprises étrangères y sont implantées. Enfin, la Pologne est un des rares pays d'Europe qui voit chaque année une évolution de son PIB positive. Ainsi, compte tenu de tous ces éléments, le nombre d'étrangers qui vivent en Pologne est passé de 82 728 en 2010 à 223 027 en 2016²⁰⁴.

Le nombre de Français vivant en Pologne a plus que doublé en l'espace de six ans à peine. En effet, d'après les autorités polonaises, 5790 Français vivent en Pologne en 2017²⁰⁵, contre 2327 en 2010²⁰⁶. Ces Français vivent aujourd'hui principalement dans trois voïévodes : la Mazovie, la Petite-Pologne et la Basse-Silésie. A l'inverse, ils sont les moins nombreux en Basses-Carpates, dans la voïvodie d'Opole et en Sainte-Croix²⁰⁷.

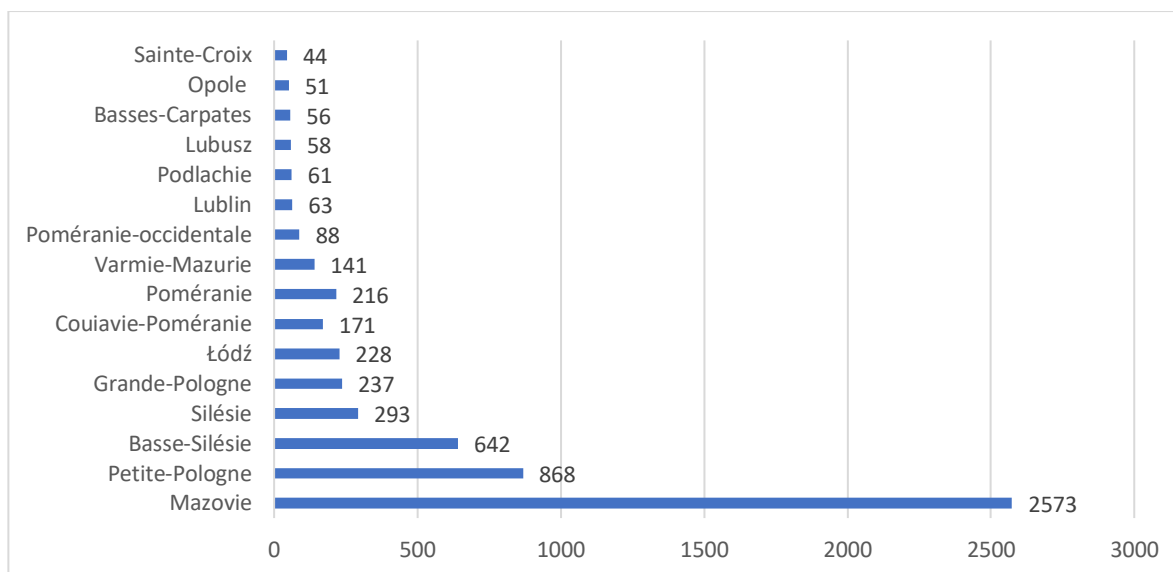
Diagramme 2.5. Nombre de Français vivant en Pologne par voïévodies en 2016.

²⁰⁴ « Mapy i dane statystyczne imigrantów i służb migracyjnych Polski » [En ligne]. Disponible sur : <https://migracje.gov.pl/>, Consulté le 4 janvier 2018.

²⁰⁵ Les autorités françaises avancent un chiffre différent, mais toutefois proche. En effet, Au 31 décembre 2017, 6436 Français étaient enregistrés auprès de la section consulaire de l'ambassade de France à Varsovie. Cependant la part des binationaux dans cette communauté étant de 50%, on peut estimer que le pays compte quelque 10 000 personnes détentrices de la nationalité française.

²⁰⁶ « Mapy i dane statystyczne imigrantów i służb migracyjnych Polski », *op.cit.*

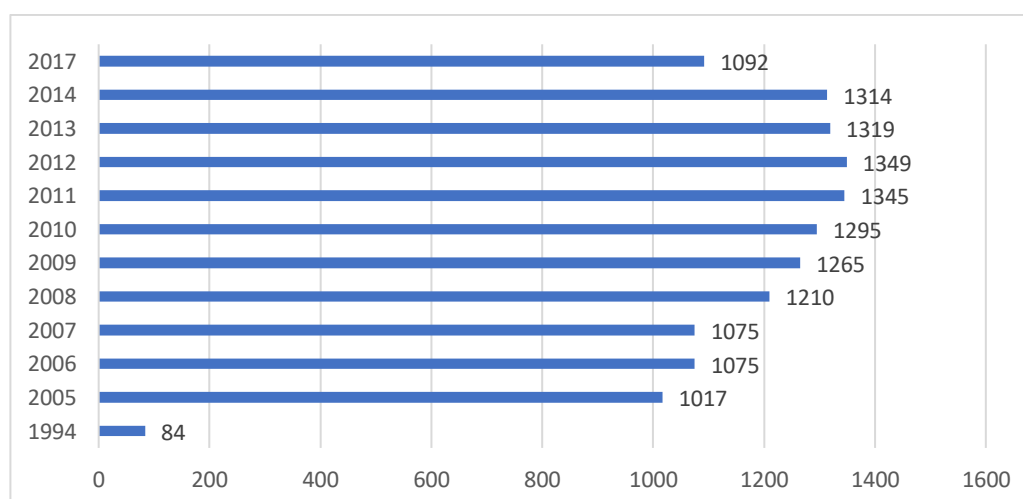
²⁰⁷ *Ibid.*



II. PRÉSENCE ÉCONOMIQUE

La période post-1989 voit s'installer en Pologne l'économie de marché qui succède à l'économie collectiviste. Ce renouveau économique est propice à l'installation de nombreuses entreprises à capitaux étrangers, dont des capitaux français. Profitant d'un coût du travail bien inférieur à celui existant en France, les entreprises françaises qui s'installent en Pologne sont de plus en plus nombreuses jusqu'en 2012. En effet, le nombre d'entreprises françaises implantées en Pologne durant la période 1994-2012 passe de 84 à 1349.

Diagramme 2.6. Évolution du nombre d'entreprises françaises implantées en Pologne entre 1994 et 2017²⁰⁸



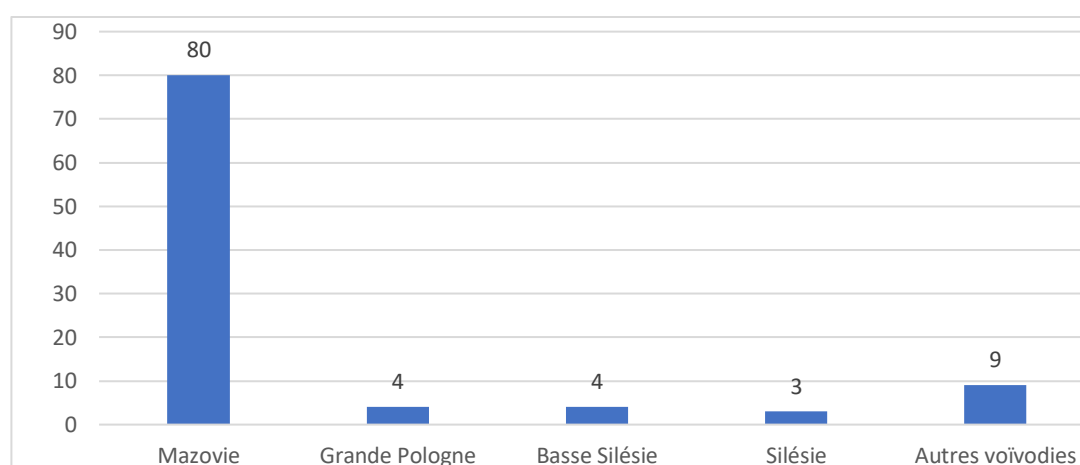
Depuis 2013, le nombre d'entreprises à capitaux français en Pologne est en constante

²⁰⁸ Selon les données transmises par l'Ambassade de France en Pologne.

diminution, ce que l'on explique notamment par l'accession au pouvoir du parti conservateur Droit et Justice (PIS) et sa politique de re-polonisation de l'économie. Ainsi, on compte 1092 entreprises à capitaux français en 2017, soit une diminution nette de 19.05 % par rapport à 2013. Toutefois, la France représente près de 5 % du nombre total des entreprises à capitaux étrangers, ce qui la place au 3^e rang des investisseurs étrangers en Pologne devant l'Allemagne et les États-Unis.

Ces entreprises françaises sont essentiellement implantées dans quatre voïvodies, à savoir : la Mazovie, la Grande-Pologne, la Basse-Silésie et la Silésie. Ces voïvodies sont par ailleurs les plus peuplées de Pologne et ce sont également celles où les PIB par habitant sont les plus importants²⁰⁹. Aussi, cela explique pourquoi la plupart de ces voïvodies sont habitées par un nombre important de ressortissants français.

Diagramme 2.7. Présence des entreprises à capitaux français par voïvodie en 2017 (en %)²¹⁰



Les entreprises françaises sont présentes sur le marché polonais dans les secteurs suivants²¹¹ :

- le commerce de gros et de détail (24 %) ;
- la réparation des véhicules (24 %) ;
- la transformation industrielle (23 %) ;
- l'activité professionnelle, scientifique et technique (10 %) ;
- la construction (9 %) ;

²⁰⁹ Liste des voïvodies de Pologne classées par nombre d'habitants, par taux de chômage et par PIB par habitant – Annexe 6.

²¹⁰ Sur la base des informations reçues de la Chambre de Commerce et d'Industrie France- Pologne.

²¹¹ *Ibid.*

- les services financiers et les assurances (7 %) ;
- la gestion immobilière (7 %) ;
- le transport et gestion des stocks (5 %) ;
- l'information et la communication (4 %) ;
- autres secteurs (11 %).

Les entreprises à capitaux français emploient au total environ 200 000 personnes en Pologne, soit 10.8 % des personnes employées par des entreprises à capitaux étrangers. En conséquence, la connaissance de la langue française est requise par un certain nombre de recruteurs. En effet, si l'on se rapporte à la dernière enquête sur les langues les plus demandées dans les offres d'emploi en Pologne publiée en 2016 et rapportée dans le tableau 2.5, le français occupe la troisième place derrière l'anglais et l'allemand.

Tableau 2.5. Langues demandées dans les annonces d'offres d'emploi en Pologne en 2016 (en % d'annonces)

Langues demandées en Pologne	% des offres mentionnant une langue
Anglais	25,42
Allemand	13,02
Français	2,45
Néerlandais	1,93
Italien	1,12
Espagnol	0,7
Russe	0,67
Portugais	0,14
Japonais	0,08
Chinois (Mandarin)	0,04
Arabe	0,04
Total	45,68²¹²

Dans le monde professionnel, la langue française est traditionnellement plus demandée en Silésie et en Basse-Silésie. C'est ce que confirme une étude personnelle que nous avons

²¹² Selon cette étude, 45.68 % des offres d'emploi en Pologne requièrent la connaissance d'au moins une langue étrangère.

réalisée à partir du site internet d'offres d'emplois Pracuj.pl²¹³. Nous y avons analysé 13 659 offres d'emploi qui requièrent le français et avons constaté que 1832 offres d'emploi concernent la Silésie (13.4 %), 1284 la Basse-Silésie (9.4 %), %, 1236 la Poméranie (9 %), 1162 la Grande-Pologne (8.5 %), 1099 la Mazovie (8 %), 1047 la Petite-Pologne (7.6 %), 787 la Couïavie-Poméranie (5.7 %), 770 la Varmie-Mazurie (5.6 %), 742 la voïévodie de Łódź (5.4 %), 721 la "Poméranie-occidentale (5.2 %), 615 les Basses-Carpates (4.5 %), 579 la voïévodie d'Opole (4.2 %), 554 la voïévodie de Lublin, (1.4 %), 526 la Sainte-Croix (3.8 %), 402 le Lubusz (2.9 %), 274 la Podlachie (2 %).

En outre, si la connaissance des langues vivantes étrangères offre une meilleure rémunération, toutes les langues ne se valent pas. En effet, d'après une enquête publiée par Sedlak & Sedlak en 2016 et présentée dans le tableau 2.5, les employés déclarant maîtriser le français aux niveaux « intermédiaire » et « avancé » gagnent plus que ceux ayant déclaré la maîtrise de l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien.

Tableau 2.6. Montant moyen de la rémunération mensuelle des employés ayant des compétences linguistiques en 2016 (en zloty)

Langue	Niveaux	Salaire moyen mensuel brut
Anglais	Débutant	3450
	Intermédiaire	4000
	Expérimenté	5800
Français	Débutant	4050
	Intermédiaire	4939
	Expérimenté	6000
Allemand	Débutant	3808
	Intermédiaire	4200
	Expérimenté	5500
Espagnol	Débutant	4300
	Intermédiaire	4884
	Expérimenté	6000
Italien	Débutant	4140
	Intermédiaire	4600
	Expérimenté	4850

III. PRÉSENCE ÉDUCATIVE ET CULTURELLE

L'enseignement français à l'étranger est placé sous l'égide de l'AEFE (Agence pour

²¹³ Étude personnelle.

l'enseignement français à l'étranger), fondée en 1990, et qui se compose en 2017 de 495 établissements scolaires homologués par le ministère de l'Éducation nationale, présents dans 134 pays²¹⁴, dont une majorité en Europe (39 sur 134). Le lycée René-Goscinny, nom donné en hommage au scénariste français d'origine polonaise, ou lycée français de Varsovie, créé en 1919 est le seul établissement d'enseignement français homologué situé en Pologne. D'autres établissements français ont également pour mission de faire rayonner la langue française et la culture française. On pense notamment aux Alliances françaises et Instituts français. Nous évoquerons d'une manière plus détaillée ces trois établissements français dans les chapitres suivants.

CHAPITRE II.3. LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE MONDE ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN POLOGNE

I. GÉNÉRALITÉS

D'après le rapport annuel de l'OIF²¹⁵ (Organisation internationale de la francophonie), on estime aujourd'hui que le français est²¹⁶ :

- la 5^e langue au monde après le chinois, l'anglais, l'espagnol et l'arabe. En effet, environ 300 millions de personnes dans le monde sont capables de parler français, soit 1 personne sur 26. Comparé à 2015, on note une hausse de 5.6 % (284 millions de francophones)²¹⁷ ;
- la 2^e langue étrangère la plus enseignée dans l'UE²¹⁸ et dans les pays latino-américains ;
- la 2^e langue des affaires en Europe et la 3^e langue des affaires dans le monde ;
- la 4^e langue sur internet par le nombre d'utilisateurs parmi 140 langues.

En outre, le français est également :

- la seule langue, avec l'anglais, à être parlée comme langue maternelle ou seconde sur les cinq continents ;

²¹⁴ Le réseau compte un effectif total de près de 350 000 élèves parmi lesquels 36 % sont français ou binationaux.

²¹⁵ L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) est une organisation, créée en 1970, regroupant 88 États ou gouvernements en 2018. Elle a pour mission de promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, de promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme, d'appuyer l'éducation et la recherche et de développer la coopération. La Pologne a rejoint l'OIF en 1997.

²¹⁶ *La langue française dans le monde 2018*, Gallimard OIF, 2019.

²¹⁷ Selon l'OIF, le français sera parlé par 700 millions d'habitants en 2050 (le continent africain représentera 85 % des francophones).

²¹⁸ Le français est la 2^e LVE la plus enseignée en Espagne, au Portugal, en Italie, à Chypre, en Roumanie, en Irlande, au Luxembourg, au Pays-Bas, en Suisse et en Belgique. Au Danemark, en Grèce, en Macédoine, en Serbie et en Hongrie, le français est la 3^e LVE la plus étudiée. Dans les autres pays, notamment d'Europe de l'Est, le français est la 4^e, voire la 5^e LVE la plus enseignée.

- la langue officielle ou co-officielle dans 29 pays ;
- la 4^e langue maternelle la plus parlée en Europe derrière l'allemand, l'anglais et l'italien²¹⁹ ;
- la 2^e langue étrangère la plus parlée en Europe (12 %), loin derrière l'anglais (38 %) mais devant l'allemand (11 %), l'espagnol (7 %) et le russe (5 %)²²⁰ ;
- une des deux langues de travail (avec l'anglais) de nombreuses institutions comme : l'ONU, le Conseil de l'Europe, l'OTAN, l'OCDE et l'UNESCO.

Toujours selon le rapport annuel de l'OIF de 2018 :

- 44% des francophones se situent en Europe du Nord et de l'Ouest : France (66 millions), Allemagne (12.2 millions), Italie (11.5 millions), Royaume-Uni (10.9 millions), Belgique (8.6 millions), etc ;
- 34 % en Afrique subsaharienne et Océan Indien : Congo (42.5 millions), Cameroun (10 millions) Côte d'Ivoire (8.2 millions), etc.
- 13 % en Afrique du Nord et Moyen orient : Algérie (13.8 millions), Maroc (12.7 millions) Tunisie (6.1 millions), etc ;
- 4 % en Amérique du Nord : Canada (10.9 millions), États-Unis (2.1 millions), etc ;
- 2 % en Amérique Latine et Caraïbe : Haïti (4.6 millions), République-Dominicaine (0.15 million), etc ;
- 2 % en Europe centrale et orientale : Roumanie (2.3 millions), Pologne (0.94 million), Serbie (0.25 million) ;
- 1 % en Asie/Océanie : Thaïlande (0.56 million), Cambodge (0.44 million), etc. ;

Ainsi, avec 949 000 francophones, soit 2 % de sa population, la Pologne est le 2^e pays d'Europe centrale et orientale qui compte le plus de francophones derrière la Roumanie. Ce nombre est toutefois en baisse par rapport aux données précédentes, notamment celles de 2014 qui indiquaient 1 034 000 francophones, soit 2,7 % de la population²²¹.

Depuis 1985, il est également possible de passer deux examens de français langue étrangère : le DELF (Diplôme d'études en langue française) qui vise les niveaux A1, B1, B2

²¹⁹ *Les Européens et leurs langues*, Étude coordonnée par la Commission européenne, Eurobaromètre Spécial 386, 2012.

²²⁰ JENIK Claire, « Les langues étrangères les plus parlées en Europe » [En ligne]. Statista, Disponible sur : <https://fr.statista.com/infographie/5994/les-langues-les-plus-parlees-en-europe/>, Consulté le 23 janvier 2019.

²²¹ *La langue française dans le monde 2014*, Édition Nathan, 2014 , p. 16-19.

et C1 du CECRL²²² et le DALF (Diplôme approfondi de langue française) qui, quant à lui, vise les niveaux C1 et C2 du CECRL. Il existe à travers le monde 1244 centres d'examens du DELF/DALF dont : 211 en France, 76 au Mexique, 60 en Grèce, 48 en Russie, 38 au Canada, 35 en Espagne et 34 en Argentine. La Pologne, quant à elle, en compte 17, situés principalement dans les Alliances françaises et Instituts français. Pour l'année 2017, 432 384 personnes se sont inscrites à un des examens du DELF/DALF. Les nationalités les plus représentées sont les Allemands (49 852 inscrits), les Italiens (38 513), les Espagnols (33 162), les Mexicains (20 426) et les Grecs (14 484). La Pologne compte pour cette année-là 2393 candidats²²³, ce qui la place au 33^e rang mondial²²⁴.

II. POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA POLOGNE

Ce qui permet à la population polonaise de tous âges de pouvoir entrer en contact avec les langues étrangères, dont le français, que ce soit à la radio ou à la télévision, c'est une politique linguistique polonaise qui certes fait preuve de protectionnisme envers le polonais, mais encourage en même temps l'usage des langues vivantes étrangères. En effet, la Loi sur la radiodiffusion du 29 décembre 1992 stipule que²²⁵ :

- les communicateurs de télévision doivent réserver au moins 33 % de leur temps de transmission trimestrielle aux programmes à l'origine produits en polonais, ce qui exclut les nouvelles, la publicité, le téléshopping, les événements sportifs, les services de télétexte et les compétitions ;
- les communicateurs de radio et de télévision doivent réserver au moins 33 % de leur temps de transmission trimestrielle aux compositions vocales et musicales d'œuvres réalisées en polonais ;
- les communicateurs de télévision doivent réserver plus de 50 % de leur temps de transmission trimestrielle à des œuvres européennes, ce qui exclut les nouvelles, la publicité, le téléshopping, les événements sportifs, les services de télétexte et les compétitions.

En outre, les films et les séries étrangères ne font pas l'objet d'un doublage. À ce titre,

²²² Le Cadre européen commun de référence pour les langues- Apprendre, Enseigner, Évaluer (CECRL) est un document publié par le Conseil de l'Europe en 2001, qui définit des niveaux de maîtrise d'une langue étrangère en fonction de savoir-faire dans différents domaines de compétence.

²²³ Ce chiffre est en hausse par aux années antérieures : 2014 (1885 candidats), 2015 (2100 candidats), 2016 (2304 candidats).

²²⁴ Informations transmises par Samuel Bouak, chargé de programmes au Département évaluation et certifications du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)- France.

²²⁵ CEFAN, « La politique linguistique à l'égard du polonais » [En ligne]. Disponible sur : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/pologne-3pol-polonais.htm>, Consulté le 17 avril 2015.

la Pologne se place dans la lignée des pays d'Europe de l'Est (excepté la Biélorussie).

III. ÉVOLUTIONS DES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES DES POLONAIS EN FRANÇAIS

Comme nous avons pu le voir dans la partie 1, les compétences des Polonais en français ont considérablement évolué, notamment au cours du XXe siècle. Afin d'observer quelle est la tendance après 1989, nous nous appuyons sur une enquête en ligne qui interroge les populations des pays membres de l'UE sur leurs connaissances linguistiques en fonction de leur catégorie d'âge²²⁶.

Ainsi, nous pouvons constater que la langue étrangère la plus parlée par l'ensemble de la population polonaise est l'anglais, qui devance de quelques points le russe ainsi que l'allemand. Le français, bien qu'en quatrième position, est largement moins utilisé.

Tableau 2.7. *Pourcentage de la population polonaise (toutes catégories d'âge) qui parle les langues ci-dessous comme langue étrangère*

Langue	% de la population
Anglais	19.85
Russe	13.92
Allemand	13.28
Français	2.63
Italien	1.42
Tchèque	0.98
Espagnol	0.68
Arabe	0.4
Letton	0.25
Lituanien	0.23
Japonais	0.14
Grec	0.12
Portugais	0.10
Autres langues	1.07

Si l'on s'intéresse à la catégorie d'âge des plus de 55 ans, c'est-à-dire les individus nés

²²⁶ EUROPEAN COMMISSION, « The most spoken languages in the European Union » [En ligne]. Disponible sur : <https://languageknowledge.eu/>, Consulté le 23 avril 2015.

avant 1962, ces personnes ont pour la plupart connu l'école communiste et étaient donc soumises à l'apprentissage obligatoire du russe. Naturellement, compte tenu de ce fait, le russe est la langue étrangère la plus parlée. Elle est suivie de l'allemand, l'anglais, le tchèque et le français. Parmi toutes les langues citées, on note un nombre important de langues parlées dans des pays communistes et alliés de la Pologne.

Tableau 2.8. *Pourcentage de la population polonaise de plus de 55 ans (nés en/avant 1962) qui parle les langues ci-dessous comme langue étrangère*

Langue	% de la population
Russe	16.66
Allemand	9.58
Anglais	5.93
Tchèque	1.83
Français	1.59
Italien	1.33
Letton	0.39
Coréen	0.26
Bulgare	0.25
Slovène	0.25
Néerlandais	0.24
Lituanien	0.22
Croate	0.2
Slovaque	0.19
Autres langues	0.7

Concernant la population des individus âgés de 35 à 54 ans (nés entre 1963 et 1982), on peut souligner qu'ils présentent deux profils différents. En effet, cette catégorie de la population est composée à la fois de personnes ayant connu l'école communiste et d'autres individus, notamment les plus jeunes, qui, eux, ont bénéficié des réformes éducatives post-1989. L'une des mesures principales de ces réformes fut la fin de l'apprentissage obligatoire du russe et son remplacement par l'anglais. En conséquence, le russe est toujours la langue étrangère la plus parlée, mais elle est suivie de très près par l'anglais. L'allemand, le français, l'italien et l'espagnol complètent notamment le classement. On remarque également, au vu de toutes les langues citées, que les langues parlées dans les pays communistes sont en très nette diminution. Elles sont en effet remplacées par des langues parlées en Occident comme l'espagnol et le portugais. Ce changement est la conséquence de la rupture avec la doctrine

communiste et d'une Pologne qui s'ouvre vers l'Ouest.

Tableau 2.9. Pourcentage de la population polonaise de 35 à 54 ans (nés entre 1963 et 1982) qui parle les langues ci-dessous comme langue étrangère

Langue	% de la population
Russe	19.04
Anglais	17.28
Allemand	12.91
Français	2.02
Italien	1.53
Espagnol	0.76
Letton	0.39
Portugais	0.32
Tchèque	0.28
Autres langues	0

Enfin, pour terminer l'analyse de cette étude, observons quelles sont les langues vivantes étrangères les plus parlées par les 15-34 ans (nés entre 1983-2002). On remarque en premier lieu que les réformes éducatives post-1989 (apprentissage de l'anglais obligatoire) ainsi que l'entrée dans la mondialisation donnent à l'anglais une position dominante. En effet, il est largement plus étudié que l'allemand, le russe ou le français. L'effet de la mondialisation se ressent également en observant les langues citées. Autour des langues européennes habituelles, on trouve également des langues orientales comme l'arabe et le japonais. En dernier lieu, relevons que cette population étudiée est plus nombreuse à parler des langues vivantes étrangères que leurs aînés.

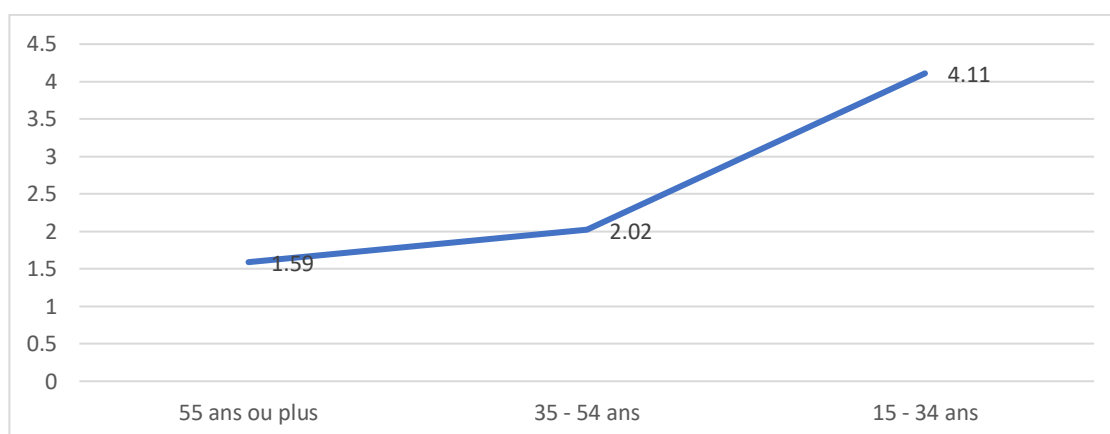
Tableau 2.10. Pourcentage de la population polonaise de 15 à 34 ans (nés entre 1983 et 2002) qui parle les langues ci-dessous comme langue étrangère

Langue	% de la population
Anglais	34.36
Allemand	16.83
Russe	6.92
Français	4.11
Italien	1.41
Espagnol	1.21

Arabe	1.1
Tchèque	0.87
Lituanien	0.43
Japonais	0.4
Grec	0.34
Autres langues	1.17

Concernant uniquement l'évolution des connaissances linguistiques des Polonais en français, les tableaux 2.8, 2.9 et 2.10 nous montrent clairement que le français est parlé surtout par les plus jeunes, ce qui s'explique par une accessibilité à la langue aujourd'hui plus aisée qu'avant 1989.

Diagramme 2.8. Connaissance du français selon la catégorie d'âge (en % de la population)



CHAPITRE II.4. PLACE DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF POLONAIS

I. AVANT LA RÉFORME DE 2017

Jusqu'en 2017, le système éducatif polonais était composé comme suit :

enseignement préscolaire²²⁷ (à partir de l'âge de 3 ans) ;

- enseignement primaire divisé en deux étapes de trois classes : étape 1 (entre 7 et 9 ans) et étape 2 (entre 10 et 12 ans) ;
- enseignement secondaire (entre 13 et 18) divisé en collège (entre 13 et 15 ans)²²⁸, en lycée général (entre 16 et 18 ans) et en lycée technique et professionnel, proposée par des écoles techniques (en polonais : *technikum*) où les études durent 4 ans, ou

²²⁷ En Pologne, l'enseignement préscolaire (école maternelle) est facultatif.

²²⁸ Le collège a été introduit en 1999, lors de la réforme de l'éducation. Auparavant, sur le modèle soviétique, les études primaires et l'équivalent du premier cycle du secondaire faisaient partie d'un tronc commun unique.

des écoles professionnelles (en polonais : *szkoła zawodowa*) avec trois années d'études.

L'enseignement privé, qui s'est considérablement développé depuis le début des années 1990, reste peu répandu aux niveaux primaire et secondaire. En effet, il ne concerne en 2011/12, que 4 % des élèves du primaire, 4.9 % des collégiens et 4.2 % des lycées, contre 19 % au niveau périscolaire²²⁹.

Il existe également des écoles de type post-secondaire publiques et privées (en polonais : *szkoła policealna*) destinées aux détenteurs d'un diplôme de niveau secondaire. Les écoles postsecondaires sont une solution idéale pour les personnes qui souhaitent acquérir rapidement et confortablement une profession attrayante et augmenter leurs opportunités sur le marché du travail. La formation dure de 1 à 2,5 ans, selon le domaine d'études choisi. Les cours théoriques sont complétés par une pratique intensive.

1. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU NIVEAU PÉRISCOLAIRE

Depuis la rentrée 2015/16, tous les enfants de 5 ans scolarisés en maternelle étudient obligatoirement l'anglais. À cet effet, la Pologne est un des pays d'Europe où l'âge d'apprentissage de la première langue étrangère intervient le plus tôt. À cet âge, les jeunes enfants ont un premier contact avec la langue étrangère par le jeu, le plus souvent il s'agit d'activités de compréhension orale dans des situations de la vie courante. Ces activités relèvent de consignes très simples, exprimées dans la langue étrangère, de la lecture de livres pour enfants ou encore de jeux de rimes. En règle générale, les enseignants y consacrent une heure de cours hebdomadaire. Cet enseignement de l'anglais à l'école maternelle sera généralisé à toutes les sections à partir de la rentrée 2017/18.

2. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU NIVEAU PRIMAIRE

Depuis la rentrée scolaire 2008/09, les jeunes écoliers étudient une langue étrangère dès la première classe. Ils bénéficient de 190 heures minimum à l'étape 1 (soit environ 63,3 heures annuelles). À ce niveau, il s'agit d'une initiation en langue étrangère. À partir de l'étape 2, l'apprentissage des langues vivantes étrangères devient plus intensif. Le volume horaire annuel consacré à cet enseignement s'élève à 290 heures minimum (environ 96,6 heures annuelles).

Tableau 2.11. Horaires d'enseignement des écoles élémentaires en Pologne – Étape 1

²²⁹ BYDANOVA Lisa , POLEWKA Anna, « Le système éducatif en Pologne et ses réformes récentes », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 2015, p. 15-20.

(Classes I - III) en vigueur jusqu'à la rentrée 2017

Matière	Volume horaire total Minimum	Moyenne hebdomadaire par année scolaire
Initiation au/aux (polonais, mathématiques, éducation civique, technologies, biologie)	1150	12
Langue étrangère	190	2
Initiation à la Musique	95	1
Initiation aux arts plastiques	95	1
Informatique	95	1
Éducation physique ou sportive	290	3

Tableau 2.12. Horaires d'enseignement des écoles élémentaires en Pologne – Étape 2
(Classes IV - VI) en vigueur jusqu'à la rentrée 2017

Matière	Volume horaire total Minimum	Moyenne hebdomadaire par année scolaire
Polonais	510	4
Langue étrangère	290	3
Musique	95	1
Arts plastiques	95	1
Histoire et éducation civique	130	1,66
Biologie	290	3
Mathématiques	385	4
Informatique	95	1
Technologie	95	1
Éducation physique ou sportive	385	4

Vie de classe	95	1
Total	2465	24,66

3. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU NIVEAU SECONDAIRE

Au collège, les élèves étudient une première langue étrangère, le plus souvent celle qu'ils ont commencé à apprendre à l'école élémentaire, et ont l'obligation depuis le rentrée scolaire 2009/10 d'étudier une deuxième langue. Ils disposaient ainsi d'un total de 450 heures entre les deux langues (réparties au choix selon la direction de chaque établissement). Les Langues vivantes étrangères sont donc la matière qui bénéficie du volume horaire le plus important à égalité avec le polonais.

Tableau 2.13. Horaires d'enseignement des collèges en Pologne, en vigueur jusqu'à la rentrée 2017

Matière	Volume horaire total Minimum
Polonais	450
Langues vivantes étrangères	450
Musique	30
Arts plastiques	30
Histoire	190
Éducation civique	65
Géographie	130
Biologie	130
Chimie	130
Physiques	130
Mathématiques	385
Informatique	65
EPS	385
Initiation à la sécurité	65

Matières complémentaires Cours artistiques Cours techniques	385
--	-----

Après trois années d'études, les études se terminent par un examen : *egzamin gimnazjalny*²³⁰, qui inclut depuis 2009 une épreuve de langue vivante étrangère.

Après le collège, les élèves ont le choix de poursuivre leurs études en voie générale, technologique ou professionnelle. S'agissant des deux premières séries, les lycéens doivent obligatoirement étudier deux langues vivantes étrangères²³¹. Dans les écoles professionnelles, les élèves n'apprennent le plus souvent qu'une seule langue. Le volume horaire alloué aux langues vivantes étrangères dans les séries générales et technologiques s'élève à 450 heures (réparties au choix selon la direction de chaque établissement), à quoi on peut encore ajouter 180 heures dans le cas où une des deux langues est étudiée comme langue approfondie. À ce titre, les langues vivantes étrangères sont la matière qui dispose du volume horaire le plus important. Le volume horaire consacré aux langues vivantes étrangères dans les écoles professionnelles n'est pas fixe. En effet, il peut varier en fonction du diplôme préparé. La dernière année de lycée se terminait, comme en France, par un examen : *Matura* (*examen de maturité*²³²). Celui-ci est également composé d'une épreuve de LVE.

4. LES COURS FACULTATIFS

Dans le système éducatif polonais, les langues vivantes étrangères sont enseignées comme matières obligatoires, c'est-à-dire dans le cadre du programme scolaire, ou bien comme enseignement facultatif²³³, qui consiste en des cours de langues financés par les parents des élèves. Ces cours se déroulent hors temps scolaire. Ce mode d'enseignement et d'apprentissage est aujourd'hui de moins en moins répandu, compte tenu des dernières réformes qui donnent l'accès aux LVE aux plus jeunes. On trouve encore des cours facultatifs en majorité dans des écoles privées (où les moyens financiers sont généralement plus importants que dans le public) implantées dans des grandes agglomérations.

5. PARCOURS SPÉCIFIQUES : LES SECTIONS BILINGUES

L'après 1989 a également vu en Pologne l'apparition de sections bilingues. Présente aujourd'hui en primaire, collège et lycée, une section bilingue est un dispositif qui permet à

²³⁰ L'équivalent en France du brevet des collèges.

²³¹ Il n'existe pas d'équivalent de la LV3 en Pologne.

²³² Il n'y a pas ni option ni aucune part de contrôle continu à l'examen de maturité.

²³³ Seuls l'anglais, l'allemand, le français et le russe sont proposés comme matière facultatif.

l'élève d'apprendre et manipuler une langue étrangère intensivement. Les cours proposés sont en polonais et dans la langue du partenaire. En pratique, le programme suivi est le même que dans les « classes ordinaires ». Toutefois, le volume horaire consacré à la langue cible est plus élevé. En effet, il est compris entre 18 heures hebdomadaires en première année, c'est-à-dire en primaire, à 6 heures hebdomadaires au collège et au lycée. En même temps que le volume horaire diminue, le statut de la langue évolue. On passe progressivement de l'apprentissage d'une langue étrangère en début de formation vers une langue seconde. Dès le collège, des éléments dans la langue cible sont introduits dans les cours de disciplines non linguistiques. Au lycée, l'enseignement de ces disciplines (2 à 5 selon les établissements : histoire, mathématiques, biologie, géographie, physique, chimie) est dispensé dans les deux langues. Au lycée, il est accordé une place plus importante à l'argumentation et à l'étude de textes littéraires francophones. Les lycéens ayant suivi le cursus bilingue francophone se présentent à l'examen polonais de maturité (*matura*). Ils peuvent s'ils le souhaitent passer des épreuves spécifiques en langue française (écrit et oral) et dans une discipline non linguistique de leur choix (écrit). À l'obtention de cette *matura* bilingue s'ajoute celle d'une « attestation de compétence en langue française » délivrée par l'ambassade de France en Pologne ; elle stipule que son titulaire, « au vu de ses connaissances en langue française, peut être admis dans un établissement d'enseignement supérieur français sans test de vérification des connaissances linguistiques ».

Les langues vivantes étrangères les plus représentées dans les sections bilingues en Pologne sont l'anglais, l'allemand, le français²³⁴ et l'espagnol.

II. APRÈS LA RÉFORME DE 2017

La rentrée 2017/18 est marquée par l'entrée en vigueur d'une nouvelle réforme du système scolaire. Celle-ci vise notamment à supprimer le collège²³⁵, conformément au souhait de 70 % des Polonais²³⁶, et donc un retour à l'école primaire de huit classes et au lycée de quatre classes, comme ce fut le cas avant 1999²³⁷. En outre, on note également la disparition des écoles professionnelles et leur remplacement par des écoles à finalité également professionnelle, mais dont l'apprentissage théorique se fait à l'école et la pratique dans un

²³⁴ Les sections bilingues francophones ont été créées en 1992 en application d'un accord entre le ministère de l'Éducation nationale polonais et l'ambassade de France.

²³⁵ Les collèges seront supprimés définitivement en 2019.

²³⁶ Newsweek Polska, « Sondaż: Czy Polacy chcą sześciolatki szkołach i likwidacji gimnazjów? » [En ligne]. Disponible sur : <https://www.newsweek.pl/polska/sondaz-6-latki-w-szkole-i-likwidacja-gimnazjum/4kl9yvy>, Consulté le 5 janvier 2019.

centre spécialisé (en polonais : *szkola branzowa*).

La récente réforme du système scolaire polonais a des conséquences immédiates non-négligeables sur l'enseignement des LVE. En effet, avec la suppression du collège et donc d'une étape de l'apprentissage, les volumes horaires et le niveau atteint en fin de chaque étape ont dû être revus. Toutefois, sur le fond, ces changements ne modifient en rien le volume total horaire au cours d'une scolarité complète (entre 1380 et 1560 heures avant 2017 / entre 1350 et 1530 heures à partir de 2017) ainsi que le niveau atteint dans la première et dans la deuxième langue.

Tableau 2.14. Niveaux du CECRL atteint après chaque étape de l'apprentissage avant la rentrée scolaire 2017/18

Étape	Volume horaire	Niveau en langue atteint
I	190	-
II	290	A1
III.0 (langue commencée au collège)	450	A2
III.1 (continuation)	450	A2+
IV.0 (langue commencée au lycée)	450	A2 +
IV.1 (continuation)	450	B1 +
IV.1 (continuation approfondie)	450 + 180	B2 +

Tableau 2.15. Niveaux du CECRL atteint après chaque étape de l'apprentissage à partir de la rentrée scolaire 2017/18

Étape	Volume horaire	Niveau en langue atteint
I.	180	A1
II.1 (continuation)	450	A2+
II.2 (langue commencée en classe VII)	120	A1
III.1 (continuation)	360	B1+
III.1 (continuation approfondie)	360+180	B2+
III.2 (langue commencée au lycée)	240	A2
III.2. (Continuation)	240	A2+

CHAPITRE II.5. LE FRANÇAIS ET SON ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE SCOLAIRE EN POLOGNE APRÈS 1989

I. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

1. LES ÉTABLISSEMENTS

Depuis le début des années 1990, on constate des changements importants dans l'enseignement des langues vivantes étrangères en Pologne. En effet, la fin du statut du russe comme matière obligatoire ainsi que l'intérêt croissant pour les langues occidentales font que le nombre d'établissements dans lesquels on enseigne l'anglais, l'allemand et le français se multiplient. Ainsi en 1993/94, l'anglais est enseigné comme matière obligatoire dans 9 458 écoles primaires et secondaires, l'allemand dans 8 953 écoles et le français dans 2 287 écoles²³⁸.

Tableau 2.16. Nombre d'établissements primaires et secondaires qui proposent l'enseignement de l'anglais, de l'allemand, et du français comme matière obligatoire en 1993/94

	Anglais	Allemand	Français
1993/94	9458	8953	2287

L'attrait pour les langues occidentales s'accroît encore plus les années suivantes. Ainsi, en 2016/17, la LVE la plus enseignée dans les écoles primaires et secondaires est l'anglais. En effet, celle-ci est proposée dans 98.5 % des établissements²³⁹. L'anglais est suivi par l'allemand, qui est lui enseigné dans 43.2 % des établissements. Viennent ensuite, loin derrière, le russe (9.1 %), le français (6.4 %), l'espagnol (4.4 %) et l'italien (1.4 %). Remarquons la hausse significative du nombre d'établissements dans lesquels on enseigne l'espagnol : +392.7 % entre 2007 et 2017. En revanche, la situation de l'offre d'enseignement du français ne suit malheureusement pas la même trajectoire. En effet, on observe une décroissance de -27.9 % entre 1993 et 2007 et de -9 % entre 2007 et 2017.

Tableau 2.17. Évolution du nombre d'établissements primaires et secondaires qui proposent l'enseignement de l'anglais, de l'allemand, du russe, du français, de l'espagnol et de l'italien comme matière obligatoire de 2007 à 2017²⁴⁰.

²³⁸ ZAJĄC Jolanta, « L'enseignement primaire, secondaire et supérieur », BOUTET Josiane, WRÓBLEWSKA-PAWLAK Krystyna *Le français en Pologne : Mythes et réalités*, Varsovie, 1996, p.46.

²³⁹ En 2016/17, nous comptons 25 815 établissements primaires et secondaires en Pologne, dont 12 720 écoles primaires, 6681 collèges et 6414 écoles secondaires et post-secondaires.

²⁴⁰ Tableau établi sur la base des données transmises par le GUS.

	Anglais	Allemand	Russe	Français	Espagnol	Italien
2007/08	25 000	12 828	3526	1812	233	161
2008/09	25 551	12 321	3059	1687	262	172
2009/10	25 872	13 494	3202	1873	375	210
2010/11	25 866	13 330	3134	1854	437	242
2011/12	25 797	12 532	2961	1864	518	261
2012/13	25 705	12 246	2933	1835	668	288
2013/14	25 558	11 987	2792	1821	781	297
2014/15	25 420	11 506	2531	1730	911	329
2015/16	25 488	11 306	2429	1694	1047	348
2016/17	25 426	11 161	2355	1647	1148	366
Évolution en % entre 1993 et 2017	+168.8	+24.6	-	-27.9	-	-
Évolution en % entre 2007 et 2017	+1.7	-13	-33.2	-9	+392.7	+127.3

En ce qui concerne la répartition de l'offre d'enseignement du français selon les voïévodies, on observe que celle-ci dépend de deux facteurs. En effet, aujourd'hui les établissements primaires et secondaires sont les plus nombreux dans les voïévodies particulièrement riches en grandes agglomérations²⁴¹. On constate par ailleurs que ces établissements ne sont pas limitrophes de l'Allemagne.

Diagramme 2.9. Répartition géographique des établissements scolaires primaires et secondaires qui proposent le français en 2016/17 comme matière obligatoire²⁴²

²⁴¹ Liste des voïévodies classées par nombre d'agglomérations – Annexe 6.

²⁴² Diagramme établi sur la base des données transmises par le GUS.

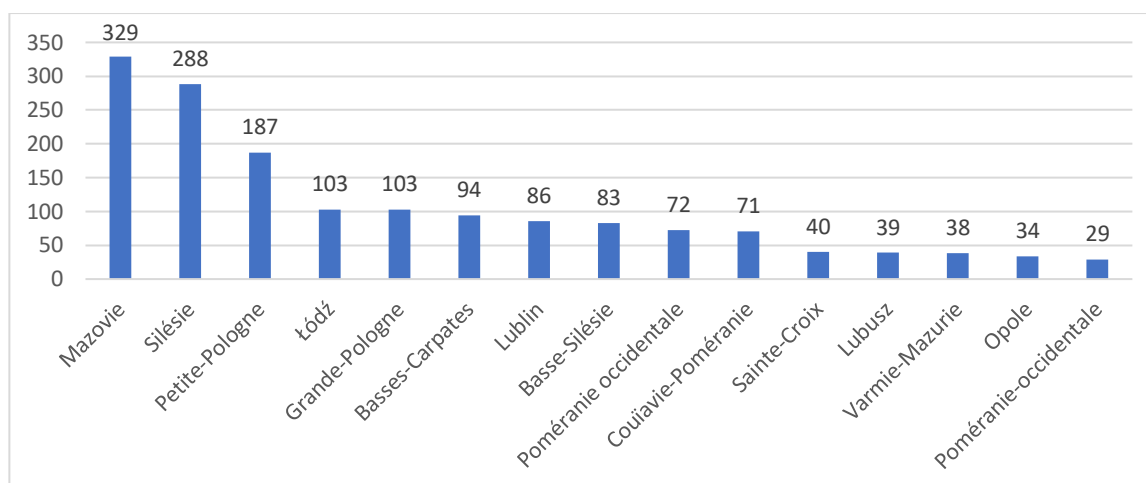
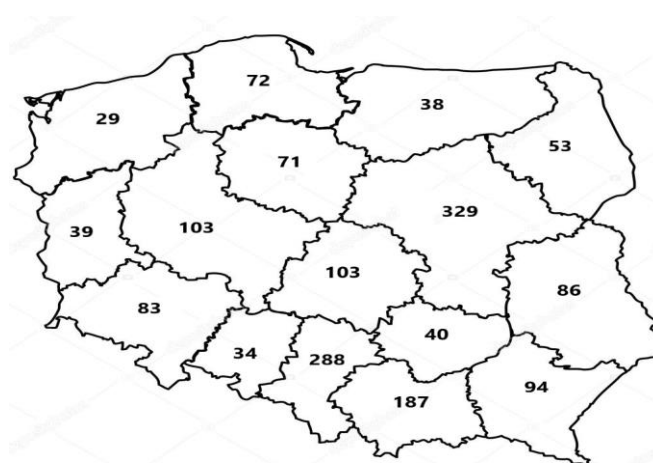


Illustration 2.1. Répartition géographique de l'enseignement du français en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes en 2016/17



Seules quatre voïévodies sur seize voient entre 2007 et 2017 une augmentation du nombre d'établissements scolaires dans lesquels le français est proposé. Il s'agit de la voïévodie d'Opole (+25.9 %), de Mazovie (+14.2 %), de Poméranie (+4.3 %) et de la voïévodie de Łódź (+3 %). Dans les voïévodies de Basses Carpates et de Varmie-Mazurie, l'évolution est nulle. Les baisses sévères sont à noter aux voïévodies occidentales, notamment celles qui sont limitrophes de l'Allemagne comme le Lubusz (-53 %), la Poméranie-occidentale (-37 %) et la Basse-Silésie (-29.7 %)

Diagramme 2.10. Répartition géographique des établissements scolaires primaires et secondaires qui proposent le français en 2007/08 comme matière obligatoire²⁴³

²⁴³ Ibid.

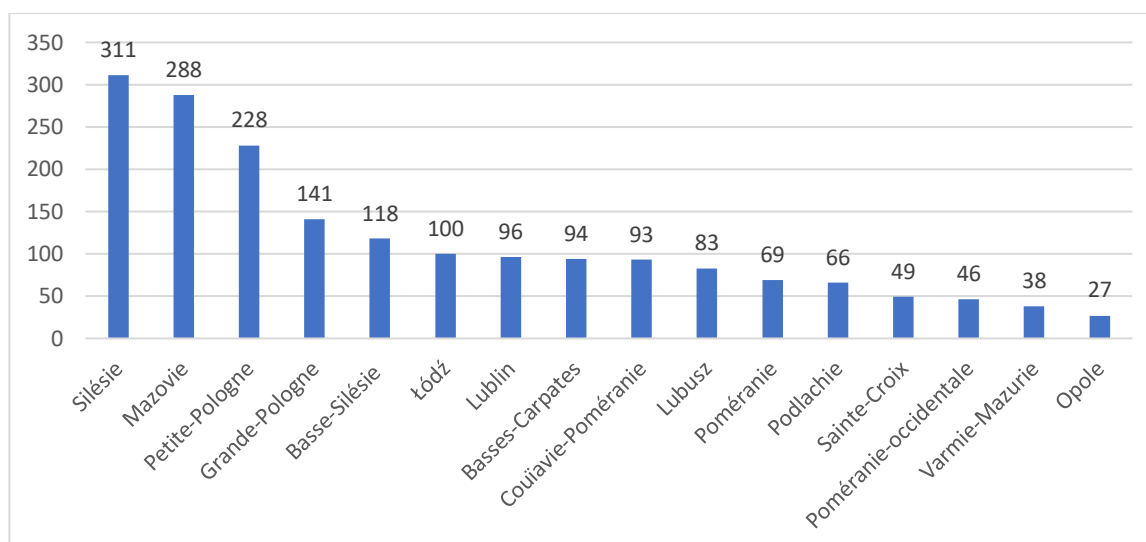
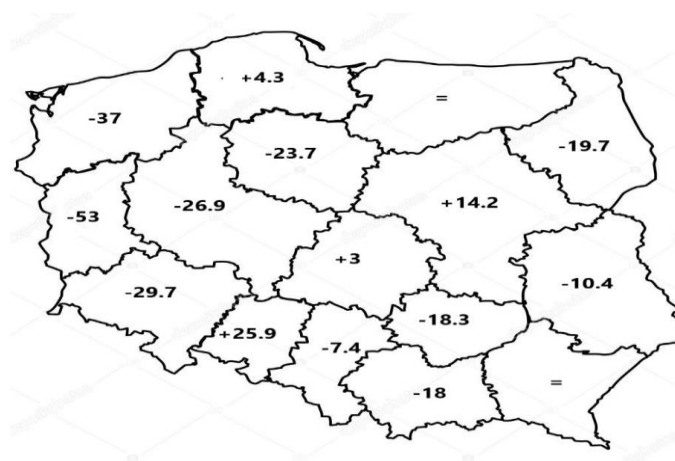


Illustration 2.2. Évolution de la répartition géographique de l'enseignement du français en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes entre 2007/08 et 2016/17 (en points)



On observe également sur la période 2007-2013 une diminution du nombre d'établissements primaires et secondaires qui offrent l'apprentissage de l'anglais, de l'allemand et du français comme matière facultative. Celle-ci est la conséquence des dernières réformes de l'enseignement des langues vivantes étrangères, notamment l'introduction d'une langue étrangère obligatoire dès la première étape de l'apprentissage (2008/09) ainsi que de l'introduction d'une deuxième langue étrangère dès la première année de collège (2009/10).

Tableau 2.18. Évolution du nombre d'établissements primaires et secondaires qui proposent l'enseignement de l'anglais, de l'allemand et du français comme matière facultative de 2007 à 2017²⁴⁴.

²⁴⁴ Tableau établi sur la base des données transmises par le GUS.

	Anglais	Allemand	Français
1993/94	4818	1815	337
2007/08	8647	5873	799
2008/09	4344	5287	755
2009/10	3196	5210	732
2010/11	2765	5005	667
2011/12	1416	3318	507
2012/13	1182	3235	469
2013/14	1035	3120	440
2014/15	712	2698	376
2015/16	625	2773	379
2016/17	568	2794	369
Évolution en % entre 1993 et 2017	-88.2	+53.9	+9.5

En résumé, la langue française est enseignée en 2016/17 dans 2016 établissements, soit environ 7.8 % de la totalité des établissements scolaires polonais primaires et secondaires²⁴⁵, comme matière obligatoire et facultative dont²⁴⁶ :

- 216 écoles primaires (dont 124 comme matière facultative), soit 1.7 % de toutes les écoles primaires de Pologne ;
- 742 collèges (dont 129 comme matière facultative), soit 11.1 % de tous les collèges de Pologne ;
- 807 lycées généraux (dont 90 comme matière facultative), soit 36.2 % de tous les lycées généraux de Pologne ;
- 195 lycées techniques (dont 21 comme matière facultative), soit 10.2 % de tous les lycées techniques de Pologne ;
- 50 écoles artistiques (dont 5 comme matière facultative), soit 41.3 % de toutes les écoles artistiques ;
- 6 écoles professionnelles, soit 0.36 % de toutes les écoles professionnelles de Pologne.

²⁴⁵ Qui d'après nos calculs, s'élève à 24 713.

²⁴⁶ D'après les informations du GUS.

- 2 écoles post-secondaire.

Comparé à 2007/08, le français était proposé dans 2680 établissements²⁴⁷ :

- 278 écoles primaires (dont 163 comme matière facultative) ;
- 731 collèges (dont 436 comme matière facultative) ;
- 968 lycées généraux (dont 140 comme matière facultative) ;
- 412 lycées techniques et artistiques (dont 40 comme matière facultative) ;
- 175 lycées profilés²⁴⁸ (dont 19 comme matière facultative) ;
- 52 écoles artistiques (dont 8 comme matière facultative) ;
- 47 écoles professionnelles (dont 1 comme matière facultative) ;
- 17 écoles post-secondaire (dont 1 comme matière professionnelle).

Aussi, l'offre d'enseignement du français comme matière obligatoire est en baisse de 87.5 % dans les écoles post-secondaires, 86.9 % dans les écoles professionnelles, 46.4 % dans les lycées techniques, 20 % dans les écoles primaires, 13.4 % dans les lycées généraux et 4.2 % dans les écoles artistiques. En revanche, il est en hausse de 107.8 % dans les collèges²⁴⁹.

Parmi tous ces établissements dans lesquels le français LVE est enseigné en 2016/17, on compte également 34 sections bilingues réparties dans 24 établissements. Ces établissements se trouvent à : Lublin (voïévodie de Lublin), Łódź (voïévodie de Łódź), Rzeszów (Basses-Carpates), Szczecin (Poméranie-occidentale), Toruń (Couïavie-Poméranie), Wrocław (Basse-Silésie), Wałbrzych (Basse-Silésie), Białystok (Podlachie), Bydgoszcz (Poméranie), Gdynia (Poméranie), Gdańsk (Poméranie), Varsovie (Mazovie), Katowice (Silésie), Ruda Śląska (Silésie), Cracovie (Petite-Pologne) et Poznań (Grande-Pologne)²⁵⁰. L'analyse de la répartition territoriale des sections bilingues francophones nous indique que celles-ci sont présentes dans 12 voïévodies sur 16 (elles n'existent pas en Sainte-

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ Le lycée profilé (*en polonais : liceum profilowane*) est une combinaison entre un lycée général et une formation professionnelle. 14 spécialités professionnelles étaient proposées aux élèves. Les écoles de ce type ont cessé de fonctionner à partir du 1er septembre 2014. Les lycées profilés ont remplacé dès 2012 par les écoles professionnelles.

²⁴⁹ Ce chiffre important est la conséquence de la réforme de l'enseignement des LVE de 2009/10. Comparé aux autres langues (autres que l'anglais et l'allemand), ce chiffre est cependant bien bas : italien +1060 %, espagnol : +921.3 %, russe : +158.7 %.

²⁵⁰ D'après les informations fournies par Roselyne Marty, attachée de coopération pour le français à l'Institut français de Varsovie.

Croix, en Lubusz, en Varmie-Mazurie et dans la voïévodie d'Opole). Dans chaque voïévodie où les sections bilingues francophones sont implantées, on en trouve au moins une dans une ville capitale. La majorité de ces structures se situent en outre en Mazovie (23.5 %), en Silésie (11.8 %), en Basse-Silésie (11.8 %), en Poméranie (8.8 %) et dans la voïévodie de Łódź (8.8 %).

2. LES ENSEIGNANTS

L'apprentissage des langues occidentales en Pologne après 1989 s'est opéré progressivement. En effet, en 1992/93, si le russe est toujours la langue la plus étudiée c'est en partie dû aux difficultés à recruter des enseignants d'anglais, d'allemand et de français. Prévoyant le déclin du russe, les spécialistes ont décidé qu'il fallait former au plus vite quelque 20 000 professeurs de langues. Pour cela ils décidèrent rapidement de créer les Collèges de formation des professeurs de langues, placés sous la tutelle des universités. Ces établissements permettent notamment d'exercer le métier de professeur de langues au bout de trois ans au lieu de cinq années universitaires. Ainsi, le nombre d'enseignants a rapidement progressé et passe d'environ 30 000 en 1992/93 à 60 000 en 2006/07 et à plus de 102 000 en 2014/15.

L'augmentation la plus importante du nombre d'enseignants est à attribuer à l'anglais qui compte en 2014/15 sept fois plus d'enseignants qu'il y a une vingtaine d'années. Le nombre d'enseignants d'espagnol est lui aussi en forte hausse puisqu'il a augmenté de plus de 3,6 fois en l'espace de sept ans seulement. D'autres augmentations sont à signaler pour l'allemand et l'italien. Les enseignants de russe voient quant à eux leur nombre considérablement diminuer de plus de trois fois entre 1992 et 2015. Enfin, s'agissant des enseignants de français, on constate d'abord une hausse significative de leur nombre de 23.2 % entre 1992 et 1995, puis une baisse constante (-14.1 % entre 1994 et 2015 / -1.45 % entre 2006 et 2015), qui est provoquée principalement par le désintérêt de la population scolaire pour cette langue. En effet, en 2014/15, les enseignants de français ne représentent que 2,34 % des professeurs de langue.

Tableau 2.19. *Nombre d'enseignants de langues vivantes étrangères en Pologne en 1992/93, 2006/07 et 2014/15*

Langue	1992/93	1994/95	2006/07	2014/15	Évolution entre 1992 et 2007 (en %)	Évolution entre 2006 et 2015 (en %)
Russe	13 820	-	5032	4097	- 63.6	-18.6

Anglais	8790	-	39 605	71 207	+350.6	+79.8
Allemand	7330	-	18 812	22 906	+ 156.6	+21.8
Français	2240	2760	2406	2371	+ 7.4	-1.45
Espagnol	-	-	293	1367	-	+ 366.5
Italien	-	-	220	365	-	+ 65.9

3. LES EFFECTIFS D'ÉLÈVES

Malgré la perte du statut de langue obligatoire détenue jusqu'en 1989 par la langue russe, celle-ci reste toujours la langue la plus étudiée dans les écoles primaires et secondaires polonaises en 1993/94. Toutefois, on enregistre une baisse considérable du nombre d'auditeurs par rapport à 1986/87²⁵¹ au profit des autres principales langues vivantes étrangères dont l'anglais qui voit ses effectifs multipliés par six, l'allemand par 4 et le français par 2,7. Ce fort attrait pour les langues occidentales susmentionnées repose sur leur perception comme des langues qui ouvrent la voie à l'Europe.

Tableau 2.20. Nombre d'élèves des écoles primaires et secondaires apprenant une ou plusieurs langues vivantes étrangères (en milliers) comme matière obligatoire en 1993/94²⁵²

	Anglais	Allemand	Russe	Français
1993/94	1669,9	1363,9	2024,9	271,2

La bonne dynamique pour l'apprentissage des langues occidentales se poursuit les années suivantes. En effet en l'espace de quelques années seulement, l'anglais devient la langue étrangère la plus étudiée par les jeunes Polonais. Son nombre d'auditeurs augmente considérablement d'année en année (+92.9 % entre 1993 et 2000) notamment grâce à la réforme de 1999 qui rend l'enseignement obligatoire d'une langue étrangère dès la classe IV de l'école primaire. La langue allemande est elle aussi de plus en plus étudiée (+54.5 %). En effet, les changements géopolitiques en Europe ont renforcé l'enseignement de l'allemand en Pologne, grâce notamment à une conscience généralisée du grand potentiel du voisin européen en Occident. Comparé à l'anglais et l'allemand, la hausse du nombre d'élèves qui étudient le français est bien moindre (+5.4 %). La hausse des effectifs d'élèves inscrits en

²⁵¹ Voir tableau 1.7.

²⁵² WRÓBLEWSKA-PAWLAK Krystyna, STRACHANOWSKA Iwona, *Preferencje językowe młodzieży polskiej: 1990-1999*, op.cit. p.102.

anglais, en allemand et en français s'opère au détriment du russe qui voit le nombre de ses auditeurs continuer à diminuer (-45.1 %). Soulignons que le classement des langues vivantes étrangères les plus étudiées a largement changé en une dizaine d'années seulement. En effet, à titre de rappel, en 1986/87, les quatre langues vivantes étrangères les plus étudiées étaient le russe, l'allemand, l'anglais et enfin le français.

Tableau 2.21. Nombre d'élèves des écoles primaires et secondaires apprenant une ou plusieurs langues vivantes étrangères (en milliers) comme matière obligatoire entre 1997/98 et 1999/00²⁵³.

	Anglais	Allemand	Russe	Français
1997/98	2333,4	1718,2	1417,3	286,5
1999/00	3220.3	2106.6	1111.5	285.7
Évolution entre 1993 et 2000	+ 92.9	+ 54.5	- 45.1	+ 5.4

Pendant les années 2000/01 à 2007/08, on commence à ressentir un premier essoufflement de l'attractivité des langues occidentales : -22.8 % des auditeurs pour l'allemand, -48.9 % pour le français. Ce phénomène est très certainement lié à une désaffection pour ces deux langues, mais c'est également la conséquence de la baisse démographique de la population scolaire. L'anglais confirme sa position de langue numéro 1 (+14.5 % des auditeurs), tandis que le nombre des auditeurs de russe s'écroule (-70.8 %). Enfin, on observe également une affection de la part des jeunes Polonais pour des langues moins enseignées avant, comme l'espagnol et l'italien. Une des motivations récurrentes qui explique l'affection des jeunes Polonais pour ces deux langues est le fait qu'elles soient considérées comme les plus faciles à apprendre, bien plus faciles par exemple que le français.

Tableau 2.22. Nombre d'élèves des écoles primaires et secondaires apprenant une ou plusieurs langues vivantes étrangères (en milliers) comme matière obligatoire entre 2000/01 et 2007/08

	Anglais	Allemand	Russe	Français	Espagnol	Italien
2000/01	3619	2261.3	907.7	290.8	-	-
2001/02	3944.3	2279.8	772.4	257.7	7.3	7.6

²⁵³ ZARĘBSKA Jadwiga, « Powszechność nauczania języków obcych w roku szkolnym 2000/2001 », *Języki Obce w Szkole*, Wydawnictwa CODN, Nr 4/2001.

2002/03	4116.3	2295.2	642.5	248.8	8.6	8.5
2003/04	4167.9	2194	486.8	220.8	10.4	8.5
2004/05	4077.2	2135.2	415.3	210.3	11.5	10.1
2005/06	3944.3	2009.1	363.3	196.1	-	-
2006/07	3653,7	1843,9	313,3	175,6	-	-
2007/08	4143,5	1744.5	264.4	148.4	-	-
Évolution entre 2000 et 2008	+14.5	-22.8	-70.8	-48.9	-	-

Malgré deux réformes prometteuses (apprentissage d'une langue étrangère dès la première classe de l'école primaire et apprentissage de deux langues vivantes étrangères dès le collège), on observe après une courte période de croissance, une diminution du nombre d'auditeurs en allemand (-2.6 % entre 2008 et 2017), en russe (-20.5 %) et en français (-16.9 %). L'anglais gagne encore en popularité (+14.5 %), tout comme l'espagnol (+215.2 % entre 2010 et 2017) et l'italien (43.6 %). L'engouement pour l'espagnol est aujourd'hui tel que cette langue est en passe de devenir la 4^e langue la plus étudiée en Pologne aux dépens du français.

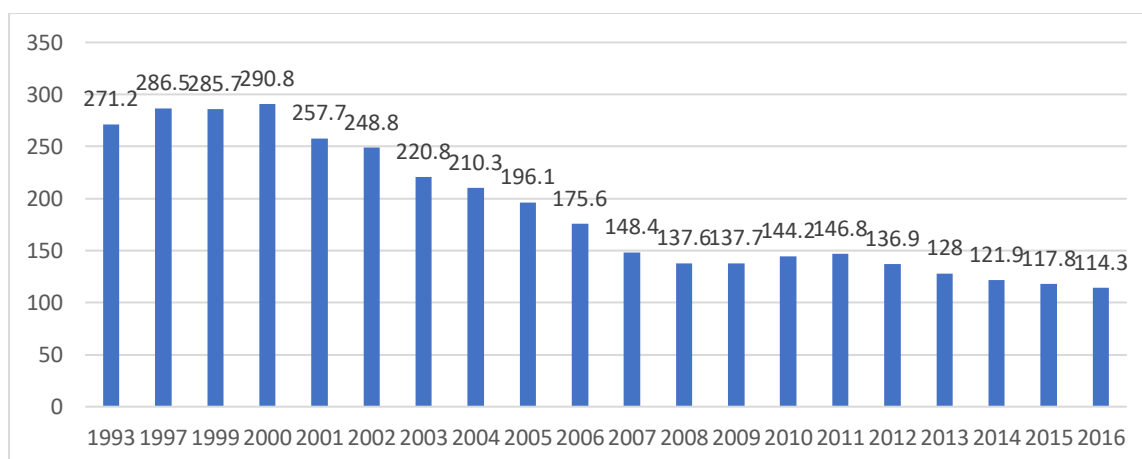
Tableau 2.23. Nombre d'élèves des écoles primaires et secondaires apprenant une ou plusieurs langues vivantes étrangères (en milliers) comme matière obligatoire entre 2008/09 et 2016/17

	Anglais	Allemand	Russe	Français	Espagnol	Italien
2008/09	4385.7	1648.8	228.5	137.6	-	-
2009/10	4405,7	1712,4	229.6	137.7	-	-
2010/11	4630.8	1855	263.4	144.2	31.6	15.8
2011/12	4420.4	1875.9	245.8	146.8	39.8	16.6
2012/13	4339	1778,7	229.2	136.9	48.6	17.6
2013/14	4618,2	1740,1	222.2	128	60.1	18.1
2014/15	4711,1	1691,6	209	121.9	73	19.9
2015/16	5166,8	1648,8	193.1	117.8	86.7	22.2

2016/17	5024,8	1606,2	181.6	114.3	99.6	22.7
Évolution entre 2008 et 2017	+14.5	-2.6	-20.5	-16.9	+215.2	+43.6

De cette première étude consacrée aux élèves qui étudient les langues vivantes étrangères dans les établissements primaires et secondaires en Pologne après 1989, nous tirons plusieurs enseignements. On remarque d'abord que le nombre d'auditeurs inscrits en français LVE a dangereusement diminué de plus de moitié en l'espace de 24 ans comme le démontre le diagramme 2.11. Le français est en effet directement victime de l'apprentissage exclusif de l'anglais, de la monopolisation de l'allemand comme deuxième langue étrangère, ainsi que de la mode de l'espagnol initiée au début des années 2000. De plus, force est de constater que les principales réformes menées par le gouvernement en matière d'enseignement des langues vivantes étrangères depuis 1999 n'ont pas profité à la langue française. La généralisation de l'apprentissage obligatoire de deux langues vivantes étrangères au collège (réforme de 2009) en est l'exemple le plus regrettable. En effet, cette réforme était une chance pour le français de devenir la 3^e langue la plus étudiée derrière l'anglais et l'allemand. Or, les autorités polonaises et françaises n'ont rien fait pour promouvoir le français. En conséquence, à la suite de cette réforme, on n'enregistre qu'une faible hausse des effectifs qui ne dura que trois années. Finalement en 2017, le nombre d'auditeurs inscrits en français LVE est quelque peu supérieur à celui de 1986/87 (+ 14 000). Enfin, la baisse démographique de la population scolaire depuis le début des années 1990 peut également avoir un léger effet sur la désaffection du français. En effet, La Pologne connaît depuis le milieu des années 1990 une baisse démographique qui se ressent à chaque rentrée scolaire. Ainsi la population des jeunes scolarisés en Pologne est passée de 7 516 356 en 1990/91 à 4 952 435 en 2016/17, soit une diminution de près de 34 %.

Diagramme 2.11. *Évolution du nombre d'auditeurs des écoles primaires et secondaires inscrits en français LVE comme matière obligatoire entre 1993/94 et 2016/17 (en milliers)*



La baisse des effectifs d'élèves qui étudient le français comme matière facultative est tout aussi frappante. En effet, la fermeture de plusieurs centaines de classes depuis 2007 a mécaniquement réduit les effectifs qui sont aujourd'hui 66.5 % plus bas qu'une décennie plus tôt.

Tableau 2.24. Nombre d'élèves des écoles primaires et secondaires apprenant une ou plusieurs langues vivantes étrangères (en milliers) comme matière facultative entre 2006/07 et 2016/17²⁵⁴

	Anglais	Allemand	Français
2006/07	1133.3	678.7	58.9
2007/08	669.1	652.9	51.3
2008/09	370.7	598.2	48.2
2009/10	214.4	499.6	41.2
2010/11	155.4	415.1	35.4
2011/12	100.7	346.7	30.9

²⁵⁴ Tableau établi sur la base des données transmises du GUS.

2012/13	74.7	317.8	28.4
2013/14	55	287.7	23.2
2014/15	43.7	274.6	21.2
2015/16	37.6	283.9	20.6
2016/17	32.9	274.1	19.7

En 2016/17, 95.2 % des jeunes étudient l'anglais, 34.5 % l'allemand, 3.9 % le russe, 2.5 % le français, 2.2 % l'espagnol et 0.5 % l'italien. Le français est la 3^e langue la plus étudiée à l'école maternelle, au lycée général et l'école post-secondaire, elle est la 4^e langue la plus étudiée à l'école primaire, au lycée technique et à l'école professionnel. Enfin, le français est la 5^e langue la plus étudiée au collège. D'une manière générale, l'apprentissage du français se fait d'une façon massifiée au niveau secondaire (18.1 %), plus particulièrement au lycée général.

Tableau 2.25. Enseignement des langues vivantes étrangères en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes en 2016/2017 (en %)²⁵⁵

	Anglais	Allemand	Russe	Français	Espagnol	Italien
Total	95,2	34,5	3,9	2,5	2,2	0,5
École maternelle	97,3	1,5	0,039	0,16	0,09	0,05
École primaire	95,9	4,5	0,1	0,2	0,3	0
Collèges	97,3	69,5	6,5	3,2	3,7	0,5
Lycée général	99,1	58,6	10,1	11,3	9,5	3
Lycée technique	64,9	29,3	4,8	0,2	0	0
École professionnelle	98,3	77,6	9,1	3,6	1,3	0,1
École post-secondaire	50.3	3.5	0.1	0.2	0	0.1

²⁵⁵ GUS, *Oswiata i wychowanie w roku szkolnym 2016/2017*, Warszawa, 2017, p. 99-106.

Les choix linguistiques des jeunes polonais dépendent évidemment de l'offre linguistique, mais aussi et surtout du facteur géographique, comme nous allons le voir. La répartition géographique de l'apprentissage des langues vivantes étrangères par voïévodie se présente comme suit :

Tableau 2.26. Répartition géographique de l'apprentissage des LVE en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes en 2016/2017²⁵⁶ (en %)

Voïévodie	Anglais	Allemand	Russe	Français
Silésie	97.6	33.4	1.5	3.6
Petite-Pologne	97.3	35.6	1.5	3.5
Mazovie	97.4	25.1	7	3.3
Łódź	96.4	31.8	3.9	3.1
Basses-Carpates	97.2	37.5	2	2.8
Podlachie	97.6	24.6	14.6	2.7
Lublin	97.5	27.3	12.7	2.1
Poméranie	95.7	36.1	2	2
Couïavie-Poméranie	95.6	33.8	4.4	2
Lubusz	80.8	50.5	0.5	1.9
Opole	95	42.8	0.5	1.9
Sainte-Croix	96.7	31.7	6.8	1.7
Basse-Silésie	89.2	43.9	0.8	1.6
Varmie-Mazurie	94.4	36.1	5.1	1.3
Grande-Pologne	93.7	37.9	1.5	1.3
Poméranie-Occidentale	88.2	46.2	0.5	0.9

En Pologne, dans toutes les voïvodies, la langue étrangère la plus couramment enseignée dans le cadre des cours obligatoires est l'anglais. Dans la voïvodie de Lubusz, le pourcentage d'apprenants de cette langue est le plus petit du pays et s'élève à moins de 80.8%. Les différences territoriales dans l'apprentissage des langues sont très visibles. En effet, dans les voïvodies occidentales, c'est-à-dire limitrophes ou relativement proches de l'Allemagne, on pense notamment aux voïvodies suivantes : Poméranie, Lubusz, Opole,

²⁵⁶ *ibid*, p.101.

Basse-Silésie, Grande-Pologne et Poméranie occidentale, les pourcentages d'apprenants de langue allemande sont très élevés (respectivement 36.1 %, 50.5 %, 42.8 %, 43.9 %, 37.9 %, 46.2 %). A l'inverse, dans ces territoires, l'apprentissage du russe n'est pas très populaire (respectivement 2 %, 0.5 %, 0.5 %, 0.8 %, 1.5 %, 0.5 %).

Dans les voïvodies situées à l'est, notamment la Podlachie et Lublin, on remarque l'effet inverse. Du fait, le russe y est particulièrement affectonné (respectivement 14.6 % et 12.7 %), tandis que l'allemand est très nettement moins étudié que la moyenne nationale (respectivement 24.6 % et 27.3 %).

En ce qui concerne l'apprentissage du français en fonction des voïévodies, on découvre une Pologne coupée en deux. On observe en premier lieu que l'apprentissage du français est particulièrement important (plus de 2.5 %) dans la plupart des voïévodies centrales : Silésie, Petite-Pologne, Mazovie et Łódź et dans certaines voïévodies orientales, notamment la Podlachie et les Basses-Carpates. Il apparait donc ici clairement que l'apprentissage du français dépend du facteur géographique. Ces voïévodies sont en effet très riches en nombre d'agglomérations particulièrement très peuplées. En deuxième lieu, l'apprentissage du français est conséquent dans les voïévodies où l'apprentissage de l'allemand et/ou du russe est très peu suivi.

La dualité territoriale dans l'apprentissage du français LVE n'a commencé à se dessiner qu'à la fin des années 2000 au moment de l'introduction des principales réformes de l'enseignement des LVE, notamment l'obligation d'apprendre une seconde LVE au collège. Comparé aux données du début du siècle, on observe en effet une désaffection pour le français dans l'ensemble des voïévodies. Les chutes les plus remarquables concernent la Silésie (-4.6 points), la Grande-Pologne (-3.8 points), le Lubusz (-3.6 points), la Petite-Pologne (-3.4 points), la voïévodie d'Opole (-3.1 points) et la Basse-Silésie (-2.9 points). Aussi, ces réformes ont bel et bien contribué, comme nous l'avons constaté dans les pages précédentes, à affaiblir l'apprentissage du français.

Illustration 2.3. Répartition géographique de l'apprentissage du français en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes en 2016/2017 (en %)

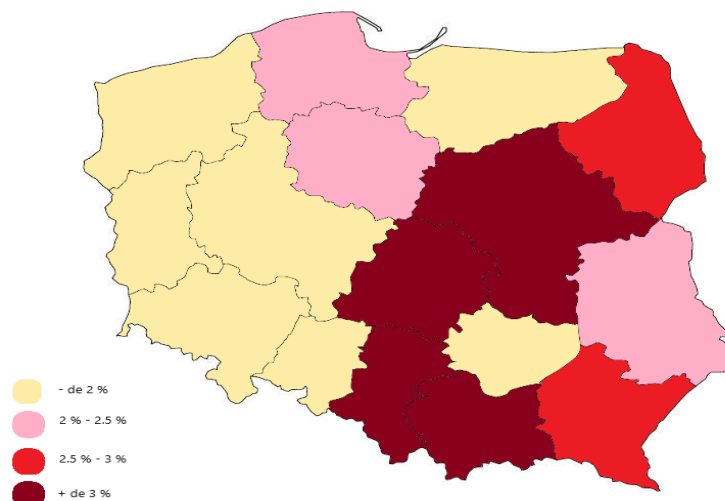
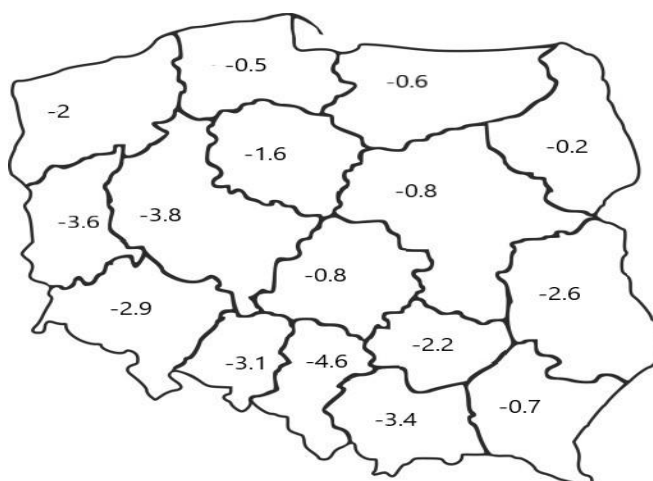


Illustration 2.4. Évolution de la répartition géographique de l'apprentissage du français en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes entre 2000/01²⁵⁷ et 2016/17 (en points)



Enfin, un dernier indicateur nous dévoile que le français est plus largement enseigné dans les écoles urbaines que rurales comme le démontre le tableau 2.28. En effet, rapporté en pourcentage, on obtient que 88.7 % des écoliers et des collégiens qui étudient le français sont inscrits dans des établissements urbains. Ce pourcentage est le plus élevé de toutes les autres langues mentionnées dans le tableau : 63.6 % pour l'anglais, 64.5 % pour l'allemand et 47 % pour le russe.

Tableau 2.27. Répartition des élèves (en milliers) en fonction de la localisation de leurs établissements scolaires et de la langue étrangère étudiée en 2016/17²⁵⁸

²⁵⁷ ZARĘBSKA Jadwiga, Powszechność nauczania języków obcych w roku szkolnym 2000/2001 *Języki Obce w Szkole* (JOWS), Wydawnictwa CODN, 2001/04, p.26.

²⁵⁸ GUS, *Oświata i wychowanie w roku szkolnym 2016/2017*, op cit, p.214.

	Écoles primaires et collèges urbains	Écoles primaires et collèges ruraux
Anglais	2057.9	1177.1
Français	34.5	4.4
Allemand	542.2	298.3
Russe	34	38.4
Autres langues	52.2	3

Nous avons donc ici la confirmation que le français est essentiellement enseigné en ville. Or, à l'échelle nationale, en 2016/17, 63.8 % des écoles primaires, 46.7 % des collèges et 10.2 % des écoles secondaires étaient situées en milieu rural²⁵⁹. Aussi, ces chiffres expliquent notamment pourquoi le français est si peu enseigné au primaire et au collège.

4. PREMIÈRES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF (2017) SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

La suppression progressive des collèges et donc de la 3^e étape de l'apprentissage a comme conséquence naturelle une plus grande diffusion de l'enseignement des LVE à l'école primaire. À partir de la rentrée scolaire 2017/18, le français est enseigné comme matière obligatoire dans 350 écoles primaires contre 92 en 2016/17. Cette augmentation de près 280 % est remarquable, mais elle est toutefois bien inférieure à celles des autres langues comme l'allemand (+ 527.1 %), le russe (+ 901.1 %), l'espagnol (+ 391.9 %) et l'italien (+ 408.3 %)²⁶⁰.

Tableau 2.28. Évolution du nombre d'écoles primaires où sont enseignés le français, l'allemand, le russe, l'espagnol et l'italien comme matière obligatoire entre les rentrées scolaires 2016/17 et 2017/18²⁶¹

	2016/17	2017/18	Évolution (en %)
Anglais	12 825	13 810	7.68
Français	92	350	280.4
Allemand	1323	8296	527.06

²⁵⁹ *Ibid*, p. 67-73.

²⁶⁰ Nous ne citons pas l'anglais, car en pratique tous les écoliers étudiaient déjà cette langue avant la réforme de 2017.

²⁶¹ Tableau établi sur la base des données transmises du GUS.

Russe	88	881	901.14
Espagnol	111	546	391.89
Italien	12	61	408.33

Les effectifs d'élèves des écoles primaires qui étudient le français en 2017/18 sont 136.06 % plus élevés qu'en 2016/17. Là aussi, ce nombre est très en deçà de l'évolution des effectifs d'élèves qui étudient l'allemand (+ 231.7 %), le russe (+ 476.4 %) et l'espagnol (+ 256.9 %).

Tableau 2.29. *Évolution du nombre d'élèves des écoles primaires où sont enseignés l'anglais, le français, l'allemand, le russe, l'espagnol et l'italien comme matière obligatoire entre les rentrées scolaires 2016/17 et 2017/18*²⁶²

	2016/17	2017/18	Évolution (en %)
Anglais	2 202 672	2 559 481	16.2
Français	4983	11 761	136.02
Allemand	102 304	339 381	231.74
Russe	3487	20 098	476.37
Espagnol	6929	24 727	256.89
Italien	992	1724	73.79

Une autre conséquence de la réforme du système éducatif polonais de 2017 est la disparition de certains collèges qui proposaient des sections bilingues. En effet, à la rentrée 2019, on ne compte plus que 21 sections francophones bilingues regroupées dans 19 établissements réparties dans dix villes²⁶³ : Łódź (voïvodie de Łódź), Gdynia (Poméranie), Katowice (Silésie), Cracovie (Petite-Pologne), Opole (voïvodie d'Opole), Varsovie (Mazovie), Wrocław (Basse-Silésie), Poznań (Grande-Pologne) et Lublin (voïvodie de Lublin). On remarquera que les sections bilingues francophones en 2019 ne sont plus présentes que dans 8 voïvodies. Elles ont en effet disparu de Basses-Carpates, Poméranie-occidentale, Couïavie-Poméranie et Podlachie.

En somme, la réforme du système scolaire n'a aucunement amélioré la situation de

²⁶² *Ibid.*

²⁶³ Liste des sections bilingues francophones en Pologne après la réforme du système éducatif– Annexe 7.

l'enseignement du français en Pologne, déjà fortement fragilisée. Nous pouvons même affirmer qu'elle a contribué à accélérer son aggravation, puisqu'à partir de 2017/2018, le français est la 5^e langue la plus étudiée en Pologne derrière l'espagnol comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau 2.30. Enseignement des langues vivantes étrangères en tant que matière obligatoire dans les écoles pour enfants et jeunes en 2017/2018 (en %)²⁶⁴

	Anglais	Allemand	Russe	Français	Espagnol	Italien
Total	95.5	33.9	3.6	2.3	2.5	0.5
Évolution par rapport à 2016/17	(+0.3)	(-0.6)	(-0.3)	(-0.2)	(+0.3)	(=)
École primaire	96.3	12.8	0.8	0.4	0.9	0.1
Collèges	97	69.3	6.4	3.3	3.8	0.5
Lycée général	99.3	56.8	10	10.8	11	3
Lycée technique	98.3	77.4	8.7	3.4	1.5	0.4
École professionnelle	66.5	27.8	4.3	0.2	-	-
École post-secondaire	54.3	2.6	-	0.2	-	0.1

5. LES MÉTHODOLOGIES D'ENSEIGNEMENT APRÈS 1989

Avec le changement de système politique après 1989 et le besoin de communiquer dans des langues vivantes étrangères, notamment occidentales, l'approche communicative se diffuse rapidement en Pologne. Elle connaîtra une extension au début des années 2000 avec l'approche actionnelle induite du CECRL. Comparée aux méthodologies audiovisuelles que nous avons mentionnées dans la première partie, l'approche communicative est particulièrement novatrice. Premièrement, elle rejette totalement le principe de béhaviorisme. Deuxièmement, elle est basée sur le principe de compétence de communication. Le sociolinguiste américain Dell Hathaway Hymes définit la compétence de communication comme «la connaissance des règles psychologiques, culturelles et sociales qui commandent l'utilisation de la parole dans un cadre social»²⁶⁵. La compétence de communication se décline en plusieurs composantes. Selon, J. Bergeron, L. Desmarais, L. Duquette, cinq compétences principales peuvent être distinguées²⁶⁶, parmi lesquelles :

²⁶⁴ GUS, *Oswiata i wychowanie w roku szkolnym 2016/2017*, Warszawa, 2018, p.63.

²⁶⁵ HYMES Dell, « On communicative competence », *Sociolinguistics*, PRIDE Jean-Bernard, HOLMES Janet, Penguin books, 1972, p.36.

²⁶⁶ BERGERON Jocelyne, DESMARAIS Lise, DUQUETTE Lise, « Les exercices communicatifs : un nouveau regard »,

- la compétence linguistique : habileté à interpréter et à appliquer les règles du code linguistique dans une situation de communication ;
- la compétence sociolinguistique : habileté à interpréter et à utiliser différents types de discours en fonction d'une situation de communication ;
- la compétence socioculturelle : habileté à interpréter et à utiliser les objets culturels liés à une situation de communication ;
- la compétence référentielle : habileté à interpréter et à utiliser des domaines d'expérience, des objets du monde et de leurs relations dans une situation de communication ;
- la compétence stratégique : habileté à utiliser des stratégies verbales et non verbales pour maintenir le contact avec les interlocuteurs et gérer l'acte de communication en fonction de l'intention des locuteurs.

Troisièmement, l'approche communicative intègre la notion de besoin, définie en tant que savoir-faire. Quatrièmement, les interactions entre les apprenants sont favorisées. Cinquièmement, les quatre habiletés peuvent être développées à des degrés différents en fonction des besoins des apprenants. En outre, l'expression écrite prend de plus en plus d'importance. Enfin, on note l'emploi fréquent de documents authentiques.

À partir des années 2000, l'approche actionnelle, en préparation depuis 1991, fait son entrée dans le domaine de la didactique des langues vivantes étrangères. L'origine de la perspective actionnelle naît en même temps que le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Le CECRL est un document publié en 2001 par le Conseil de l'Europe. L'idée de sa création est venue en 1991. L'élaboration du CECRL intervient dans un contexte nouveau. En effet, peu de temps avant, le bloc communiste s'est effondré, ce qui a permis de renforcer l'Europe. La motivation principale de ce projet est alors de servir l'économie européenne en facilitant la mobilité des personnes et des compétences. Le CECRL présente quatre idées novatrices comme :

- l'échelle de compétence langagière sur trois niveaux : A, B et C, subdivisés en six niveaux communs : A1, A2, B1, B2, C1 et C2 ;
- le découpage de la compétence communicative en activités de communication langagière (compréhension orale, compréhension écrite, production orale en continu,

production orale en interaction et production écrite) ;

- la compétence de communication qui prend en compte plusieurs composantes hiérarchisées entre les niveaux : la composante linguistique, sociolinguistique et la composante pragmatique ;
- une perspective actionnelle et la notion de tâche.

L'approche actionnelle peut être considérée comme une extension de l'approche communicative. En effet, l'approche communicative met en avant la situation de communication, la perspective actionnelle prend en compte la raison pour laquelle l'apprenant doit communiquer. L'approche actionnelle, comme son nom l'indique, met l'accent sur l'action même. L'utilisateur de la langue est considéré comme un acteur social qui agit dans les domaines de la vie sociale (personnel, éducatif, professionnel, etc.). Dans chaque domaine, il est peut-être confronté à différents contextes. Ces contextes déterminent un certain nombre de situations. De ces situations découlent des tâches qui peuvent être langagières ou non-langagières. Elles mettent en œuvre des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-apprendre.

Il existe encore une troisième méthode d'enseignement que nous voudrions présenter. Dans l'enseignement bilingue, les deux approches que nous venons de détailler ne suffisent pas. En effet, comme nous l'avons mentionné dans les premières pages de ce troisième chapitre, à partir du collège les matières non-linguistiques sont intégrées à la langue cible. A cet effet, les enseignants ont recours à des enseignements de type EMILE. Cette approche méthodologique innovante s'est imposée en Europe au cours des années 1990. L'EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère), telle qu'elle est définie dans l'introduction du rapport Eurydice, « véhicule une approche méthodologique innovante qui va bien au-delà de l'enseignement des langues. En effet, [...] la langue et la matière non linguistique sont toutes deux objets d'enseignement, sans qu'il n'y ait de préséance de l'une par rapport à l'autre. Par ailleurs, la réalisation de ce double objectif exige la mise en place d'une approche particulière de l'enseignement : l'apprentissage de la matière non linguistique se fait non pas dans une langue étrangère, mais avec et à travers une langue étrangère. Il implique donc une approche plus intégrée de l'enseignement. Il exige ainsi des enseignants une réflexion spécifique non plus sur l'enseignement des langues uniquement, mais sur le processus d'enseignement en général »²⁶⁷.

Arrivé au bout de ce sous-chapitre, nous insistons une fois de plus sur le fait que les

²⁶⁷ COMMISSION EUROPÉENNE, *L'enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère (EMILE) à l'école en Europe*, Bruxelles, , 2006.

enseignants de langues vivantes étrangères disposent d'une souplesse pédagogique, ce qui signifie qu'aucune méthode d'enseignement ne leur est imposée. Cependant, ils doivent s'adapter en fonction des manuels, mais aussi des programmes d'enseignement. Sachant cela, nous avons décidé dans les sous-chapitres suivants, d'effectuer un travail qui porte dans un premier temps sur une analyse du contenu de deux manuels très utilisés dans l'enseignement du FLE en Pologne à deux époques différentes afin de constater si une approche communicative et une approche actionnelle étaient bien présentes dans les deux. Dans un second temps, nous ferons une analyse des programmes d'enseignement en vigueur après 1989.

6. LES PROGRAMMES SCOLAIRES APRÈS 1989

Jusqu'à la fin des années 80, il existait un système éducatif centralisé en Pologne, avec un programme scolaire appelé « programme minimum » qui contenait des directives concernant le contenu de l'enseignement des différentes matières scolaires. L'enseignant était obligé de l'exécuter intégralement, il pouvait décider des méthodes d'enseignement. Après 1989, la décentralisation du système éducatif a commencé et l'un de ses effets a été l'émergence du premier programme de base pour l'enseignement général (1999). Il s'adressait non seulement aux enseignants, mais aussi aux créateurs de manuels, ainsi qu'aux personnes impliquées dans la construction des examens. La création de ce programme a été confiée à des spécialistes et l'approbation a été laissée au Ministère de l'éducation nationale. Dix ans plus tard, un autre programme de base pour l'enseignement général a été créé (2009).

6.1. LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DES LVE DE 1999

Le programme de base d'enseignement des langues vivantes étrangères publié en 1999²⁶⁸ se décline en trois niveaux : l'école primaire, les collèges, et les écoles post-collège. On constate que le programme ne fait pas mention des sections bilingues.

Chaque programme est composé de la manière suivante : il présente d'abord une liste synthétique d'objectifs éducatifs à atteindre en fin de niveau, dont voici quelques exemples : « atteindre un niveau de maîtrise de la langue assurant un minimum de communication linguistique »²⁶⁹ (programme de l'école primaire) ; « atteindre un niveau de maîtrise de la

²⁶⁸ INTERNETOWY SYSTEM AKTÓW PRAWNYCH , «Rozporządzenie Ministra Edukacji Narodowej z dnia 15 lutego 1999 r. w sprawie podstawy programowej kształcenia ogólnego» [En ligne]. Disponible sur : <http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU19990140129>, Consulté le 15 décembre 2018.

²⁶⁹ *Ibid*, p.592.

langue assurant une maîtrise de la communication linguistique »²⁷⁰ (programme du collège) ;
« atteindre un niveau de maîtrise de la langue assurant une maîtrise de la communication linguistique dans toutes les situations de la vie quotidienne »²⁷¹ (programme du lycée).

On trouve ensuite une liste des enjeux de l'école (en polonais : *cele edukacyjne*), des contenus (en polonais : *treść*) et des compétences (en polonais : *osiągnięcia*), elles-mêmes divisées en cinq catégories : compréhension orale, expression orale, lecture, expression écrite et autres compétences.

Au total, le programme de base d'enseignement des langues vivantes étrangères compte 24 points à l'école primaire, 32 points au collège et 40 points au lycée. La progression entre chaque programme se présente comme suit :

Tableau 2.31. Points du programme d'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire, au collège et au lycée (programme de 1999)²⁷²

	École primaire	Collège	Lycée
Points dans le programme	24	32	40
Objectifs éducatifs	1	2	3
Enjeux de l'école	3	4	7
Contenus	6	8	9
Habilité 1 : compréhension orale	3	3	3
Habilité 2 : expression orale	5	5	5
Habilité 3 : lecture	3	5	6
Habilité 4 : expression écrite	2	5	5
Autres compétences	1	2	2

Compte tenu des éléments présentés dans ce tableau, nous observons que l'oral tient une place très importante dans ce programme de base. Au vu de ces premiers indices dont nous disposons, il semble donc que le programme de base d'enseignement des langues vivantes étrangères soit en lien avec l'approche communicative. D'autres détails du programme permettent de faire le lien avec l'approche communicative, comme le fait que

²⁷⁰ *Ibid*, p.608.

²⁷¹ *Ibid*, p.627.

²⁷² INTERNETOWY SYSTEM AKTÓW PRAWNYCH , *Rozporządzenie Ministra Edukacji Narodowej z dnia 15 lutego 1999 r. w sprawie podstawy programowej kształcenia ogólnego, op.cit.*

l'interculturel et l'enseignement de la culture du pays cible tiennent une place importante, comme nous pouvons le constater à travers ces quelques exemples : « développer chez les élèves des attitudes de curiosité, d'ouverture et de tolérance envers les autres cultures »²⁷³ (extrait des contenus, programme de l'école primaire et du collège) ; « meilleure compréhension de la culture et de la vie quotidienne du pays langue étudiée »²⁷⁴ (extrait des objectifs éducatifs, programme du collège) ; « élargir la composante culturelle et civilisationnelle en mettant l'accent sur le mode de vie et le comportement dans le pays de la langue cible »²⁷⁵ (extrait des contenus, programme du collège et du lycée) ; « meilleure compréhension de la culture et de la vie quotidienne du pays langue étudiée afin interpréter les événements culturels décrits par rapport à leur propre culture »²⁷⁶ (extrait des objectifs éducatifs, programme du lycée) ; « aptitude à établir et à maintenir des contacts avec des étrangers en étant conscient des différences culturelles »²⁷⁷ (extrait des objectifs éducatifs, programme du lycée), « approfondir le sentiment de l'élève de sa propre identité culturelle »²⁷⁸ (extrait des enjeux de l'école, programme du lycée).

Les autres indices qui supposent que ce programme s'insère dans le courant de l'approche communicative est l'accompagnement de l'élève vers l'autonomie, l'incitation au travail de groupe, l'utilisation des documents authentiques, l'interdisciplinarité et la tolérance de l'erreur : « préparation progressive de l'élève à l'autonomie », « développer des stratégies d'apprentissages individuelles »²⁷⁹ (extrait des contenus, programme du collège et lycée) ; « travail de groupe »²⁸⁰ (extrait des enjeux de l'école, programme de l'école primaire) ; « fournir aux élèves la capacité d'utiliser la langue comme outil pour la réalisation des projets d'équipe, en particulier interdisciplinaires »²⁸¹ (extrait des enjeux de l'école, programme du collège et lycée) ; « enrichissement du vocabulaire de la vie quotidienne, avec une compréhension détaillée des réalités du pays d'origine et du pays de la langue cible basée sur des documents authentiques »²⁸² (extrait des contenus, programme du collège et du lycée) ; « assurer l'accès dans la limite du possible aux documents authentiques »²⁸³ (extrait des enjeux de l'école, programme du lycée) ; « développer l'estime de soi et la confiance des élèves dans leur propre

²⁷³ *Ibid*, p.592 et p.608.

²⁷⁴ *Ibid*, p.608.

²⁷⁵ *Ibid*, p.608 et p.627.

²⁷⁶ *Ibid*, p.627.

²⁷⁷ *Ibid*.

²⁷⁸ *Ibid*.

²⁷⁹ *Ibid*.

²⁸⁰ *Ibid*, p.592.

²⁸¹ *Ibid*, p.592, p.608 et p.627.

²⁸² *Ibid*, p.608 et p.627.

²⁸³ *Ibid*, p.627.

capacité linguistique »²⁸⁴ (extrait des enjeux de l'école, programme de l'école primaire, du collège et du lycée).

En ce qui concerne les constituants de la langue, à savoir le lexique, la grammaire et la phonologie, force est de constater que très peu d'indications y sont rattachées. En effet, si l'on s'intéresse à la grammaire, les seules indications qui s'y réfèrent sont extraites des contenus : « structures grammaticales de base pouvant entraîner une conversation au présent, au passé et au futur²⁸⁵ » (programme de l'école primaire), « contrôles des structures grammaticales plus développée pouvant entraîner une conversation au présent, au passé et au futur »²⁸⁶ (programme du collège et du lycée).

6.2. LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DES LVE DE 2009

Le nouveau programme de base d'enseignement des langues vivantes étrangères²⁸⁷ entré en vigueur en 2009 intervient dans un contexte particulier. En effet, l'enseignement des langues vivantes étrangères en Pologne a été réformé. La première grande réforme est l'apprentissage obligatoire d'une langue vivante étrangère dès la première classe de l'école primaire (2008/09) et la deuxième réforme est l'apprentissage obligatoire d'une deuxième langue vivante étrangère dès la première année du collège (2009/10). En outre, depuis le début des années 2000, la didactique des langues vivantes étrangères s'est enrichie d'une nouvelle méthode d'enseignement : l'approche actionnelle.

Le programme de base d'enseignement des langues vivantes étrangères conçu en 2009, contrairement à son prédécesseur, définit ce qu'un élève doit apprendre dans les matières individuelles à chaque étape de l'apprentissage. Aussi, concernant les langues vivantes étrangères, celui-ci se décline en huit variantes que voici :

- niveau I = étape 1 de l'apprentissage ;
- niveau II = étape 2 de l'apprentissage ;
- niveau III.0 = apprentissage d'une nouvelle langue étrangère au collège ;
- niveau III.1 = poursuite de l'apprentissage de la langue étrangère commencée à l'école primaire ;
- niveau IV.0 = apprentissage d'une nouvelle langue étrangère au lycée ;

²⁸⁴ *Ibid*, p.592, p.608 et p.627.

²⁸⁵ *Ibid*, p.592.

²⁸⁶ *Ibid*, p.608 et p.627.

²⁸⁷ MINISTERSTWO EDUKACJI NARODOWEJ, *Podstawa programowa z komentarzami, Tom 3. Języki obce w szkole podstawowej, gimnazjum i liceum, 2009.*

- niveau IV.1.1 = poursuite de l'apprentissage de la langue étrangère commencée à au collège (niveau de base) ;
- niveau IV.1.2 = poursuite de l'apprentissage de la langue étrangère commencée à au collège (niveau de renforcé) ;
- niveau IV.2 = apprentissage d'une langue dans une section bilingue.

Si la forme adoptée est identique à celle de l'ancien programme, à savoir une liste synthétique, on sera également attentif à d'autres changements majeurs. En effet, on observe désormais la prise en compte d'éléments nouveaux comme le niveau de l'apprenant. Aussi, chaque niveau (ou étape d'apprentissage) correspond à un niveau du CECRL, allant du A1 à l'école primaire au C1/C2 dans les sections bilingues. On distingue également l'apparition d'une variante du programme propre aux sections bilingues. Cependant, le plus grand changement est sans doute l'appui sur le CECRL²⁸⁸, comme stipulé dans l'introduction du programme.

Pour chaque niveau, le programme de base d'enseignement des langues vivantes étrangères présente, pour chacun des cinq domaines (connaissances des structures de la langue, comprendre, produire, réagir et traiter), les objectifs d'apprentissage généraux (ou compétences générales). Par exemple, au niveau III.0, la compétence générale rattachée à la production est : « l'élève formule seul de simples et brèves déclarations orales et écrites ... »²⁸⁹.

Le nouveau programme de base présente également des contenus (ou compétences détaillées) pour chaque activité langagière : compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale. Chaque compétence est divisée en une série de sous-compétences. Par exemple, la compétence rattachée au niveau III.0 « l'élève comprend de simples et courtes déclarations écrites (sous-titres, lettre, dépliant publicitaire, menu, petites annonces, grille-horaire, et des textes narratifs simples) » est composée de quatre sous-compétences, qui sont : « définit la pensée principale du texte », « trouve dans le texte des informations spécifiques », « précise l'intention de l'éditeur/auteur du texte », « précise le contexte de la déclaration (expéditeur, destinataire, forme du texte) »²⁹⁰. La présence de ces sous-compétences est la raison pour laquelle à chaque niveau correspondent plusieurs pages, contre une seule en moyenne dans le programme de 1999. Pour continuer en qui

²⁸⁸ Grille de compétences du CECRL – Annexe 8.

²⁸⁹ *Ibid*, p.25.

²⁹⁰ *Ibid*.

concerne les différences, on remarque que le programme de 2009 incite les élèves à utiliser des nouvelles technologies, comme le montre l'exemple suivant : « L'élève utilise des sources d'information dans une langue étrangère en utilisant également les technologies de l'information et de la communication »²⁹¹. Enfin, à la différence du programme précédent, ce nouveau programme présente à partir du niveau II une liste thématique (12 thèmes au niveau II, 14 thèmes au niveau III.0, 15 thèmes aux niveaux III.1, IV.0, IV.1, IV.2). Voici une liste de ces thèmes, pour les niveaux III.1, IV.0, IV.1 et IV.2) : l'individu, l'habitat, l'école, le travail, l'entourage familial et amical, la nourriture, les achats et les services, les voyages et le tourisme, la culture, le sport, la santé, science et technologie, le cadre naturel, pays et société (exemples conflits internes et internationaux, criminalité, politique sociale, etc), éléments de connaissance sur le pays de la langue enseigné (prise en compte du contexte interculturel et du sujet de l'intégration européenne, y compris la connaissance des problèmes posés à l'interface entre les différentes cultures et communautés. Ces thèmes servent avant tout d'indications explicites quant à l'acquisition des compétences culturelles et lexicales et permettent également de valider les autres compétences (communicatives, grammaticales et phonologiques) en contexte.

Cependant, dans le nouveau programme de 2009, on observe également une quasi-absence d'indications et d'orientations à caractère grammaticales et phonologiques. Cette absence de « ligne directrice » réside en partie dans le fait que, comme son nom l'indique, les programmes d'enseignement des langues vivantes étrangères sont des programmes « de base ». Les professeurs et les auteurs de manuels rédigent leurs propres programmes en fonction de la réalité du terrain, mais se doivent de ne pas s'écarter du programme de base. A notre avis, si cette forme de souplesse peut paraître positive, elle n'est pas sans risque. En effet, si l'on prend l'exemple de la grammaire, l'absence d'indications précises de notions à inculquer peut déstabiliser certains enseignants et les conduire à faire « trop de grammaire ». Or, comme le souligne si bien l'auteur Günther Zimmermann, la grammaire est « souvent associée à des connotations négatives »²⁹². Par crainte de l'erreur, certains apprenants s'expriment dans le mutisme²⁹³, ce qui peut provoquer une certaine démotivation de la part des apprenants pour l'apprentissage de la langue et, en allant plus loin, nous pouvons même penser que la crainte de l'erreur peut être source de désintérêt pour l'apprentissage de

²⁹¹ *Podstawa programowa z komentarzami, Tom 3. Języki obce w szkole podstawowej, gimnazjum i liceum, op.cit*, p.31.

²⁹² ZIMMERMANN Günther, *Grammatik im Fremdsprachenunterricht der Erwachsenenbildung*, 1990, Ismaning: Max Hueber Verlag.

²⁹³ DUFEU Bernard, « L'approche de la grammaire dans les méthodes traditionnelles et en PDL » [En ligne]. Disponible sur : <https://www.psychodramaturgie.org/fr/fondements/grammaire/et-la-grammaire>, Consulté le 16 décembre 2019.

langues réputées difficiles, comme le français.

Finalement, le nouveau programme de base de l'enseignement des langues vivantes étrangères est une extension plus détaillée (hormis pour les compétences grammaticales et phonologiques) et renouvelée (on pense notamment aux allusions aux nouvelles technologies) du précédent programme qui date de 1999.

7. ÉVOLUTIONS MÉTHODOLOGIQUES DES MANUELS DE FLE APRÈS 1989

Le manuel est depuis longtemps considéré comme un des éléments essentiels des processus d'apprentissage mais également des méthodes d'enseignement. En effet les professeurs s'appuient grandement sur les méthodologies proposées par les concepteurs. Afin d'établir comment les évolutions didactiques et méthodologiques en FLE sont mises en œuvre dans les manuels apparus après 1989, nous allons comparer deux manuels utilisés en Pologne à des époques différentes. Nous commencerons notre analyse par un premier manuel appelé : *Café crème 1*, rédigé par Sandra Trévisi, Dominique Jennepin, Massia Kaneman-Pougatch et Marcella Beacco di Giura et publié en 1997. Notre analyse se poursuivra par l'examen d'un second manuel intitulé *Alter Ego 1*, conçu par Annie Berthet, Emmanuelle Daill, Catherine Hugot, Véronique M.Kizirian et Monique Waendendries, publié en 2012 aux éditions Hachette FLE.

Cette étude comparative a également pour intérêt de venir compléter la première analyse d'un manuel de FLE utilisé avant 1989²⁹⁴.

7.1. CAFÉ CRÈME, 1997

*Café crème 1*²⁹⁵ présente de nombreuses différences par rapport à *Język francuski dla początkujących*, analysé dans la première partie, et ce, tant sur la forme que sur le fond. Premièrement, le format est différent. En effet ce nouveau manuel se présente sous un format A4, semblable à un cahier classique. Deuxièmement, le manuel est rempli de photos, d'illustrations, le tout en couleurs, rendant la lecture plus agréable. Troisièmement, ce manuel ne constitue pas une entité à part entière, il est complété par un guide pédagogique, un cahier d'exercices qui propose des activités complémentaires, 3 cassettes audio ou 1 CD audio et une cassette vidéo avec transcriptions.

²⁹⁴ Voir partie 1.

²⁹⁵ TREVISI Sandra, BEACCO DI GIURA Marcella, JENNEPIN Dominique, KANEMAN-POUGATCH Massia, « *Café Crème 1* », Hachette FLE, 1997.

Café crème 1 propose 4 parties, constituées pour chacune de 4 unités, soit 16 unités au total. Les parties et unités sont présentées sous la forme d'un tableau composé de quatre colonnes : thème, savoir-faire, vocabulaire et grammaire (voir image ci-dessous), ce qui diffère d'avec *Język francuski dla początkujących* où nous avons seulement une liste de leçons et notions grammaticales.

Chaque unité a la même structure. En effet, elles sont formées de 3 phases. Une première phase dite de « découvertes » (3 pages) propose à l'apprenant d'observer la langue en situation (mini-textes, mini-dialogues, petits documents, notamment authentiques). La deuxième phase, ou partie intitulée « Boîte à outils » (3 pages), permet à l'apprenant dans un premier temps de se concentrer sur le vocabulaire (1 page), dans laquelle il reprendra et organisera des champs sémantiques, puis mettra en place des stratégies d'acquisition lexicale. Les deux pages suivantes sont consacrées à la grammaire et ont pour objectif de fixer les acquisitions et de donner des règles grâce à des tableaux, exercices, exemples d'usage et d'emploi. Enfin la dernière face, appelée « Paroles en liberté » favorise, comme son nom l'indique, l'autonomie de l'apprenant. Ce dernier s'approprie en effet tout ce qu'il a vu, à partir d'un texte support, bien souvent un dialogue, et peut réemployer la langue dans des situations de communications naturelles. Chaque phase est agrémentée d'une série d'exercices plus nombreux et plus variés que dans le manuel précédemment analysé. Des exercices oraux demandent bien souvent l'implication d'un partenaire du groupe. En outre, on trouve également des exercices de production écrite qui font appel à la mise en œuvre de ce que l'apprenant a vu, mais aussi à son imagination. L'apprenant ne se contente plus de répéter des structures toutes faites comme avant, mais doit émettre des hypothèses, mettre en place des stratégies.

Après chaque partie, on trouve également un dossier « civilisation » où l'apprenant découvre la France, sa culture et ses traditions grâce à l'appui de documents divers : photos, illustrations, textes.

Enfin, après la dernière unité, le manuel s'achève par la transcription des enregistrements, un mémento grammatical, des tableaux de conjugaison et un dossier lexical de 800 mots.

Au vu de tous les éléments que nous avons cités, il paraît évident que *Café crème 1* s'insère pleinement dans l'approche communicative, notamment pour les raisons suivantes :

- la langue n'est plus systématiquement présentée par des dialogues comme c'est le cas avec les méthodologies MAO et SGAV, mais par des supports variés, notamment des documents authentiques ;
- la langue est toujours exposée comme un instrument de communication, mais aussi d'interaction sociale (grâce au travail par groupe notamment) ;
- la notion de savoir-faire (ou besoin) fait son apparition ;
- l'usage de la langue maternelle est absent ;
- l'élève ne se contente plus de mémoriser et de répéter des structures, mais il devient progressivement autonome.

7.2. ALTER EGO 1, 2012

Sous la forme d'un format A4, comme *Café crème 1*, *Alter Ego 1*²⁹⁶ offre une couverture et un papier de bien meilleure qualité. Le manuel est accompagné d'un CD-ROM où il est inclus tout l'audio, la carte et le lexique interactifs ainsi que l'autoévaluation. Par ailleurs, un large choix de matériel est proposé et complète ce manuel, comme le cahier d'exercices avec CD audio, le guide pédagogique, le livret Projets, 4 CD audio classe, un manuel numérique et un parcours digital personnalisé avec 500 activités.

Concernant le tableau des contenus, il présente des différences par rapport à *Café crème 1*. En effet, on note l'apparition de la notion d'objectifs socio-langagiers déclinés en deux catégories : pragmatiques et linguistiques. Les objectifs linguistiques se présentent sous trois formes : grammaticaux, lexicaux et phonétiques.

Alter Ego 1 se compose d'un dossier 0 et de neuf dossiers de trois leçons. Les thèmes sont plus nombreux que dans le manuel précédent et sont également renouvelés. En effet, on note l'apparition de thèmes sur les émissions de télé-réalité, Internet et médias dans la vie quotidienne, réseaux sociaux, les achats sur Internet, etc. On note également qu'une proportion thématique plus importante est donnée à l'Europe et à la francophonie. Ces thèmes nouveaux, qui se rapprochent de la réalité, ont pour but premier de susciter l'intérêt des apprenants afin qu'ils développent des compétences (des savoir-faire) et surtout, chose nouvelle dans le CECRL : des savoir-être.

Chaque leçon est soumise à une tâche, appelée « projet dossier ». Le but de cette

²⁹⁶ BERTHET Annie, HUGOT Catherine, KIZIRIAN Véronique-M, SAMPSONIS Béatrix, WAENDENDRIES Monique , *Alter Ego 1*, Hachette FLE, 2012.

tâche est de vérifier si l'apprenant a acquis les compétences de ladite leçon. En effet, le niveau de compétence de l'apprenant est mesuré en fonction du nombre de tâches qu'il est capable de réaliser.

Enfin, chaque dossier se termine par un « carnet de voyage » qui permet à l'apprenant de mieux découvrir la société française et le monde francophone, ainsi que par une série d'exercices vus tout au long du dossier.

L'évaluation est très présente à travers ce manuel. En effet, elle permet à l'apprenant de s'entraîner, grâce à une ou deux pages intitulées « s'entraîner » et présentes à la fin de chaque dossier. L'évaluation est aussi formative, car elle prépare notamment à l'obtention du DELF A1, que l'on trouve, également à la fin de chaque dossier. Les exercices sont nombreux et reposent sur les compétences de compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite. Ils s'appuient sur des supports authentiques très variés. Les exercices oraux ne se font plus à deux comme dans le manuel précédent, mais avec le groupe en entier. Les exercices font également appel à la part socio-culturelle.

En somme, *Alter Ego 1* s'inspire largement de la méthodologie/approche actionnelle, comme le montrent les éléments suivants :

- le détail de ce que l'apprenant doit apprendre pour communiquer (objectifs linguistiques : savoir-faire) ;
- le détail de ce qu'il doit acquérir pour avoir un comportement langagier efficace (objectifs pragmatiques : savoir-être) ;
- les notions de compétence et de tâche font leur apparition ;
- le contexte culturel qui soutient la langue est très présent ;
- l'apprenant peut également mesurer ses progrès à chaque étape de son apprentissage, grâce aux évaluations ;
- la priorité est donnée à l'oral ainsi qu'au travail en groupe.

8. LES ÉPREUVES OFFICIELLES DE FRANÇAIS

8.1. L'EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES DU COLLÈGE

Comme nous l'avons déjà évoqué dans les premières lignes de ce chapitre, les élèves sont soumis à un examen à la fin du cycle 3. Celui-ci comporte trois grandes parties : une partie sciences humaines (polonais, histoire, éducation civique et arts), une partie mathématique et sciences (mathématiques, chimie, physique et astronomie et géographie) et

enfin une partie langue vivante étrangère. Cette dernière partie de l'examen vérifie dans quelle mesure l'élève du premier cycle du secondaire satisfait aux exigences en matière de langue étrangère moderne énoncées dans le programme de l'enseignement général pour le troisième cycle de l'enseignement.

Sept langues sont proposées parmi lesquelles : l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand, le russe, l'italien et l'ukrainien. Le collégien ne peut en choisir qu'une, qui doit être celle qu'il a étudiée en tant que matière obligatoire. L'épreuve de LVE se présente sous la forme d'un examen écrit et se décline en deux niveaux : le niveau de base et, depuis 2012, le niveau renforcé. Le niveau de base est adressé aux élèves qui ont commencé à apprendre la langue en première année du secondaire, il englobe la partie III.0 du programme scolaire, tandis que le niveau renforcé est à destination des collégiens qui poursuivent l'apprentissage de la langue qu'ils ont commencé à l'école primaire et comprend la partie III.1 du programme, ce qui induit que les élèves qui apprennent une LVE sont placés dans des groupes de niveau dès leur première année de collège.

Cet examen écrit d'une durée de 60 minutes est constitué de quatre parties. Pour le niveau de base : compréhension orale, compréhension écrite, connaissances fonctionnelles de la langue, connaissances des structures de la langue. Pour le niveau renforcé : compréhension orale, compréhension écrite, connaissances des structures de la langue, production écrite.

La langue étrangère qui est la plus choisie à l'épreuve de LVE est l'anglais. Elle devance de très loin l'allemand, le russe, le français et enfin l'espagnol.

Tableau 2.32. Choix linguistiques des candidats à l'épreuve de LVE à l'examen de fin de collège en 2015 (en % de candidats)²⁹⁷

Langue	Niveau de Base	Niveau renforcé
Anglais	85	80
Allemand	12	4
Russe	2.4	0.8
Français	0.3	0.1
Espagnol	0.1	0.05

²⁹⁷ Tableau établi sur la base des données transmises par le bureau central des examens (en polonais : Centralna Komisja Egzaminacyjna) ou CKE.

Autres langues	0.2	-
-----------------------	-----	---

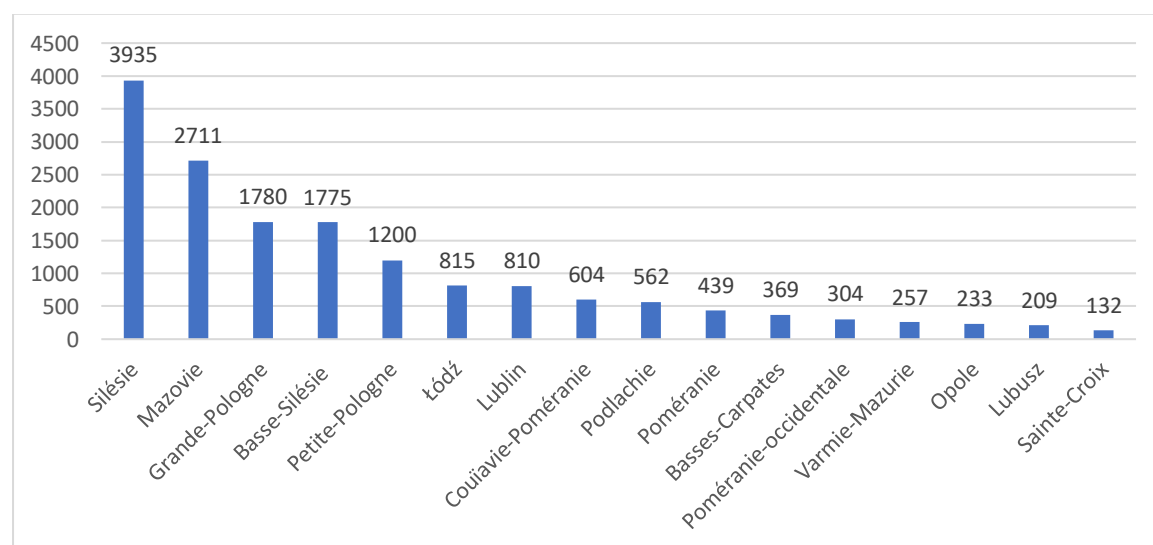
En ce qui concerne uniquement la langue française, celle-ci est de moins en moins choisie. En effet, on compte en 2016 plus de deux fois moins de candidats qu'en 2009. L'évolution du nombre de candidats entre 2009 et 2016 se présente comme suit :

Tableau 2.33. *Nombre de collégiens qui choisissent chaque année l'épreuve de français à l'examen de fin de collège entre 2009 et 2016*

	Niveau de base	Niveau renforcé	Total
2009	2978	-	2978
2010	2309	-	2309
2011	1639	-	1639
2012	1428	693	2121
2013	1405	652	2057
2014	1227	560	1787
2015	1162	509	1671
2016	991	398	1389

Les collégiens qui choisissent le français à l'épreuve de fin de collège sont essentiellement originaires de deux voïévodies : la Silésie et la Mazovie. À l'opposé, les candidats sont très peu nombreux dans le Lubusz et en Sainte-Croix.

Diagramme 2.12. *Répartition géographique des collégiens se présentant à l'épreuve de français de l'examen (total des élèves de 2009 à 2017)*



8.2. L'EXAMEN DE MATURITÉ

L'examen de maturité existe depuis 2005, il comporte quatre épreuves. Trois d'entre elles sont obligatoires, il s'agit notamment du polonais, des mathématiques et des langues vivantes étrangères. À cela s'ajoute une épreuve supplémentaire au choix du lycéen parmi toutes les matières que celui-ci a étudiées, dont les langues vivantes étrangères. Concernant l'épreuve de langue vivante, elle vérifie dans quelle mesure l'élève du dernier cycle du secondaire satisfait aux exigences en matière de langue étrangère moderne énoncées dans le programme de l'enseignement général pour le quatrième cycle de l'enseignement. Les candidats peuvent choisir parmi six langues : l'anglais, l'allemand, le russe, le français, l'espagnol et l'italien.

L'épreuve se décline en trois niveaux : le niveau de base est destiné aux lycéens qui commencent l'apprentissage de la langue au lycée (il correspond au niveau B1 du CECRL), le niveau renforcé (correspondant au niveau B2), obligatoire pour les personnes étudiant la langue depuis le collège et pour celles qui espèrent intégrer après le lycée une filière linguistique comme la philologie française ou romane, et enfin le niveau bilingue, à destination principalement des élèves inscrits en section bilingue et élargi en 2014 à tous les candidats.

La structure générale de l'épreuve est la même pour les trois niveaux. En effet, l'épreuve de LVE contient deux parties distinctes : une partie orale et une partie écrite. Depuis 2011, la partie orale se divise en deux niveaux : un niveau commun (niveau de base et niveau renforcé) et un niveau bilingue.

L'épreuve écrite se divise en trois niveaux et comporte quatre parties identiques qui s'alignent sur les modalités langagières telles qu'elles sont prescrites par le CECRL. Ces quatre parties sont : compréhension orale, compréhension écrite, connaissances des structures de la langue, production écrite.

Sans grande surprise, les lycéens choisissent principalement l'anglais à l'épreuve de LVE à l'examen de maturité, devant l'allemand, le russe, le français, l'espagnol et l'italien.

Tableau 2.34. *Choix linguistiques des candidats à l'épreuve de LVE à l'examen de maturité en 2015 (en % de candidats)*²⁹⁸

Langue	Niveau de Base	Niveau renforcé
--------	----------------	-----------------

²⁹⁸ Tableau établi sur la base des données transmises par le bureau central des examens (en polonais : Centralna Komisja Egzaminacyjna) ou CKE.

Anglais	90.2	90.6
Allemand	6.2	6.1
Russe	1.9	5.2
Français	0.44	0.91
Espagnol	0.27	0.61
Italien	0.11	0.28

Force est de constater que les candidats sont de moins en moins nombreux à être séduits par le français comme le révèle le tableau suivant.

Tableau 2.35. *Nombre de lycéens qui choisissent chaque année l'épreuve de français à l'examen de maturité entre 2006 et 2016*²⁹⁹

	Niveau de base	Niveau renforcé	Total
2006	2758	1502	4260
2007	3026	674	3700
2008	2655	722	3377
2009	2123	1015	3138
2010	2401	938	3339
2011	2322	926	3248
2012	2490	870	3360
2013	2388	869	3257
2014	2211	719	2930
2015	773	896	1669
2016	774	830	1604

Si les lycéens sont si peu nombreux à choisir le français, une des raisons principales évoquées par le corps enseignant est la différence qu'il existe entre le niveau de l'examen et le volume horaire consacré aux LVE au lycée. En effet, nombreux sont les lycéens qui commencent l'apprentissage du français au lycée. Ainsi, ces derniers bénéficient, jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme du système éducatif en 2017, en moyenne d'un volume horaire compris entre 210 et 240 heures. Or, d'après les informations du CECRL relatives au niveau de maîtrise d'une langue, il faut au minimum 350 à 400 heures pour pouvoir prétendre à un niveau B1. La question qui se pose alors est comment atteindre ce niveau avec un volume horaire si faible. En outre, en analysant de plus près les données du tableau 2.37, on

²⁹⁹ *Ibid.*

remarque qu'entre 2014 et 2015 le nombre de candidats au niveau de base a chuté de 65 %. Ce phénomène est le résultat d'une réforme de l'épreuve de LVE qui date de 2014. En effet, jusqu'en 2014, les matières supplémentaires se distinguaient entre le niveau de base et le niveau renforcé. Depuis 2015, toutes les matières supplémentaires doivent obligatoirement être composées au niveau renforcé.

8.2.1. PROFILS DES CANDIDATS

D'année en année, nous remarquons que le profil des candidats à l'épreuve de français de l'examen de maturité est sensiblement identique. En effet, si l'on s'intéresse aux chiffres correspondants à l'épreuve 2015, on observe que les candidats sont essentiellement de sexe féminin et sont issus d'établissements publics. En outre, ils sont principalement originaires de villes de plus de 100 000 habitants. Cette dernière information confirme une de nos hypothèses émises dans les pages précédentes, à savoir que le français est davantage enseigné en milieu urbain que rural, mais elle souligne également qu'il intéresse surtout les personnes qui vivent dans des grandes agglomérations.

Tableau 2.36. *Profils des candidats inscrits aux épreuves orales et écrites de français à l'examen de maturité en 2015*³⁰⁰

	Niveau de base	Niveau renforcé
% de candidats de sexe féminin	74	81,8
% de candidats de sexe masculin	26	18,2
Proportions lycées publics / privés	94,7 / 5,3	93 / 7
Part des candidats étudiant dans des lycées implantés dans des villes de plus de 100 000 habitants	70,7	67
Entre 20000 et 100 000	21,7	26,3
Moins de 20 000 habitants	8	5,6
Lycées ruraux de moins de 2000 habitants	0,5	1,1

9. REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA LANGUE FRANÇAISE, DE LA FRANCE ET MOTIVATIONS D'APPRENTISSAGE

Dans ce sous-chapitre, nous présenterons une étude exploratoire des représentations sociales de la langue française et de la France. Les motivations d'apprentissage du français exprimées par des lycéens en cours d'apprentissage dans le cadre d'un enseignement

³⁰⁰ *Ibid.*

obligatoire seront également étudiées.

9.1. ENQUÊTE

9.1.1. METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Nous avons préparé une enquête sur format papier que nous avons adressé par voie postale à 16 établissements secondaires polonais (un établissement par voïévodie) dans lesquels le français est enseigné comme langue étrangère en enseignement obligatoire.

L'enquête est constituée de quatre parties. La première partie se compose de trois questions fermées qui visent à établir le profil des enquêtés. Voici les questions :

- (1) Quel est votre sexe ?
- (2) Dans quel environnement scolaire avez-vous commencé à apprendre le français ?
- (3) Avez-vous déjà séjourné en France ?

Dans la partie suivante, les enquêtés doivent répondre aux deux questions suivantes :

- (4) Citez au moins cinq mots que vous associez à la langue française.
- (5) Citez au moins cinq mots que vous associez à la France.

Dans la troisième partie, les enquêtés doivent indiquer leur degré d'adhésion à cinq affirmations en attribuant une note pouvant aller de 1 à 5, sachant que 1 = je ne suis pas du tout d'accord / 2 = je ne suis pas d'accord / 3 = avis partagé / 4 = je suis plutôt d'accord / 5 = je suis tout à fait d'accord. La plupart des affirmations ont été rédigées en fonction des premières observations faites dans cette partie. Voici les affirmations :

- (6) Il existe d'autres langues vivantes étrangères qui sont tout aussi, voire plus importantes que le français.
- (7) Parler français permet d'impressionner les gens.
- (8) Parler français permet d'être reconnu comme une personne compétente.
- (9) La connaissance du français permet de trouver un travail bien payé.
- (10) Dans la vie professionnelle, l'espagnol est tout aussi utile que le français.
- (11) Je ne sais pas vraiment à quoi peut me servir le français.

Enfin, dans la dernière partie, les enquêtés doivent répondre à une question unique :

- (12) Pour quelles raisons avez-vous décidé d'apprendre le français.

9.1.2. LES ENQUÊTÉS

Plus de trois quarts des établissements à qui nous nous sommes adressées ont répondu favorablement, ce qui nous a permis de porter le nombre d'enquêtés à 109. Parmi ces 109 personnes, on compte une très nette majorité de filles (81.6 %). Le lycée constitue le premier environnement d'apprentissage scolaire pour 87.1 % des enquêtés. Ceux qui ont répondu le contraire ont déclaré avoir appris le français au collège (11.9 %) ou à l'école élémentaire (0.9 %). Seuls 11.9 % des enquêtés ont indiqué avoir séjourné en France au moins une fois dans leur vie.

9.1.3. MÉTHODE D'ANALYSE DES DONNÉES

Les enseignants de français en charge des classes participantes nous ont réexpédié les enquêtes par voie postale ou par scan.

L'étude des représentations sociales et des motivations ont fait l'objet d'un classement par critères. Pour définir ces critères, nous nous sommes appuyé sur plusieurs ouvrages, notamment : *L'enquête et ses méthodes* (F. Singly, 1992), *Représentations sociales : un domaine en expansion* (D.Jodelet, 1994), *Images et représentations. De la théorie des représentations à l'étude des images sociales* (P. Moliner, 1996), *Les représentations linguistiques et culturelles dans l'enseignement/apprentissage du français langue étrangère* (Djeghar, 2009) et *Wpływ motywacji na proces nauki języka obcego według modelu przetwarzania informacji językowych* (A. Kubiczek, 2008).

Aussi, nous avons décidé de classer les représentations sociales de la langue française selon trois critères : son statut dans le monde, ses traits esthétiques et la nature de son apprentissage.

Les représentations sociales de la France sont quant à elles classées selon dix critères : le cadre naturel, la gastronomie, le patrimoine culturel, la culture française, les toponymes, les événements d'actualité, la mode, l'amour/le romantisme et les références historiques.

En ce qui concerne la partie de l'enquête relative au degré d'adhésions des enquêtés, nous avons classé les affirmations selon le degré d'adhésion du plus élevé (5) au moins élevé (1) en calculant la moyenne sur 5, sachant que 1 = je ne suis pas du tout d'accord, 2 = je ne suis pas d'accord, 3 = je suis plutôt d'accord, 4 = je suis d'accord, 5 = je suis tout à fait d'accord.

Les motivations sont classées selon cinq critères : les finalités instrumentales, la

motivation affective, le projet d'aller dans un pays francophone, la curiosité et le choix par dépit.

Les réponses des enquêtés ont été analysées en prenant en compte la variable « sexe ». Ainsi, pour chaque élément analysé, nous présentons dans un premier temps le résultat des enquêtés de sexe féminin, puis dans un second temps nous présentons le résultat des enquêtés de sexe masculin.

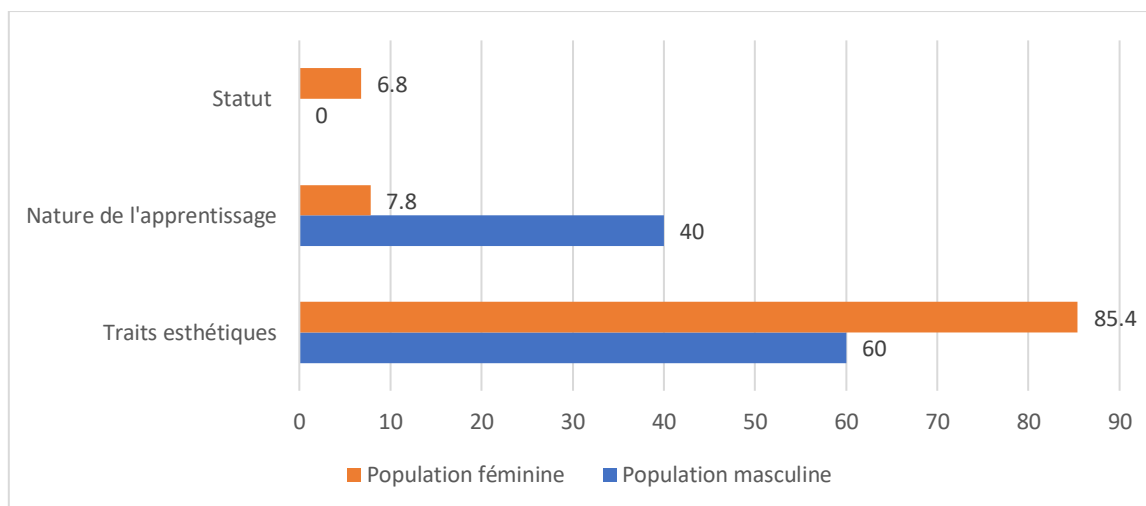
9.1.4. ANALYSE DE L'ENQUÊTE

Commençons par l'analyse de la première activité associative, celle des représentations sociales de la langue française. La représentation la plus évoquée par les enquêtés est celle faisant référence aux traits esthétiques. Pour 85.4 % des filles et 60 % des garçons, le français est une langue qualifiée de : « belle », « délicate », « élégante », « mélodieuse », « chic », raffinée », « douce », « légère », « sensible » et « subtile », « langue de l'amour », « romantique ».

Vient ensuite la représentation relative à la nature de l'apprentissage. Pour 7.8 % des filles et 40 % des garçons, le français évoque « la difficulté » et « la précision ». En effet, le français a la réputation d'être une langue difficile à apprendre en raison notamment de sa grammaire à l'image de ses nombreux modes et temps qui n'ont d'équivalent en polonais comme le subjonctif ou le passé composé, l'emploi des articles définis/indéfinis ainsi que l'écriture et la prononciation.

Enfin, la représentation la moins évoquée est le statut du français. En effet, 6.8 % des filles ont indiqué que le français est une langue « de la diplomatie » et « importante ».

Diagramme 2.13. Représentations sociales de la langue française, selon le sexe des enquêtés (en %)

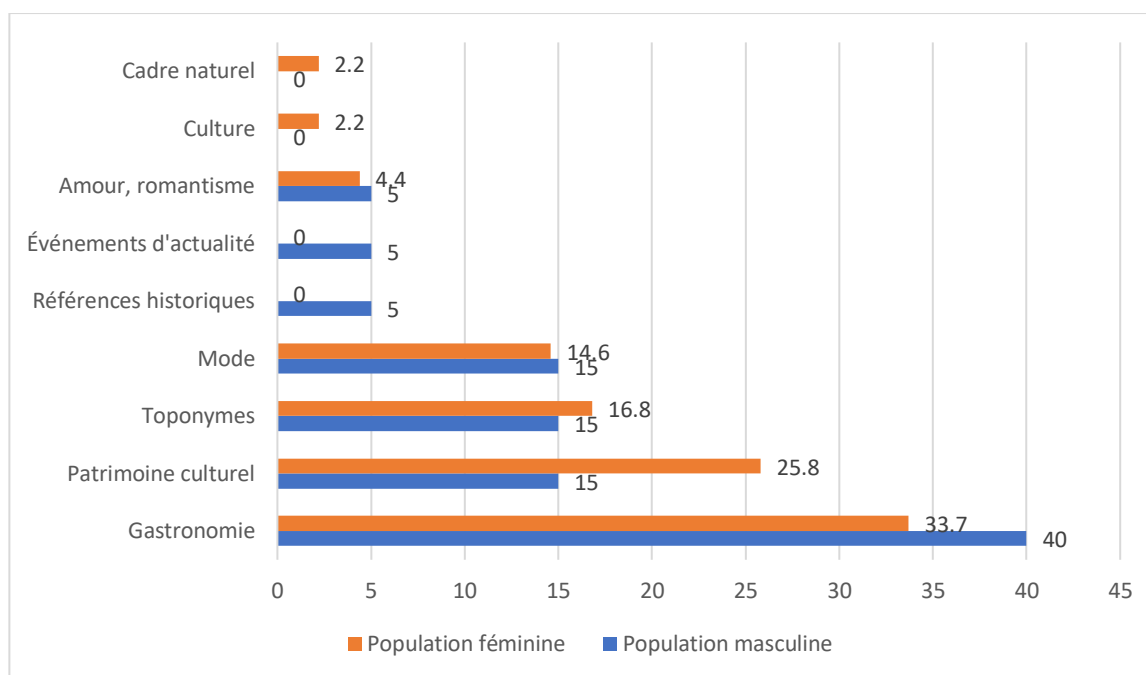


D'après les résultats de l'enquête, quatre représentations sociales de la France prédominent: 33.7 % des filles et 40 % des garçons, associent la France à la gastronomie : « baguette », « vin », « cuisses de grenouilles », « escargots », « croissants », « macarons », « gastronomie », « fromage », « crème brûlée ». 25.8 % des filles et 15 % des garçons ont fait référence au patrimoine culturel de la France : « Tour Eiffel », « Louvres », « Pont des Arts », « Arc de Triomphe », « Versailles » et « Notre-Dame ». Soulignons que tous les lieux indiqués se situent à Paris ou dans sa région proche. 16.8 % des filles et 15 % des garçons font référence à des toponymes : « Paris » et la « Côte d'Azur ». 14.6 % des filles et 15 % des garçons citent la mode : « béret », « mode », « élégance », « t-shirt rayé ».

Viennent ensuite les représentations liées aux références historiques dont « Napoléon » ou « la ligne Maginot », citées par 5 % des garçons et les événements d'actualité parmi lesquelles : « football », « grève », également cités par 5 % des garçons.

On trouve ensuite les représentations qui évoquent l'amour, le romantisme. 4.4 % des filles et 5 % des garçons mentionnent les mots suivants : « amour », « romantisme ». Puis la culture française : 2.2 % des filles ont pensé aux termes « musique », « peintres », « artistes », « tableaux ». Le cadre naturel est évoqué par 2.2 % des filles : « paysages magnifiques », « pigeons », « lavande ».

Diagramme 2.14. Représentations sociales de la France, selon le sexe des enquêtés (en %)



Ce qui nous a particulièrement surpris dans cette activité, c'est que chaque enquêté a été en mesure d'associer cinq mots, voire plus, contrairement à l'activité associative précédente. Cela est paradoxal compte tenu du nombre très faible de personnes à avoir déjà séjourné en France (13/109). Pour pallier ce manque réel de connaissance sur la France, nombreux sont les enquêtés ayant eu recours à des stéréotypes. Parmi les stéréotypes que les enquêtés ont de la France, on trouve seulement des stéréotypes positifs.

Sur ce dernier point, la culture française n'est pas inconnue en Pologne. En effet, elle est diffusée notamment à travers des films, des chansons, des magazines ou des événements divers comme la *semaine de la francophonie*, organisée chaque année en mars et qui se traduit par des projections de films, des concerts ou des événements culinaires.

On remarquera que parmi les réponses des enquêtés, on retrouve des stéréotypes bien ancrés, même par les individus qui disent avoir déjà séjourné en France. Ces stéréotypes reflètent globalement l'image que les Polonais ont de la France. À titre d'exemple, nous pouvons citer :

- l'image du français typique qui porte un « béret », un « t-shirt rayé » et représenté avec une « baguette » sous le bras ;
- l'image des Français, toujours vêtus à la « mode » et qui sont « élégants » ;
- les Français mangent des « grenouilles » et des « escargots » ;
- les Français sont « romantiques » ;
- les Français sont « gastronomes » ;

- la France se résume à « Paris » et à la « Côte d'Azur » ;
- l'alimentation de base en France est composée de : « baguette », « croissant », « fromage » et « vin ».

Cependant, à l'inverse des enquêtés, tous les Polonais n'ont pas une image positive de la France. En effet, si l'on en croit d'autres études (articles, vidéos ou entretiens personnels) réalisées en Pologne, on observe que les Polonais pensent que³⁰¹ :

- les Français sont arrogants et antipathiques ;
- les Français sont grossiers ;
- les Français ne se lavent pas ;
- les Français se plaignent beaucoup et sont toujours en grève ;
- en France il est impossible de parler anglais, car les Français ne veulent pas parler anglais.

Passons maintenant à la partie suivante de l'enquête, le degré d'adhésion des enquêtés. Deux affirmations ont particulièrement reçu une approbation importante des enquêtés (plus de 4/5 de moyenne).

Les enquêtés sont unanimes sur le fait qu'« il existe d'autres langues vivantes étrangères qui soient tout aussi, voire plus importantes, que le français » (4.6/5). En réalité, le français n'est que très rarement appris comme une première langue, compte tenu de la place dominante qu'a pris l'anglais et la culture anglo-saxonne dans la société polonaise après 1989. Les enquêtés sont également d'avis que « Parler français permet d'impressionner les gens » (4.16/5). En effet, la langue française a su conserver son image de prestige dont elle est empreinte depuis des siècles. S'agissant des autres affirmations, les enquêtés sont d'accord avec le fait que : « Parler français permet d'être reconnu comme une personne compétente » 3.95/5 ; « La connaissance du français permet de trouver un travail bien payé » 3.78/5 ; « Dans la vie professionnelle, l'espagnol est tout aussi utile que le français » 3.32/5.

L'affirmation avec laquelle les enquêtés se trouvent en parfait désaccord est qu'« ils ne savent pas vraiment à quoi peut leur servir le français » (2/5).

³⁰¹ Nous nous sommes référés à des articles de presse sur internet, à des pages de site internet, à des vidéos sur YouTube et à des interviews en présentiel de personnes de nationalité polonaise qui ne présentent aucun lien avec la France.

Force est de constater, à la suite de cette analyse, que le français est étudié comme un second, voire un troisième choix, toujours en complément de l'anglais, qui reste la langue qu'il faut absolument connaître. En outre, on observe que le français est essentiellement étudié pour sa « beauté ». En effet, il permet « d'impressionner les gens » et « d'être reconnu comme une personne compétente ». Les enquêtés sont cependant plutôt conscients que la « la connaissance du français permet de trouver un travail bien payé ». Toutefois, ils sont également d'avis que « dans la vie professionnelle, l'espagnol est tout aussi utile que le français ». Les enquêtés déclarent unanimes qu'ils savent à quoi peut leur servir de parler français.

Enfin, s'agissant des motivations d'apprentissage, le choix d'apprendre le français résulte principalement d'une véritable passion pour la langue et la culture françaises. En effet, une très grande partie des enquêtés ont évoqué une motivation affective qui repose essentiellement sur les traits esthétiques du français. 61.7 % des filles et 27.7 % des garçons ont répondu qu'ils apprenaient le français car :

- « le français une belle langue » ;
- « j'aime le français » ;
- « j'ai toujours voulu apprendre le français » ;
- « le français est une langue mélodieuse » ;
- « j'adore la culture française » (Cette motivation est également très largement citée par les élèves fréquentant les sections internationales francophones, comme le révèle une précédente étude consacrée à ce public) ;

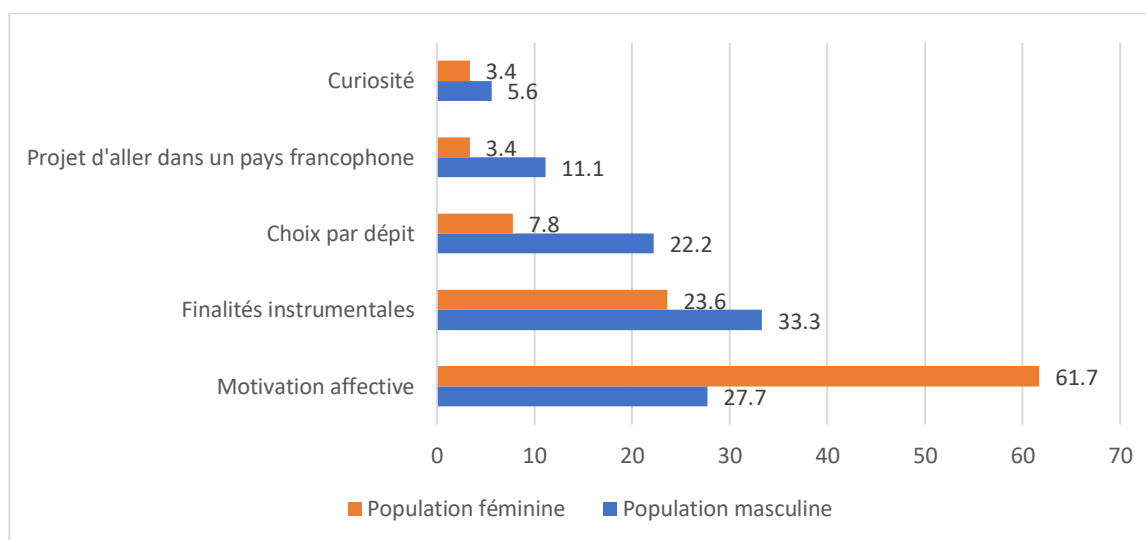
Les finalités instrumentales sont également très citées. 23.6 % des filles et 33.3 % des garçons apprennent le français :

- « pour apprendre une nouvelle langue » ;
- « parce que le français est une langue facile à apprendre » ;
- « pour l'utilité de la langue » ;
- « pour pouvoir communiquer avec des amis ou la famille » ;
- « pour pouvoir poursuivre l'apprentissage commencé à l'école élémentaire et / ou au collège »³⁰².

³⁰² Bien souvent dans les faits, les enseignants de français au lycée ne peuvent pas créer de groupes de niveaux par manque d'effectifs suffisants, puisque généralement les élèves commencent l'apprentissage du français au lycée. Il n'est donc pas rare de voir des élèves abandonner l'apprentissage du français au profit d'une nouvelle

On compte également 7.8 % des filles et 22.2 % des garçons qui affirment avoir consciemment choisi d'apprendre le français par dépit, notamment pour : « ne pas avoir à apprendre l'allemand ou le russe ». On trouve ensuite des motivations liées à un projet d'aller dans un pays francophone, 3.4 % des filles et 11.1 % des garçons ont affirmé : « je voudrais voyager en France », « j'aimerais étudier en France ». Enfin, 3.4 % des filles et 5.6 % des garçons ont évoqué avoir été motivés par : « la curiosité ».

Diagramme 2.15. Motivations d'apprentissage du français, selon le sexe des enquêtés (en %)



9.1.5. CONCLUSION DE L'ENQUÊTE

L'enquête a permis de démontrer plusieurs éléments importants. Tout d'abord, nous observons que la langue française est principalement affectivée par la population féminine (plus de 70 %). Ensuite, constatons que la langue française est pour un grand nombre d'apprenants synonyme de prestige. L'image de la France repose en outre principalement sur des stéréotypes. En effet, la France est très souvent associée à la mode, à la gastronomie et au romantisme. Le français est essentiellement appris pour des raisons affectives résultant d'une véritable passion pour la langue et la culture françaises et moins pour des raisons pragmatiques comme peut l'être l'anglais ou l'allemand.

Toutes ces observations corroborent les précédentes études et déclarations faites sur les sujets que nous avons étudiés. En effet, Benoît Villette, professeur de français langue

étrangère (FLE) à Varsovie, affirme dans un article publié en ligne³⁰³ : « Les Polonais apprennent l'anglais pour le travail, le français pour la classe ». Il ajoute « Le fantasme français est toujours bien présent : l'image-clichée de la France en Pologne, c'est le romantisme de Paris, le soleil de la Côte d'Azur et le goût de la gastronomie française ». Notre analyse rejoint également celle de Marek Ziolkowski³⁰⁴ qui dit que « La grande majorité des Polonais voient dans le français une seconde langue étrangère » et « il semble que le français conserve toujours un caractère de luxe, de symbole de prestige. Une des observations qui semble confirmer ce diagnostic est le fait qu'aujourd'hui, tout comme autrefois, ce sont plutôt les femmes qui apprennent le français : 70 % d'apprenants ». Ces dernières sont en effet plus réceptives que les hommes à la culture française.

Toutefois, notre enquête a révélé une nouvelle information. En effet, nous avons observé que les motivations d'apprentissage varient en fonction du sexe. Les filles sont très majoritairement motivées par des raisons affectives, comme l'esthétique de la langue, tandis que les garçons seront principalement motivés par des raisons plus pragmatiques.

CHAPITRE II.6. LE FRANÇAIS ET SON ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE SUPÉRIEUR EN POLOGNE APRÈS 1989

Dans le présent sous-chapitre consacré à l'enseignement du français dans les universités et autres établissements supérieurs, nous distinguerons deux groupes d'étudiants : les spécialistes de langue, c'est-à-dire ceux qui étudient le français dans le cadre d'un diplôme de philologie³⁰⁵ française ou romane³⁰⁶, et ceux qui suivent des cours de français dans le cadre d'un lectorat.

I. LES ÉTUDES DES PHILOGIES

1. LES EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS

La chute du communisme en Pologne et l'ouverture vers l'ouest provoquent un véritable afflux d'étudiants vers les diplômes de langue. En effet, l'ouverture des frontières offre de nouveaux débouchés, notamment professionnels, de voyages, de bourses, de correspondance, d'interprétariat, etc. Au début des années 90, dans le cadre des philologies, la langue la plus prisée est le russe. Le français occupe la quatrième place derrière l'allemand

³⁰³ DELEPAUL Marie-Jeanne, « Pourquoi diable les Polonais apprennent-ils (encore) le français ? », *op.cit.*

³⁰⁴ ZIOLKOWSKI Marek, *La Francophonie en Pologne*, Hermès, la Revue 2004/3 (n°40), p.59-61.

³⁰⁵ Le terme « philologie » tel qu'il est aujourd'hui utilisé dans l'environnement universitaire polonais a une signification quelque peu différente de celle que nous connaissons en France. En effet, par « philologie », nous entendons l'étude de la littérature, de la langue et de civilisation et non pas la critique de textes littéraires.

³⁰⁶ En Pologne, le terme « philologie romane » se réfère principalement à la philologie française.

et l'anglais³⁰⁷.

Tableau 2.37. *Le nombre d'étudiants polonais en philologies par langue(s) étudiée(s) en 1990/1991*

Philologie	Nombre d'étudiants
Russe	4287
Allemande	3374
Anglaise	3268
Française ou romane	1514

À peine trois années plus tard, le classement se voit quelque peu bousculé puisque l'anglais est désormais la langue la plus étudiée devant l'allemand, le russe et le français qui enregistre une augmentation de 25.2 % par rapport à 1990/91. Toutefois, malgré cette hausse significative, le français reste deux voire trois fois moins étudié en moyenne que les autres langues.

Tableau 2.38. *Le nombre d'étudiants polonais en philologies par langue(s) étudiée(s) en 1993/94³⁰⁸*

Philologie	Nombre d'étudiants	Évolution par rapport à 1990/91 en %
Anglaise	4371	+33.75
Allemande	4278	+26.8
Russe	3420	-20.2
Française ou romane	1971	+25.2

Plus de deux décennies plus tard (rentrée universitaire 2016), le nombre total d'étudiants en philologie a plus que triplé, ce qui démontre l'importance et la place des langues vivantes étrangères dans la société polonaise post-1989. Les deux langues les plus étudiées sont l'anglais et l'allemand. À elles deux, elles monopolisent près de 78 % des étudiants. Elles sont suivies de l'espagnol qui a su se faire une place dans le classement et pas des moindres puisqu'il a dépassé en nombre les étudiants de français et de russe. En plus de ces quatre

³⁰⁷ ZAJĄC Jolanta, « L'enseignement primaire, secondaire et supérieur », *Le français en Pologne : Mythes et réalités, op.cit.*, p.45-73.

³⁰⁸ *Ibid.*

langues traditionnelles, la linguiste Marcela Świątkowska de l'université Jagellonne de Cracovie fait savoir que les étudiants sont de plus en plus nombreux aujourd'hui à affectionner les langues orientales comme le japonais, l'arabe, le turc ou le chinois. Elle ajoute que ces étudiants sont de véritables passionnés des cultures orientales et qu'ils pensent moins aux opportunités professionnelles³⁰⁹. En effet, on observe une très nette augmentation du nombre d'étudiants en philologie orientale (+927.1 % entre 2002 et 2016), ce qui laisse craindre que ces derniers soient, dans un avenir proche, supérieurs en nombre aux effectifs d'étudiants romanisants.

Tableau 2.39. Le nombre d'étudiants polonais en philologies par langue(s) étudiée(s) entre les rentrées universitaires 2002 et 2016³¹⁰

	Française Romane	Anglaise	Allemande	Russe	Espagnole	Italienne	Orientale
2002	4491	21 288	12 004	5111	574	643	287
2004	4544	25 990	12 551	6351	617	738	456
2006	4584	35 908	15 164	8001	1666	1176	797
2008	4038	36 745	14 087	7804	2096	1416	1528
2010	4427	38 096	11 993	7618	2288	-	2030
2012	3965	34 301	9283	6232	3000	2079	2476
2014	3814	31 313	7884	5029	3183	1952	2656
2016	3330	29 623	7641	4088	3579	1947	2948
Évolution 2002 - 2016	-25.8	+38.1	-36.3	-20	+523.5	+202.8	+927.1

Si les effectifs d'étudiants romanisants sont aujourd'hui deux fois supérieurs qu'au début des années 90, les études françaises connaissent elles aussi un déclin. En effet, on remarque une décroissance plus ou moins continue des effectifs à partir de 2006. Plusieurs raisons naturelles peuvent expliquer pourquoi le nombre de romanisants a chuté. Premièrement, cela peut être dû à la baisse démographique de la population étudiante. Deuxièmement, comme nous l'avons souligné au début de ce chapitre, les collégiens et les lycéens s'intéressent de

³⁰⁹ WRZESIEŃ Agnieszka, « Na językach. Czy warto studiować filologię? » [En ligne] *Newsweek Polska*, Disponible sur : <https://www.newsweek.pl/polska/czy-warto-studiowac-filologie-na-newsweekpl/9tr5rdf>, Consulté le 8 février 2020.

³¹⁰ Tableau établi sur la base des informations transmises par le GUS.

moins en moins à la langue française. Troisièmement, l'année 2005 correspond à l'entrée en vigueur de la nouvelle formule de la matura. Avant cette réforme, les candidats aux études supérieures étaient tenus de se présenter à une épreuve obligatoire de LVE. Celle-ci était sous la forme d'un examen oral où l'examineur évaluait les compétences grammaticales et communicatives des candidats. La note obtenue n'avait pas une grande incidence, car chaque université et établissement supérieur prévoyait un examen supplémentaire. Depuis 2005, les candidats à la matura composent l'épreuve de LVE à l'écrit et à l'oral. Par ailleurs, l'intégration d'une université est désormais fondée sur les notes obtenues au baccalauréat. En conséquence, les universités et autres établissements supérieurs ont été amenés à supprimer leur examen d'entrée. Nous pensons donc que la nouvelle formule de la Matura a joué un rôle non-négligeable dans le déclin des études françaises. Quatrièmement, à l'image du collège et du lycée, depuis le début des années 2000, les étudiants s'intéressent de plus en plus à d'autres langues et cultures comme la philologie espagnole ou orientale, ce qui porte préjudice notamment au français, mais également à l'allemand, au russe et dans une moindre mesure à l'anglais. Une des autres raisons qui a contribué au déclin des filières françaises est l'anglicisation de la société. En effet, comme nous l'avons mentionné dans les premières pages de cette seconde partie, l'anglais est la langue du présent dans les entreprises. Savoir parler anglais est l'une des compétences les plus demandées par les employeurs, à titre de rappel, 25.42 % des offres d'emploi requièrent la connaissance de cette langue, contre 2.45 % pour le français. En outre, l'anglais est aujourd'hui massivement étudié à l'école. Sa connaissance est devenue primordiale étant donné qu'elle permet de communiquer internationalement.

Aussi, afin de rendre les filières françaises plus attractives, de plus en plus d'universités ouvrent leurs formations à des étudiants qui n'ont aucune base en français. Avant 2010, cinq universités avaient introduit un programme d'études distinct pour les candidats qui ne parlent pas français³¹¹. Aujourd'hui, la quasi-totalité des universités qui proposent des filières françaises ouvrent leurs formations aux grands-débutants.

Certaines universités ont également fait évoluer leur offre de formation. Par exemple, elles proposent d'étudier, en plus du français, l'anglais ou, depuis la rentrée universitaire 2017/18, l'allemand, le russe ou l'arabe.

Au début des années 1990, les études françaises étaient proposées dans les universités des villes suivantes : Poznań, Lublin, Varsovie, Cracovie, Katowice, Łódź et Wrocław.

³¹¹ OKĘCKA Helena, *Studia romanistyczne na UW dla osób nieznających francuskiego*, op.cit, p.42-45.

Progressivement, d'autres établissements supérieurs s'ajouteront à la liste. On pense notamment aux universités de Gdańsk, Toruń, Opole, Szczecin, Białystok, à l'école polytechnique de Gliwice, ainsi qu'aux établissements supérieurs de Częstochowa, Kielce, Tarnów, Zamość, Wałbrzych et Koszalin.

En 2016/17, les études françaises sont proposées dans 17 établissements supérieurs, contre 18 en 2015/16, dont :

- 14 universités (sur un total de 19 universités publiques), à savoir : l'université catholique de Lublin (KUL), l'université de Gdańsk, l'université Adam Mickiewicz de Poznań, l'université Jagellon de Cracovie, l'université de Łódź, l'université Marie Curie-Skłodowska de Lublin, l'université Nicolas-Copernic de Toruń, l'université d'Opole, l'université de Szczecin, l'université de Silésie de Katowice, l'université de Białystok, l'université de Varsovie, l'université de Wrocław et l'université de Zielona Góra. En revanche, les universités d'Olsztyn (créée en 1999), de Rzeszów (créée en 2001), de Bydgoszcz (créée en 2005), de Kielce (créée en 2011), ainsi que l'université du cardinal Stefan Wyszyński de Varsovie (créée en 1999) n'offrent pas encore la possibilité à leurs étudiants de préparer un diplôme en philologie française ou romane ;
- 1 université spécialisée : université de pédagogie de Cracovie ;
- 1 école polytechnique : École polytechnique de Gliwice ;
- 1 école supérieure : École supérieure professionnelle de Tarnów.

A titre de comparaison, sur les 102 établissements supérieurs qui proposent des études de philologie, la langue française n'arrive qu'à la 5^e place du classement. Elle est en effet très largement devancée par l'anglais (99 établissements), l'allemand (57 établissements), le russe (38 établissements) et l'espagnol (32 établissements). Les places suivantes sont occupées par l'italien (17 établissements), le chinois (12 établissements), le croate (10 établissements), le grec (10 établissements) et le latin (10 établissements)³¹².

Traditionnellement, les romanisants sont les plus nombreux à Poznań, Lublin, Varsovie, Cracovie, Katowice, Łódź, Gdansk et Wrocław.

Tableau 2.40. Répartition des étudiants polonais en philologie française ou romane suivant les villes entre 2008 et 2016

³¹² Fundacja Pro Progresso, *Języki obce (filologie) w polskich szkołach wyższych*, Warszawa, 2015.

	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2008 - 2016
Poznań	461	379	360	331	337	352	346	338	-26.7
Lublin	531	494	505	443	454	453	477	431	-18.8
Varsovie	678	568	566	582	538	513	511	467	-31.1
Cracovie	598	750	501	497	498	543	513	527	-11.8
Katowice	295	688	659	558	474	453	137	137	-53.5
Łódź	239	223	239	239	212	236	273	272	+13.8
Wrocław	397	334	307	258	269	280	300	286	-27.9
Gdańsk	191	219	225	229	244	244	250	207	+8.4
Toruń	226	170	169	192	145	155	153	137	-39.4
Opole	58	83	115	113	104	103	85	73	+25.8
Szczecin	115	161	207	200	170	172	168	140	+21.7
Białystok	82	124	165	136	118	171	218	216	+163.4
Zielona Góra	72	65	61	45	47	55	48	53	-26.4
Gliwice		47	71	82	64	59	59	71	+51
Tarnów	128	97	99	82	64	52	58	37	-71.1
Koszalin		17	17	8	8				

L'analyse détaillée des données présentées dans ce tableau révèlent deux informations importantes. Tout d'abord, nous observons que toutes les villes mentionnées dans ce tableau ne sont pas touchées par la décroissance du nombre d'étudiants romanisants. On pense notamment à Łódź, Gdańsk, Opole, Szczecin, Białystok et Gliwice. Hormis Łódź, toutes les universités ou écoles polytechniques des villes susmentionnées précédemment sont chaque année classées parmi les moins prestigieuses de Pologne et sont également celles qui accueillent le moins d'étudiants. Ensuite, on constate paradoxalement que les baisses les plus fortes d'effectifs d'étudiants romanisants concernent les villes universitaires de voïvodies particulièrement riches en offres d'emplois qui requièrent la connaissance du français et où de nombreuses entreprises françaises se sont implantées. On pense notamment à Varsovie (Mazovie), Poznań (Grande-Pologne), Katowice (Silésie) et Wrocław (Basse-Silésie). En effet, ces quatre voïvodies accueillent pourtant 91 % des entreprises françaises implantées en Pologne³¹³.

1.2. PROFILS DES ROMANISANTS

³¹³ Voir diagramme 2.10.

En règle générale, en début de formation, les étudiants romanisants ont un niveau B1 en français. D'après la professeure Magdalena Koźluk de l'université de Łódź, les étudiants présentent un profil semblable. En effet, certains étudiants sont captivés par la langue et la culture françaises, d'autres sont guidés par les conseils des parents et enfin certains souhaitent habiter en France ou dans un pays francophone³¹⁴.

Une enquête réalisée en 2012 par l'université de Varsovie à destination des étudiants romanisants (grands-débutants en 1^e année), arrivés en fin de parcours de licence, a révélé qu'à l'origine, leur choix pour ces études a été motivé pour 64 % d'entre eux par l'envie d'apprendre le français. En deuxième lieu, ils ont mentionné le désir de devenir traducteur et l'intérêt pour les problèmes linguistiques³¹⁵.

II. LES LECTORATS

La plupart des universités et autres établissements supérieurs polonais proposent à leurs étudiants, en fonction du diplôme préparé, d'apprendre une ou plusieurs langues vivantes étrangères dans le cadre d'un lectorat. Comparé aux autres principales langues enseignées dans des lectorats (l'anglais, l'allemand, le russe, l'espagnol et l'italien), le français est la 2^e langue la plus proposée dans trois voïévodies orientales, à savoir en Podlachie, en Sainte-Croix (à égalité avec l'allemand et le russe) et dans la voïévodie de Lublin (à égalité avec le russe). Elle est la 3^e langue la plus proposée dans de nombreuses voïévodies centrales ou orientales de la Pologne, notamment la Mazovie, la Petite-Pologne, la Silésie, la Couïavie-Poméranie, la Poméranie, dans la voïévodie de Łódź, dans les Basses-Carpates et en Varmie-Mazurie, dans le Lubusz (à égalité avec l'allemand). Dans les autres voïévodies, notamment occidentales, le français est la 4^e langue la plus proposée en Grande-Pologne (à égalité avec l'allemand) et dans la voïévodie d'Opole (à égalité avec l'allemand) ou encore la 5^e langue comme c'est le cas en Basse-Silésie.

L'analyse complète de la répartition de l'offre d'enseignement du français dans le cadre d'un lectorat révèle dans l'ensemble une certaine similitude avec la carte de l'offre d'enseignement du français au niveau scolaire³¹⁶. Aussi, le français au niveau supérieur est essentiellement enseigné dans trois voïévodies : la Mazovie, la Petite-Pologne et la Silésie. À l'inverse, le français est particulièrement délaissé en Varmie-Mazurie, en Lubusz, en Sainte-

³¹⁴ LIFE IN ŁÓDZKIE, « Francuski na co dzień » [En ligne], Disponible sur : <https://lifein.pl/francuski-na-co-dzien/>, Consulté le 25 janvier 2020.

³¹⁵ *Ibid.*

³¹⁶ Voir illustration 2.1.

Croix et dans la voïévodie d'Opole³¹⁷.

Tableau 2.41. Répartition territoriale du nombre de lectorats d'anglais, d'allemand, de russe, d'espagnol, et d'italien dans les universités et autres établissements supérieurs en 2017³¹⁸

Voïvodie	Anglais	Allemand	Russe	Français	Espagnol	Italien
Mazovie	82	18	34	31	17	11
Petite-Pologne	30	14	20	17	10	11
Silésie	29	8	17	11	10	8
Couïavie-Poméranie	16	3	11	10	4	1
Grande-Pologne	33	9	23	9	10	4
Poméranie	23	6	15	9	7	4
Lublin	17	4	9	9	5	3
Łódź	22	5	9	8	5	4
Basse-Silésie	32	9	24	7	9	6
Basses-Carpates	14	3	7	6	1	0
Podlachie	16	1	4	6	1	0
Poméranie-occidentale	16	2	11	5	6	2
Varmie-Mazurie	7	1	6	3	1	1
Lubusz	5	2	4	2	1	1
Sainte-Croix	11	1	1	1	0	0
Opole	6	1	5	1	2	1

Illustration 2.5. Répartition géographique de l'enseignement du français dans le cadre d'un lectorat en 2016/17 (en nombre de lectorats)

³¹⁷ Les quatre dernières voïvodies citées sont d'ailleurs celles qui comptent le moins d'universités et autres établissements supérieurs. Voici le classement complet : Mazovie (89 établissements), Silésie (46), Grande-Pologne (39), Basse-Silésie (35), voïévodie de Lodz (34), Petite-Pologne (31), Poméranie (27), voïévodie de Lublin (21), Poméranie-occidentale (21), Couïavie-Poméranie (19), Podlachie (19), Basses-Carpates (15), Sainte-Croix (14), Varmie-Mazurie (11), Lubusz (9), Opole (9).

³¹⁸ *Ibid.*



Ici aussi, à l'image de ce qui se passe au niveau scolaire, on constate que le nombre de lectorats de français est en décroissance. En effet, en 2007, 227 universités et autres établissements supérieurs enseignaient le français. Dix ans plus tard, elles ne sont plus que 135, soit une baisse de 40.5 %. On observe une situation plus ou moins identique pour l'allemand, le russe et l'italien, tandis que pour l'anglais et l'espagnol ces baisses sont moins importantes.

Tableau 2.42. *Évolution du nombre de lectorats d'anglais, d'allemand, de russe, de français, d'espagnol, de russe et d'italien dans les universités et autres établissements supérieurs polonais entre 2007 et 2017*³¹⁹

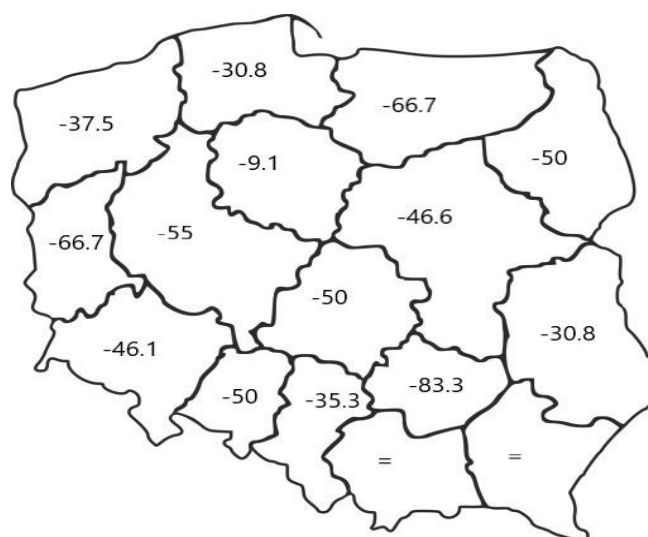
Voïvodie	Anglais	Allemand	Russe	Français	Espagnol	Italien
2007	432	177	325	227	106	95
2017	359	88	200	135	89	57
Évolution en %	-16.9	-50.3	-38.4	-40.5	-16	-40

Toutes les voïévodies ne sont pas égales en matière de réduction du nombre de lectorats de français. En effet, pour certaines d'entre elles la diminution est considérable comme en Sainte-Croix (-83.3 % entre 2007 et 2017), en Varmie-Mazurie (-66.7 %) ou en Lubusz (-66.7 %). Dans d'autres voïévodies, la baisse est certes importante mais elle reste inférieure à la moyenne nationale, c'est le cas notamment de la Silésie (-35.3 %), de la Couïavie-Poméranie (-9.1 %), de la Poméranie (-30.8 %), de la voïévodie de Lublin (-30.8 %) et de la Poméranie-occidentale (-37.5 %). Dans certaines voïévodies l'évolution est nulle, comme c'est le cas en Petite-Pologne et dans les Basses-Carpates. Enfin, dans les autres

³¹⁹ *Ibid.*

voïévodies, la diminution du nombre de lectorats de français entre 2007 et 2017 se situe entre 40 et 66.7 %. Nous remarquerons donc que les réductions du nombre de lectorats de français sont les plus importantes, principalement dans les voïévodies occidentales.

Illustration 2.6. *Évolution de la répartition des lectorats de français dans les universités et autres établissements supérieurs entre 2007 et 2017 (en points)*



En 2016/17, la langue vivante étrangère la plus étudiée dans les universités et autres établissements supérieurs polonais est l'anglais. Elle est largement en tête devant l'allemand, le russe, l'espagnol, le français et l'italien. Toutes ces langues ont vu leurs effectifs d'étudiants chuter ces dernières années notamment à cause de la baisse de la population étudiante. Toutefois, l'ampleur de ce phénomène n'est pas le même pour toutes les langues. En effet, la plus faible baisse concerne l'espagnol (-23.07 %), tandis que la plus forte baisse est à signaler pour le russe (-71.08 %). Le français (-62.71 %) est passé du quatrième rang des langues les plus étudiées au cinquième en 2009, à l'avantage de l'espagnol.

Tableau 2.43. *Effectifs d'étudiants (en milliers) dans les universités et autres établissements supérieurs polonais (toutes formations supérieures confondues) par langue vivante étudiée entre 2006 et 2016³²⁰*

	Anglais	Allemand	Russe	Espagnol	Français	Italien
2006	694,2	159,3	61,5	19,5	29,5	12,2
2007	688,3	135,9	51,4	21,1	30,3	11,4
2008	698,2	132,4	51,8	21,1	21,7	10,9
2009	690,5	122,5	45,7	21,1	20,9	10,3

³²⁰ Tableau établi sur la base des informations transmises par le GUS.

2010	657,6	108,3	39	20,8	18,3	10,6
2011	620,1	96,7	34,8	19,5	16,5	8,5
2012	604,6	87,3	29,8	19	16,4	7,9
2013	573,4	74,4	26,2	17,6	15,2	7,5
2014	550,9	68,4	22,6	14,3	12,7	6,9
2015	528	58,8	19,5	14,9	12,3	6,5
2016	505,9	54,5	17,3	15	11	6,6
Évolution entre 2006 et 2016 (en %)	-27.12	-65.78	-71.87	-23.07	-62.71	-45.9

III. MOBILITÉ UNIVERSITAIRE EN FRANCE

1. LE PROGRAMME D'ÉCHANGE ERASMUS

Onze ans après sa création, la Pologne intègre le programme européen Erasmus (1987) qui permet de réaliser des échanges d'étudiants ou de personnels avec d'autres établissements européens. Depuis, entre 1998 et 2014, 155 092 étudiants polonais, dont 135 825 dans le cadre d'un séjour d'étude et 19 267 en stage, ont bénéficié de ce programme.

Tableau 2.44. Nombre d'étudiants polonais partis à l'étranger dans le cadre d'Erasmus entre 1998 et 2014

Année universitaire	Nombre d'étudiants	% du nombre total d'étudiants en Erasmus
1998/99	1426	1,3
1999/2000	2813	2,5
2000/01	3691	3,2
2001/02	4322	3,5
2002/03	5419	4
2003/04	6278	4,4
2004/05	8388	5,4
2005/06	9974	6,3
2006/07	11219	6,1
2007/08	12854	6,5
2008/09	13402	6,3
2009/2010	14021	6,1

2010/11	14234	5,6
2011/12	15315	5,7
2012/13	16219	6
2013/14	15517	-

On notera, à la vue de ce tableau, que la plus nette augmentation du nombre de bénéficiaires du programme Erasmus intervient en 2004/05, année de l'adhésion de la Pologne à l'UE, où l'on enregistre une hausse de plus de 2000 étudiants par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les destinations les plus plébiscitées par les étudiants polonais en Erasmus, on note un avant et un après 2004. En effet, dans un premier temps, c'est-à-dire avant l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, les trois destinations préférées par les étudiants polonais en Erasmus sont l'Allemagne, la France et l'Espagne qui à elles trois concentrent près de 53 % des départs entre 1998 et 2004. La France à elle seule représente 13.6 % des départs³²¹.

Tableau 2.45. Principales destinations Erasmus choisies par les étudiants polonais de 1998 à 2004 (séjour d'étude et stage)

	D	F	E	I	UK	NL	B	DK	FIN	P	Autres
98/99	500	168	63	71	151	139	124	82	44	22	-
99/00	972	334	165	160	221	218	162	158	135	61	-
00/01	1190	529	245	252	281	207	218	159	174	119	-
01/02	1392	624	319	304	262	243	230	197	188	152	-
02/03	1682	745	442	403	314	298	294	241	280	192	-
03/04	1870	857	546	481	337	294	358	362	310	222	-
Total	7606	3257	1780	1671	1566	1399	1366	1199	1131	768	2206
% des départs	31.8	13.5	7.6	7	6.5	5.8	5.7	5	4.7	3.2	9.2

Les années suivantes sont marquées par un événement majeur, à savoir l'adhésion de

³²¹ Information consultée sur : <http://www.erasmus.org.pl/>.

la Pologne à l'UE (mai 2004), ce qui encourage de nouveaux accords de partenariats entre les universités polonaises et étrangères et facilite les déplacements à l'étranger. Cela se ressent dans l'analyse des destinations Erasmus les plus prisées par les étudiants polonais entre 2004 et 2007 puisque tout d'abord le trio formé par l'Allemagne, la France et l'Espagne ne concentre « plus que » 44.7 %, contre 53 % entre 1998 et 2004. De plus, les autres destinations, c'est-à-dire celles différentes des dix mentionnés dans les tableaux précédents, représentent 18.8 % des départs, contre 9.2 % auparavant. Ce changement est dû à l'élargissement de l'Europe qui voit l'entrée de dix nouveaux États qui s'ajoutent donc à la liste des pays qui ont intégré le programme Erasmus³²².

Tableau 2.46. Principales destinations Erasmus choisies par les étudiants polonais de 2004 à 2007 (séjour d'étude et stage)

	D	F	E	I	UK	NL	B	DK	FIN	P	Autres
2004/05	2235	1086	764	628	475	405	436	480	376	298	-
2005/06	2329	1116	968	824	567	440	475	541	423	371	-
2006/07	2384	1188	1171	881	627	453	520	629	459	478	-
Total	6948	3390	2903	2333	1669	1298	1431	1650	1258	1147	5554
% des départs	23.5	11.4	9.8	7.9	5.6	4.4	4.8	5.6	4,3	3.9	18.8

Le classement qui était jusque-là stable est quelque peu bousculé les années suivantes puisque les destinations traditionnelles (Allemagne et France) connaissent une légère baisse d'intérêt, qui profite surtout à l'Espagne, à l'Italie et au Portugal. Ainsi, l'Allemagne et la France qui étaient jusqu'en 2007 les deux premières destinations Erasmus se retrouvent en 2014 classées respectivement deuxième et cinquième. On note également que les destinations moins traditionnelles représentent 27 % des départs. Parmi les plus populaires, on note la République-Tchèque, la Suède et la Turquie.

Tableau 2.47. Principales destinations Erasmus choisies par les étudiants polonais de 2007 à 2014 (séjour d'étude et stage)

³²² De ses origines à 2003/04, les étudiants Polonais pouvaient séjourner dans 18 pays européens. Ce chiffre a été porté à 30 l'année suivante puis à 32 en 2011/12.

	D	F	E	I	UK	NL	B	DK	FIN	P	Autres
2007/08	2466	1210	1521	1047	727	476	561	710	482	619	-
2008/09	2237	1183	1779	1149	742	468	496	696	390	787	-
2009/10	2129	1126	2164	1208	782	456	468	577	390	922	-
2010/11	2023	1134	2450	1212	783	453	466	576	313	1057	-
2011/12	2228	1253	2721	1326	801	465	455	471	297	1176	-
2012/13	2374	1191	2810	1426	807	452	455	411	275	1284	-
2013/14	2285	1272	2599	1335	788	395	428	282	235	1325	-
Total	15 742	8369	16 044	8703	5430	3165	3329	3723	2382	7170	27 523
% des départs	15.5	8.2	15.8	8.5	5.3	3.1	3.2	3.6	2.3	7.1	27.1

S'agissant uniquement des stages réalisés dans le cadre du programme Erasmus, la France a accueilli 1 279 étudiants polonais entre 2007 et 2014, ce qui fait d'elle la 6^e destination la plus prisée derrière l'Espagne, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Grèce et l'Italie.

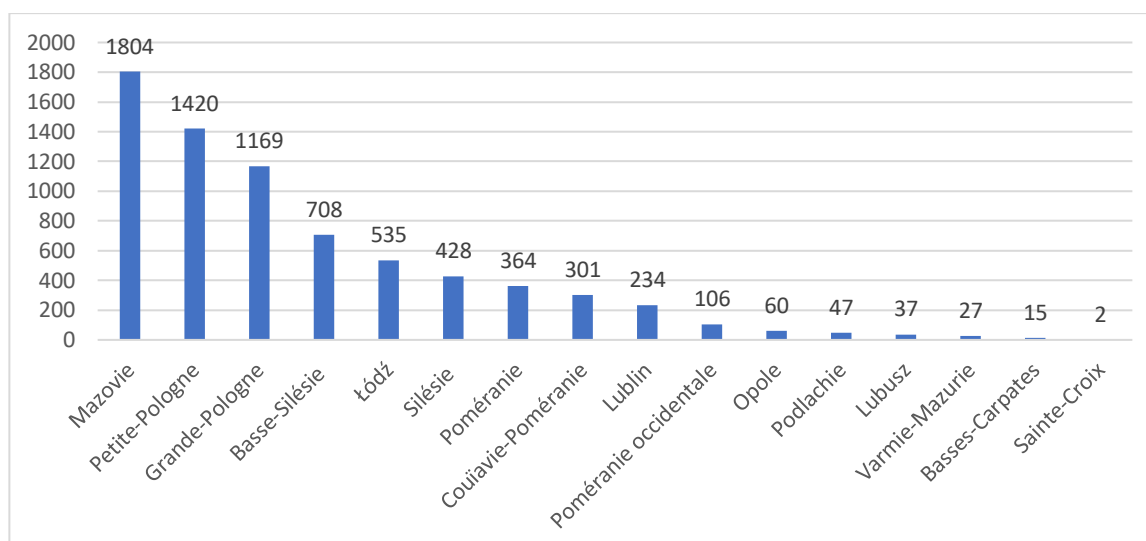
Tableau 2.48. Principales destinations Erasmus choisies par les étudiants polonais de 2007 à 2014 (stage uniquement)

	E	D	UK	GR	I	F	Autres
2007 à 2014	3597	3110	1866	1628	1528	1279	6260
% des départs	18.7	16.1	9.7	8.4	7.9	6.6	32.4

Comparée à toutes les destinations qui entrent dans le cadre du programme d'échange Erasmus, entre 2008 et 2013, la France est principalement choisie par les étudiants originaires de Mazovie (1804 départs), Petite-Pologne (1420) et Grande-Pologne (1169), ce qui s'explique notamment par le fait que ces trois voïvodies sont les plus denses en termes

de population étudiante³²³. On constate également que la France comme destination Erasmus est particulièrement choisie dans régions aisées³²⁴.

Diagramme 2.16. *Origine géographique des étudiants polonais séjournant en France dans le cadre d'Erasmus de 2008 à 2013*



Pour résumer, il est évident, au vu des chiffres que nous avons présentés, que la France perd du terrain en matière d'accueil d'étudiants dans le cadre du programme Erasmus. Les causes de ce désintérêt pour la France sont multiples. En effet, nous y voyons tout d'abord le résultat du désintérêt pour la langue française, combinée à la crainte de ne pas pouvoir communiquer et étudier en français. Ensuite, l'élargissement de l'Union européenne et de facto l'intégration de nouveaux pays dans le programme Erasmus rend le champ des possibles plus large et fragilisent naturellement les destinations dites traditionnelles comme la France ou l'Allemagne. Enfin, la France ne correspond plus aux attentes des étudiants et du personnel universitaire, celles-ci ont évolué, ce qui nous amène à étudier les motivations des érasmusiens.

En effet, en psychologie nous distinguons principalement trois types de motivations pédagogiques des étudiants adultes :

- la motivation hédoniste qui correspond à la volonté de se faire plaisir (divertissements, amusements, aventures, contacts sociaux occasionnels ou même sexuels, etc.) ;
- la motivation épistémique liée au besoin d'apprendre ;

³²³ Nombre d'étudiants par voïvodies en 2017 – Annexe 9.

³²⁴ On pense ici au PIB par habitant.

- la motivation d'auto-efficacité associée au désir de devenir indépendant, d'échapper aux ailes des parents, de goûter à la vie par soi-même, mais aussi au désir de promouvoir la culture polonaise auprès de ses pairs, d'autres pays et d'agir comme son représentant.

Moniki Biłas-Henne³²⁵ a étudié les motivations de 2000 étudiants Erasmus de toutes nationalités, notamment celles liées à leurs départs et aux choix du pays de destination. Concernant tout d'abord la volonté de partir en Erasmus, 30 % sont motivés par l'apprentissage de quelque chose de nouveau, 20 % souhaitent apprendre à connaître une nouvelle culture, 10 % espèrent apprendre à connaître le pays cible, 10 % sont passionnés par les voyages, 8.5 % y voient la possibilité d'agrémenter leur CV et enfin 3 % mentionnent la volonté de s'amuser. En ce qui concerne le choix de destination, 45 % veulent partir parce qu'ils connaissent la langue, 39 % font une demande de voyage en raison de leur fascination pour la culture du pays, 12 % sont guidés par les bonnes expériences des amis qui ont déjà été dans le pays, 11 % n'ont pas vu leur dossier retenu pour un pays différent que celui de destination, 10 % voyagent parce qu'ils ont des amis dans le pays, 10 % avouent que leur décision n'a pas été réfléchie. Enfin, 9 % sont motivés par les raisons climatiques et les coûts de la vie. Sur ce dernier point, et ce parmi tous les 32 pays avec lesquels la Pologne collabore dans le cadre d'Erasmus, la France se classe parmi les pays qui ont un coût de la vie le plus élevé.

À l'image des étudiants, le personnel universitaire privilégie ces dernières années des destinations Erasmus autres que la France, qui était, encore jusqu'en 2005/06, la deuxième destination la plus prisée, avant de se voir dépasser par l'Espagne et l'Italie, puis par la République-Tchèque, la Slovaquie, le Portugal et plus dernièrement par la Turquie.

Tableau 2.49. Principales destinations Erasmus choisies par le personnel universitaire polonais de 2000 à 2013

	D	E	I	F	CZ	SK	P	UK	TUR	LT	Autres
2000/01	215	44	52	103	-	-	25	58	-	-	181
2001/02	248	69	50	109	-	-	42	70	-	-	281

³²⁵ BIŁAS-HENNE Monika, « Sieci społeczne i wsparcie społeczne studentów programu Erasmus », in MARTYNIUK Waldermar, *Internacjonalizacja studiów wyższych*, Warszawa, 2011, p. 171-189.

2002/03	263	78	79	134	-	-	41	56	-	-	233
2003/04	259	95	83	144	-	-	55	65	-	-	245
2004/05	338	132	131	176	26	19	88	82	9	18	375
2005/06	387	136	178	186	96	55	82	72	39	44	465
2006/07	383	210	220	185	123	105	86	85	67	64	502
2007/08	486	313	287	252	193	179	163	203	153	135	747
2008/09	638	466	392	276	349	275	222	243	211	204	1065
2009/10	606	514	358	274	312	266	247	256	234	189	1194
2010/11	660	664	442	351	408	324	308	301	271	217	1269
2011/12	790	811	530	408	520	446	414	282	393	260	1486
2012/13	769	833	626	394	611	606	410	342	498	387	1766

Des premières données en notre possession, il apparaît que l'extension du programme Erasmus n'arrange en rien la situation fragile de la position de la France comme destination. En effet, en 2016, sur les 15 316 étudiants Polonais en Erasmus (séjours d'étude et stages), 1152 ont choisi la France (-9.4 % par rapport à 2013/14), 2621 ont choisi l'Espagne (+0.85 %), 1953 l'Allemagne (-14.5 %), 1888 l'Italie (+41.4 %) et 1525 le Portugal (+15.1 %). Si l'on prend en compte tous les pays qui participent au programme d'échange Erasmus, la Pologne est le 7^e pays qui envoie le plus d'étudiants étrangers à l'étranger, derrière la France (43 796), l'Allemagne (40 629), l'Espagne (39 759), l'Italie (35 371), la Turquie (16 889) et le Royaume-Uni (16 414). La France se classe au 4^e rang en termes d'accueil d'étudiants étrangers (27 742 étudiants), derrière l'Espagne (47 138), l'Allemagne (32 876), le Royaume-Uni (31 243)³²⁶.

En ce qui concerne la mobilité des personnels universitaires, la France occupe en

³²⁶ ERASMUS, Erasmus+ Annual Report 2017- Statistical Annex, p36.

2016/17 la 7^e place des destinations Erasmus les plus prisées en accueillant 308 personnels des universités polonaises, derrière l'Espagne (1068 personnes), l'Italie (944), la République-Tchèque (930), la Slovaquie (910), l'Allemagne (774) et le Portugal (607). Cette année-là, la Pologne a envoyé 8499 personnes à l'étranger dans le cadre de la mobilité des personnels universitaires. C'est donc le contingent le plus important (sur un total de 62 517 personnes), devant l'Allemagne (6037), l'Espagne (5886), la Roumanie (3248), l'Italie (3228) et la France (3146). La France est le 5^e pays en termes de réception de personnels universitaires étrangers (3615 personnes), derrière l'Espagne (7172), l'Italie (5967), l'Allemagne (4837) et le Royaume-Uni (3993)³²⁷.

Dans le cadre de la mobilité des jeunes lycéens, la France apparaît comme la 5^e destination étrangère la plus appréciée par les jeunes Polonais (297 personnes). En effet, la France est devancée par l'Allemagne (813), l'Italie (430), l'Espagne (393) et la Roumanie (371 personnes). La Pologne est, en 2016/17, le 4^e pays qui envoie le plus de jeunes à l'étranger (9098 jeunes), derrière l'Italie (11 871), l'Espagne (10 530) et la Roumanie (9293). Quant à la France, celle-ci est à la 6^e place des pays qui accueille le plus de jeunes dans le cadre du programme Erasmus, derrière l'Allemagne (12 161), la Pologne (11 947), l'Italie (11 322), l'Espagne (10 098) et la Roumanie (8776)³²⁸.

2. LES ÉTUDIANTS POLONAIS EN FRANCE HORS ERASMUS

Pour les étudiants polonais désireux de séjourner en France hors-Erasmus, il existe d'autres partenariats entre des universités françaises et polonaises, notamment les doubles-diplômes. En termes d'accueil d'étudiants polonais hors programme Erasmus, la France se classe en 2014 en troisième position (7,6 % des destinations), derrière l'Allemagne (22,7 %) et le Royaume-Uni (21,6 %). La Pologne est donc le 8^e pays d'Europe qui envoie le plus d'étudiants étrangers en France (3,2 % en 2015) et se classe à la 33^e place mondiale (0,8 % en 2015)³²⁹ loin derrière le Maroc, la Chine, l'Algérie, la Tunisie et l'Italie. Là aussi, nous constatons une baisse d'attractivité de la France (-38.17 % entre 2006 et 2014). En outre, nous observons aussi que les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes à séjourner en France.

Tableau 2.50. Répartition des étudiants polonais dans les universités publiques françaises par discipline et par cursus de 2006 à 2014

³²⁷ *Ibid*, p38.

³²⁸ *Ibid*, p50.

³²⁹ CAMPUS France, *La mobilité internationale des étudiants européens*, HS n°17. Juin 2017.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'étudiants	3188	3077	2848	2662	2470	2355	2100	2020	1971
Dont femmes	2595	2489	2283	2081	1910	1828	1622	1542	1486
LICENCE	1524	1401	1133	982	900	980	948	893	845
MASTER	1382	1383	1394	1344	1219	1016	807	815	869
DOCTORAT	282	293	321	336	351	359	345	312	257

CHAPITRE II.7. LE FRANÇAIS, SON ENSEIGNEMENT ET SON APPRENTISSAGE DANS LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

I. LE LYCÉE FRANÇAIS DE VARSOVIE (LFV)

Le lycée français de Varsovie est à ce jour le seul établissement scolaire français en Pologne. L'équipe pédagogique se compose d'une soixantaine de personnes, dont la plupart sont des recrutés locaux : 63 % en 2008/09, contre 30 % de résidents et 7 % d'expatriés. Le LFV accueille chaque année environ 700 élèves de toutes les nationalités, de la maternelle jusqu'à la terminale.

Tableau 2.51. *Évolution des effectifs d'élèves du lycée français de Varsovie entre 2004 et 2017*³³⁰

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2016	2017
Effectif	715	710	709	695	688	704	709	779	767	770

Sur les 770 élèves qui fréquentaient le lycée français de Varsovie en 2016/17, on comptait 422 élèves de maternelle et de primaire et 348 élèves du collège et du lycée. Parmi ces élèves, on ne compte pas moins de 46 nationalités différentes dont une majorité de Français qui représentent environ chaque année près de 47 % des effectifs totaux. Suivent ensuite les Polonais (environ 25 %), les franco-polonais (environ 13 %) et les autres nationalités (environ 15 %).

Les programmes scolaires appliqués sont ceux en vigueur en France, ainsi, les élèves du LFV sont tenus, au même titre que les élèves scolarisés en France, de composer sur les examens du Brevet des collèges et du Baccalauréat. La langue d'enseignement de petite section de maternelle à la terminale est le français.

³³⁰ Tableau établi sur la base du rapport financier du lycée français de Varsovie (2009) et sur les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires de 2014/15 à 2016/17, consultables sur le site du lycée : <https://www.lfv.pl/>.

Le LFV accorde une place très importante à l'apprentissage des langues vivantes. En effet, dès le plus jeune âge, c'est-à-dire à partir de l'école maternelle, les enfants bénéficient d'un enseignement de l'anglais d'une durée de 40 minutes hebdomadaire, porté à 2h30 en primaire. En outre, les élèves, de la petite section au CM2, ont l'obligation de suivre un apprentissage du polonais à hauteur de 2h hebdomadaire. Celui-ci se décline en deux niveaux : Polonais langue maternelle (PLM) et Polonais Langue Étrangère (PLE). Les élèves non-francophones profitent par ailleurs d'un soutien pour l'apprentissage du français, conduit par un professeur spécialisé, et pouvant aller en fonction du niveau de l'élève jusqu'à 3h hebdomadaires. Tous les élèves qui ne sont pas de nationalité française sont inscrits automatiquement au Diplôme d'Étude en Langue Française Prim (DELF PRIM) niveau A2 du CECRL.

À partir du collège, cinq langues sont enseignées : l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le polonais et le français. L'anglais est enseigné comme LV1 aux élèves de 6^e (4 heures hebdomadaires), 5^e, 4^e et 3^e (3 heures hebdomadaires). À partir de la 5^e, les élèves doivent choisir une LV2. Ils ont le choix entre l'allemand et l'espagnol. Le volume horaire qui y est consacré est de 2,5h hebdomadaires. Enfin, les élèves ont également la possibilité dès la 6^e d'apprendre la langue du pays cible, le polonais en tant que LV3. À l'image de ce qui se fait en maternelle et en primaire, deux parcours sont ouverts : PLM et PLE. Les élèves inscrits en PLM bénéficient d'un enseignement du polonais de 4h hebdomadaires + 1h hebdomadaire d'histoire-géographie en polonais, tandis que les élèves en PLE profitent d'un enseignement de 2h hebdomadaires. Les collégiens non-francophones peuvent également se voir proposer un soutien en français langue de scolarisation (FLS). Au lycée, l'apprentissage des LVE susmentionnées se poursuit à tous les niveaux.

La qualité de l'enseignement qui est conduit au LFV se voit à travers les résultats obtenus par les élèves aux différents diplômes : 100 % de réussite au Baccalauréat (dont 75 % de mentions), au Brevet et au DELF. Ces résultats exceptionnels, ainsi que l'internationalisation du LFV, permettent aux bacheliers de prétendre aux meilleures universités internationales. En effet, nombreux sont ceux qui au terme de leurs études partent apprendre en France (CPGE, Sciences Po Paris, médecine, droit, écoles d'art, de commerce et d'hôtellerie postbac, etc.), mais aussi dans les pays anglophones (LSE, UCL, Oxbridge, université Columbia, King's College, université McGill, etc.), en Suisse ou en Allemagne. Cependant, comme le souligne Daniel Raynal, proviseur du lycée français de Varsovie entre 2014 et 2017, « l'immobilisme de la société polonaise et une absence de volonté politique » empêchent malheureusement la reconnaissance du lycée français par les autorités

polonaises et l'intégration des bacheliers dans les meilleures universités du pays³³¹.

II. LES ALLIANCES FRANÇAISES

L'année 1989 et la chute du mur de Berlin présentent une Europe en mutation. De nombreuses Alliances françaises sont alors créées sur le continent européen oriental, notamment en Pologne, par exemple celles de Cieszyn, Koszalin, Opole, Rybnik, Rzeszów, Szczecin, Toruń et Wałbrzych.

Si dans les premiers temps les effectifs augmentent considérablement, la croissance semble ralentie à partir de 1995.

Tableau 2.52. Effectifs d'étudiants des Alliances françaises en Pologne entre 1991 et 1995³³²

Année	Nombre d'étudiants	Évolution par année
1991	3612	-
1992	4269	+18,2
1993	4393	+2,9
1994	4406	+0,29
1995	3789	- 14

Les années suivantes seront marquées par deux événements majeurs. Le premier d'entre eux est la création de la Fondation Alliance française (2007)³³³, qui regroupe tous les 830 centres du monde³³⁴. À ce titre, la Fondation Alliance française gère les subventions qu'elle attribue. Malheureusement, celles-ci sont de moins en moins importantes, ce qui, en conséquence, contraint les Alliances françaises à s'auto-financer de plus en plus. Un an après la création de la Fondation, le monde est frappé par une sévère crise financière (2008) qui touche tous les domaines de la vie, dont la formation. Ces deux événements réunis auront

³³¹ GIARRATANA Laura, « Fin d'expat- Daniel Raynal, proviseur du Lycée Français de Varsovie » [En ligne] Le Petit Journal, Disponible sur : <https://lepetitjournal.com/varsovie/actualites/fin-dexpat-daniel-raynal-proviseur-du-lycee-francais-de-varsovie-156276>, Consulté le 9 mars 2020.

³³² Tableau établi sur la base des données transmises par l'Ambassade de France en Pologne.

³³³ Dans les années 1970, à l'époque où la Pologne communiste n'admettait pas la création d'associations, des Centres de langue et de culture françaises ont été créés au sein des universités, des bibliothèques régionales ou des centres de formation. Ces implantations, rattachées administrativement aux universités (ou à d'autres structures) et placées sous la tutelle du Comité polonais de l'Alliance française se sont tout naturellement appelées Centres « Alliances Françaises ». Entre temps, partout dans le monde, les Alliances françaises étaient ou (re)devenaient des associations s'appuyant sur la société civile pour développer leur autonomie. C'est en 2006 qu'a été amorcée en Pologne la transformation des centres de langues en associations.

³³⁴ Avant 2008, les Alliances françaises situées en Pologne étaient soit rattachées à une université, à une collectivité locale ou avaient le statut d'association.

finalement eu raison de la moitié des AF de Pologne qui, entre 2008 et 2013, cesseront leurs activités ou continueront à exercer mais sous un autre statut.

Aujourd'hui (en 2017), seuls sept centres conservent le label Alliance française. Il s'agit des centres de Gdansk (Poméranie), Katowice (Silésie), voïvodie de Łódź (Łódź), voïvodie de Lublin (Lublin), Szczecin (Poméranie occidentale), Toruń (Couïavie-Poméranie) et Wrocław (Basse-Silésie). Certains centres ont choisi de ne pas devenir association et d'adopter une autre dénomination :

- l'Alliance française de Białystok est devenue « L'école de langue française - la classe » ;
- l'Alliance française de Rzeszów est devenue « Studium de langue » de l'université polytechnique de Rzeszow ;
- l'Alliance française de Poznań est devenue l'École de langue française université Adam Mickiewicz de Poznań ;
- d'autres associations sont en cours de création à Bydgoszcz et Gdansk.

Les effectifs étudiants qui fréquentent aujourd'hui les bancs de l'Alliance française sont en dent de scie et sont bien inférieurs à ceux des années 90, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 2.53. Effectifs d'étudiants des Alliances françaises en Pologne entre 2009 et 2016³³⁵

Année	Nombre d'inscrits	Évolution par année
2009	1916	-
2010	2750	+43,5
2011	1722	- 37,4
2012	2282	+32,5
2013	2566	+12,4
2014	3031	+18,1
2015	4412	+45,5
2016	2858	-35,2

³³⁵ Tableau établi sur la base des données transmises par l'Ambassade de France en Pologne.

Afin de rester le plus compétitives possible, les AF de Pologne ont dû diversifier leur offre de formation. Aujourd'hui, la plupart des centres de Pologne proposent des cours de langue française pour adultes et enfants à tous les niveaux, ainsi que des cours spécifiques comme le français juridique ou le français des affaires.

III. L'INSTITUT FRANÇAIS

Les deux Instituts français de Pologne (Varsovie et Cracovie) continuent leurs activités sans interruption depuis 1979. Aujourd'hui, les Instituts français de Varsovie et de Cracovie font partie intégrante de l'Institut français de Pologne. Ces deux centres proposent une variété de cours de français destinés à tous les publics, comme des cours de français pour enfants et adolescents, des cours de français général pour adultes, des cours semi-intensifs, des cours intensifs, des cours de conversation et des ateliers (conversation, traduction, grammaire, atelier d'écriture), des cours individuels, des cours de spécialité (français juridique, français des affaires, français des relations européennes et internationales, français de l'hôtellerie, français de la médecine, etc.), des cours en entreprise et des cours de préparations aux examens officiels du DELF et du DALF. En outre, chaque Institut français est équipé d'une médiathèque. La médiathèque de l'Institut français de Varsovie est forte d'un fonds documentaire de 20000 livres, 86 titres de presse, 2500 DVD et 1800 CD. Par ailleurs, soucieux de leurs missions de promotion de la culture et des idées françaises, de dialogue et d'appui du réseau culturel français, les Instituts français de Varsovie et de Cracovie organisent plusieurs fois par an des événements tels que la Liste Goncourt : le choix polonais, le prix BD Angoulême ou encore le Festival international de théâtre universitaire en langue française de la ville de Cracovie. Ils organisent et soutiennent également des concours organisés localement dans des écoles primaires, secondaires ou destinés à des étudiants³³⁶.

Cependant, malgré la volonté réelle de la France de maintenir son réseau culturel dans le monde, les Instituts français connaissent eux aussi, à l'image des Alliances françaises, des coupes budgétaires drastiques. En effet, depuis 2011, les crédits totaux de l'Institut français (à l'échelle mondiale) auront diminué de près de 25 % et les crédits d'intervention de 34 %. Cette crise touche tous les Instituts français du monde, dont ceux de Pologne comme le soulignent Małgorzata Bożek, secrétaire de la section CFDT-MAE de l'Institut français de Cracovie et Małgorzata Pieniżek, secrétaire de la section Sgen/CFDT de l'étranger. En effet,

³³⁶ L'Institut français a soutenu ou organisé en 2012 plus de 70 concours différents en offrant aux lauréats des livres, des films, des disques, des gadgets... mais aussi de nombreux séjours en France : 90 jeunes polonais au total ont eu la chance de découvrir le sud de la France, à Marseille, Nice ou Aix, de participer au Printemps théâtral des lycées à la Roche-sur-Yon ou au Festival de théâtre de Montaigne, de s'engager dans une rencontre internationale sur les droits de l'homme à Paris, ou encore d'assister au festival du court-métrage de Trouville.

elles déplorent les économies, notamment d'ordres financiers et humains, qui ont été décidées et ont eu pour conséquence directe une hausse des tarifs des cours. Par ailleurs, elles ajoutent qu'il est devenu pratiquement impossible de financer la venue d'acteurs de la scène culturelle française.

Les effectifs d'étudiants des Instituts français de Varsovie et de Cracovie connaissent une croissance négative dès la fin des années 80 qui ne sera vraisemblablement endiguée qu'à partir des années 2000. Toutefois, aujourd'hui, on ne peut véritablement pas parler de succès puisque les effectifs en 2016 sont semblables à ceux de 1985.

Tableau 2.54. *Effectifs d'étudiants des Instituts français de Varsovie et de Cracovie entre 1985 et 2017*³³⁷

	IF de Varsovie	IF de Cracovie
1985	2575	1437
1990	2300	1171
1995	1600	957
2014	2320	1431
2017	2512	1227

CHAPITRE II.8. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS DANS UN CADRE EXTRASCOLAIRE

Ma connaissance approfondie du terrain et de la population polonaise, acquise notamment dans un cadre professionnel ou privé, me permet dans ce sous-chapitre d'effectuer une forme de synthèse des principales formes d'enseignement/d'apprentissage grâce auxquelles la population polonaise étudie le français dans un cadre extrascolaire. À la suite de cela, je présenterai les profils des apprenants et quelles sont leurs motivations d'apprentissage.

I. PRINCIPALES FORMES D'ENSEIGNEMENTS ET D'APPRENTISSAGE

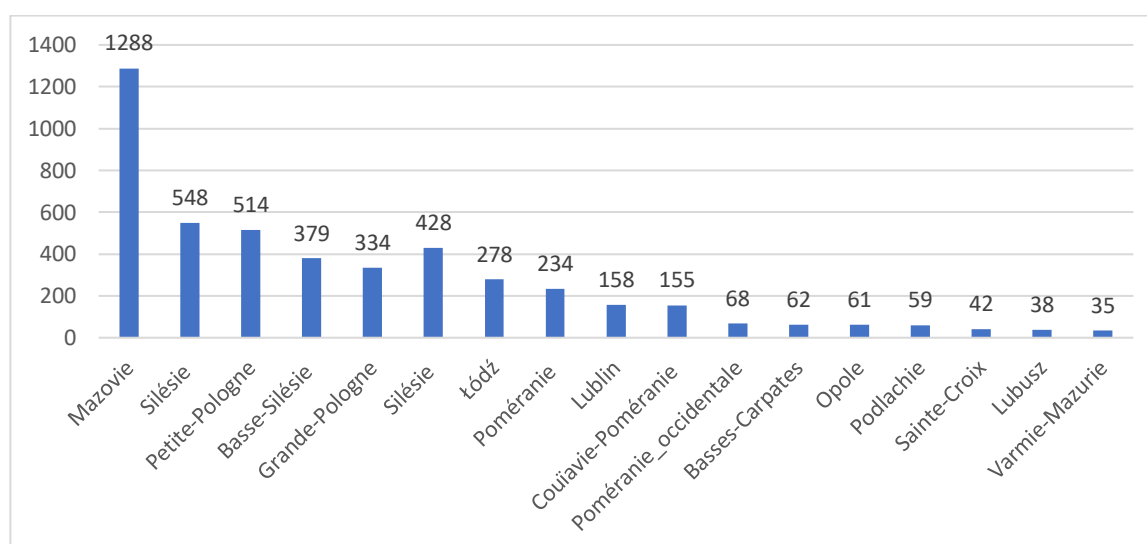
1. LES COURS PARTICULIERS

³³⁷ Tableau établi sur la base des données transmises par l'Ambassade de France en Pologne.

Une des principales et des plus anciennes formes employées par les Polonais dans l'apprentissage des langues est le cours particulier. Les professeurs particuliers promeuvent leurs services essentiellement sur internet. Le site le plus connu en Pologne est e-korepetycje.net qui compte en 2017 quelque 184 000 annonces. Les langues vivantes étrangères, principalement enseignées dans le secondaire, comptent à elles seules 35 % des annonces. L'anglais est la langue la plus proposée (38 913 annonces), suivie de l'allemand (10 273), de l'espagnol (4 902), du français (4 448), du russe (4 047) et de l'italien (2 528).

Près de 34,5 % des professeurs particuliers de français déclarent exercer en Mazovie, 12,3 % en Silésie et 11,5 % en Petite-Pologne. En revanche, ils sont moins de 1 % à travailler en Sainte-Croix, au Lubusz et en Varmie-Mazurie.

Diagramme 2.17. Répartition géographique des professeurs particuliers de français en 2017, selon le site internet e-korepetycje.net



2. LES COURS PAR CORRESPONDANCE

2.1. EXEMPLE DE CAS : ESKK

L'ESKK - Europejska Szkoła Kształcenia Korespondencyjnego (*École européenne de l'Éducation par correspondance*), créée en 1991, est la plus grande structure polonaise d'enseignement à distance³³⁸. Le pôle « langues étrangères » y est très bien représenté puisque depuis la création de l'ESKK, plus de 700000 personnes ont bénéficié des cours de langues par correspondance.

³³⁸ ESKK est représentée dans sept pays : En Pologne, en Hongrie, en Roumanie, en Ukraine, en Russie, en Biélorussie et au Kazakhstan. Ce qui fait de cette plate-forme, une des plus grandes institutions éducatives dans le monde.

La structure propose aujourd'hui une offre de formation très fournie avec 33 types de cours³³⁹ et 18 langues dont : l'anglais, l'allemand, le français, l'espagnol, l'italien, le norvégien, le suédois, le danois, le finnois, le japonais, le chinois, l'arabe, le néerlandais, le russe, le portugais, le tchèque, le latin et le grec. Les formations durent entre 12 et 20 mois et coûtent entre 75.20 PLN/mois et 84 PLN/mois, soit environ 20€/mois. En s'inscrivant à une formation linguistique, et selon la formation choisie, l'apprenant reçoit à son domicile un manuel, un CD, un DVD, un livre de vocabulaire et un livre de grammaire. Un compte étudiant lui est créé où il peut envoyer ses devoirs ou écrire à un professeur. A la fin de leur formation, les stagiaires peuvent passer un examen interne (proposé par l'ESKK) ou externe (chez un partenaire de l'ESKK).

Si l'on en croit la dernière étude menée par l'ESKK sur la décennie 2002-2012, 59 % de leurs apprenants étaient des femmes, 41 % des hommes. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 31-37 ans³⁴⁰.

L'anglais et l'allemand sont les deux langues vivantes étrangères qui rencontrent le plus de succès, mais depuis quelques années maintenant, on observe une affection pour les langues scandinaves. En effet, en 2002, le suédois était la langue scandinave présente dans le classement des langues les plus populaires. En 2007, elle est du norvégien et en 2012 du danois. En 2012, le norvégien est d'ailleurs plus apprécié que les langues romanes.

Le succès des langues scandinaves résulte essentiellement d'un besoin professionnel. En effet, en 2002, 786 000 Polonais séjournaient plus de deux mois à l'étranger pour des raisons personnelles et/ou professionnelles. 59 % d'entre eux avaient choisi l'Europe, dont 37,4 % l'Allemagne, 4,96 % l'Italie, 3,05 % le Royaume-Uni et 2,67 % la France. En 2007, le nombre de Polonais à l'étranger a presque triplé. L'Allemagne a perdu son statut de pays le plus attractif aux dépens de l'Angleterre³⁴¹ et de l'Irlande (à eux deux, ils représentent près de 40 % de l'émigration polonaise en 2007)³⁴². Cette forte hausse s'explique par l'entrée de la Pologne dans l'UE et donc l'accès aux marchés du travail. L'Angleterre a rapidement attiré un nombre important de Polonais en quête d'un meilleur salaire³⁴³. En 2012, l'Angleterre est

³³⁹ Cours de niveaux (débutants, intermédiaires, avancés) et sur objectifs spécifiques (business) pour l'anglais, l'allemand, le chinois, le néerlandais et le russe.

³⁴⁰ Student News, «Jakie języki wybierają Polacy ?» [En ligne], Disponible sur : <https://jezyki.studentnews.pl/s/142/32167-Jezyki-obce-newsy/4006815-Jakie-jezyki-wybijeraja-Polacy.htm>, Consulté le 15 février 2016.

³⁴¹ L'Angleterre est appelée la 17^e voïvodie de Pologne.

³⁴² GUS, *Informacja o rozmiarach i kierunkach emigracji z Polski w latach 2004 – 2007*, Materiał na konferencję prasową w dniu 25 lipca 2008 r.

³⁴³ En novembre 2007, le taux de chômage en Pologne s'élevait à 11,4 % de la population active.

toujours le pays qui accueille le plus de Polonais (environ 30 %), mais les chiffres sont en baisse par rapport à ceux relevés cinq ans plus tôt. Même constat pour l'Irlande. Il semble se dessiner une nouvelle tendance : celle des pays scandinaves. Suède, Danemark et Norvège attirent de plus en plus l'émigration polonaise. La Norvège dépasse même la France³⁴⁴ !

Tableau 2.55. Classement des 10 langues les plus étudiées par les apprenants de l'ESKK entre 2002 et 2012

	2002	2007	2012
1	Anglais	Anglais	Anglais
2	Allemand	Allemand	Allemand
3	Italien	Italien	Norvégien
4	Espagnol	Norvégien	Italien
5	Français	Espagnol	Espagnol
6	Anglais Américain	Français	Français
7	Néerlandais	Suédois	Néerlandais
8	Suédois	Néerlandais	Suédois
9	Anglais des affaires	Japonais	Russe
10	Russe	Russe	Danois

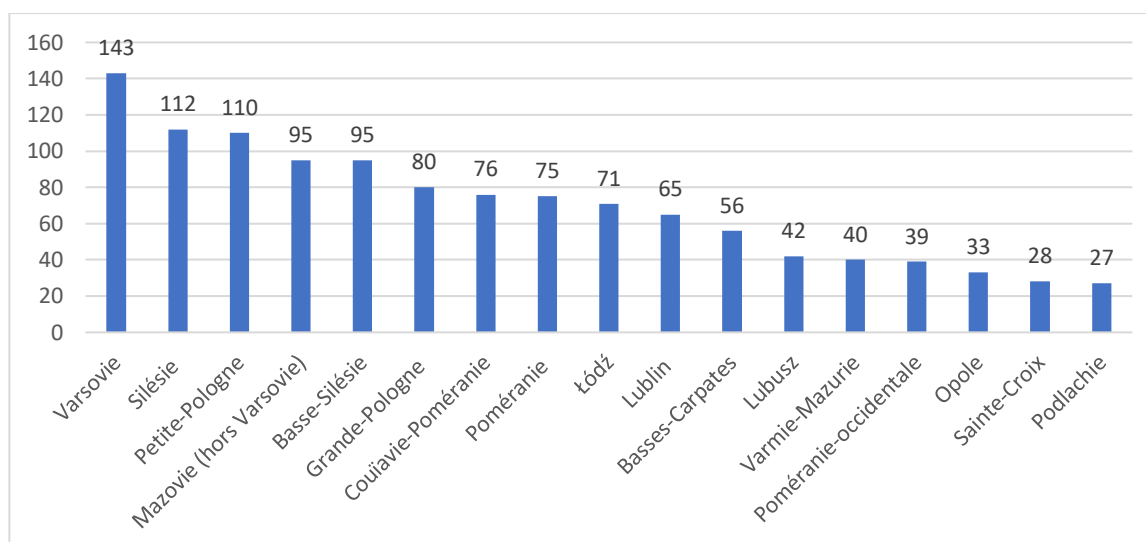
3. LES ECOLES DE LANGUE

Ces trois dernières décennies, la démocratisation des langues et l'économie de marché ont vu la création de nombreuses écoles de langues en Pologne. Aujourd'hui, d'après le site internet edubaza.pl, il en existe pas moins de 1 200³⁴⁵. D'une manière générale, si l'on s'intéresse en détail à la géographie des écoles de langues en Pologne, on remarque que celles-ci sont essentiellement implantées dans la partie centrale et occidentale du pays, à savoir la Mazovie, la Silésie, la Petite-Pologne, la Basse-Silésie et la Grande-Pologne.

Diagramme 2.18. Répartition géographique des écoles de langues en Pologne en 2017

³⁴⁴ Selon les statistiques du GUS, la Norvège est classée en 2017, sixième en termes d'accueil d'immigrés polonais (85 000), derrière la Grande-Bretagne (783 000), l'Allemagne (703 000), les Pays-Bas (120 000), l'Irlande (112 000) et l'Italie (95 000). La France est classée septième (64 000).

³⁴⁵ Ce chiffre référence les écoles de langues implantées dans les principales villes de Pologne. Ainsi, nous pouvons admettre qu'en réalité il en existe plus.



L'anglais est de loin la langue la plus enseignée dans les écoles de langues en Pologne (1 098 écoles de langues), devant l'allemand (567) et l'espagnol (456). Ces trois langues sont suivies du français (453), de l'italien (387) et du russe (366).

Tableau 2.56. Langues vivantes étrangères les plus enseignées dans les écoles de langues en Pologne en 2017

Langue	Nombre d'écoles	% d'écoles où sont enseignées ces langues
Anglais	1098	92.2
Allemand	567	52
Espagnol	456	38.3
Français	453	38
Italien	387	32.5
Russe	366	30.7

L'anglais est la langue la plus enseignée dans les écoles de langues de toutes les voïévodies. Concernant les autres LVE :

- l'allemand est la deuxième langue la plus enseignée dans 15 voïévodies sur 16 ;
- l'espagnol est la troisième langue la plus enseignée en Silésie, en Petite-Pologne, en Basse-Silésie, en Grande-Pologne, en Couïavie-Poméranie, en Poméranie, en Poméranie occidentale et à Opole donc des voïévodies tournées vers l'ouest ;
- le français est la troisième langue la plus enseignée dans les voïévodies de Łódź, Lublin, ainsi qu'en Basses-Carpates, à Lubusz, en Sainte-Croix, et en Podlachie. Elle est la quatrième langue la plus enseignée en Silésie, en Petite-Pologne, en Basse-

Silésie, en Grande-Pologne, en Poméranie, et en Poméranie occidentale ;

- l'italien est la cinquième langue la plus enseignée dans les écoles de langues de la plupart des voïévodies, sauf à Opole où elle devance le français et en Silésie, en Couïavie-Poméranie et en Poméranie où elle est la sixième langue la plus enseignée derrière le russe ;
- le russe est la langue la moins enseignée dans les écoles de langues dans la plupart des voïévodies sauf en Couïavie-Poméranie où elle est la quatrième langue la plus enseignée ainsi qu'en Silésie et en Poméranie où elle est plus enseignée que l'italien.

Tableau 2.57. Enseignement des langues vivantes étrangères dans les écoles de langues en fonction de la voïévodie d'exercice

Voïévodie	Anglais	Allemand	Espagnol	Français	Italien	Russe
Mazovie (hors Varsovie) Varsovie	94 108	42 65	33 65	36 66	29 53	24 55
Silésie	106	40	44	36	35	36
Petite-Pologne	100	56	39	38	34	34
Basse-Silésie	90	49	44	39	37	33
Grande-Pologne	75	37	31	30	29	21
Couïavie-Poméranie	69	29	22	19	16	21
Poméranie	68	30	24	20	16	18
Lodz	66	42	37	38	32	30
Lublin	59	30	20	22	14	14
Basses-Carpates	56	36	26	32	25	24
Lubusz	40	21	11	16	11	11
Varmie-Mazurie	40	27	18	18	17	17
Poméranie occidentale	38	21	14	13	11	7
Opole	31	18	11	10	11	7
Sainte-Croix	28	10	6	8	8	6
Podlachie	25	12	10	11	8	7

ProfilLingua, Berlitz ou encore Moose sont les écoles de langues les plus connues aujourd'hui en Pologne. Toutes trois créées dans les années 1990, elles proposent une large palette de cours : cours individuel, en groupe, en présentiel, sur Skype et pour tous les publics. Celles-ci proposent également, au même titre que d'autres structures, leur propre méthodologie d'apprentissage.

Nous proposons dans les paragraphes suivants un aperçu de quelques méthodes d'enseignement appliquées par les trois grandes écoles de langues susmentionnées.

La méthode d'enseignement appliquée par les professeurs exerçant à ProfiLingua se nomme *Metoda Profi (Méthode Profi)*. Cette méthode combine les éléments de l'approche communicative et de la méthode naturelle³⁴⁶, de l'immersion linguistique et de la méthode du tandem (alternance de cours conduits tantôt par des Polonais et tantôt par des natifs). En pratique, les professeurs encouragent d'abord les auditeurs à écouter, puis à parler et enfin à écrire afin qu'ils soient concentrés davantage sur l'aspect communicatif, c'est-à-dire le développement des compétences les plus nécessaires pour communiquer avec des étrangers. L'utilisation de langue cible découle de situations naturelles. Pour cela, les professeurs ont très souvent recours à du matériel authentique, mais n'abandonnent pas pour autant le manuel et le cahier d'exercices. La méthode Profi passe également par le jeu, ce qui, semble-t-il, stimule de manière fantastique le développement du langage et a un impact positif sur la consolidation efficace des connaissances.

La méthode Berlitz vise à ce que l'apprenant puisse parler spontanément et en toute confiance. Pour cela, l'apprenant est immédiatement immergé dans la langue, puisque les professeurs sont tous des natifs et s'expriment uniquement dans la langue cible. Le professeur commence par des phrases simples dans une langue étrangère, construisant progressivement des structures grammaticales et conceptuelles de plus en plus complexes. Les enseignants utilisent de nombreux exemples et se réfèrent à différentes situations, c'est pourquoi les participants non seulement comprennent de quoi ils parlent, mais apprennent également à appliquer de nouvelles connaissances. Étant donné que la priorité de la méthode Berlitz est l'expression orale, les professeurs ont recours à des dialogues et à des échanges vivants. Enfin, l'apprentissage de la grammaire se déroule naturellement en fonction du contexte situationnel.

Enfin, s'agissant du dernier exemple, nous allons nous intéresser à une méthode destinée à un jeune public. L'école de langues Moose reçoit des enfants à partir de l'âge de 4 ans en cours individuel ou en petit groupe. L'apprentissage de la langue cible passe avant tout par le jeu. Pour cela, les professeurs ont recours à des jeux divers, des chants, des énigmes, etc.

³⁴⁶ C. Freinet définit en ces termes ce qu'il entend par Méthode Naturelle « Les processus scolaires partent de la théorie, de la science abstraite, vers la pratique plus ou moins ajustée au comportement. Démarche profondément anormale. La méthode naturelle monte de la vie normale, naturelle et complexe, vers la différenciation, la comparaison, l'exploration et la loi » (L'apprentissage de la langue- Delachaux et Niestlé, 1967)

De nos précédentes enquêtes et observations, il apparaît que le français est avant tout étudié en Pologne pour des raisons culturelles et pour le prestige. Certaines écoles de langues, conscientes de cela, n'hésitent pas à réemployer certaines images et stéréotypes de la France sur leurs logos comme nous pouvons le voir à travers les exemples ci-dessous :



École de langue « ERNI », Łęborg



École de français, Olsztyn

Sur ces quelques exemples, on retrouve des éléments qui se réfèrent à la gastronomie (grenouilles, baguette), à la mode (béret, écharpe, chemise rayée) ou à Paris (la Tour Eiffel). Nous avons vu en effet dans les pages précédentes que ces images sont très tenaces auprès de la population scolaire. Or, si ces images de la France plaisent à une partie des apprenants potentiels, elles ont tendance à produire l'effet inverse sur une partie de la population, notamment les hommes. En effet, les images et les stéréotypes affectés à la France, et par extension à sa langue et à la population, manquent de virilité par rapport aux critères masculins.

4. L'AUTOFORMATION

Philippe Carré, professeur des universités en sciences de l'éducation à l'université Paris-Nanterre et responsable de l'équipe "Apprenance et formation des adultes" au Cref dans cette université, définit l'autoformation comme étant un processus d'apprentissage autonome, « par soi-même ».

Comme chaque forme d'apprentissage, l'autoformation présente des avantages et des inconvénients. Les avantages de l'autoformation sont :

- l'apprenant est acteur de sa formation ;
- l'apprenant choisit ses propres formes d'apprentissage ;
- l'apprenant dispose d'une plus grande flexibilité et adaptabilité (heure, lieu) ;
- l'apprenant progresse à son propre rythme.

S'agissant des inconvénients, on peut noter :

- l'appréhension de l'outil informatique, réticence face aux nouvelles technologies ;
- gestion de l'autonomie car pas de cadre de travail imposé ;
- gestion de la motivation et de l'implication dans la formation, effort de concentration ;
- pas de contacts directs avec le formateur.

4.1. AUTRES STRATÉGIES ET FORMES D'APPRENTISSAGE PLÉBISCITÉS

4.1.1. LES APPLICATIONS WEB OU MOBILES

Les applications WEB et mobiles font partie des formes d'apprentissages les moins coûteuses et les plus appréciées. Cependant, toutes ne se valent pas. Nous avons donc essayé trois applications WEB et mobiles parmi les plus prisées en Pologne : Duolingo, Memrise et Quizlet, l'objectif est d'en dégager les principaux avantages et inconvénients.

Duolingo est une application mobile et WEB créée en 2012. Entièrement gratuite, elle propose aux utilisateurs d'apprendre une ou plusieurs langues vivantes de façon ludique grâce à une multitude d'exercices tels que : la traduction avec puzzle de mots, transcription audio en langue étrangère, transcription audio dans la langue maternelle, prononciation du mot, traduction langue étrangère en langue maternelle, choix multiples et de nombreux exercices de grammaire. Chaque leçon comporte environ une vingtaine de questions/activités et 2000 mots de vocabulaire. Pour pouvoir passer à la leçon suivante, l'utilisateur doit au préalable avoir validé toutes les compétences de la leçon précédente. Pour cela, il dispose d'une barre d'énergie (comme un jeu classique) qui augmente si la réponse est correcte ou qui régresse si la réponse est fausse. Quatre niveaux linguistiques sont proposés aux utilisateurs, chaque niveau est assujéti à la validation d'un test. Les avantages de cette application sont multiples. En effet, la difficulté des cours est croissante, le design général est agréable et bien structuré, de nombreux exercices de grammaire y sont proposés, bon enchaînement lu/écrit/parlé. Cependant il existe aussi des inconvénients. En effet, comparé aux autres applications Duolingo nécessite plus d'exercices de saisie, l'ordre des leçons est rigide et les tests pour passer aux niveaux supérieurs sont assez longs, pas d'obligation de

révision, ce qui fait donc appel à beaucoup de rigueur. Enfin, l'absence de leçon de grammaire et de conjugaison peut être contraignante, surtout pour les grands-débutants.

Memrise a été créé en 2012 par Ed Cooke, expert de la mémoire, et Greg Detre, neuroscientifique de l'université de Princeton et spécialisé dans la science de la mémoire et de l'oubli. Les cours sont entièrement mis en ligne par les utilisateurs. Ils se composent de paquets de cartes appelés cartes mémoires qui se présentent sous la forme de mems. Chaque mem comporte un texte et/ou une image servant de support à la mémorisation. Le but de Memrise est simple : apprendre et réviser des cartes mémoires. Deux versions existent : gratuite et payante. La version gratuite propose d'apprendre de nouveaux mots, de réviser comme dans n'importe quelle autre application, et de réviser à vitesse accélérée. La version payante quant à elle propose d'apprendre des mots difficiles et de savoir écouter, ce qui consiste à travailler l'audition. Les sessions de révisions sont agrémentées de plusieurs exercices : QCM, écoute, QCM auditif, écriture, écoute et écriture. Comme toutes les applications, Memrise présente des forces et des faiblesses. Tout d'abord, les cours proposés par les internautes (ou la communauté) sont nombreux et très variés. Concernant les inconvénients, la qualité et l'exactitude des cours ne peuvent pas être garanties. De plus, les cours ne sont pas construits de manière à présenter une véritable progression.

Quizlet est la plus ancienne des trois applications analysées dans cette sous-partie. En effet, elle a été créée en 2005 par Andrew Sutherland et rendue publique en 2007. Basée sur la mémoire des utilisateurs, elle propose à ces derniers de mémoriser des définitions et des mots à l'aide de flashcards, d'épeler des mots et de jouer à des jeux dans un but d'apprentissage. Là aussi, comme pour Memrise, les cartes sont créées par les utilisateurs eux-mêmes. Ils peuvent également concevoir des tests incluant des QCM, des vrais ou faux et des questionnaires à trous. Plusieurs modes d'étude et de jeu sont proposés pour chaque leçon. Le mode « apprendre » permet à l'utilisateur, après avoir vu le mot, de taper sa définition. Le test continue jusqu'à ce que l'utilisateur ne fasse plus de fautes. Dans le mode « cartes », l'utilisateur doit écrire un mot d'un côté d'un papier et sa définition de l'autre côté. Il peut ensuite retourner indéfiniment ce papier virtuel. Le mode « épeler » permet à l'utilisateur d'écrire le mot qu'il entend, tandis que dans le mode « écrire » il faut écrire le mot que l'utilisateur voit. Le mode « test » est un récapitulatif de la leçon où plusieurs types d'exercices sont proposés, comme des exercices d'associations. Quizlet est finalement très proche de Memrise, mais l'aspect ludique y est renforcé.

4.1.2. LA LECTURE

La lecture de presses, revues, magazines ou œuvres littéraires françaises constitue également une forme d'apprentissage très prisée. En effet, les avantages sont multiples. Elle permet entre autres :

- d'allier plaisir et apprentissage ;
- d'enrichir le vocabulaire ;
- de pratiquer la langue en contexte ;
- de s'immerger dans une langue utile et naturelle ;
- d'améliorer les compétences langagières ;
- de s'immerger dans la langue et établir un lien avec la culture.

4.1.3. VISIONNAGES DE FILMS ET SÉRIES EN VERSION ORIGINALE

Nombreuses sont les personnes que nous avons rencontrées qui ont affirmé étudier le français en visionnant et en écoutant des films français en VO. Le cinéma français est en effet très apprécié en Pologne. Les Polonais de toutes générations connaissent des acteurs français contemporains ou plus anciens. Ces films peuvent facilement être téléchargeables sur un site légal de streaming en ligne ou sur YouTube. Par ailleurs, il existe une particularité en Pologne : tous les films étrangers sont doublés par la voix d'un seul lecteur qui lit toutes les répliques, ce qui rend les films français en VO on ne peut plus accessibles.

Regarder des films en VO présente des avantages non négligeables dans l'apprentissage d'une langue. En effet, les professeurs de langues s'accordent à dire que cette méthode d'apprentissage, si elle est conduite avec sérieux, permet :

- d'améliorer la capacité d'écoute et de compréhension orale ;
- d'être confronté à la langue telle qu'elle existe dans la réalité, avec un rythme rapide et des accentuations ;
- d'enrichir le vocabulaire en apprenant des idiomes ou encore de l'argot ;
- de donner un aperçu concret de l'environnement et du contexte culturel du pays cible.

4.1.4. L'ÉCOUTE DE CHANSONS FRANÇAISES

La musique française, elle aussi très affectionnée par toutes les générations en Pologne, est utilisée par un certain nombre de personnes à des fins d'apprentissage. Ce moyen d'apprentissage a prouvé son efficacité puisqu'il est même conseillé par les professeurs de langue. En effet, écouter de la musique permet :

- de reproduire les sonorités et la tonalité plus facilement ;
- d'assimiler la syntaxe et d'enrichir le vocabulaire ;
- de favoriser la mémorisation.

5. L'IMMERSION LOCALE

L'immersion locale est un moyen d'apprentissage privilégié par de nombreuses personnes qui étudient les langues vivantes étrangères, notamment le polonais. Elle peut aussi bien être réalisée dans un cadre privé (voyage touristique, visite à la famille) que dans un cadre institutionnel (voyage scolaire, Erasmus, etc.). L'immersion locale présente des avantages incontournables. En effet, elle permet entre autres :

- de parler la langue cible en toute liberté au contact de la population locale ;
- d'utiliser la langue dans un cadre réel et pratique ;
- d'augmenter la concentration et de dépasser les peurs ;
- de développer la curiosité ;
- de découvrir une culture différente.

5.1. CHIFFRES DU TOURISME POLONAIS EN FRANCE APRÈS 1989

Ne possédant pas de données relatives aux séjours privés réalisés dans un cadre institutionnel autre qu'Erasmus, nous allons nous intéresser ici à la position de la France comme destination touristique. La France est depuis bien longtemps un des pays qui accueille le plus de touristes étrangers chaque année. Depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE, les entrées sur le territoire français sont considérablement facilitées. Le nombre de touristes polonais en France a été augmenté par dix en l'espace de 30 ans à peine ! En effet, 47 000 Polonais avaient séjourné en France en 1985³⁴⁷ contre 400 000 environ en 2016³⁴⁸. Si les touristes Polonais sont aujourd'hui bien plus nombreux qu'avant, ils ne représentent toutefois que 0.48 % environ de l'ensemble des touristes étrangers en France. En effet, la France ne figure qu'à la dixième place des destinations touristiques européennes les plus privilégiées par les polonais derrière l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, la Croatie, la République-Tchèque, la Grèce, l'Espagne, l'Autriche et la Slovaquie³⁴⁹. La raison principale qui explique cette place lointaine dans le classement est financière. En effet, la France est un pays où les coûts de la vie sont très élevés.

³⁴⁷ GRYSZEL Piotr, *Zarys historii turystyki w Polsce*, WSE, Warszawa 2003, p.16.

³⁴⁸ GUS, *Turystyka w 2016r*, Warszawa, 2017, p. 106.

³⁴⁹ *Ibid.*

II. PUBLICS ET MOTIVATIONS D'APPRENTISSAGE

Comme nous l'avons évoqué en ouverture de ce 4^e chapitre, ma connaissance du terrain est fondée d'abord sur mon expérience professionnelle. En effet, j'ai eu la chance d'occuper pendant un an le poste de lecteur de français dans une école de langues située à Wrocław. J'ai également été professeur particulier de français pendant quelques mois dans plusieurs villes polonaises. Mon expérience professionnelle est également complétée par des stages obligatoires en milieu scolaire ou facultatifs, notamment à l'Alliance française de Lublin. Ma connaissance du terrain a également été acquise au cours de voyages privés, ce qui a facilité le contact avec les professeurs et surtout avec les apprenants. Aussi, au cours de mes diverses expériences, j'ai pu observer le profil des apprenants et relever leurs principales motivations d'apprentissage.

Les apprenants que nous avons côtoyés présentent un profil assez semblable. En effet, nous observons une très nette majorité de femmes (jusqu'à 90 % dans les Alliances françaises).

Les apprenants sont majoritairement jeunes. On observe essentiellement des personnes qui ont entre 21 et 29 ans, en cours de préparation d'un diplôme supérieur ou jeunes actifs. Ces individus ont un autre point commun, nombreux sont ceux en effet qui parlent déjà d'autres langues étrangères.

Nombreux sont également ceux qui pratiquent l'apprentissage extrascolaire du français qui ont déjà des bases en français, acquises dans le cadre scolaire ou supérieur.

Dans l'ensemble, l'affection pour la langue et la culture françaises, ainsi que la finalité instrumentale, sont les motivations principales qui guident la grande majorité des individus vers l'apprentissage extrascolaire du français. Cette dernière motivation se manifeste notamment en vue de :

- « trouver un emploi mieux rémunéré » ;
- « pour le travail » ;
- « habiter en France ou dans un pays francophone » ;
- « voyager en France ou dans un pays francophone » ;
- « étudier en France ou dans un pays francophone » ;
- « communiquer avec un/e conjoint/e français/e » ;

- « apprendre une nouvelle langue » ;
- « communiquer avec des amis ou la famille » ;
- « poursuivre l'apprentissage du français »³⁵⁰.

On observe en effet, de la part des nombreux apprenants « non-débutants », une volonté de vouloir se perfectionner en français. Ces personnes ont indiqué explicitement que l'apprentissage scolaire et supérieur du français leur est insuffisant, notamment à cause du faible volume horaire qui y est consacré (compte tenu de sa position notamment face à l'anglais, le volume horaire consacré à l'enseignement d'une deuxième langue est peu élevé, il est en général de 2 heures à 2 heures 30 hebdomadaires). Les apprenants regrettent également que l'enseignement du français conduit dans un cadre scolaire ou universitaire contienne « trop de théorie », « trop peu de conversations », « pas du tout de contact avec des natifs » et se dirigent en conséquence vers les lieux d'apprentissage extrascolaire pour palier ce manque.

Une part infime des apprenants suivent un apprentissage extrascolaire du français pour leur plaisir personnel, dans le but notamment de pouvoir lire des œuvres littéraires originales en français ou regarder des films en VO.

Nous avons comparé nos résultats avec d'autres études qui portent elles aussi sur les motivations d'apprentissage du français. La seule étude à notre connaissance qui s'intéresse à ce sujet a été réalisée par Beata Cieżka de l'université de Varsovie en 2003³⁵¹. Cette enquête était destinée aux personnes apprenant le français dans des écoles de langues et, malgré son ancienneté, on observe qu'aujourd'hui beaucoup des motivations qui ont été relevées à l'époque sont encore valides. Cependant, on retient une différence. En effet, les enquêtés de 2003 indiquaient apprendre le français car ils considéraient que la connaissance de cette langue était un atout à la suite de l'intégration de la Pologne à l'UE. Aujourd'hui, rares sont les personnes que nous avons côtoyées qui apprennent le français pour son statut en Europe. L'apprentissage de anglais ou l'allemand est nettement préféré.

Tableau 2.58. Raison de l'apprentissage du français (en %)

³⁵⁰ Compte tenu de la faible représentativité de l'offre d'enseignement du français à l'école élémentaire et au collège, les enseignants de français au lycée se trouvent dans l'incapacité bien souvent de créer des groupes de niveaux. En outre, dans les universités et autres établissements supérieurs, il est très rare de trouver des lectorats où des cours de français sont dispensés au niveau C1 ou C2.

³⁵¹ CIĘZKA Beata, *La langue française en Pologne : compétences et attentes des Polonais et offre des écoles de langues*, op.cit, p.58.

Je considère que la connaissance d'une/des langue(s) étrangère (s) est de plus en plus importante après l'intégration de la Pologne à l'Union européenne	72.6
Je fais/je vais faire à l'avenir usage de cette langue pour obtenir un bon emploi	64.5
Je fais/je vais faire à l'avenir usage de la connaissance de cette langue lors de voyages de tourisme à l'étranger	63.9
Je fais/je vais faire à l'avenir usage de la connaissance de la langue au travail	45.4
Je fais/je vais faire à l'avenir usage de la connaissance de cette langue pour regarder les chaînes de télévision étrangères/lire des livres ou la presse/profiter d'Internet etc.	40
Je fais/je vais faire à l'avenir usage de la connaissance de cette langue dans le cadre de séjours professionnels à l'étranger	31.1
Je veux mieux communiquer avec mes amis, ma famille	26.6
J'aime bien cette langue, elle me plaît, je l'apprends pour le plaisir	6.4
Pour être reçu à l'université, pour être pris à un stage	0.4
C'est une langue importante en Europe	0.2
Pour obtenir un emploi précis	0.2

CONCLUSION DE LA PARTIE

Dans la partie précédente de cette thèse, nous avons vu que les transformations politiques post-1945 en Pologne ont considérablement nui au développement de l'enseignement et l'apprentissage du français. Quand le régime communiste s'est effondré en 1989 et lorsque de facto la Pologne s'est rapprochée des pays occidentaux, nous pouvions espérer alors que cela provoquerait un regain d'intérêt pour la langue française. Celui-ci a bien eu lieu, mais il fut de courte durée, puisqu'il ne dura réellement qu'une dizaine d'années. En effet, depuis le début des années 2000, l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne est en déclin.

Aujourd'hui, la Pologne compte environ un million de personnes qui parlent français (2.63 % de la population). Le français est donc la 4^e langue étrangère (tout comme en 2003) la plus parlée en Pologne derrière l'anglais, le russe et l'allemand. Si l'on considère l'ensemble de la population polonaise qui déclare parler le français, on observe que les plus jeunes (15-34 ans) sont plus nombreux que leurs aînés à connaître cette langue. Ce phénomène est la conséquence de la « démocratisation des langues » née à partir de 1989 et qui a permis de diffuser le français dans des environnements qui n'existaient pas avant. On pense notamment

aux écoles primaires, aux lycées techniques, aux écoles professionnelles, aux écoles de langues. En outre, apprendre le français dans un cadre extrascolaire est quelque chose de plus facilement accessible aujourd'hui qu'avant, grâce notamment aux écoles de langues et à l'outil internet qui regorge de ressources.

Nous avons démontré, en ouverture de cette seconde partie, que la connaissance du français est un véritable atout en Pologne, notamment dans le monde professionnel. En effet, il existe aujourd'hui 1092 entreprises à capitaux français en Pologne qui emploient 200 000 personnes. La France est le 3^e investisseur étranger en Pologne. En outre, le français est la 3^e langue étrangère la plus demandée dans les offres d'emplois. Enfin, nous avons clairement établi qu'un emploi où la connaissance du français est requise offre des salaires plus importants que les autres langues principales : anglais, allemand et russe.

Pourtant le déclin de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne touche tous les niveaux : scolaires, supérieurs et extrascolaires.

Au niveau scolaire, on observe une sévère décroissance du nombre d'apprenants qui choisissent le français comme LVE (290 800 apprenants en 2000/01 – 114 300 en 2016/17³⁵²). Le nombre de collégiens et de lycéens, candidats aux épreuves officielles de français, est lui aussi en forte baisse (2978 collégiens en 2009 – 1389 en 2016 / 4260 lycéens en 2006 – 1604 en 2016), tout comme le nombre d'établissements scolaires dans lesquels le français est proposé (2287 établissements en 1993 – 1647 en 2016³⁵³) ainsi que le nombre d'enseignants de français (2760 enseignants en 1994/95 – 2371 en 2014/15). Cinq causes principales expliquent cette désaffection pour le français au niveau scolaire.

1) L'enseignement du français dans les écoles primaires, secondaires et post-secondaires est sous-représenté. Le français est en 2016/17 proposé dans seulement 7.8 % des établissements primaires et secondaires comme matière obligatoire ou facultative, principalement dans des écoles artistiques (41.3 %) et des lycées généraux (36.2 %), plus rarement dans des lycées techniques et les collèges et exceptionnellement dans des écoles primaires, écoles professionnelles et les écoles post-secondaires. En outre, le français est davantage enseigné dans des établissements implantés en milieu urbain, notamment dans des grandes agglomérations.

2) Les motivations des élèves sont peu pragmatiques. Nous avons constaté à la suite

³⁵² Ces chiffres concernent les apprenants qui ont choisi le français comme matière obligatoire.

³⁵³ Nous parlons ici des établissements scolaires dans lesquels le français est enseigné comme matière obligatoire.

de l'analyse de notre enquête que le français était principalement choisi comme LVE pour des raisons affectives (passion pour la langue et/ou la culture françaises). Le français est également quelquefois choisi par dépit, pour ne pas devoir apprendre l'allemand ou le russe. En outre, les élèves ont une image de la France très stéréotypée. Pour beaucoup d'élèves, la France se résume à Paris, la mode, l'amour et la gastronomie.

3) Les dernières réformes de l'enseignement des LVE, introduites depuis 1999, ont permis de renforcer l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais et de l'allemand, aux dépens du français.

4) Les autorités françaises et polonaises sont peu actives en matière de promotion linguistique et culturelle. Cela a conduit au déclin de la langue française, puisque leur inaction, notamment au moment des dernières réformes de l'enseignement des LVE, a laissé le champ libre à l'espagnol qui est devenu, depuis 2017/18, la 4^e langue étrangère la plus étudiée en Pologne aux dépens du français.

5) La baisse du nombre d'apprenants inscrits en français est également la conséquence de la baisse démographique de la population scolaire en Pologne.

Au niveau supérieur, on observe une situation quelque peu semblable à celle décrite dans le dernier paragraphe, à la différence près que le déclin pour le français a commencé plus tard, en 2006. En effet, on observe une chute du nombre d'étudiants romanisants (4584 étudiants romanisants en 2006 – 3330 en 2016) et d'étudiants inscrits dans un lectorat de français (29 500 étudiants en 2006 - 11 000 en 2016). Là aussi, les causes de cette désaffection pour le français sont multiples :

1) Les étudiants qui choisissent le français, comme spécialité ou en option, présentent eux aussi des motivations peu pragmatiques, semblables à celles du public scolaire.

2) La langue française est en concurrence avec les autres langues, notamment l'espagnol (l'espagnol est devenu dernièrement la 4^e langue la plus étudiée dans le cadre d'un diplôme de langues et en lectorat aux dépens du français), mais aussi des langues « non-traditionnels » comme le chinois ou l'arabe.

3) L'exclusivité de l'anglais dans la société et dans le monde professionnel.

4) La décroissance du nombre d'étudiants romanisants et d'étudiants inscrits dans un lectorat de français s'explique aussi par une baisse démographique de la population étudiante.

Cependant, à l'inverse du niveau scolaire, on observe une collaboration plus étroite entre les autorités françaises et polonaises au niveau supérieur, visible notamment dans le

développement des doubles-diplômes et des accords bilatéraux dans le cadre du programme Erasmus +. Cependant, à l'image de la langue française, on constate un désintérêt croissant pour la France comme destination étudiante ou professionnelle. En effet, autrefois, c'est-à-dire avant que la Pologne ne fasse son entrée dans l'UE, la France était la 2^e destination la plus choisie dans le cadre d'Erasmus derrière l'Allemagne. Aujourd'hui, la France est abandonnée aux profits de l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et le Portugal.

Dans les établissements français, malgré la concurrence avec d'autres organisations (Centres Goethe, Cervantes, Cambridge, etc), la situation des Instituts français en Pologne est sensiblement meilleure qu'au début des années 1990. En effet, en 1990, les centres de Varsovie et de Cracovie accueillaient 3471 apprenants. Aujourd'hui, en 2016, ils sont 3739. Au niveau des Alliances françaises, la situation est quelque peu différente puisqu'on observe une décroissance constante du nombre d'apprenants depuis 2008. Celle-ci est le résultat de deux éléments principaux, à savoir :

- 1) La réduction de moitié du nombre d'Alliances françaises sur le territoire polonais, à la suite du changement de statut et de la crise financière de 2008 ;
- 2) un manque de moyens financiers et humains alloués.

Au niveau extrascolaire, on ne peut que constater depuis 1989 l'appétence des Polonais pour l'apprentissage des langues étrangères, ce qui se voit notamment par le marché florissant des professeurs particuliers et des écoles de langues. Les apprenants qui choisissent le français affectionnent principalement trois formes d'apprentissage : les cours individuels, les écoles de langues et l'autoformation. Les apprenants présentent des motivations très souvent pragmatiques à la différence des deux autres niveaux susmentionnés dans cette partie. Il s'agit en effet pour eux d'approfondir leur connaissance du français ou d'apprendre la langue pour des raisons touristiques et/ou professionnelles. Cependant, bien qu'il soit relativement simple d'apprendre le français dans un cadre extrascolaire, à ce niveau aussi le français est en perte de vitesse et ce véritablement depuis que la Pologne a adhéré à l'UE et que la population polonaise a vu son « champ des possibles » s'élargir. En effet, la liberté de se déplacer a conduit les individus vers la maîtrise des langues dites aujourd'hui « essentielles » comme l'anglais et l'allemand (dans les voïévodies limitrophes de l'Allemagne) et vers l'apprentissage de langues qui offrent des perspectives intéressantes, notamment en matière d'emploi (en Pologne ou à l'étranger) et de tourisme.

On retiendra également de cette seconde partie que l'offre d'enseignement du français en Pologne, tant au niveau scolaire, supérieur et extrascolaire, est très disparate. Le français comme LVE est essentiellement proposé dans des grandes zones urbaines. On retrouve ainsi l'enseignement du français principalement dans trois voïévodies : la Mazovie, la Silésie, la Petite-Pologne. À l'opposé, le français peine réellement à se développer dans des petites voïévodies comme celles d'Opole, le Lubusz, la Varmie-Mazurie et la Sainte-Croix.

PARTIE 3 : L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS EN FRANCE APRÈS 1989

Maintenant que nous en savons plus sur l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne après 1989, nous pouvons passer à la troisième et avant dernière partie de cette thèse. Cette troisième partie suit une structure globale sensiblement identique à la deuxième partie. Nous nous intéresserons en effet, à travers six chapitres à la question principale à savoir celle de l'évolution de l'enseignement et de l'apprentissage du polonais en France entre 1989 et 2017 au niveau scolaire (dans les établissements relevant des autorités françaises, puis des autorités polonaises), au niveau supérieur et au niveau extrascolaire. Nous ferons également un état des lieux de la présence polonaise en France.

CHAPITRE III.1. PRÉSENCE POLONAISE EN FRANCE

La Pologne est aujourd'hui présente en France de diverses manières. Elle est présente humainement par l'immigration polonaise, culturellement par des jumelages, mais aussi grâce à des institutions dont beaucoup ont été créés au moment de la Grande-émigration³⁵⁴. La Pologne est également présente en France à travers un réseau d'écoles polonaises affiliées à l'ORPEG et d'écoles sociales. Enfin, la Pologne est également présente en France économiquement, notamment grâce à des entreprises à capitaux polonais.

I. PRÉSENCE HUMAINE

L'intégration de la Pologne à l'UE en 2004 et son entrée dans l'espace Schengen fait évoluer positivement le nombre de Polonais vivant en France, après une période de constante décroissance pendant la Guerre froide. Cette immigration polonaise en France post-1989 est surtout économique. En effet, d'après les informations officielles qui nous viennent de Pologne, il y a environ 2.5 millions de Polonais que l'on peut qualifier d'émigrés temporaires³⁵⁵, dont 64 000 vivent en France en 2017. Ce chiffre a triplé en l'espace de 15 ans à peine, comme nous pouvons le constater grâce au diagramme suivant.

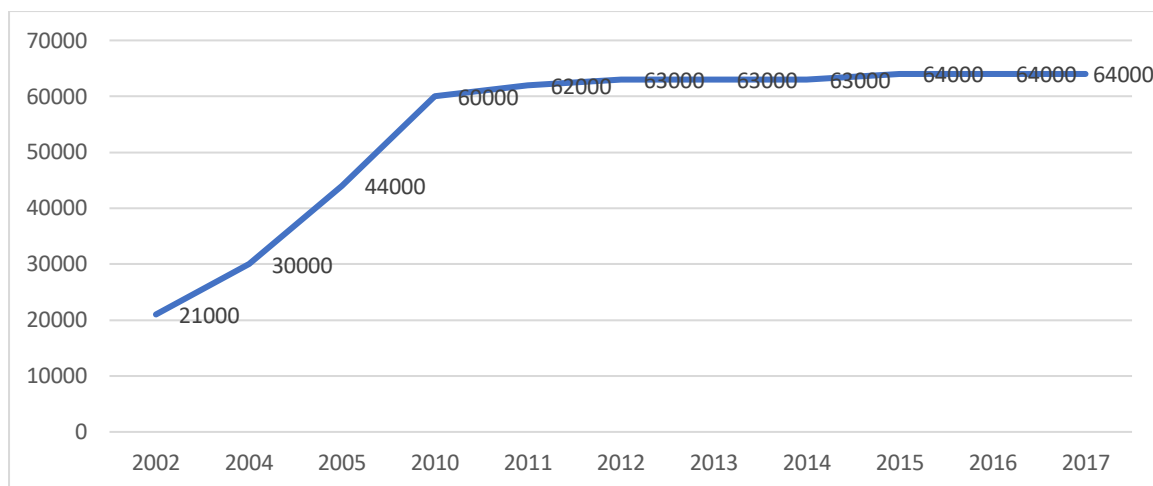
Diagramme 3.1. *Évolution de l'émigration polonaise en France entre 2002³⁵⁶ et 2017³⁵⁷ (en milliers de personnes)*

³⁵⁴ Voir partie 1.

³⁵⁵ Ce chiffre prend en compte les émigrés polonais qui vivent plus de deux mois en France.

³⁵⁶ STRZELECKI Zbigniew, WITKOWSKI Janusz, *Ewolucja rozwoju ludności Polski: przeszłości perspektywy*, Rządowa Rada Ludnościowa, Warszawa, 2009, p.28.

³⁵⁷ GUS, *Informacja o rozmiarach i kierunkach czasowej emigracji z Polski w latach 2004-2017 z dn. 18 listopada 2018 r.*



II. PRÉSENCE INSTITUTIONNELLE

1. L'INSTITUT POLONAIS DE PARIS

L'Institut polonais, créé pour rappel en 1979, est un établissement culturel relevant du ministère polonais des Affaires étrangères. Son rôle principal est de diffuser la culture, la science et l'art polonais, mais il veille également à la mise en œuvre de la coopération culturelle, scientifique et technique. L'Institut polonais travaille en étroite collaboration avec d'autres instituts comme l'Institut polonais du film, l'Institut du livre, l'Institut national Frédéric Chopin et l'Institut Adam Mickiewicz. En 2017, le réseau compte 24 centres à travers le monde entier dont une majorité en Europe. L'Institut polonais de Paris (IPP) a été fondé en 1979 au 31, rue Jean Goujon. L'IPP y organise des événements et des manifestations diverses (concerts, projections de films, balades guidées, rencontres avec des artistes polonais, etc.) consacrés essentiellement à la musique, au cinéma et au théâtre, mais aussi à la littérature, aux sciences, l'histoire, la sculpture, le graphisme et la peinture. Certaines personnes sont néanmoins plus célébrées que d'autres. C'est le cas notamment du compositeur et pianiste F. Chopin (86 occurrences), des metteurs en scène T. Kantor (25 occurrences), K. Warlikowski (23 occurrences), K. Lupa (22 occurrences), de la physicienne et chimiste M. Curie Skodowska (20 occurrences) et du pianiste et compositeur K. Szymanowski (20 occurrences)³⁵⁸. Depuis 2016, l'Institut polonais de Paris est placé sous la direction de Anna Biłos³⁵⁹, traductrice et ancienne professeure à l'université Lyon III.

2. LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE POLONAISE

³⁵⁸ Chiffres calculés sur la base des centaines d'événements et manifestations organisés par l'Institut polonais de Paris ces neuf dernières années.

³⁵⁹ Le directeur de l'Institut polonais de Paris est en même temps conseiller culturel de l'Ambassade de Pologne en France.

La Société Historique et littéraire polonaise (SHLP), initialement appelée « Société littéraire », a été créée pour rappel en 1832. Son rôle aujourd'hui est de favoriser le développement des études de l'histoire, de la littérature, de l'art polonais. Elle a aussi pour objet le dialogue entre les cultures française et polonaise et plus généralement entre celles des pays de l'Europe centrale et de l'Est d'une part et de l'Ouest d'autre part. La Société historique et littéraire polonaise est actuellement présidée par C. Pierre Zaleski³⁶⁰. La SHLP administre également la Bibliothèque polonaise de Paris.

3. LA BIBLIOTHÈQUE POLONAISE DE PARIS

Fondée en 1838 au cœur de Paris sur les bords de la Seine par un groupe d'émigrés polonais venus en France à la suite de l'Insurrection polonaise de Novembre, elle constitue, depuis sa fondation, un lien important entre la France et la Pologne. Outre son rôle de bibliothèque, cette institution abrite le salon de Chopin où sont réunis les souvenirs du compositeur, un musée dédié à Adam Mickiewicz (fondé en 1903) et le musée Boleslas Biegas (1877-1954). Les visiteurs peuvent également profiter d'une salle de lecture et effectuer des recherches scientifiques ou consulter les collections d'archives. De plus, de nombreux événements culturels y sont organisés : expositions, conférences, rencontres avec des auteurs, concerts. La bibliothèque polonaise de Paris compte 200 000 volumes, des milliers de livres anciens, 5000 unités de manuscrits d'archives, 25000 dessins et estampes, 15000 photographies, 1500 peintures, 1000 affiches, 600 médailles et monnaies et 350 sculptures. Par ailleurs, depuis 1893, la bibliothèque est une succursale de l'Académie des arts et des sciences de Cracovie³⁶¹.

4. L'ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES DE PARIS

Le centre scientifique de Paris est une des sept institutions polonaises de l'Académie polonaise des sciences à l'étranger³⁶². Fondée le 3 mai 1893, sa mission principale aujourd'hui est triple. En effet, sa priorité est de promouvoir la science polonaise en organisant des conférences, symposium, séminaires, colloques, tables-rondes, réunions de travail, expositions et d'autres événements à caractère scientifique, de développer la collaboration scientifique entre la Pologne, la France et d'autres pays francophones et de venir en aide aux

³⁶⁰ Casimir Pierre Zaleski (Kazimierz Piotr Zaleski), né le 2 mars 1928 à Paris, est un physicien nucléaire polonais et français.

³⁶¹ Devenue l'Académie polonaise des sciences à la suite de la fusion de l'Académie polonaise des arts et des sciences de Cracovie, de la Société savante de Cracovie et la Société savante de Varsovie (1951). Cependant, en 1989, l'Académie polonaise des Arts et des Sciences reprit une existence indépendante.

³⁶² Les six autres se situent à Berlin, Vienne, Bruxelles, Rome, Moscou et Kiev.

chercheurs de l'Académie polonaise des sciences, aux stagiaires, aux étudiants des universités qui arrivent en France pour faire des études ou de la recherche. L'Académie polonaise des sciences de Paris coopère avec d'autres institutions, par exemple le Centre de civilisation polonaise. De 2014 à 2017, l'Académie polonaise des sciences à Paris est dirigée par Marek Więckowski³⁶³.

5. LE CENTRE DE CIVILISATION POLONAISE

Le Centre de civilisation polonaise a été créé en 1962. Situé à Paris, il coopère avec l'Institut d'études slaves, l'Académie polonaise des sciences, des départements de polonais de l'université de Paris Sorbonne et l'Institut polonais de Paris. Ses missions sont multiples. Son activité principale est l'organisation de conférences, colloques, tables rondes, débats, séminaires. Une des autres missions du Centre de civilisation polonaise est la contribution à des publications, notamment en matière d'enseignement du polonais. Nous pouvons par exemple citer les deux ouvrages suivants qui rassemblent les communications des différents colloques : *Enseigner et apprendre le polonais langue étrangère* (L. Kolankiewicz, A. Zieniewicz, 2014) et *enseigner et apprendre une langue slave* (A. Ciesielska-Ribard, L. Kolankiewicz, M. Piermattei, P. Rodak, 2017). Enfin, le Centre de civilisation polonaise assure depuis sa création des cours de polonais langue étrangère pour tous les niveaux et ouverts à tout public en présentiel et depuis peu en ligne. Depuis 2016, le Centre de civilisation polonaise est dirigée par Paweł Rodak, historien de la culture polonaise et Professeur associé à l'université Paris-Sorbonne (UFR d'Études Slaves)³⁶⁴.

6. LA LIBRAIRIE POLONAISE

Fondée pour rappel en 1833, la librairie polonaise de Paris a su se réadapter avec la naissance de la République parlementaire de Pologne où la censure s'effondre. En effet, elle a rapidement émis le choix de faire rayonner la culture polonaise, ainsi que la littérature et l'histoire de l'Europe centrale. Aujourd'hui, la Librairie polonaise propose à tous les passionnés de la Pologne : de la littérature polonaise traduite en français, des livres et de la presse en polonais, de la musique et des films polonais en CD et DVD et enfin des dictionnaires et des méthodes de langue. La librairie polonaise est dirigée actuellement par Tomasz Michalski, historien de formation.

³⁶³ Marek Więckowski, né le 11 mai 1971 à Varsovie, est un géographe polonais. Il est connu également comme écrivain, photographe, journaliste et voyageur.

³⁶⁴ La directrice actuelle est depuis 2019, Iwona H. Pugaczewicz, historienne spécialiste de l'émigration polonaise en France

III. PRÉSENCE ÉCONOMIQUE

En 2017, la France est devenue le 7^e pays le plus attractif pour les investisseurs étrangers³⁶⁵. En effet, elle compte sur son territoire quelque 28 100 entreprises étrangères qui emploient 1,8 million de personnes (soit 11 % des effectifs des entreprises présentes sur le sol français³⁶⁶). Les sociétés américaines sont en 2015 celles qui emploient le plus de personnes, 312 600 en tout devant les entreprises allemandes 312 000 suivie de la Grande-Bretagne (183 000 postes), Pays-Bas (165 000 postes), Belgique (140 000 postes). La Pologne se situe loin derrière. En effet, on compte seulement 40 sociétés à capitaux polonais en France³⁶⁷ (0,14 % des entreprises étrangères), spécialisées dans la production industrielle (ex. Telefonika Kable, Rawl France, Tapon France, Rubber & Plastic Systems), la transformation alimentaire (ex. Morpol France), l'industrie automobile (Mawflow France Automotive), la construction (Akro, Oknoplast, Domibat) et le secteur des services informatiques (Comarch, Makolab, Magic Software Enterprises). Les entreprises polonaises se trouvent principalement dans les environs de Paris. Elles emploient par ailleurs 600 personnes, soit 0,03 % des personnes salariées en France. La raison principale qui explique cette faible présence est avant tout économique. En effet, le coût du travail est bien plus élevé dans l'hexagone qu'en Pologne.

En outre, comme nous l'avons énoncé en ouverture de la 2^e partie de cette thèse, la Pologne est classée au 10^e rang des principaux partenaires de la France à l'exportation et à l'importation. Plus de 60 % des échanges avec la Pologne concernent quatre régions seulement : les Hauts-de-France, l'Île-de-France, le Grand-Est et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Tableau 3.1. Les chiffres du commerce extérieur avec la Pologne en 2018 (par régions de France métropolitaine, hors Corse, en milliers d'euros)³⁶⁸

Région	Exportations	% des exportations	Importation	% des importations
--------	--------------	--------------------	-------------	--------------------

³⁶⁵ CHARBAL Audrey, « Classement : la France 7^eme des Pays les Plus Attractifs pour les Investisseurs Étrangers » [En ligne]. *Forbes*, 2017. Consulté le 8 mars 2018. Disponible sur : <https://www.forbes.fr/classements/classement-la-france-7eme-des-pays-les-plus-attractifs-pour-les-investisseurs-etrangers/?cn-reloaded=1>, Consulté le 8 janvier 2019.

³⁶⁶ VISOT Marie, « Les entreprises étrangères emploient 1,8 million de personnes en France » [En ligne]. *Le Figaro*, 2018, disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/12/19/20002-20181219ARTFIG00082-les-entreprises-etrangeres-emploient-18-million-de-personnes-en-france.php>, Consulté le 9 janvier 2019.

³⁶⁷ MACKIEWICZ Anna, « Kto i gdzie inwestuje » [En ligne]. Portal Promocji Eksportu, 2015, Disponible sur : <https://france.trade.gov.pl/pl/francja/inwestycje/1238,kto-i-gdzie-inwestuje.html>, Consulté le 15 avril 2016.

³⁶⁸ INSEE, « Le chiffre du commerce extérieur » [En ligne]. Disponible sur : https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/regions/comparaison_region.asp?serie=P10PL_Z1110&lreg=1300, Consulté le 16 mai 2020.

Île-de-France	1 593 851	16.1	2 730 489	25.1
Auvergne-Rhône-Alpes	1 524 584	15.4	1 171 973	10.8
Hauts-de-France	1 523 851	15.4	1 916 989	17.6
Grand-Est	1 346 548	13.6	1 401 237	12.9
Centre-Val-de-Loire	811 341	8.2	677 676	6.2
Normandie	702 517	7.1	438 589	4
Bourgogne-Franche-Comté	480 318	4.8	616 064	5.6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	456 108	4.6	270 697	2.5
Pays-de-la-Loire	438 014	4.4	683 775	6.3
Nouvelle-Aquitaine	391 226	3.9	350 430	3.2
Bretagne	375 182	3.8	302 755	2.8
Occitanie	274 374	2.8	250 149	2.3
Réunion	1605	0.016	29 080	0.26
Corse	481	0.0048	6552	0.06
Mayotte	264	0.0026	12 654	0.11
Guadeloupe	236	0.0023	9769	0.089
Martinique	25	0	5209	0.047
Guyane	0	0	4383	0.04
Indéterminé	14	0	16	0
Total	9 919 819	100	10 878 486	100

Le polonais n'est donc pas la langue la plus demandée dans le monde professionnel. C'est ce que révèle une étude réalisée par le moteur d'offres d'emploi en ligne Adzuna.fr. En effet, parmi toutes les offres d'emploi publiées en France qui requièrent la connaissance d'au moins une langue étrangère, le polonais se trouve à la 11e place (0,09 % des annonces), loin derrière les trois premières places partagées par l'anglais (86,7 %), l'allemand (5,2 %) et l'espagnol (2,8 %).

Tableau 3.2. Langues demandées dans les annonces d'offres d'emploi en 2017 en France (en %)

Langues	% des offres mentionnant une langue
Anglais	86,7
Allemand	5,2
Espagnol	2,8
Italien	1,8
Russe	1,2
Portugais	0,6
Arabe	0,5
Néerlandais	0,4
Japonais	0,3
Mandarin	0,2
Polonais	0,09
Turc	0,07
Coréen	0,04
Danois	0,02
Roumain	0.02

Sur la base d'une étude personnelle réalisée à partir du site d'offres d'emploi *Indeed.fr*, nous avons exploré pendant dix semaines les offres d'emplois qui requièrent la connaissance du polonais dans le but de déterminer les domaines professionnels et les régions dans lesquels celle-ci est le plus demandée.

Sur la centaine d'offres d'emplois analysées, les domaines professionnels les plus récurrents sont :

- les métiers de la logistique (responsable d'équipe logistique, affréteur, etc.) : 27.2 % des offres d'emplois ;
- les métiers de l'administration et de la relation commerciale (téléconseiller, etc.) : 18.2 % des offres d'emplois ;
- les métiers de l'informatique et des nouvelles technologies (informaticien, etc.) : 13.6 % des offres d'emplois ;
- les métiers de la finance et de la comptabilité (auditeur interne, comptable, etc.) : 7.6

% des offres d'emplois ;

- les métiers des arts, des médias et de la culture (traducteur, etc.) : 6.1 % des offres d'emplois ;
- les métiers du marketing, de la publicité et des relations publiques : 6.1 % des offres d'emplois ;
- les métiers de la vente et du commerce : 6.1 % des offres d'emplois ;
- les métiers de la gestion d'entreprise : 4.5 % des offres d'emplois ;
- les métiers de l'architecture et de l'ingénierie : 3 % des offres d'emplois ;
- les métiers des services à la personne (garde d'enfants) : 3 % des offres d'emplois ;
- les métiers de l'installation et de la maintenance : 1.5 % des offres d'emplois ;
- les métiers de la production artisanale : 1.5 % des offres d'emplois ;
- les métiers des services communautaires et sociaux : 1.5 % des offres d'emplois.

70.3 % des offres d'emplois qui requièrent la connaissance du polonais concernent quatre régions françaises : l'Île-de-France (32.8 %), les Hauts-de-France (15.6 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (12.5 %) et la PACA (9.4 %). On trouve ensuite le Grand-Est (6.3 %), le Pays-de-la-Loire (6.3 %), la Nouvelle-Aquitaine (4.7 %), l'Occitanie (4.7 %), la Bourgogne-Franche-Comté (3.1 %), la Bretagne (3.1 %) et la Normandie (1.5 %). Dans cette liste on note l'absence du Centre-Val-de-Loire, de la Corse et des régions d'outre-mer.

En outre, pour compléter notre étude, nous nous sommes intéressés aux rémunérations moyennes indiquées dans ces offres d'emploi. Il ressort de notre analyse qu'un emploi qui requiert la connaissance du polonais ne paye pas systématiquement plus qu'un autre emploi où la connaissance seul du français suffit. Bien souvent, les salaires se rapprochent du SMIC.

IV. PRÉSENCE ÉDUCATIVE

L'INSEE estime qu'en 2014, le nombre d'enfants de moins de 15 ans de nationalité polonaise était de 9087 personnes³⁶⁹. S'agissant des enfants polonais vivant en France, deux groupes principaux peuvent être distingués. Les enfants qui constituent le premier groupe sont nés en Pologne et venus en France avec leurs parents. Leur perspective de rester en France n'est que de quelques années jusqu'à l'expiration du contrat du parent avec

³⁶⁹ RABEHANTA Izabela, « Co polskie szkoły we Francji dają dzieciom? » [En ligne]. Polskifr, Disponible sur : <https://polskifr.fr/polska-we-francji/18472/>, Consulté le 19 décembre 2019.

l'entreprise qui les a amenés en France. Dans d'autres cas, c'est la résidence permanente. Le deuxième groupe d'enfants polonais vivant en France comprend les enfants binationaux, nés en Pologne ou en France.

Quel que soit le groupe auquel l'enfant polonais vivant en France appartient, les parents ressentent le désir que leurs enfants ne perdent pas la capacité d'utiliser le polonais. À cet effet, les écoles polonaises, les écoles sociales et les sections internationales polonaises les accompagnent dans cette tâche. Nous évoquerons d'une manière plus détaillée ces trois lieux d'enseignement dans les chapitres suivants.

CHAPITRE III.2. LA LANGUE POLONAISE DANS LE MONDE ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN FRANCE

I. GÉNÉRALITÉS

On estime que près de 44 millions de personnes dans le monde parlent polonais³⁷⁰. Cette langue est avant tout parlée comme langue maternelle en Pologne (37 815 606 de polonophones, soit 98.3 % de la population totale). De ce fait, le polonais est la 6^e langue maternelle la plus parlée au sein de l'UE, derrière l'anglais, l'allemand, le français, l'italien et l'espagnol. Le polonais est également parlé dans des pays où vit une importante communauté polonaise comme les États-Unis (560 496)³⁷¹, le Royaume-Uni (546 000)³⁷² ou encore la France qui, d'après une récente étude, compte 631 000 personnes de moins de 60 ans d'origine polonaise³⁷³. Le polonais est plus rarement parlé comme une langue étrangère. De plus en plus de gens apprennent le polonais comme langue étrangère. Leur nombre est estimé à 10 000 personnes dans le monde³⁷⁴, dont environ un tiers étudient le polonais dans les universités et les écoles de langues de Pologne. Depuis 2004, il est également possible de passer un examen de polonais langue étrangère initialement à 3 niveaux : B1, B2 et C2 puis élargi en 2015 aux niveaux A1, A2 et C1. Ces examens sont préparés par la Commission d'État pour la certification des compétences en polonais langue étrangère. Ainsi entre 2004 et 2014, près de 8000 personnes ont passé cet examen, dont 200 Français³⁷⁵, soit 2.5 % des

³⁷⁰ WORLD ALMANACH BOOKS, *World Almanac and Book of Facts*, Mahwah, 1999.

³⁷¹ UNITED STATES CENSUS, « Detailed Languages Spoken at Home and Ability to Speak English for the Population 5 Years and Over for United States: 2009-2013 » [En ligne]. Disponible sur : <https://www.census.gov/data/tables/2013/demo/2009-2013-lang-tables.html>, Consulté le 13 mai 2015.

³⁷² OFFICE FOR NATIONAL STATISTICS, « Language in England and Wales 2011 » [En ligne]. 2013, Disponible sur : <https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/culturalidentity/language/articles/languageinenglandandwales/2013-03-04>, Consulté le 13 mai 2015.

³⁷³ TRIBALAT Michèle, *Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 2011*, [En ligne]. Espace populations sociétés, Disponible sur : <https://journals.openedition.org/eps/6073>.

³⁷⁴ CERTYFYKAT POLSKI, « O języku polskim » [En ligne]. Disponible sur : <https://certyfikatpolski.pl/system-certyfikacji/o-jezyku-polskim/>, Consulté le 10 octobre 2019.

³⁷⁵ CERTYFYKAT POLSKI, « Archiwum 2004-2015 », [en ligne]. Disponible sur : <https://certyfikatpolski.pl/system->

nationalités. Ainsi, la France se classe au 7^e rang des nationalités les plus représentées (sur 16), derrière l'Ukraine, la Russie, les États-Unis, la Biélorussie, l'Allemagne et la Pologne.

II. POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA FRANCE

La politique linguistique de la France est régie par la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, plus connue sous le nom de loi Toubon du nom de Jacques Toubon, le ministre de la Culture de l'époque, cette loi est destinée à protéger le patrimoine linguistique français ce qui se traduit notamment par des exigences de passage de musique en langue française à la radio. En détail il est imposé³⁷⁶ :

- 40 % de chansons francophones dont 20 % de nouveaux talents ou de nouvelles productions pour les radios généralistes ;
- pour les radios spécialisées dans la mise en valeur du patrimoine musical, le quota est fixé à 60 % de chansons françaises dont 10 % de nouvelles productions ;
- pour les radios "jeunes talents", le plancher est de 35 % de chansons françaises mais avec 25 % de nouveaux talents.

Cette loi a fait l'objet d'une modification en 2006 qui permet depuis, par dérogation, au Conseil supérieur de l'audiovisuel d'autoriser, pour des formats spécifiques, les proportions suivantes :

- pour les radios spécialisées dans la mise en valeur du patrimoine musical : 60 % de titres francophones, dont un pourcentage de nouvelles productions pouvant aller jusqu'à 10 % du total, avec au minimum un titre par heure en moyenne ;
- pour les radios spécialisées dans la promotion de jeunes talents : 35 % de titres francophones, dont 25 % au moins du total provenant de nouveaux talents.

La loi Toubon prévoit également la pratique intégrale du doublage des films et séries télévisées et l'obligation que les messages publicitaires soient en langue française.

III. ÉVOLUTIONS DES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES DES FRANÇAIS EN POLONAIS

certyfikacji/archiwum-2004-2015/, Consulté le 10 octobre 2019.

³⁷⁶ CEFAN, « La politique linguistique du français » [En ligne]. Disponible sur: http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/france-2politik_francais.htm, Consulté le 24 avril 2020.

À l'image de l'étude que nous avons réalisée au début de la seconde partie sur l'évolution des compétences linguistiques des Polonais en français, nous avons voulu déterminer comment évoluent les compétences des Français en LVE, notamment en polonais.

Globalement, sur les 14 langues vivantes étrangères citées par les Français de tous âges confondus, seules six sortent du lot. Il s'agit de l'anglais (24,21 %), l'espagnol (9,06 %), l'allemand (5,27 %), l'italien (3,68 %), l'arabe (2,64 %) et le portugais (2,41 %). En outre, parmi toutes les langues citées, nombreuses sont des langues de l'immigration. C'est le cas notamment du polonais (0,83 %) qui figure en septième position. Rapporté au nombre total de la population française, il apparaît que l'on compte environ 500 000 polonophones en France. Ainsi, avec plus de 0.8 % de sa population qui parle polonais, la France est donc le 4^e pays du monde qui compte le plus de locuteurs polonophones.

Tableau 3.3. *Pourcentage de la population française (toutes catégories d'âge) qui parle les langues ci-dessous comme langue étrangère*

Langue	% de la population
Anglais	24,21
Espagnol	9,06
Allemand	5,27
Italien	3,68
Arabe	2,64
Portugais	2,41
Polonais	0,83
Turc	0,49
Néerlandais	0,29
Roumain	0,26
Chinois	0,26
Croate	0,13
Luxembourgeois	0,07
Russe	0,07

Autres langues	0,35
-----------------------	------

La langue la plus parlée par la première classe d'âge étudiée (+ de 55 ans) est l'anglais (14,39 %). Les cinq places suivantes sont occupées par l'espagnol (6,21 %), l'italien (4,76 %), l'allemand (3,95 %), le polonais (1,75 %) et le portugais (1,65 %). Parmi toutes les langues citées, nombreuses sont celles qui font partie des langues de l'immigration. En effet, la France a connu depuis la première moitié du XIXe siècle des flux migratoires successifs. Nous pensons notamment aux réfugiés politiques et économiques polonais, mais aussi aux Italiens, aux Espagnols, aux Portugais et plus tard aux Maghrébins.

Tableau 3.4. Pourcentage de la population française (+ de 55 ans) qui parle les langues ci-dessous comme langue étrangère

Langue	% de la population
Anglais	14,39
Espagnol	6,21
Italien	4,76
Allemand	3,95
Polonais	1,75
Portugais	1,65
Arabe	0,44
Luxembourgeois	0,19
Russe	0,19
Croate	0,16
Autres langues	0,44

Si, de prime abord, les 35-54 ans déclarent parler moins de langues que leurs aînés (9 contre 10), leurs connaissances en langues vivantes étrangères demeurent importantes. L'anglais est la langue la plus parlée par cette classe d'âge (27,09 %), loin devant l'espagnol (7,63 %), l'allemand (6,63 %), l'arabe (3,54 %), l'italien (3,03 %) et le portugais (2,27 %). Dans cette première partie du classement, notons la nette progression de l'arabe qui dépasse l'italien et le portugais. La raison de cette popularité s'explique par une immigration maghrébine qui est de plus en plus importante (212 000 Algériens en 1954 ; 711 000 en 1971).

On découvre également des langues qui ne figuraient pas dans le classement précédent comme le turc et le roumain, ce qui s'explique aussi par des raisons migratoires. Enfin, on note que le polonais ne fait pas partie des langues les plus parlées par les 35-54 ans. Trois causes expliquent ce phénomène. En premier lieu, le polonais étant une langue de l'immigration, le très fort ralentissement de l'immigration polonaise en France après 1945 freine l'expansion de cette langue en France. En deuxième lieu, la non-transmission de la langue polonaise dans l'environnement familial est imputable à la deuxième génération, c'est-à-dire aux enfants des premiers immigrés polonais arrivés en France. Ces derniers n'avaient pas forcément besoin d'apprendre le polonais. Ils étaient nés en France, étaient naturalisés Français et fréquentaient l'école française. En dernier lieu, de nombreuses personnes issues de cette génération ont été scolarisées pendant la période de la guerre froide, qui, comme nous l'avons déjà signalé dans la première partie de cette thèse, a eu des répercussions négatives sur l'enseignement du polonais en France à cette époque. Cet élément a lui aussi contribué fortement au déclin de la langue polonaise.

Tableau 3.5. *Pourcentage de la population française 35-54 ans) qui parle les langues ci-dessous comme langue étrangère*

Langue	% de la population
Anglais	27.09
Espagnol	7.63
Allemand	6.63
Arabe	3,54
Italien	3.03
Portugais	2.27
Roumain	0,78
Turc	0,62
Croate	0,22
Autres langues	0,57

Enfin la dernière classe d'âge étudiée (15-34 ans) cite autant de langues vivantes étrangères différentes que leurs aînés, mais seules deux sont très largement parlées. Il s'agit de l'anglais (33.18 %) et de l'espagnol (14.23 %). Elles sont suivies de l'allemand (5.35 %), de l'arabe (4.36 %), du portugais (3.49 %) et de l'italien (3.07 %). Dans le reste du classement,

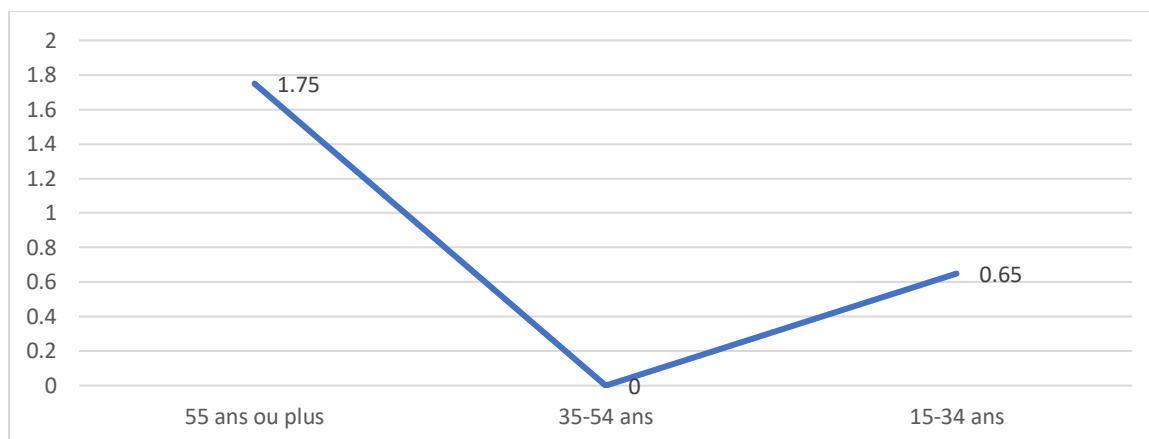
on note notamment l'apparition de nouvelles langues comme le néerlandais (1 %) ou le chinois (0.88 %) et la réapparition du polonais (0.65 %). Nous supposons que cet attrait des jeunes Français pour le polonais est le résultat des transformations politiques survenues en Europe en 1989 et qui ont, comme nous l'avons vu dans la 2^e partie de cette thèse, permis de rétablir les relations franco-polonaises dans de nombreux domaines, notamment éducatifs.

Tableau 3.6. *Pourcentage de la population française 15-34 ans) qui parle les langues ci-dessous comme langue étrangère*

Langue	% de la population
Anglais	33.18
Espagnol	14.23
Allemand	5.35
Arabe	4.36
Portugais	3.49
Italien	3.07
Néerlandais	1
Turc	0.94
Chinois	0.88
Polonais	0.65

Pour résumer, la connaissance de la langue polonaise en France est plus visible chez les personnes de plus de 55 ans, mais l'apprentissage du polonais connaît un nouvel élan notamment chez les 15-34 ans.

Diagramme 3.2. *Connaissance du polonais selon la catégorie d'âge (en % de la population)*



CHAPITRE III.3. PLACE DES LVE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

I. GÉNÉRALITÉS

Aujourd'hui l'enseignement des langues vivantes étrangères en France est présenté comme une priorité, en témoigne cet extrait de la circulaire officielle du ministère de l'Éducation nationale concernant l'apprentissage des LVE dans les nouveaux programmes de 2016 : « Chaque élève doit être capable de communiquer dans au moins deux langues vivantes à la fin de l'enseignement secondaire. Pour atteindre cet objectif, l'enseignement des langues a profondément changé et s'inscrit dans une perspective européenne commune forte. Les élèves sont sensibilisés à une langue étrangère dès le CP et la pratique de l'oral est prioritaire à tous les niveaux de l'école au lycée ».

À cet effet, les gouvernements successifs ont mené plusieurs réformes qui répondent à deux critères principaux :

- favoriser la précocité et le renforcement des apprentissages ;
- favoriser, autant que possible, la continuité de ces apprentissages.

1. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU NIVEAU PÉRISCOLAIRE

L'école maternelle en France est gratuite et facultative. Elle scolarise, en 2014, 11,8 % des enfants de deux ans et la quasi-totalité des enfants de trois à cinq ans. L'école maternelle a pour but d'assurer l'éveil et la socialisation des jeunes enfants, cependant, cela ne passe pas encore par l'enseignement d'une langue vivante étrangère.

2. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU NIVEAU PRIMAIRE

L'apprentissage des LVE à l'école est une priorité des ministères successifs depuis 1989. Toutefois, la généralisation effective de l'enseignement d'une LVE au primaire se fera

très lentement, comparé à d'autres pays européens, notamment la Pologne. En effet, à la rentrée scolaire 2002/03, 95,6 % des classes de CM et 56 % des CE2 sont concernées par l'enseignement d'une langue dans le secteur public. Il faudra en outre attendre la rentrée scolaire 2016/17 pour que les écoliers Français puissent commencer à apprendre une première langue étrangère au CP à hauteur de 54 heures annuelles, soit 1,5 heure hebdomadaire. Comparé aux autres matières, que ce soit au cycle 2 ou au cycle 3, le volume horaire consacré aux langues vivantes est le plus faible. À l'issue de l'école primaire, soit après 270 heures d'apprentissage d'une LVE, l'écolier français devra atteindre le premier niveau du CECRL.

3. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU NIVEAU SECONDAIRE

La réforme du collège (2016) avance d'un an l'apprentissage de la LV2, qui démarrera désormais pour tous les élèves dès la classe de cinquième. Les élèves suivent cinq heures et demie hebdomadaires de langue de la classe de 5^e à la classe de 3^e, réparties comme suit : LV1 : 3 heures, LV2 : 2 heures 30³⁷⁷. Ce qui fait de la matière LVE celle qui dispose du volume horaire hebdomadaire le plus important. En 6^e, les élèves bénéficient de 4 heures hebdomadaires en LV1.

Les textes officiels prévoient que le collégien français ait atteint en fin de 6^e le niveau A1 du CECR en LV1 et le niveau A2 dans au moins deux activités langagières. En fin de 3^e, l'élève devra avoir atteint le niveau A2 en LV1 et valider au moins deux activités langagières en LV2 au niveau A2. Depuis 2012, l'obtention du DNB (Diplôme national du brevet) est assujettie à la validation du niveau A2 du CECRL en LV1 ou LV2 (au choix du candidat).

Le lycée a lui aussi connu ces dernières années d'importantes réformes en matière d'enseignement des langues vivantes étrangères. En effet, depuis la rentrée 2010/11, l'apprentissage de deux LVE est obligatoire pour tous les élèves de seconde générale et technologique. Auparavant, la LV2 n'était qu'une option, obligatoire si le lycéen visait un bac général, mais facultative pour certaines filières technologiques.

La possibilité d'apprendre une troisième langue (LV3) est offerte dans les séries générales. Cette dernière qui ne concernait « que » 7 % des élèves en 2009, a fait l'objet de quelques aménagements ces dernières années. En effet, la réforme du lycée, entrée en vigueur à la rentrée 2010 en seconde, puis à la rentrée 2011 en première et enfin à la rentrée

³⁷⁷ Avant la réforme, les élèves de 4^e et de 3^e suivaient 3 heures hebdomadaires de LV2. La réforme de 2016, ajoute donc 54 heures de LE au collège.

2012 en terminale a profondément modifié l'organisation du lycée et de ses options. Depuis 2010, les enseignements de la classe de seconde comprennent des enseignements communs, des enseignements d'exploration (de nature économique et de nature littéraire, linguistique, scientifique, culturel ou artistique), des options facultatives et des ateliers d'expression artistique. La LV3, à condition qu'elle soit proposée par le lycée, fait partie des enseignements d'exploration et des enseignements facultatifs. Les élèves doivent obligatoirement choisir deux enseignements d'exploration³⁷⁸ et un seul enseignement facultatif³⁷⁹. Aussi, la plupart des enseignants avec lesquels nous nous sommes entretenu jugent négativement cette réforme puisqu'ils considèrent qu'elle « limite l'accès aux options ».

L'épreuve facultative de langue vivante étrangère a été dernièrement supprimée dans les séries technologiques. En effet, à compter de 2014, les candidats au baccalauréat des séries STMG et ST2S ne sont plus autorisés à présenter une épreuve facultative de langue étrangère au baccalauréat. Les candidats des séries STL, STI2D et STD2A pourront présenter jusqu'en 2016 une épreuve facultative de langue vivante étrangère.

Enfin, on note également une réforme concernant l'enseignement des LVE dans les séries professionnelles. Depuis 2009, la pratique d'une seconde langue est obligatoire pour les baccalauréats du secteur des services. Compte tenu des différentes séries qui existent au lycée, tous les lycéens ne disposent pas du même volume horaire hebdomadaire d'apprentissage. Celui-ci varie en effet de 2 heures hebdomadaires (en CAP) à 5h30 hebdomadaires en seconde générale.

Les méthodes pédagogiques évoluent également. Le ministère prône l'enseignement par groupes de compétences. Les élèves sont ainsi regroupés selon leur niveau et non plus par classe. Les dotations horaires de LV1 et LV2 ont d'ailleurs été globalisées afin de favoriser la mise en place de ces groupes. En outre, la réforme du lycée de 2010 préconise également que chaque établissement noue au moins un partenariat avec un établissement étranger.

En fin d'étude secondaire, le lycéen français doit avoir atteint au moins le niveau B2 pour la première langue et B1 pour la deuxième langue. La fin des études secondaires est sanctionnée par l'obtention du baccalauréat. Une épreuve de LVE est obligatoire pour tous les candidats, quelle que soit leur voie d'étude.

³⁷⁸ L'enseignement d'exploration de nature économique est cependant obligatoire.

³⁷⁹ Il ne faut pas confondre enseignement d'exploration et enseignement facultatif. Ce sont les mêmes enseignements et programmes mais le premier est obligatoire, le second est facultatif.

4. DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

En parallèle des cursus classiques évoqués jusque-là dans ce chapitre, il existe dans le système scolaire français des parcours spécifiques qui mettent l'accent sur les langues vivantes étrangères comme les classes bilangues, les sections européennes et les sections internationales.

4.1. CLASSES BILANGUES

Les classes bilangues (créées en 2005), permettent l'apprentissage de deux LVE dès la 6^e au lieu de la 5^e pour les autres élèves. Un volume horaire hebdomadaire de six heures est alors consacré à l'enseignement des deux langues (la répartition horaire est choisie par les établissements) contre quatre heures habituellement.

4.2. SECTIONS EUROPÉENNES OU DE LANGUES ORIENTALES (SELO)

Les SELO (créées en 1992) ont pour but d'offrir aux élèves un renforcement en langue étrangère, qui se traduit, en pratique, par un volume horaire hebdomadaire consacré à l'enseignement des LVE de deux heures de plus que le programme réglementaire à partir de la 4^e. Arrivé au lycée, l'élève suivra un enseignement dans la langue de la section dans une discipline non-linguistique, le plus souvent l'histoire-géographie. Un des autres objectifs fixés par les sections européennes est de développer la citoyenneté européenne. Cela passe par l'étude de la civilisation et de la culture du pays cible, notamment grâce à des échanges et des partenariats. Les sections européennes relèvent du cadre français. Ainsi, les professeurs dépendent du Ministère de l'Éducation nationale et appliquent le programme en vigueur. Onze langues sont proposées dans le cadre des sections européennes ou de langues orientales ; pour les sections européennes il s'agit de l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le néerlandais, le portugais et le russe, tandis que l'arabe, le chinois, le japonais et le vietnamien sont enseignés dans les sections orientales³⁸⁰. Ce dispositif rencontre un très vif succès. En effet, on dénombre ainsi 255 798 élèves en 2009, soit une hausse de 10 % par rapport 2008. Les sections les plus prisées sont, par ordre d'importance, les sections anglaises (65 % d'effectifs), les sections allemandes (15 %) puis les sections espagnoles (13 %).

4.3. LES SECTIONS INTERNATIONALES

Les sections internationales (créées en 1981) répondent à trois objectifs :

³⁸⁰ À ce jour, il n'existe pas de sections européennes polonaises. Cependant, une section européenne polonaise a existé quelques années dans l'académie de Lille au début des années 2000, mais des effectifs d'élèves peu élevés (environ sept élèves chaque année) ont conduit à sa suppression.

- faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français et leur éventuel retour dans leur système d'origine ;
- permettre aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie ;
- favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés.

Ces structures existent en école primaire, au collège et au lycée. Le public concerné est constitué d'enfants de familles étrangères installées en France, d'enfants binationaux, d'enfants français ayant effectué une partie de leur scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section ou, plus généralement, attestant d'un niveau suffisant dans cette langue. L'admission se fait sur dossier et sur examen. À l'école primaire, l'examen consiste en une épreuve orale. Au collège et au lycée, il prend la forme d'une épreuve orale et d'une épreuve écrite. En pratique, les élèves suivent une scolarité française complétée par des enseignements spécifiques qui se présentent comme suit :

- enseignement en langue de la section à l'école élémentaire ;
- enseignement complémentaire de la langue et littérature de la section (collège et lycée) ;
- enseignement de l'histoire-géographie assuré partiellement en français et partiellement dans la langue de la section (collège et lycée).

Les élèves qui ont suivi un parcours en section internationale passent des épreuves spécifiques du brevet des collèges et du baccalauréat de manière à obtenir le Diplôme national du brevet (DNB) et le baccalauréat « option internationale ». Le DNB « option internationale » est constitué des épreuves de droit commun et de deux épreuves spécifiques conduites en langue de section, tandis que le baccalauréat OIB se compose des épreuves de droit commun propre à chaque série, à l'exception des épreuves écrites de LV1 et d'histoire-géographie qui seront remplacées par une épreuve de langue et littérature dans la langue de section (épreuve écrite et orale) et d'une épreuve d'histoire-géographie, là aussi dans la langue de section (épreuve écrite et orale). Le corps professoral est recruté et rémunéré par le pays de la section. Le programme est élaboré en partenariat avec le pays de la section.

En 2016/17, il n'existe pas moins de 17 sections différentes parmi lesquelles, la section : allemande, américaine, arabe, brésilienne, britannique, chinoise, franco-marocaine, danoise, espagnole, italienne, japonaise, néerlandaise, norvégienne, polonaise, portugaise, russe et suédoise. Ces dernières ont accueilli 14 745 élèves en 2009 et près de 20 000 en 2017.

CHAPITRE III.4. LE POLONAIS ET SON ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE SCOLAIRE EN FRANCE APRÈS 1989

I. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE : ÉTAT DES LIEUX

1. LES SECTIONS INTERNATIONALES POLONAISES

À l'origine, les sections polonaises dans les écoles internationales ont vu le jour en France en 1995, grâce aux efforts des autorités éducatives polonaises en vue de soutenir la communauté polonaise installée en France. Les élèves des sections internationales polonaises sont exclusivement constitués de jeunes Polonais ou de binationaux, dont certains ne connaissent pas bien le français. Ils suivent une scolarité française qui est complétée par des matières en polonais³⁸¹ à savoir l'histoire et la littérature. En règle générale, 6 heures hebdomadaires sont consacrées à ces deux matières, réparties comme suit : 4 heures de littérature polonaise et 2 heures d'histoire. Le programme d'histoire est basé sur le programme français, avec cependant une étude élargie de la Pologne. Le programme de littérature se concentre quant à lui sur le XXe siècle. Les deux matières susmentionnées dans le point précédent sont exclusivement enseignées en polonais. En conséquence, on ne peut pas parler d'un enseignement du polonais langue étrangère (LE), mais plutôt d'un enseignement en polonais langue maternelle (LM) ou langue seconde (LS).

Il faut savoir que le cas des sections internationales polonaises est complexe. Ces structures se différencient des autres sections sur deux points. En effet, à ce jour il n'existe aucun document cadre entre la France et la Pologne régissant les sections internationales polonaises. En conséquence, on trouve sur internet des informations divergentes. Du côté polonais, les sections internationales polonaises sont présentées comme des structures relevant du MEN polonais³⁸², tandis qu'en réalité ces structures relèvent bel et bien du MEN français. La seconde différence se rapporte au corps professoral : les professeurs qui enseignent dans ces sections internationales sont tous des Polonais, rémunérés par la Pologne.

Aujourd'hui les sections internationales polonaises tiennent une place importante, dans l'enseignement du polonais en France ; il en existe treize, réparties dans quatre villes : Paris, St Germain-en-Laye, Lyon et Strasbourg, dont :

³⁸¹ Le programme suivi au sein de la section respecte les exigences du Ministère de l'Éducation Nationale polonais.

³⁸² Les établissements polonais à vocation scolaire sont placés sous l'égide de l'ORPEG (Ośrodek Rozwoju Polskiej Edukacji za Granicą), l'équivalent de l'AEFE.

- trois au primaire : École cité scolaire internationale (Lyon, académie de Lyon), École du Conseil des XV (Strasbourg, académie de Strasbourg), École Marie Curie (St Germain-en-Laye, académie de Versailles) ;
- six au collège : Collège Cité scolaire internationale (Lyon, académie de Lyon), Collège Montaigne (Paris, académie de Paris), Collège internationale de l'Esplanade (Strasbourg, Académie de Strasbourg), Collège Vauban³⁸³ (Strasbourg, Académie de Strasbourg), Collège des Hauts-Grillets (St Germain-en-Laye, académie de Versailles), Collège du Lycée international (St Germain-en-Laye, académie de Versailles) ;
- quatre au lycée : Lycée cité scolaire internationale (Lyon, académie de Lyon), Lycée Montaigne (Paris, académie de Paris), Lycée des Pontonniers (Strasbourg, Académie de Strasbourg), Lycée international (St Germain-en-Laye, académie de Versailles).

Les sections internationales polonaises rencontrent un vif succès. En effet, les effectifs d'élèves du 2nd degré sont à la rentrée 2016/17 plus de 2.5 fois plus nombreux qu'en 2004/05.

Tableau 3.7. Effectifs d'élèves du 2nd degré des sections internationales polonaises entre 2004 et 2016³⁸⁴.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Lyon	51	52	51	60	68	69	66	76	91	90	87	83	81
Strasbourg	25	28	34	32	39	37	38	40	41	53	72	79	67
Versailles	62	68	82	82	80	77	83	97	79	97	95	98	104
Paris	-	27	52	81	77	90	98	112	109	95	99	102	98
Total collège	82	98	118	135	157	166	161	175	197	211	216	221	203
Total lycée	56	77	101	120	107	107	124	150	123	124	137	141	147
Total	138	175	219	255	264	273	285	325	320	335	353	362	350

A ces effectifs que nous venons de présenter s'ajoutent les 100-130 écoliers inscrits

³⁸³ Première session du DNB en 2019.

³⁸⁴ Source : MENJ-MESRI DEPP / Système d'information Scolarité et enquêtes auprès des établissements non couverts par Scolarité.

chaque année dans les sections internationales polonaises³⁸⁵.

2. LES COURS « TRADITIONNELS » DE POLONAIS

L'enseignement du polonais à l'école primaire et au collège³⁸⁶ ne revêt aujourd'hui que la forme d'un enseignement facultatif, très souvent appelé « découverte de la langue polonaise ». Cet enseignement est à la charge d'une douzaine de monitrices qui exercent essentiellement dans le Pas-de-Calais et dans trois écoles de la Région parisienne³⁸⁷. Elles sont présentes également à Strasbourg et dans le département du Nord³⁸⁸. En 2013/14, 400-500 enfants bénéficient de ces cours à l'échelle nationale³⁸⁹.

En 2016/17, l'enseignement du polonais langue étrangère est proposé de manière pérenne³⁹⁰ dans quatre lycées seulement :

- le lycée général Montaigne (Paris, académie de Paris) : LV1, LV2, LV3, cours inter-établissements³⁹¹ pour les élèves parisiens, 2^{nde} – Terminale et BTS, classes CPGE ;
- le lycée général St-Sernin (Toulouse, académie de Toulouse) : LV3, 2^{nde} – Terminale et BTS ;
- le lycée général et technologique Condorcet (Lens, académie de Lille) : LV3, , 2^{nde} – Terminale ;
- le lycée international Montebello (Lille, académie de Lille) : LV3, cours inter-établissements pour les élèves lillois, 2^{nde} – Terminale.

Nous regrettons de ne pas pouvoir proposer de données précises concernant l'évolution annuelle des effectifs d'élèves inscrits en polonais, comme nous avons pu le faire pour le français en Pologne dans la partie précédente. En effet, le polonais est la seule langue

³⁸⁵ D'après les informations de l'ORPEG.

³⁸⁶ Il y a quelques timides expérimentations d'un enseignement du polonais au collège dans le cadre d'un enseignement obligatoire (LV1, LV2), nous pensons notamment dans l'académie de Lille, mais faute d'effectifs d'élèves suffisants, cet enseignement a été supprimé.

³⁸⁷ Liste des monitrices de polonais en fonction en 2011/12 – Annexe 10.

³⁸⁸ SIATKOWSKA-CALLEBAT Kinga, Compte rendu de l'assemblée générale de la société française d'études polonaises (SFEP), Établi pour le Bureau de la SFEP, 14 mars 2015, p.12

³⁸⁹ SIATKOWSKA-CALLEBAT Kinga, Compte rendu de l'assemblée générale de la société française d'études polonaises (SFEP), Établi pour le Bureau de la SFEP, 22 mars 2014, p.13.

³⁹⁰ Par « pérenne », nous comprenons que les établissements proposent l'enseignement du ou en polonais en présentiel depuis plusieurs années et que les effectifs d'élèves sont supérieurs à 10 chaque année. Par exemple, nous ne comptons pas les établissements qui accueillent des élèves qui étudient le polonais par correspondance. Nous évoquerons ce public dans les pages suivantes.

³⁹¹ L'enseignement inter-établissement ou mutualisé est un enseignement dispensé dans un lycée et proposé à des élèves scolarisés dans un autre lycée de l'académie.

étrangère, parmi les douze langues les plus enseignées, à ne pas faire l'objet d'un suivi régulier. Toutes les autres langues, sans exception, ont droit à un passage dans la publication annuelle RERS (Repères et références statistiques), éditée par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) et la SD-SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques). Le MEN nous a certes transmis des données allant de 1994 à 2017, mais celles-ci se sont révélées, après vérifications, très parcellaires. En effet, ces données proviennent des différents constats opérés à chaque rentrée scolaire, or tous les établissements scolaires ne sont pas tenus de s'y soumettre. Ce qui rend également plus complexe l'exploitation de ces données, c'est que pour des raisons de secret statistique, les patronymes ou les dénominations principales des établissements ne sont pas indiquées. Il nous est donc impossible de différencier les établissements pourvus de sections internationales des autres. Les données incomplètes du MEN omettent également de préciser le mode d'enseignement du polonais, c'est-à-dire, si les élèves suivent les cours ou s'ils sont seulement inscrits pour pouvoir passer le baccalauréat de polonais en candidat libre. En conséquence, pour avoir une idée des effectifs moyens des quatre établissements mentionnés, nous nous sommes adressé à chacun d'eux.

De nos conversations avec les chefs d'établissement et les professeurs agrégés de polonais, nous savons que :

- l'enseignement du polonais profite en moyenne chaque année à 150-170 élèves du lycée Montaigne de Paris. Sachant que la plupart des élèves ont des origines polonaises et ont un très bon niveau de polonais, ils s'inscrivent uniquement en terminale et en pratique les cours se concentrent sur la préparation de l'épreuve de polonais au baccalauréat ;
- l'introduction du polonais dans l'académie de Toulouse est un événement récent. Son origine remonte à 2003 et a pu être possible grâce à la mobilisation des associations franco-polonaises toulousaines et particulièrement celle du Docteur Arlet, Président de l'Association « Les Amis de la Pologne ». Initialement, les premiers cours de polonais se tenaient dans un lycée très réputé, le lycée Ozenne, mais à la suite du changement de la « carte des langues » prévu pour la rentrée 2014, le transfert du polonais vers le lycée Saint-Sernin a été effectué. Ce qui s'est traduit par une baisse des effectifs d'élèves qui, aujourd'hui, se maintiennent annuellement autour de 40 ;
- l'évolution des effectifs d'élèves qui apprennent le polonais au lycée Montebello de Lille est aléatoire. Les chiffres vacillent entre 13 et 25 élèves chaque année. Le lycée international est reconnu au niveau de la région pour son offre importante concernant

l'enseignement des langues vivantes étrangères. Outre le polonais, les quelque 1300 élèves peuvent apprendre l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le chinois, le japonais, le néerlandais et le portugais.

- les cours de polonais LVE au lycée Condorcet de Lens rassemblaient en moyenne jusqu'à 30 élèves chaque année (34 en 2016/17). Or, d'après les dernières informations fournies par notre interlocutrice, Alexandra Wojda, professeure agrégée de polonais, les effectifs se sont depuis drastiquement réduits. En effet, aujourd'hui, ils ne sont que moins d'une dizaine à bénéficier de cours de polonais dans cet établissement. La cause de cette décroissance repose en grande partie sur les dernières réformes du lycée : après la seconde, 80 % des effectifs s'engagent en série technologiques et ne peuvent donc plus profiter de l'enseignement de la LV3, puisqu'il n'y a pas de LV3 dans cette série.

La raison qui explique pourquoi le polonais LVE est si peu enseigné en France est avant tout économique ; les chefs d'établissement privilégient les options qui réclament le moins en moyens. Or, comme nous l'avons montré dans les lignes précédentes, le polonais langue étrangère n'intéresse aujourd'hui qu'une part très infime de la population scolaire. En pratique, chaque collège et lycée réceptionne, généralement au mois de janvier, des dotations horaires globales (DHG). La dotation horaire globale est une enveloppe d'heures attribuée par l'Inspection académique (pour les collèges) ou le rectorat (pour les lycées), destinée à assurer l'ensemble des enseignements (obligatoires et facultatifs) sur la semaine. La DHG se compose d'heures fixes (ou heures poste)³⁹², d'heures supplémentaires annuelles (HSA)³⁹³, d'heures supplémentaires effectives (HSE)³⁹⁴ ainsi que d'indemnités pour missions particulières (IMP). Le calcul des DHG est réalisé en fonction des réalités locales : nombre d'élèves (souvent sous-estimé), zone sensible... mais est aussi le reflet de la politique éducative du moment. Et la tendance du moment est à une baisse plus ou moins importante de la DHG dans la plupart des académies en France. C'est le cas notamment des académies d'Amiens, Besançon, Caen, Dijon, Grenoble, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Guadeloupe, Réunion, Martinique³⁹⁵. Ces diminutions sont accompagnées bien souvent d'augmentation du nombre d'élèves du 2nd degré. En

³⁹² Heures de la DGH qui sont attribuées pour faire fonctionner l'établissement avec des professeurs en poste, c'est-à-dire titulaire de leur emploi dans l'établissement.

³⁹³ Heures supplémentaires que l'on peut donner aux professeurs en plus de leur service obligatoire pour l'année.

³⁹⁴ Heures supplémentaires payées aux professeurs à l'unité. Les HSE servent à rémunérer des actions ponctuelles (soutien, études dirigées...).

³⁹⁵ SGEN-CFDT, « DHG dans l'académie de Strasbourg : le rectorat fait les fonds de tiroir » [En ligne]. Disponible sur : <https://alsace.sgen-cfdt.fr/actu/dhg-dans-lacademie-de-strasbourg-le-rectorat-fait-les-fonds-de-tiroir/>, Consulté le 16 mars 2020.

conséquence, les professeurs regrettent d'en être réduits malheureusement à supprimer des options, comme la LV3, pour conserver des effectifs raisonnables (25 élèves par classe).

2.1. LES ENSEIGNANTS

On observe sur la période 1994/95 – 2016/17 une diminution du nombre d'enseignants de polonais (hors vacataires). En effet, en 1994, il y avait 16 enseignants de polonais en France (dont 11 agrégés, contre 12 en 1988/89). Ils ne sont plus que 8 (dont 4 agrégés) en 2015/16 et 6 en 2016/17 (dont 4 agrégés).

Tableau 3.9. *Évolution du nombre d'enseignants de polonais (hors vacataire) entre 1994/95 et 2016/17*³⁹⁶

	Agrégé	Certifié	Adjoint d'enseignement	Maître auxiliaire	Contractuel	Total
1994/95	11	1	4	-	-	16
2015/16	6	2	-	-	-	8
2016/17	6	-	-	-	-	6

La diminution du nombre d'agrégés résulte tout d'abord de la désaffection des élèves pour le polonais. En effet, les agrégés exercent dans les établissements scolaires publics. Or, comme nous l'avons vu, l'enseignement du polonais en présentiel est conduit dans quatre établissements publics et donc les effectifs d'élèves sont en baisse. Ensuite, la diminution du nombre d'agrégés est liée à un contexte économique fragile : l'enseignement du polonais, dont les effectifs sont très faibles, s'avère peu rentable. En conséquence, les départs en retraite ne sont pas remplacés et les concours d'agrégation de polonais ne sont pas reconduits chaque année. En effet, ces dix dernières années, le concours d'agrégation de polonais n'a été proposé que quatre fois en 2005, 2010, 2015 et 2017. Les enseignants de polonais qui dépendent du MEN exercent aujourd'hui dans trois académies : Lille, Paris et Toulouse.

Tableau 3.10. *Académie d'exercice des enseignants de polonais (hors vacataire) en 2016/17*³⁹⁷

Académie	Région	Département	Grade
----------	--------	-------------	-------

³⁹⁶ Source : MENJ-MESRI DEPP / Base relais.

³⁹⁷ *Ibid.*

Lille	Hauts-de-France	Nord	Professeur agrégé hors classe
Lille	Hauts-de-France	Nord	Professeur agrégé Classe normale
Paris	Île-de-France	Paris	Professeur agrégé Classe normale
Paris	Île-de-France	Paris	Professeur agrégé Classe normale
Paris	Île-de-France	Paris	Professeur agrégé Classe normale
Toulouse	Occitanie	Haute-Garonne	Professeur agrégé Classe normale

3. LES COURS PAR CORRESPONDANCE

Depuis le début des années 90, le CNED propose 2 types de cours en Polonais :

- le cours à la carte réglementé, qui concerne l'ensemble des élèves qui veulent suivre du Polonais dans le cadre de leur scolarité, en LV2 ou LV3, sans que leur établissement ne puisse leur proposer ;
- le cours à la carte libre, concerne l'ensemble des élèves qui veulent apprendre ou consolider leurs connaissances en Polonais, en dehors de leur scolarité sur leur temps libre.

Cet enseignement par correspondance qui profite à 120-160 lycéens en moyenne chaque année est très fragile. En effet, à plusieurs reprises le CNED a fait savoir son intention de supprimer le polonais de son offre compte tenu des coûts financiers de la mise en ligne des cours trop élevés par rapport au nombre d'inscrits très faible.

4. LES ÉTABLISSEMENTS : BILAN

Si l'on prend en compte les sections internationales polonaises et tous les autres établissements où le polonais est enseigné en LV1, LV2 et LV3, on constate que le polonais est aujourd'hui proposé en enseignement en présentiel dans six académies sur trente, à

savoir les académies de : Lille, Strasbourg, Paris, Versailles, Lyon et Toulouse, c'est trois de plus qu'avant 1989³⁹⁸. Au total ce sont donc 17 établissements scolaires qui proposent l'apprentissage du polonais dont 4 seulement comme LV1, LV2 et LV3 contre 10 lycées et un collège au début des années 2000³⁹⁹.

On remarquera que le polonais est enseigné dans des régions qui ont des liens historiques forts avec la Pologne, mais pas seulement. En effet, l'implantation de son enseignement peut dépendre également de motivations plus pragmatiques, notamment économiques. Rappelons-nous que la plupart des entreprises polonaises installées en France se trouvent en région parisienne. En outre, les Hauts-de-France, l'Île-de-France, le Grand-Est et l'Auvergne-Rhône-Alpes, auxquels sont rattachées respectivement les académies de Lille, Paris, Versailles, Strasbourg et Lyon, sont les régions françaises qui exportent et importent le plus en Pologne⁴⁰⁰.

5. LES EFFECTIFS D'ÉLÈVES : BILAN

Pour résumer, nous estimons qu'en 2016/17, la population scolaire du 1er et du 2nd degré qui étudie le polonais en LV1, LV2 ou LV3 s'élève à 800-860, dont 450 minimum dans les sections internationales polonaises (environ 100 au primaire, 203 au collège et 147 au lycée), 230-250 en cours de LVE classique et 120-160 par correspondance, grâce au CNED. Si ces chiffres sont environ 2.7 fois supérieurs à 1988/89, le polonais reste aujourd'hui la langue étrangère la moins étudiée en France, loin derrière l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et notamment le russe qui appartient à la famille des langues slaves au même titre que le polonais.

Tableau 3.11. Effectifs des élèves du 1er et du 2nd degré (en milliers) en collège et lycée par langue vivante étudiée en 2016/17 (établissements publics et privés),⁴⁰¹

	2016/17
Allemand	878.8
Anglais	5576.4
Arabe	13,9

³⁹⁸ Voir partie 1.

³⁹⁹ OPTOŁOWICZ Ewa, « L'enseignement du polonais dans les établissements primaires et secondaires », *op.cit.*, p.31-34.

⁴⁰⁰ Voir tableau 3.1.

⁴⁰¹ Source : MEN-MESRI DEPP / Système d'information Scolarité et enquêtes auprès des établissements non couverts par Scolarité.

Chinois	40.8
Espagnol	3190.1
Hébreu	7.5
Italien	277.1
Japonais	4.3
Néerlandais	4.3
Polonais	Environ 0.8 – 0.86
Portugais	18.9
Russe	12.3

6. LES MÉTHODOLOGIES D'ENSEIGNEMENT APRÈS 1989

Les changements socio-économiques intervenus en Pologne après 1989 ont conduit à la naissance de la didactique du PLE comme discipline à part entière. Le premier acte fondateur est sans doute la création d'un programme d'enseignement du polonais langue étrangère⁴⁰² (1993), pour lequel ont participé tous les représentants des centres d'enseignements nationaux du polonais langue étrangère. Le deuxième acte est le transfert des méthodes d'enseignement des langues modernes au polonais⁴⁰³. Les experts prirent pour référence les travaux du Conseil de l'Europe⁴⁰⁴. On note également une très nette augmentation du nombre de manuels de PLE. En effet, le libre marché fait naître la concurrence entre des maisons d'édition nationales, qui se mettent elles aussi à concevoir leurs propres manuels, et les maisons d'édition universitaires. Cependant, cette concurrence est bénéfique, puisqu'elle assure une meilleure visibilité aux méthodes de polonais qui s'inspirent désormais des méthodologies appliquées jusque-là en Europe, c'est-à-dire des méthodologies SGAV et de l'approche communicative. Cette période est une phase de transition qui amène progressivement l'enseignement du PLE vers la standardisation souhaitée par le CECRL (2001). Elle prendra fin avec l'application du CECRL, entré en vigueur en Pologne en 2003 et avec la création du certificat de la connaissance de la langue polonaise (2003)⁴⁰⁵, dont la première session aura lieu en 2004.

⁴⁰² MIODUNKA Władysław, *Programy nauczania języka polskiego jako obcego*, Krakow, 1993.

⁴⁰³ MIODUNKA Władysław, « Les normes européennes dans l'enseignement du polonais langue étrangère », in DELAPERRIÈRE Maria, WŁODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France le Assises 2001*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2002, p. 52-57.

⁴⁰⁴ Pour rappel, voir partie 1, p.52-53.

⁴⁰⁵ Point que nous évoquons dans le sous-chapitre III.2.

7. LES PROGRAMMES DE LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

7.1. LE PROGRAMME DU PALIER 1 DU COLLÈGE, 2011

Le premier programme d'enseignement scolaire du polonais⁴⁰⁶ a vu le jour en 2011 et a été conçu pour le palier 1 du collège⁴⁰⁷. Le palier 1 s'adresse aux élèves qui poursuivent au collège une langue commencée à l'école élémentaire (censés avoir acquis le niveau A1). Il s'adresse également aux élèves qui débutent une deuxième langue vivante au collège.

Ce programme prend appui sur le CECRL et se présente sous la forme de tableaux. À chaque tableau correspond une activité langagière : écouter, lire, prendre part à une conversation, s'exprimer oralement en continu, écrire). Chaque activité langagière est définie par une phrase indiquant la compétence attendue en fin de palier 1. Par exemple, pour l'activité langagière d'expression orale en continu, on constate que la compétence attendue est : « l'élève sera capable de produire en termes simples des énoncés sur les gens et les choses ».

Les tableaux sont constitués de cinq colonnes :

- la colonne des exemples, que l'on peut considérer comme des sous-compétences nécessaires à l'acquisition de la compétence générale ;
- la colonne des formulations, qui contient des expressions en polonais ;
- la colonne de la compétence culturelle et lexicale ;
- la colonne de la compétence grammaticale ;
- la colonne de la compétence phonologique.

L'analyse des contenus de chaque tableau démontre que les activités orales de compréhension et d'expression sont prioritaires. En effet, sur les 16 pages de tableaux que constituent ce programme, 12 sont consacrées à l'oral et 4 seulement à l'écrit.

En ce qui concerne la compétence culturelle et lexicale, les concepteurs du programme précisent que « La compétence culturelle et lexicale ne fait pas l'objet d'un enseignement spécifique. Les élèves les découvrent et se les approprient dans le cadre d'activités

⁴⁰⁶ « Bulletin officiel n°6 du 10 février 2011 » [En ligne]. Disponible sur : <http://polonais.discipline.ac-lille.fr/textes-de-references/polonais-palier-1/view>, Consulté le 14 avril 2018.

⁴⁰⁷ Étant donné que le polonais n'est pas enseigné comme une langue étrangère à l'école primaire, il n'existe pas de programme pour ce niveau-là.

conjuguant des objectifs linguistiques et culturels »⁴⁰⁸. Au pallier 1, le lexique concerne principalement « la vie et l'environnement quotidiens ». Les domaines suivants sont également abordés : l'individu, l'environnement immédiat et élargi, la météo, le calendrier, les activités, la vie intellectuelle, culturelle et artistique, le monde imaginaire, les médias et les supports numériques. Trois grands domaines relèvent des contenus culturels et lexicaux. Il s'agit de la vie quotidienne et le cadre de vie (les usages dans les relations interpersonnelles, la famille et la maison, les habitudes alimentaires, l'école, les jeux, sports et loisirs, la ville), les repères et réalités géographiques et l'environnement socio-économique (repères et réalités géographiques, environnement socio-économique), le patrimoine culturel, artistique, historique et religieux (quelques monuments, objets ou lieux symboliques, quelques chansons, comptines, poésies et proverbes, contes, légendes, récits et extraits de littérature de jeunesse, BD, œuvres picturales et musicales, sculptures, films, personnages célèbres culture et langue).

Les compétences grammaticales sont abordées en contexte. Les indications quant aux notions à aborder en classe sont nombreuses et assez complètes. S'agissant de l'orthographe, deux informations sont indiquées : « existence de deux graphèmes vocaliques correspondant à un même phonème : u/ ó/ch/h, ź/rz », « double orthographe des consonnes prépalatales »⁴⁰⁹.

La compétence phonologique est essentiellement évoquée à travers les notions suivantes : « opposition entre consonnes sonores et sourdes, dures et molles et consonnes durcies », « règles d'assourdissement et de dénasalisation », l'accentuation spécifique en polonais »⁴¹⁰.

Finalement, ce programme contient une liste complète et précise de ce qui est à étudier, un peu à la manière d'un programme d'étude. En outre, ce programme ne représente que quelque chose d'abstrait, car le polonais n'est pas enseigné au niveau du collège. Il sera en outre abrogé en 2015, puisqu'à la suite de la réforme du collège de 2016, de nouveaux programmes voient le jour, notamment de langues vivantes étrangères.

7.2. LE NOUVEAU PROGRAMME DE 2016

Les nouveaux programmes de langues vivantes étrangères⁴¹¹ sont répartis entre ceux

⁴⁰⁸ Bulletin officiel n°6 du 10 février 2011, p.19.

⁴⁰⁹ *Ibid*, p20.

⁴¹⁰ *Ibid*.

⁴¹¹ *Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015*, [En ligne]. Disponible sur : <http://www4.ac-nancy->

du cycle 3 et ceux du cycle 4. En effet, la classe de 6e est désormais intégrée au cycle 3 (ce cycle concerne les classes de CM1-CM2-6e). Les classes de 5e, 4e et 3e font partie du cycle 4. Le programme de LVE est désormais un programme commun pour toutes les langues, sans prise en compte de la spécificité de l'enseignement de chaque langue.

Pour chaque cycle, ce programme, en guise d'ouverture, propose une liste des compétences par domaines qui correspondent aux activités de communication langagière. Le nombre de domaines varient en fonction du cycle. Ainsi, on compte 3 domaines pour le cycle 2 : comprendre l'oral, s'exprimer oralement en continu, prendre part à une conversation. Aux cycles 3 et 4, on compte cinq domaines, avec notamment l'ajout de domaines faisant référence à l'écrit : écouter et comprendre, lire et comprendre, parler en continu, écrire, réagir et dialoguer, découvrir les aspects culturels d'une langue vivante. À la suite de cela, pour chacun des domaines, les attendus pour chaque fin de cycle sont présentés. Ces derniers sont accompagnés, d'un tableau des connaissances et des compétences associées, ainsi que d'exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève. A chaque domaine correspond également une liste synthétique de repères de progressivité pour chaque niveau du CECRL.

En ce qui concerne le programme culturel, celui-ci est réparti selon des thématiques ou des axes. Au cycle 2, trois thématiques sont proposées tout au long du cycle : l'enfant , la classe , l'univers enfantin. Au cycle 3, on note trois axes : la personne et la vie quotidienne, des repères géographiques, historiques et culturels dans la langue étudiée et l'imaginaire. Au cycle 4, ce sont quatre grands axes qui composent le programme culturel : langages, école et société, voyages et migrations, rencontre avec d'autres cultures.

Après le programme culturel, on trouve pour les cycles 2 et 3 une série d'orientations concernant le lexique, la grammaire et la phonologie, qui tiennent en 1.5 page pour le cycle 3 et 1 page pour le cycle 2.

Tout au long de la lecture de ce programme, nous avons retenu l'insistance sur l'interdisciplinarité, le plurilinguisme, la pédagogie de projet et l'utilisation des nouvelles technologies comme en témoignent ces quelques exemples : « Les activités langagières en langues vivantes étrangères et régionales sont l'occasion de mettre en relation la langue cible

avec le français ou des langues différentes ... »⁴¹², « au cycle 2, dans toutes les disciplines et notamment en éducation physique et sportive, la langue cible peut être utilisée, par exemple, pour donner les consignes de jeu ou de travail »⁴¹³, « des projets interdisciplinaires peuvent impliquer le cours de langue vivante et l'un ou plusieurs des cours suivants : français, histoire, géographie, éducation musicale, arts plastiques, technologie, éducation physique et sportive... »⁴¹⁴, « les contacts avec les écoles des pays ou des régions concernés, les ressources offertes par la messagerie électronique contribuent à découvrir des espaces de plus en plus larges et de plus en plus lointains et à développer le sens du relatif, l'esprit critique, l'altérité »⁴¹⁵, « la diversité des apports offerts par les technologies numériques autorise la sélection des sources documentaires et le traitement de l'information recueillie »⁴¹⁶, « les démarches d'apprentissage visent à faire participer les élèves à la construction des connaissances et des compétences ; la pédagogie de projets met les élèves dans la situation de mobiliser compétences linguistiques et transversales pour aborder des situations nouvelles, produire et créer »⁴¹⁷.

Ce nouveau programme d'enseignement des langues vivantes étrangères n'est plus un simple programme d'étude, mais il s'agit désormais plutôt d'énoncés de buts et de stratégies générales.

7.3. LES PROGRAMMES DE LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

7.3.1. LES PROGRAMMES DE 2002, 2003 ET 2004

À la suite de la grande réforme du lycée de 2010, les programmes d'enseignement ont été modifiés, notamment ceux portant sur les LVE. Ces nouveaux programmes de LVE viennent donc remplacer les précédents rédigés quelques années plus tôt, à savoir pour les classes de seconde en 2002⁴¹⁸, pour les premières en 2003⁴¹⁹ et pour les terminales en 2004⁴²⁰. Ces trois programmes ont été conçus pour les langues suivantes : l'allemand,

⁴¹² *Ibid*, p.34.

⁴¹³ *Ibid*.

⁴¹⁴ *Ibid*.

⁴¹⁵ *Ibid*, p. 127

⁴¹⁶ *Ibid*, p. 257

⁴¹⁷ *Ibid*, p.257-258

⁴¹⁸ BO n°7, *Préambule commun aux programmes de langues vivantes des classes de seconde générale et technologique*, 3 oct. 2002.

⁴¹⁹ BO n°7, *Programme des lycées, langues vivantes, classes de première générales et technologiques*, 28 août 2003.

⁴²⁰ BO n°5, *Programme des lycées, langues vivantes, classe terminale, séries générales et technologiques*, 9 sept 2004.

l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'hébreu, l'italien, le portugais et le russe. Les différentes variantes du programme prennent appui sur le CECRL. Ainsi, « l'entraînement, à l'oral comme à l'écrit, aux compétences de compréhension et d'expression se situe donc résolument au cœur de l'apprentissage de toutes les langues vivantes »⁴²¹.

Pour chaque langue et pour chaque classe (2^{nde}, 1^e, terminale) et niveau (LV1, LV2 et LV3), le programme présente quelles sont les objectifs et les compétences pour chacune des quatre activités langagières : compréhension de l'oral, expression orale, compréhension de l'écrit, expression écrite.

Le programme expose ensuite plusieurs orientations, notamment grammaticale, lexicale, phonologique et culturelle. Le programme culturel pour chaque langue s'organise autour de quatre notions : mémoire (ce qui a construit l'histoire et le passé d'une culture), échanges (tout ce qui a trait aux échanges économiques et à leurs implications sociales), lien social (il s'agit ici de décliner tout ce que "vivre ensemble" signifie), création (ce terme englobe toutes les formes de création, par exemple la presse, les chansons, la littérature, etc.).

Le programme fait également mention d'objectifs méthodologiques. Nous retiendrons que ces derniers promeuvent l'autonomie de l'élève, la pédagogie de projets, l'utilisation des nouvelles technologies et la diversification des activités et des supports.

Le programme aborde également l'évaluation. Il préconise que celle-ci soit faite à trois moments de l'apprentissage : avant, pendant et après.

Enfin, il est important de souligner que compte tenu de ce que chaque langue a son propre programme, la forme de ces derniers sont différents, comme la présentation générale et le nombre de pages.

7.3.2. LE PROGRAMME DE 2010

Le nouveau programme d'enseignement des LVE au lycée général et technologique a été créé en 2010. Il se décline en deux variantes : la première est destinée aux élèves de seconde⁴²² et la deuxième aux élèves de première et terminale⁴²³. A l'inverse des anciens

⁴²¹ BO n°7, Préambule commun aux programmes de langues vivantes des classes de seconde générale et technologique, 3 oct. 2002, p.1.

⁴²² BO n°4, *Programme d'enseignement des langues vivantes en classe de seconde générale et technologique*, 29 avril 2010.

⁴²³ BO n°9, *Programme d'enseignement des langues vivantes du cycle terminal pour les séries générales et technologiques*, 30 septembre 2010.

programmes, celui-ci prend la forme désormais d'un programme commun pour toutes les langues. En application avec la réforme des lycées de 2010, ce nouveau programme promeut les groupes de compétences et la mobilité. En outre, on constate également qu'il encourage l'autonomie, l'ouverture vers d'autres espaces de travail, notamment les nouvelles technologies, l'interdisciplinarité (en français, en histoire-géographie et en enseignement artistique) et le plurilinguisme (enseignement d'une matière en langue étrangère).

Le nouveau programme d'enseignement des LVE au lycée général et technologique s'inscrit dans la continuité des programmes du collège et prend lui aussi appui sur le CECRL. Il vise à développer l'autonomie de l'élève dans la pratique des langues vivantes dans les activités langagières suivantes : réception (compréhension de l'oral et de l'écrit), production (expression orale en continu et production écrite) et interaction orale. Pour chacune de ces activités langagières, le programme détermine ce que l'élève doit être capable de faire dans la langue, au niveau attendu.

Les contextes d'usage de la langue étudiée sont prioritairement dictés par l'entrée culturelle. En seconde il s'agit du thème de « l'art de vivre ensemble » (famille, communautés, villes, territoires). Cette entrée s'organise autour de trois notions liées au présent, au passé et à l'avenir :

- mémoire : héritages et ruptures ;
- sentiment d'appartenance : singularités et solidarités ;
- visions d'avenir : créations et adaptations.

Au cycle terminal, le thème proposé est « Gestes fondateurs et mondes en mouvement ». En outre quatre notions sont étudiées⁴²⁴ :

- mythes et héros ;
- espaces et échanges ;
- lieux et formes de pouvoir ;
- l'idée de progrès.

En ce qui concerne le programme lexical, grammatical et phonologique, nous n'avons

⁴²⁴ Des banques d'idées de sujets d'études pour chaque langue sont disponibles en ligne sur le site internet Eduscol.

plus droit à un programme détaillé des notions à aborder, mais étant donné que le programme d'enseignement des LVE au lycée général et technologique est un programme commun à toutes les langues, nous observons uniquement des orientations, comme nous pouvons le constater à travers ces quelques exemples : « les contenus culturels définis par le programme orientent le choix du lexique et proposent un cadre cohérent »⁴²⁵, « les phénomènes linguistiques sont peu à peu regroupés autour de grandes questions, telles que l'organisation temporelle, modale, aspectuelle des énoncés, les différents systèmes de détermination nominale, les types de complexification syntaxique. L'organisation morpho-syntaxique de la phrase est mise en relation avec l'organisation du texte, les mécanismes de sa cohérence et de son intelligibilité, et au-delà, avec le type de discours, la situation d'énonciation, sa dimension pragmatique »⁴²⁶, « il est essentiel de sensibiliser les élèves qui apprennent une langue vivante à toutes les composantes phonologiques qui la caractérisent. En milieu scolaire, il est important de faciliter l'intégration du système sonore par des exercices appropriés reliant son et sens, par des activités facilitant la découverte des régularités et par les correspondances entre graphie et phonie »⁴²⁷.

En somme, à la différence des programmes précédents rédigés au début des années 2000, ce nouveau programme n'est plus qu'un simple « programme d'étude », (comme avait pu l'être également le premier programme de polonais au collège), mais il s'apparente désormais plus à un « curriculum » des compétences pour chaque niveau à chaque étape d'apprentissage du lycée.

8. ÉVOLUTIONS MÉTHODOLOGIQUES DES MANUELS DE POLONAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Afin d'observer en pratique l'application des différentes méthodologies de l'enseignement du PLE à différentes époques, nous proposons, sur le modèle des études comparatives précédentes des manuels de FLE et de PLE, une comparaison de deux méthodes de PLE. Notre analyse porte sur les méthodes de polonais suivantes : *Dzień dobry*⁴²⁸ (1994) et *Hurra po polsku 1*⁴²⁹ (2014).

8.1. DZIEŃ DOBRY (1994)

⁴²⁵ BO n°4, *Programme d'enseignement des langues vivantes en classe de seconde générale et technologique*, 29 avril 2010, p13.

⁴²⁶ *Ibid.*

⁴²⁷ *Ibid.*

⁴²⁸ DYÈRE Laurence, BOUVARD Marie-Furman, *Dzień dobry*, Institut d'études slaves, Paris, 1994.

⁴²⁹ MAŁOLEPSZA MAŁGORZATA, SZYMKIEWICZ Aneta, *Hurra po polsku 1*, Prolog, Krakow, 2014.

Le premier manuel analysé *Dzień dobry* a été conçu par Laurence Dyèvre et Marie Furman-Bouvard, deux professeures agrégées de polonais. Ce manuel de PLE a été édité à l'Institut d'études slaves de Paris et a fait l'objet de plusieurs rééditions (1994, 1996, 1999, 2003 et 2010). *Dzień dobry* est le premier manuel de polonais à l'usage du second cycle à être publié en France. En effet, la plupart des manuels avant celui-ci s'adressaient à des jeunes ou à des étudiants, censés vivre en Pologne plus tard. La vocation des auteurs de *Dzień dobry* était donc de créer un manuel qui remplace enfin les photocopies de textes, de commentaires grammaticaux et de bouts de méthodes⁴³⁰.

Ce manuel de PLE compte 442 pages et contient 24 leçons. La première leçon est précédée par une brève introduction qui se décline en deux points : phonétique et graphie, et morphologie. La dernière leçon est suivie de plusieurs annexes dont des tableaux récapitulatifs des déclinaisons, du lexique ainsi que le lexique des noms propres et des noms d'œuvres.

Le titre des leçons est affiché en caractère gras. En dessous de chaque titre, on trouve une liste des notions grammaticales qui seront traitées. La progression adoptée par *Dzień dobry* est donc une progression grammaticale. Mais l'étude de la table des matières laisse apparaître une différence par rapport au manuel de PLE analysé dans la première partie. A partir de la leçon 13, nous découvrons que des notions culturelles sont abordées notamment à travers l'étude de certaines personnalités polonaises ou d'éléments importants concernant l'histoire de la Pologne.

Chaque leçon présente une structure identique. En effet, la langue est présentée par un dialogue qui véhicule la langue de tous les jours et qui se développe dans une situation de communication de la vie quotidienne. Tous les dialogues sont associés à des images. Les dialogues servent également à concilier un ensemble grammatical et lexical. Le deuxième point de la leçon « vocabulaire » contient une série de mots et expressions, sans traduction en français, à retenir. Le point suivant « commentaire grammatical » constitue le noyau dur de chaque leçon. Il traite des problèmes grammaticaux relatifs au texte de départ, grâce à des règles de grammaire, des explications, des descriptions et des exemples en langue maternelle, c'est-à-dire le français. À la suite de ces différents points s'ouvre une série

⁴³⁰ BOUVARD Marie, « La rédaction et l'utilisation de la méthode Dzien Dobry », in DELAPERRIÈRE Maria, WLODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France le Assises 2001*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2002, p.49-51.

d'exercices oraux et écrits. Le premier exercice « compréhension du texte » vise à vérifier la compréhension générale du texte ». Le second exercice « conversation », comme son nom l'indique, poussent les étudiants vers la communication sociale. Cette communication est fondée sur l'expression personnelle et/ou sur l'imagination, ce qui diffère encore une fois de la méthode de PLE précédente. Les exercices suivants à cible grammaticale sont essentiellement des exercices structuraux, des exercices d'expression personnelle, des exercices de transposition et des exercices de traduction.

Plusieurs des éléments que nous avons relevés laissent apparaître que *Dzień dobry* s'inspire beaucoup de la méthodologie SGAV, pourtant dépassée, compte tenu de l'année de publication de ce manuel. En premier lieu, on note tout d'abord que cette méthode de PLE adopte une progression grammaticale. En second lieu, le point de départ de chaque leçon est un dialogue, agrémenté d'une image. En troisième lieu, on remarque que l'enseignement grammatical est inductif. En dernier lieu, les exercices variés sont certes, encore pour certains, fondés sur la répétition et la mémorisation, mais on découvre désormais des activités d'expression qui laissent une certaine liberté aux étudiants.

8.2. HURRA PO POLSKU 1 (2014)

Le second manuel de PLE sur lequel porte notre analyse fait partie de la collection *Hurra po polsku* (que l'on peut traduire en français par : *Hourra en polonais*). Apparue en 2005, elle se décline sur trois niveaux du CECRL : de A1 (*Hurra po polsku 1*) à B1 (*Hurra po polsku 3*). Huit auteurs ont travaillé sur cette méthode. Ces derniers sont des lecteurs expérimentés qui travaillent pour l'école de langues Prolog, située à Cracovie ou à l'université Jagiellonne. *Hurra po polsku* est considéré aujourd'hui comme le manuel le plus populaire en Pologne et dans le monde pour l'enseignement du polonais.

Hurra po polsku 1 conçu par Małgorzata Małolepsza et Aneta Szymkiewicz ainsi que son extension toutes les séries *Hurra po polsku* sont très différents des manuels de PLE précédents à bien des égards. En effet, le manuel ne constitue plus une entité à part entière. Chaque volume est complété par un cahier d'exercices et par des enregistrements CD. La seconde différence se situe au niveau de l'esthétique. Tout d'abord le format est différent. *Hurra po polsku* a adopté un format cahier de type A4. Ensuite, la première et quatrième de couverture sont bien plus attractives puisqu'elles présentent de nombreuses couleurs. Dans sa globalité, *Hurra po polsku* contient de nombreuses images, photos, documents authentiques, ... le tout en couleur. Le papier est également de bien meilleure qualité. En outre, *Hurra po polsku* est rédigé entièrement en polonais, ce qui, d'après les auteurs, présente plus d'avantages que d'inconvénients. Enfin, *Hurra po polsku* s'aligne sur les normes

du CECRL, ce qui signifie que chaque leçon développe les quatre activités langagières (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale et expression écrite) clairement indiquées par un sigle. En conséquence, *Hurra po polsku* est un outil idéal d'entraînement au certificat de la connaissance de la langue polonaise. Enfin, la table des matières est elle aussi très différente, elle se présente sous la forme d'un tableau et non plus d'une liste. La progression grammaticale des anciennes méthodes a laissé sa place à une progression communicative qui fait appel à la compétence lexicale et à la compétence grammaticale. La première leçon n'est plus précédée par une annexe de révisions grammaticale mais par une leçon 0 qui, dans *Hurra po polsku 1*, aborde les points suivants : la prise de contact, les salutations (situations de communication), expressions utiles (vocabulaire/lexique), et les termes grammaticaux (grammaire). Nous comprenons donc que pour pouvoir prendre contact et saluer, l'étudiant aura besoin de mobiliser ses compétences lexicales et grammaticales.

Hurra po polsku 1 compte 20 leçons. Les titres des leçons sont formulés de telle manière que nous avons l'impression qu'ils s'adressent directement aux étudiants, ce qui est visible notamment à travers la ponctuation (point d'interrogation par exemple). Ces titres se prêtent, par ailleurs, aux situations de communication dans un environnement proche (la classe) ou plus éloigné. Chaque leçon est introduite non pas par un dialogue comme auparavant, mais par un premier exercice sur fond de document support (une image, une photo, un logo, une interview, etc). Cet exercice introductif fait appel à une des quatre activités langagières. Si l'on choisit la première leçon intitulée « Jak masz na imię ? » (*Comment tu t'appelles ?*), on découvre que le document support est une série d'illustrations qui comparent diverses situations où l'on est amené à saluer quelqu'un de manière formelle et informelle. L'activité langagière mobilisée dans cette première activité est la production orale. Les exercices suivants, associés parfois à des supports visuels ou audios, ont tous la même finalité, c'est-à-dire faire en sorte que l'étudiant acquière un savoir-faire. En d'autres termes, l'étudiant doit communiquer pour agir, qui plus est, pour interagir.

Toutes les différences que nous avons relevées entre *Hurra po polsku* et les manuels de PLE précédemment analysés nous montrent bien la rupture avec les méthodologies SGAV qui ont inspiré bon nombre de concepteurs de méthodes de PLE en Pologne, mais aussi en France. En outre, nous observons clairement dans ce dernier manuel analysé l'adoption de la standardisation européenne dans l'enseignement des langues vivantes étrangères (CECRL).

9. L'ÉPREUVE DE POLONAIS AU BACCALAURÉAT

Tous les lycéens, quelles que soient leurs études secondaires, se voient obligés de passer l'épreuve de langue vivante au baccalauréat⁴³¹. Celle-ci est composée d'une partie écrite et d'une partie orale, notées chacune sur 20 points. La note globale de l'épreuve est obtenue en faisant la moyenne des deux notes.

Le polonais est une langue très rarement choisie à l'épreuve de LVE du baccalauréat. En effet, à la session du baccalauréat 2016/17, sur les 1 309 553 candidats, 568 avaient fait le choix du polonais, soit 0.043 % des candidats. Sur ces 568 candidats, 274 ont opté pour le polonais comme épreuve de LVE obligatoire et 294 comme épreuve facultative. Ces chiffres sont très en dessous des autres langues, notamment celles dites rares.

Tableau 3.12. Nombre d'inscrits à l'épreuve obligatoire ou facultative de langue étrangère du baccalauréat par langue⁴³²

Langue	Nombre total de candidats	Dont épreuve facultative
Anglais	681 080	6830
Espagnol	430 036	34 186
Allemand	110 698	8802
Italien	40 914	10 022
Portugais	6688	3897
Chinois	7240	4727
Arabe	7011	4674
Turc	4276	1949
Russe	3633	1990
Hébreu	1517	453
Japonais	1215	294
Américain	646	646
Néerlandais	733	223
Polonais	568	294
Autres langues	13 298	4318

L'évolution annuelle du nombre de candidats en polonais est aléatoire comme en témoigne le tableau suivant. On observe toutefois ces dernières années une tendance plutôt

⁴³¹ Pour rappel, le niveau attendu du CECRL est B2 pour la LV1, B1 pour la LV2 et A2 pour la LV3.

⁴³² Source : MEN-MESRI-DEPP Système d'information Océan.

positive (record de 594 candidats atteint à la session 2012).

Tableau 3.13. Effectifs de candidats à l'épreuve de polonais du baccalauréat de 2004 à 2016⁴³³

Session	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
Eff.	510	520	534	497	504	491	544	536	594	529	504	535	568

Les candidats qui choisissent de passer les épreuves de polonais au baccalauréat viennent très majoritairement d'établissements de France métropolitaine (en moyenne plus de 90 %).

Tableau 3.14. Zone de scolarisation des candidats à l'épreuve de polonais du baccalauréat de 2004 à 2016 (en %)⁴³⁴

Session	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
France métropolitaine	90.4	91.5	93.8	93.4	93.3	93.3	93	94	95.3	94.5	92.1	91.4	91.5
DOM	0.2	0	0	0	0	0	0	0	0.2	0	0	0.2	0
Étranger	9.4	8.5	6.2	6.6	6.7	6.7	7	6	4.5	5.5	7.9	8.4	8.5

Traditionnellement, le nombre de candidats au baccalauréat de polonais est le plus élevé dans les académies de Versailles, Créteil, Paris. Ces trois académies concentrent en effet près de 55 % des candidats à l'échelle nationale en 2016, contre 50.1 % à la session 2004.

Sur la période 2004-2016, le nombre de candidats progresse dans les académies de : Grenoble, Aix-Marseille, Toulouse, Lyon, Nice, Nantes et de Caen. A l'inverse, il régresse dans les académies de Lille, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Montpellier, Bordeaux, Dijon, Reims, Limoges. Le nombre de candidats au baccalauréat de polonais se maintient plus ou moins dans les académies de Strasbourg, Amiens, Besançon, Poitiers, Rennes, Rouen, Clermont-Ferrand, Corse, Guyane et Mayotte.

Le nombre de candidats au baccalauréat de polonais est donc tout naturellement important dans les régions où le polonais est enseigné, on pense notamment à :

⁴³³ *Ibid.*

⁴³⁴ *Ibid.*

- l'Île-de-France (académies de Versailles, Créteil, Paris) : 50.1 % des candidats en 2004, 55.5 % en 2016 ;
- le Grand-Est (académies de Nancy-Metz, Strasbourg, Reims) : 10.6 % de candidats en 2004, 7.7 % en 2016
- les Hauts-de-France (académies d'Amiens, Lille) : 10 % de candidats en 2004, 6.2 % en 2016 ;
- l'Auvergne-Rhône-Alpes (académies de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon) : 4.2 % de candidats en 2004, 7.1 % en 2016 ;
- l'Occitanie (académies de Montpellier, Toulouse) : 3.6 % de candidats en 2004, 4.8 % en 2016.

Concernant l'Occitanie, cette région s'est vue dernièrement dépassée par la PACA (académies de Nice, Aix-Marseille) qui concentre 5.4 % des candidats à la session 2016, contre 2 % seulement en 2004.

Tableau 3.15. Académies de scolarisation des candidats à l'épreuve de polonais du baccalauréat de 2004 à 2016 (en %) ⁴³⁵

Session	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
Versailles	17.1	17.5	20.8	20.3	19.8	18.3	20.6	20	22.7	20	21	24.1	21
Créteil	16.1	15	17.4	14.9	13.5	17.1	16.9	17.9	16.8	17.2	18.1	20.4	19
Paris	16.9	13.8	13.9	13.3	17.7	15.5	14.2	12.5	17.3	14.7	15.9	12.9	15.5
Lille	9	12.3	10.5	11.5	10.1	13	9.7	7.6	9.6	7.6	5.6	5.4	5.3
Grenoble	1.8	2.5	2.2	2.2	3	2.2	1.8	3	2.9	2.8	3.2	3.2	3.2
Aix-Marseille	1.4	1.7	1.5	1	1.4	1.6	1.8	1.5	1.5	2.6	3.2	3.2	4.2
Toulouse	1.6	1.5	0.7	1	1.4	0.6	2.9	2.8	3	5.7	4.8	5.2	3.7
Lyon	2.4	2.7	3.4	2.3	3	3.1	2.2	1.7	2	4.3	3	2.1	3.9
Nancy-Metz	5.3	5.8	6.7	5	4.2	4.5	3.5	5.2	3.4	2.8	3.6	2.8	3.3
Strasbourg	4.5	3.7	3.9	4.4	4.2	4.3	3.7	5.2	3	2.8	2	3.4	4.2
Amiens	1	0.8	0.2	0.8	0.8	0.6	1.5	1.1	0.8	1.3	0.6	0.9	0.9

⁴³⁵ *Ibid.*

Nice	0.6	0.4	0.2	0.6	0.6	0.6	1.1	0.7	0.3	1.1	0.6	1.1	1.2
Nantes	0.4	0.2	0.4	0.6	0.4	0.8	0.7	0.9	0.3	0.6	1	0.6	1.1
Caen	0.2	0.2	0.7	1.8	1.2	0.4	0.6	0.4	0.7	0.9	0.8	0.4	1.2
Orléans-Tours	2.7	2.3	3.2	5	3.8	1.4	3.1	2.2	1.9	0.9	2.8	2.8	1.1
Clermont-Ferrand	0	0.2	0.2	0	0	0.6	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0
Montpellier	2	0.8	1.5	1.4	0.6	0.8	0.7	2.1	1.5	1.1	1	0	1.1
Bordeaux	2.5	2.1	0.7	1.6	1.6	1.6	0.9	1.9	1.9	1.9	0.4	0.7	0.5
Besançon	0.2	0.2	0.2	0.2	0	0	0.2	0	0.3	0.6	0.8	0	0
Dijon	2.2	3.8	2.4	2.2	2.2	2.9	2.6	3	2.4	2.8	1.8	0.6	0.4
Poitiers	0.2	0.2	0	0	0.4	0	0.7	1.1	1.7	0.9	0.4	0.6	0
Rennes	0.4	1	0.4	0.6	0.2	0.2	0.2	0.4	0	0.2	1	0	0.2
Reims	0.8	1.5	1.7	1.4	2.8	1.6	2.2	1.7	0.8	0	0.2	0.6	0.2
Rouen	0.4	0.8	0.7	0.4	0.4	0.6	0.7	0.4	0	0.6	0.4	0.2	0.4
Limoges	1	0.6	0.2	0.4	0	0.6	0.2	0.4	0.2	0.2	0	0.2	0
Corse	0	0	0	0	0.2	0.2	0	0	0	0.4	0	0	0.2
Guyane	0.2	0	0	0	0	0	0	0	0.2	0	0	0	0
Mayotte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.2	0

Une très nette majorité des candidats à l'épreuve du polonais au baccalauréat préparent un baccalauréat général (environ 70 %). Une tendance s'observe au niveau des candidats issus des filières technologiques et professionnelles. En effet, jusqu'en 2008, nous pouvions compter en moyenne trois candidats en filière technologique contre un en filière professionnelle. Depuis, la différence s'amointrit jusqu'à disparaître totalement, puisqu'en 2013, les candidats préparant un baccalauréat professionnel sont plus nombreux. Nous voyons ici les conséquences directes des réformes du baccalauréat, plus particulièrement, au niveau de l'épreuve facultative de langue étrangère pour les filières technologiques et dont nous avons résumé les grandes lignes au début de ce chapitre.

Tableau 3.16. Type de Baccalauréat préparé par les candidats à l'épreuve de polonais du baccalauréat de 2004 à 2016 (en %) ⁴³⁶

⁴³⁶ *Ibid.*

Session	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
Bac. général	76.7	76	70.8	79.1	78	73.5	76.3	71.8	72.4	75	74.6	73.8	78.5
Bac. technologique	17.5	17.7	20.8	15.1	16.7	16.7	15.8	16.2	14.6	11.3	11.3	12	10.2
Bac. professionnel	5.9	6.3	8.4	5.4	5.4	9.8	7.9	11.9	13	13.6	14.1	14.2	11.3

Les candidats au baccalauréat général sont principalement inscrits en série S ou ES. Les littéraires sont quant à eux de moins en moins nombreux. En effet, ils étaient 24,7 % en 2004 et ne sont plus que 12.7 % en 2016. Concernant celles et ceux qui passent le baccalauréat technologique, la grande majorité des candidats inscrits aux épreuves de polonais est issue de séries représentant le secteur d'activité tertiaire, notamment la logistique. C'est le cas également des élèves des lycées professionnels.

Tableau 3.17. Série du baccalauréat des candidats présentant une épreuve de polonais au baccalauréat de 2004 à 2016 (en %) ⁴³⁷

Session	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
ES	20	22.3	22.1	22.7	25	21.6	27.8	22.6	23.7	23.3	25.2	22.8	25.7
L	24.7	26	19.1	23.3	14.9	15.7	15.6	17	13.5	17.4	16.5	14.2	12.7
S	32	33.1	29.6	33	38.1	36.3	32.9	32.3	35.2	34.4	32.9	36.8	40.1
SMS/ST2S	1	1	0.9	1.2	1.2	0.8	0.9	0.9	1.2	0.9	1.2	1.1	0.7
STT/STG/STMG	10	13.1	13.3	9.9	9.5	12.2	10.5	10.8	9.6	7.6	5.6	7.3	6.3
STI	5.1	3.3	5.2	3.6	4.6	3.3	2.8	3.7	2.7	-	-	-	-
STI2D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.9	3.2	2.2	1.9
STD2A	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.2	0.6	0.6	0.2
STL	0.6	0.2	0.6	0.2	0.4	0.4	1.3	0.6	1	0.4	0.6	0.6	0.7
HOT	0.8	0.2	0.7	0.2	1	0	0.4	0.2	0.2	0.4	0.2	0.2	0.4

⁴³⁷ *Ibid.*

PRODUCTION	1.6	2.3	2.4	1.4	1.6	3.5	2.2	3.7	5.4	5.9	5	6.2	4.4
SERVICES	4.3	4	6	4.4	3.8	6.3	5.7	8.2	7.6	7.8	9.1	8	6.9

D'année en année, les candidats inscrits aux épreuves de polonais du baccalauréat sont de plus en plus issus fréquemment de sections de langues, comme le révèle le tableau ci-dessous.

Tableau 3.18. Sections de langues des candidats présentant une épreuve de polonais au baccalauréat de 2004 à 2016 (en %) ⁴³⁸

Session	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
Section européenne	9.7	6.2	7.3	6.1	7.8	7.4	7.8	10.5	9.3	9.3
Section internationale	5.6	7.7	8.1	7	5.4	7.9	9.8	7.7	7.1	11.3
Section orientale	0	0.6	0	0	0	0	0	0.2	0	0
Sans section de langue	84.7	85.5	84.5	86.9	86.8	84.7	82.4	81.5	82.6	78.7
Abibac (allemand)	-	-	-	-	-	-	-	-	0.7	0.4
Bachibac (espagnol)	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0.4
Esabac (italien)	-	-	-	-	-	-	-	-	0.2	0

Sur la période 2004-2016, environ 7 candidats sur 10 à l'épreuve de polonais du baccalauréat ont suivi leur scolarité dans un établissement public, contre 2-2.5 candidats sur 10 dans un établissement privé (en grande majorité sous contrat). En ce qui concerne les personnes restantes, elles sont originaires de l'enseignement à distance public ou privé, de la formation individuelle ou continue et enfin de l'apprentissage.

Tableau 3.19. Origines scolaires des candidats présentant une épreuve de polonais au baccalauréat de 2004 à 2016 (en %) ⁴³⁹

Session	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
Scolaire public	67.3	70.6	65.9	62.8	68.5	66.2	68	70.5	69.5	70.3	69.4	69.5	70.1

⁴³⁸ Ibid.

⁴³⁹ Ibid.

Scolaire privé sous contrat	16.9	14.6	16.7	22.9	19	19.5	18.8	17	19.4	18	15.7	17.9	14.4
Scolaire privé hors contrat	8.4	7.3	5.8	6	5.4	6.5	5.3	5.8	5.4	4.3	7.9	7.9	9
Enseignement à distance public	2	1	1.5	1.6	1.4	0.2	1.5	0.9	1.2	1.1	1	0.6	1.1
Enseignement à distance privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.2	0	0	0
Individuel	3.7	5	7.1	5	4.2	6.1	5.1	3.7	3.4	4	4.6	2.4	3.7
Formation continue	1.2	0.8	1.3	0.8	0.6	1	0.9	0.7	0.3	0.8	0.2	0	0.2
Apprentissage	0.6	0.8	1.7	0.8	1	1.4	0.4	1.3	0.8	1.3	1.2	1.7	1.6

L'étude des catégories socio-professionnelles des parents des candidats aux épreuves du polonais au baccalauréat laisse apparaître plusieurs évolutions dans le temps. On remarque que les enfants de cadres et autres professions intellectuelles, ainsi que les professions intermédiaires, sont moins nombreux en 2016 qu'en 2004. A l'inverse, les enfants d'employés et d'ouvriers sont plus nombreux aujourd'hui qu'ils ne l'étaient avant.

Tableau 3.20. *Catégories socioprofessionnelles des parents des candidats présentant une épreuve de polonais au baccalauréat de 2004 à 2016 (en %)⁴⁴⁰*

Session	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
Agriculteurs	0.4	0.2	0.6	0.2	0.4	0.2	0.4	0.4	0.7	0.2	0	0.6	0.2
Artisans, commerçants, chef d'entreprise	12.5	10	11.2	11.5	11.3	12.6	12.3	11.8	15.2	15.3	14.5	15.1	12.9
Cadres, professions int. sup	32.2	31.5	27.3	33.6	31.2	29.3	26.7	30.4	26.1	29.1	25.8	25.2	28
Professions intermédiaires	12	16	15.2	14.9	12.9	15.5	14.2	13.1	11.4	8.7	8.3	11.6	9.7
Employés	11	10.8	11.4	10.3	13.7	10.8	10.8	13.4	12.6	13.2	15.1	11.4	16.2
Ouvriers	14.9	15.4	16.1	14.9	16.9	16.9	16.7	17	14.8	18.9	15.5	17.6	14.3
Retraités	2.5	1.7	2.4	1.4	0.8	1.8	0.9	1.7	1.7	2.1	1.8	1.1	0.9

⁴⁴⁰ *Ibid.*

Autres inactifs	7.3	8.3	8.6	6.2	6.7	6.9	9.7	6.2	7.1	5.9	8.5	10.1	8.1
Non déclaré	7.3	6.2	7.1	7	6.2	5.9	8.3	6.2	10.4	6.6	10.5	7.3	9.9

10. ENQUÊTE

10.1. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Sur le modèle de l'enquête en milieu scolaire, présentée dans la partie 2, nous proposons ici une enquête qui vise elle aussi à déterminer quelles sont les représentations sociales sur la langue polonaise et la Pologne ainsi que les motivations d'apprentissages des élèves inscrits en polonais.

Compte tenu du profil des élèves, notre enquête est destinée surtout à ceux qui étudient le polonais en LV3 et qui donc, a priori, ne connaissent pas ou peu le polonais. A cet effet, nous nous sommes adressés aux lycées suivants : le lycée Condorcet à Lens, le lycée Montebello à Lille et le lycée St-Sernin à Toulouse. Cette enquête présente un intérêt particulier, puisqu'à notre connaissance il n'existe à ce jour aucune autre étude consacrée aux apprenants en polonais LV3.

Dans un but comparatif, cette enquête est elle aussi composée de quatre parties : profil des enquêtés, représentations du polonais et de la Pologne, degré d'adhésion et motivations d'apprentissage. L'enquête contient 12 questions, que voici :

- (1) Quel est votre sexe ?
- (2) Êtes-vous d'origine polonaise ?
- (3) Dans quel environnement scolaire avez-vous commencé à apprendre le polonais ?
- (4) Avez-vous déjà séjourné en Pologne ?
- (5) Citez au moins cinq mots que vous associez à la langue polonaise.
- (6) Citez au moins cinq mots que vous associez à la Pologne.
- (7) Il existe d'autres langues vivantes étrangères qui sont tout aussi, voire plus importantes que le polonais.
- (8) Parler polonais permet d'impressionner les gens.
- (9) Parler polonais permet d'être reconnu comme une personne compétente.
- (10) La connaissance du polonais permet de trouver un travail bien payé.
- (11) Je ne sais pas vraiment à quoi peut me servir le polonais.
- (12) Pour quelles raisons avez-vous décidé d'apprendre le polonais ?

10.2. LES ENQUÊTES

Finalement, 45 élèves ont répondu favorablement à notre enquête, dont 39 du lycée St-Sernin à Toulouse et 6 au lycée Condorcet à Lens. Parmi toutes ces personnes, on observe une population essentiellement féminine (32 enquêtés, 71.1 %). En outre, un enquêté sur trois déclare avoir des origines polonaises proches ou éloignées (16 enquêtés, 35.5 %). Pour l'ensemble des enquêtés, le lycée constitue le premier environnement scolaire dans lequel ils apprennent le polonais. Enfin, 16 enquêtés affirment avoir déjà voyagé en Pologne au moins une fois dans leur vie, notamment dans le cadre d'un voyage scolaire, parmi lesquels seulement 4 sont d'origine polonaise.

10.3. MÉTHODE D'ANALYSE DES DONNÉES

Les enquêtes remplies nous ont été réexpédiées par voie postale ou scan par les enseignants en charge des classes participantes ou directement par le chef d'établissement.

Là aussi, les éléments analysés ont été classés par critères dont la plupart sont repris de l'enquête présentée dans la 2^e partie. Les représentations sociales de la langue polonaise ont été classées selon trois critères : son statut dans le monde, ses traits esthétiques et la nature de son apprentissage.

Les représentations sociales sur la Pologne ont fait l'objet d'un classement selon six critères : le cadre naturel, les événements d'actualité, la gastronomie, les références historiques, la culture polonaise, les toponymes et les patronymes.

Les modalités, concernant le degré d'adhésion des enquêtés restent inchangé. Nous avons en effet classé les affirmations selon le degré d'adhésion du plus élevé au moins élevé en calculant la moyenne (sur 5).

Enfin, les motivations d'apprentissage du polonais sont classées selon six critères : les finalités instrumentales, la motivation affective, la motivation familiale, l'enrichissement culturel, le projet d'aller en Pologne et la curiosité.

Les réponses des enquêtés ont été analysées en prenant en compte la variable « origine polonaise ou non ». Ainsi, pour chaque élément analysé, nous présentons dans un premier temps le résultat des enquêtés d'origine polonaise, puis, dans un second temps, nous présentons le résultat des autres enquêtés.

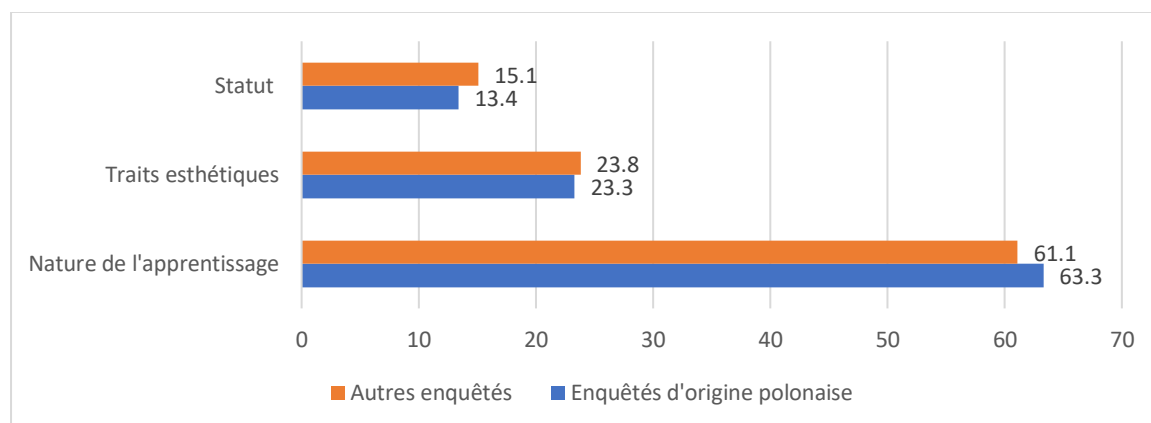
10.4. ANALYSE DE L'ENQUÊTE

L'analyse de la première activité associative, à savoir les représentations sociales de la langue polonaise, révèle qu'indépendamment de l'origine des enquêtés, ces derniers ont une image du polonais sensiblement identique. En effet, la représentation sociale du polonais qui est la plus largement évoquée est celle liée à la nature de son apprentissage. 63.3 % des enquêtés qui sont d'origine polonaise et 61.1 % qui ne le sont pas associent le polonais d'abord à la difficulté de la langue : « difficile, compliquée », « prononciation difficile », « trop de consonnes », « déclinaisons compliquées », « trop d'accents », « cédilles », « conjugaison difficile », « grammaire compliquée », « vocabulaire compliqué », « orthographe difficile », « alphabet difficile ». Les autres associations, minoritaires en nombre, se rapportent notamment à la découverte de la langue polonaise : « différente », « nouveauté », « découverte ». En effet, rares sont les personnes qui n'ont aucun lien avec la Pologne à pouvoir reconnaître la langue polonaise étant donné que celle-ci est quasiment absente dans les médias (outre certaines radios locales dans des régions où la population d'origine polonaise est importante).

Les traits esthétiques du polonais sont également souvent mentionnés. 23.3 % des enquêtés qui sont d'origine polonaise et 23.8 % qui ne le sont pas déclarent que le polonais est une langue : « amusante », « originale », « belle », « intrigante », « étonnante », « musicale », « passionnante », « douce » et « harmonieuse ».

Enfin, 13.4 % des enquêtés d'origine polonaise et 15.1 % qui ne le sont pas pensent au statut du polonais en citant notamment les mots suivants : « pratique » et « slave ».

Diagramme 3.4. Représentations sociales de la langue polonaise, selon l'origine des enquêtés (en %)



En ce qui concerne le point suivant de l'enquête, trois principales représentations

sociales de la Pologne sont évoquées en commençant par son histoire, notamment celle du XXe siècle. En effet, 46.5 % des enquêtés qui sont d'origine polonaise et 27.1 % qui ne le sont pas citent les références historiques suivantes : « camps de concentration », « histoire mouvementée », « Seconde Guerre mondiale », « déportation », « guerre froide », « communisme », « émouvante ».

La Pologne est également associée à son cadre naturel. 32.1 % des enquêtés qui sont d'origine polonaise et 22.1 % qui ne le sont pas estiment que la Pologne : « a un climat froid », est « belle », « vaste », « lointaine », « authentique », « accueillante », « vivante », « a un climat continental » et est « pittoresque ».

Les références faites à la culture polonaise sont elles aussi très nombreuses. 10.7 % des enquêtés qui sont d'origine polonaise et 15.1 % qui ne le sont pas associent la Pologne aux mots suivants : « culture », « tradition », « polka », « danse », « costumes traditionnels ».

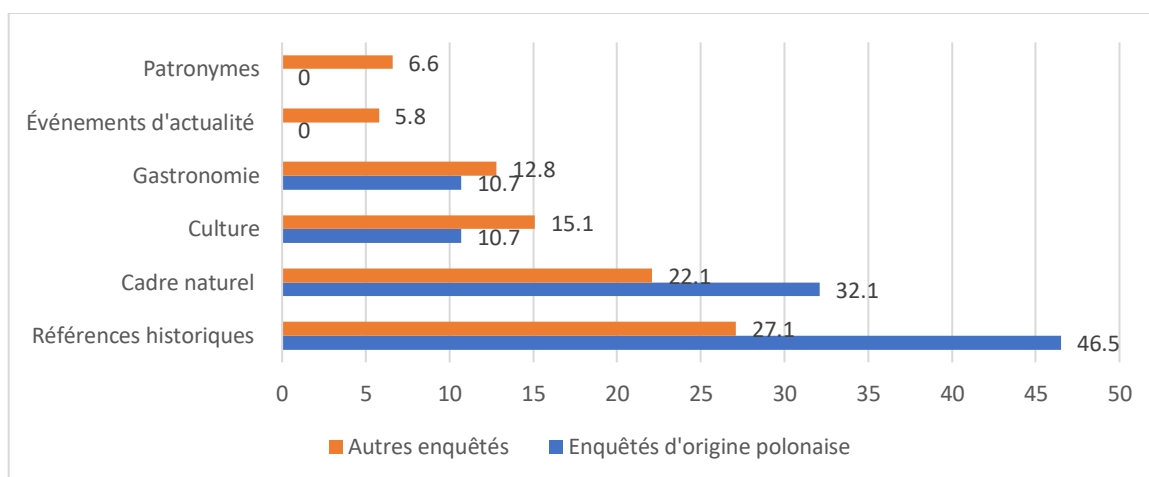
Vient ensuite la représentation sociale liée à la gastronomie. 10.7 % des enquêtés qui sont d'origine polonaise et 12.8 % qui ne le sont pas ont évoqué : « la gastronomie » et « les pierogi⁴⁴¹ ». Cette dernière représentation sociale est suivie par les toponymes. 10.5 % des personnes qui ne sont pas d'origine polonaise ont cité comme réponse unique : « Varsovie ».

Les événements d'actualité, essentiellement fondés sur des stéréotypes a été cité 5.8 % des personnes qui ne sont pas d'origine polonaise. Ils ont en effet mentionné les mots suivants : « alcoolisme », « pauvreté ».

Enfin, les références à des patronymes 6.6 % des enquêtés qui ne sont pas d'origine polonaise. Ils ont cité « Marie Curie » ou « Roman Polanski »,

Diagramme 3.5. Représentations sociales de la Pologne, selon l'origine des enquêtés (en %)

⁴⁴¹ Pierogi est le nom d'un plat typique de la cuisine polonaise.



L'analyse de cette seconde activité associative démontre que les enquêtés d'origine polonaise se réfèrent plus à la réalité du pays, notamment son passé historique, qu'à ses stéréotypes. Les individus qui ont recours aux stéréotypes sont essentiellement ceux qui ne sont pas d'origine polonaise. Les stéréotypes les plus marquants (froid, pauvreté, alcoolisme) sont négatifs et sont très nettement ancrés dans l'esprit de l'ensemble de la population française. En effet, si l'on se rapporte à des précédentes études qui portent sur le même sujet, on peut voir que, globalement, les Français ont une mauvaise image de la Pologne⁴⁴² et de ses habitants. Parmi les stéréotypes négatifs les plus fréquemment lus et entendus sur la Pologne, nous pouvons en effet citer :

- les Polonais se plaignent toujours et de tout ;
- les Polonais sont intolérants et antisémites ;
- les Polonais sont des alcooliques ;
- en Pologne les vols et effractions font partie de la vie quotidienne ;
- le climat en Pologne est rigoureux ;
- les camps de concentration sont polonais ;
- la Pologne est un pays pauvre ;

L'avant-dernière partie de l'enquête, qui porte sur les degrés d'adhésion des personnes d'origine polonaise et de celles qui ne les sont pas, révèle quelques différences. En effet, si dans l'ensemble les enquêtés s'accordent à dire qu'« il existe des langues vivantes étrangères plus importantes que le polonais » (4.35/5) et que le polonais peut être un facteur de reconnaissance sociale, du fait notamment de son statut de langue rare ; « parler polonais permet d'impressionner les gens » (3.52/5) et « parler polonais permet d'être reconnu comme

⁴⁴² Nous nous sommes référés à des articles de presse sur internet, à des pages de site internet, à des vidéos sur YouTube et à des interviews en présentiel de personnes de nationalité française qui ne présentent aucun lien avec la Pologne.

une personne compétente » (3.39), les avis divergent sur les affirmations suivantes. En effet, les enquêtés d'origine polonaise sont plus nombreux que les autres enquêtés à estimer que la connaissance du polonais permet de trouver un travail bien payé. En outre, ils sont également plus nombreux que leurs camarades à reconnaître l'utilité du polonais (0.4 point de différence pour les deux affirmations). Ci-dessous, voici l'intégralité des réponses :

Affirmation	Moy autres enquêtés	Moy enquêtés d'origine polonaise	Différence
Il existe d'autres langues vivantes étrangères qui sont tout aussi, voire plus importante que le polonais.	4.45	4.25	0.2
Parler polonais permet d'impressionner les gens.	3.69	3.36	0.33
Parler polonais permet d'être reconnu comme une personne compétente.	3.24	3.54	0.3
La connaissance du polonais permet de trouver un travail bien payé.	2.56	2.95	0.39
Je ne sais pas vraiment à quoi peut me servir le polonais.	2.69	2.27	0.42

Considérons maintenant la dernière partie de l'enquête, l'étude des motivations d'apprentissage du polonais. Pour une très nette majorité des enquêtés, la décision d'apprendre le polonais relève d'un besoin pragmatique. C'est le cas en effet de 64.7 % des enquêtés qui sont d'origine polonaise et 68.9 % qui ne le sont pas. Les motivations à finalités instrumentales les plus citées sont :

- « pour pouvoir entrer au lycée »⁴⁴³ ;
- « pour apprendre une nouvelle langue » ;
- « pour améliorer la culture générale » ;
- « pour valoriser le CV » ;
- « pour obtenir des points supplémentaires au Bac »⁴⁴⁴ ;

⁴⁴³ À St-Sernin et à Condorcet, le polonais LV3 est une matière dérogatoire (23 votes sur 62). En pratique, elle permet, en effet de contourner la carte scolaire est de pouvoir intégrer le lycée de son choix.

⁴⁴⁴ À partir de la session 2020, il n'aura plus de points bonus pour les options, pour éviter que des candidats les accumulent et dépassent la note de 20/20 au bac.

- « pour pouvoir communiquer en polonais avec la famille » ;
- « pour se perfectionner en polonais ».

Suit ensuite la motivation familiale, citée exclusivement par 29.4 % des enquêtés d'origine polonaise, qui ont déclaré apprendre le polonais : « pour se rattacher à leurs origines ».

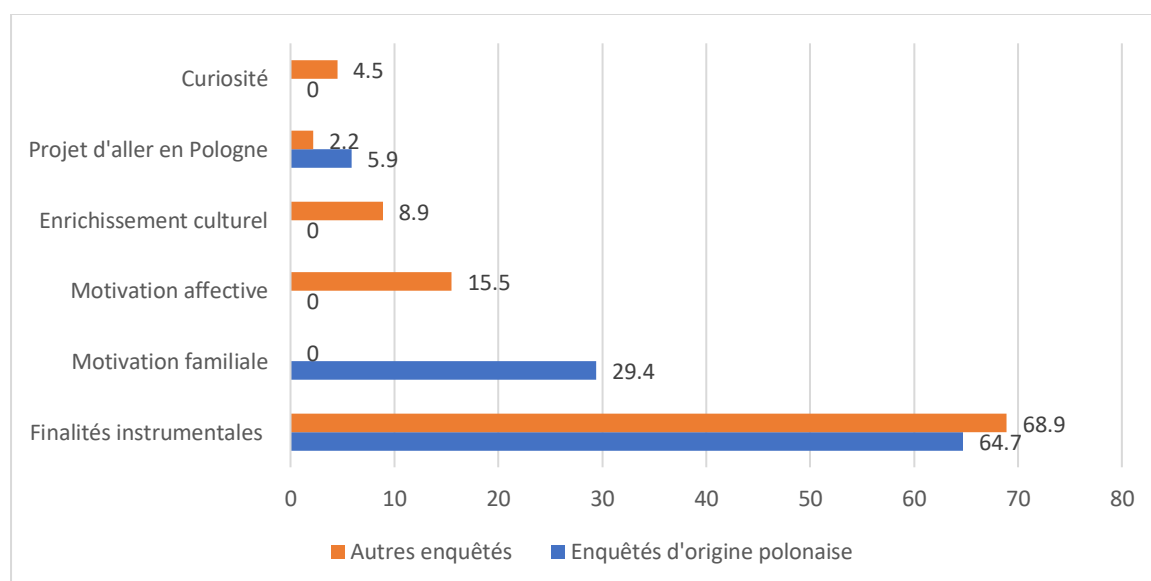
La motivation affective est à l'origine de l'apprentissage du polonais pour 15.5 % des enquêtés qui ne sont pas d'origine polonaise. Ces derniers ont en effet indiqué apprendre le polonais : « par amour des langues », « par amour de la Pologne, notamment à la suite d'un voyage privé ».

L'enrichissement culturel est cité par 8.9 % des enquêtés qui ne sont pas d'origine polonaise. Ces personnes ont en effet déclaré apprendre le polonais « pour découvrir une nouvelle culture ».

Le projet d'aller en Pologne est une motivation évoquée par 5.9 % des enquêtés d'origine polonaise et 2.2 % de ceux qui ne le sont pas.

Enfin, la curiosité est mentionnée par 4.5 % des enquêtés qui ne sont pas d'origine polonaise.

Diagramme 3.6. Motivations d'apprentissage du polonais, selon l'origine des enquêtés (en %)



10.5. CONCLUSION DE L'ENQUÊTE

L'enquête a confirmé nos hypothèses. En effet, comme nous l'avons supposé, les élèves qui sont inscrits en polonais LV3 ne sont pas nécessairement des personnes qui ont des liens familiaux avec la Pologne. Nous avons également découvert, à la suite de l'analyse des représentations sociales de la langue polonaise, que les apprenants, peu importe s'ils sont d'origine polonaise ou non, sont marqués tout d'abord par la nature de son apprentissage, principalement par sa difficulté. Ensuite, concernant les représentations sociales de la Pologne, nous nous sommes aperçus que finalement les stéréotypes étaient relativement rarement utilisés, mis à part ceux cités notamment par les enquêtés qui ne sont pas d'origine polonaise. Enfin, l'analyse des motivations d'apprentissage a démontré que le polonais est étudié pour des raisons essentiellement pragmatiques. La raison qui est la plus évoquée est la possibilité de contourner la carte scolaire et ainsi entrer dans un bon lycée ainsi que la possibilité d'obtenir des points supplémentaires au baccalauréat. En outre, on observe également que les apprenants d'origine polonaise sont très nombreux à étudier le polonais pour des raisons familiales, tandis que les apprenants qui ne sont pas d'origine polonaise auront plutôt tendance à apprendre le polonais par amour des langues ou pour découvrir une nouvelle langue et culture.

II. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS DANS LES ÉTABLISSEMENTS POLONAIS

Comme nous l'avons constaté au début de cette partie, l'enseignement et l'apprentissage du polonais langue maternelle et langue seconde est réalisé par deux types de structures scolaires en France qui relèvent du MEN polonais. Après avoir vu les sections internationales polonaises, passons maintenant aux écoles de l'ambassade, plus communément appelées écoles polonaises.

1. LES ÉCOLES POLONAISES

Les écoles polonaises sont des écoles de l'ambassade relevant de l'autorité polonaise. Elles ont une fonction complémentaire à l'école française (les cours ont lieu le mercredi et le samedi) et sont principalement destinées aux enfants de familles polonaises mixtes ou françaises d'origine polonaise. Les jeunes y apprennent le polonais, l'histoire et la géographie de la Pologne, mais l'accent est également mis sur les activités artistiques, notamment le chant, la danse, la récitation ou l'éducation artistique. Les cours sont dispensés à quatre niveaux, de la maternelle au baccalauréat. On compte actuellement en 2016/17 cinq écoles polonaises, réparties à Paris, Lille, Strasbourg, Aulnay-sous-Bois et Lyon. D'après les informations de l'ORPEG, dont les écoles polonaises dépendent, ces dernières accueillent

2037 élèves en 2017⁴⁴⁵. A titre de comparaison, Iwona Pugacewicz évoque le chiffre 830 élèves inscrits dans des écoles polonaises en France au début des années 2000⁴⁴⁶. C'est donc une augmentation nette de près de 145.4 %, ce qui démontre le succès de ces structures.

Sur ces deux-milles élèves, près de 1300 fréquentent l'école polonaise A. Mickiewicz⁴⁴⁷ en 2013. Concernant les profils des élèves, nous avons la chance de pouvoir nous rapporter à une enquête diligentée par la direction de l'école à destination des parents d'élèves et dont nous présentons les grandes lignes⁴⁴⁸ :

- 100 % des enfants scolarisés à l'école polonaise A. Mickiewicz sont Polonais ou d'origines polonaises ;
- 54 % des élèves sont des filles et 46 % sont des garçons ;
- 73.7 % des élèves sont nés en France, 25.5 % en Pologne et 0.8 % dans un autre pays ;
- 83.4 % des familles sont installées en France définitivement, tandis que 16.6 % temporairement ;
- 53.9 % des élèves séjournent en Pologne au moins une fois par an, 43.7 % deux fois ou plus et 2,4 % jamais ;
- 66.1 % des élèves parlent uniquement le polonais à la maison, 27.3 % mélangent le français et le polonais, 5.6 % parlent uniquement le français et 1 % parlent une autre langue ;
- 92.1 % des élèves lisent en polonais quotidiennement.

Les raisons pour lesquelles les parents ont décidé que leurs enfants étudient dans cette structure sont multiples. Les raisons les plus citées sont⁴⁴⁹ :

- l'attachement des parents à la tradition/culture/religion ;
- la nécessité de préserver l'identité nationale ;
- le besoin d'apprendre à lire et à écrire dans la langue maternelle ;

⁴⁴⁵ Les écoles polonaises sont présentes dans 36 pays et comptent au total 17 100 élèves dont près de 12 % en France.

⁴⁴⁶ PUGACEWICZ Iwona, « L'école polonaise de Paris et ses filiales », *op.cit.*, p.36.

⁴⁴⁷ Anciennement lycée polonais de Paris, voir partie 1.

⁴⁴⁸ L'intégralité de l'enquête est disponible en ligne sur le site internet de l'école : <http://www.paryz.orpeg.pl/> rubrique « publication ».

⁴⁴⁹ Étant donné que ce public est semblable à celui qui fréquente les sections internationales, nous pouvons considérer que dans ces deux structures les motivations sont identiques.

- la capacité de communiquer en polonais ;
- l'occasion de retourner en Pologne ;
- la possibilité de continuer les études en Pologne ;
- l'éducation dans un esprit patriotique ;
- la bonne réputation de l'école.

III. AUTRES STRUCTURES

1. LES ÉCOLES SOCIALES

Dans le langage courant, une « école sociale » désigne une école gérée par une organisation sociale (le plus souvent une association, des organisations éducatives polonaises, des associations de parents d'élèves, des paroisses polonaises) qui a des objectifs éducatifs et non commerciaux. Ainsi, le terme "école sociale" ne contient aucune information indiquant s'il s'agit d'une école publique ou privée au sens de l'article 168 de la loi sur le droit de l'éducation. De plus, elles ne sont pas gérées par le ministère de l'Éducation nationale polonais. Les écoles sociales sont le plus souvent destinées à de jeunes enfants scolarisés en maternelle ou à l'école primaire. Quant à la forme, les cours ont lieu deux fois par semaine, généralement le mercredi et le samedi. Les enfants découvrent et manipulent ainsi la langue polonaise via la littérature, le théâtre ou des ateliers de savoir-vivre. On dénombre 9 écoles sociales polonaises en France en 2017, implantées pour la plupart dans le sud de la France : Aix-en-Provence (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Dammarie-les-Lys (Île-de-France), Grenoble (Auvergne-Rhône-Alpes), Montpellier (Occitanie), Nice (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Paris (Île-de-France), Pessac (Nouvelle-Aquitaine), Toulouse (Occitanie) et Villejuif (Île-de-France).

CHAPITRE III.5. LE POLONAI ET SON ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE SUPÉRIEUR EN FRANCE DEPUIS 1989

I. LES FILIÈRES POLONAISES

Les transformations politiques post-1989 ont été très profitables à l'enseignement supérieur du polonais en France. On note en effet une très nette augmentation des filières de polonais (+ 8 entre 1989 et 1992)⁴⁵⁰, ce qui portait leur nombre à onze en 1992. Vingt ans plus tard, ce nombre n'a pas changé ; en 2016, sept établissements d'enseignement supérieur proposent le polonais dans le cadre d'un diplôme en langues vivantes étrangères appliquées (LEA) et en langues, littératures et civilisations étrangères (LLCE). Il s'agit des centres de :

⁴⁵⁰ Cette augmentation est par ailleurs la plus forte constatée pour toutes les langues confondues.

Paris IV, l'INALCO (Paris), Charles de Gaulle (Lille), Lorraine (Nancy), Toulouse II, le Mirail, Montaigne (Bordeaux) et Lyon III. Quatre de ces établissements offrent un cursus complet allant de la licence au doctorat : l'université Paris IV, l'INALCO, l'université Charles de Gaulle et l'université de Lorraine. Des centres proposent également l'enseignement du polonais dans le cadre d'un DU (diplôme universitaire). En détail, il s'agit de Aix-Marseille (Marseille), Bourgogne (Dijon), Caen et Strasbourg.

Tableau 3.21. Liste des établissements d'enseignement supérieur proposant le polonais comme filière de langue en 2013

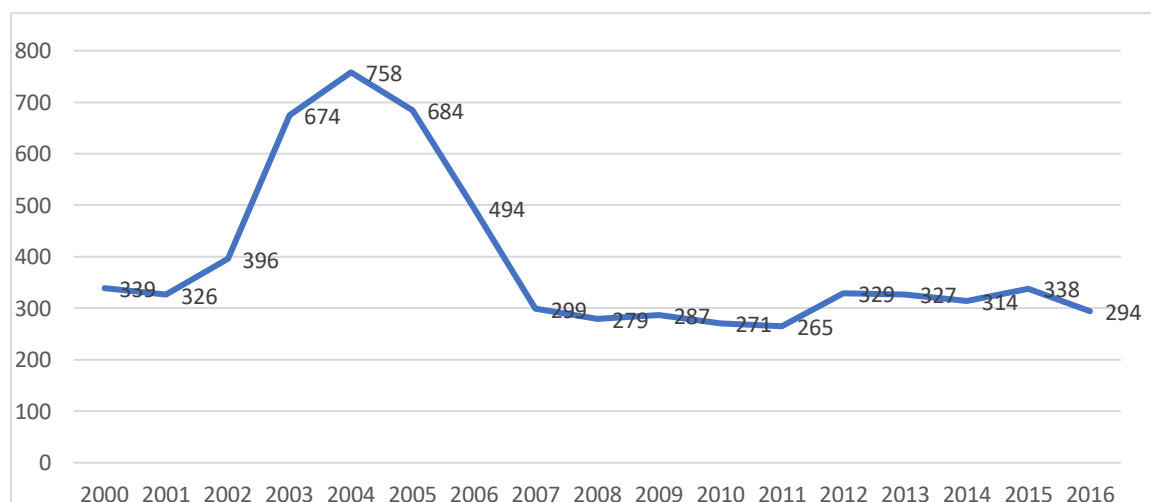
Nom du centre	Description du/des diplôme/s
Université de Paris – Sorbonne (Paris IV)	Tous les diplômes nationaux (LEA, LLCE)
Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO)	Tous les diplômes nationaux (LLCE)
Université Charles de Gaulle – Lille 3	Tous les diplômes nationaux
Université de Lorraine	Tous les diplômes nationaux
Université de Toulouse II – Le Mirail	Licence de polonais LLCE
Université Montaigne – Bordeaux	Licence LEA
Université Lyon III	Licence LEA
Université d'Aix-Marseille I	DU Polonais
Université de Bourgogne – Dijon	DU Polonais
Université de Caen	DU Polonais
Université de Strasbourg	DU Polonais

Ainsi, les filières polonaises sont proposées par 18.7 % des universités publiques françaises⁴⁵¹.

1. EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS POLONISANTS

La situation générale des filières de polonais est depuis une décennie maintenant très fragile. En effet, jusqu'en 2006, remplacer par: chaque année le nombre d'étudiants polonisants augmentait (674 étudiants en 2003, 758 en 2004, 684 en 2005). Nous pouvons supposer que l'adhésion de la Pologne à l'UE a motivé certaines personnes d'origine quelconque à s'orienter vers les études polonaises. Cet engouement pour le polonais a toutefois rapidement pris fin, malgré une croissance démographique de la population étudiante en France. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la « loi Pécresse », en 2007, plus connue sous l'appellation « loi relative aux libertés et responsabilités des universités »⁴⁵², les effectifs d'étudiants spécialistes sont stables. Ils oscillent en effet entre 265 et 338 annuellement. Comparé aux données antérieures à 1989, si l'on se rapporte à l'année universitaire 1985/86, on note en 2016/17, un gain net de 77 étudiants⁴⁵³.

Diagramme 3.7. Évolution des effectifs d'étudiants polonisant entre 2000 et 2016 (ces effectifs ne concernent que les secteurs disciplinaires LEA, LLCE et pluri-langues)⁴⁵⁴



La loi Pécresse a en effet conduit les universités à mobiliser leurs fonds pour des filières « rentables » au détriment d'autres moins rentables telles que l'histoire, l'archéologie,

⁴⁵¹ Il existe aujourd'hui en France 59 universités publiques.

⁴⁵² Cette loi prévoit que toutes les universités accèdent à l'autonomie dans les domaines budgétaire (article 50) et de gestion de leurs ressources humaines.

⁴⁵³ Voir tableau 1.22.

⁴⁵⁴ Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SCSESR-SIES/A2-1 : Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) - enquête Inscriptions.

l'anthropologie, la philosophie ou malheureusement les langues et littératures slaves⁴⁵⁵, section 13 du CNU⁴⁵⁶ (Conseil national des universités) à laquelle est rattachée le polonais. Aussi, certaines universités ont été contraintes de retirer le polonais de leur offre de formation. Néanmoins, une autre raison explique pourquoi le polonais manque d'attractivité auprès de la population étudiante. En effet, à l'image de l'enseignement du polonais LE dans le secondaire, le polonais peine réellement à attirer des étudiants qui n'ont aucun lien avec la Pologne. Ces derniers préfèrent apprendre des langues telles que l'anglais, l'allemand, l'espagnol, les langues qui offrent plus de débouchés professionnels que le polonais⁴⁵⁷.

1.1. PROFILS DES ÉTUDIANTS POLONISANTS

À notre connaissance, il n'existe qu'une seule étude qui traite du profil des étudiants polonisant. Celle-ci a été réalisée par Anne-Élisabeth Clef en 2009 à partir des informations recueillies auprès d'une soixantaine d'étudiants du département de polonais de Paris IV (LLCE, LEA, DU et double-diplôme franco-polonais). On distingue principalement trois groupes d'étudiants polonisant⁴⁵⁸ :

- le « groupe A » est essentiellement constitué de jeunes femmes célibataires, sans enfants et de nationalité polonaise. Il représente 73 % de l'échantillon total. On observe, dans ce groupe, deux sous-groupes. Le premier sous-groupe est composé de personnes qui séjournent en France temporairement. Ces individus ont quitté la Pologne pour deux raisons principales : le désir de faire des études intégrales en France ou la volonté d'achever un double-diplôme franco-polonais. Puis, il y a également le second sous-groupe composé de personnes qui ont quitté la Pologne pour travailler et qui souhaitent en parallèle obtenir un diplôme d'études supérieures. L'émergence de ce groupe majoritaire a très nettement été favorisée par l'ouverture des frontières et la libre circulation au sein de l'Union européenne, ainsi que par une possibilité croissante d'échanges universitaires entre la France et la Pologne ;
- le « groupe B » est constitué d'étudiants Français ayant des origines polonaises. Il représente 20 % de l'échantillon total. Ces personnes-là ont quelques notions de polonais du fait de leurs liens familiaux. Elles aimeraient approfondir leurs connaissances du polonais, afin notamment d'avoir un avantage dans leur futur travail.

⁴⁵⁵ Le polonais est la langue slave la plus parlée derrière le russe.

⁴⁵⁶ Le CNU est composé de 11 groupes, eux-mêmes divisés en 52 *sections*, dont chacune correspond à une discipline. Les langues et littératures slaves (section 13) appartiennent au groupe 03 : langues et littératures.

⁴⁵⁷ Voir tableau 3.2.

⁴⁵⁸ SIATKOWSKA-CALLEBAT Kinga, *50 ans du département de polonais à l'université Paris-Sorbonne (Paris IV)*, Édition : Département de polonais, UFR d'études slaves, 2011, p. 118-122.

- le groupe « C » est minoritaire. Il ne représente que 7 % du total et est constitué d'étudiants « Français de souche ». Ces personnes s'intéressent à la Pologne pour diverses raisons. Elles envisagent notamment de partir en Pologne afin d'effectuer un stage ou de s'y installer définitivement.

On remarque que les étudiants des filières de polonais sont traditionnellement les plus nombreux à l'université la Sorbonne – Paris IV, à l'INALCO et à l'université de Lorraine, anciennement Nancy II. Ils sont également nombreux à Lyon III et à Lille III. Cependant, Lille III, connaît une baisse très importante des effectifs d'étudiants polonisant de l'ordre de 44.9 % entre 2000 et 2016.

Tableau 3.22. Effectifs d'étudiants ayant pour spécialité de langue le polonais par université de 2000 à 2016 (ces effectifs ne concernent que les secteurs disciplinaires LEA, LLCE et Pluri-langues)

Établissement	00	05	14	15	16	Évolution 2000-2016 en %)
INALCO	120	107	62	78	82	-31.6
Aix-Marseille I	5					-
Aix-Marseille			6	5	5	-
Bordeaux III	5	11	5		5	0
Caen		5	7	5	5	0
Clermont-Ferrand II	5					-
Dijon		5	5	5	5	0
Lille III	49	45	32	31	27	-44.9
Lorraine			52	53	49	-
Nancy II	24	28				
Lyon III	9	5	30	43	29	+222.2
Paris IV	105	431	102	101	83	-20.9
Paris VIII		5				-
Rennes II		5				-
Strasbourg II	5	34				-
Strasbourg			9	13	13	+160
Toulouse II	19	19	9	9	5	-73.6

Total	339	684	314	338	294	-13.2
--------------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------

II. LE POLONAIS DANS LE CADRE D'UN MODULE OPTIONNEL OU DE LA FORMATION CONTINU

Certains établissements d'enseignement supérieur assurent des cours de polonais en module optionnel, de découverte ou en formation continue. C'est le cas notamment du Centre de Civilisation polonaise auprès de Paris Sorbonne et des universités d'Amiens, de Bourgogne (Dijon), de Strasbourg, de Caen, d'Aix-Marseille, de Montpellier III, de Grenoble, de Bordeaux et de Lyon III. Nous regrettons de ne pas disposer de données annuelles précises pour ce public. En effet, seules les filières de langues font l'objet de statistiques, toutefois les quelques interlocuteurs que nous avons contactés ont pu nous fournir les informations suivantes :

Centre de Civilisation polonaise, Université Sorbonne – Paris IV, Malgorzata Piermattei-Zakrzewska, chargée de formations de polonais.

Le Centre de Civilisation polonaise dispense des cours de polonais dans le cadre de la formation continue depuis sa création en 1962. Il est, à ce titre, la plus ancienne institution en France qui dispense des cours de polonais. Les cours sont ouverts à tout public sans exigence de diplôme. Chaque année, le centre accueille en moyenne entre 80 et 90 stagiaires, ce qui est plutôt stable, mais bien inférieur à la période de Solidarnosc où il y avait jusqu'à 200 stagiaires⁴⁵⁹. Le public est plutôt jeune (jeunes professionnels), mais on trouve aussi quelques retraités. Il est composé d'autant d'hommes que de femmes et les motivations sont professionnelles ou familiales (familles franco-polonaises).

Université Lyon III, Kinga Joucaviel, Maîtresse de conférences en polonais.

En moyenne, 50 étudiants suivent des cours de polonais en option chaque année. Ce nombre est toutefois en baisse depuis quelques années. Le profil des étudiants a considérablement évolué depuis 1989, aussi bien en ce qui concerne leur âge, origine sociale, niveau d'études, de langue, de culture générale, que leurs motivations. Auparavant, les étudiants, Français majoritairement, avaient parfois des origines polonaises lointaines, c'étaient souvent des retraités qui renouaient avec leurs racines, alors qu'aujourd'hui, les rares étudiants polonophones sont jeunes et nés en France de parents polonais récemment

⁴⁵⁹ PIERMATTEI Małgorzata , « L'enseignement du PLE au Centre de Civilisation polonaise et la formation continue de Paris-Sorbonne », in KOLANKIEWICZ Leszek, ZIENIEWICZ Andrzej, *Enseigner et apprendre le polonais langue étrangère*, Paris-Varsovie, juin 2014, p. 241.

immigrés. Les cours de polonais se font à quatre niveaux (A1, A2, B1, B2). Cet enseignement ainsi que la licence LEA Anglais/Polonais sont depuis quelque temps menacés, car les effectifs ne sont pas satisfaisants.

Université d'Aix-Marseille I, Charles Zaremba, Professeur de polonais.

Selon les informations de notre dernier interlocuteur ce sont chaque année en moyenne près de 40 étudiants qui choisissent le polonais comme option (dont 30 au niveau débutant). Ce chiffre est nettement inférieur à celui d'il y a trente ans. En effet, à cette époque, les cours de polonais pouvaient être suivis par une centaine d'étudiants. Les étudiants d'origine polonaise constituent une minorité. Les raisons qui leur font choisir le polonais sont diverses : voyage, amitiés, intérêt pour une langue slave, parfois même religion.

On observera également, que le polonais comme spécialité ou module optionnel n'est proposé que dans des universités. En effet, cet enseignement est absent dans les autres établissements supérieurs, ce qui est regrettable quand on sait qu'il en existe 3500 en France aujourd'hui. A ce titre, les filières polonaises et les lectorats de polonais sont respectivement proposés par environ 0.31 % et 0.25 % de l'ensemble des établissements supérieurs en France.

III. LE CORPS PROFESSORAL

Comme nous l'avons déjà dit dans les lignes précédentes, la loi Pécresse a contribué à rendre l'enseignement universitaire du polonais plus fragile. En effet, pour des raisons économiques, les filières peu rentables, comme le polonais, sont touchées par des suppressions de postes et/ou par le non-remplacement des départs à la retraite.

Les chiffres concernant l'évolution de la population des enseignants chercheurs spécialisés en langues et littératures slaves sur 20 ans démontrent parfaitement l'ampleur du phénomène. En effet, entre 1997 et 2017, on observe une baisse de 24.5 % du nombre de professeurs des universités et de 12.4 % des maîtres de conférences.

Tableau 3.23. *Évolution de la population des enseignants chercheurs sur 20 ans, section 13, langues et littératures slaves*⁴⁶⁰.

⁴⁶⁰ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Fiches démographiques des sections du CNU - Année 2014 / 2015*, avril 2018, p.2.

	1997	2002	2007	2012	2017	Évolution 1997-2017
Professeur des universités	49	43	37	36	37	-24.5
Maîtres de conférences	105	120	107	102	92	-12.4
Ensemble des enseignants chercheurs	154	163	144	138	129	-16.2

Cette réduction du nombre des enseignants chercheurs est un cas particulier, propre à la section « langues et littératures slaves ». En effet, si l'on considère l'ensemble des sections du groupe « Langues et littératures », on observe le phénomène inverse. Entre 1997 et 2017, le nombre d'enseignants chercheurs à quant à lui augmenté de 7.4 %⁴⁶¹. Ainsi, en 2017, l'ensemble des enseignants chercheurs de la section « langues et littératures slaves » représentent 2.2 % du groupe « Langues et littératures », contre 2.8 % vingt ans plus tôt.

À titre d'information, s'agissant du personnel universitaire non-permanent, en 2017, on compte 3 doctorants contractuels avec enseignement (4 de moins qu'en 2014/15), 1 doctorant contractuel sans enseignement (4 de moins), 12 ATER (6 de moins), 83 lecteurs/maîtres de langue (10 de moins), 7 enseignants invités (2 de plus), 2 enseignants associés (2 de moins) et 2 contractuels (2 de plus), soit un total de 110 personnes (22 de moins qu'en 2014/15) et donc une baisse effective de 16.6 %⁴⁶².

IV. MOBILITÉ UNIVERSITAIRE EN POLOGNE

1. LE PROGRAMME D'ÉCHANGE ERASMUS

En termes d'envoi d'étudiants en Erasmus, la France est le pays qui fournit le plus grand contingent devant l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

Tableau 3.24. Nombre d'étudiants français partis à l'étranger dans le cadre du programme d'échange Erasmus de 2008 à 2014⁴⁶³

Année	Nombre d'étudiants	Études	Stages
2008	28283	23560	4723
2009	30213	24423	5787
2010	31747	25789	5958

⁴⁶¹ *Ibid.*

⁴⁶² *Ibid.*

⁴⁶³ Tableau établi sur la base des données sélectionnées dans les rapports annuels Erasmus 2008-2014.

2011	33269	25294	7345
2012	35311	26740	8571
2013	36759	26921	9838

Les destinations Erasmus les plus prisées par les étudiants français (séjour d'étude) sont l'Espagne (17.2 % des séjours d'étude en 2013), le Royaume-Uni (16.2 %), l'Allemagne (13.2 %), et l'Italie (5.4 %).

Tableau 3.25. Principales destinations choisies par les étudiants français dans le cadre du programme d'échange Erasmus entre 2008 et 2013 (séjours d'étude)⁴⁶⁴.

Pays	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Espagne	5233	5487	5553	5327	5005	4639
Royaume-Uni	4400	4543	4568	4433	4416	4360
Allemagne	2853	2711	2971	2980	3258	3336
Italie	1589	1558	1639	1618	1671	1771
Suède	1576	1676	1713	1720	1784	1604
Irlande	1274	1237	1360	1338	1455	1482
Pays-Bas	858	862	908	985	941	966
Finlande	947	984	1042	1066	1107	1143
Belgique	422	455	461	487	550	597
Danemark	676	893	934	859	836	689
Norvège	471	537	648	637	701	709
République Tchèque	450	491	564	608	701	755

En ce qui concerne les stages effectués dans le cadre du programme Erasmus, les destinations les plus appréciées par les étudiants français sont le Royaume-Uni (26.4 % des stages en 2013), l'Espagne (17.9 %), l'Allemagne (10.9 %) et la Belgique (9 %).

Tableau 3.26. Principales destinations choisies par les étudiants français dans le cadre du programme d'échange Erasmus entre 2008/09 et 2013/14 (stage)⁴⁶⁵

Pays	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Espagne	1029	1341	1289	1464	1649	1758

⁴⁶⁴ Ibid.

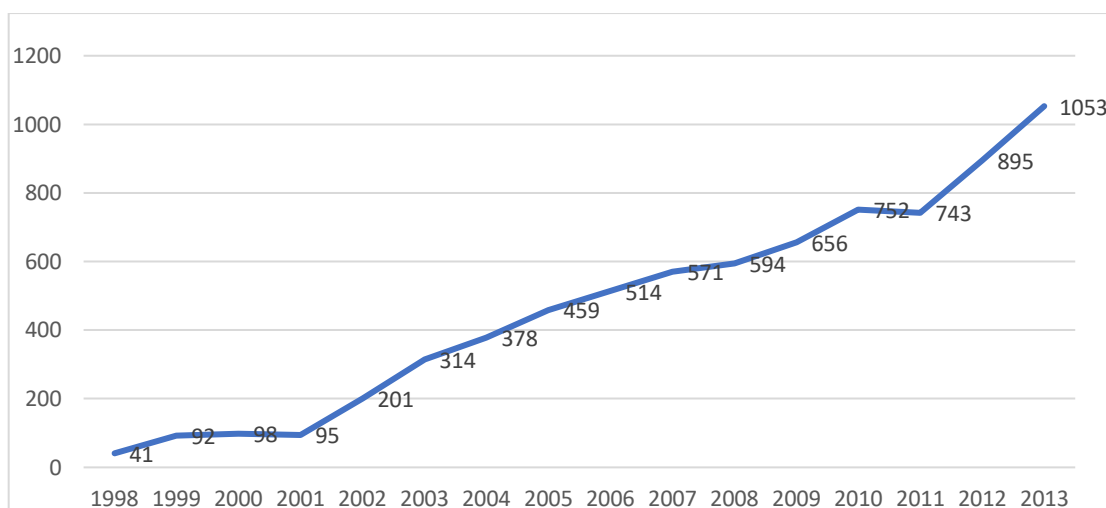
⁴⁶⁵ Ibid.

Royaume-Uni	1281	1695	1887	2069	2410	2604
Allemagne	559	545	627	790	960	1076
Italie	200	247	195	229	238	3443
Suède	56	74	90	81	123	170
Irlande	258	317	315	410	494	565
Pays-Bas	281	244	280	317	331	411
Finlande	40	45	41	56	80	93
Belgique	317	412	416	594	739	889
Danemark	54	45	51	52	85	94
Norvège	34	41	46	59	78	71
Portugal	46	30	52	67	68	101
Malte	86	126	135	180	214	391
Roumanie	76	74	80	104	115	103
République tchèque	44	46	66	70	94	113
Luxembourg	115	92	91	160	180	189

S'agissant de la Pologne, le nombre d'étudiants français qui y voyagent dans le cadre d'un séjour d'étude est en hausse constante chaque année. En effet, lorsque la Pologne a rejoint le programme d'échange Erasmus en 1998/99, seuls 41 étudiants avaient choisi cette destination. En 2013/14, 1053 personnes ont fait ce choix, soit une augmentation nette de 2468 %, ce qui place donc la Pologne à la huitième place des destinations Erasmus les plus prisées.

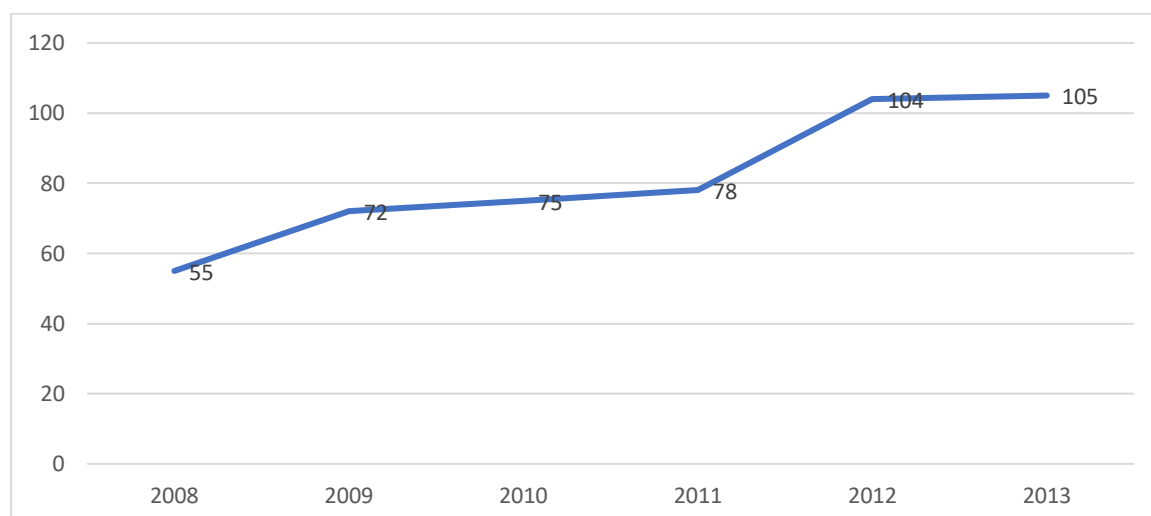
Diagramme 3.8. *Évolution du nombre d'étudiants français ayant choisi la Pologne comme destination Erasmus dans le cadre d'un séjour d'étude entre 1998/99 et 2013/14*⁴⁶⁶.

⁴⁶⁶ *Ibid.*



Concernant les stages, les Français sont là aussi de plus en plus nombreux à choisir la Pologne comme destination Erasmus. Toutefois, leur nombre reste peu élevé. En effet, seuls 105 étudiants ont seulement choisi la Pologne en 2013/14, soit quelques dizaines de plus que la Finlande, le Danemark ou la Norvège.

Diagramme 3.9. Évolution du nombre d'étudiants français ayant choisi la Pologne comme destination Erasmus dans le cadre d'un stage entre 2008 et 2014⁴⁶⁷



D'après le site *stat.erasmus*⁴⁶⁸ qui porte sur les années 2008 à 2014, 55 % des étudiants qui ont choisi de séjourner en Pologne sont des femmes. De plus, la Pologne est une destination de choix chez les étudiants originaires de régions à tradition polonophone. C'est le cas notamment des Hauts-de-France (804 départs), de l'Ile-de-France (617) et du Grand-Est (588)

⁴⁶⁷ *Ibid.*

⁴⁶⁸ *Ibid.*

Tableau 3.27. Région d'origine des étudiants français (en %) en mobilité en Pologne entre 2008 et 2014

Région d'origine	Nombre de départs en séjour d'étude et en stages
Hauts-de-France	804
Île-de-France	617
Grand-Est	588
Pays-de-la-Loire	537
Auvergne-Rhône-Alpes	440
Nouvelle-Aquitaine	340
Bretagne	317
Occitanie	295
Normandie	237
PACA	216
Centre-Val-de-Loire	163
Bourgogne-Franche-Comté	132
Réunion	7
Corse	1
Guadeloupe	0
Guyane	0
Martinique	0

La tendance qui montre une affection pour la Pologne comme destination Erasmus se poursuit avec l'extension du programme Erasmus en 2014. En effet, d'après les dernières statistiques, sur 43 796 étudiants Français en Erasmus en 2016 (séjours d'étude et stages)⁴⁶⁹, 1481 ont choisi la Pologne, contre 7804 l'Espagne, 7770 le Royaume-Uni, 4784 l'Allemagne, 2417 l'Irlande, 2820 l'Italie, 2115 la Belgique, 1923 la Suède et 1725 les Pays-Bas⁴⁷⁰. De ce fait, la Pologne est donc la 9^e destination Erasmus la plus choisie par les étudiants Français. Si l'on prend en compte tous les pays qui participent au programme d'échange Erasmus, la Pologne se classe au 6^e rang en termes d'accueil d'étudiants étrangers (16 081 étudiants) derrière l'Espagne (47 138), l'Allemagne (32 876), le Royaume-Uni (31 243), la France

⁴⁶⁹ La France est à ce titre, le pays qui envoie le plus d'étudiants étrangers en Erasmus.

⁴⁷⁰ ERASMUS, Erasmus+ Annual Report 2017- Statistical Annex, p36.

(27 742) et l'Italie (25 108).

En termes de personnels universitaires, 3146 Français ont séjourné à l'étranger en 2016/17, dont 150 en Pologne. Ce qui place la Pologne au 6^e rang des destinations les plus prisées par les Français, derrière l'Espagne (472 personnes), l'Italie (365), le Royaume-Uni (336), l'Allemagne (253) et la Belgique (166). La France est le 6^e pays qui envoie le plus de personnels universitaires à l'étranger, derrière la Pologne (8499 personnes), l'Allemagne (6037), l'Espagne (5886), la Roumanie (3248) et l'Italie (3228). La Pologne est le 6^e pays qui accueille le plus de personnels universitaires (3501 personnes), derrière l'Espagne (7172), l'Italie (5967), l'Allemagne (4837), le Royaume-Uni (3993) et la France (3615)⁴⁷¹.

Enfin, à titre d'information, la participation des jeunes Français au programme Erasmus s'élève en 2016/17 à 6685 personnes⁴⁷², soit elle est moindre que celle de l'Italie (11 871 jeunes), l'Espagne (10 530 jeunes), la Roumanie (9293), la Pologne (9098) et la Turquie (7468). La France a envoyé cette année-là 216 jeunes en Pologne. La Pologne constitue donc la 7^e destination la plus prisée par les Français derrière l'Allemagne (686 jeunes), l'Italie (506), l'Espagne (499), la Roumanie (230), la Belgique (219) et la Grèce (219). La Pologne se positionne au 2^e rang des pays qui accueillent le plus de jeunes étrangers dans le cadre d'Erasmus (11 947 jeunes), derrière l'Allemagne (12 161)⁴⁷³.

2. MOBILITÉ ÉTUDIANTE EN POLOGNE HORS ERASMUS

Concernant la mobilité (hors Erasmus) des étudiants français à destination de la Pologne, là aussi les chiffres sont en hausse. On passe en effet de 413 étudiants français en 2012/13 à 613 étudiants en 2015/2016, soit une augmentation de 48,4 %. Cependant, ces étudiants ne représentent qu'une très faible proportion du nombre total d'étudiants étrangers en Pologne (environ 0,93 % en 2015/16, ce qui place la France au 17^e rang, très loin derrière les pays limitrophes que sont l'Ukraine (35 594 étudiants en 2015/16), la Biélorussie (5119 étudiants) ou même l'Inde (2138).

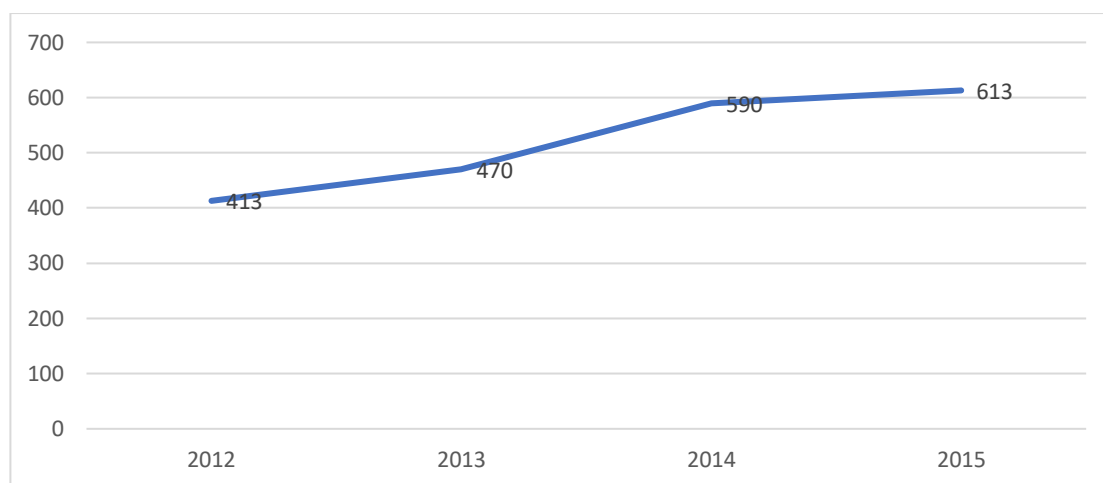
Diagramme 3.10. Nombre d'étudiants français séjournant en Pologne dans le cadre de leurs études (hors Erasmus) entre 2012/13 et 2015/16⁴⁷⁴

⁴⁷¹ *Ibid*, p38.

⁴⁷² *Ibid*, p50.

⁴⁷³ La Pologne se positionne au 2^e rang des pays qui accueillent le plus de jeunes étrangers dans le cadre d'Erasmus (11 947 jeunes), derrière l'Allemagne (12 161).

⁴⁷⁴ Diagramme établi sur la base des données fournies par le GUS.



En somme, ce qui rend particulièrement attractive la Pologne pour ceux qui l'ont choisie comme destination Erasmus ou hors programme d'échange, c'est notamment :

- son coût de la vie abordable : les prix de l'hébergement, de l'alimentation, des transports, etc. sont nettement inférieurs à ceux de la France ;
- son offre culturelle abondante : la Pologne compte de nombreux sites historiques, musées, lieux de pèlerinages ;
- sa position privilégiée au cœur de l'Europe qui permet de visiter facilement les principales villes européennes en raison de leur proximité, grâce notamment à un réseau de bus bien développé ;
- sa modernité : la Pologne investit de plus en plus dans la recherche et le développement ;
- le processus de Bologne qui permet aux étudiants de changer plus facilement de pays ;
- sa tradition universitaire : qui remonte au XIV^e siècle.

CHAPITRE III.6. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS DANS UN CADRE EXTRASCOLAIRE

Compte tenu du nombre de locuteurs polonophones en France (environ 0,7 % de la population) et du nombre bien trop peu élevé de personnes qui étudient le polonais dans un cadre scolaire et/ou universitaire, il nous semble évident que l'apprentissage du polonais dans un cadre extrascolaire tient une part très importante. Afin de connaître les profils des apprenants, les formes d'enseignement, les principales stratégies, formes d'apprentissage et motivations dans un cadre extrascolaire, nous avons décidé d'avoir recours à une enquête en ligne. Le choix d'une enquête s'avère également être un outil très précieux, sachant qu'à notre connaissance, notre sujet d'étude n'a fait l'objet d'aucune analyse antérieure ni en France, ni

en Pologne.

I. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

L'enquête que nous présentons en clôture de cette 3^e partie est adressée uniquement à des personnes en cours d'apprentissage du polonais dans un cadre extrascolaire, d'âges et de professions variées.

Nous avons fait le choix d'une diffusion sur internet grâce à un célèbre réseau social, Facebook. Ce mode de diffusion et d'analyse présente en effet de nombreux avantages. Tout d'abord, une enquête en ligne demande peu de moyens financiers. Nous pouvons en effet supprimer les frais de déplacement et l'impression des enquêtes. Ensuite, à l'inverse des enquêtes téléphoniques, en face-à-face ou par courrier, une enquête en ligne permet de collecter rapidement des données. Une enquête en ligne permet aussi d'interroger plus de personnes, puisqu'elle peut être déployée de manière plus large, par exemple à l'échelle d'un pays. Enfin, l'avantage le plus important d'une enquête en ligne est la fiabilité et la facilité d'exploitation des questions. En effet, les réponses des enquêtés sont plus sincères, car ces derniers n'ont pas à affronter le regard ou le jugement de l'enquêteur ou de la personne chargée de transmettre l'enquête. Nous pensons notamment aux jeunes publics scolarisés. De plus, les enquêtés peuvent prendre le temps qu'ils souhaitent pour répondre. En outre, l'évolution de l'enquête peut être suivie en temps réel.

Le public qui nous intéresse a été ciblé sur des groupes profilés. Les groupes sur *Facebook* qui affichent leurs sensibilités pour la langue polonais sont relativement nombreux. Nos efforts ont été concentrés sur les groupes suivants : Apprendre le polonais, Notion du polonais et J'apprends le polonais. Finalement, 96 personnes ont répondu favorablement à l'enquête.

L'enquête est composée de quatre questions que voici :

- (1) Quel est votre sexe ?
- (2) Quel-âge avez-vous ?
- (3) Avez-vous des origines polonaises ?
- (4) Dans quel (s) lieux (s) avez-vous appris le français ? (Question à choix multiples).
- (5) Pour quelle (s) raisons (s) avez-vous décidé d'apprendre le polonais ? (Question à choix multiples)

2. LES ENQUÊTÉS

96 personnes ont répondu favorablement à cette enquête.

3. MÉTHODE D'ANALYSE DE L'ENQUÊTE

Compte tenu du fait que cette enquête ait été entièrement diffusée en ligne, l'ensemble des opérations d'analyse ont été informatisées.

II. ANALYSE DE L'ENQUÊTE

1. PROFILS DES ENQUÊTÉS

A la première question portant sur le sexe des enquêtés, nous découvrons que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à apprendre le polonais. Cependant la différence du nombre d'enquêtés selon le sexe reste faible.

VOUS ÊTES ?	Votes	%
Un homme	43	44.8
Une femme	53	55.2

La classe d'âge la plus représentée parmi les enquêtés est les plus de 50 ans. Cependant, l'analyse détaillée des données révèle que les moins de 29 ans sont les plus nombreux à apprendre le polonais. Cette analyse vient contredire la conclusion de l'étude présentée dans le second chapitre qui, pour rappel, indiquait que la langue polonaise était davantage parlée par les personnes les plus âgées, notamment les plus de 55 ans. Cette différence entre nos résultats et ceux de l'étude s'expliquent par le mode de réalisation de l'enquête que nous avons choisi. En effet, dans le monde, Facebook est davantage utilisé par les jeunes que par leurs aînés.

VOUS AVEZ ?	Votes	%
Moins de 20 ans	8	8.3
21 – 29 ans	24	25
30 – 39 ans	20	20.8
40 – 49 ans	19	19.8

50 ans et plus	14	27.1
-----------------------	-----------	-------------

Une part très importante des enquêtés déclare être d'origine polonaise. Il s'agit essentiellement d'origine proche, par exemple les deux parents ou un seul des deux parents est polonais.

ÊTES-VOUS D'ORIGINE POLONAISE	Votes	%
Oui	83	86.5
Non	13	13.5

2. PRINCIPALES FORMES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

On remarque qu'en fonction des origines polonaises ou non des enquêtés, les lieux d'apprentissage du polonais diffèrent. En effet, les enquêtés d'origine polonaise privilégieront dans l'ordre : le cadre familial, l'autoformation, les cours particuliers, les cours associatifs et les stages linguistiques, notamment via le programme d'échange Erasmus et les séjours privés. À titre informatif, 9.6 % des enquêtés d'origine polonaise ont appris le polonais à l'université, 7.2 % au lycée, 3.6 % à l'école primaire et 2.4 % au collège.

DANS QUEL(S) ENVIRONNEMENT(S) AVEZ-VOUS APPRIS LE POLONAIS ? QUESTION POSÉE AUX PERSONNES D'ORIGINE POLONAISE)	Votes	%
Cadre familial	50	60.2
Autoformation	35	42.1
Cours particuliers	7	8.4
Cours associatifs	5	6
Stages linguistiques	4	4.8
Séjours privés	1	1.2

À l'opposé, les enquêtés qui ne sont pas d'origine polonaise auront recours : à l'autoformation, l'aide d'un/e conjoint/e polonais/e, des cours particuliers, des cours associatifs, un tandem, des voyages privés ou à des cours en école de langues. Pour information, 1 enquêté sur 13 qui n'est pas d'origine polonaise affirme avoir appris le polonais

dans un cadre scolaire ou supérieur.

DANS QUEL(S) ENVIRONNEMENT(S) AVEZ-VOUS APPRIS LE POLONAIS ? QUESTION POSÉE AUX PERSONNES QUI NE SONT PAS D'ORIGINE POLONAISE)	Votes	%
Autoformation	6	46.1
Conjoint/e polonais/e	4	30.7
Cours particuliers	2	15.4
Cours associatifs	2	15.4
Tandem	1	7.7
Séjours privés	1	7.7
École de langues	1	7.7

2.1. LE BILINGUISME FAMILIAL

Le bilinguisme familial a fait l'objet ces dernières années d'études spécifiques, notamment sous la forme d'enquêtes, dont nous retiendrons deux d'entre elles du fait de la taille conséquente de la population interrogée et la variété des questions. La première enquête est associée au recensement de la population en 1999 (Ined-Insee)⁴⁷⁵. Elle est fondée sur une base de 360 000 personnes de plus de 18 ans. Dans un volet consacré à la transmission familiale des langues⁴⁷⁶, elle permet notamment de savoir combien il y a de familles alloglottes⁴⁷⁷ en France. La deuxième enquête, tout en conservant les résultats de la première, étudie d'une manière plus détaillée l'aspect linguistique. Cette enquête diligentée par l'Insee (2003) porte sur une population de 8000 personnes⁴⁷⁸.

On apprend tout d'abord de la première enquête que plus d'un quart de la population sondée (26 %) se souvient que leurs parents leur parlaient dans une langue étrangère. Six fois sur dix, cette langue a été transmise en même temps que le français. Dans la moitié des

⁴⁷⁵ Cécile LEFEVRE, Alexandra FILHON, *Histoires de familles, histoires familiales, Collections Cahiers*, n°156, 2005.

⁴⁷⁶ François HERON, Alexandra FILHON, Christine DEPREZ, « La dynamique des langues en France au fil du XXe siècle », *Populations et Sociétés*, Numéro 376, Février 2002.

⁴⁷⁷ Qui parle une langue différente de celle du pays considéré.

⁴⁷⁸ Ville I, Guérin-Pace, F. « Interroger les identités : l'élaboration d'une enquête en France », *Population*, 2005/3 (Vol. 60), p. 277-305.

cas, il s'agit de langues liées à l'immigration. Parmi les langues d'immigration les plus parlées, on note l'arabe et le portugais. Ces deux langues sont suivies de l'espagnol, de l'italien et du polonais, des langues datant d'une immigration plus ancienne. Environ 0.28 % de la population sondée a cité le polonais⁴⁷⁹. Ils affirment en outre que cette transmission familiale du polonais s'est faite surtout de façon occasionnelle, généralement associée au français. La deuxième enquête qui porte surtout sur le niveau d'étude des parents ainsi que leur catégorie socio-professionnelle, dévoile que le polonais est transmis principalement par des parents aussi bien diplômés de l'université que du secondaire, essentiellement issus des classes populaires (employé ou ouvrier).

La transmission familiale d'une langue peut être totale ou partielle. En effet, par transmission totale, nous comprenons une transmission aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, tandis qu'une transmission partielle se fait uniquement à l'oral. En outre, comme nous l'avons déjà évoqué dans le paragraphe précédent, la transmission de la langue s'effectue le plus souvent de façon occasionnelle et en même temps que l'apprentissage de la langue maternelle, dans notre cas le français. En conséquence, ce type d'apprentissage présente plusieurs points négatifs sur le plan de la maîtrise de la langue. Il n'est pas rare d'observer chez les personnes qui communiquent à la maison en français et en polonais des calques d'expressions idiomatiques. De plus, ils rencontrent des difficultés certaines à reconnaître les registres de langues. Ils ont également tendance à employer à outrance des mots familiers tels que « baba » (femme, lang. familier), « gada » (bavarder, lang. familier), « walnąć » (frapper, lang. familier), « chlać » (boire, lang. familier). Enfin, la transmission d'une langue dans un cadre familial est rarement conduite par un spécialiste de la langue cible. Aussi, celui qui bénéficie de cet enseignement rencontrera très certainement des difficultés en grammaire et en orthographe.

2.2.. PRINCIPALES STRATÉGIES ET FORMES D'APPRENTISSAGE INDIVIDUELLES

Les enquêtés des deux groupes ont recours à des stratégies et formes d'apprentissage individuelles : l'usage d'une méthode de polonais, notamment *Assimil*, très souvent citée, le contact avec les natifs, la navigation sur internet et l'emploi d'applications WEB et mobiles, notamment *Busuu* et *Babbel*.

⁴⁷⁹ Rapporté au total de la population française, on obtient le chiffre de 169 400 personnes.

QUELLES STRATÉGIES ET FORMES D'APPRENTISSAGE INDIVIDUELLES UTILISEZ-VOUS ? (QUESTION POSÉE AUX PERSONNES D'ORIGINE POLONAISE)	Votes	%
Méthodes de polonais	28	33.7
Navigation sur internet	15	18
Contact avec les natifs	12	14.4
Lecture	8	9.6
Applications WEB et mobiles	7	8.4
Vidéos sur YouTube	7	8.4
Visionnage de films et séries	6	7.2
Dictionnaire	2	2.4
Radio	2	2.4
Participation à des événements culturels	1	1.2
Jeux	1	1.2
Exercices divers	1	1.2
Réseaux sociaux	1	1.2

QUELLES STRATÉGIES ET FORMES D'APPRENTISSAGE INDIVIDUELLES UTILISEZ-VOUS ? (QUESTION POSÉE AUX PERSONNES QUI NE SONT PAS D'ORIGINE POLONAISE)	Votes	%
Méthodes de polonais	5	38.4
Contact avec les natifs	4	30.8
Applications WEB et mobiles	3	23.1
Navigation sur internet	1	7.7
Lecture	1	7.7
Vidéos sur YouTube	1	7.7

Suivi d'un blog	1	7.7
-----------------	---	-----

2.2.1. LES MÉTHODES DE POLONAIS

Ces dernières années, de nouvelles méthodes de polonais ont fait leur apparition sur le marché français. Celles-ci sont aujourd'hui destinées à tous types de publics. Cependant, il y en a une qui rencontre un vif succès auprès des adeptes de l'apprentissage en autodidacte, il s'agit de la méthode *Assimil*. Les éditions Assimil ont décidé, dans années les 1980-1990, d'étoffer le nombre de langues proposées par leur catalogue. De ce fait, beaucoup de nouvelles langues ont vu le jour pendant ces décennies. La priorité a été donnée aux langues européennes, dont le polonais faisait partie. L'objectif était de proposer au public le plus grand nombre de langues n'existant pas sur le marché. Ainsi, la première édition du *Polonais sans peine* date de 1985 et remonte à une époque où la langue polonaise attirait de plus en plus les Français (voir partie 1). D'autres éditions Assimil ont suivi, comme celles éditées en 1992, 1996, 2003, 2015 et 2016. L'édition de 2003 avait été actualisée de manière à introduire du vocabulaire plus actuel, comme celui des nouvelles technologies, et aussi pour simplifier les explications grammaticales. L'édition de 2015 a également bénéficié d'une mise à jour des textes lorsque cela était nécessaire et les dialogues ont été entièrement réenregistrés. Celle de 2016 a bénéficié d'une nouvelle charte graphique quant à la mise en pages.

2.2.2. LE CONTACT AVEC LES NATIFS

Le contact avec des natifs est une forme d'apprentissage directe et en immersion. Elle peut se pratiquer avec des membres de la famille, des amis, un(e) conjoint(e) ou des inconnus. En effet, il existe depuis quelques années maintenant des applications WEB et mobiles spécialement vouées à la recherche d'un partenaire pour pratiquer les langues. Les applications les plus attractives en ce moment sont *Tandem*, *HelloTalk*, *WeSpeke*, *HiNative* et *GoSpeaky*.

2.2.3. LA NAVIGATION SUR INTERNET

Internet est un outil qui s'avère aujourd'hui très appréciable dans l'apprentissage individuel des langues étrangères. En effet, il comporte une infinité de ressources et d'outils (vidéos, films, séries, podcasts, livres électroniques ...etc.). Internet est en outre un excellent moyen de se former, notamment en complément des cours traditionnels et ce de manière plus ludique. De plus, un des autres avantages d'apprendre une langue sur internet est la flexibilité. On apprend d'où l'on veut, quand on veut.

On observe en outre dans l'analyse des réponses des enquêtés que ceux d'origine polonaise sont plus nombreux à utiliser internet comme forme d'apprentissage que ceux qui ne sont pas d'origine polonaise. En effet, de nos observations, rares sont les personnes n'ayant aucun lien fort avec la Pologne à connaître son patrimoine culturel ancien et récent. Il existe pourtant une agence publique placée sous la tutelle du ministère polonais de la Culture et du Patrimoine qui vise à promouvoir la langue et la culture polonaises à l'étranger : l'Institut Adam Mickiewicz. Pour cela, il s'appuie sur de nombreux collaborateurs et institutions. Son directeur actuel Krzysztof Olendzki est assisté d'Elżbieta Sawicka et ils sont entourés d'une équipe composée de : Joanna Bębenkowska (musique), Anna Kowalska (littérature), Paulina Kucharska (arts visuels), Monika Renclawowicz (film, théâtre) et Marek Dusza (photos et multimédia). Créé en 2000, quelques années avant l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, l'IAM a de multiples objectifs stratégiques. Tout d'abord, il vise à renforcer la présence de la culture polonaise dans les pays voisins et construire autour de la Pologne un environnement influent d'artistes, de critiques, de scientifiques et de journalistes inspirés par l'art, le patrimoine et la culture polonaise. Ensuite, à maintenir et renforcer la position de la Pologne en tant que partenaire. Puis, à renforcer le rayonnement de la culture polonaise dans les environnements internationaux et enfin à renforcer dans l'espace international le message sur la force et l'originalité de la culture polonaise qui se développe depuis plus de mille ans. Depuis sa création, l'IAM a réalisé plus de 5550 événements dans 70 pays et 5 continents, vus par 52 millions de personnes. La diffusion de tous ces projets culturels se fait sur le portail Culture.pl⁴⁸⁰ disponible en trois langues : polonais, anglais et russe. Son but est de montrer aux destinataires étrangers ce que c'est que la Pologne, quel est son caractère, son identité et qui sont des habitants.

2.2.4. LES APPLICATIONS WEB ET/OU MOBILES

Sur le modèle de notre étude sur des applications web et/ou mobiles présentée dans la partie 2, nous proposons ici une étude complémentaire mais consacrée cette fois-ci au polonais. Les enquêtés, adeptes des applications web et mobiles, ont très largement cité deux d'entre-elles : Busuu et Babbel.

Busuu est aujourd'hui le plus grand réseau social au monde pour l'apprentissage des langues. 12 langues sont proposées, à savoir : l'allemand, l'anglais, le chinois, l'espagnol, le français, l'italien, le japonais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le russe et le turc. La gratuité de cette application est limitée à 300 leçons. Au-delà, l'utilisateur devra payer 3,49€ par niveau ou 14,99€ pour un cours complet. Le concept de Busuu est de permettre aux

⁴⁸⁰ <https://culture.pl/pl>.

utilisateurs d'améliorer leurs capacités linguistiques en apprenant avec des locuteurs natifs et avec le matériel d'apprentissage. Les cours de langues sont conformes aux niveaux du CECR (de A1 à B2). Chaque niveau est divisé en unité d'apprentissage par thèmes spécifiques. À chaque thème spécifique correspond une tâche (ou objectif final). Par exemple, à la fin de la leçon 17 intitulée « Au bar », l'étudiant est capable de commander des plats et des boissons au bar. Pour y parvenir, l'apprenant devra mettre en œuvre librement ce qu'il a appris en ayant recours à n'importe quelle compétence linguistique ou à plusieurs. On remarque clairement que cette construction pédagogique s'insère dans le courant de la perspective actionnelle. L'utilisateur peut pratiquer la langue grâce à diverses méthodes pédagogiques à caractère principalement ludique telles que : des révisions, des puzzles de mots, correspondances de mots, choix multiples, dialogues, rédactions de textes. Les utilisateurs peuvent notamment trouver sur Busuu d'autres fonctions très intéressantes comme la correction d'exercices d'autres utilisateurs et en échange ils révisent les exercices ou le plan d'apprentissage. La plate-forme est bien appréciée. En effet, elle obtient la note de 4,3/5⁴⁸¹. Les avantages sont de bons éléments de motivation, la possibilité de sauvegarder ou imprimer les unités d'apprentissage, le suivi des progrès (en % et nombre de mots appris), la fréquence d'utilisation sous forme de diagramme et la possibilité d'avoir des textes traduits par d'autres apprenants. Cependant, comme nous l'avons signalé en début de paragraphe, il faut faire preuve de rigueur.

La deuxième plate-forme qui a attiré notre attention est très connue : il s'agit de Babbel. Créée en 2007, elle attire aujourd'hui quelques 15 millions d'utilisateurs dans le monde à travers 190 pays. Parmi les 14 langues proposées, on compte : l'allemand, l'anglais, le danois, l'espagnol, le français, le néerlandais, l'indonésien, l'italien, le norvégien, le polonais, le portugais, le suédois, le russe et le turc, mais seules trois langues sont très prisées : l'anglais, l'espagnol et le français. À la différence de Busuu, Babbel est payant, l'abonnement coûte 9,95€/mois ou 59,4€/an. La version gratuite se limite à 300 mots. Concernant l'apprentissage du polonais sur cette plate-forme, trois types de cours sont proposés. D'abord, il y a le cours débutant, dissocié en cours débutant 1 et cours débutant 2. Ce cours est composé d'une vingtaine de leçons. Chaque leçon est introduite par une phrase qui indique à l'apprenant ce qu'il va apprendre. Ensuite, on trouve deux cours spéciaux comme la prononciation des voyelles et enfin des cours thématiques où chaque thème se compose de sous-thèmes et où l'apprenant peut manipuler le vocabulaire (2000 mots et 200 phrases). Les thèmes proposés sont : 100 mots essentiels, nourriture et boissons, corps, rapports humains, animaux, vacances, habitat, monde numérique, médias, transport et voyage, notions de base,

⁴⁸¹ Sur la base de 148733 utilisateurs interrogés.

habillement, loisirs, sentiments et opinions, nature, communication, ville, culture et vie. Les modes d'apprentissage de ces différents cours sont variés, on trouve en effet les modes suivants : « prononcer un mot », grâce notamment à la reconnaissance vocale, « attribuer une image », « sélectionner la première lettre », « ordonner des lettres » et « test final ». Parmi les commentaires récurrents d'utilisateurs, on peut lire que les phrases sont bien adaptées aux leçons, les exercices sont plus rapides que dans ceux des autres applications du fait qu'il soit moins demandé de les écrire. En outre, Babbel offre l'avantage de choisir le vocabulaire par thèmes et la reconnaissance vocale soit un net avantage, même si elle est plus lente et plus facile. De plus, certaines personnes regrettent les différences entre l'application et la version WEB. En effet, l'application mobile propose seulement le vocabulaire, tandis que dans la version WEB, la grammaire de base est disponible. Cependant, si l'on compare le contenu des cours de polonais à ceux d'anglais, on remarque une différence quantitative. D'abord, le cours de polonais est composé d'un seul niveau (débutant), tandis que celui d'anglais compte deux niveaux (débutant et intermédiaire). De plus, les utilisateurs de Babbel qui apprennent l'anglais ont la possibilité de manipuler la grammaire, de pratiquer la langue des affaires, de se perfectionner en compréhension et expression orales et compréhension et expression écrites, ils disposent d'un cours intitulé « Pays, culture et habitants », choses que les apprenants de polonais n'ont pas encore la chance d'utiliser.

2.2.5. L'IMMERSION LOCALE : LES CHIFFRES DU TOURISME FRANÇAIS EN POLOGNE APRÈS 1989

L'immersion locale est également très souvent citée par les enquêtés des deux groupes. Le marché du tourisme en Pologne a considérablement évolué après 1989. En effet, 3.4 millions de touristes avaient visité la Pologne en 1985. Près de 30 ans plus tard, ils sont environ 16.7 millions, ce qui fait de la Pologne le 19^e pays le plus visité au monde. La variation des arrivées internationales en Pologne entre 2010 et 2015 est exceptionnelle, puisqu'elle est de l'ordre de 36 %, tandis que celle qui se rapporte à la France n'est que de 8 %⁴⁸². L'évolution du nombre de touristes français est elle aussi remarquable. En effet, 44 000 Français ont séjourné en Pologne en 1985⁴⁸³. En 2016, ils étaient 456 000, soit près 2.8 % de l'ensemble des touristes étrangers en Pologne. Ainsi, la France est le troisième pays de l'UE derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni qui a plébiscité le plus la Pologne⁴⁸⁴.

⁴⁸² RÉSEAU VEILLE TOURISME, « Top 20 des destinations touristiques et des pays émetteurs » [En ligne]. Disponible sur : <https://veilletourisme.ca/2017/01/23/top-20-des-destinations-touristiques-et-des-pays-emetteurs/>, Consulté le 5 mai 2020.

⁴⁸³ GRYSZEL Piotr, *op. cit.*, p.16.

⁴⁸⁴ HOTELARZ, « Do Polski przyjeżdża coraz więcej turystów z zagranicy » [En ligne]. 2016, Disponible sur : <https://www.e-hotelarz.pl/artikul/37019/do-polski-przyjezdza-coraz-wiecej-turystow-z-zagranicy/>, Consulté le 5

2.2.6. LES COURS ASSOCIATIFS

On compte aujourd'hui en France environ 165 associations culturelles polonaises⁴⁸⁵. Créées pour la plupart quelques années avant l'entrée de la Pologne dans l'UE ou au moment de son adhésion, ces structures ont comme objectifs communs de développer des échanges entre la Pologne et la région où l'association est implantée et œuvrer pour le rayonnement de la langue et de la culture polonaises en France. Ainsi, elles proposent de nombreuses activités telles que des soirées, des bals, des expositions, des concerts, des voyages, mais aussi des cours collectifs de polonais, le plus souvent en soirée à hauteur d'une ou deux fois par semaine et à destination des enfants et des adultes. Nous en avons contacté quelques-unes afin de dégager les principales motivations d'apprentissage.

On distingue deux types de public. D'une part on trouve les jeunes (18 à 25 ans) ayant l'envie de découvrir leurs racines familiales ou étudier en Pologne (3e - 4e génération ne parlant pas polonais) et d'autre part la génération précédente, 2e - 3e née soit en Pologne soit en France et parlant polonais dans sa jeunesse. Pour cette 2e génération, très âgée maintenant, le but est de "reprendre" le polonais des grands-parents, de réapprendre les bases de la grammaire, de développer et d'enrichir leur vocabulaire, d'apprendre à communiquer avec une famille existante en Pologne (le cas échéant). Au moment de l'ouverture de la Pologne et son adhésion à l'UE, bon nombre d'associations ont vu leur effectif augmenter. En effet, un certain nombre d'apprenants se sont inscrits, tentant de maîtriser la langue dans le cadre de leurs missions professionnelles.

2.2.7. LES COURS PARTICULIERS

En 2017, le marché des cours particuliers en France représente 2,5 milliards d'euros et ne cesse d'accroître. Parmi les poids lourds dans ce domaine, nous pouvons citer Anacours, Acadomia ou la plate-forme en ligne Superprof. Les apprenants ont différents profils. En effet, il peut s'agir d'élèves ou d'étudiants en difficulté, en préparation d'un diplôme ou de personnes qui souhaitent se perfectionner dans un domaine, comme les langues vivantes étrangères. Pratiquement toutes les langues sont proposées, mais pas à la même échelle. Une analyse personnelle à partir du site internet Superprof⁴⁸⁶ a permis de démontrer que les professeurs particuliers enseignant le polonais sont très largement minoritaires. En effet, en 2017, on compte seulement 67 professeurs de polonais contre 10122 professeurs d'anglais, 4734

mai 2020.

⁴⁸⁵ CENTRE POLONAIS, « Lista stowarzyszeń (na podstawie danych Ambasady RP w Paryżu) » [En ligne]. Disponible sur : <http://centre-polonais.fr/stowarzyszenia-2/>, Consulté le 5 mai 2020.

⁴⁸⁶ Superprof a été créée en 2013. Ce site met en relation apprenants et professeurs.

d'espagnol, 1478 d'italien, 1215 d'arabe, 982 d'allemand, 808 de russe, 771 de chinois, 226 de japonais, 149 de portugais, 136 de néerlandais et 39 d'hébreu. De plus, notre analyse révèle que parmi les 67 professeurs particuliers de polonais, 55 sont des femmes et 12 sont des hommes. En outre, 49 % des professeurs exercent en Île-de-France, 11.8 % en Auvergne-Rhône-Alpes, 11.8 % dans les Hauts-de-France, 7.8 % dans le Grand-Est, 7.8 % en PACA, 3.9 % dans le Centre-Val-de-Loire, 3.9 % en Occitanie, 1.9% en Nouvelle-Aquitaine, 1.9 % en Bourgogne-Franche-Comté et 1.9 % en Bretagne. La Corse, la Normandie et le Pays-de-la-Loire ne comptent aucun professeur particulier de polonais. Enfin, le prix moyen d'une heure de polonais est de 21€. Si ce tarif est dans la moyenne, il est légèrement supérieur au prix moyen d'une heure d'espagnol (19€), d'anglais (20€), d'italien (20€) et moins élevé que le prix moyen d'une heure d'allemand ou de chinois (22€).

2.2.8. LES ÉCOLES DE LANGUE

Outre les associations culturelles que nous avons déjà mentionnées, quelques rares écoles de langues proposent le polonais en France. Celles-ci sont principalement implantées dans les Hauts-de-France, en Île-de-France ou en Auvergne-Rhône-Alpes, mais il n'existe pas de référencement. A l'échelle nationale, on ne remarque pas vraiment une mode pour les écoles de langue, à l'inverse d'autres pays, notamment la Pologne. En effet, les Français ont un rapport compliqué avec les langues vivantes étrangères. La France est souvent classée comme une des nations européennes qui maîtrise le moins bien les langues vivantes étrangères. L'incompétence linguistique des Français serait la faute, si l'on fait une synthèse des articles qui s'intéressent à ce sujet, d'abord de l'histoire. Durant trois siècles, le français avait le statut de langue internationale et à cet égard les Français n'avaient pas le besoin d'apprendre des langues vivantes étrangères pour se faire comprendre. Ensuite, le protectionnisme culturel a également sa part de responsabilité. Enfin l'école est également responsable du rapport des Français avec les langues vivantes étrangères. En effet, on l'a déjà remarqué, la généralisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire ne s'est faite que très tard, plusieurs décennies après d'autres pays. En outre, force est de constater qu'en pratique l'enseignement scolaire des langues vivantes étrangères se concentre plus sur la grammaire, l'apprentissage de règles théoriques, ainsi que la mémorisation, que sur la communication orale. Or la grammaire, s'interpose souvent entre le locuteur et la langue. Elle peut entraver les processus d'acquisition et d'apprentissage. En effet, la grammaire est source de peur et peut mener jusqu'à des traumatismes pour certaines personnes qui craignent d'être moquées si elles commettent des fautes⁴⁸⁷.

⁴⁸⁷ DUFEU Bernard, *L'approche de la grammaire dans les méthodes traditionnelles et en PDL, op.cit.*

3. LES MOTIVATIONS D'APPRENTISSAGE

A la dernière question de notre enquête, qui porte sur les motivations d'apprentissages, les personnes sondées ont cité des motivations diverses. Celles d'origine polonaise apprennent cette langue pour deux raisons principales :

- le rattachement à leurs origines ;
- la beauté de la langue.

D'autres motivations pragmatiques sont également citées comme :

- la possibilité de communiquer avec la famille polonaise ;
- une opportunité professionnelle ;
- le désir de s'expatrier en Pologne⁴⁸⁸ ;
- le besoin de communiquer dans la langue maternelle du/de la conjoint/e polonais/e.

POURQUOI AVEZ-VOUS DÉCIDÉ D'APPRENDRE LE POLONAIS ? (QUESTION POSÉE AUX PERSONNES D'ORIGINE POLONAISE)	Votes	%
Se rattacher aux origines polonaises	83	100
Esthétique de la langue	20	24.1
Communiquer avec la famille en Pologne	5	6
Opportunité professionnelle	4	4.8
Vivre en Pologne	3	3.6
Conjoint(e) polonais (e)	2	2.4

Les enquêtés qui ne sont pas d'origine polonaise mentionnent les motivations suivantes :

- le besoin de communiquer dans la langue maternelle du/de la conjoint/e polonais/e ;
- l'esthétique de la langue ;
- le désir de s'expatrier en Pologne ;

⁴⁸⁸ D'après les dernières statistiques sur les migrations en Pologne (2011), les Français sont la 8^e nationalité étrangère la plus représentée en Pologne derrière les Allemands, les Ukrainiens, les Biélorusses, les Russes, les Américains, les Anglais et les Italiens, Informations GUS.

- une envie personnelle ;
- la curiosité ;
- l'envie d'apprendre une nouvelle langue ;
- une correspondance avec des amis polonais.

POURQUOI AVEZ-VOUS DÉCIDÉ D'APPRENDRE LE POLONAIS ? (QUESTION POSÉE AUX PERSONNES QUI NE SONT PAS D'ORIGINE POLONAISE)	Votes	%
Conjoint(e) polonais (e)	7	53.8
Esthétique de la langue	2	15.4
Vivre en Pologne	2	15.4
Envie personnelle	2	15.4
Curiosité	1	7.7
Apprendre une nouvelle langue	1	7.7
Correspondance/amitié	1	7.7

Parmi les motivations communes aux enquêtés des deux groupes, on retient le besoin d'apprendre le polonais pour communiquer avec un/e conjoint/e polonais/e et le souhait de s'expatrier en Pologne.

Concernant la première motivation, chaque année, les mariages binationaux (toutes nationalités confondues) représentaient un peu plus de 10 % de l'ensemble des mariages contractés en France. Les femmes polonaises sont surreprésentées dans les unions franco-polonaises, elles y représentent entre 75 % et 80 % des conjoints étrangers. A titre d'exemple, d'après les chiffres de l'INSEE, 371 femmes polonaises se sont mariées en

CONCLUSION DE LA PARTIE

En France, on compte aujourd'hui, 547 800 personnes (soit 0.87 % de la population) qui parlent polonais. À ce titre, le polonais est la 7^e langue étrangère la plus parlée en France derrière l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien, l'arabe et le portugais. La connaissance du polonais est cependant plus importante chez les personnes de plus de 55 ans, bien que l'on constate que les plus jeunes (15 à 34 ans) sont aujourd'hui également de plus en plus

nombreux à connaître cette langue.

Aujourd'hui, au niveau scolaire, douze langues sont principalement enseignées en France. Le polonais est celle qui, comme avant 1989, attire le moins les jeunes. En effet, les transformations politiques post-1989 profitent d'abord à l'enseignement du polonais langue maternelle ou seconde en France qui connaît une renaissance. En retrouvant la liberté de se déplacer, l'émigration économique renaît. La France n'est pas une destination privilégiée, mais le nombre d'émigrés polonais qui s'y installent croît rapidement. En l'espace de huit ans, on observe en effet une hausse du nombre d'émigrés polonais en France de l'ordre de 186.4 %. Cette émigration temporaire rappelle celle d'après 1918. Aussi, l'idée des « cours complémentaires de polonais » à destination des enfants des émigrés réapparaît. Ainsi naissent et se développent au niveau élémentaire et secondaire des sections internationales polonaises rattachées au Ministère de l'éducation nationale français, des écoles polonaises quant à elles directement rattachées au Ministère de l'éducation nationale polonais et des écoles sociales. En 2016/17, l'enseignement en polonais en France profite à 450-470 écoliers, collégiens et lycéens issus des sections internationales polonaises en France. Ces dernières se comptent au nombre de 13 et sont réparties dans 4 académies. En ce qui concerne les écoles polonaises (qui dépendent directement des autorités polonaises), elles se comptent au nombre de cinq sur l'ensemble du territoire français et ont accueilli récemment 2037 élèves.

L'enseignement du polonais LVE en France depuis 1989 est conduit sous diverses formes. Il peut prendre la forme de cours facultatifs au niveau élémentaire ou dans de rares collèges, situés essentiellement dans le Pas-de-Calais, en région parisienne dans le Nord et à Strasbourg. Le polonais est également enseigné en France comme LV1, LV2 ou LV3 dans quatre lycées publics seulement, contre une dizaine avant 1989. Enfin, depuis les années 1990, il est également possible d'apprendre le polonais par correspondance, grâce au CNED. Au total, nous estimons que l'enseignement du polonais en France profite aujourd'hui à 1500 jeunes tout au plus, dont un demi-millier sont originaires du niveau élémentaire et du collège, 230-250 du lycée et 120-160 étudient le polonais par correspondance. Ainsi nous remarquerons que les chiffres que nous avons énoncés sont plus de cinq fois supérieurs à ceux d'avant 1989. Cependant, malgré cette croissance, on observe que l'offre du polonais comme LVE est encore mal répartie, puisque le polonais LVE n'est enseigné que dans trois académies : Lille, Paris, Toulouse. En outre, le polonais peine encore à s'imposer comme une véritable langue étrangère auprès des personnes qui ne sont pas d'origine polonaise, pour les mêmes raisons qu'avant 1989.

1) Peu de gens en France connaissent l'histoire contemporaine de la Pologne ou sont capables de reconnaître la langue polonaise, à cause d'un déficit médiatique certain. On constate une très faible présence culturelle polonaise au niveau national en dehors de la région parisienne et de quelques départements où les liens historiques avec la Pologne ont été forts.

2) On constate également une très faible présence économique polonaise en France. En effet, seules 40 entreprises polonaises sont implantées en France, essentiellement en région parisienne. Ces dernières n'emploient qu'environ 600 personnes au total.

3) On observe une diminution des effectifs d'élèves inscrits en polonais LVE, ce qui est dû notamment aux dernières réformes, à savoir : la limitation de l'accès aux options depuis la réforme du lycée de 2010 et la suppression de l'épreuve facultative de langue vivante étrangère dans les séries technologiques. Malgré cela, le nombre de candidats au baccalauréat de polonais se maintient pour l'instant autour de 500-600 candidats depuis 2004, grâce notamment à une hausse non-négligeable du nombre de candidats issus des séries professionnelles.

Au niveau supérieur, les filières polonaises connaissent un rapide développement après 1989. En effet, elles sont introduites dans huit nouvelles universités en 1989 et 1992. Aujourd'hui, les filières polonaises sont proposées dans 11 universités (sur 75), soit autant qu'en 1992. Les effectifs actuels d'étudiants sont également sensiblement les mêmes qu'avant 1989. Pourtant, au début des années 2000, les chiffres étaient bien supérieurs. Nous avons expliqué ce déclin par trois raisons principales :

1) les conséquences de la Loi Pécresse, qui, en pratique, conduit les universités à mobiliser leurs fonds pour des filières « rentables » ;

2) le désintérêt pour la langue polonaise ;

3) le manque de perspective professionnelle pour mettre à profit la connaissance de cette langue en France. En effet, seules 0.09 % des offres d'emploi qui requièrent la connaissance d'une langue étrangère concernent le polonais.

Ici aussi, les filières polonaises profitent surtout à une population étudiante de nationalité ou d'origine polonaise.

En ce qui concerne l'enseignement du polonais dans le cadre d'un lectorat ou de la formation continue, les professeurs et autres personnes concernées ont fait état d'une baisse des effectifs étudiants par rapport à avant 1989. À la différence des filières polonaises, il semble ici que les étudiants qui ne sont pas d'origine polonaise soient nombreux.

La Pologne comme destination étudiante séduit de plus en plus. En effet, elle constitue aujourd'hui la 8^e destination la plus prisée. L'évolution du nombre d'étudiants ayant fait le choix de cette destination ces dernières années est considérable (41 étudiants en 1998 – 1053 en 2013).

Le dernier niveau auquel nous nous sommes intéressé, le niveau extrascolaire, a révélé que deux formes d'apprentissage du polonais étaient très largement plébiscitées : le bilinguisme familial et l'autoformation.

Les motivations des apprenants, quel que soit le niveau auquel ils appartiennent, sont très pragmatiques. Le besoin d'apprendre le polonais dans les sections internationales polonaises et dans les écoles polonaises émane principalement de la volonté de préserver l'identité nationale et de la possibilité de continuer les études supérieures en Pologne. L'enseignement du polonais LVE concernera surtout des élèves désireux d'intégrer un lycée réputé, d'apprendre une nouvelle langue ou souhaitant développer la capacité de communiquer en polonais pour pouvoir échanger avec la famille. Les filières polonaises à l'université intéressent essentiellement les étudiants qui espèrent achever un double-diplôme franco-polonais ou obtenir un diplôme supérieur. Enfin, l'apprentissage extrascolaire du polonais attire surtout des personnes qui espèrent pouvoir se rattacher à leurs origines polonaises ou simplement communiquer avec leur conjoint/e polonais/e. D'autres l'étudient car ils ont comme projet de s'expatrier en Pologne. On constate en effet que la Pologne est une destination qui attire chaque année de nombreux Français en quête d'un nouvel emploi et d'une nouvelle vie.

PARTIE 4 : PERSPECTIVES ET STRATÉGIES

Arrivé à ce stade de notre travail de recherche, nous saurons désormais quelles sont les causes, d'une part, du déclin de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et, d'autre part, du non-développement durable de l'enseignement du polonais en France après 1989. L'ultime partie de cette thèse répondra donc à deux questions. Dans un premier chapitre, nous verrons quels sont les principaux dangers qui menacent l'enseignement du français en Pologne et du polonais en France après 1989. Nous examinerons également quels sont les points positifs de ces deux enseignements. Cette forme de bilan constitue un point de départ indispensable pour le chapitre suivant dans lequel nous annoncerons quelles stratégies sont intéressantes à appliquer pour rendre ces deux enseignements plus attractifs.

CHAPITRE IV.1. PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE ET DU POLONAI EN FRANCE

I. PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE

Un statut de la langue qui n'a pas évolué depuis plusieurs siècles

Force est de constater que l'image de la langue française en Pologne n'a guère évolué depuis des siècles. En effet, le français est toujours synonyme de prestige. En conséquence, cette langue est rarement choisie pour des raisons pragmatiques au niveau scolaire et supérieur (à l'opposé des apprenants ayant choisi d'apprendre le français dans un cadre extrascolaire) à la différence de l'anglais ou l'allemand, mais plutôt pour des raisons affectives (passion pour la langue et/ou la culture françaises).

Une répartition de l'offre d'enseignement du français inégalitaire

Nous avons constaté dans la 2^e partie de cette thèse une certaine inégalité dans l'offre d'enseignement du français. Par exemple, les sections francophones sont très majoritairement implantées dans des capitales de voïvodies. En outre, le français est quasiment absent dans les établissements situés en zone rurale, ce qui est fort regrettable quand on sait qu'aujourd'hui 6 écoles primaires sur 10 sont implantées en milieu rural⁴⁸⁹.

Par ailleurs, l'offre de l'enseignement de la langue française dans les écoles primaires, professionnelles et post-secondaire est quasiment absente. En effet, à titre de rappel, le français est en 2016/17 enseigné dans seulement 1.7 % des écoles primaires, 0.36 % des écoles professionnelles, contre 11.1 % des collèges, 36.2 % des lycées généraux, 41.3 % des

⁴⁸⁹ Les écoliers représentent 65 % du nombre total d'élèves scolarisés en Pologne.

écoles artistiques et 12.1 % des lycées techniques. Cette sous-représentativité de l'offre d'enseignement du français à l'école élémentaire s'explique par deux raisons principales : l'obligation de masse et le problème de la continuité. En effet, tous les collèges et les lycées ne proposent pas le français comme LVE. Or, la majorité des écoliers qui commencent à apprendre une langue souhaite poursuivre son apprentissage au collège et au lycée.

Un enseignement et un apprentissage du français « élitiste »

Dans le passé, la connaissance des langues étrangères était le privilège des diplomates, des élites sociales et intellectuelles, ainsi que des personnes pour qui les contacts interculturels en raison de leur profession ou de leurs séjours à l'étranger étaient une nécessité vitale. Aujourd'hui vingt ans après la transformation politique, après le virage politique, économique et culturel décisif de la Pologne vers l'Occident et son entrée dans la communauté des pays de l'Union européenne, pour de nombreux Polonais, les frontières de leur monde se sont radicalement élargies, tout comme leur réseau de contacts sociaux. Les processus d'ouverture sur le monde ont été encore approfondis par l'expérience de la migration économique. Or, malgré ces changements évidents dans les besoins des apprenants, l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne est aujourd'hui en quelque sorte figé, puisqu'il profite encore à une certaine élite, celle qui a le privilège d'habiter en milieu urbain, notamment dans des grandes agglomérations et qui est scolarisée en lycée général ou dans des écoles artistiques.

Des choix linguistiques uniformisés au niveau scolaire et au niveau supérieur

Depuis la fin des années 1990, l'anglais et l'allemand s'imposent comme les deux LVE obligatoires les plus étudiées par les écoliers, élèves et étudiants polonais. Face à elles, l'apprentissage du russe, de l'espagnol, du français et de l'italien revêt une forme marginale.

La concurrence avec l'allemand et le russe

Dans les voïévodies occidentales de Pologne, on observe une très forte popularité de la langue allemande. A l'inverse, dans certaines voïévodies orientales, l'apprentissage du russe est particulièrement fort. Dans ces voïévodies à tradition germanophone et russophone, le français est moins étudié que la moyenne nationale. En somme, cette appétence pour l'allemand et/ou le russe touche non seulement la Pologne, mais encore la plupart des autres

pays d'Europe de l'Est, hormis la Roumanie⁴⁹⁰, comme nous pouvons le constater dans le tableau suivant.

Tableau 4.1. LVE les plus enseignées après l'anglais dans les pays d'Europe centrale et orientale⁴⁹¹.

Pays	Classement des LVE
République-Tchèque	1. Allemand, 2. Russe, 3. Français , 4. Espagnol
Slovaquie	1. Allemand, 2. Russe, 3. Français , 4. Espagnol
Hongrie	1. Allemand, 2. Français , 3. Slovaque, 4. Croate
Roumanie	1. Français , 2. Allemand, 3. Espagnol, 4. Italien
Bulgarie	1. Russe, 2. Allemand, 3. Français
Russie	1. Anglais, 2. Allemand, 3. Français
Ukraine	1. Anglais, 2. Allemand, 3. Français

La mode de l'espagnol et la menace des langues « non-traditionnelles »

En plus d'être une langue de 2^e ou 3^e choix, le français est, depuis le début des années 2000, sous la menace de l'espagnol. Au niveau scolaire, des réformes successives de l'enseignement des LVE ont accentué ce phénomène. En effet, depuis 2017/18, le français a été relégué de la 4^e à la 5^e place des LVE les plus étudiées en Pologne derrière l'anglais, l'allemand, le russe et l'espagnol.

Au niveau supérieur, la mode de l'espagnol fragilise ici aussi le français. En effet, elle est devenue la 4^e langue la plus étudiée devant le français dans le cadre d'un lectorat (2009) et dans le cadre des études de philologie (2016). En outre, d'autres langues et cultures défient les philologies romanes ou françaises. On pense notamment aux langues orientales.

La mode de la langue et la culture espagnoles touche également les individus qui ont accès à l'apprentissage extrascolaire. Ces derniers, essentiellement motivés par des raisons

⁴⁹⁰ Pour rappel, comme nous l'avons constaté dans la 2^e partie de cette thèse, le français est la 2^e LVE la plus enseignée en Europe derrière l'anglais.

⁴⁹¹ TANCA Louis, « Où la langue française est-elle la plus enseignée dans les classes européennes » [En ligne]. Disponible sur : https://www.bfmtv.com/societe/education/carte-ou-la-langue-francaise-est-elle-la-plus-enseignee-dans-les-classes-europeennes_AN-201909270065.html, Consulté de 9 juillet 2020.

pragmatiques, notamment professionnelles, ont développé également un intérêt pour des langues moins « classiques » comme le japonais, le chinois, l'arabe, le néerlandais et norvégien, tout cela bien sûr aux dépens du français.

La France, une destination touristique, éducative/scientifique et professionnelle qui ne fait plus rêver ?

Depuis que les Polonais ont retrouvé la liberté de se déplacer en Europe, le champ des possibles s'est considérablement élargi. Aussi, nous avons observé depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE, une certaine désaffection pour la France à certains niveaux, notamment touristique et éducatif. En effet, les coûts de la vie en France, très nettement supérieurs à ceux de la Pologne, incitent les Polonais à voyager et étudier vers des destinations moins coûteuses et plus ensoleillées, plus sûres⁴⁹², comme l'Espagne, l'Italie ou le Portugal. Avec l'ouverture des frontières, les Polonais ont été également de plus en plus nombreux à émigrer dans d'autres pays dans un but professionnel. Là aussi, la France, attire moins que d'autres pays. En effet, en Europe, il existe des pays où les salaires sont supérieurs à ceux en France, on pense notamment au Royaume-Uni, à l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas ou la Suède et la Norvège.

Une promotion de la culture et de la langue françaises peu active

À l'image de l'enquête que nous avons mentionnée dans l'introduction générale, nous avons demandé la contribution des enseignants de français, via une page Facebook, afin de connaître leur sentiment sur le devenir de la langue française en Pologne. Les résultats sont consternants et diffèrent de ceux de 1994⁴⁹³. Aujourd'hui en effet, sur les 41 enseignants que nous avons interrogés, 81.4 % pensent que la situation du français va se dégrader, 9.7 % pensent qu'elle se maintiendra à son niveau actuel et le même nombre déclare que cette situation va s'améliorer. On peut comprendre que les enseignants de français en Pologne sont inquiets. En effet, depuis quelques années maintenant, on observe des fermetures de classes et des suppressions ou non-remplacement de postes. Les enseignants de français pointent du doigt les autorités françaises et polonaises, nationales et locales, considérées comme responsables en grande partie du déclin du français en Pologne. La majorité des enseignants de français avec lesquels nous nous sommes entretenus regrettent que les actions de

⁴⁹² On pense ici aux attentats terroristes qui touchent la France depuis plusieurs années maintenant.

⁴⁹³ Pour rappel, 55.2 % des enquêtés pensaient que la situation du français se maintiendrait, 41,4 % pensaient qu'elle s'améliorerait et 3,4 % qu'elle empirerait.

promotions de la langue française au niveau scolaire aient été inexistantes, malgré des occasions opportunes comme notamment les réformes de l'enseignement des LVE de 2008 et 2009. De plus, de ce qui ressort d'enquêtes d'opinion réalisées ces dernières années, les enseignants de français regrettent que les autorités françaises et polonaises ne soutiennent pas suffisamment les événements culturels en dehors des grandes agglomérations et/ou des capitales de voïévodies⁴⁹⁴. Or, comme nous l'avons vu dans la 2^e partie, la tendance actuelle est plutôt à la diminution des moyens financiers et humains. Ainsi, à titre de rappel, en l'espace de quelques années à peine, la moitié des Alliances françaises en Pologne ont dû cesser leurs activités.

L'absence d'une réelle politique de motivation

L'absence d'une véritable politique de motivation a des conséquences néfastes sur l'enseignement et l'apprentissage du français, puisque cette langue n'intéresse principalement qu'une partie de la population, à savoir les femmes. Ces dernières sont motivées essentiellement par le plaisir et non pas par l'utilité de la langue. Or, comme nous l'avons dit dans la 2^e partie de cette thèse, la connaissance du français pourrait être un atout non-négligeable dans le monde du travail. En outre, la réputation du français comme étant une langue difficile à apprendre démotive bien des apprenants à choisir cette LVE. Cette promotion du français devrait idéalement être destinée en premier lieu aux directeurs des écoles primaires, afin de les inciter à proposer le français dans leur offre de formation, ainsi qu'aux parents des élèves. En réalité, ce sont les parents qui très souvent décident des choix linguistiques de leurs jeunes enfants. Or, les parents peuvent malheureusement être dissuadés par l'obligation de masse (apprentissage de l'anglais et l'allemand) ou par des convictions personnelles à l'égard de la France et de la langue française.

Points positifs

Fort heureusement, plusieurs points positifs sont à notifier quant à l'enseignement du français dans les années à venir. Premièrement, il faut saluer le succès de la coopération franco-polonaise dans la création et le développement des accords bilatéraux dans le cadre notamment des doubles diplômes franco-polonais et des échanges Erasmus qui ont contribué à l'attractivité des filières françaises. Aussi, dans le contexte général de mondialisation, est-il

⁴⁹⁴ JUGO Kuba, *Nauczanie języka francuskiego w Polsce*, [En ligne]. Disponible sur : https://brief.pl/wp-content/uploads/2019/07/Raport_nauczanie_jezyka_francuskiego_w_Polsce_2019.pdf, Consulté le 13 juillet 2020.

capital de poursuivre le dialogue entre la France et la Pologne et d'amplifier les échanges et les mobilités entre les deux pays. Deuxièmement, la Pologne compte de nombreuses entreprises françaises qui excellent dans de nombreux domaines. Ces entreprises emploient un nombre conséquent de salariés polonais. Par ailleurs, le français est la 3^e langue étrangère la plus demandée dans les offres d'emploi. En outre, la connaissance du français garantit des salaires plus importants que la plupart des autres langues étrangères traditionnelles. Troisièmement, malgré une politique d'économie, la représentation culturelle française en Pologne est relativement bien répartie. En effet, la plupart des capitales de voïévodies comptent au moins une Alliance française ou un Institut français. De plus, n'oublions pas que la France est le 4^e pays d'Europe avec lequel la Pologne a signé le plus d'accords de jumelages. Quatrièmement, nous voyons dans l'extension du programme d'échange ERASMUS (ERASMUS +) aux organismes et aux jeunes comme une chance pour l'avenir de créer de nouveaux accords bilatéraux. Cinquièmement, nous pouvons nous observer qu'il soit relativement simple d'apprendre le français en Pologne dans un cadre extrascolaire, que ce soit grâce à des cours individuels ou en groupes, en présentiel ou en ligne, notamment grâce à des applications, à des vidéos YouTube ou des sites internet comme TV5 Monde. Enfin, d'après les projections les plus optimistes de l'OIF, le français comptera 715 millions de locuteurs et devrait donc d'ici trente ans devenir la 2^e ou la 3^e langue internationale⁴⁹⁵.

II. PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE DU POLONAIS EN FRANCE

Une situation complexe et inégalitaire

La situation complexe dans laquelle se trouvait l'enseignement du polonais en France avant 1989 n'a que peu évolué depuis. En effet, aujourd'hui encore, on observe deux enseignements du polonais en France qui suivent des évolutions différentes. Les sections internationales polonaises, dans lesquelles on enseigne le polonais langue maternelle ou langue seconde semblent suivre une évolution favorable, comme le montre la récente ouverture d'une section dans l'académie de Strasbourg. En comparaison, l'enseignement du polonais LVE enseigné uniquement dans quatre lycées généraux et/ou technologiques est de plus en plus fragilisé.

⁴⁹⁵ MATHIEU Thibault, « Quelle place dans le monde pour la langue française en 2050 ? » [En ligne]. Disponible sur : <https://www.europe1.fr/societe/quelle-place-dans-le-monde-pour-la-langue-francaise-en-2050-3604640>, Consulté le 10 juillet 2020.

Les sections internationales sont aujourd'hui ouvertes dans les académies de Paris, Versailles, Strasbourg et Lyon, tandis que l'enseignement du polonais LVE est présent dans les académies de Lille, Paris et Toulouse. Au niveau extrascolaire, l'enseignement du polonais conduit dans des associations ou par des professeurs particuliers est également inégalitaire. On retrouve donc l'enseignement du polonais dans des régions où les liens historiques franco-polonais ont été forts et où les intérêts économiques sont importants.

Une situation politique déplorable en Pologne

La situation politique déplorable en Pologne, depuis l'avènement du parti PIS au pouvoir en 2015, a pour résultat son rejet par l'Union européenne et notamment par le gouvernement français⁴⁹⁶. Ni la Pologne ni le polonais n'ont le vent en poupe actuellement en France.

Une présence polonaise très localisée

Contrairement à ce que certaines personnes peuvent penser, la Pologne est belle est bien présente en France, mais cette présence est très insuffisante. En effet, les hauts lieux culturels polonais et les entreprises polonaises sont essentiellement localisés en région parisienne.

L'obligation de masse

À l'image de la Pologne, malgré une politique de plurilinguisme et d'ouverture culturelle, les choix linguistiques des Français sont très uniformisés. En effet, depuis plusieurs décennies maintenant, seuls l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien sont enseignés dans toutes les académies de France. Ces quatre langues concentrent aujourd'hui par ailleurs 99 % des élèves du 1^{er} et du 2nd degré.

La menace des autres langues rares

En plus de subir une obligation de masse, concernant l'apprentissage de l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien, le polonais est sous la menace des autres langues rares, notamment celles de l'immigration plus tardive comme le portugais ou l'arabe, celles à plus grande diffusion comme le chinois, le russe ou le japonais ou celles de pays proches, par exemple le néerlandais.

⁴⁹⁶ Voir partie 2, p.82-83.

Pour l'éducation nationale, est-il utile de développer le polonais ?

La question à laquelle il est bon de réfléchir est l'utilité pour l'éducation nationale de développer le polonais à une plus large échelle. Constatons que le contexte budgétaire dans lequel se trouvent la majorité des académies françaises (réduction du nombre de moyens humains et horaires dans la plupart des académies) n'encourage en rien le développement durable d'une matière à faible intérêt. En effet, l'enseignement du polonais est relativement peu rentable quand le nombre d'élèves par classe est faible, ce qui est souvent le cas. Dans ces conditions, aucune classe de polonais ne peut (sur)vivre sans le soutien appuyé des autorités françaises et polonaises. De plus, la réalité du terrain est qu'il n'y a pas de véritable dynamique actuellement pour le polonais. En effet, le polonais est toujours perçu comme une langue de l'immigration et non pas comme une langue officielle de l'UE. En outre, très peu d'offres d'emplois en France requièrent la connaissance du polonais. Par ailleurs, rares sont les régions dans lesquelles il existe des emplois où le polonais est demandé.

Des conditions administratives complexes

En plus du facteur budgétaire, l'éventuel développement de l'offre d'enseignement du polonais en France est freiné par des conditions administratives complexes. En effet, pour ouvrir une LV1, LV2 ou LV3, l'établissement doit demander l'ouverture un an avant la rentrée scolaire concernée. Dans sa demande, l'établissement doit mettre en avant le vivier d'élèves potentiels, l'articulation avec le projet d'établissement, les ressources humaines et une analyse des possibilités de parcours offertes localement. Les demandes des établissements sont analysées par l'inspecteur de langue, les directeurs des services académiques et soumis à l'autorisation du recteur d'Académie⁴⁹⁷.

L'autonomie des universités

Depuis 2007, les présidents d'universités disposent des rênes du budget et d'un droit de veto sur les recrutements, au grand dam des étudiants. En effet, à l'image du niveau scolaire, le polonais, qui n'est pas considéré comme une « matière qui rapporte », tend à disparaître au niveau supérieur. Par ailleurs, là aussi, on observe une diminution constante du nombre de personnels universitaires spécialistes en polonais.

⁴⁹⁷ Informations pratiques transmises par Laëticia Vermeulen, l'adjointe à la directrice de la Division de l'Organisation Scolaire, Académie de Lille.

Des réformes restrictives

Les réformes de l'enseignement des LVE menées ces dix dernières années en France n'incitent plus les jeunes à étudier des LVE, dont le polonais comme option. En effet, on pense d'abord à la réforme du lycée de 2010 et à la modification profonde de l'organisation des options. En pratique, celle-ci conduit vers une concurrence entre les options et à la disparition des options les moins profitables économiquement. On pense également à une seconde réforme, récente puisqu'elle date de 2014 et qui concerne les séries technologiques. Cette dernière marque la suppression de l'épreuve facultative de LVE. Enfin, une dernière réforme complique la situation des options. En effet, à partir de la session 2020 du baccalauréat, il n'y aura plus de points bonus pour les options.

Une promotion du polonais LVE difficile

Plusieurs éléments rendent aujourd'hui la promotion du polonais LVE difficile. Premièrement, il n'existe actuellement aucune institution polonaise spécialement vouée à la promotion de la langue polonaise comme LVE à l'étranger (équivalent polonais aux institutions Goethe, Cervantes, Alliance France, Institut A. Pouchkine, Institut Confucius, etc.). Deuxièmement, les fonds publics polonais sont insuffisants. Troisièmement, le polonais est une langue qui pèse peu dans le monde, comparée aux autres langues notamment l'anglais, le chinois, l'espagnol, ou même le français. Quatrièmement, cela fait relativement peu de temps que les Polonais promeuvent leur langue et leur culture à l'étranger. Cinquièmement, la Pologne est certes proche de la France en termes de distance kilométrique, mais elle est en même temps éloignée. En effet, il y a aujourd'hui un certain protectionnisme caché des pays les plus riches d'Europe et du monde, protégeant leur espace de communication et audiovisuel des contenus externes. Enfin, aujourd'hui encore, de très nombreuses personnes sont convaincues que seul le russe est important parmi les langues slaves.

La Pologne : un déficit médiatique

L'image qu'ont les Français de la Pologne et des Polonais n'a guère évolué depuis que le pays a adhéré à l'UE. En effet, les Français connaissent peu voire pas du tout la Pologne. Ils associent le plus souvent la Pologne à un ancien pays du bloc de l'Est, au même titre que d'autres comme la République-Tchèque, la Hongrie, etc. Remarquons, par exemple, qu'il y a une très faible disponibilité de chansons, séries et/ou films polonais à l'étranger, notamment

en France.

Points positifs

Face à tous ces dangers pour les années à venir, il existe fort heureusement quelques points positifs concernant l'enseignement et l'apprentissage du polonais en France. Premièrement, nous pouvons citer comme pour l'enseignement du français en Pologne le développement et la multiplication des doubles-diplômes franco-polonais et l'extension du programme Erasmus. Deuxièmement, on pense à l'introduction du polonais dans l'offre de formation du CNED. En effet, toutes les LVE ne bénéficient pas de cet avantage, c'est le cas notamment du néerlandais. Troisièmement, si l'enseignement du polonais profite en premier lieu aux personnes d'origine polonaise, on observe tout de même un certain intérêt croissant d'individus qui apprennent le polonais au niveau scolaire, supérieur et extrascolaire pour des raisons précises. Quatrièmement, la Pologne est une destination touristique, éducative (échanges Erasmus + ou hors-échange) et professionnelle qui est de plus en plus prisée par les Français. Cinquièmement, mentionnons le rôle croissant de la Pologne en tant que pays de transit sur les axes est-ouest et nord-sud, générant le besoin de connaître la langue polonaise. Enfin, évoquons également les ambitions politiques de la Pologne pour jouer le rôle d'un représentant de l'Europe centrale.

CHAPITRE IV.2. AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN POLOGNE ET DU POLONAIS EN FRANCE : PISTES DE RÉFLEXION

Afin d'éviter que la situation de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France n'empire, il est nécessaire d'adopter rapidement des stratégies qui visent à engendrer un revirement de situation. Les stratégies que nous exposons dans ce chapitre ont fait l'objet d'un relevé à la suite d'interviews et des rencontres d'enseignants du primaire, du secondaire, de professeurs d'universités et de formateurs en poste dans des écoles de langues ou des institutions françaises ainsi que les apprenants eux-mêmes. Nous nous sommes également référé à des publications récentes et nous avons émis plusieurs idées personnelles.

I. STRATÉGIES POUR DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU FRANÇAIS EN POLOGNE

Étant réaliste, nous ne pensons pas que la langue française puisse devenir la LVE la plus étudiée en Pologne. En effet, l'objectif est que le français soit aussi populaire en Pologne que dans les autres pays d'Europe de l'Ouest et du Sud, ce qui signifie que le français pourrait être la 3^e LVE la plus enseignée en Pologne derrière l'anglais et l'allemand. À court terme, il s'agit tout d'abord d'enrayer le déclin de l'enseignement et l'apprentissage du français. Ensuite, il est indispensable que le français rattrape son retard sur l'espagnol.

Nous avons relevé au total dix mesures qui devraient permettre de rendre l'enseignement et l'apprentissage du français plus attractif.

Développer les partenariats entre les établissements scolaires de Pologne et de France

La plupart des enseignants et des professeurs de français en Pologne s'accordent à dire que la promotion de la langue française à l'école passe d'abord par l'établissement de partenariats permanents entre des établissements scolaires de Pologne et de France et l'organisation d'échanges entre les jeunes. Aussi, la Pologne pourrait-elle s'inspirer de la France⁴⁹⁸ et généraliser la recherche obligatoire au niveau du lycée d'un établissement partenaire en Europe.

Encourager les assistants de français à enseigner en Pologne

Les enseignants et les professeurs de français en Pologne avec lesquels nous sommes entretenu ont fait savoir qu'ils souhaiteraient que des assistants de français interviennent dans leurs établissements. En effet, l'assistant de langue présente de nombreux avantages puisqu'il conduit un véritable enseignement en immersion. Celui-ci est « garant de l'authenticité de la langue, il peut en souligner les variétés, les contrastes, les accents, selon sa région ou son pays d'origine. Son rôle peut être essentiel dans la mesure où il fait découvrir aux élèves qu'ils sont capables de communiquer effectivement avec une autre communauté linguistique et culturelle⁴⁹⁹ ». Aussi, la Pologne pourrait faire partie des destinations proposées dans le cadre du programme des assistants de français à l'étranger, géré par le CIEP⁵⁰⁰.

Augmenter le nombre et la diversité des événements culturels français à travers toute la Pologne

Une des volontés principales émises par les enseignants et les professeurs de français en Pologne est l'augmentation du nombre et de la diversité des événements culturels français à travers toute la Pologne. Nous insistons ici sur le mot « toute ». En effet, nos interlocuteurs aimeraient que les zones les moins peuplées du pays, notamment rurales, soient également

⁴⁹⁸ Nous pensons ici à la réforme du lycée de 2010.

⁴⁹⁹ L'assistant de langue vivante : son rôle pédagogique. Note de l'Inspection générale, Académie de Lille.

⁵⁰⁰ Actuellement, seuls les pays suivants sont proposés dans le cadre du programme des assistants de français à l'étranger : Allemagne, Argentine, Autriche, Australie, Biélorussie, Bolivie, Canada, Chine, Colombie, Costa-Rica, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, Inde, Irlande, Italie, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Taiwan.

visées et non pas seulement les grandes agglomérations et les capitales de voïévodies. Concernant les thématiques de ces événements culturels, trois d'entre elles sont très nettement privilégiées, à savoir : la musique, le cinéma et le théâtre.

Établir une véritable politique de motivation pour le français

Un des autres principaux chantiers qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour la promotion de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne est l'établissement d'une véritable politique de motivation pour le français qui à terme devrait permettre de modifier son statut, que nous considérons comme figé depuis des siècles. En effet, comme nous avons eu l'occasion de le répéter à maintes reprises dans les pages précédentes, le français en Pologne est étudié essentiellement par une population féminine pour des raisons affectives (passions pour la langue et/ou la culture françaises). Les femmes sont en effet plus réceptives que les hommes à l'image véhiculée par la langue et la culture françaises en Pologne. Cette politique de motivation pour le français que nous voulons se doit de faire prévaloir l'utilité du français. Il s'agit en effet de démontrer que :

- les entreprises françaises en Pologne sont nombreuses ;
- la langue française est la 3^e langue étrangère la plus demandée dans les offres d'emploi derrière l'anglais et l'allemand ;
- la connaissance du français permet de percevoir des salaires plus importants ;
- on ne parle pas seulement le français en France, mais dans bien d'autres pays du monde, notamment en Europe, comme en Belgique ou en Suisse ;
- le français a vocation de devenir la 3^e langue la plus parlée dans le monde d'ici 2050 ;
- de rappeler que le français est très souvent, aux côtés de l'anglais, une langue de travail de nombreuses organisations internationales, notamment européennes.

Il convient de mener cette politique de motivation dès l'école primaire. En effet, comme nous l'avons montré dans la 2^e partie de cette thèse, l'enseignement et l'apprentissage du français rencontre des difficultés de diffusion à ce niveau. Pour rappel, à la suite de la réforme du système éducatif polonais (2017), le français n'est enseigné que dans 350 écoles primaires contre 13 810 pour l'anglais, 8296 pour l'allemand, 881 pour le russe et 546 pour l'espagnol. Cette stratégie à la charge des autorités françaises ou polonaises, nationales et/ou locales, ou directement des enseignants et des professeurs de français devrait idéalement être destinée en premier lieu aux directeurs des écoles primaires et aux parents d'élèves, qui en

réalité décident bien souvent des choix linguistiques de leurs enfants. Si cette politique de motivation pour le français est convenablement menée, il est évident que plus de personnes, notamment de sexe masculin, qui jusque-là se désintéressent du français, développeront des affinités certaines pour cette langue.

Renforcer l'offre d'enseignement du français dans les universités et autres établissements supérieures polonaises

Actuellement, le français est 3^e langue la plus proposée dans le cadre d'un lectorat. Cependant, comme nous l'avons vu dans la seconde partie de cette thèse, le nombre de lectorats de français reste encore très faible. Anna Darska, vice-présidente de l'Association d'Amitié Pologne-France⁵⁰¹ regrette amèrement cette situation. Elle recommande en effet à ce que les autorités françaises apportent leur soutien notamment financier à la promotion du français et le renforcement de son offre d'enseignement dans des filières juridiques ou d'études européennes⁵⁰².

Modifier les stéréotypes en entraînant les élèves à développer un sens critique

Comme nous l'avons montré dans la 2^e partie de cette thèse, les représentations sociales et linguistiques, ainsi que les stéréotypes peuvent influencer les choix d'apprentissage des langues. En effet, les élèves ne sont pas forcément conscients du rôle et de l'importance des langues. Ils perçoivent cependant très tôt l'impact culturel de la langue. Il est alors nécessaire, dans l'apprentissage d'une langue, de rétablir une image plus juste de la culture du pays concerné, en modifiant ses stéréotypes. Il convient tout d'abord d'expliquer aux élèves ce qu'est un stéréotype. Ensuite, il ne s'agit pas de détruire les stéréotypes, mais de créer un espace de dialogue afin d'entraîner les élèves à développer un sens critique et à avoir du recul par rapport aux informations véhiculées. À cet effet, nous pourrions imaginer et espérer que les futurs programmes de base d'enseignement des LVE intègrent un volet sur les stéréotypes. En effet, nous avons pu constater lors de l'analyse des programmes que ces derniers ne contiennent que très peu d'orientations culturelles, outre quelques thèmes généraux comme la famille, la santé, le logement.

⁵⁰¹ L'Association d'Amitié Pologne-France (en polonais Towarzystwo Przyjaźni Polsko-Francuskiej) est une association qui fonctionne depuis 70 ans, avec des interruptions liées aux événements politiques qui ont affecté l'Europe et plus particulièrement la Pologne. Née à Gdynia, port proche de Gdańsk construit dans l'entre-deux-guerres avec la participation de la France, elle a été réactivée en 1972. Sa fonction est de promouvoir la culture et la langue françaises en Pologne. Actuellement, elle compte 20 sections et environ 3 000 membres.

⁵⁰² DARSKA Anna, *L'enseignement des langues étrangères en Pologne : place du français et ouverture sur le monde* op.cit.

Dédramatiser l'idée que le français est une langue difficile

La réputation tenace attachée à la langue française quant à la difficulté de son apprentissage est un facteur important qui pousse les élèves et les étudiants à ne pas apprendre cette langue. Or, s'il est vrai que le français et le polonais appartiennent à deux familles linguistiques différentes, la première étant une langue romane et la seconde une langue slave, il s'avère cependant que le polonais s'est en partie inspiré du français et construit sur lui. En effet, les contacts depuis des siècles entre Français et Polonais ont engendré une forme particulière d'échange linguistique : les emprunts⁵⁰³.

La langue polonaise contient de nombreux emprunts. Elle a été influencée d'abord par le latin par l'intermédiaire du tchèque et de l'allemand, par le français, puis par l'allemand et le russe, à cause notamment des politiques de germanisation et de russification. Les emprunts français au polonais sont apparus dès le 16^e siècle. Peu nombreux, ils se rapportaient à des noms de marchandises et à la vie courtoise. Ces emprunts se sont multipliés au 17^e siècle grâce notamment aux activités culturelles des reines Louise Marie de Gonzague et Marie d'Arquien et jusqu'à la moitié du 19^e siècle en raison de l'influence française en Europe et de l'émigration polonaise en France. Ainsi, le dictionnaire de Linde atteste d'environ 800 gallicismes auxquels il faut en ajouter 1360 nouveaux-nés entre 1800 et 1850⁵⁰⁴. La sédentarisation de l'immigration polonaise jouera également un grand rôle dans le voyage des mots. En effet, à partir de la fin du 19^e siècle, les emprunts au français sont certes moins nombreux, mais ont contribué à un élargissement sémantique et contextuel en y ajoutant des mots qui étaient jusque-là oubliés, comme les noms des services administratifs français ou le vocabulaire professionnel spécialisé. Enfin, après 1945, seulement 220 mots ont été empruntés au français, alors que les anglicismes sont déjà au nombre de 600.

D'après les informations présentées dans le *Grand dictionnaire des mots étrangers* (*Wielki słownik wyrazów obcych* PWN⁵⁰⁵), le polonais a emprunté 5889 mots au français, 5806⁵⁰⁶ mots au latin, 4096 mots au grec, 3593 à l'anglais, 2978 à l'allemand et 1250 à l'italien. Aussi, nous sommes persuadé que si les élèves prennent conscience que le polonais est bien plus proche du français que les autres langues, ces derniers seraient moins réticents à

⁵⁰³ Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne connaissait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'*emprunts*.

⁵⁰⁴ CYGAL-KRUPA Zofia, *Les contacts linguistiques franco-polonais*, Presses universitaires de Lille, 1998, p.238.

⁵⁰⁵ PWN, « Ile zapożyczeń w polszczyźnie? » [En ligne]. Disponible sur : <https://sjp.pwn.pl/poradnia/haslo/ile-zapozyczen-w-polszczyznie;11958.html>, Consulté le 23 février 2015.

⁵⁰⁶ Mots d'origine française ayant influencé le polonais au cours des derniers siècles – Annexe 11.

apprendre cette langue.

Donner au français le statut de langue inter-établissements

Une solution à la répartition inégalitaire de l'offre d'enseignement du français est de donner à cette langue le statut de langue inter-établissements. Les avantages sont certains. En effet, les élèves ne seraient plus forcément contraints d'abandonner l'idée d'apprendre le français, faute d'établissements qui proposent cette langue. De plus, les enseignants de français auraient ainsi des effectifs plus importants et pourraient créer des groupes de niveaux, ce qui en pratique permettrait aux lycéens de poursuivre l'apprentissage du français commencé à l'école primaire.

Développer considérablement l'offre d'enseignement du français dans les écoles techniques, professionnelles et post-secondaires

Comme cela a été évoqué dans la 2^e partie, nombreuses sont les entreprises françaises en Pologne. Ces dernières, pour rappel, sont spécialisées dans des domaines variés tels que : le commerce de gros et de détail (24 %⁵⁰⁷), la réparation des véhicules (24 %), la transformation industrielle (23 %) ou l'activité professionnelle, scientifique et technique (10 %). Aussi, face aux chiffres concernant la présence économique française en Pologne, il paraît paradoxal que la langue française soit si peu enseignée dans les écoles techniques, professionnelles et post-secondaires. Nous supposons donc que si le français était plus largement proposé dans les écoles susmentionnées, l'intérêt pour la langue française serait croissant. Pour le développement et l'expansion de l'offre d'enseignement du français dans ces écoles, les autorités pourraient s'appuyer sur des réseaux, notamment les entreprises françaises pour qui disposer directement sur place d'un vivier de personnes maîtrisant le français, notamment technique, serait un véritable atout.

Introduire une option « langue vivante étrangère » au lycée général

Notre dernière idée qui peut avoir un rôle bénéfique pour l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne est l'introduction d'une nouvelle option au lycée général : langue vivante étrangère. Face à l'affection des Polonais pour les LVE et face à la politique éducative de plurilinguisme, nous sommes persuadé qu'une telle option rencontrerait

⁵⁰⁷ Ces pourcentages correspondent à la part française dans un total de chaque branche d'activité mentionnée en Pologne.

un grand succès. Si tel était le cas, le français pourrait devenir la LV3 la plus étudiée en Pologne.

II. STRATÉGIES POUR DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU POLONAIS EN FRANCE

Concernant l'enseignement et l'apprentissage du polonais en France, nous nous retrouvons actuellement dans une situation de très faible diffusion nationale. Le développement de sa future attractivité est soumis préalablement à deux conditions. Dans un premier temps, il est absolument nécessaire que le statut du polonais LVE soit étendu. En plus de son caractère de langue de l'immigration, la population doit prendre conscience que le polonais est une langue officielle de l'Union européenne. Il est également indispensable que les individus, qu'ils soient d'origine polonaise ou non, prennent conscience que le polonais peut être une langue utile dans les domaines professionnels ou dans la construction du dialogue interculturel au sein même de l'Union européenne.

Il est en effet vital de créer une demande importante pour que les rectorats et les universités ressentent l'intérêt de développer et d'étendre l'offre d'enseignement du polonais en France. Au niveau extrascolaire, il s'agit de mieux informer les personnes intéressées sur les lieux où l'enseignement du polonais est proposé.

Éveiller l'intérêt des individus pour la Pologne

Avant même de réfléchir à une quelconque promotion du polonais en France, il nous paraît primordial de commencer par promouvoir la Pologne. En effet, par notre expérience de terrain, nous savons que la plupart des personnes qui n'ont aucun lien avec la Pologne ont très peu de connaissances sur la Pologne actuelle et en ont des stéréotypes très négatifs. Il convient donc de faire en sorte que les individus prennent conscience que la Pologne a considérablement changé depuis 1989. Pour y parvenir, nous pouvons imaginer l'organisation de conférences, de colloques où seront notamment débattus les stéréotypes les plus tenaces sur la Pologne et sa population.

Établir une cartographie de l'enseignement du polonais en France

Au cours de nos nombreuses investigations quant à l'enseignement et l'apprentissage du polonais en France, nous nous sommes rendu compte, que les jeunes et les adultes, d'origine polonaise ou non, qui désirent apprendre le polonais LVE ne savent que très

rarement dans quels lieux ils peuvent l'apprendre. Par exemple, rares sont les personnes qui savent que nombreuses sont les associations culturelles polonaises qui proposent des cours de polonais. Aussi, avec l'aide soutenu des autorités polonaises compétentes, nous pouvons imaginer la création d'une carte des différents points (par régions) dans lesquels l'enseignement du polonais LVE est conduit.

Créer un document cadre sur les sections internationales polonaises

Une des volontés principales des enseignants de polonais langue étrangère avec lesquels nous nous sommes entretenus est la création d'un document cadre régissant les sections internationales polonaises. En pratique, cela pourrait permettre aux enseignants français de pouvoir exercer dans ces structures.

Introduire le polonais dans certains lycées professionnels

Comme nous l'avons évoqué dans la 3^e partie de cette thèse, il existe des domaines professionnels où le polonais est très souvent apprécié, comme la logistique, les métiers de l'administration et le commerce⁵⁰⁸. Aussi, nous proposons que certains lycées professionnels, implantés dans des régions où les entreprises collaborent avec la Pologne, intègrent le polonais dans leur offre de formation.

Résoudre le problème de la continuité

Une fois qu'il existera une forte et réelle demande pour le polonais, il est indispensable de faire en sorte que le polonais soit proposé au moins au collège comme LV1 et LV2 pour permettre la continuité au lycée.

Expérimenter à plus large échelle des sections européennes polonaises

Lorsque la demande d'apprentissage du polonais sera soutenue, nous pouvons imaginer la création et l'expérimentation dans plusieurs académies de sections européennes polonaises. En effet, à la différence des sections internationales, les sections européennes

⁵⁰⁸ Voir chapitre III.1.

seraient ouvertes à des personnes pas obligatoirement polonophones, mais à celles qui présentent un bon niveau de polonais.

CONCLUSION DE LA PARTIE

Dans cette quatrième et dernière partie, nous avons étudié quels sont les obstacles et les points positifs concernant l'avenir de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France. L'énoncé des perspectives quant à ces deux enseignements offre une image guère réjouissante. En effet, la situation actuelle de l'enseignement du français en Pologne et du polonais en France se détériorera très certainement si aucune mesure conséquente ne devait être entreprise. Ces mesures concernent essentiellement trois points.

Le premier point concerne la promotion linguistique et culturelle. Celle-ci doit être organisée à plus large échelle et non pas seulement localisée comme c'est le cas actuellement. Nous pensons en effet aux grandes agglomérations polonaises pour les événements liés à la langue française et à la France et aux départements à forte concentration polonaise pour les événements liés au polonais et à la Pologne.

Deuxièmement, nous avons évoqué la nécessité d'une plus large coopération entre la France et la Pologne au niveau lycée, à l'image de ce qui se fait déjà au niveau supérieur. Cette coopération peut s'effectuer à travers l'extension du programme Erasmus (Erasmus +) ou via des jumelages entre des établissements français et polonais et pourrait aboutir par des accords bilatéraux en matière de stages, de courts séjours d'étude ou de simples voyages scolaires.

Troisièmement, comme nous l'avons démontré à plusieurs reprises dans cette thèse, les langues étrangères sont aujourd'hui un enjeu pour l'économie. Aussi, étant donné que le français en Pologne et le polonais en France sont deux langues utilisées dans certains domaines professionnels, nous avons pensé qu'il serait intéressant de les introduire davantage dans des écoles ou lycées à caractère professionnel, spécialisés dans l'industrie, le commerce et l'hôtellerie en Pologne et la logistique en France.

Cependant, nous sommes d'avis que pour que l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France gagne du terrain dans les années à venir, il faut d'abord une reprise nette, sérieuse et amicale des relations franco-polonaises.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Avant de rédiger cette thèse, nous avons plusieurs objectifs. Arrivés au bout de ce long travail de recherche, nous sommes satisfaits de voir que tous les objectifs que nous nous sommes fixés ont été atteints. En premier lieu, nous avons souhaité étudier l'évolution de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France entre 1989 et 2017. Nous avons choisi cette période de trente ans pour une raison essentielle. Cette raison est que 1989, marque la fin d'une ère. En effet, l'opposition Ouest / Est, laisse sa place à une « Nouvelle Europe », synonyme de libertés, entre autres de se déplacer. C'est dans ce contexte de transformations politico-sociétales, que les relations franco-polonaises ont été restaurées. Outre les relations politiques, nous avons mis en évidence dans les quatre parties de cette thèse d'autres types de relations parmi lesquelles : les relations économiques (présence de nombreuses entreprises françaises en Pologne, partenariats commerciaux entre la France et la Pologne, etc.), culturelles (créations de nombreux jumelages entre la France et la Pologne, établissements de plusieurs Alliances Françaises en Pologne, etc.), éducatives (créations des sections bilingues francophones en Pologne et des sections internationales polonaises en France), scientifiques (création de doubles-diplômes franco-polonais, participation commune de la France et de la Pologne au programme d'échange européen Erasmus, etc.) et touristiques (le tourisme en France et en Pologne est aujourd'hui et ce depuis 2007, facilité par l'ouverture des frontières). En second lieu, nos recherches bibliographiques ont abouti à des résultats que nous voulions confirmer, compléter ou infirmer. En effet, les publications dont nous avons pris connaissance ont révélé que l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France est en danger depuis quelques années maintenant. Nous avons également appris que cela ne concernait pas l'enseignement et l'apprentissage en polonais en France. Nous avons regretté en outre, un certain manque d'informations concernant les motivations des apprenants pour l'apprentissage des deux langues. Nous avons déploré également la rareté des études qui portent sur les représentations sociales des apprenants. En effet, cette notion se retrouve aujourd'hui dans toutes les sciences humaines, y compris en linguistique. À travers cette thèse, nous avons désiré également enrichir l'état des connaissances sur notre sujet concernant les niveaux supérieur et extrascolaire, qui force est de constater, ne sont que très rarement évoqués par les auteurs que nous avons cités. Enfin, nos recherches bibliographiques ont abouti à des questionnements. Notre première interrogation concerne le lien entre l'employabilité et la connaissance du français en Pologne. Notre deuxième interrogation est l'origine de la différence entre le rapport des enseignants de polonais en France concernant l'enseignement et l'apprentissage du polonais LVE (situation plus que fragile) et une intervention d'un parlementaire qui fait état d'une évolution considérable du nombre d'apprenants évoqués par les parlementaires.

Pour atteindre nos deux objectifs principaux, nous avons décidé de construire cette thèse en quatre parties. Dans la première partie, nous présentons un bref historique de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France avant 1989. Nous y avons adopté une approche chronologique afin de démontrer le lien entre le développement de l'enseignement et l'apprentissage des deux langues dans les deux pays et leur histoire. Dans les parties 2 et 3 de cette thèse, dont les chapitres se correspondent en quelque sorte, nous nous intéressons au cœur du sujet. Pour cela, dans un premier temps, nous avons voulu comprendre comment ont évolué les relations franco-polonaises après 1989. Une fois cette synthèse réalisée, nous avons étudié d'une manière très détaillée l'évolution de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France entre 1989 et 2017. Pour cela, nous nous sommes intéressé à tous les niveaux : scolaire, supérieur et extrascolaire. Nous traitons des territoires et des lieux (ou environnements) dans lesquels ces deux langues sont enseignées, des enseignants (leurs nombres) et des apprenants eux-mêmes (leurs nombres, leurs motivations, leurs représentations sociales, leurs méthodes d'apprentissage). Nous avons également évoqué plusieurs sujets transversaux comme l'évolution depuis 1989 des méthodes d'enseignement, des programmes, des manuels de langue, de la structure des épreuves officielles de français en Pologne et de polonais en France, du nombre de candidats à ces épreuves et comment évolue l'attractivité de la France et de la Pologne comme destination étudiante (hors ou dans le cadre du programme Erasmus). Enfin, dans la 4^e et dernière partie, nous avons accompli tout d'abord une sorte de synthèse des parties 2 et 3 afin de mettre en exergue les ressemblances et les différences dans l'enseignement du français en Pologne et du polonais en France. Ensuite, nous nous sommes projeté dans l'avenir et avons introduit plusieurs stratégies à mettre en œuvre afin de rendre ces enseignements et apprentissages plus attractifs.

De notre point de vue, les transformations politiques et sociétales qui ont lieu en Europe (et par extension) dans le monde dès 1989 ont d'une certaine façon permis à l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du/en polonais en France de se développer, notamment au niveau de leurs diffusions territoriales. En effet, grâce à la fin de l'apprentissage obligatoire du russe et l'affection croissante pour les langues occidentales, le français a su se faire une place dans le paysage linguistique polonais post-1989. Son enseignement n'était plus réservé aux seuls lycéens et à de rares étudiants. En effet l'enseignement du français a été introduit dans des écoles primaires, des collèges, dans de nombreuses universités, dans des établissements supérieurs et dans des écoles de langues. Aussi, le français est-il aujourd'hui proposé dans toutes les voïévodies de Pologne. L'enseignement et

l'apprentissage du polonais langue maternelle et/ou langue seconde est lui aussi en pleine expansion, puisqu'il est proposé via un réseau de sections internationales et écoles sociales dans les trois-quarts du territoire français. En revanche, l'enseignement du français langue maternelle ou langue seconde n'est proposé que dans un seul établissement situé à Varsovie.

S'agissant de l'enseignement et l'apprentissage du polonais langue étrangère en France depuis 1989, on ne peut pas réellement parler de développement, mais plutôt de stagnation. En effet, il est encore aujourd'hui proposé comme LV1, LV2 et LV3 dans trois académies seulement (comme avant 1989). La seule chose positive que nous avons retenu est l'apparition au début des années 1990 du polonais dans l'offre de formation du CNED.

Cette diffusion passe également par une modernisation des méthodologies d'enseignement. En ce qui concerne le français en Pologne, l'après 1989 et l'économie de marché donne accès aux Polonais à de nombreuses et variées méthodes de français, qui s'inspirent toutes de méthodologies d'enseignement, très rarement appliquées en Pologne auparavant. On pense notamment à l'approche communicative. Une autre révolution touche en outre aux programmes d'enseignement des LVE (dont le français). En effet, en 1999 est créé le premier programme de base pour l'enseignement général. En ce qui concerne l'enseignement du polonais en France, là aussi l'après 1989 a comme conséquence des transformations majeures. On pense d'abord à un enseignement du polonais qui s'aligne sur les méthodologies utilisées depuis les années 70 dans les autres pays européens, notamment occidentaux, ainsi qu'à la conception du premier programme d'enseignement du polonais (1993).

Enfin, la diffusion de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France se considérablement intensifiés depuis 1989, grâce à l'usage des nouvelles technologies. On pense notamment aux cours de langues en ligne et aux applications WEB et mobiles. En outre, d'autres méthodes d'apprentissage sont utilisées, comme l'emploi de vidéos, séries, livres, sites internet, blogs, l'immersion locale, bilinguisme familial, etc. Celles-ci permettent aux apprenants d'apprendre une langue en autonomie.

Cependant, s'il est vrai qu'aujourd'hui il est plus facile d'apprendre le français et le polonais qu'hier, l'enseignement et l'apprentissage de ces deux langues dans les deux pays est de plus ne rencontrent pas un fort succès, comme nous l'avons démontré dans les différentes parties de cette thèse :

L'enseignement du français est aujourd'hui en 2016/17 conduit dans 2016 établissements scolaires (soit environ 7.8 % de la totalité des établissements scolaires primaires et secondaires polonais), contre 2680 en 2007/08 et 2624 établissements en 1993/94. Au niveau supérieur, en 2016/17, les études de philologie française ou romane sont proposées dans 17 établissements supérieurs (dont 14 universités sur 19) situés dans 15 agglomérations, contre 7 seulement au début des années 1990. S'agissant des lectorats de français, on observe une diminution de leur nombre de 40.5 % entre 2007 et 2017. Le français dans le cadre d'un lectorat est aujourd'hui proposé dans 31.2 % des établissements supérieurs polonais. En 2014/15, sur la totalité des enseignants de langues en Pologne, seuls 2.34 % enseignent le français, c'est 14.1 % de moins par rapport à 1994/95 et 1.45 % par rapport à 2006/07. L'enseignement du polonais LVE est aujourd'hui proposé comme LV1, LV2, LV3 dans 4 lycées seulement en France, contre 11 établissements (1 collège et 10 lycées au début des années 2000). Il est également proposé dans 13 établissements dotés de sections internationales polonaises. Entre 1989 et 1992, on observe une hausse considérable du nombre d'universités qui proposent des études polonaises (+ 8). Cependant entre 1992 et 2017, leur nombre n'évolue guère et s'établit à 11 universités publics, soit 18.9 % des universités françaises. Les lectorats de polonais sont proposés quant à eux dans 9 universités françaises, soit 15.2 % de l'ensemble des universités et 0.25 % de l'ensemble des établissements supérieurs en France. Enfin, s'agissant des enseignants de polonais, employés par le MEN français et en exercice en France, ces derniers se comptent au nombre de 6 en 2016/17 (tous agrégés), contre 16 en 1994/95 (11 agrégés, 4 adjoints d'enseignement et 1 certifié).

En 2016/17, le nombre des élèves qui apprennent le français (comme enseignement obligatoire) dans les écoles primaires et secondaires polonaises est près de 2.4 fois inférieure à 1993/94. Le nombre de candidats aux épreuves officielles de français s'est vu lui aussi considérablement réduit : - 54,4 % de candidats en moins à l'épreuve de français en fin de collège entre 2009 et 2016 / - 62.4 % de candidats en moins à l'épreuve de français à l'examen de maturité entre 2006 et 2016. Au niveau supérieur, on observe également de fortes baisses : - 25.8 % d'étudiants en philologie française ou romane entre 2002 et 2016, - 62.7 d'étudiants inscrits dans des lectorats de français entre 2006 et 2016. Aussi, depuis 2017, le français qui est-il la 3^e langue la plus parlée en Europe est la 5^e langue la plus étudiée en Pologne derrière l'anglais, l'allemand, le russe et l'espagnol. Au niveau extrascolaire, le français a aussi tendance à être de moins en moins étudié. Sur l'ensemble de la population polonaise, toutes classes d'âges confondues, on constate que les 15 -34 ans sont les plus nombreux à déclarer connaître le français.

En ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage du polonais en France, on observe en 2016/17 une hausse de 2.7 fois du nombre d'élèves qui apprennent le polonais LV1, LV2 et LV3 par rapport à 1988/89. Cependant si l'on analyse ce nombre, seuls 230-250 élèves suivent des cours de polonais LVE en présentiel, soit autant qu'avant 1989. Les autres élèves comptabilisés sont ceux inscrits dans des sections internationales polonaises et ceux qui suivent des cours en ligne via le CNED. Ainsi, le polonais qui est la 6^e langue la plus parlée en Europe est la 12^e LVE la plus étudiée en France aujourd'hui. Chaque année, en moyenne 0.043 % des lycéens choisissent le polonais comme épreuve de langue au baccalauréat, ces chiffres sont légèrement en hausse d'années en années. Au niveau supérieur, le nombre d'étudiants des filières polonaises est aujourd'hui très inférieur à celui du début des années 2000 (- 61.2 % entre 2004 et 2016). On constate une diminution du nombre d'étudiants inscrits dans des lectorats de polonais. Au niveau extrascolaire, le polonais intéresse depuis 1989 de plus en plus et ce pour des raisons diverses, notamment familiales, touristiques ou professionnelles. Finalement, sur l'ensemble de la population française, les plus de 55 ans sont les plus nombreux à déclarer la connaissance du polonais, bien que l'on constate un certain intérêt pour cette langue chez les 15 – 34 ans.

Le principal responsable du désintérêt pour le français en Pologne et le polonais en France est « l'obligation de masse ». Celui-ci concerne l'apprentissage exclusif de l'anglais et l'apprentissage de langues des pays frontaliers. Ainsi en Pologne, l'allemand et le russe auront tendance à être préféré au français, tandis qu'en France, l'espagnol, l'allemand et l'italien seront préférées au polonais. Cette obligation de masse résulte également d'un certain manque d'intérêt des Polonais envers le français et des Français envers le polonais, qu'ils considèrent comme inutiles de connaître, puisque ces langues « n'offrent aucune perspective intéressante ».

Depuis le début des années 2000 et ce qui est encore plus vrai depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE, on observe dans le paysage linguistique polonais une certaine émancipation. En effet, auparavant, les polonais n'avaient de choix qu'entre l'anglais, l'allemand le russe et le français. Aujourd'hui en pratique, en plus des quatre langues susmentionnées, les Polonais peuvent apprendre n'importe quelle autre langue. Cette démocratisation linguistique s'est notamment accélérée à l'école via de récentes réformes (depuis 1999) qui visent au plurilinguisme (apprentissage obligatoire de deux langues vivantes étrangères) et à l'apprentissage précoce des LVE. Cette démocratisation linguistique combinée à un champ des possibles considérablement élargi depuis 1989 pour les Polonais (voyages, séjours éducatifs ou professionnels à l'étranger) a fortement fragilisé la position du français en

Pologne. En ce qui concerne le paysage linguistique en France, on n'observe pas de réels changements depuis 1989 que ce soit à l'école ou à l'université. Au niveau scolaire, il est toujours possible en pratique d'étudier jusqu'à trois langues parmi une douzaine, le polonais étant toujours celle qui attire le moins. Des réformes initiées au lycée depuis 2010, notamment au niveau des options ont comme effet d'affaiblir encore plus la position du polonais LVE en France, qui se voit de plus en plus menacées pour des raisons essentiellement budgétaires. Au niveau supérieur, il se dessine depuis 2007, une disparition progressive de l'enseignement du polonais que ce soit dans le cadre de diplômes de langues ou en lectorat, notamment dû là aussi à des restrictions budgétaires. S'agissant de l'apprentissage des LVE dans un cadre extrascolaire en France, force est de constater que l'intérêt pour les langues étrangères n'est pas le même qu'en Pologne.

L'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France ne profite malheureusement pas à toutes les personnes qui aimeraient apprendre cette langue. En effet, bien que le français soit enseigné dans les seize voïévodies de Pologne, il est davantage représenté en zone urbaine, dans des grandes agglomérations. De plus, l'enseignement du français a essentiellement lieu dans deux types d'établissements scolaires : dans les lycées généraux et dans les écoles artistiques. En ce qui concerne l'apprentissage du polonais LVE en France, celui-ci, très rare, a lieu dans des régions françaises très denses, qui entretiennent des relations économiques et historiques très fortes avec la Pologne. En outre, les établissements dans lesquels est enseigné le polonais LVE sont très prisés, ils sont en effet chaque année très bien notés.

On observe un certain manque d'intérêt de la part des Polonais vis-à-vis du français, ce qui également vrai chez les Français vis-à-vis du polonais. En effet, beaucoup de Polonais considèrent le français comme une langue étrangère secondaire ou de moindre importance. Quant aux Français, nombreux sont ceux qui considèrent la connaissance du polonais, comme inutile. Aussi, l'apprentissage de ces deux langues dans les deux pays ne touche-t-il qu'une partie restreinte de la population. Nos observations et enquêtes réalisées dans le cadre de cette thèse ont donné des informations très précises quant aux motivations d'apprentissage des apprenants. Que ce soit au niveau scolaire, supérieur ou extrascolaire, les personnes qui apprennent le français en Pologne sont essentiellement des femmes motivées principalement par des raisons affectives : affection pour la langue et/ou la culture françaises notamment. A l'inverse, les personnes qui apprennent le français dans un cadre extrascolaire (cours en ligne, écoles de langues, autoformation, etc.) sont nombreuses certes à présenter des motivations affectives, mais on constate une part plus élevée de personnes

motivées par des raisons instrumentales ou pragmatiques comme le fait de poursuivre l'apprentissage du français, trouver un emploi ou voyager en France. En France, le polonais est étudié aussi bien par les hommes que par les femmes. Le polonais à tous les niveaux est très nettement étudié par des personnes d'origine polonaise. Les motivations des apprenants quelles que soient leurs origines sont essentiellement pragmatiques, il s'agit ici de se rattacher à leurs origines, pouvoir discuter avec des natifs (dont la famille), ou encore s'expatrier en Pologne. Concernant uniquement les lycéens qui ne sont pas d'origine polonaise, nous pouvons ajouter : apprendre une nouvelle langue, obtenir plus de points au baccalauréat ou intégrer un lycée réputé.

S'agissant des représentations sociales, nos études nous ont montré que les Polonais et les Français au sens large avaient des stéréotypes négatifs respectivement sur la France et la Pologne. Les apprenants polonais que nous avons interrogés dans le cadre de nos enquêtes, à la différence du reste de la population, ont une image très positive de la France. Nous avons remarqué en outre que les femmes étaient beaucoup plus réceptives que les hommes à la culture française. Elles vouent en effet une certaine passion pour la France qu'elles associent bien souvent à la mode et au romantisme, tandis que pour la population masculine, la France est associée principalement à la gastronomie. Les apprenants ont quelquefois recours à des stéréotypes, mais ces derniers souvent positifs. En ce qui concerne les apprenants de polonais en France, la Pologne est associée à son passé historique et à son cadre naturel. Seuls, les apprenants qui ne sont pas d'origine polonaise ont recours à des stéréotypes, bien souvent négatifs. Aussi, ces enquêtes nous ont démontré l'importance de discuter les stéréotypes, puisque ces derniers ont des conséquences certaines sur le choix d'apprentissage d'une langue étrangère.

Les résultats obtenus dans cette thèse corroborent pour une très grande majorité, l'état de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France tel qu'il est présenté par les auteurs que nous avons cité tout au long de notre travail, à savoir qu'il y a bel est bien un affaiblissement de l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France depuis plusieurs années, ainsi qu'une amplification de l'enseignement et l'apprentissage du polonais langue maternelle ou seconde en France depuis 1989.

Les résultats de nos recherches ont également permis de contribuer à faire avancer l'état des connaissances sur l'enseignement et l'apprentissage du français en Pologne et du polonais en France. Nous avons en effet apporté de nombreuses nouvelles données

statistiques et ce pour tous les niveaux d'apprentissage. Nous avons également abordé des thèmes très rarement, voire pas du tout traités par les auteurs comme les méthodologies d'enseignement, les méthodes d'apprentissage, les programmes d'enseignement, la structure des épreuves officielles, la France et la Pologne comme destination Erasmus, etc. Nous avons également donné à plusieurs reprises la parole aux apprenants eux-mêmes, par des enquêtes ou des interviews en présentiel et en ligne. Aussi, nous avons pu analyser les motivations et les représentations sociales des apprenants, chose qui a été très rarement faite auparavant.

Nous avons cependant deux interrogations avant l'écriture de cette thèse. Concernant la première, nous avons découvert qu'il existe bien un lien entre l'employabilité et la connaissance de langue française. En effet, la France est un des principaux investisseurs en Pologne (1092 entreprises à capitaux français sont implantées aujourd'hui en Pologne contre 94 seulement en 1994). De plus, nous avons démontré qu'un emploi dans lequel la connaissance du français est requise offre des salaires plus importants qu'un emploi exigeant la connaissance d'autres langues étrangères comme l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien. Au sujet de notre deuxième interrogation qui pour rappel concernait le décalage entre les chiffres sur l'apprentissage du polonais en France avancés par le sénateur Leleux et les rapports oraux et écrits des enseignants et polonais en France. Nous avons ici constaté que les données statistiques transmises par le MEN français étaient incomplètes, puisque le Ministère s'appuie sur les effectifs envoyés par les établissements scolaire. Or, ces derniers ne sont pas tenus de les envoyer. De plus, dans les données du MEN, il n'existe pas de différence entre l'apprentissage du polonais LVE et l'apprentissage du polonais dans les sections internationales. Or, comme nous l'avons évoqué, parmi ces deux formes d'apprentissage, seule celui conduit dans les sections internationales connaît une forte croissance. Ainsi, en comparant les données à sa disposition, le sénateur Leleux a considéré que l'apprentissage du polonais en France dans sa globalité et sous toutes ses formes est en forte expansion, ce qui n'est malheureusement pas la réalité du terrain.

Si toutes nos questions ont trouvé des réponses, nous avons toutefois certains regrets. En effet, nous aurions aimé étudier une réelle évolution de l'enseignement et de l'apprentissage du polonais en France (nombre d'établissements et d'apprenants notamment) année par année, comme nous l'avons fait pour l'enseignement et l'apprentissage du français dans la partie 2. De plus, nous regrettons également que nous n'ayons pu obtenir de la part du Ministère, des chiffres officiels concernant les lectorats de polonais en France.

Enfin, nous avons obtenu des preuves pertinentes sur les motivations d'apprentissage

des deux langues dans les deux pays (via nos observations et enquêtes), nous avons à partir de ces résultats émis des hypothèses sur les raisons pour lesquelles ces langues ne sont pas étudiées. Pour le français, nous avons indiqué la difficulté de la langue, le manque d'intérêt de la population quant à l'utilité du français, une image de la France ternie. Pour le polonais, la raison principale est son inutilité prétendue et un déficit de connaissances de la part des Français sur la Pologne et l'utilité de la langue polonaise. A ce titre, pour vérifier nos hypothèses, nous aurions pu directement interroger des personnes qui n'étudient pas ces langues. Ensuite, dans un souci de symétrie, nous avons interrogé dans le cadre de nos enquêtes des lycées sur leurs motivations d'apprentissage. Nous aurions pu interroger des élèves des niveaux inférieurs comme le collège et l'école primaire (cela concerne l'apprentissage du français en Pologne) ou leurs parents, puisque ce sont essentiellement ces derniers qui décident des choix linguistiques de leurs enfants à ces niveaux. Ces deux points que nous venons d'exposer dans ce paragraphe pourraient faire l'objet de recherches ultérieures.

ANNEXES

ANNEXE 1. Corps enseignant à l'École des cadets de 1765 à 1794

Nom	Nationalité	Notoriété	Fonction
Stanisław August Poniatowski	Polonais	Roi de Pologne de 1764 à 1795	Fondateur de l'école des cadets
Adam Kazimierz Czartoryski	Polonais	Prince	Commandement de l'école
August Sułkowski	Polonais	Prince	Vice-commandement
Fryderyk Moszyński	Polonais	Prince	Vice-commandement
Józef Wodziński	Polonais	-	Directeur – Formation militaire
Filip Orduowski	Polonais	-	Directeur
Mikołaj Chopin	Polonais	Père du célèbre compositeur Frédéric Chopin	Professeur de français
John Lind	Anglais	Avocat, activiste et politique	Concepteur du programme de l'école des cadets
Christian Pfeiderer	Allemand	-	Professeur de mathématiques puis directeur
Józef Frankowski	Polonais	-	Professeur de mathématiques et de physiques/chimie

ANNEXE 2. Contenu de l'ouvrage de Condillac, *La logique, ou les premiers développements de l'art de penser*

Partie 1	Partie 2
Comment la nature même nous enseigne l'analyse ; et comment, d'après cette méthode, on explique l'origine et la génération, soit des idées, soit des facultés de l'âme.	L'analyse considérée dans ses moyens et dans ses effets ; ou l'art de raisonner réduit à une langue bien faite.

Chapitre	Chapitre
I. Comment la nature nous donne les premières leçons de l'art de penser.	I. Comment les connaissances que nous devons à la nature, forment un système où tout est parfaitement lié ; et comment nous nous égarons lorsque nous oublions ses leçons.
II. Que l'analyse est l'unique méthode pour acquérir des connaissances. Comment nous l'apprenons de la nature même.	II. Comment le langage d'action analyse la pensée.
III. Que l'analyse fait les esprits justes.	III. Comment les langues sont des méthodes analytiques. Imperfection de ces méthodes.
IV. Comment la nature nous fait observer les objets sensibles, pour nous donner des idées de différentes	IV. De l'influence des langues.
V. Des idées des choses qui ne tombent pas sous les sens.	V. Considérations sur les idées abstraites et générales ; ou comment l'art de raisonner se réduit à une langue bien faite.
VI. Continuation du même sujet.	VI. Combien se trompent ceux qui regardent les définitions comme l'unique moyen de remédier aux abus du langage.
VII. Analyse des facultés de l'âme.	VII. Combien le raisonnement est simple quand la langue est simple elle-même
VIII. Continuation du même sujet.	VIII. En quoi consiste tout l'artifice du raisonnement
IX. Des causes de la sensibilité et de la mémoire.	IX. Des différents degrés de certitude ; ou de l'évidence, des conjectures et de l'analogie.

ANNEXE 3. Liste des principaux enseignants du Lycée polonais de Villard-de-Lans

Nom	Matières(s) enseignée (s)	Observations
Zygmunt Lubicz-Zaleski	Littérature polonaise	Premier directeur du lycée
Wenceslas Godlewski	Histoire et la littérature polonaises	Secrétaire général du lycée, il remplace Lubicz-Zaleski quand celui-ci est déporté
Berger	Mathématiques	Il sera le troisième directeur du Lycée, après la déportation de Godlewski et fondera
Włodzimierz Tarlo-Mazinski	Astronomie et philosophie	-
Kazimierz Gerhardt	Physique et chimie	-
Marian Kozłowski	Chimie et anglais	
Jadwiga Aleksandrowicz	Instruction civique et histoire de la Pologne contemporaine	Inspecteur de l'Éducation nationale
Jan Harwas	Grec et latin	Chef du Service culturel du consulat général de Pologne à Lille
Witold Budrewicz	Éducation physique et sport	Maître d'internat
Jadwiga Stefanowicz	Littérature	Directrice de l'internat féminin
Zofia Łukasiewicz	Biologie	Directrice de l'internat féminin

ANNEXE 4. Liste des masters conjoints franco-polonais en 2016/17

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation ou domaine d'études
MATHÉMATIQUES		
Université Nice Sophia Antipolis	Université Technique de Gdańsk	MATHMODS, Mathematical modelling in Engineering : Theory, Numerics, Applications
CHIMIE		
Université de Lille 1	Université Jagellonne de Cracovie	ASC, Master of Science, Advanced Spectroscopy in Chemistry
Université Paris-Sud 11	Université Adam Mickiewicz de Poznań	SERP-CHEM, International Master in Surface, Electro, Radiation, Photo-chemistry
BIOLOGIE, SANTÉ		
École Normale Supérieure de Cachan	Université Technique de Wrocław / Université de Wrocław	MONABIPHOT, Molecular nano-and bio-photonics for telecommunications and biotechnologies
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES		
Université Paris Ouest	Université de Varsovie	ADVANCES Master in Advanced Development in Social Work
Université Charles de Gaulle Lille 3	Université de Wrocław	MITRA, Médiation interculturelle : identités, mobilités, conflits
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / DROIT		
Université de Strasbourg	Université Jagellonne de Cracovie	EUROCULTURE, Europe in a wider world
Université Paul Cézanne Aix-Marseille III	École Supérieure de Commerce de Varsovie (SGH)	EMLE, European Master in Law and Economics
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / GESTION, MANAGEMENT		
École des Hautes Études en Santé Publique / Université Rennes 1	Université Jagellonne de Cracovie Collegium Medicum	EUROPHEALTH European Public Health Master
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / LETTRES		
Université de Lorraine	Université de Silésie	European Master in Lexicography, EMLex
Université de Perpignan / Université de Provence Aix-Marseille I	Université Jagellonne de Cracovie	INTERZONES, Cultural Studies in Literary Interzones
Université de Perpignan	Université Adam Mickiewicz de Poznań	CROSSWAYS, Cultural Narratives Master
SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR		
École Centrale de Nantes	Université Technique de Varsovie	EMARO+, European Master in Advanced Robotics
École Centrale de Nantes	Université Technique d'Ouest Poméranie	EMSHIP, European Education in Advanced Ship Design
Université de Picardie / Université Paul Sabatier Toulouse III / Université de Provence Aix-Marseille I	Université Technique de Varsovie	MESC, Materials for Energy Storage and Conversion

ANNEXE 5. Liste des doubles-diplômes franco-polonais en 2016/17

MATHÉMATIQUES

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation
Ecole Polytechnique	Université de Varsovie	Double diplôme de master en Mathématiques, Mécanique ou Informatique

PHYSIQUE

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation
Université du Maine Le Mans	Université Jan Długosz de Częstochowa	Master en Sciences et Technologies « Physique et Nanomatériaux » PNANO
Université du Maine Le Mans	Université de Silésie, Katowice	Master en Physique, spécialité : Physique et Nanomatériaux
Université de Strasbourg	Université Technique de Wrocław	Master en Physique
Ecole des Mines Paris Tech	Université Technique de Varsovie	Master d'Ingénieur en Physique
Université de Rennes 1	Université Adam Mickiewicz de Poznań	Master en Physique, parcours nanosciences, nanomatériaux et nanotechnologies

CHIMIE

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation
Université d'Orléans	Université Jagellonne de Cracovie	Master en Chimie

BIOLOGIE, SANTÉ

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation
Université d'Orléans	Université Jagellonne de Cracovie	Master en Biotechnologie Moléculaire

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / DROIT

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation
Université d'Orléans	Université Jagellonne de Cracovie	École de Droit Français de Cracovie : Certificat d'Introduction au Droit Français / Master en Droit Privé
Université François Rabelais de Tours	Université de Łódź	École de Droit Français de Łódź : Diplôme Universitaire de Droit Français
Université de Poitiers	Université de Varsovie	École de Droit Français de Varsovie : Introduction au Droit Français et Européen / Master en Droit Privé des Affaires
Université Paris-Dauphine	Université de Wrocław	École de Droit Français de Wrocław : Diplôme Universitaire de Droit Français / Master en Droit Européen et International des Affaires (DEIA)
Université Toulouse 1 Capitole	Université de Gdańsk	École de Droit Français de Gdańsk : Certificat d'Introduction au Droit Français et Européen

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / SCIENCES POLITIQUES

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation	
Université Cergy Pontoise	École Supérieure de Commerce de Varsovie (SGH) / Université de Varsovie (UW)	Doctorat en Sciences Économiques ou en Sciences Humaines, mention : Sciences Politiques	
Université de Strasbourg / Institut d'Études Politiques	Université Jagellonne de Cracovie	Master pluridisciplinaire d'Études Européennes	
Université de Bourgogne	Université d'Opole	Master Europa en Études Européennes (trilatéral avec Université de Mayence)	

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / GESTION, MANAGEMENT

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation	Fic
Université de Toulon	Académie de l'éducation physique de Varsovie	Licence en Tourisme et Loisirs	
Brest Business School	Université d'Économie de Cracovie	Licence en Management	
Sup de Co Montpellier	Université d'Économie de Cracovie	Bachelor of Business Administration	
ESC Troyes	Université d'Économie de Cracovie	Licence en Management	
École de management de Normandie	Université d'Économie de Cracovie	Licence en Management, Logistique, Économie, Relations Internationales	
Groupe ESC Troyes	École Supérieure de Banque de Gdańsk	Licence en Management International	
Groupe Sup de Co La Rochelle	Université Technique de Łódź-IFE	Licence en Management	
Toulouse Business School (TBS)	École Supérieure de Commerce de Varsovie (SGH)	Master en International Business	
Toulouse Business School (TBS)	École Supérieure de Commerce de Varsovie (SGH)	Master en Business International	
Université de Lorraine	Université d'Économie de Poznań	Master en Ingénierie de la Finance de Marché (Ingénierie financière)	
ESCP Europe	Université d'Économie de Poznań	Master en Management	
Sup de Co Montpellier	Université d'Économie de Cracovie	Master of Business Administration	
ESC Troyes	Université d'Économie de Cracovie	Master en Management	
Brest Business School	Université d'Économie de Cracovie	Master en Management International	
ESCP Europe	Université d'Économie de Cracovie	Master en Management	
SKEMA Business School	Université d'Économie de Cracovie	Master en Management	
École de management de Normandie	Université d'Économie de Cracovie	Master en Management, Logistique, Économie, Relations Internationales	
INSEEC Alpes-Savoie	Université Technique de Łódź Faculté Internationale d'Ingénieurs (IFE)	Master en Management	
Groupe Sup de Co La Rochelle	Université Technique de Łódź-IFE	Master en Management	
Université Jean Moulin Lyon 3	Université de Łódź	Master en Management et Administration des Entreprises MBA	
Université d'Angers	Université Nicolas Copernic de Toruń	Master en Sciences de Gestion, mention Business Administration	
Université d'Angers	Université Nicolas Copernic de Toruń	Master en Management et Développement du Tourisme, de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Loisirs	
Université Paris 13	Université d'Économie de Wrocław / Université de médecine de Wrocław	Master en Management des Organisations Sanitaires et Sociales	
Grenoble École de Management	Université Leon Koźmiński de Varsovie	Master in International Business Management	
ENPC Paris Tech-École Nationale des Ponts et Chaussées	Université Technique de Wrocław	Wrocław Ponts MBA / Executive MBA	

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / LANGUES

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation
Université Paris Sorbonne (Paris 4)	Université de Varsovie	Linguistique: Approche théorique des problèmes de traduction polonais-français
Université de Poitiers	Université de Varsovie	Master en littérature, linguistique et didactique des langues étrangères
INALCO	Université de Varsovie	Études Polonaises et Slavistiques, Langues et Cultures d'Europe Centrale et Orientale
INALCO	Université de Varsovie	Langues et Cultures d'Asie, d'Afrique, du Moyen Orient et d'autres régions du monde (Linguistique, Littérature, Sciences Humaines et Sociales)
Université Paris 8	Université Catholique de Lublin (KUL)	Master en Sciences du Langage, spécialité : Didactique des Langues
Université Paris 13	Université de Pédagogie de Cracovie	Master Pro Traitement Informatique et Linguistique des Documents Écrits (TILDE)
Université d'Artois	Université de Pédagogie de Cracovie	Master de linguistique romane appliquée: Français sur objectif spécifique
Université Stendhal Grenoble 3	Université de Pédagogie de Cracovie	Master de Linguistique romane appliquée et Master Sciences du Langage, Spécialité Linguistique

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / LETTRES

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation
Université Paris Sorbonne (Paris 4)	Université de Varsovie	Littérature et Civilisations : Échanges Littéraires Internationaux
Université Paris Sorbonne (Paris 4)	Université de Varsovie	Communication Culturelle : France-Europe Centrale

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / HISTOIRE

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation
Université d'Orléans	Université Jagellonne de Cracovie	Master en Sciences Humaines et Sociales, mention Histoire
Université de Strasbourg	Université Adam Mickiewicz de Poznań	Master en Histoire

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / ARTS

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation
École supérieure d'art des Pyrénées Pau-Tarbes	Université de Pédagogie de Cracovie	Master en Design Graphique, Multimédia

SCIENCES POUR L'INGENIEUR

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation
ENSAM Arts et Métiers Paris Tech	Université Technique de Łódź-IFE	Master d'Ingénieur en Mécanique ou Gestion et Ingénierie de Production
ECAM Graduate School of Engineering Lyon	Université Technique de Łódź-IFE	Master d'Ingénieur en Mécanique ou Gestion et Ingénierie de Production
Groupe des Écoles Centrales	Université des Sciences et Technologies de Cracovie (AGH)	Programme T.I.M.E.
ENPC Paris Tech École Nationale des Ponts et Chaussées	Université Technique de Wrocław	Diplôme d'Ingénieur / Programme T.I.M.E.

Groupe des Écoles Centrales	Université Technique de Wrocław	Diplôme d'Ingénieur / Programme T.I.M.E.
ENPC Paris Tech-École Nationale des ponts et chaussées	Université Technique de Varsovie	Master d'Ingénieur Bâtiment
ENSCI Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle	Université des Sciences et Technologies de Cracovie (AGH)	Master in Materials Engineering (AGH) Master in Materials Science (ENSCI)
École des Mines de Nantes	Université Technique de Varsovie	Master of Science in Sustainable Nuclear Engineering – Applications & Management (SNEAM)
École des Mines de Nantes	Université des Sciences et Technologies de Cracovie (AGH)	Sustainable Nuclear Engineering Applications & Management - SNEAM and Master of Science in Energy (AGH)
Université d'Evry / Université Paris Saclay	Université Technique de Varsovie	Master in Smart Aerospace & Autonomous Systems
Université de Limoges	Université Technique de Wrocław	Master en Ingénierie mécanique et Science des Matériaux Céramiques

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation
TELECOM Bretagne	Université Technique de Gdańsk	Master en ingénierie : Télécommunication et Électronique
Institut Polytechnique de Grenoble	Université des Sciences et Technologies de Cracovie (AGH)	Master en Informatique, Électronique et Télécommunication
École Nationale Supérieure des Mines des Saint-Étienne	Université des Sciences et Technologies de Cracovie (AGH)	Master en Informatique, Électronique et Télécommunication
École d'Ingénieur de l'Université de Nantes- Polytech/Nantes	Université Technique de Varsovie	Master d'Ingénieur en Électronique et en Informatique

AUTRES PROGRAMMES DE DOUBLES DIPLOMES :

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation ou domaine d'études
TELECOM Paris TECH	Université des Sciences et Technologies de Cracovie (AGH)	Sciences pour l'Ingénieur
École nationale supérieure des Mines de Saint Etienne	Université Technique de Varsovie	Master MSE: Materials Science & Engineering
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis	Université de Białystok / Université de Katowice	Licence professionnelle Collaborateur des Activités Internationales - CAI
École des Hautes Études Commerciales, Groupe HEC	École Supérieure de Commerce de Varsovie (SGH) / CEMS	Management International
HEC	Université Technique de Varsovie	Master of Business administration: Executive MBA (2 ans) / International MBA (1 an)
ESCP Europe	Académie Leon Kozminski	Master in European Business
Université de Lorraine / Université Européenne Viadrina de Francfort	Université d'Économie de Poznań	Master en Management & Marketing (International Business Administration) - trilatéral avec l'Université Européenne Viadrina de Francfort sur l'Oder

EN PROJET POUR 2016 :

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation ou domaine d'études
École Polytechnique	Université Technique de Łódź-IFE	Sciences pour l'Ingénieur
Université Lille 1	Université Technique de Łódź-IFE	Sciences pour l'Ingénieur
ICAM	Université Technique de Łódź-IFE	Sciences pour l'Ingénieur

--

Université Technique de Compiègne	Université Technique de Łódź-IFE	Sciences pour l'Ingénieur
Institut d'Études Politiques de Lille	Université de Silésie à Katowice	Master en Carrières en administration et affaires européennes.

ANNEXE 6. Liste des voïvodies de Pologne classées par leurs nombres d'agglomérations

Voïvodie	Nombre total de villes	Villes de moins de 5000 habitants	Villes de 5000 à 20000 habitants	Villes de 20000 à 100000 habitants	Villes de 100000 habitants et plus
Mazovie	85	25	36	21	3
Silésie	71	12	23	24	12
Grande-Pologne	109	50	39	18	2
Petite-Pologne	60	18	28	12	2
Basse-Silésie	91	25	46	17	3
Łódź	43	12	15	15	1
Poméranie	42	9	18	13	2
Basses-Carpates	49	18	21	9	1
Lublin	42	15	16	10	1
Couïavie-Poméranie	52	20	24	5	3
Poméranie occidentale	63	52	21	9	2
Varmie-Mazurie	49	19	19	9	2
Sainte-Croix	31	14	12	4	1
Podlachie	39	20	11	7	1
Lubusz	42	18	18	4	2
Opole	35	10	19	5	1

ANNEXE 7. Liste des sections bilingues francophones en Pologne après la réforme du système éducatif de 2017

PRIMAIRE

Szkoła Podstawowa nr 1 im. Adama Mickiewicza, Łódź
Szkoła Podstawowa Nr 116 im. Aleksego Rżewskiego, Łódź
Szkoła Podstawowa nr 29 im. Adama Mickiewicza, Lublin
Szkoła Podstawowa nr 12 im. Powstańców Śląskich, Varsovie
Szkoła Podstawowa nr 267 im. Juliusza Słowackiego, Varsovie
Szkoła Podstawowa nr 391 im. Macieja Aleksego Dawidowskiego ps. „Alek”, Varsovie
Szkoła Podstawowa nr 37 im. Ks. Jana Twardowskiego w Katowicach, Katowice

PRIMAIRE ET COLLÈGE

Szkoła Podstawowa nr 364 im. Konstancji Markiewicz w Warszawie, Varsovie

COLLÈGE ET LYCÉE

Zespół Szkół Ogólnokształcących nr 2 w Gdyni, Gdynia
Zespół Szkół Ogólnokształcących nr 1 im. Mikołaja Kopernika w Katowicach, Katowice
Zespół Szkół Ogólnokształcących nr 1 w Poznaniu, Poznań

PRIMAIRE, COLLÈGE ET LYCÉE

Zespół Szkół Ogólnokształcących nr 7 w Krakowie, Cracovie

LYCÉE

XIII Liceum Ogólnokształcące im. Marii Piotrowiczowej, Łódź
XV Liceum Ogólnokształcące z Oddziałami Dwujęzycznymi im. Narcyzy Żmichowskiej, Varsovie
XVI Liceum Ogólnokształcące z Oddziałami Dwujęzycznymi im. Stefanii Sempołowskiej, Varsovie
Liceum Ogólnokształcące nr VIII im. Bolesława Krzywoustego we Wrocławiu, Wrocław

ANNEXE 8. Grille de compétences du CECRL

		A1	A2	B1	B2	C1	C2
C O M P R E N D R E	Écouter	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.	Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.	Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier.
	Lire	Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les petites publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.	Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.	Je peux lire sans effort tout type de texte même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une œuvre littéraire.
P A R L E R	Prendre part à une conversation	Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans un pays où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rend possible une interaction normale avec un interlocuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.	Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparement devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer mes idées et opinions et lier mes interventions à celles de mes interlocuteurs.	Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour qu'elle passe presque inaperçue.
	S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.	Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée.	Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants.
É C R I R E	Écrire	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.	Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.	Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une œuvre littéraire.

ANNEXE 9. Nombre d'étudiants polonais par voïvodies en 2017

Voïévodie	Nombre d'étudiant
Mazovie	263 500
Petite-Pologne	157 271
Grande-Pologne	130 294
Basse-Silésie	123 761
Silésie	110 996
Łódz	84 618
Poméranie	84 068
Lublin	71 554
Couïavie-Poméranie	59 081
Basses-Carpates	48 361
Poméranie-occidentale	39 001
Podlachie	31 926
Varmie-Mazurie	28 139
Sainte-Croix	26 431
Opole	19 635
TOTAL	1 291 870

ANNEXE 10. Liste des monitrices de polonais en fonction en 2011/12

Identité	Lieux d'exercice	Villes d'exercice
Ewa Markowiak	12, dont 11 écoles primaires et 1 centre culturel	Bruay-La-Buissière (62), Houdain (62), Haillicourt (62), Barlin (62), Marles-les-Mines (62), Divion (62), Rebreuve-Ranchicourt (62)
Iwona Lévêque	6, dont 4 écoles primaires et 2 collèges	Harnes (62), Dourges (62), Libercourt (62)
Mary-Line Scieszkyk	8, dont 4 écoles primaires, 2 collèges et 2 centres culturels	Meri-court (62), Montigny en Gohelle (62), Rouvroy (62), Courcelles les Lens (62)
Ewa Bober	-	Magny (59), Pecquencourt (59), Auberchicourt, (59) Lallaing (59), Douai (59)
Urszula Lag	En congé maternité	-
Bronislawa Ramotowska	Milieu associatif	Mulhouse (68), Wittelsheim (68), Bollwiller (68)
Elzbieta Krawczyk	Écoles primaires et salle paroissiale	Pulversheim (68), Dannemarie (68), Wittelsheim-Rosalmend (68), Wittenheim-Ste Barbre (68), Bollwiller (68), Rixheim (68)
Teresa Bouguet-Mierzwa	Pas d'enseignement cette année	-
Joanna Zulauf	4 écoles primaires	Saint-Denis (93), Paris (75)
Anna Pasquer	-	Autour de Benais (37)
Bogoslawka Janicka	-	Autour de Torcy (77)

ANNEXE 11. Quelques mots d'origine française ayant influencé le polonais au cours des derniers siècles

Siècle	Classes sémantiques	Circonstances
XVIème	Nom de marchandises : karczoch (artichaut), bransoletka (bracelet), dublet (tissu de soie), perfumy (parfum), etc. Mots qui reflètent la réalité française de l'époque : hugonot/ugonot (huguenot), kont (hrabia, comte), parlament (parlement)	Rapports commerciaux entre la France et la Pologne.
Milieu XVIIème	Vie courtoise : dama (dame), gawot (type de danse), komplement (komplement, compliment), metresse (kochanka, maîtresse), peruk (peruka, perruque), etc.	Relations politiques entre la France et la Pologne. Activité culturelle de la reine Louise Marie de Gonzague et Marie d'Arquien Influences littéraires et naissance de la mode française
Seconde moitié du XVIIIème	Vie courtoise : broszurka (broszura, brochure), cywilizować (civiliser), ekwipaż (voiture), moda (mode), toaleta (strój, tenue), afront (affront), etc. Nourriture : bulion (bouillon), konfitury (confiture), pularda (poularde) Théâtre et littérature : amant/amanta (amant/, amante), kulisy (coulisses), paradyz (paradis), romans (roman) Militaire : atak (attaque), batalyon (troupe), detaszment (détachement), grenadyjer (grenadier), parad (parade), patrol (patrouille), rekonesans (reconnaissance), etc	Règne de Stanislas Auguste Poniatowski. Rôle de la France comme puissance européenne. Influences des philosophes des Lumières
Première moitié du XIXème	Vie mondaine : biżuteria (bijouterie), dekolt (décolleté), galanteria (politesse), koafiura (coiffure), szal (châle), etc. Cuisine raffinée : deser (dessert), krem (crème), likier (liqueur), menu (menu), etc. L'art : ballada (ballade), fasada (façade), kabaret (cabaret), kuplet (couplet), spektakl (spectacle), wernisaż (vernissage), etc. Termes militaires : armia (armée), epolet (épaulette), kirasjer (cuirassier), tyraliera (tirailleur), etc. Vie sociale et politique : biuro (bureau), departament (département), trybuna (tribune), etc. Vie économique : finanse (finance), bankrut (banqueroute), rentier (rentier), etc. Science et technique : busola (boussole), sonda (sonde), tampon (tampon), etc.	Légions polonaises Duché de Varsovie Grande Émigration

	Vie quotidienne : adres (adresse), багаж (bagage), hotel (hôtel), etc.	
Fin XIXème moitié XXème	Les noms d'objets nouveaux : por (poireau), konzelater (congélateur), ordefr (hors d'oeuvre), szeszuar (séchoir), etc. Les noms des services administratifs français : meri (mairie), biuro do szomasz (bureau de chômage), kes de maladi (caisse de maladie), etc. Les noms abstraits : moral (moralny), kurasz (courage), etc. Les mots du vocabulaire professionnel spécialisé : marto piker (marteau-piqueur), transwersalka (transversale), taja (taille), etc.	Migration de travail
Seconde moitié du XXème siècle	Autostrada (autoroute), adrenalina (adrénaline), bagietka (baguette), butik (boutique), gofr (gauffre), kaskader (cascadeur), klimatyzacja (climatisation), makabra (macabre), prodiż (prodige), woltaż (voltage), etc.	

BIBLIOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN POLOGNE

CIEŚLA Michał, « *Nauczanie języków obcych nowożytnych w Szkole Rycerskiej w Warszawie 1766–1794* », *Rozprawy z Dziejów Oświaty*, Wrocław, 1958, p. 46

CIEZKA Beata, *La langue française en Pologne: compétences et attentes des Polonais et offre des écoles de langues*, Warszawa, Instytut Spraw Publicznych, 2003.

FALICKI Jerzy, « Romaniści na dawnym uniwersytecie wrocławskim », *Kwartalnik Neofilologiczny*, 1958, V, p. 135

Główny Urząd Statystyczny (GUS), *Oświata i wychowanie w roku szkolnym 2016/2017*, Warszawa, 2017, p. 99-106

KAMECKA Malgorzata, « Les précepteurs francophones dans la Pologne du XVIII^e siècle », in RJÉOUTSKI Vladislav, *Le précepteur francophone en Europe*, Éducatons et Sociétés, 2013, chapitre 2

LEWICKA Halina. « L'enseignement du français en Pologne au XVI^e et dans la première moitié du XVII^e s », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°15, 1982

MICHALIK Maria, « Motywacje i motywowanie uczniów klas dwujęzycznych gimnazjum i liceum z językiem francuskim », in WĄSIK Zdzisław, *Nowe spojrzenia na motywację w dydaktyce języków obcych, Tom 1*, Wyższa szkoła filologiczna we Wrocławiu, 2008

NIKIBORC Anna, *L'enseignement du français dans les écoles polonaises au XVIII^e siècle*, Towarz, 1962

OCIEPKA Nina, « L'enseignement du français en Pologne jusqu'au XIX^e siècle », *Zeszyty Glottodydaktyczne*, Université Jagellon, n° 2, 2010, p. 147-156

OKEĆKA Helena, « Les établissements français », in BOUTET Josiane, WRÓBLEWSKA-PAWLAK Krystyna, *Le français en Pologne : mythes et réalités*, Varsovie, 1996, p. 56

OKEĆKA Helena, « Studia romanistyczne na UW dla osób nieznających francuskiego », *Języki Obce w Szkole (JOWS)*, Wydawnictwa CODN, 2013/01

ZAJĄC Jolanta, « L'enseignement primaire, secondaire et supérieur », in BOUTET Josiane, WRÓBLEWSKA-PAWLAK Krystyna, *Le français en Pologne : Mythes et réalités*, Varsovie, 1996, p.46

ZAJĄC Jolanta, « Enseignants de Varsovie et de Łódź », BOUTET Josiane, WRÓBLEWSKA-PAWLAK Krystyna, *Le français en Pologne : Mythes et réalités*, Varsovie, 1996, p.79

ENSEIGNEMENT DU POLONAIS EN FRANCE

DELAPPERIÈRE Maria, WŁODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France : Assises 2001*, Institut d'études slaves, 2002

DZWONKOWSKI Roman, *Szkolnictwo Polskie we Francji po II wojnie światowej*, « Studia Polonijne », Lublin, 1983

GOGOLEWSKI Edmond, *L'enseignement polonais et l'enseignement de la langue polonaise dans les établissements scolaires et universitaires en France (1833-1989)*, Université de Paris IV, 1991

GOGOLEWSKI Edmond, *La langue polonaise dans l'enseignement élémentaire et secondaire en France : 1833-1990*, Centre d'étude de la culture polonaise, 1994

GOGOLEWSKI Edmond, *L'enseignement de la langue polonaise dans les écoles primaires en France*, *Revue du Nord*, 1981, p.465-478

GRUDZINSKA Agnieszka, SIATKOWSKA-CALLEBAT Kinga, *L'enseignement du polonais en France: Iles assises*, Institut d'études slaves, 2008

KUKURYKA Jean, « *La contribution des écoles polonaises au Patrimoine polonais dans la région parisienne* », Colloque international, Paris, 18-19 février 2011

MAZEAUD Guillaume, *Les études polonaises en péril*, L'Est Républicain, 16 juin 2009

MENJ-MESRI DEPP / Système d'information Scolarité et enquêtes auprès des établissements non couverts par Scolarité

MEN-MESRI-DEPP Système d'information Océan

MESRI-DGESIP-DGRI-SCSES-SIES/A2-1 : Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) - enquête Inscriptions

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Fiches démographiques des sections du CNU - Année 2014 / 2015*, avril 2018, p.2

Niezależny związek nauczycielstwa polskiego, *Jednodniówka*. Francja 1925- -1955. Lens 1955, p. 9

OPTOŁEWICZ Ewa, *L'enseignement du polonais dans les établissements primaires et secondaires*, in DELAPERRIÈRE Maria, WŁODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France le Assises 2001*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2002, p. 31-34.

PIERMATTEI Małgorzata , « L'enseignement du PLE au Centre de Civilisation polonaise et la formation continue de Paris-Sorbonne », in KOLANKIEWICZ Leszek, ZIENIEWICZ Andrzej, *Enseigner et apprendre le polonais langue étrangère*, Paris-Varsovie, juin 2014, p. 241

PUGACEWICZ Iwona, « L'école polonaise de Paris et ses filiales », in DELAPERRIÈRE Maria, WŁODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France le Assises 2001*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2002, p. 35-37.

SALMON-SIAMA Monika, « Le lycée polonais Kamil Cyprian Norwid de Villard de Lans », in CONDETTE Jean-François, *Les écoles dans la guerre*, Villeneuve d'Ascq, 2016 , p. 527-542

SIATKOWSKA-CALLEBAT Kinga, Compte rendu de l'assemblée générale de la société française d'études polonaises (SFEP), Établi pour le Bureau de la SFEP, 14 mars 2015, p.12

SIATKOWSKA-CALLEBAT Kinga, Compte rendu de l'assemblée générale de la société française d'études polonaises (SFEP), Établi pour le Bureau de la SFEP, 22 mars 2014, p.13

SIATKOWSKA-CALLEBAT Kinga, *50 ans du département de polonais à l'université Paris-Sorbonne (Paris IV)*, Édition : Département de polonais, UFR d'études slaves, 2011, p. 118-122

SIATKOWSKA-CALLEBAT Kinga, « L'enseignement du polonais en France dans les établissements supérieurs », in DELAPERRIÈRE Maria, WŁODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France le Assises 2001*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2002, p. 41-48

SIATKOWSKA-CALLEBAT Kinga, « L'histoire de l'enseignement du polonais en France », in KOLANKIEWICZ Leszek, ZIENIEWICZ Andrzej, *Enseigner et apprendre le polonais langue étrangère*, Centre de Civilisation Polonaise Paris, Polonicum Varsovie, 2014, p. 192-204

ENSEIGNEMENT DES LANGUES DANS LE MONDE

KOMOROWSKA Hanna, *Kształcenie językowe w Polsce, Fundacja Rozwoju Systemu Edukacji*, Warszawa, 2017

KOMOROWSKA Hanna, *Nauczanie języków obcych: Polska a Europa*, Wydawnictwo Szkoły Wyższej Psychologii Społecznej, Academica, 2007

MAURER Bruno, *Enseignement des langues et construction européenne*, Éditions des archives contemporaines, Paris, 2011 MAZUR Jan, *Polska polityka językowa na przełomie tysiącleci*, Wydawn. Uniwersytetu Marii Curie-Skłodowskiej, 1999

MAZUR Jan, *Promocja języka i kultury polskiej w świecie*, Wydawn. Uniwersytetu Marii Curie-Skłodowskiej, 1998

MIODUNKA Władysław, *Język polski w świecie: zbiór studiów*, Państwowe Wydawn. Nauk., 1990

MIODUNKA Władysław, Język polski poza Polską, PISAREK Walery, *Polszczyzna 2000. Orędzie o stanie języka na przełomie tysiącleci*, , Kraków, p. 306–325.

MIODUNKA Władysław, « Język polski w Unii Europejskiej » in ROHOZIŃSKA Ewa, SKURA Marta, PIASECKA Anna, *Na chwałę i pożytek nasz wzajemny. Złoty jubileusz Polonicum*, Warszawa, p. 177-186.

MIODUNKA Władysław, « Historia polszczyzny jako języka obcego. O potrzebie i koncepcji opisu », in PRZYBYLSKA Renata, KAŚ Józef, SIKORA Kazimierz , *Symbolae grammaticae in honorem Bogusłai Dunaj* , Kraków, 2010, p. 119-131.

MIODUNKA Władysław, « Polszczyzna jako język drugi. Definicja języka drugiego », in GRUCHALA Janusz, KUREK Haliny, *Silva rerum philologicarum. Studia ofiarowane prof. M. Strycharskiej-Brzezynie z okazji Jej jubileuszu*, Kraków, 2010, p. 233-245.

MIODUNKA Władysław, « Les normes européennes dans l'enseignement du polonais langue étrangère », in DELAPERRIÈRE Maria, WŁODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France le Assises 2001*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2002, p. 52-57.

PHILIPPSON Robert, *La domination de l'anglais*, Paris, Libre et Solidaire, 2019, p. 108-111.

PODPORA-POLIT Emilia, « Nauczanie języka niemieckiego wczoraj i dziś – kilka refleksji po lekturze przedwojennych podręczników », *Języki Obce w Szkole (JOWS)*, Wydawnictwa CODN, n°3/2016.

REINFRIED Marcus, Institutionnalisation et concurrence. La langue française et anglaise dans les écoles secondaires en Allemagne (1837-1945), *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 2014.

WORLD ALMANACH BOOKS, *World Almanac and Book of Facts*, Mahwah, 1999

WRÓBLEWSKA-PAWLAK Krystyna, STRACHANOWSKA Iwona, *Preferencje językowe młodzieży polskiej: 1990-1999*, Studia Europejskie-Centrum Europejskie Uniwersytetu Warszawskiego, n°1, 2000, p.102

ZAJĄC Halina, *Ewolucja teorii nauczania języka rosyjskiego w szkole polskiej w latach 1950-2000. Cz. 1, Metody glottodydaktyczne*, Wydawnictwo Naukowe Uniwersytetu Pedagogicznego, Kraków, 2008, p. 15-34.

ZARĘBSKA Jadwiga, « Powszechność i nauczania języków obcych w roku szkolnym 2000/2001 », *Języki Obce w Szkole (JOWS)*, Wydawnictwa CODN, Nr 4/2003 et Nr 4/2005

MOBILITÉ ERASMUS

BALLATORE Magali, *Erasmus et la mobilité des jeunes Européens*, Paris, Éducation et société, Presses universitaires de France (PUF), 2015

BIŁAS-HENNE Monika, « Sieci społeczne i wsparcie społeczne studentów programu Erasmus », in MARTYNIUK Waldermar, *Internacjonalizacja studiów wyższych*, Warszawa, Fundacja Rozwoju Systemu Edukacji, 2011, p. 171-189

CAMPUS France, *La mobilité internationale des étudiants européens*, Hors-série n°17. Juin 2017

ERASMUS, Erasmus+ Annual Report 2017 - Statistical Annex, p. 36

DIDACTIQUE, ET PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

BERGERON Jocelyne, DESMARAIS Lise, DUQUETTE Lise, « Les exercices communicatifs : un nouveau regard », *Études de linguistique appliquée*, FDM n°57, 1984

BERTHET Annie, HUGOT Catherine, KIZIRIAN Véronique-M, SAMPSONIS Béatrix, WAENDENDRIES Monique, *Alter Ego 1*, Hachette FLE, 2012

Bulletin officiel (BO), *Programme d'enseignement des langues vivantes en classe de seconde générale et technologique*, n°4, 29 avril 2010

Bulletin officiel, *Programme des lycées, langues vivantes, classe terminale, séries générales et technologiques*, n°5, 9 sept 2004

Bulletin officiel, Enseignement du polonais au palier 1 du collège, n°6, 10 février 2011, p.19

Bulletin officiel, *Programme des lycées, langues vivantes, classes de première générales et technologiques*, n°7, 28 août 2003

Bulletin officiel, *Préambule commun aux programmes de langues vivantes des classes de seconde générale et technologique*, n°7 , 3 oct 2002

Bulletin officiel, *Programme d'enseignement des langues vivantes du cycle terminal pour les séries générales et technologiques*, n°9, 30 septembre 2010

BYDANOVA Lisa , POLEWKA Anna, « Le système éducatif en Pologne et ses réformes récentes », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 2015, p. 15-20

BOUVARD Marie, *La rédaction et l'utilisation de la méthode Dzien Dobry*, in DELAPERRIÈRE Maria, WLODARCZYK Hélène, *L'enseignement du polonais en France le Assises 2001*, Institut d'Études Slaves, Paris, 2002, p.49-51

CARAVOLAS Jean-Antoine, *Histoire de la didactique des langues au siècle des Lumières*, Presses de l'université de Montréal, 2001, p. 259

COMMISSION EUROPÉENNE, *L'enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère (EMILE) à l'école en Europe*, Bruxelles, 2006

CORNAIRE Claudette , RAYMOND Patricia Mary, *La production écrite*, CLE international, 1999, p. 5

DYÈRE Laurence, BOUVARD Marie-Furman , *Dzień dobry*, Institut d'études slaves, Paris, 1994

FRENAY Mariane, NOEL Bernadette, PARMENTIER Philippe, ROMAINVILLE Marc, *L'étudiant-apprenant. Grille de lecture pour l'enseignant universitaire*, Paris/Bruxelles : De Boeck Université, 1998.

GALISSON Robert, COSTE Daniel, *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette, 1976.

GRALA Maria, PRZYWALSKA Wanda, *Z polskim na co dzień : cours moyen de langue polonaise pour les francophones*, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, Warszawa, 1979

HOLMAN David, WALL Toby-D, CLEGG Chris-W, SPARROW Tom, HOWARD Ann, *The New Workplace: People, Technology and Organisation: A Handbook and Guide to the Human Impact of Modern Working Practices*, New York, 2003

HYMES Dell, « On communicative competence », in PRIDE Jean-Bernard, HOLMES Janet, *Sociolinguistics*, Penguin books, 1972, p.36

IWAN Krystyna, *Nauczanie języków obcych nowożytnych w Polsce w latach, 1919-1939: koncepcje organizacyjno-programowe*, Wydawn. Naukowe Uniwersytetu im. Adama Mickiewicza, 1972

LEPETIUKHA L.V, *Cours de méthodologie de l'enseignement du français langue étrangère*, NK Publishers, 2019, p.18.

MAŁOLEPSZA Małgorzata, SZYMKIEWICZ Aneta , *Hurra po polsku 1*, Prolog, Krakow, 2014

Ministerstwo Edukacji Narodowej, *Podstawa programowa z komentarzami, Tom 3. Języki obce w szkole podstawowej, gimnazjum i liceum*, 2009

MIODUNKA Władysław, *Glottodydaktyka polonistyczna*, Księgarnia Akademicka Kraków, 2016, p. 314

MIODUNKA Władysław, *Programy nauczania języka polskiego jako obcego*, Kraków, 1993

SZYPOWSKA Maria, *Język francuski dla początkujących*, Wiedza Powszechna, 1976

TREVISI Sandra, BEACCO DI GIURA Marcella, JENNEPIN Dominique, KANEMAN-POUGATCH Massia, *Café Crème 1*, Hachette FLE, 1997

ZIMMERMANN Günther, *Grammatik im Fremdsprachenunterricht der Erwachsenenbildung*, 1990, Ismaning: Max Hueber Verlag

HISTOIRE DES RELATIONS FRANCE-POLOGNE

BASTIDE Henri, *Les enfants d'immigrés et l'enseignement français*, Presses Universitaires de France, Cahier n°97, 1982

CHALINE Olivier, DUMANOWSKI Jarosław, FIGEAC Michel, *Le rayonnement français en Europe centrale du XVIIe siècle à nos jours*, MSHA, Pessac, 2009, p. 537

CYGAL-KRUPA Zofia, *Les contacts linguistiques franco-polonais*, Presses universitaires de Lille, 1998, p.238.

GOGOLEWSKI Edmond, « Les Polonais en France avant la Seconde Guerre mondiale », *Revue du Nord*, 1979, p 649-662

GIELEC Henri, *Le lycée polonais Cyprian Norwid de Villard-de-Lans (1940-1946) : articulation des liens historiques franco-polonais*, Thèse de doctorat, Nancy, 2011, p. 90

PONTY Janine, *Polonais méconnus : Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'Entre-deux-Guerres*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2005, p. 28

PONTY Janine, *Les Polonais en France : de Louis XV à nos jours*, Monaco, Rocher, 2008

SCHER-ZEMBIŃSKA Lydia, *Les Polonais en France au XIXe siècle*, Paris : la Documentation française, 2009

SIVERT Tadeusz, *Polacy we Francji. Z dziejów polskiego życia kulturalnego w Paryżu na przełomie XIX i XX wieku*, Warszawa, PWN, 1980

TOMCZAK Andrzej, GÓRSKI Karol, *Polska-Francja. Dziesięć wieków związków politycznych kulturalnych i gospodarczych*, Warszawa, Książka i Wiedza, 1983

WRONIAK Zdzisław, *Polityka polska wobec Francji w latach 1925-1932*, UAM, 1987

ZIÓŁKOWSKI Marek, *La Francophonie en Pologne*, Hermès, *la Revue*, 2004/3 (n°40), p.59-61

REPRÉSENTATIONS LINGUISTIQUES ET CULTURELLES

CANDELIER Michel, « Catégoriser les représentations », in ZARATE Geneviève, *Les représentations en didactique des langues et des cultures*, Ed Notions en Question 2, 1997

DJEGHAR Achraf, « Les représentations linguistiques et culturelles dans l'enseignement/apprentissage du français langue étrangère », *Synergies Algérie*, n°5, 2009

GARRETT Peter, *Attitudes to Language*, Cambridge University Press, 2010.

JODELET Denise, « À propos des attitudes à l'égard de la science », in TUBIANA Maurice, PELLICIER Yves, JACQUART Albert, *Images de la science*, Paris, Économica, 1984

JODELET Denise, *Les représentations sociales*, Presses universitaires de France, 2003

LIPPMANN Walter, *Public Opinion*, Wilder Publications, 1922.

MATOS ALDANA Tepey Sarai, *Études des Attitudes Linguistiques des étudiants vénézuéliens apprenant le français langue étrangère à l'Université des Andes, à Mérida (Venezuela)*, Thèse de Doctorat délivrée par l'université Toulouse 2 – Jean Jaurès, 2017.

MOLINER Pascal, *Images et représentations sociales: de la théorie des représentations à l'étude des images sociales*, Presses universitaires de Grenoble, 1996.

PRITCHARD Robert, PAYNE Stéphanie, « Motivation and performance management practices », in HOLMAN David, WALL Toby-D, CLEGG Chris-W, SPARROW Tom, HOWARD Ann, *The New Workplace : People, Technology and Organisation: A Handbook and Guide to the Human Impact of Modern Working Practices*, New York, 2003

ZARATE Geneviève, *Représentations de l'étranger et didactique des langues*, Didier, Paris, 1993

AUTRES

Chambre de commerce France-Pologne (CCIFP), *Inwestycje francuskie w Polsce*, wrzesień 2018.

DANILEWICZ Maria, *Życie naukowe dawnego Liceum Krzemienieckiego*, Warszawa, 1937

DUDEK Antonii, *Historia polityczna Polski 1989-2015*, « Znak », 2016

GRYSZEL Piotr, *Zarys historii turystyki w Polsce*, WSE, Warszawa 2003, p.16

Główny Urząd Statystyczny (GUS), *Pro Memoria 1939/45*, Warszawa, 2015, p 21

Główny Urząd Statystyczny (GUS), *Informacja o rozmiarach i kierunkach emigracji z Polski w latach 2004 – 2007*, Materiał na konferencję prasową w dniu 25 lipca 2008 r

Główny Urząd Statystyczny (GUS), *Informacja o rozmiarach i kierunkach czasowej emigracji z Polski w latach 2004-2017 z dn. 18 listopada 2018*

Główny Urząd Statystyczny (GUS), *Turystyka w 2016r*, Warszawa, 2017, p. 106

- KLIMASZEWSKI Bolesław, *Emigracja z Polski po 1989 roku: książka zbiorowa*, GRELL, 2002
- OMYŁA-RUDZKA Małgorzata, « Stosunek do innych narodów », CBOS, Warszawa, n° 37/2018
- PIECHNIK Ludwik, *Jezuickie Collegium Nobilium w Warszawie (1752-1777)*, Wydawnictwo Instytutu Teologicznego Księży Misjonarzy, 1971, p. 137-138
- SCHOR Ralph, *L'opinion française et les étrangers 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, 1985.
- SINGLY François, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Armand Colin, 2005
- STRZELECKI Zbigniew, WITKOWSKI Janusz, *Ewolucja rozwoju ludności Polski: przeszłości perspektywy*, Rządowa Rada Ludnościowa, Warszawa, 2009, p.28
- ŚWIECKI Andrzej, *L'instruction et l'éducation en Pologne Populaire*, Książka i Wiedza, 1974
- RABAGLIATI Alastair, *Participation of the German and Belarusian Minorities within the Polish Political System 1989-1999*, Zakład Wydawniczy NOMOS, Kraków 2001
- RANCUREL Marc, *L'enseignement secondaire en France*, Les éditions du Conseil de l'Europe, 1995
- VIATTEAU Alexandre, *Pologne entre l'Est et l'Ouest*, Paris, Hora Decima, 2009.
- WITASZEK-SAMBORSKA Małgorzata, *Zapożyczenia z różnych języków we współczesnej polszczyźnie: na podstawie słowników frekwencyjnych*, Poznańskie Towarzystwo Przyjaciół Nauk, 1993
- WOLAŃSKI Filip, « Zagraniczne podróże edukacyjne przedstawicieli elit społecznych Rzeczypospolitej Obojga Narodów i ich specyfika w XVIII wieku », in ORZEŁ Joanna , *Społeczne i kulturowe uwarunkowania edukacji Rzeczypospolitej XVI–XVIII wieku*, Warszawa, 2018, p. 207-215

SITOGRAFIE

ADAMKIEWICZ Sebastian, «Edukacja w II Rzeczypospolite»
<https://niepodlegla.gov.pl/o-niepodleglej/edukacja-w-ii-rzeczypospolitej/>

AFFCCRE, « Annuaire des villes jumelées »
<http://www.afccre.org/fr/nos-membres/annuaire-des-villes-jumelees#.XoifVnI69PY>

CARLIER Morgane, « Lille : La section de polonais de l'Université de Lille menacée ? »
<https://www.lavoixdunord.fr/522213/article/2019-01-16/la-section-de-polonais-de-l-universite-de-lille-menacee>

CEFAN, « La politique linguistique du français »
http://www.axl.cefان.ulaval.ca/europe/france-2politik_francais.htm

CEFAN, « La politique linguistique à l'égard du polonais »
<http://www.axl.cefان.ulaval.ca/europe/pologne-3pol-polonais.htm>

CENTRE POLONAIS, « Lista stowarzyszeń (na podstawie danych Ambasady RP w Paryżu »
<http://centre-polonais.fr/stowarzyszenia-2/>

CERTYFYKAT POLSKI, « O języku polskim »
<https://certyfikatpolski.pl/system-certyfikacji/o-jezyku-polskim/>

CERTYFYKAT POLSKI, « Archiwum 2004-2015 »
<https://certyfikatpolski.pl/system-certyfikacji/archiwum-2004-2015/>

CHARBAL Audrey. « Classement : la France 7ème des Pays les Plus Attractifs pour les Investisseurs Étrangers »,
<https://www.forbes.fr/classements/classement-la-france-7eme-des-pays-les-plus-attractifs-pour-les-investisseurs-etrangers/?cn-reloaded=1>

COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS, « Table showing the number of twinnings in the wider Europe in 2010 »
<http://www.twinning.org/>

DARSKA Anna, « L'enseignement des langues étrangères en Pologne : place du français et ouverture sur le monde »
<https://www.communaute-franco-polonaise.org/?p=1189>

DELEPAUL Marie-Jeanne , « Pourquoi diable les Polonais apprennent-ils (encore) le français ? »
<https://lepetitjournal.com/varsovie/actualites/francophonie-pourquoi-diable-les-polonais-apprennent-ils-encore-le-francais-58401>

DUFEU Bernard, « L'approche de la grammaire dans les méthodes traditionnelles »
<https://www.psychodramaturgie.org/fr/fondements/grammaire/et-la-grammaire>

EUROPEAN COMMISSION, « The most spoken languages in the European Union »
<https://languageknowledge.eu/>

GIARRATANA Laura, « Fin d'expat - Daniel Raynal, proviseur du Lycée Français de Varsovie »

<https://lepetitjournal.com/varsovie/actualites/fin-dexpat-daniel-raynal-proviseur-du-lycee-francais-de-varsovie-156276>

HOTELARZ, « Do Polski przyjeżdża coraz więcej turystów z zagranicy »
<https://www.e-hotelarz.pl/artykul/37019/do-polski-przyjezdza-coraz-wiecej-turystow-z-zagranicy/>

INRS, « Pologne »
<http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3407>

INTERNETOWY SYSTEM AKTÓW PRAWNYCH, *Rozporządzenie Ministra Edukacji Narodowej z dnia 15 lutego 1999 r. w sprawie podstawy programowej kształcenia*,
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU19990140129>

INSEE, « Le chiffre du commerce extérieur »
https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/regions/comparaisonregion.asp?serie=P10PL_Z1110&lreg=1300

JENIK Claire, « Les langues étrangères les plus parlées en Europe »
<https://fr.statista.com/infographie/5994/les-langues-les-plus-parlees-en-europe/>.

JUGO Kuba, *Nauczanie języka francuskiego w Polsce*,
https://brief.pl/wpcontent/uploads/2019/07/Raport_nauczanie_jezyka_francuskiego_w_Polsce_2019.pdf.

LIFE IN ŁÓDZKIE, « Francuski na co dzień »
<https://lifein.pl/francuski-na-co-dzien/>

MACKIEWICZ Anna, « Kto i gdzie inwestuje »
<https://france.trade.gov.pl/pl/francja/inwestycje/1238,kto-i-gdzie-inwestuje.html>

MACKIEWICZ Maciej, « Język niemiecki w Polsce »
<http://www.polska-niemcy-interakcje.pl/articles/show/29>

MATHIEU Thibault, « Quelle place dans le monde pour la langue française en 2050 »?
<https://www.europe1.fr/societe/quelle-place-dans-le-monde-pour-la-langue-francaise-en-2050-3604640>

NEWSWEEK POLSKA, « Sondaż: Czy Polacy chcą sześciolatki szkołach i likwidacji gimnazjów? »
<https://www.newsweek.pl/polska/sondaz-6-latki-w-szkole-i-likwidacja-gimnazjum/4kl9yvy>

OFFICE FOR NATIONAL STATISTICS, « Language in England and Wales 2011 »
<https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/culturalidentity/language/articles/languageinenglandandwales/2013-03-04>

PLUCHOT Patrick, « Histoire des écoles polonaises au début du 20^e siècle en France »
<https://musee-ecole-montceau-71.blogspot.com/2018/04/les-ecoles-polonaises.html>

PWN, « Ile zapożyczeń w polszczyźnie? »
<https://sjp.pwn.pl/poradnia/haslo/ile-zapozyczen-w-polszczyznie;11958.html>.

RABEHANTA Izabela, « Co polskie szkoły we Francji dają dzieciom »

<https://polskifr.fr/polska-we-francji/18472/>

RÉSEAU VEILLE TOURISME, « Top 20 des destinations touristiques et des pays émetteurs ? »
<https://veilletourisme.ca/2017/01/23/top-20-des-destinations-touristiques-et-des-pays-emetteurs/>

ROIDER Franz, « Autriche »
<http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2128>

SGEN-CFDT, « DHG dans l'académie de Strasbourg : le rectorat fait les fonds de tiroir »
<https://alsace.sgen-cfdt.fr/actu/dhg-dans-lacademie-de-strasbourg-le-rectorat-fait-les-fonds-de-tiroir/>

STUDENT NEWS, « Jakie języki wybierają »
<https://jezyki.studentnews.pl/s/142/32167-Jezyki-obce-newsy/4006815-Jakie-jezyki-wyberaja-Polacy.htm>

SZELONG Alain, « L'immigration polonaise des années 20 »
<https://www.beskid.com/szelong2.html>

TANCA Louis, « Où la langue française est-elle la plus enseignée dans les classes européennes »
https://www.bfmtv.com/societe/education/carte-ou-la-langue-francaise-est-elle-la-plus-enseinee-dans-les-classes-europeennes_AN-201909270065.html

TRIBALAT Michèle, *Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 2011*,
<https://journals.openedition.org/eps/6073>

UNITED STATES CENSUS, « Detailed Languages Spoken at Home and Ability to Speak English for the Population 5 Years and Over for United States: 2009-2013 »
<https://www.census.gov/data/tables/2013/demo/2009-2013-lang-tables.html>

VISOT Marie, « Les entreprises étrangères emploient 1,8 million de personnes en France »
<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/12/19/20002-20181219ARTFIG00082-les-entreprises-etrangeres-emploient-18-million-de-personnes-en-france.php>

WRZESIEŃ Agnieszka, « Na językach. Czy warto studiować filologię? »
<https://www.newsweek.pl/polska/czy-warto-studiowac-filologie-na-newsweekpl/>